00050932

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

MÉMOIRES
CONCERNANT
LES CHINOIS.

TOME DOUZIEME.

AVIS.

On a été obligé d'augmenter le prix de ce Volume, à cause du grand nombre de Figures qui y sont insérées, & des soins qu'il a fallu apporter à leur gravure.

MÉMOIRES

CONCERNANT

L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.

DES CHINOIS;

PAR LES MISSIONNAIRES DE PE-KIN.

TOME DOUZIEME.

Prix, 15 liv. relié.

50932

A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, vis-à-vis la rue Mignon, près de l'Imprimeur du Parlement.

M. DCC. LXXXVI.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

00050932

AVERTISSEMENT.

Nous avons annoncé il y a long-tems la Vie de Confucius, dont M. Amiot, l'un de nos plus ſavans & de nos plus laborieux Correſpondans, s'eſt occupé pendant bien des années.

« Si je n'avois eu à compoſer qu'un Roman (*a*) » (nous ecrivoit-il en 1780), mon ouvrage auroit » déjà paſſé les mers; mais c'eſt à une Hiſtoire que je » travaille, & à une Hiſtoire dont les matériaux, » epars dans une foule de Livres ſur différens ſujets, » & difficiles à raſſembler, demandent beaucoup de » tems pour être mis en œuvre ».

Quatre ans après (*b*), il nous mandoit que l'ouvrage etoit achevé, & qu'il nous l'envoyoit. « J'y » ai joint (ajoutoit-il) un grand nombre d'Eſtampes » crayonnées d'après les originaux, qui repréſentent » toutes les actions de la vie de Confucius. Elles ſont » ſuivies de l'arbre généalogique de ſa Maiſon, & » j'en donne une explication détaillée ». Ce ſont ces

(*a*) Lettre du 26 Juillet 1780, imprimée Tome IX, page 3.

(*b*) Lettre du 2 Octobre 1784, imprimée Tome XI, page 515.

divers morceaux qui remplissent presque entiérement le Volume que nous publions aujourd'hui.

I. On y trouvera d'abord *la Vie de Confucius*, avec tous les détails qu'il a eté possible de recueillir, en ne se permettant de puiser que dans les sources qui jouissent en Chine de l'estime publique. M. Amiot avoit déjà placé parmi les *Portraits des Chinois célebres*, celui (*c*) du plus célebre de tous. Il y a quelques réflexions sur sa personne & ses ouvrages, dans les Notes qui sont jointes à l'*Essai sur les caracteres Chinois*, imprimé dans ces Mémoires (*d*). Nous y avons publié la Traduction de quelques-uns de ses principaux Ecrits (*e*); & on rencontre beaucoup de ses maximes, citées dans les *Instrûctions de l'Empereur Kang-hi* (*f*), grand-pere de l'Empereur régnant en Chine. La Table des matieres (*g*) indique les autres endroits où il est fait mention de la vie & des ouvrages de Confucius : mais on n'en regrettera pas moins le précis de sa doctrine, que M. Amiot

(*c*) Tome III, page 41.
(*d*) Tome IX, pag. 348 & *suiv.*
(*e*) *La grande science & le juste milieu*, Tome I^er, pag. 432 & *suiv.*
(*f*) Imprimées Tome IX, p. 65 & *suiv.*
(*g*) Tome X, au mot *Confucius*.

s'etoit d'abord proposé de rédiger (*h*) ; & le Public n'apprendra pas ſans chagrin, que cet Ecrivain a renoncé à un projet ſi digne de lui.

II. Il nous a fait paſſer plus de cent Deſſins relatifs aux diverſes circonſtances de la vie de Confucius ; nous n'avons employé que les plus intéreſſans, & nous les avons fait graver par un Artiſte d'autant plus propre à ſaiſir & à rendre ce qui les caractériſe, qu'il travaille depuis pluſieurs années ſur des Deſſins de Chine, dont il a publié des ſuites avec ſuccès. Nous avons joint à ces Deſſins les Explications dont M. Amiot les a accompagnés.

III. Il a placé, après la Vie de Confucius, un Abrégé chronologique, qui en retrace ſommairement & ſuivant l'ordre des tems, les evénemens eſſentiels, débarraſſés des détails. Pour rendre cet Abrégé plus utile, nous avons eu ſoin, à chaque article, de renvoyer aux pages où ſont traités plus au long les faits qu'il indique.

IV. Quoique les Planches diſtribuées dans les endroits du Volume auxquels elles appartiennent,

(*h*) *Voy.* ci-après, page 430.

puissent facilement s'expliquer par la narration même du fait qu'elles représentent, cependant M. Amiot a cru devoir en donner séparément des explications particulieres. Nous les avons fait imprimer à la suite de l'Abrégé chronologique, en marquant l'endroit du Volume où l'on a placé la Planche expliquée.

V. Il auroit manqué quelque chose à l'histoire de Confucius, si on avoit négligé de nous faire connoître la longue suite de ses Ancêtres & de ses Descendans. ~~M. Amiot en a tracé~~ l'arbre généalogique, qui a pour souche *Hoang-ti*, regardé comme le Fondateur de la Monarchie chinoise. Cette généalogie compte 64 degrés depuis *Hoang-ti* jusqu'à Confucius, & s'etend depuis l'an 2637 avant J. C., jusqu'à l'an 600 avant cette même Ere; ensuite elle descend par 71 autres degrés, depuis l'an 600 avant J. C., jusqu'à l'an 1784 de notre Ere. Ainsi ses degrés connus sont au nombre de 135, dont le premier est un Empereur de Chine; & elle embrasse plus de quarante siecles, pendant lesquels cette Maison a toujours paru avec eclat, jouissant de titres héréditaires & de distinctions honorables, comme on

peut s'en convaincre en parcourant les détails dans lesquels M. Amiot est entré sur chaque degré. Le dernier descendant de cette illustre famille, vit encore; M. Amiot l'a vu plusieurs fois à la Cour de l'Empereur à Péking. Il est revêtu de la dignité de *Yen-cheng-koung* (*i*). Les chefs de sa famille en ont tous eté investis successivement depuis le onzieme siecle; la Dynastie régnante leur a de plus accordé toutes les prérogatives (*k*) dont jouissent les Princes.

Les degrés de cette Généalogie ne sont pas, à la vérité, tous egalement certains, mais ils le sont au moins depuis l'an 2257 avant notre Ere. Le chef de cette Maison etoit alors Ministre de *Chun*, l'un des Empereurs de Chine les plus renommés, & qui a mérité de donner son nom à son siecle. Au reste, M. Amiot assure (*l*) que toute cette descendance, à laquelle nos Généalogistes d'Europe auront peut-être peine à croire, ne contient rien qui ne soit extrait des Livres regardés par les Chinois comme authentiques, & des Mémoires domestiques de la famille même.

(*i*) Page 473. M. Amiot interprete ce titre par celui de *Comte qui propage la sainteté*.

(*k*) Page 11.

(*l*) *Ibid.*

VI. Quelques réflexions ſur les Ouvrages de Confucius, terminent ſon hiſtoire généalogique. Nous les aurions fait ſuivre par les Notices ſur les plus illuſtres de ſes Diſciples, qui nous ont auſſi été envoyées par M. Amiot; mais nous ſommes forcés de les réſerver pour le nouveau Volume que nous nous diſpoſons à mettre ſous preſſe.

VII. Nous joindrons ſeulement à celui-ci les extraits de deux Lettres, dont la premiere, qui nous a paru infiniment intéreſſante, eſt encore de M. Amiot. Il nous avoit ecrit dès le 29 Novembre 1784 (*m*), que l'Empereur *Kien-long*, près d'entrer dans la cinquantieme année de ſon regne, & la ſoixante-quinzieme de ſon âge, *ſe préparoit à honorer d'une façon à faire epoque, les vieillards de l'ordre Mandarinal de ſon Empire, qui avoient paſſé ſoixante ans.* Ce Prince a exécuté ce projet le 14 Février 1785. On lira avec plaiſir le récit curieux de cette cérémonie très-ſinguliere, dans l'extrait de la Lettre que M. Amiot nous a ecrite le 15 Octobre de la même année. M. Amiot & M. Bourgeois, tous deux Fran-

(*m*) *Voy*, Tome X, page 606.

çois, Miſſionnaires, & nos Correſpondans, ont eté admis à cette fête, que l'Empereur célébra lui-même dans des Vers, dont M. Amiot nous a envoyé la traduction françoiſe. L'Empereur *Kang-hi* avoit donné le premier exemple d'une pareille fête en 1722; l'Empereur ſon petit-fils, qui vient de la renouveller, a fait, en cette occaſion, grace de la vie au fameux *Li-ché-yao*, dont il a eté parlé plus d'une fois dans nos Mémoires.

La ſeconde Lettre, dont nous donnons l'extrait, contient quelques détails topographiques ſur la route de Canton à Péking : elle eſt de M. Raux, qui vient de paſſer en Chine, & qui nous donne lieu, par ſon zele & ſes talens, d'eſpérer qu'il concourra à réparer la perte que nous avons faite de pluſieurs de nos Correſpondans que la mort nous a enlevés.

TABLE

Des Pieces contenues dans ce Volume.

I. *Vie de Confucius*, page 1

II. *Table chronologique des evénemens rapportés dans sa vie*, 404

III. *Explication des Planches gravées*, 431

IV. *Tables généalogiques de la Maison de Confucius*, 447

V. *Explication de ces Tables*, 453

VI. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 12 Octobre 1785*, 509

VI. *Extrait d'une Lettre de M. Raux, aussi ecrite de Péking le 19 Novembre 1785*, 531

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Garde-des-Sceaux, le douzième Volume d'un Ouvrage intitulé : *Mémoires concernant les Chinois* ; & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 30 Octobre 1786.

BÉJOT.

MÉMOIRES

CONFUCIUS.

Helman, Sc.

MÉMOIRES
CONCERNANT
LES CHINOIS.

VIE DE *KOUNG-TSÉE*,
Appellé vulgairement CONFUCIUS,
Le plus célebre d'entre les Philosophes Chinois, & le Restaurateur de l'ancienne doctrine.

Ne famam quidem, cui etiam sæpè boni indulgent, ostentandâ virtute, aut per artem quæsivit. Tacitus, in vitâ Agricolæ. IX.

PRÉFACE.

LA plupart de ceux qui ont ecrit sur la Chine, ont parlé de Confucius; on a même publié l'abrégé de sa vie en plus d'une Langue & plus d'une fois; pourquoi revenir sur un sujet usé? Ce *Koung-tsée*, ou ce Confucius (puisqu'il a plu de l'appeller ainsi) que les Chinois regardent comme le Philosophe par excellence, comme le Docteur des Docteurs, & le Maître des Maîtres, auquel ils rendent leurs hommages avec les dehors d'une vénération si profonde, qu'on a cru

la bien définir en Europe, en disant qu'elle s'étendoit bien loin au-delà de la simple reconnoissance, & qu'elle ne différoit pas du respect que l'on a pour les Dieux dans les régions où domine l'idolâtrie; ce Sage, qui, en renouvellant dans l'esprit de ses compatriotes le souvenir de la doctrine enseignée par les premiers Législateurs de leur vaste [illegible], fit tous ses efforts pour les faire rentrer dans le sentier de la vertu dont ils s'etoient ecartés, leur expliqua les regles immuables de la Morale, forma une nombreuse Ecole pour en continuer l'enseignement après lui, & composa des Ouvrages dans lesquels, tant que dureront les siecles, on pourra s'instruire dans l'art de bien gouverner les peuples, de maintenir le bon ordre dans les familles, & de régler son propre cœur; cet homme célebre, ce Confucius, dis-je, est depuis longtems connu par ce qu'en ont dit tant d'Ecrivains du siecle passé, & tant d'autres encore de celui où nous vivons.

Telle eût eté à-peu-près la réponse que j'aurois faite, si je m'etois hâté de répondre lorsqu'on m'invita pour la premiere fois, à envoyer du pays où je suis, des Mémoires détaillés, au moyen desquels on pût se former une idée juste de ce personnage fameux, qu'une Nation sage & la plus nombreuse comme la plus etendue qui soit dans l'univers, a toujours regardé & regarde encore aujourd'hui comme son principal oracle en tout ce qui concerne la morale, le gouvernement & les mœurs.

Je suis bien eloigné de tenir en ce moment un pareil langage. Je me suis donné la peine de lire tout ce qui m'est tombé sous la main en fait d'ecrits Chinois où il est fait mention de ce Sage; j'ai lu de même ce qu'on en a ecrit en différens tems dans les Langues qui ont cours en Europe, & j'ai conclu qu'on ne pouvoit le connoître que bien impar-

faitement encore, dans ces lieux ſéparés par des diſtances immenſes de ceux qui l'ont vu naître ; ou, pour parler plus clairement, dans des lieux où on ne le connoît guere que ſur le rapport infidele des préjugés. Les enthouſiaſtes vous l'ont repréſenté comme une eſpece de Prophete, ou tout au moins co[illegible] homme ſuſcité de Dieu dans cette extrémité de l'Aſie, pour eclairer un peuple nombreux ſur les principaux devoirs qu'impoſe la morale, & le diſpoſer ainſi d'avance à recevoir ſans contradiction des vérités plus ſublimes, quand le tems de les lui annoncer ſeroit arrivé.

Les admirateurs de tout ce qui eſt louable & bon, quelque petite qu'en ſoit la doſe, ont outré ſon panégyrique en exagérant ſes vertus, ſon ſavoir, le mérite de ſes ecrits, & toutes ſes qualités perſonnelles. Ils l'ont placé ſans façon, non-ſeulement au-deſſus de Socrate, & de tous les autres Sages de la Grece & de Rome, mais au-deſſus encore de ces grands Hommes de l'Antiquité profane, qui ont inſtruit & civiliſé les Nations.

Les détracteurs, je veux dire ces hommes ſinguliers & chagrins, qui ne ſe plaiſent que dans les contradictions & les chicanes ; & qui font conſiſter leur principal mérite & la plus grande partie de leur gloire, à ne jamais penſer comme les autres ; ces hommes, dis-je, ſinguliers & chagrins, ne l'ayant enviſagé que par le côté le moins favorable, à travers le microſcope d'une prévention non moins injuſte que ridicule, l'ont ravalé juſqu'au dernier rang, & lui ont aſſigné pour mérite propre, pour ſeul & unique mérite, celui d'un plat Pédagogue, qui n'a débité que quelques maximes triviales, que tout autre eût pu débiter comme lui.

Des portraits qui ſe reſſemblent ſi peu, ne ſauroient repréſenter un même perſonnage ; ils ſont tous egalement ſuſpects ;

& l'on courroit egalement rifque de fe tromper en donnant la préférence à l'un plutôt qu'à l'autre.

Pour ce qui eft de ces Ecrivains prétendus circonfpects, qui, par une crainte puérile des morfures de la Critique, n'ont ofé faire un pas qu'ils ne l'aient appuyé fur les veftiges déjà profondément tracés, n'ont ofé parler de quoi que ce foit, pas même d'une bagatelle, fans l'accompagner d'une démonftration dans les formes, l'on ne doit pas plus compter fur eux que fur les autres. Ils n'entrent dans aucun détail fur la vie, les mœurs, & toute la conduite d'un homme dont les moindres actions, ainfi que celles qui ont eu le plus d'eclat, font gravées en caracteres ineffaçables dans l'efprit de prefque tous les Chinois. Offufqués, non par le brillant eclat du flambeau de la Critique, mais par la fumée de la noire torche que le barbare *Tfin-ché-hoang-ty* alluma pour brûler les Livres, ils regardent tout ce qui a eté ecrit après cet incendie, fur les tems qui l'ont précédé, ou comme autant de fables qu'on ne fauroit admettre fans fe déshonorer dans l'efprit de ceux qui penfent, ou comme des chofes avancées fans preuves, auxquelles par conféquent il feroit ridicule d'ajouter foi. Sur ce faux principe, ils fe contentent de dire un mot de la naiffance & de la mort de celui dont ils fufpectent l'hiftoire; ils ne parlent qu'en général de fa doctrine, de fes travaux littéraires, & des difciples qui s'attacherent à lui. A peine daignent-ils faire mention de fes courfes dans les différens Royaumes qu'on fait avoir de fon tems partagé l'Empire. Ils couvrent d'un voile epais tout ce qui leur paroît déborder un tant foit peu la ligne qu'il leur plaît d'affigner pour terme à la curiofité de ceux qu'ils veulent inftruire. En un mot, on n'a pas peint le Philofophe chinois; on n'a tracé qu'en gros les principaux traits qui le caractérifent.

Pour remplir de mon mieux la tâche que je me ſuis impoſée, je rapporterai tout ce que la Nation chinoiſe a dit autrefois de ſon Philoſophe, & ce qu'elle en dit encore de nos jours; j'indiquerai les différens genres d'honneurs qu'elle lui a rendus & qu'elle ne ceſſe de lui rendre; je ferai connoître les plus renommés d'entre ceux qui s'attacherent à lui de ſon vivant; & en rapportant avec fidélité leurs entretiens les plus ordinaires ſur les objets qui ont rapport à la morale & au commerce de la vie, je mettrai le Lecteur au vrai point de vue où il faut être placé pour ſaiſir la reſſemblance dans tous ſes détails.

J'extrairai de tous les Livres chinois qui jouiſſent ici de l'eſtime du grand nombre, les matériaux que je vais employer. Ainſi l'Hiſtoire générale, les Hiſtoires particulieres, les Préfaces miſes à la tête des *King*, & faites par des Auteurs avoués, le *Lun-yu*, le *Kia-yu*, le *Ché-ki*, le *Che-ki-ché-kia*, le *Kiué-ly-tché*, le *Chen-men-ly-yo-toung*, le *See-chou-jin-ou-Pé-kao*, le *Kou-ché*, &c., ſeront tour-à-tour mis à contribution; & comme ces Livres ſont d'une authenticité à-peu-près egale, je me diſpenſerai de les citer en marge, perſuadé qu'il ſuffit de les avoir indiqués, en prévenant que je ne dirai rien que d'après eux, & que je le dirai, autant que je pourrai, comme ils le diſent: je ſerai l'Hiſtorien des Hiſtoriens de Confucius, & nullement leur Critique; je laiſſe cette derniere fonction à ceux qui voudront ſe donner la peine de l'exercer. Au ſurplus, ces Hiſtoriens, dont le ſuffrage ne ſera peut-être pas d'un grand poids au jugement de nos Ariſtarques, ſont les oracles de leurs compatriotes; ils ſont leurs inſtructeurs & leurs maîtres pour tout ce qu'il faut penſer & dire; & à l'exception de ces Savans de la plus haute claſſe, qui ne ſe rendent qu'à l'evidence ou à la démonſtration, tous les autres

ſont d'un même avis ; ils s'expriment d'une même maniere, & ne doutent point, en s'exprimant comme ils le font, qu'ils ne ſoient l'organe de la plus exacte vérité. Je dirai donc ce que la Nation entiere penſe de celui qu'elle appelle *le Sage par excellence*, ce qu'elle en dit, & ſous quel point de vue il faut enviſager les honneurs qu'elle lui rend.

Pour ne rien omettre de ce qui peut contribuer à eclaircir un ſujet de cette importance, je ferai connoître la maniere dont cette même Nation repréſente en eſtampes les principaux evénemens de la vie de celui qu'elle veut honorer. On pourra, d'après ces eſtampes, ſe former une idée juſte de ce qu'elles repréſentent; car tous les objets y ſont au naturel: c'eſt ainſi que les Chinois s'habilloient autrefois : leurs cheveux noués ſur leurs têtes, leurs coëffures; leurs viſages ſans veſtiges de barbe, ſi l'on en excepte quelques poils ſur la levre ſupérieure & au menton, leurs longs ongles, toute leur phyſionomie etoient tels qu'on les voit; leurs palais, leurs hôtels, leurs autres édifices, etoient ainſi conſtruits.

J'aurois fort ſouhaité que quelqu'un de nos Peintres européens, que nous avons ici, eût voulu ſe donner la peine de corriger les défectuoſités qui peuvent s'y trouver. Je les en ai priés plus d'une fois, mais toujours en vain. *Nous gâterions tout*, m'ont-ils dit : *on ne manque pas en France d'excellens Peintres qui peuvent décorer les Cabinets. On y veut du ſingulier; vos deſſins ſont dans ce genre, & comme tels, ils plairont beaucoup plus que ce que nous ferions nous-mêmes dans toutes les regles de l'art. Envoyez-les tels que vous les avez.*

Après ce court préambule, que j'ai cru néceſſaire, je commence.

CONFUCIUS,

OU LE PHILOSOPHE CHINOIS.

LA famille de Confucius est, sans contredit, la plus ancienne & la plus illustre de toutes celles qui existent sur la surface de la terre, puisqu'elle prouve une descendance de plus de quarante siecles, & qu'elle a brillé, plus ou moins, mais toujours avec eclat, depuis sa premiere origine jusqu'aujourd'hui. Elle compte des Princes, des Rois & des Empereurs ; & malgré les révolutions, qui ont plus d'une fois bouleversé l'Empire pendant le cours de cette longue suite d'années, elle a toujours joui de quelque titre héréditaire, en faveur duquel on lui a accordé des distinctions honorables, qui l'ont consolée, en quelque sorte, des malheurs des tems.

Sié, jusqu'auquel elle remonte avec certitude, descendoit lui-même de *Hoang-ty*, selon le témoignage de tous les Historiens. Vers l'an 2257 avant Jesus-Christ, il fut mis dans le Ministere par *Chun*, successeur immédiat du sage *Yao*, qui, cent ans auparavant, c'est-à-dire l'an 2357, etoit monté lui-même sur le trône, & sous le regne duquel arriva cette terrible inondation qui fit de si grands ravages dans tout l'Empire chinois. Il etoit spécialement chargé de régler les cérémonies., & de veiller sur les mœurs. Son intégrité, sa sagesse & l'ensemble de sa bonne conduite, engagerent son Souverain à le récompenser d'une maniere proportionnée aux services importans qu'il avoit rendus à l'Etat : il lui donna, à titre de Principauté, le pays de *Chang* dans le *Ho-nan*.

Treize de ses descendans gouvernerent successivement ce petit Etat, jusqu'à *Tcheng-tang*, que la voix unanime, tant des Grands que du Peuple & des Princes feudataires, plaça,

comme malgré lui, à la tête de l'Empire, l'an avant J. C. 1766.

Par son avénement à la dignité suprême, *Tcheng-tang* fonda une nouvelle Dynastie, qui fut appellée *Chang*, du nom de sa Principauté. Cette Dynastie donna des Maîtres à l'Empire pendant l'espace de 644 ans. Mais avant son extinction, *Ty-y*, l'avant-dernier des Empereurs qu'elle a donnés, avoit eu trois fils, dont l'ainé s'appelloit *Ouei-tsée-ki*, le puîné *Ouei-tchoung-yen*, & le cadet *Tcheou*. Ce dernier fut préféré à ses deux ainés, parce que ceux-ci etoient nés d'une mere qui n'etoit point titrée lorsqu'elle les mit au monde. Suivant la loi, le fils de la légitime epouse doit être préféré à tous ses freres d'un autre lit, quand leurs meres ne sont que des femmes du second ordre, ou des concubines.

Tcheou, placé sur le trône de ses peres, se livra à toutes sortes d'excès. Sa cruauté, & cette foule de crimes en tous genres dont il se rendoit chaque jour coupable, irritoient *le Ciel & la Terre* contre lui. Ses Sujets, ne pouvant se mettre à couvert de la tyrannie qu'en secouant le joug, eurent recours à *Ouen-ouang*, qui gouvernoit la Principauté de *Tcheou* avec une sagesse dont toutes les bouches faisoient l'eloge. *Ouen-ouang*, après avoir fait tout son possible pour obtenir du tyran qu'il changeât de conduite, voyant l'inutilité de ses efforts, se détermina enfin à employer le dernier remede, celui de la force. Il commença par mettre en sûreté ses propres Etats; il s'assura ensuite des intentions & de la fidélité des Grands de l'Empire & des Princes vassaux, & forma son plan. La mort ne lui laissa pas le tems de l'exécuter. La gloire en etoit réservée à son fils; mais ce ne fut qu'après bien des années que le grand *Ou-ouang* leva l'etendart: il marcha contre le monstre, le combattit, le vainquit, le fit périr, & s'assit à sa place sur un trône dont sa vertu le

rendoit

rendoit digne, & qui lui fut déféré du consentement unanime de tous les Ordres de l'Etat. Il signala les premiers momens de son nouveau regne, en faisant du bien à tous ceux qui avoient vécu dans une oppression plus marquée sous le regne précédent; il distingua en particulier *Ouei-tsée-ki* & *Ouei-tchoung-yen*, restes infortunés de l'illustre famille des *Chang*. Il leur transféra le droit d'être regardés seuls comme les légitimes descendans de *Tcheng-tang*; & ne pouvant leur céder la dignité suprême, il les en dédommagea en quelque sorte, en leur donnant une souveraineté dans le pays de *Soung*.

Ouei-tchoung-yen fut pere de *Soung-koung*, & celui-ci le fut de *Ting-koung-chen*, qui eut deux fils, *Ming-koung-koung* & *Siang-koung-hi*: ce dernier fut pere de *Fou-fou-ho* & de *Ly-koung-fang-see*.

Fou-fou-ho eut un fils qu'il nomma *Soung-fou-tcheou*; de *Soung-fou-tcheou* vint *Cheng*, & de *Cheng* vint *Tchen-kao-fou*, qui fut pere de *Koung-fou-kia*. C'est depuis ce *Koung-fou-kia*, que le nom de *Koung* est resté dans la branche d'où descend celui que nous nommons fort improprement Confucius.

Koung-fou-kia fut pere de *Tsée-mou-kia-fou*; celui-ci le fut de *Y-yi*, & *Y-yi* de *Fang-chou*, lequel, pendant les troubles excités par *Hoa-ché*, quitta le Royaume de *Soung*, & vint chercher un asyle dans celui de *Lou*, où il fixa son séjour. Dans cette nouvelle patrie, il eut un fils qu'il nomma *Pé-hia*, & de celui-ci vint *Chou-leang-ho*, pere de *Koung-tsée*, nommé par nous Confucius. *Chou-leang-ho* (ce dernier caractere *ho* se lit aussi *he*) eut neuf filles de sa premiere femme, & point de garçon. Une concubine lui donna un fils, qui vint au monde tout contrefait, & ne vécut pas long-tems. Après la mort de son epouse légitime, il voulut s'en donner une autre pour continuer la tige, & la chercha dans la maison de *Yen*,

dont le chef avoit trois filles, en âge toutes les trois d'avoir un mari. La plus jeune etoit distinguée de ses sœurs par le nom de *Tcheng-tsai* ajouté à celui de *Yen*, commun à toute la famille.

Après que *Chou-leang-ho* eut fait sa demande au Chef de la maison de *Yen*, celui-ci assembla ses trois filles, & leur dit: *le Gouverneur de* Tseou *veut me faire l'honneur de s'allier à moi, & demande l'une de vous en mariage. Je ne vous le dissimule point, c'est un homme d'une taille au-dessus de l'ordinaire, & d'une figure qui n'a rien d'attrayant. Il est d'une humeur sévere, & ne souffre pas volontiers d'être contrarié. Outre cela, il est d'un âge déjà fort avancé. Voyez, mes filles, l'embarras où je me trouve, & suggérez-moi comment je dois m'en tirer. Je n'ai garde de vouloir vous contraindre. Dites-moi naturellement ce que vous pensez. Au reste, CHOU-LEANG-HO compte parmi ses ancêtres des Empereurs & des Rois, & descend en droite ligne du sage TCHENG-TANG, fondateur de la Dynastie des CHANG.*

Yen ayant cessé de parler, ses trois filles se regarderent en silence pendant quelque tems. La plus jeune voyant que ses sœurs ne se pressoient pas de répondre, prit elle-même la parole & dit: *Je vous obéirai, mon cher pere, & j'epouserai le vieillard que vous nous proposez. Je n'y ai aucune répugnance, & j'attends respectueusement vos ordres.*

Oui, ma fille, répondit le pere, *vous l'epouserez, je connois votre vertu & votre courage. Vous serez le bonheur de votre mari, & vous serez vous-même heureuse.*

Le mariage fut conclu, & on ne tarda pas à le célébrer. Après que la cérémonie en fut faite, la nouvelle epousée pria son mari de lui permettre un voyage à la montagne *Ny-kieou*. Elle s'y transporta, fit sa priere au *Chang-ty* pour en obtenir la fécondité, & après dix lunaisons révolues, elle accoucha

d'un garçon, auquel on donna le nom de *Kieou*, & le surnom de *Tchoung-ny*. C'est Confucius.

Confucius n'eut lui-même qu'un fils auquel il survécut. De ce fils qui s'appelloit *Pé-yu*, ou *Koung-ly*, vint *Koung-ki*, autrement dit *Tsee-see*. *Tsee-see* fut pere de *Tsee-chang*; & depuis *Tsee-chang*, jusqu'au Comte Confucius d'aujourd'hui, cette famille s'est maintenue, & forme une noblesse de plus de quatre mille ans. Elle a toujours tenu un rang distingué dans l'Empire. On ne l'a pas toujours enrichie, mais on l'a toujours respectée. La Dynastie des Tartares Mantchoux, aujourd'hui sur le trône, lui a accordé toutes les prérogatives dont jouissent les Princes; & quand le Chef de cette maison vient à la Cour, l'Empereur le reçoit avec un cérémonial à-peu-près semblable à celui qu'il garde, lorsqu'il admet en sa présence les Ambassadeurs des Royaumes voisins. Il a le titre de *Cheng-koung*, comme qui diroit en notre Langue *le Saint Comte*. On peut voir toute la suite de cette généalogie dans les planches A. B. C. D. E. F. (1). Elles ne contiennent rien qui ne soit extrait des Livres regardés ici comme très-authentiques, & des Mémoires domestiques de la famille même de celui dont elles représentent l'origine & la filiation continuée jusqu'à nos jours.

L'Histoire, dit le célebre *Tchou-hi*, parle de Confucius en ces termes: *Koung-tsée* avoit pour nom propre *Kieou*, & pour surnom *Tchoung-ny* (2). Ses ancêtres étoient originaires

(1) *Voy.* la Table généalogique à la fin du Volume.

(2) Les Chinois ont, pour l'ordinaire, plusieurs noms, outre celui qui est commun à toute la famille. Parmi ces noms, il y en a qui les distinguent d'une maniere honorable, & d'autres qui ne sont que des simples sobriquets qui ont rapport à quelque chose qui leur est particulier. Ainsi, *Koung-tsée* portoit le nom de *Kieou* & celui de *Tchoung-ny*, parce qu'il etoit le second de sa famille, ayant eu un frere aîné, ainsi que je l'ai dit, & que ce fut sur la montagne *Ny-kieou* que le Ciel l'accorda aux prieres de sa mere. On croit encore qu'on lui

de la Principauté de Soung (1). Son pere avoit le nom de *Chou-leang-ho*, & sa mere celui de *Yen-che*. *Siang-koung*, Roi de *Lou* (2), comptoit la vingt-deuxieme année de son regne, lorsqu'il vint au monde dans le Bourg de *Tseou-y* (3), le jour *Keng-tsée* de la onzieme lune, c'est-à-dire, aux environs du solstice d'hiver de l'an 551 avant Jésus-Christ (4).

J'ai promis de tout dire, & de n'être, si je puis m'exprimer ainsi, que l'Historien des Historiens de celui dont j'écris la vie. Je ne passerai donc pas sous silence les prodiges que les Auteurs assurent d'un commun accord, avoir précédé & suivi sa naissance. Leur crédulité sur cet article n'a pas de quoi surprendre. Ils regardent Confucius comme l'un de leurs Saints, comme celui auquel ils sont le plus redevables, tant dans l'ordre civil que dans l'ordre moral; ils croiroient manquer à ce qu'ils lui doivent, s'ils se permettoient les raisonnemens & les doutes sur ce qu'on raconte de lui en bien.

donna le nom de *Kieou*, qui signifie *élévation*, à cause d'une petite élévation qu'il avoit sur la tête.

(1) La Principauté de *Soung*, que le Fondateur de la Dynastie des *Tcheou* donna en apanage aux descendans de *Tcheng-tang*, comprenoit ce qui est aux confins du *Ho-nan* à l'Orient jusqu'au *Kiang-nan*.

(2) La 22[e] année de *Siang-koung*, Roi de *Lou*, c'est-à-dire, d'une partie de la Province du *Chan-tong* d'aujourd'hui, etoit *Keng-siu*, la 47[e] année dans l'ordre du cycle sexagénaire, la 21[e] du regne de *Ling-ouang*, vingt-troisieme Empereur de la troisieme Dynastie, dite la Dynastie des *Tcheou*. Cette année répond à l'an avant J. C. 551. Le jour *Keng-tsée* etoit, cette année-là, le treizieme de la onzieme lune, suivant le calcul chinois.

(3) *Tseou-y*, bourg où commandoit *Chou-leang-ho*, est aujourd'hui *Kiu-fou-hien*, dit autrement *Tseou-hien*, dans la Province du *Chan-tong*.

(4) Je crois devoir dire ici, une fois pour toutes, que je n'ai nullement envie de me faire le garant de tout ce que je rapporterai. Mon intention n'etant que de présenter *Koung-tsée* tel qu'il est aux yeux de sa nation, je dois nécessairement dire ce que la nation dit de lui; si j'en agissois autrement, je ne serois pas de bonne-foi, & je ne donnerois pas une idée juste de celui que j'ai entrepris de faire connoître à fond dans notre Europe.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH ROYAL ASIATIC SOCIETY

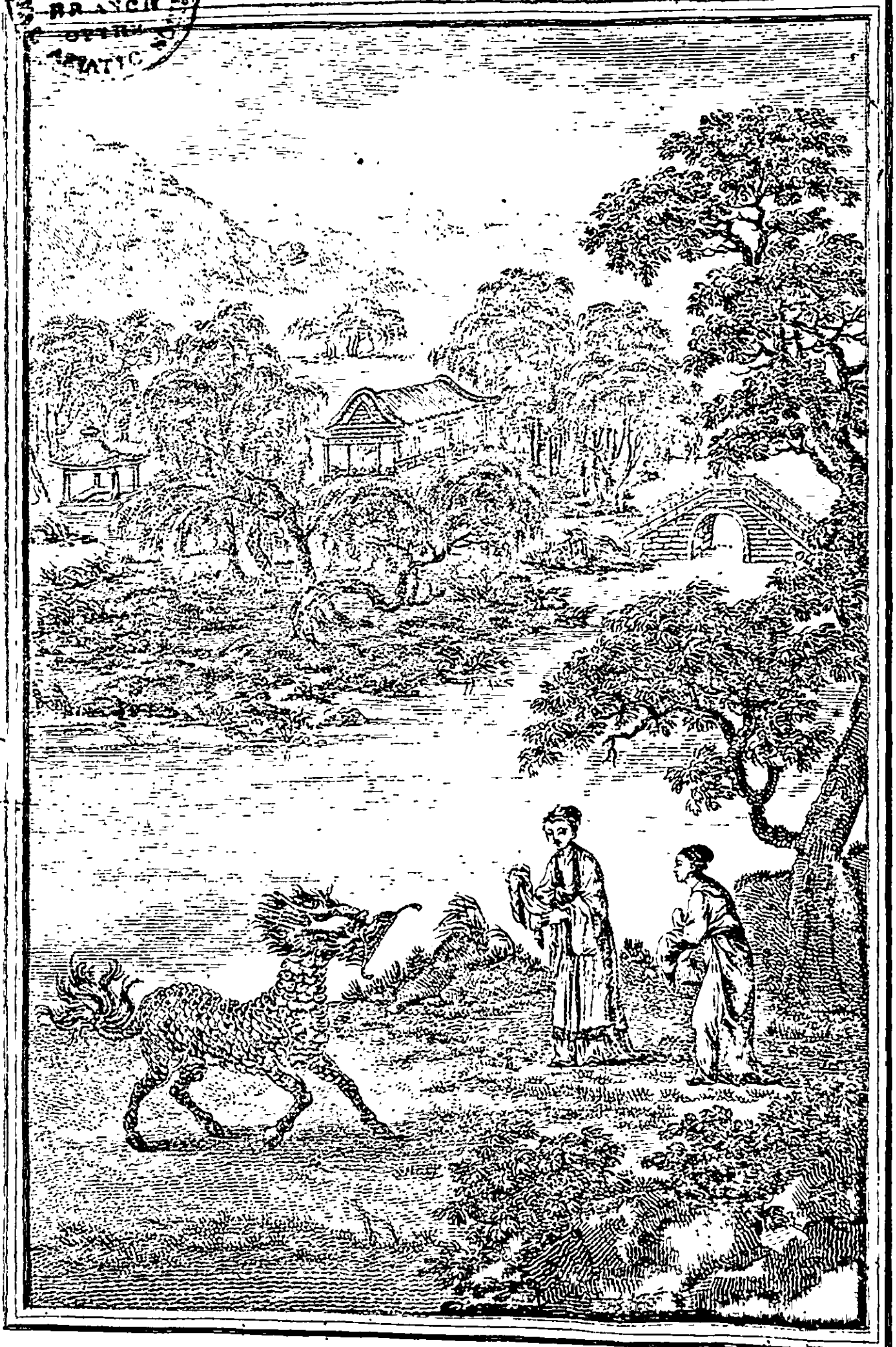

Helman, Sculp.

Quelques jours avant que *Yen-ché* eût atteint le terme qui devoit la délivrer du fruit qu'elle portoit dans ſon ſein, le *Ki-lin*, ce quadrupede merveilleux qui ne ſe montre que pour annoncer le bonheur, fut trouvé dans le jardin, ou dans l'une des Cours de la maiſon, ſans qu'on pût deviner comment il avoit pu s'y rendre. Au bruit tumultueux que firent les domeſtiques, pour s'en ſaiſir auſſi-tôt qu'ils l'eurent apperçu, *Yen-ché* accourut, pour ſavoir par elle-même de quoi il s'agiſſoit. Elle vit l'animal, & ſans témoigner la moindre emotion, elle s'avance gravement vers lui, le prend, le lie avec ſon mouchoir, lui ôte tout doucement la pierre de *Yu* qu'il tenoit entre ſes dents, & y lit, avec une ſurpriſe mêlée de la plus douce joie, les paroles ſuivantes : *Choui-tſing-tché-tſée, Ki-choai-Tcheou, Eulh-ouei-ſou-ôuang;* c'eſt-à-dire, *un enfant pur comme le criſtal, naîtra quand les* Tcheou *ſeront ſur leur déclin ; il ſera Roi, mais ſans aucun domaine.* Elle n'eut rien de plus preſſé que de faire part à ſon epoux de la découverte qu'elle venoit de faire. Elle vole à lui, & en lui remettant la pierre de *Yu* : liſez, lui dit-elle, *l'inſcription qu'elle contient. Elle m'annonce un fils, & un fils qui ſera Roi, quoique vous n'ayez point d'Etats à lui laiſſer. Son Royaume, d'une toute autre eſpece que les Royaumes ordinaires, n'en ſera pas moins réel. Oui, l'enfant que je porte dans mon ſein eſt un garçon ; & c'eſt à lui que ſe rapportent les paroles qui ſe liſent ſur cette pierre, que le ciel m'envoie par le* Ki-lin.

Son preſſentiment ne fut point vain. Deux jours après, le *Ki-lin* ayant diſparu, elle ne s'occupa plus que des préparatifs de ſes couches, dont elle ſentoit que le terme n'etoit pas eloigné ; & le jour *Keng-tſee* de la onzieme lune de la vingt-deuxieme année du regne de *Siang-koung*, elle mit au monde ce fils, qu'elle ne doutoit point avoir obtenu du Ciel par les ferventes

prieres qu'elle lui avoit adressées sur la montagne *Ny-kieou*.

Au moment de la naissance de ce cher fils, *deux Dragons furent vus dans les airs, immédiatement au-dessus de l'appartement de la nouvelle accouchée; & l'on apperçut cinq vieillards entrer de compagnie dans la maison.* Il ne faut pas prendre à la lettre l'enoncé de ce double prodige. Il est vraisemblable que les premiers qui l'ont ainsi raconté, ont voulu dire d'une maniere allégorique, conformément aux idées reçues dans le pays, que cet enfant réuniroit dans sa personne, les plus brillantes qualités de l'esprit & du cœur, figurées par les deux dragons; & que par la vaste etendue de ses connoissances, par la sublimité de son talent à les faire valoir, par la pratique constante de toutes les vertus, tant civiles que morales, & par l'ensemble d'une conduite calquée sur celle qu'ont autrefois tenue les cinq *Ty*, c'est-à-dire, *Fou-hi*, *Chen-noung*, *Hoang-ty*, *Yao* & *Chun*, réputés les plus sages Empereurs de la haute Antiquité, il retraceroit aux yeux de ses contemporains, l'image presque entiérement effacée de ces grands hommes, figurés par les cinq Vieillards. C'est apparemment pour cette raison, qu'à la suite de ce double prodige, on en ajoute un troisieme aussi etonnant, & plus digne de remarque, celui de la musique céleste, dont au moment de sa naissance, on entendit retentir les airs. *Tien-kan-cheng*, *Cheng-tsée*, chantoient avec mélodie les voix accompagnées d'un concert d'instrumens; c'est-à-dire, *tout le ciel tressaille de joie à la naissance du Saint Fils*.

Cet enfant, annoncé par tous ces evénemens extraordinaires, comme un présent que le ciel faisoit aux hommes, portoit sur son corps même les différens présages de ce qu'il devoit être un jour, & de ce qu'il devoit faire pendant le cours de sa vie, pour l'accomplissement de ses hautes destinées. *Quarante-neuf*

Helman Sculp.

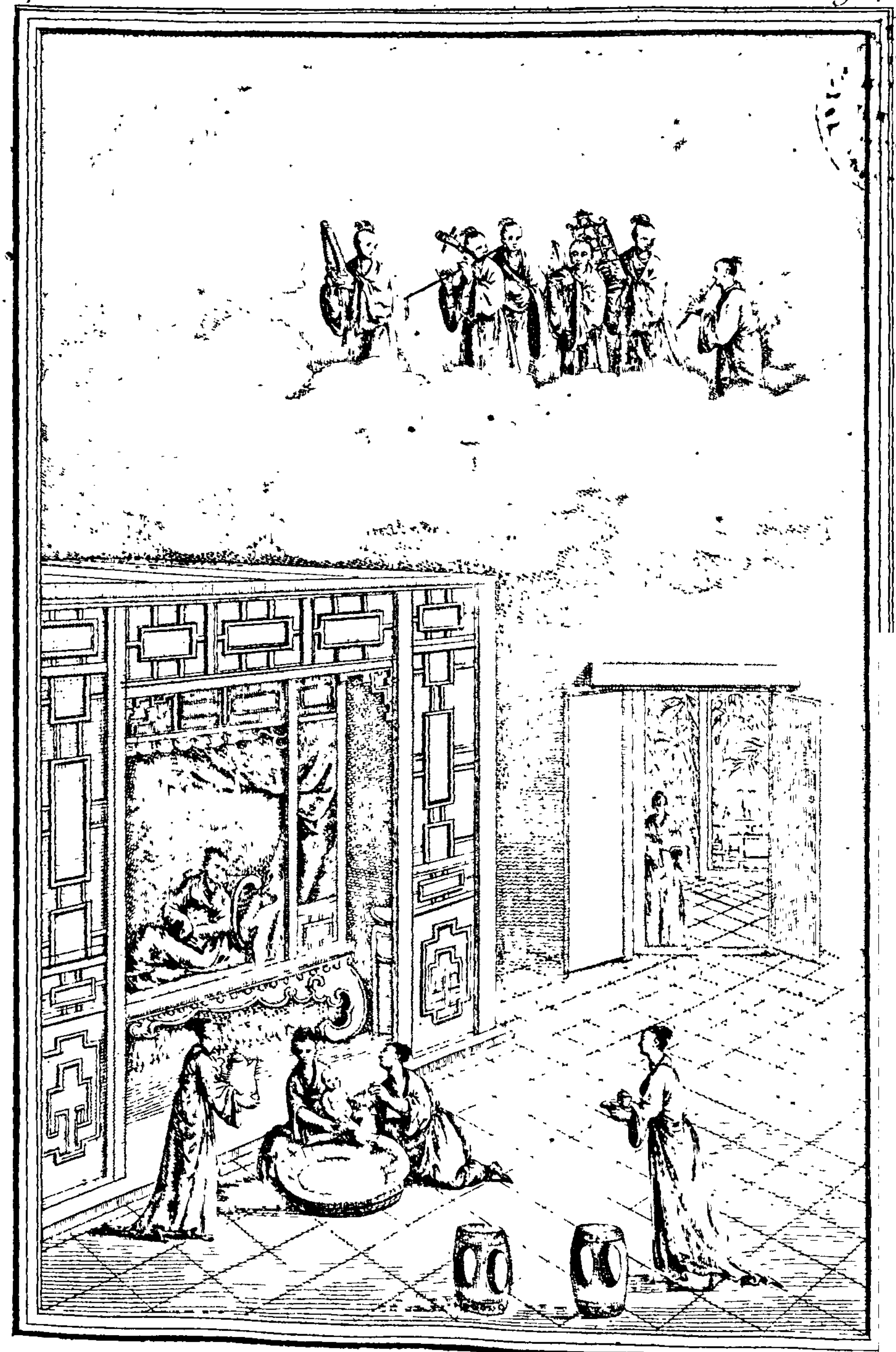

Helman, Scu

ſignes, répandus dans le total de ſa figure, le diſtinguoient des autres enfans. Comme ces ſignes ſont autant d'emblêmes, dont on ne pourroit donner une parfaite intelligence à ceux qui ne ſont pas Chinois, que par des explications très-longues, leſquelles encore ne feroient compriſes qu'au moyen d'un grand nombre d'autres explications non moins longues, je crois pouvoir me diſpenſer de les rapporter ici. Un petit nombre choiſi parmi ceux qui n'ont beſoin que de quelque léger eclairciſſement pour faire tomber le voile qui les couvre, ſuffira pour donner une idée de tous les autres.

Le nouveau né avoit une elévation en forme de monticule ſur le ſommet de la tête; ce qui déſignoit la ſublimité de génie dont il alloit être doué, & etoit un indice de l'uſage qu'il feroit de ce même génie, pour eclairer les hommes qui marcheroient à ſa ſuite dans les ſentiers qui conduiſent aux ſciences & à la vertu.

Sa poitrine qui etoit plus elevée qu'elle ne l'eſt communément dans des enfans ordinaires, etoit marquée de quantité de traits, formant entre eux tous, les cinq caracteres Tché-tſo, Ting, Che-fou, qui ſignifient ce que nous exprimerions en françois par ces mots, *il indiquera, il ſera, il fixera, il accomplira le tems.*

Quelques taches, dont les unes etoient exactement rondes, & les autres en hemycicle ou en croiſſant, répandues ſur ſa peau, etoient une eſpece de repréſentation du ſoleil & de la lune. On veut dire par-là, que tout ainſi que le ſoleil ſert de regle invariable pour fixer les ſaiſons & tout ce qui en dépend, & que la lune, malgre les inégalités qu'elle repréſente dans ſes différentes phaſes, finit par ſe réunir à lui; de même l'enfant qui venoit de naître, ſerviroit de regle aux autres hommes, & les rameneroit enfin, après bien des variations de leur part, au point de réunion où tout doit aboutir dans l'ordre moral, *&c.*

En voilà bien assez sur un article si peu amusant, mais que je n'ai pas cru devoir passer sous silence en entier, pour n'avoir pas à me reprocher d'avoir abandonné mes guides, lorsqu'ils ne m'indiquoient que de l'extraordinaire, du symbolique & du merveilleux. Ce qui me reste à dire, rentre dans l'ordre naturel des evénemens, & je n'ai plus à représenter qu'un homme tel que les autres hommes, quoique supérieur aux hommes ordinaires par ses qualités naturelles & acquises, par sa science, ses vertus & ses talens, & par l'usage qu'il fit des unes & des autres durant tout le cours de sa vie.

Il etoit dans la troisieme année de son âge, lorsque *Chou-leang-ho* son pere mourut. Son education roula toute entiere sur les soins qu'en devoit prendre la jeune *Yen-ché* sa mere. Cette vertueuse femme garda exactement tout le cérémonial de la plus rigide viduité; elle ne s'occupa plus que des affaires du ménage, de celles sur-tout qui avoient rapport à son cher fils. Elle voyoit avec la plus douce satisfaction, qu'à mesure qu'il croissoit sous ses yeux le germe des vertus qu'elle tâchoit de lui inspirer se développoit, & promettoit la plus abondante récolte pour un âge plus avancé.

Kicou, car c'est ainsi qu'on l'appelloit dans la famille, se distinguoit des autres enfans par la soumission sans bornes à celle qui lui avoit donné le jour, par son respect pour les vieillards, par sa déférence envers tous ceux qui etoient plus âgés que lui, par une gravité prématurée, & par son attention à ne manquer à aucunes des cérémonies, tant à l'egard des vivans que pour les morts. Il etoit si porté d'inclination à rendre aux uns & aux autres les honneurs qu'il croyoit leur être dus, que son plus grand divertissement avec ceux de son âge, etoit tantôt de les saluer avec tout le cérémonial que les personnes les plus graves observent entre elles, tantôt de les inviter à s'asseoir

5.

Pag. 16.

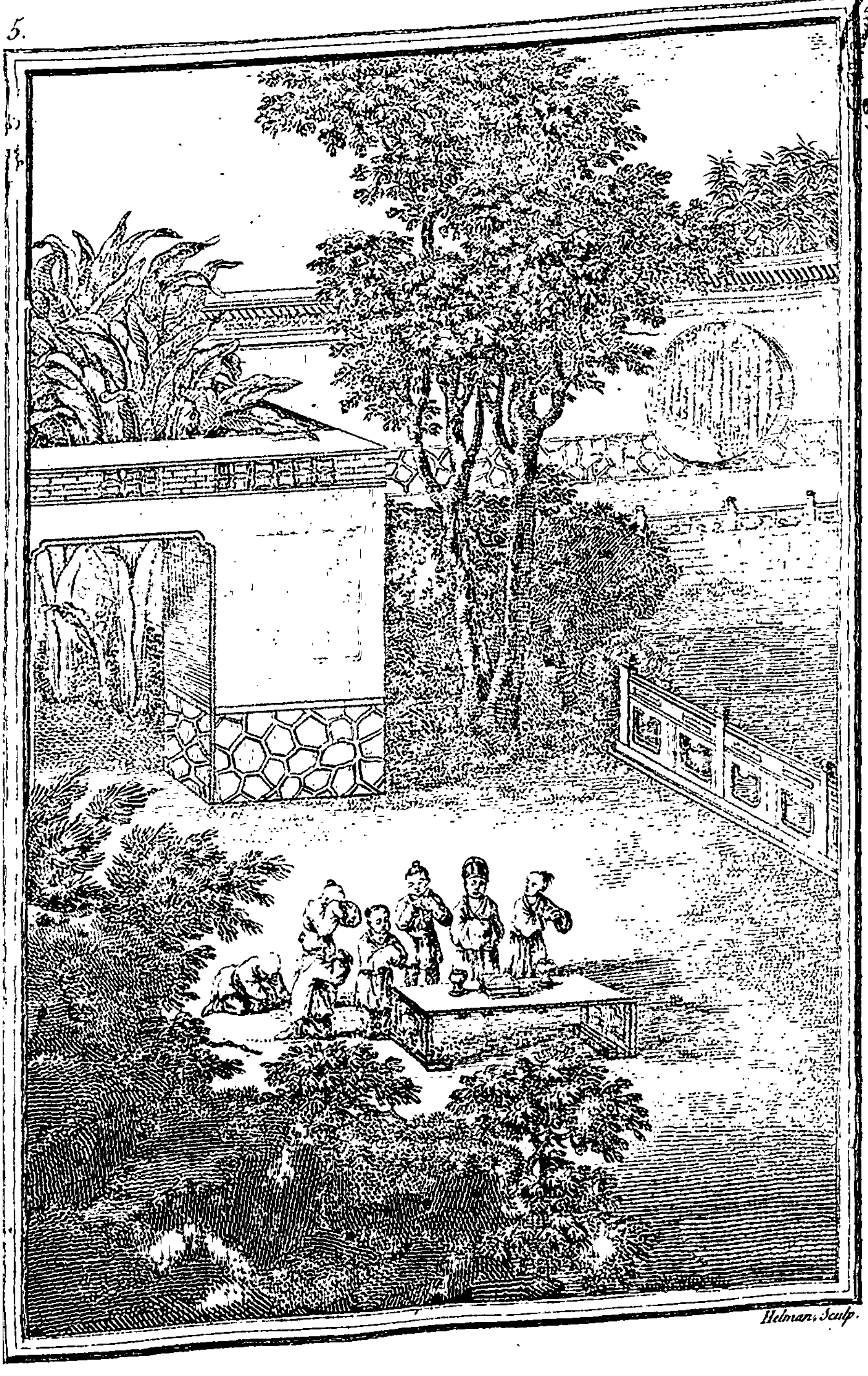

Helman, Sculp.

LIBR ... OF THE ... BOMB... ...ATIC

en leur cédant refpectueufement la premiere place. D'autres fois il pofoit fur une table, ou fur tout autre endroit un peu elevé, tout ce qui fe trouvoit fous fa main, l'y rangeoit, comme on range pour l'ordinaire ce qu'on doit offrir aux Ancêtres lorfqu'on veut leur témoigner les fentimens de reconnoiffance dont on eft cenfé être pénétré; puis fe profternoit, frappoit la terre avec fon front, & faifoit les autres cérémonies ufitées en pareille occafion, avec une gravité, une décence & un refpect qui etoient un fujet d'admiration pour tous ceux qui en etoient témoins.

Tout ce qu'on tâche d'inculquer aux enfans pour les accoutumer de bonne heure aux devoirs de la vie civile, & pour les préparer à pouvoir dans la fuite porter fans peine le joug que la Société impofe à tous fes Membres, lui etoit comme naturel. On eût dit qu'on l'avoit inftruit d'avance de ce qu'il falloit faire dans chacune des circonftances particulieres où il fe trouvoit, dans celles même qui etoient le plus imprévues, & qu'il eût eté comme impoffible de deviner. La vertueufe *Yen-ché* ne crut pas pour cela qu'elle etoit difpenfée de lui donner fes foins. Elle l'inftruifoit avec affiduité de tout ce dont on a coutume d'inftruire les enfans ordinaires; mais c'etoit moins pour lui apprendre *ce qu'elle favoit bien que le Ciel avoit gravé lui-même dans fon cœur*, que pour s'acquitter à fon egard du plus facré des devoirs que la nature impofe à toutes les meres envers ceux à qui elles ont donné le jour. Elle ne fe déchargea fur perfonne de ce qu'elle pouvoit & devoit faire elle-même.

Cependant le tems s'ecouloit, & fon cher *Kieou* entra dans la feptieme année de fon âge. Elle penfa alors à lui donner un Maître qui fût en etat de lui continuer fon education, & de l'initier dans les Lettres. Elle eût bien fouhaité de pouvoir entretenir chez elle l'Inftituteur qu'elle auroit choifi, afin d'être

plus à portée de veiller sur le dépôt qui lui seroit confié ; mais etant veuve & jeune, elle crut que la décence ne lui permettoit pas de prendre ce parti : elle se détermina à l'envoyer à l'Ecole publique.

Celui qui tenoit alors cette Ecole, etoit un Sage du premier ordre, du nom de *Ping-tchoung*. Cet excellent homme, qui etoit alors Magistrat & Gouverneur pour le peuple, ne regardoit pas comme un emploi au-dessous de lui, celui d'instruire & de former la jeunesse. Il croyoit au contraire, que c'etoit en cela que consistoit la plus essentielle de ses obligations, parce qu'en tant que Gouverneur, il représentoit la personne du Souverain, qui est réputé le pere commun de tous ceux qui vivent sous ses Loix ; & qu'un pere doit, quand il le peut, instruire & former lui-même ses enfans. Ce fut à ce Sage que *Yen-ché* confia l'education de son fils, auquel elle donna dès-lors le nom distinctif de *Tchoung-ny*, nom respectable pour elle, parce qu'il lui rappelloit sans cesse le précieux souvenir de la faveur que le ciel lui avoit accordée, lorsqu'elle lui fit sa priere sur la montagne *Ny-kieou* (1).

Tchoung-ny devenu ecolier, se distingua bientôt de tous ses compagnons d'etude par sa modestie, son application, sa douceur, & sur-tout par ses progrès & par sa vertu. Attentif à tout ce qui sortoit de la bouche de son Maître, il mettoit tout à profit pour son avancement ; & son sage Maître, non moins attentif à la conduite de son disciple, lui enseignoit, comme par une espece de retour, tout ce qui pouvoit contribuer à le perfec-

(1) J'ai déjà dit que les Chinois portent, pour l'ordinaire, plusieurs noms, parmi lesquels il y en a qui les distinguent d'une maniere honorable, ou qui ont rapport à quelque chose qui leur est particuliere. Ainsi, *Koung-tsée* portoit le nom de *Tchoung-ny*, qui désignoit qu'il etoit le second des deux fils que son pere avoit eus, & qu'il avoit eté accordé sur la montagne *Ny-kieou*.

tionner dans les différens genres proportionnés à ſon âge & à ſa capacité. Il en eut bientôt fait un petit Docteur; il le mit en etat du moins de pouvoir le ſeconder, en le chargeant d'expliquer à ſes compagnons les leçons qu'il retenoit avec tant de facilité. Cette diſtinction, loin d'enorgueillir celui à qui elle etoit accordée, ne le rendit que plus modeſte, plus affable & plus complaiſant.

Croyant entrer dans les vues de ſon ſage Maître, il ſe conduiſoit, dans l'exercice de l'emploi dont il l'avoit honoré, avec toute la gravité d'un homme fait; ſans cependant bleſſer le moins du monde, l'amour-propre de ſes Compagnons. L'aſcendant que ſes qualités perſonnelles, & une maniere d'agir toujours conforme au plus rigoureux devoir, lui donnoient naturellement ſur eux tous, le mettoit à l'abri de leur petite jalouſie, & leur perſuadoit, ſans qu'ils s'en apperçuſſent, qu'il n'occupoit que la place qui lui etoit due, en rempliſſant à leur egard celle d'Inſtituteur & de Maître.

Telles furent ſes occupations juſqu'à l'âge de dix-ſept ans. Il etudioit avec l'aſſiduité la plus conſtante; il acquéroit de jour en jour de nouvelles connoiſſances; & en même tems qu'il ornoit ſon eſprit de ce qu'il y avoit de plus eſſentiel à ſavoir dans les ouvrages des anciens, il imprimoit dans ſon cœur les profondes traces des vertus civiles & morales qu'ils avoient pratiquées, & ſe diſpoſoit ainſi à le smettre en pratique à ſon tour, malgré la dépravation d'un ſiecle, où l'empire des vices etoit le ſeul empire abſolu. S'il n'eût tenu qu'à lui, il auroit conſacré quelques années encore à ce genre de vie pour lequel il ſembloit être né; mais en fils obéiſſant, il ſacrifia ſon goût aux vues de ſa mere, qui jugea qu'il ne pouvoit pas différer davantage à prendre un etat. Il n'etoit aucune charge à laquelle ſa naiſſance ne lui permît d'aſpirer. Il ſe contenta cependant d'un Manda-

rinat ſubalterne qui lui donnoit inſpection ſur la vente & la diſtribution des grains.

Il n'en eſt pas du ſage, comme de l'homme ordinaire. Ce dernier s'en tient à ce qui eſt préciſément du devoir, & croit avoir tout lieu de s'applaudir, lorſqu'il n'a manqué à aucune des obligations qui lui ſont impoſées. Le premier, au contraire, porte ſa vue bien au-delà de ce à quoi il eſt indiſpenſablement obligé. Il etudie les circonſtances, il balance les avantages & les inconvéniens, il evalue les profits & les pertes, il ſe met au fait du paſſé, il obſerve le préſent, il ſait prévoir l'avenir; en un mot, rien ne lui echappe de tout ce qui peut concourir à donner quelque degré de perfection à ce dont il eſt chargé.

C'eſt ſous ce point de vue qu'on nous repréſente *Koung-tſée* dans l'exercice du petit emploi dont on le chargeoit (1). Quoique iſſu d'une race illuſtre, loin de ſe croire déshonoré, en l'acceptant, il ne l'enviſagea que comme un moyen qu'on vouloit bien lui fournir de pouvoir ſervir le Prince & la Patrie; & il déploya tous ſes efforts pour ſervir l'un & l'autre efficacement. Il etoit reçu alors dans le Royaume de *Lou*, ainſi que dans la plupart des autres Royaumes qui partageoient l'Empire, que les perſonnes en place confiaſſent à des inférieurs, ou même à des mercénaires, le menu détail de tout ce qui etoit ſoumis à leur juriſdiction. Le jeune Mandarin regarda cette Coutume comme un abus qui tendoit à renverſer les Loix, & commença par s'y ſouſtraire: il voulut tout voir, tout entendre, tout faire par lui-même.

Chaque jour, au lever de l'aurore, il etoit des premiers rendus dans le lieu où ſe faiſoient les ventes & les achats. Là

(1) A ſon entrée dans le monde, il prit le nom de *Koung*, qui etoit celui de ſa famille; ainſi je ne l'appellerai déſormais que de ce nom, ou, pour me conformer à l'uſage introduit en Europe, du nom de Confucius, qu'on lui donne communément.

il examinoit avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, tout ce qui devoit avoir cours en fait de proviſions de bouche. Les grains etant l'objet principal de ſon miniſtere, il n'oublioit rien pour ſe procurer les connoiſſances relatives à ce qui les concernoit. Il avoit à ſes côtés des hommes experts & déſintéreſſés, qui l'aidoient à diſtinguer les différens degrés de bonté de chaque denrée, & à y mettre tel prix qui, ſans porter dommage au vendeur, fût à l'avantage de celui qui s'approviſionnoit. Il rejettoit impitoyablement, & ſans egard pour qui que ce fût, tout ce qui de près ou de loin lui paroiſſoit de nature à pouvoir nuire à la ſanté du Citoyen.

Par cette conduite conſtamment ſoutenue, il eut bientôt ſubſtitué l'ordre & la bonne-foi, au trouble & à la confuſion qui régnoient ci-devant dans le lieu du Marché. Les monopoles & toutes les eſpeces de fraudes diſparurent entiérement. Elles ſe feroient déguiſées en vain devant des yeux toujours ouverts, & aſſez eclairés pour les découvrir; & quiconque eût oſé s'en rendre coupable, auroit eté ſur le champ puni. Quoique ce pénible travail ne l'occupât que pendant les premieres heures de la matinée, il ne le perdoit pas pour cela de vue le reſte du jour. Rendu à lui-même, il liſoit les Livres economiques, marquoit avec ſoin ce qu'il y trouvoit d'intéreſſant, & s'en faiſoit donner enſuite une explication détaillée, par des perſonnes intelligentes, par celles ſur-tout qui etoient du métier. S'il ſortoit quelquefois, c'etoit, ou pour aller s'inſtruire auprès des Agriculteurs des environs de la ville, ou pour viſiter les magaſins où l'on dépoſoit le riz, le froment, & les différentes ſortes de bleds. Il queſtionnoit les premiers ſur la nature du terrein qu'ils cultivoient, ſur les engrais les plus propres à le rendre fertile, ſur les productions qu'on devoit lui confier plus particuliérement, & ſur une multitude d'autres objets non moins

importans, que ses Livres ne lui auroient point appris. Il interrogeoit les autres, je veux dire ceux qui etoient préposés à la garde & à l'entretien des greniers, sur les précautions qu'ils prenoient pour empêcher les grains de fermenter, pour les préserver de l'humidité, pour les garantir des insectes, pour les mettre à l'abri des oiseaux & des rats, & pour les maintenir jusqu'au temps du débit dans un etat de bonté toujours egal. Il s'informoit de la diminution qu'ils eprouvoient après un certain tems, du prix du premier achat, de celui de la vente qui s'en faisoit ensuite, de la perte & du gain, des raisons particulieres qui pouvoient occasionner l'une ou l'autre; en un mot, il descendoit dans le détail le plus minutieux pour se mettre au fait de tout.

Des questions si variées & si fréquentes eussent ennuyé, fatigué, excédé-même, si elles avoient eté faites par tout autre; mais venant de sa part elles etoient toujours bien reçues, & l'on y répondoit avec plaisir & de bonne-foi, parce qu'on voyoit bien, à sa maniere modeste d'interroger, à son ton, à toute sa contenance, que ce n'etoit point pour satisfaire une vaine curiosité, encore moins par ostentation, qu'il en agissoit ainsi; mais uniquement dans une intention pure d'acquérir des connoissances utiles, relativement à la fonction publique dont il etoit chargé. On etoit charmé de voir un jeune Magistrat occupé tout entier de son devoir, & ne rien négliger de tout ce qui pouvoit contribuer à le lui faire remplir dignement. En se conciliant de si bonne heure l'estime universelle de ses concitoyens, il jettoit les fondemens de cette haute réputation de sagesse, dont il jouit le reste de ses jours.

Cependant il avoit atteint la dix-neuvieme année de son âge, & sa mere crut qu'il etoit tems de lui chercher une epouse qui fût digne de lui. Elle crut la trouver cette epouse dans une

ancienne famille du nom de *Ki*, originaire du Royaume de *Soung*. *Koung-tsée* epousa *Ki-koan-che*, & l'année d'après il en eut un garçon, qu'il nomma *Pê-yu*. Le Roi *Tchao-koung*, informé de la naissance de ce fils, voulut prendre part à la joie d'une famille qu'il honoroit. Il envoya un de ses Officiers pour faire son compliment de congratulation au pere, & lui porter en même tems un poisson très-estimé dans le pays, avec ordre de lui dire que c'etoit pour contribuer à couvrir une table, à laquelle il voudroit bien aller s'asseoir en personne lors du festin d'usage, après que le nouveau né auroit accompli le premier mois de sa vie (1). Ce présent fut reçu avec tous les sentimens de reconnoissance qu'il exigeoit; & pour en perpétuer le souvenir dans la famille, autant que pour faire honneur à son Souverain, *Koung-tsée* ajouta au nom de *Pé-yu* qu'il avoit déjà donné à son fils, le surnom de *Ly*; car c'est ainsi que s'appelle le poisson qu'on lui présenta de la part du Roi.

Les petits soins domestiques, auxquels il etoit tenu comme pere de famille, ne ralentirent point ceux qu'il devoit au public, comme Magistrat. Il continua avec la même application & le même zele, à procurer à ses concitoyens tous les avantages qui dépendoient de lui, en maintenant la fidélité & le bon ordre dans la classe de ceux qui lui etoient subordonnés. Les Magistrats supérieurs, charmés d'une conduite qui pouvoit servir de modele aux plus anciens comme aux plus eclairés & aux plus attentifs d'entre eux, le proposerent au Gouvernement pour

(1) C'est un usage immémorial en Chine, de donner un festin d'appareil à la naissance du premier garçon qu'on a de sa légitime épouse. Ce repas se donne après que le premier mois des couches est accompli, afin que la mere puisse prendre part à la joie commune. Chaque convive se fait un plaisir & une espece de devoir de contribuer pour quelque chose à la dépense qui se fait à l'occasion de ce repas. Le poisson que le Roi envoya à *Koung-tsée*, est appellé en chinois *ly-yu* : c'est la carpe.

être employé à la réforme des abus ſans nombre qui s'etoient introduits dans les campagnes, ſur-tout à l'occaſion de ce qui concernoit le gros & le petit bétail. Ils s'attendoient aux plus heureux ſuccès de la part de celui qui avoit ſi bien réuſſi à réformer dans la ville tout ce qui avoit eté ſoumis à ſon inſpection. Sur l'expoſé qu'ils firent de ſon intelligence dans les affaires, de ſa droiture & de ſes procédés toujours honnêtes dans la maniere de les traiter, le Miniſtre lui fit expédier la commiſſion d'Inſpecteur-Général des campagnes & des troupeaux, avec plein pouvoir d'abroger & d'etablir tels uſages qu'il jugeroit à propos pour l'avantage commun.

Koung-tſeè n'avoit que vingt & un ans quand il fut pourvu de cet important emploi. Il connoiſſoit déjà en partie les nouvelles obligations qu'il alloit contracter, & les difficultés qu'il auroit à ſurmonter pour pouvoir les remplir ſans faire des mécontens. Il ne s'effraya pas pour cela; mais, armé de ſa bonne intention, de ſa droiture à toute epreuve, & de ſon zele pour le bien public, il redoubla de courage pour pouvoir vaincre l'un après l'autre tous les obſtacles qui s'oppoſeroient à ce qu'il atteignît le but. Il commença par une viſite générale de toutes les campagnes du diſtrict. Il etoit déjà connu dans celles des environs; & la réputation qu'il s'y etoit acquiſe l'avoit annoncé favorablement dans les autres: il fut vu de bon œil par-tout, par-tout il fut reçu avec des démonſtrations de joie, parce qu'on croyoit recevoir un bienfaiteur & un ami, dans la perſonne de celui dont on avoit entendu ſi ſouvent l'eloge. Il profita de la bonne volonté qu'on lui témoignoit pour remplir dans toute ſon etendue la tâche dont il etoit chargé par le Gouvernement.

Il mit le premier de ſes ſoins à s'inſtruire de tout ce qu'il lui importoit de ſavoir, & le ſecond à mettre tout en uſage pour

persuader que son unique intention etoit de faire du bien ; qu'il etoit dispoſé à consacrer tout ce qu'il avoit de lumieres & de talens, à sacrifier sa fortune, son repos, tout lui-même pour en venir à bout ; & qu'on pouvoit sans crainte s'en reposer sur lui. Dans tous les lieux où il s'arrêtoit, il vouloit voir tous les propriétaires des terres, & s'entretenir avec eux. Il leur insinuoit les grands principes d'où dépend le bonheur de l'homme vivant en société ; il entroit dans un petit détail des obligations particulieres à leur etat. Il les interrogeoit ensuite sur la nature & les propriétés du terrein dont ils etoient possesseurs, sur la qualité & la quantité des productions qu'ils en retiroient annuellement ; il leur demandoit si, en donnant à leurs champs une culture plus soignée, ils ne les rendroient pas d'un plus grand & d'un meilleur rapport ; s'ils n'en recueilleroient pas avec plus de facilité, & plus abondamment des récoltes dans un genre différent de celui qu'ils avoient coutume d'en exiger ; & autres choses semblables, sur lesquelles, après avoir reçu les eclaircissemens dont il avoit besoin, il intimoit ses ordres, & prenoit toutes les mesures nécessaires pour les faire exécuter. Il arrivoit rarement qu'il ne fût pas obéi, parce que ce qu'il ordonnoit avoit toujours l'approbation du grand nombre, tendoit visiblement à procurer un avantage plus constant & plus etendu, & etoit d'une exécution qu'il tâchoit de rendre facile, en concourant lui-même à en applanir les difficultés.

Lorsque les Campagnards se présentoient à lui dans un etat de mal-propreté, qui dénotoit la pénurie ou la misere, il vouloit savoir quelle etoit la véritable cause de leur indigence. Si cette cause venoit de l'intempérie des saisons, du ravage des insectes, ou de tel autre accident imprévu auquel il ne leur avoit pas eté possible de remédier, il les plaignoit dans leur malheur, il les consoloit, il ranimoit leur courage, il leur donnoit des secours

ſuffiſans pour les remettre dans le train ordinaire du travail qui les faiſoit ſubſiſter. Si au contraire par leurs tergiverſations, leurs ſubterfuges, ou leurs faux allégués, ils lui donnoient lieu de conclure que la fainéantiſe, ou une mauvaiſe conduite les avoit réduits à être ce qu'il les voyoit, il en prenoit occaſion de leur faire de ſalutaires réprimandes, non en termes injurieux ou durs, mais avec une bonté, une honnêteté & une douceur, qui lui gagnoient l'eſtime des réprimandés, quelquefois leur affection; les faiſoient toujours rentrer en eux-mêmes, & les mettoient, au moins pour quelque tems, dans la diſpoſition ſincere de ſe corriger. Il leur donnoit enſuite des conſeils ſur ce qu'ils devoient faire; & comme il avoit ſoin d'accompagner ſes conſeils, de quelques dons relatifs aux travaux auxquels il vouloit qu'ils ſe livraſſent, il ne manquoit preſque jamais de réuſſir, même auprès de ceux dont les apparences equivoques donnoient le moins lieu d'eſpérer un amendement.

Il eut beaucoup plus de peine à obtenir qu'on cultivât ces ſortes de terreins, qu'un préjugé de tems immémorial faiſoit regarder comme incultivables; & ces autres encore, qu'une longue habitude de voir incultes, avoit fait comme oublier qu'ils avoient eu autrefois des poſſeſſeurs qui les faiſoient valoir. Il ne ſe contentoit pas d'exhorter, il prioit, il ſollicitoit, il joignoit les menaces aux prieres; il n'epargnoit ni ſa bourſe, ni celle de ſes amis; il ſe donnoit pour caution des emprunts qu'on etoit obligé de faire; il ſe ſervoit de ſon crédit auprès des Grands & des Perſonnes en place, pour obtenir, quand le beſoin l'exigeoit, des ordres de la part des Miniſtres & des Souverains; il s'y prit, en un mot, de tant de manieres, qu'il en vint enfin heureuſement à bout.

Après avoir réglé tout ce qui concernoit les Agriculteurs, il tourna ſes vues vers ceux qui entretenoient des troupeaux,

ou qui n'avoient d'autre occupation que celle de les mener paître & de les garder. Il s'agissoit sur-tout d'empêcher ces derniers de se susciter des querelles à l'occasion des pâturages, de se nuire mutuellement quand ils en trouvoient le moyen, de s'approprier ce qui ne leur appartenoit pas, d'aller dans les quartiers eloignés de leurs habitations, sans aucun egard pour les habitans des villages & des hameaux auxquels la proximité les assignoit de préférence, de causer du dégât dans les terres labourables ou déjà préparées, & de se livrer à plusieurs autres abus pareils, que l'impunité & une longue tolérance leur faisoient envisager comme des usages permis. Il falloit instruire les autres, je veux dire les colons, dont ceux-ci n'etoient que les serviteurs ou les esclaves; il falloit leur persuader qu'ils devoient etendre leurs vues au-delà du gain journalier dont il paroissoit qu'ils s'occupoient uniquement; il falloit les convaincre que leur intérêt le plus réel & le plus solide, consistoit dans les avantages qu'ils procuroient au public; que ces avantages seroient plus ou moins grands, & par conséquent leur gain particulier plus ou moins considérable dans sa totalité, en proportion des soins qu'ils se donneroient pour le bon entretien, l'amélioration & la multiplication de leurs troupeaux. Il leur fit sur tout cela des leçons, & leur expliqua en détail tout ce qu'il avoit appris lui-même des personnages qui avoient le plus d'expérience en ce genre, & auxquelles l'expérience avoit le mieux réussi. Les peines qu'il se donna, sa patience à toute epreuve, & sa douceur inaltérable, lui assurerent le plus heureux succès.

Dans le cours des quatre années qu'il consacra à cette pénible fonction, on vit la campagne changer de face, & devenir fertile, les troupeaux mieux soignés s'accroître, les cultivateurs & les bergers ne s'occupant que de leurs travaux

respectifs, vivre entre eux dans une douce paix; l'innocence & la joie, depuis si long-tems exilées, reparoître avec eclat, & dicter des loix à leur tour. Ce fut ainsi que, du tems de *Yao*, tout le pays des environs de *Ly-chan* se fit remarquer par l'abondance & la bonté de ses productions, après que l'illustre *Chun*, par ses instructions & par son exemple, y eut fait naître l'industrie, fruit du travail & de l'emulation (1).

Koung-tsée, âgé de vingt-quatre ans, s'etoit déjà distingué parmi la foule des Magistrats, par ce genre de mérite qui est le partage du petit nombre, & qui ne s'acquiert, pour l'ordinaire, que dans l'exercice des essais, souvent réitérés dans le cours d'une longue vie. La maniere dont il s'etoit conduit, & tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors, donnoient les espérances les mieux fondées, qu'il remettroit l'ordre dans les différentes branches du Gouvernement, & rétabliroit les bonnes mœurs dans tous les Ordres de l'Etat, quand il seroit revêtu d'une Charge qui lui donneroit l'autorité requise pour se faire

(1) *Chun* etoit fils de *Kou-seou*, & descendant de *Hoang-ty*, à la huitieme génération. Son pere eut d'une seconde femme un fils nommé *Siang*. Ce *Siang* & sa mere ne cesserent de persécuter *Chun*. Celui-ci fut obligé de quitter la maison paternelle; il alla s'etablir près de la montagne *Ly-chan*, où il se fit laboureur. Sa sagesse, sa douceur, & toutes ses autres qualités, lui eurent bientôt concilié l'estime universelle; il fut reconnu tout d'une voix pour chef de tout le canton. Il inspira à tout le monde l'amour du travail & de la vertu; il eut la consolation de voir la campagne devenir fertile, & les bonnes mœurs régner parmi ceux qui l'habitoient. Grand nombre de personnes s'etant rendues auprès de lui avec leur famille, pour admirer de plus près sa vertu, & profiter de ses bons exemples, il bâtit une Ville, où tout le monde fut renfermé. Le bruit de son mérite pénétra jusqu'à *Yao*. Ce sage Prince, qui jugeoit que son propre fils etoit indigne de lui succéder, cherchoit un homme vertueux à qui il pût transmettre l'Empire; il appella *Chun*, l'eprouva; & après l'avoir reconnu tel qu'il le souhaitoit, il en fit son Collegue, & le désigna pour être son Successeur. Tous les Ordres de l'Etat applaudirent à son choix.

obéir. On alloit lui ouvrir la brillante carriere des hautes dignités, lorsqu'un de ces malheurs qui arrivent à tous les hommes, mais auquel il ne paroissoit pas qu'il dût s'attendre si-tôt, l'arrêta tout-à-coup, & l'empêcha d'y entrer. Sa mere, touchant à peine à la quarantieme année de son âge, tomba dangereusement malade, & bientôt après paya son tribut à la Nature, malgré les secours en tous genres, & les soins assidus & tendres d'un fils, qui n'eût pas hésité de lui prolonger la vie aux dépens de ses propres jours, s'il eût eté en son pouvoir de le faire.

Alors comme aujourd'hui, à la mort du pere ou de la mere, tout emploi public etoit interdit aux enfans : c'etoit du moins l'usage que les Anciens avoient consigné dans le cérémonial de la nation. *Koung-tsée*, qui etoit très-rigide observateur des usages, & qui eût voulu faire revivre dans sa patrie tous ceux de la vénérable Antiquité, se fit un devoir de se conformer à celui-ci, avec toute l'exactitude qu'y employoient les premiers Sages de la Monarchie. Il se renferma chez lui pour ne s'y occuper que de la perte qu'il venoit de faire.

Après avoir versé des larmes sur le cercueil de celle à qui il devoit la vie, & avoir rempli le nombre des jours destinés aux premiers témoignages de la douleur, il fit mettre ce cher dépôt à *Ou-fou*, lieu peu eloigné de celui où il faisoit actuellement son séjour, en attendant qu'il lui fût permis de le transférer à *Fang-chan*, où reposoient les cendres de son pere. *Le pere & la mere*, disoit-il, *contribuent egalement à nous donner l'être ; nous leur devons par conséquent une egale reconnoissance : il faut que nous puissions la leur témoigner en leur rendant en même tems des hommages pareils. Il convient d'ailleurs que ceux qu'un même nœud alliés pendant la vie, ne soient pas séparés après leur mort.*

Aussi-tôt que les circonstances lui parurent favorables, il donna tous ses soins aux préparatifs de la translation. Cette cérémonie se fit avec une décence si peu commune dans le siecle où l'on vivoit, & une pompe si remarquable, qu'elle excita l'admiration de tous ceux qui en furent témoins. L'éloge de celui qui en avoit ordonné l'appareil, retentissoit de tous côtés; ce n'etoit qu'une même maniere de s'exprimer dans l'intérieur de chaque famille. *Voilà*, disoient les peres & meres à leurs enfans, *voilà un exemple de piété filiale, dont le souvenir ne doit jamais s'effacer de votre esprit; gravez-l'y profondément, afin que vous puissiez vous conformer à un si beau modele, lorsque l'occasion en sera venue.*

Si cette pratique n'eut pas lieu dès-lors dans toute son etendue, on adopta du moins & assez généralement, celle de ne pas séparer après leur mort, l'epouse d'avec l'epoux. « On les enterra l'un auprès de l'autre; le mari à l'est, & la » femme à l'ouest, ayant l'un & l'autre la tête au Nord, & » les pieds au Midi. On mit leurs corps à l'abri de la voracité » des animaux carnassiers, en les enfermant dans des bieres » dont les planches, bien consolidées entre elles, & enduites » d'huile ou de vernis, avoient quatre pouces d'epais; & pour » les préserver plus long-tems de la corruption & de la pour- » riture, on ne les confia à la terre que sur des monticules, » ou sur de petites elévations factices qui les imitoient ».

Ce n'etoit-là qu'une espece de prélude de ce qui s'etablit peu de tems après, pour tout ce qui concernoit les cérémonies funebres. Les usages qui avoient eté en vigueur dans les siecles de *Yao*, de *Chun*, & des autres sages Princes de la haute Antiquité, s'etoient insensiblement abolis; à peine pouvoit-on s'en former une idée, en voyant ce qui s'observoit parmi les personnes du plus haut rang. Le peuple, & ceux de

l'etage moyen, enterroient leurs morts dans le premier terrein inculte qui etoit le plus à leur portée, ou dans un coin de leurs champs, s'ils en avoient en propre; & après un deuil de quelques jours, tout etoit fini pour eux. « Ce peu de respect » pour les morts, etoit l'un des effets de sa corruption du siecle; » les mœurs s'etoient tellement dépravées dans tout l'Empire » par la licence des guerres qui le désoloient, depuis sur-tout » que les Princes feudataires avoient entiérement secoué le » joug, qu'on n'y rougissoit plus de rien, & que les abus les » plus monstrueux y etoient regardés d'un œil indifférent. » Celui de laisser les morts comme à l'abandon, avoit pré- » valu chez le plus grand nombre; *le Souverain ne se mettoit » nullement en peine de le proscrire, & le Gouvernement » sembloit, en quelque sorte, l'autoriser* ». Que pouvoit faire un simple particulier, un particulier alors isolé, qui n'avoit à sa disposition que le simple ascendant que les grandes ames ont sur les petites; qui n'avoit d'autorité que celle que sa vertu, son mérite personnel & son nom, pouvoient lui donner; *qui n'avoit de forces à déployer que celles de la raison*, & qui n'espéroit de succès que ceux qui naîtroient d'eux-mêmes à la suite de ses efforts? Malgré le peu d'apparence qu'il y avoit de pouvoir réussir, *Koung-tsée* ne laissa pas que d'en entreprendre la réforme; il osa se flatter qu'avec du tems & de la patience, il viendroit à bout de la faire adopter; & ce que l'autorité soutenue de toutes les forces dont elle dispose, eût peut-être exigé en vain de ses compatriotes, la simple persuasion soutenue de la confiance, lui parut suffisante pour l'obtenir. Sur ce principe, il mit en œuvre tout ce qu'il avoit de talens naturels & acquis; il n'oublia rien pour se concilier la bienveillance & se faire ecouter. A en juger par tout ce qu'on rapporte de lui, voici comment il s'y prit.

Il tâcha d'inculquer dans l'esprit de ceux à qui il avoit occasion de parler, que l'homme etant ce qu'il y a de plus précieux sous le ciel, tout ce qui le compose etoit digne du plus grand respect; qu'etant, par sa nature, le Roi de la terre, tout ce qui existoit sur la terre etoit soumis à ses loix, & lui devoit hommage; & que c'est en quelque sorte le dégrader de sa dignité, & le mettre au niveau des brutes, que de n'avoir que de l'indifférence pour ce qui reste de lui après que le souffle de la vie ne l'anime plus.

Il leur parla avec effusion de cœur de l'obligation imposée à tous les hommes, d'avoir les uns pour les autres cet amour eclairé & effectif qui, embrassant en général l'espeçe, s'etend indifféremment sur chacun des individus qui la composent, puisqu'il n'en est aucun qui ne tienne à la longue chaîne qui les lie tous. Il leur expliqua comment cette même chaîne lioit ceux qui jouissent de la vie à ceux qui avoient cessé de vivre; il leur fit comprendre que les vivans, etant redevables à ceux qui les ont devancés de tout ce qu'ils sont eux-mêmes dans l'ordre civil, de ce qu'ils savent & de ce qu'ils possedent, ils leur doivent de la reconnoissance, & une reconnoissance proportionnée aux bienfaits qu'ils en ont reçus. Il leur persuada que le moyen le plus naturel & le plus simple de s'acquitter envers eux, etoit de leur rendre des honneurs, & de leur faire hommage de ce qu'ils avoient à leur disposition de plus digne de leur être offert. Les témoignages de respect, l'offrande des choses qui servent à la nourriture & à l'entretien, etant propres à remplir ce double objet, & laissant d'ailleurs les vivans & les morts dans la possession de leurs droits respectifs, pour en jouir chacun à sa maniere, il les fit convenir sans peine que c'etoit à quoi l'on pouvoit s'en tenir, & qu'il etoit à propos de fixer irrévocablement par des cérémonies ana-

logues,

logues, telles que celles qui avoient eté en usage dès les premiers siecles de la Monarchie.

Il leur persuada encore qu'en leur réitérant, à des tems réglés, ces mêmes hommages & ces mêmes honneurs dans les lieux où reposent leurs cendres, ou simplement, sans sortir de chez soi, devant leurs représentations placées dans quelque endroit décent de sa propre demeure, il n'etoit pas possible qu'ils ne se rappellassent de tems en tems, du moins en gros, ce que ceux qu'ils honoroient ainsi avoient eté pendant leur vie, ce qu'ils avoient fait pour l'honneur ou l'avantage de la famille, pour la gloire de la patrie, & en quel genre de mérite ils s'etoient particuliérement distingués. D'où l'on pouvoit espérer, ajoutoit-il, qu'en rappellant un pareil souvenir, ils graveroient insensiblement dans leurs propres cœurs, d'une maniere ineffaçable, les sentimens de tendresse & de reconnoissance qui naissent naturellement dans des cœurs bien faits.

Il les convainquit enfin, qu'il n'etoit pas seulement de la bienséance & de la justice que les vivans honorassent les morts, mais qu'il etoit de l'intérêt de chacun en particulier de remplir ce devoir; parce qu'en le remplissant, chacun travailloit indirectement pour soi-même, & contribuoit en quelque sorte à perpétuer sa propre existence, ou tout au moins à la prolonger dans la mémoire des hommes.

« Il n'est pas douteux, leur disoit-il, que les descendans » ne fassent à leur tour ce qu'ils auront vu faire à ceux qui » les ont devancés. Les honneurs que vous rendrez à ceux » que vous avez remplacés sur la terre, vous seront rendus » en même mesure par ceux qui vous remplaceront ».

Par ces raisonnemens & par d'autres pareils, il tourna peu-à-peu les esprits *vers le grand objet des cérémonies funebres ; il*

leur en fit envisager la pratique comme le témoignage le moins equivoque que l'on pût rendre à la dignité de l'homme, & comme le nœud final au moyen duquel on serroit indissolublement les liens de la société.

La conduite qu'il tint lui-même à la mort de sa mere, & en conséquence de cette mort, fut un modéle auquel ses compatriotes ne tarderent pas de se conformer; & à l'exemple de ses compatriotes, ceux des différens Royaumes qui partageoient alors l'Empire, firent revivre parmi eux les usages que les Anciens avoient etablis pour honorer les morts. Depuis ce renouvellement, la nation entiere les a constamment suivis pendant plus de deux mille ans. Elle les suit encore; & il est à croire, vu l'attachement inébranlable qu'elle a pour eux, qu'elle ne cessera de les suivre que lorsqu'elle cessera elle-même d'être comptée parmi les Nations. Puisse-t-elle, pour son avantage particulier, s'en tenir à l'institution primitive, & ne pas s'ecarter de cette noble simplicité qui porte seule la véritable empreinte des premiers tems! *Koung-tsée* semble lui en avoir fait un précepte dans plus d'un endroit de ses ecrits; il lui en a du moins tracé la regle dans ce qu'il a lui-même pratiqué.

Renfermé, comme je l'ai dit, dans l'enceinte de sa maison pour y pleurer sa perte, il se sépara entiérement du commerce du monde pendant les trois années du deuil; il crut ne pouvoir mieux remplir le vuide d'un tems si précieux, qu'en se livrant à l'etude. Le desir qu'il avoit toujours eu de s'instruire à fond de ce qui fait le principal objet des connoissances humaines, se ranima dans son cœur, & en occupa bientôt toute l'etendue. Il revint sur tout ce qu'il avoit appris superficiellement dans l'âge tendre, & l'apprit, pour ainsi dire, de nouveau, avec la solidité qui est le propre

de l'âge mûr. Il réfléchit profondément ſur les loix immuables de la morale, remonta juſqu'à la ſource d'où elles découlent, ſe pénétra des obligations qu'elles impoſent à tous les hommes, & en fit le but vers lequel il dirigea ſa conduite & toutes ſes actions : mais, pour parvenir à ce but avec plus de ſûreté, il tâcha de découvrir dans les *King* & dans l'Hiſtoire, les différentes routes que les anciens Sages s'etoient déjà frayées pour y arriver eux-mêmes ſans danger. A ces etudes ſérieuſes, il joignit celles qui ſont d'une utilité plus répandue & plus à la portée du commun.

Il travailla, comme par maniere de délaſſement, à ſe perfectionner dans *tous les exercices du gymnaſe*, s'il m'eſt permis d'employer ces expreſſions pour déſigner ce que les Chinois appellent *les ſix Arts* : arts, ſelon eux, qui doivent être l'objet de l'education publique, & qu'aucun de ceux qui compoſent l'ordre de l'Etat qui inſtruit & gouverne, ne doit ignorer. Les anciens Philoſophes les enſeignoient à leurs diſciples ; & ce n'etoit qu'en les enſeignant qu'ils croyoient remplir leur tâche, & s'acquitter envers la Société de ce que chacun des membres qui la compoſent, lui doit en particulier. Auſſi, lorſqu'on déſignoit quelqu'un par les titres de *Sage*, de *Philoſophe*, de *Maître*, ou par quelque autre nom analogue, l'on ne ſe figuroit point un homme qui ne s'occupoit que de choſes abſtraites & de pure ſpéculation ; mais l'on ſe formoit l'idée d'un homme qui joignoit à l'etude de la Nature & à la pratique de la ſageſſe, des connoiſſances plus qu'ordinaires de la *muſique*, du *cérémonial religieux & civil*, de l'*arithmétique*, de l'*ecriture*, ou de l'art de connoître, de tracer & de former les caracteres, de l'*eſcrime*, ou de la maniere de faire uſage des armes pour attaquer & ſe défendre, ſuivant qu'on ſe trouve dans la néceſſité de faire l'un ou l'autre,

& de l'*art enfin de conduire sûrement & avec adresse un char & une voiture quelconque, traînée par des bœufs, des chevaux, ou autres bêtes de somme* (1).

Occupé de ces différens exercices dans les momens qu'il ne donnoit pas à la lecture & à l'etude, il vit les trois années de deuil s'ecouler insensiblement; & il se trouva au terme, sans presque s'être apperçu du trajet. Un seul pas lui restoit à faire, c'etoit le dernier de tous, mais en même tems le plus pénible, puisqu'il alloit renouveller toutes ses douleurs, en rouvrant une plaie qui etoit à peine fermée.

Pour compléter le cérémonial funebre de la piété filiale, il falloit qu'il se transportât encore une fois avec appareil dans les tristes lieux qui renfermoient les cendres de sa mere; & qu'après avoir rendu ses respectueux hommages à celle dont le tendre souvenir excitoit tous ses regrets, il déposât sur son tombeau les vêtemens lugubres, pour se revêtir des habits ordinaires de la saison, tels qu'on les portoit dans le commerce civil; ce qu'il exécuta de maniere à servir d'exemple à tous.

(1) Ce que je viens de désigner sous le nom des six Arts chinois, ne doit s'entendre que des Arts libéraux, c'est-à-dire, des Arts que quiconque, de quelque condition qu'il soit, peut exercer sans déroger, & qu'il est même de son honneur & de son devoir d'exercer dans certaines occasions. Par exemple, un fils, fût-il Prince, peut conduire lui-même le char dans lequel son pere ou sa mere vont d'un lieu à un autre; quand il le fait, il mérite des eloges, & on ne manque pas de les lui prodiguer. Il en est de même d'un disciple envers son Maître, d'un sujet envers son Souverain, &c. Du reste, il ne faut pas prendre le mot d'*art* dans le sens que nous donnons à ce terme. Les premiers Européens qui ont parlé des six *Y* chinois, ont traduit le mot *Y* par celui d'*Art*: ceux qui en ont parlé après eux, ont employé la même expression, & elle a eté adoptée généralement. On pourra, si on veut, lui en substituer une autre pour désigner les six *Y*, quand on saura ce que les Chinois entendent par-là. On appelle ici *les Arts méchaniques* du nom de *Cheou-y*, comme qui diroit, *Arts de la main*, ou *Manuels*.

Cependant, pour s'être dépouillé des ſignes extérieurs de la triſteſſe, ſon cœur n'en fut pas plutôt pour cela ſuſceptible des ſentimens qu'inſpire la joie. De retour chez lui, il fut encore quatre jours entiers dans le même recueillement d'eſprit qu'auparavant, ſans qu'il lui fût poſſible de s'occuper de penſées moins triſtes que celles dont il etoit occupé depuis que ſa mere avoit ceſſé de vivre. Le cinquieme jour il chercha tout de bon à ſe diſtraire, en eſſayant quelques airs ſur le *kin* (1). Il n'en tira pour cette premiere fois que des ſons plaintifs & tendres, qui exprimoient la douce langueur d'une ame, dont l'affliction n'eſt pas encore diſſipée entiérement. Il perſiſta dans ce même etat l'eſpace de cinq nouveaux jours, après leſquels, faiſant réflexion que puiſqu'il avoit rempli avec la derniere exactitude tout ce que les anciens pratiquoient en pareille occaſion, il etoit tems qu'il ſe rendît enfin à la Société, & qu'il ſeroit coupable envers elle, s'il continuoit à ecouter ſa douleur, préférablement à ce que lui ſuggéroit la raiſon d'accord avec le devoir. Il fit un dernier effort pour rappeller ce qu'il avoit jamais eu de cet enjouement grave, qui, loin de déparer la ſageſſe, lui ſert comme d'ornement pour la faire admirer. Il accorda ſon *kin*, & le pinçant de maniere à en tirer des ſons mieux nourris & plus vigoureux que de coutume, il modula indifféremment ſur tous les tons; il chanta même à pleine voix, & accompagna ſes chants de ſon inſtrument; dès-lors ſa porte ne fut plus fermée à perſonne;

(1) Le *kin* eſt un inſtrument à cordes de ſoie, qu'on pince. J'en ai donné la deſcription & la tablature dans mon dernier Mémoire ſur la muſique des Chinois; on peut le conſulter (Tome VI de ce Recueil, pag. 53 *& ſuiv.*) ſi l'on veut connoître en détail cet inſtrument, l'un des plus anciens qui ſubſiſte dans le monde connu. Les ſons qu'on en tire, ſont très-doux, mais un peu lugubres, au jugement de nos oreilles Européennes.

il fit & reçut des visites, admit des disciples, & en rentrant dans le cercle du monde, il suivit le train ordinaire de la vie qu'il menoit avant son malheur (1).

Si en rentrant dans le monde, il eût voulu rentrer de même dans la carriere des honneurs qui sont attachés aux charges publiques & aux dignités de l'Etat, il auroit dû, suivant l'usage, se présenter au Souverain, ou à ses Ministres, en leur notifiant simplement qu'il n'y avoit plus d'obstacle à ce qu'il exerçât tel emploi qu'on voudroit bien lui donner, parce que l'empêchement qui l'en avoit ecarté pendant trois années, venoit d'être levé. Ses parens, ses amis & tous ceux qui prenoient quelque intérêt à ce qui le regardoit, l'en solliciterent plus d'une fois; mais ce fut en vain. Il leur répondit que la nouvelle route dans laquelle il s'etoit engagé, ne l'ayant point encore conduit au terme, il avoit besoin de quelques années d'une liberté entiere pour pouvoir y arriver. Il continua ce genre de vie auquel il s'etoit livré pendant tout le tems de sa solitude; & etudia les antiques monumens de sa nation avec la même exactitude, & plus d'ardeur encore qu'il n'en avoit eu jusqu'alors.

La célébrité dont il jouissoit, malgré l'extrême attention qu'il

(1) Quand on dit qu'*il admit des disciples, & qu'il rentra dans le cercle du monde*, il faut entendre qu'il ne refusoit à personne les explications qu'on lui demandoit sur quelques points difficiles des *King*, sur quelques usages de la haute Antiquité, & sur quelques traits d'Histoire enoncés obscurément: car dès ce tems-là même, quoiqu'il n'eût encore que vingt-six ans, il avoit la réputation d'être l'un des hommes de son siecle le plus versé dans les Sciences & les Antiquités du pays. Il n'avoit point encore ce qu'on appelle proprement des disciples en titre, mais il se prêtoit volontiers à quiconque s'adressoit à lui pour être instruit. La promenade, les petits voyages, les conversations avec les etrangers, & autres choses semblables, qui lui etoient souvent nécessaires, même pour ses etudes, formerent, dans le grand cercle du monde, le petit cercle concentrique dans lequel il se tint renfermé dans les premiers tems.

avoit à ne pas se produire, ne le laissoit pas aussi tranquille qu'il l'auroit souhaité. On venoit souvent l'interrompre pour avoir son sentiment sur quelque point de morale ou de politique, dont le sens, bien ou mal entendu, pouvoit être utile ou préjudiciable à la conduite des hommes. Il ne rebutoit personne, & se prêtoit avec bonté à tout ce qu'on exigeoit de lui, quand il y appercevoit quelque espece d'utilité. S'il lui arrivoit quelquefois de ne pas satisfaire sur le champ ceux dont les interrogations etoient ou captieuses ou vaines, il ne laissoit pas d'y réfléchir mûrement quand il etoit libre, & profitoit ensuite de la premiere occasion pour donner les eclaircissemens qu'il sembloit avoir refusés d'abord : *afin*, disoit-il, *qu'on n'attribuât pas son silence à mépris ;* la conduite qu'il tint envers un petit Souverain du voisinage du Royaume de *Lou*, en est une preuve.

Ce Prince, qui se disoit Roi de *Yen* (1), lui envoya un de ses Officiers comme en ambassade pour lui demander des regles de conduite, au moyen desquelles il lui fût possible & même facile de bien gouverner ses Sujets. *Koung-tsée*, après avoir ecouté le Député, se contenta de lui répondre ainsi : « je ne connois » ni votre Maître, ni ceux qui sont sous sa domination ; que » pourrois-je dire qui fût à son avantage & à l'avantage des » siens ? S'il avoit voulu savoir de moi ce que faisoient les » anciens Souverains dans telle & telle circonstance, & com-

(1) Le pays d'*Yen* comprenoit la partie la plus septentrionale de la Chine, & s'etendoit Nord & Sud jusqu'à la Province du *Chan-tong* d'aujourd'hui ; & d'Orient en Occident, depuis le *Chan-si* jusqu'à la mer. Les Villes que le Prince, dont il s'agit ici, s'etoit soumises, etoient dans le voisinage de la mer qui baigne l'extrémité orientale du *Chan-tong*. Il est à présumer qu'elles etoient habitées par des hommes difficiles à gouverner : je dirois presque par des especes de pirates ou d'ecumeurs de mer ; mais l'Histoire ne fait aucune mention de ce qui les regarde.

» ment ils gouvernoient l'Empire, je me ferois un plaisir & un » devoir de le satisfaire, parce que je n'aurois à parler que sur » ce que je sais. Rapportez-lui exactement ce que vous venez » d'entendre, & présentez-lui mes très-humbles respects ».

Il est à présumer qu'en s'exprimant ainsi, son intention etoit de se faire inviter à aller en personne chez ce Prince etranger, afin d'examiner sur les lieux même, ce qu'il etoit expédient d'etablir & de réformer. Quoi qu'il en soit, invité ou non, il s'y rendit l'année d'après, & y travailla avec succès à la réforme des loix & des mœurs; il y introduisit aussi le cérémonial qui s'observoit dans le Royaume de *Lou* sa patrie; & fit, sous l'autorité du Prince, tous les autres réglemens qu'il crut nécessaires.

L'objet de son voyage etant rempli, il prit le chemin du retour, malgré les instances réitérées qu'on lui fit pour l'engager à rester : « je me dois à ma famille & aux miens (dit-il » à ceux qui le prioient, de la part du Roi, de faire un plus » long séjour dans leur pays). J'ai fait mon devoir en venant » ici; je fais egalement mon devoir en sortant d'ici, quand je » puis être plus utile ailleurs. Je ne saurois vous quitter, ajouta- » t-il, sans vous faire part d'une ancienne sentence qui a cours » parmi nous; la voici : un Souverain qui a quelques nouveaux » etablissemens à faire dans ses Etats, ne doit rien entre- » prendre qu'il n'ait eu des lumieres sur ce qui se pratique chez » ses voisins des quatre côtés. Cette sentence renferme un sens » très-profond, & m'a convaincu d'une vérité à laquelle je » n'avois pas fait trop d'attention jusqu'ici. Rapportez encore » à votre Roi ce que je viens de vous dire ».

La connoissance plus particuliere de *cette vérité utile* qu'il eut l'avantage de se procurer*, ne fut pas le seul fruit qu'il retira de ce voyage, le premier qu'il fit, hors des limites de son pays; il

il fe convainquit encore d'une autre vérité non moins importante, celle de la *néceffité de voyager*, quand on veut juger fainement des mœurs des Nations, & du génie particulier de ceux qui les compofent. « Pour connoître tel qu'il eft un peuple » qui habite des lieux différens de ceux qui nous ont vu naître, » & où nous coulons habituellement nos jours (dit-il après fon retour à ceux qui l'interrogeoient fur ce qu'il avoit obfervé dans le petit Royaume qu'il venoit de quitter); « ces lieux ne fuffent-» ils qu'à la diftance de quelques lys, il faut s'y rendre foi-» même, & tout voir de fes propres yeux, parce qu'il arrive » très-rarement que le rapport d'autrui n'emporte avec foi » quelque légere empreinte, ou d'erreur, ou d'ignorance, ou » de préjugé. Je fuis pénétré de cette vérité; & je ne man-» querai pas de mettre en pratique ce qu'elle enfeigne, toutes » les fois que j'en aurai l'occafion ».

Il ne comptoit, après fon retour, que la vingt-huitieme année de fon âge, & déjà rien n'etoit à defirer pour lui du côté de la réputation. On le regardoit comme un politique habile, comme un favant du premier ordre, comme un fage; mais il s'en faut bien qu'il s'eftimât foi-même autant qu'il etoit eftimé des autres. Il n'etoit à fes propres yeux qu'un homme ordinaire, qu'une efpece d'ecolier renforcé, qui n'avoit encore que des connoiffances fuperficielles de ce qui lui reftoit à etudier pour être inftruit à fond de ce qu'il faut favoir; en un mot, il ne croyoit mériter d'autres eloges que ceux qu'on ne fauroit refufer à la bonne volonté & aux efforts. Il favoit auffi la mufique; c'etoit même, parmi les fix arts qu'il avoit appris lors de fes premieres etudes, celui qu'il avoit cultivé avec le plus d'application, & qui etoit le plus conforme à fon goût. Ses progrès l'avoient conduit à quelque chofe de plus qu'à chanter & à jouer d'un inftrument, comme le commun

de ceux qui ne cherchent dans la combinaiſon mélodieuſe des ſons qu'à ſe récréer, ou à ſe délaſſer après des occupations plus ſérieuſes. Il avoit pénétré juſqu'au principe, & n'ignoroit aucune des regles qui apprennent à en faire l'application. Il n'oublioit rien pour ſe procurer en ce genre tout ce qui pouvoit ſervir à le perfectionner.

Il y avoit alors dans le Royaume de *King* un Muſicien de très-grande réputation, connu ſous le nom de *Che-ſiang*, ou ſimplement de *Siang*. On diſoit de cet homme célebre, qu'il rendoit croyables, en fait de muſique, toutes les merveilles que l'on racontoit des anciens, puiſqu'au moyen de ſon *kin*, il calmoit ou excitoit à ſon gré les paſſions. *Koung-tſée* voulut juger par lui-même de ce qui en etoit, & profiter de l'occaſion pour s'inſtruire, ſi ce qu'il avoit appris par la renommée ne s'ecartoit pas trop ſenſiblement de l'exacte vérité. Il alla dans le Royaume de *King*, ſe fit conduire chez *Siang*, & après les complimens ordinaires, il le ſupplia de vouloir bien l'admettre au nombre de ſes Diſciples. « Je ſuis initié, lui dit-il, » dans l'art dans lequel vous excellez ; je pince le *kin* avec » aſſez de juſteſſe pour lui faire rendre des ſons mélodieux. » Lorſqu'un ton eſt faux, je le diſtingue, & je connois s'il eſt » en excès ou en défaut. Je puis, outre cela, accorder ma voix » avec mon inſtrument, & chanter en même tems que je joue. » Voilà ma ſcience : mais qu'eſt-ce que cela en comparaiſon » de ce qu'il me reſte à ſavoir ? J'eſpere qu'avec le ſecours » de vos lumieres, & à l'aide de vos leçons, je pourrai faire » quelques pas vers la perfection. Vous n'aurez pas de Diſciple » plus docile, ni plus appliqué que moi ; c'eſt tout ce que je » puis vous promettre ».

Charmé d'un début ſi modeſte de la part d'un homme qui jouiſſoit d'un grand nom, *Siang* ſe fit un plaiſir de déployer

devant lui toute sa science. Il lui parla de la musique, comme du don le plus précieux que les hommes eussent reçu du ciel, puisqu'elle pouvoit calmer les flots tumultueux des passions qui les agitent, leur faire goûter des plaisirs innocens & tranquilles, & les elever, en quelque sorte, au-dessus d'eux-mêmes. Il lui rappella le principe fondamental sur lequel appuient toutes les regles qui la constituent; & après un court exposé des plus essentielles d'entre elles, il posa les mains sur son *kin*, & lui fit comprendre l'application de ces mêmes regles, dans une piece composée autrefois par le sage *Ouen-ouang*. A chaque son qu'il tiroit de son instrument, *Koung-tsée* redoubloit d'attention. On eût dit que son ame vouloit passer toute entiere dans le *kin*. Il etoit si profondément occupé de ce qu'il entendoit, qu'il paroissoit dans une espece de ravissement, & que long-tems après que le Musicien eut cessé de jouer, il sembloit encore tout occupé de l'entendre.

« En voilà assez pour une premiere leçon, lui dit *Siang*; » exercez-vous : nous verrons ensemble, dans quelques jours, jus- » qu'où vous pouvez aller en ce genre ». Plusieurs jours s'etant ecoulés sans que *Koung-tsée* demandât de nouveaux eclaircissemens à son Maître, celui-ci crut devoir lui continuer la même leçon. Dix jours de suite il ne joua en sa présence que la piece de *Ouen-ouang*; & son docile Disciple ne s'occupa pendant tout ce tems qu'à etudier cette même piece avec une application toujours egale.

Siang la lui fit répéter en présence de ses autres Disciples, & parut très-satisfait de la maniere dont il s'en tira. « Votre jeu, » lui dit-il, ne differe pas du mien, il est tems que vous vous » exerciez sur un autre mode. Votre petit Disciple, *Kieou*, » lui répondit *Koung-tsée*, ose vous prier de différer encore. Je » cherche l'idée du Compositeur, que je n'ai pas encore saisie,

» A la bonne heure, repliqua *Siang*, je vous donne cinq jours » pour la trouver ». Ce terme etant expiré, *Koung-tsée* se présenta de lui-même, & dit à son Maître : « Je commence à voir » comme à travers un nuage ; je vous demande encore cinq » jours, après lesquels, si je n'ai pas atteint le but où je vise, » je me regarderai comme incapable d'y atteindre jamais, » & je ne m'occuperai plus de Musique ». Je le veux bien, lui répondit *Siang*, avec une surprise qui tenoit de l'admiration.

Le dernier des cinq jours demandés commençoit à peine, que *Koung-tsée* sortant d'entre les bras du sommeil, se trouva comme transformé en un autre homme, quant à ce qui faisoit depuis quinze jours le sujet de ses plus profondes méditations. Son entendement s'ouvrit, & il comprit parfaitement ce qu'il avoit cru ne pouvoir jamais comprendre. Il se leve promptement, va se présenter à son Maître, & lui dit : « votre Disciple *Kieou* a trouvé ce qu'il cherchoit ; je suis comme un » homme qui, placé sur un lieu eminent, découvriroit le pays » au loin. Je vois dans la Musique ce qu'il y a à voir ; toutes les » difficultés sont applanies, rien désormais ne sera capable de » m'embarrasser. Avec l'application & la constance, je suis parvenu à découvrir dans la piece de l'ancienne musique que vous » m'avez donnée à apprendre, l'intention de celui qui l'a composée. Je suis pénétré en la jouant de tous les sentimens dont » il etoit affecté lui-même lorsqu'il la composoit. Quelque » chose de plus encore ; il me semble que je le vois, que je l'entends, que je lui parle. Je me le représente comme un homme » d'une taille moyenne, dont le visage est un peu long & d'une » couleur qui tient le milieu entre le blanc & le noir. Il a les » yeux grands, mais pleins de douceur, sa contenance est » grave, son ton de voix sonore, toute sa personne inspire à

» la fois la vertu, le reſpect & l'amour ; c'eſt, je n'en doute » pas, c'eſt l'illuſtre *Ouen-ouang* (1) ».

Il eſt à remarquer qu'en lui donnant à jouer cette piece, on lui avoit laiſſé ignorer le nom de l'Auteur. Ce nom ſorti de la bouche de *Koung-tſée* jetta *Siang* dans une ſurpriſe dont il eut peine à revenir. Après avoir reſté quelque tems comme hors de lui-même & immobile, il s'avance tout-à-coup vers ſon Diſciple, le ſalue profondément & lui dit : *mon cher Kieou, vous êtes un ſage, vous n'avez plus rien à apprendre de moi ; c'eſt moi qui dois être votre Diſciple, & dès ce moment je me reconnois pour tel.* Après ces mots, il ſe proſterne, & frappe la terre de ſon front.

Ce ſeroit faire tort à mon Lecteur que de lui expliquer en détail tout le ſens que contient cette petite ſcene dans laquelle les eſprits ſuperficiels ne trouveroient qu'un ſujet de mépris ou de raillerie ; mais comme ce n'eſt pas pour eux que j'ecris, & que mon intention en ecrivant la vie d'un Sage, eſt de le repréſenter tel qu'il eſt, je le ſuis pas à pas dans les différentes poſitions où il s'eſt trouvé, & je me fais un devoir de le mettre ſous les yeux de ceux qui lui reſſemblent, ſans chercher à le maſquer, ni même à le couvrir d'une gaze, fût-elle des plus légeres. Au reſte, on auroit tort de regarder le Muſicien dont *Koung-tſée* ſe fit le Diſciple, & qui à ſon tour reconnut *Koung-tſée* pour ſon Maître, avec les mêmes yeux dont on regarde de nos jours un Maître de muſique, ou un Joueur d'inſtrument. Dans ces tems reculés, & dans le pays où j'ecris, les termes de *Muſicien*, de *Philoſophe* & de *Sage*,

(1) *Ouen-ouang*, l'un des plus ſages & des plus ſavans Princes qu'ait eu la Chine, fut pere de *Ou-ouang*, Fondateur de la troiſieme Dynaſtie, dite la Dynaſtie des *Tcheou*. Il etoit Souverain d'un petit Etat qui relevoit de l'Empire, & jouiſſoit de l'eſtime générale : il etoit contemporain du Prophete Samuel.

etoient des termes comme *synonymes* ; & il n'y avoit que les hommes diſtingués du commun par leur ſcience & leur vertu, qui oſaſſent s'en arroger le titre, & ſe donner publiquement pour en exercer la profeſſion. C'eſt à de tels perſonnages que les Rois de ces contrées confioient l'education de la jeuneſſe la plus diſtinguée de leurs Etats, celle même de leurs propres fils, ſans en excepter ceux qui devoient hériter de leurs Couronnes.

Après avoir rempli dans le Royaume de *King*, l'important objet qui l'avoit déterminé à s'y rendre, & avoir puiſé auprès du ſage *Che-ſiang* les connoiſſances en plus d'un genre, dont il avoit beſoin pour l'entiere exécution du grand deſſein qu'il avoit formé de ſe rendre utile aux hommes préſens & à venir, *Koung-tſée* revint dans ſa patrie, bien réſolu de ne pas différer plus long-tems à ſe fixer ſur le genre de vie qu'il devoit mener le reſte de ſes jours. Cependant pour ne rien faire dont il eût lieu de ſe repentir dans la ſuite, il fit un retour ſur lui-même, s'examina de nouveau avec toute la réflexion de l'âge mûr (il avoit alors trente ans), balança tous les avantages & tous les inconvéniens qui accompagnent chaque etat particulier de la vie civile ; & l'amour qu'il portoit à ſes ſemblables ne lui permettant pas d'être indifférent ſur les déſordres en divers genres, dans leſquels ils etoient alors généralement plongés, il n'héſita plus ſur le choix. Il ſe chargea de la pénible & dangereuſe tâche de les rappeller à leurs devoirs, & de leur tracer les différentes routes qui conduiſent à la vertu. Aucun intérêt de famille, aucun intérêt perſonnel ne fut capable de l'arrêter ; il ſacrifia tout au grand intérêt commun. Ce fut en vain que ſes amis & ſes proches réitérerent les repréſentations qui lui avoient déjà eté faites, pour l'engager à rentrer dans la carriere qui conduit aux dignités. « Vous vous efforcez inutilement,

» leur répondit-il, pour renverser mes idées, je les suivrai jusqu'au bout. Je me dois indifféremment à tous les hommes, » parce que je regarde les hommes, comme ne composant » entre eux tous qu'une seule & même famille, dont je suis » chargé d'être l'instituteur. Mettez fin à vos remontrances, » elles ne gagneroient rien sur moi. Je suis dans la trentieme » année de mon âge ; & cet âge est celui où l'esprit est dans » toute sa vigueur, ainsi que le corps dans toute sa force : je » sais à quoi je m'engage ».

En effet son parti etoit pris sans retour ; il ne se contenta plus de donner, comme à la dérobée, quelques eclaircissemens à ceux qui avoient recours à lui pour être instruits ; il changea sa maison en une espece de Lycée, où tout le monde etoit en droit de se rendre, & où tout le monde etoit bien reçu. A l'exception de ces hommes mal famés & incorrigibles, dont l'ignominie rejaillit presque toujours sur ceux qui les fréquentent, il n'étoit personne à qui il ne prodiguât avec effusion de cœur, ses instructions & ses soins (1). Jeunes & vieux, pauvres & riches, Ma-

(1) C'est ici le lieu de faire remarquer que la maniere d'enseigner *des anciens Philosophes Chinois*, etoit toute différente de celle qu'employoient *les Maîtres d'Ecole & de Gymnase*. Chez ceux-ci, toutes les leçons, tous les exercices avoient leurs tems fixes & réglés ; les Maîtres assignoient à chacun de leurs disciples ce qu'il avoit à apprendre, ce à quoi il devoit s'exercer, suivant qu'il etoit plus ou moins avancé. Chez les premiers au contraire, aucun tems réglé, rien de fixe quant au choix des sujets ou des exercices dont on devoit s'occuper. Les disciples se rendoient chez les Philosophes quand ils le jugeoient à propos, & se retiroient de même ; ils fixoient eux-mêmes le sujet des leçons en commençant tel ou tel exercice, en demandant des eclaircissemens sur tels ou tels points de Morale, d'Histoire ou de Littérature, sur les différentes manieres de tirer parti de tels ou tels exercices, &c. Je ne puis deviner sur quel fondement l'Auteur d'un Mémoire intitulé : *Essai historique sur l'etude de la Philosophie chez les anciens Chinois*, a pu dire que *Confucius avoit trois mille disciples qui vivoient en commun ; que l'un d'eux etoit à la tête*

giſtrats & Guerriers, vinrent bientôt en foule ; les uns avec aſſiduité, les autres par intervalles, ſuivant que le tems & les circonſtances pouvoient le leur permettre, ou pour lui demander des regles de conduite dans l'exercice de leurs emplois reſpectifs, ou pour ſe faire inſtruire de ce qu'il y a de plus eſſentiel à pratiquer dans ce qu'impoſe la morale, de plus utile à ſavoir dans l'hiſtoire & les *King*, ou pour ſatisfaire leur curioſité ſur les anciennes traditions des premiers tems de la monarchie, ou enfin pour apprendre ſous lui la meilleure maniere de ſe rendre utile à la ſociété, en tirant parti de tout ce qu'on avoit de talens.

La renommée ne fut pas long-tems ſans faire uſage de ſes cent bouches pour publier dans tous les Royaumes qui partageoient alors la Chine, ce qui ſe paſſoit dans celui de *Lou*. Elle annonça qu'un des deſcendans du ſage *Tcheng-tang*, Fondateur de la Dynaſtie qui avoit donné des Loix à l'Empire immédiatement avant celle qui etoit actuellement ſur le trône, travailloit avec ſuccès dans ſa patrie, à faire revivre l'ancienne doctrine, & à réformer les mœurs. *King-koung*, Roi de *Tſi*, dont les Etats confinoient à ceux de *Lou*, fut des premiers à être inſtruits du mérite extraordinaire de ce deſcendant de *Tcheng-tang*. Il conçut le deſſein de profiter de ſes lumieres & de ſa bonne volonté pour ſon avantage particulier, & pour l'avantage de ſon Royaume. Il envoya un de ſes Grands pour le ſonder & l'inviter de ſa part à ſe rendre auprès de ſa perſonne, lui promettant toute la ſatisfaction qu'il pourroit deſirer.

Koung-tſée ſe remit de tout entre les mains du Député, & lui promit qu'il feroit de ſon côté tout ce qui dépendroit de

de cette Société, & avoit ſoin de toute l'adminiſtration domeſtique, &c. En liſant la Vie de Confucius, on s'appercevra aiſément que l'Auteur du Mémoire s'eſt trompé.

lui

lui, pour répondre à la confiance dont le Roi de *Tsi* vouloit bien l'honorer, & pour tâcher de mériter ses bontés; il l'assura de plus qu'aussi-tôt qu'il auroit réglé ses affaires domestiques, il n'auroit rien de plus pressé que d'aller offrir ses services au Prince qui l'envoyoit. Sur cette assurance, le Député retourna chez son Maître; & peu de tems après son départ, *Koung-tsée*, accompagné de quelques-uns de ceux qui s'etoient faits ses Disciples, se mit en devoir d'acquitter sa promesse, & partit.

Il avoit à peine quitté la ville, qu'une foule de jeunes gens qui vouloient, disoient-ils, cultiver la sagesse, vint se joindre à lui. Il n'en rebuta aucun, persuadé qu'ils se dégoûteroient bientôt d'eux-mêmes s'ils avoient pour le suivre quelque autre motif différent de celui qu'ils alléguoient. Le hasard lui ayant procuré l'occasion d'instruire ces *apprentifs sages*, sur un des points fondamentaux de la sagesse, il en profita pour les faire rentrer en eux-mêmes, & les rappeller à la pratique de leurs devoirs.

Il etoit arrivé sur les confins du Royaume de *Tsi*, lorsqu'un cri lamentable qui sortoit des environs, vint frapper ses oreilles. *Cette lamentation*, dit-il à ceux de sa suite, *tient du désespoir. Que quelques-uns d'entre vous se détachent, aillent voir ce que c'est, & m'en avertissent.* Il n'eut pas fait quelques pas, qu'il apperçut lui-même un homme couché au pied d'un arbre, tenant en main une corde dont il paroissoit vouloir se servir pour s'etrangler. Ceux de sa troupe qui avoient pris les devants arriverent assez tôt pour empêcher ce malheureux d'en venir à l'exécution.

Koung-tsée, etant parvenu près de lui, descend de son char, s'approche, & lui dit avec bonté: « autant que j'en puis » juger par l'etat où je vous vois, il faut que vous ayez de bien » grands sujets de chagrin. Voudriez-vous bien me confier vos

» peines ? Parlez-moi ſincérement & ne me cac[illegible] rien. Je » ſuis l'ami des malheureux ; il peut arriver que je contribue » à vous faire ſupporter avec courage les maux par leſquels » vous vous laiſſez vaincre ».

Ces paroles pénétrerent juſqu'au fond du cœur de l'inconnu, & firent ſur lui un effet pareil à celui qu'une douce pluie fait ſur les plantes que les ardeurs du ſoleil brûlant étoient ſur le point de deſſécher.

« Je m'appelle *Tſieou-ou-tſée*, dit-il après s'être un peu » remis. Pluſieurs ſujets du plus cuiſant chagrin m'ont réduit » au déſeſpoir, & j'etois venu ici dans l'intention d'y terminer » une vie qui m'eſt devenue inſupportable. Dans ma premiere » jeuneſſe, je n'eus pas de paſſion plus forte que celle d'etu- » dier. Après avoir appris ce qu'on peut ſavoir à cet âge, » le deſir d'apprendre encore me fit naître l'envie de voyager. » Je quittai la maiſon paternelle, & je parcourus l'un après » l'autre tous les Royaumes qui ſont entre les quatre mers. Après » quelques années, je revins dans ma patrie, où je me mariai ; » mais bientôt après j'eus le malheur de perdre mon pere & » ma mere, ſans avoir rien fait encore pour m'acquitter de ce » que je leur devois : premier ſujet de chagrin.

» En commençant mes voyages, je m'etois propoſé pour » but d'acquérir la ſageſſe, en etudiant les hommes ; je me » perſuadai qu'après avoir découvert les différentes ſources » d'où découlent leurs vertus & leurs vices, il me ſeroit facile de » choiſir celles où je devois puiſer pour atteindre plus ſûrement » ce qui faiſoit l'objet de mes deſirs. A mon retour, je crus que » j'etois ſuffiſamment inſtruit pour pouvoir me conduire moi- » même & conduire les autres : en un mot je me regardai comme » un ſage. Le tems preſcrit pour le deuil fut à peine ecoulé, » que je quittai de nouveau ma patrie pour aller offrir mes

» services au Roi de *Tsi*. Ce Prince plongé dans les délices d'une » Cour voluptueuse, ne faisoit aucun cas de la vertu, il » ne voulut pas même m'ecouter : second sujet de chagrin.

» J'avois ci-devant quelques amis dans ma patrie, & j'en » avois fait d'autres dans les différens endroits que j'avois par- » courus : je me flattois qu'ils etoient encore à mon egard tels » que je les ~~avois eus~~; & l'espérance de jouir auprès d'eux des » douceurs de l'amitié, me consoloit en quelque sorte de mes » disgraces passées ; je voulus les cultiver, je les visitai l'un après » l'autre, & je les trouvai tous changés. Au lieu des caresses, » des egards & des témoignages d'attachement auxquels je » m'attendois, je n'eus à eprouver de leur part que de la froi- » deur, de l'indifférence & du mépris : troisieme sujet de » chagrin.

» Je finis l'enumération de mes malheurs par le plus récent » & le plus cruel de tous. J'avois eu un fils pour premier fruit » de mon mariage ; & ce fils, cet indigne fils, au lieu d'être » auprès de moi pour me nourrir, me servir, me soulager, ou » tout au moins me consoler dans mes disgraces, court à présent » le monde contre mon intention ; & quelqu'un me dit hier qu'il » publioit par-tout qu'il n'avoit plus ni pere ni mere, que l'un » & l'autre en passant la riviere avoient eté submergés dans » les eaux & y avoient péri. C'est apparemment pour eviter » l'odieux titre de fils indocile & dénaturé qu'il a feint ce » mensonge.

» Cette nuit derniere, tout cela s'est peint dans mon esprit » avec les couleurs les plus noires. Eh quoi ! disois-je en moi- » même, avec les sentimens de la plus profonde douleur ; eh » quoi ! je voulois être un sage ; je voulois apprendre aux » autres l'art de devenir tels à leur tour ; je croyois m'être elevé » au-dessus des foiblesses de l'humanité ; & je n'ai pas même

» rempli les devoirs de l'homme le plus ordinaire, & je me suis
» ravalé bien au-dessous du commun. Je n'ai été ni bon fils,
» puisque j'ai abandonné mes parens dans le tems peut-être
» qu'ils avoient le plus besoin de mon secours, & que j'etois
» en etat de les servir ; ni bon sujet, puisque je n'ai rien fait
» pour mon Prince, pour ma Patrie, ni pour la Société ; je
» n'ai point eté bon pere de famille, puisque j'ai négligé l'edu-
» cation de mon fils, que je n'ai pas su le gouverner, & que
» je ne lui ai pas même inspiré les premiers sentimens qui sont
» communs à tous les hommes. L'idée affreuse que j'ai conçue
» de moi, en me considérant sous ces différens points de vue,
» m'a rendu la vie odieuse, & je me suis rendu sécrétement
» dans ce lieu ecarté dans le dessein de la terminer : voilà à-
» peu-près mon histoire, vous en savez la fin ».

« Mon cher ami, lui répondit *Koung-tsée* avec attendrisse-
» ment, quelque grands que soient les torts que l'on ait eus, le
» plus grand de tous est celui de se livrer au désespoir. Tous
» les autres peuvent se réparer, celui-ci est irréparable. Vous
» vous êtes egaré dès le premier pas que vous avez fait. Vous
» avez enfilé une fausse route, en croyant suivre celle qui con-
» duit à la sagesse. Il falloit commencer par vouloir être un
» homme ordinaire, avant que de vouloir être un Sage : car l'on
» ne sauroit parvenir à être un Sage, qu'après que l'on a rempli
» avec exactitude ce qui est dû devoir imposé par la nature à tous
» les hommes. Aimer & servir ceux dont vous tenez la vie, etoit
» la plus essentielle de vos obligations. Vous l'avez négligée ; &
» c'est de cette négligence que sont découlés tous vos malheurs,
» ainsi que tous les contre-tems que vous avez essuyés.

» Ne croyez pas cependant que tout soit perdu pour vous :
» reprenez courage, & tâchez de vous convaincre d'une vérité
» que l'expérience de tous les siecles a rendue incontestable. La

» voici cette vérité; inculquez-la dans votre esprit, de maniere » qu'elle n'en puisse jamais sortir. *Tant qu'un homme jouit de* » *la vie, rien n'est à désespérer pour lui.* Il peut passer tout-à-» coup de l'etat de tristesse à celui de la joie, & du milieu » des peines au plus haut point de la félicité. Encore une fois, » mon cher ami, reprenez courage : retournez chez vous; & » comme si vous commenciez dès aujourd'hui à connoître le » prix de la vie, travaillez à en mettre à profit tous les instans. » Vous pouvez encore devenir sage ». Puis adressant la parole à tous ceux qui le suivoient, il leur dit : « ce que vous venez » d'entendre de la bouche de cet homme, est une excellente » leçon pour vous ; réfléchissez-y sérieusement, chacun en » votre particulier. Les malheurs des autres doivent contribuer » à nous faire eviter ceux qui sont sur le point de tomber sur » nous. L'on a déjà fait un grand pas vers la sagesse, quand » on sait tirer parti des fautes que l'on a pu remarquer dans » la conduite d'autrui ».

Après ces mots, il remonte dans son char, & poursuit sa route. Il avoit à peine fait un *ly* (la dixieme partie d'une de nos lieues de chemin) que quelques-uns de la troupe se présenterent à la portiere, le saluerent profondément, & prirent congé de lui. A ceux-ci succéderent d'autres; & quand il fut arrivé à son terme, il se trouva que treize d'entre ceux qui s'etoient mis à sa suite l'avoient quitté pour aller servir leurs parens, & remplir auprès d'eux les devoirs de la piété filiale.

Le Roi de *Tsi* fut bientôt instruit de son arrivée. Il lui assigna un logement non loin de son Palais, & lui fit dire qu'il venoit de donner ses ordres pour qu'on le traitât bien, & qu'on l'admît auprès de sa personne toutes les fois qu'il se présenteroit. *Koung-tsée* lui alla rendre ses devoirs, & en fut reçu avec les témoignages de la considération la plus parfaite;

mais ce fut là tout. Ce Prince, d'un esprit léger, & d'une humeur conforme à son génie, n'interrogea le Philosophe que sur des bagatelles, dont le moindre de ses Courtisans auroit pu l'instruire à fond ; & le Philosophe, sans rien perdre de sa gravité, lui répondit sur tout, comme s'il eût été question des choses les plus essentielles.

Cette premiere audience, ce qu'il y vit, ce qu'il y entendit, ne lui donnerent pas une bonne idée de cette Cour. Il comprit qu'elle avoit besoin de réforme, & se proposa de l'y introduire peu-à-peu avec du tems & de la patience. On peut croire qu'il mit en usage tout son savoir faire pour en venir à bout ; mais ce fut sans succès. Ce qu'il dit lui-même à ses Disciples donne lieu de le conclure ainsi.

Il y avoit une année révolue qu'il etoit dans le *Tsi*, il avoit eu de fréquens entretiens avec le Roi, & ce Prince n'avoit rien changé encore dans son train de vie ordinaire, quoiqu'il approuvât toujours, même avec de grands eloges, tout ce que lui disoit le Philosophe ; il voulut même joindre à ces marques stériles de sa satisfaction, le don d'une ville du troisieme ordre : « vous êtes etranger dans mes etats, avoit-il dit » à *Koung-tsée ;* il peut arriver que ceux que j'ai chargés de » votre entretien, par oubli ou autrement, vous laissent man- » quer de quelque chose. Pour obvier à un inconvénient qui » seroit tout-à-fait contraire à mes intentions, je vous offre, » en pur don, la ville de *Ling-kieòu ;* ce que vous en percevrez » contribuera à votre bien-être ». *Koung-tsée* refusa d'accepter, sous prétexte qu'il n'avoit rendu aucun service qui méritât une pareille récompense.

Sur la fin de cette année, le Roi revint à la charge, & *Koung-tsée* refusa encore. Ses Disciples en furent surpris, & quelques-uns d'entre eux s'emanciperent jusqu'à le désap-

prouver. *Maître*, lui dirent-ils, *ce refus opiniâtre de votre part, n'auroit-il pas sa source dans l'orgueil?*

« Vous ne me connoissez point, leur répondit *Koung-tsée*, » si vous croyez que c'est par dédain que je ne veux pas accepter » le bienfait dont le Roi de *Tsi* veut m'honorer; & le Roi de *Tsi* » me connoît moins encore, s'il s'imagine que je suis venu dans » ses Etats & auprès de sa personne, en vue de quelque intérêt » temporel qui me soit propre. Il y a un an que je suis ici; lui » & sa Cour sont encore tels que je les ai trouvés, son Royaume » est dans le même désordre qu'auparavant; qu'il fasse revivre » quelque chose de la simplicité & des bonnes mœurs des sages » Princes que je lui ai si souvent proposés pour modeles; qu'il » travaille sérieusement & efficacement à réformer cette mul- » titude d'abus dont je ne saurois être témoin, sans rougir de » honte pour lui; & alors je recevrai avec reconnoissance » tous ses dons, de quelque nature qu'ils puissent être... quand » on prend sur soi de travailler à faire rentrer dans le devoir » ceux qui s'en sont ecartés, il faut réussir, ou essuyer des dis- » graces de plus d'un genre si on ne réussit pas. Retenez bien » ce peu de mots, pénétrez-en le sens, & soyez tranquilles » sur le reste ». Tous ses Disciples baisserent les yeux, & aucun n'osa répliquer.

Cette même année *King-Ouang*, Empereur des *Tcheou*, mourut après avoir régné vingt-cinq ans. Il laissa l'Empire au plus jeune de ses fils, au préjudice de ses autres enfans, plus âgés que celui qu'il favorisoit ainsi. Ce jeune Prince est appellé *Meng-ouang*, ou *Tao-ouang*, mais il n'est pas compté parmi les Empereurs, parce qu'il fut détrôné & mis à mort après quelques jours par l'un de ses freres qui prit sa place l'an avant Jésus-Christ cinq cent dix-neuf, & auquel on donne dans

l'histoire le nom de *King-ouang*, ecrit par un caractere tout différent de celui qui désigne son pere.

Cet evénement, & la fermentation qu'il excita dans les esprits, empêcherent *Koung-tsée* d'aller alors chez les *Tcheou*, comme il en avoit conçu le dessein : il remit ce voyage à l'année suivante, supposé que les circonstances fussent plus favorables. En attendant, il continua ses occupations ordinaires, & grossit le nombre de ses Disciples dans le Royaume de *Tsi*. Le Roi de *Tsi* de son côté continua à l'honorer de sa bienveillance, quoiqu'il ne profitât guere de ses instructions. La demeure qu'il lui assigna pour le mettre plus à l'aise, & lui donner la facilité d'admettre un plus grand nombre de Disciples en est encore une preuve. *J'ai appris avec plaisir*, lui dit le Prince, *qu'on venoit de tous côtés vous consulter, & s'instruire auprès de vous. Il vous faut un logement plus commode & plus vaste que celui que vous occupez : on vous donnera de ma part une des maisons royales, où vous pourrez demeurer, & recevoir avec décence tous ceux qui iront vous visiter.*

Un jour qu'il s'entretenoit familierement avec *Koung-tsée*, on vint l'interrompre pour lui remettre les dépêches de l'Envoyé qu'il entretenoit à la Cour de l'Empereur. Cet Envoyé lui faisoit savoir que le feu du Ciel avoit consumé l'une des salles des ancêtres de Sa Majesté impériale, & que tout le monde en etoit dans la consternation, parce qu'on y envisageoit cet evénement, comme etant d'un sinistre augure pour le nouveau regne. Le Roi après avoir pensé un moment, dit à *Koung-tsée* : « mon Envoyé ne me marque point quel est celui des » ancêtres de l'Empereur dont la salle a eté consumée par » le feu du Ciel. Cette particularité méritoit bien qu'il en fît » mention. Ne doutez pas Seigneur, lui répondit *Koung-tsée*,

» que

» que ce ne soit la salle particuliere de *Ly-ouang*.... Quel est
» sur cela le fondement de votre conjecture, reprit le Roi?
» Hélas! dit le Philosophe, en poussant un profond soupir, je
» ne suis que trop fondé à croire que c'est la mémoire de *Ly-*
» *ouang* que le Ciel a voulu flétrir, pour donner une leçon utile
» à tous les Souverains.

» Tant que les Maîtres de la terre sont en etat de faire du
» mal, un respect mal entendu, & une crainte servile ferment
» toutes les bouches sur leurs défauts; mais le Ciel donne tôt
» ou tard des marques de son indignation contre les infracteurs
» de ses Loix. *Ly-ouang* etoit un méchant Prince; il a aboli la
» plupart des sages etablissemens de *Ouen-ouang*. Il est le
» premier des Empereurs qui ait osé porter des habits de couleur
» jaune, richement ornés; le premier qui se soit fait des Palais
» vastes, elevés & d'une architecture brillante; le premier qui
» ait orné ses appartemens de meubles précieux; qui ait eu des
» chars sculptés, traînés par des chevaux caparaçonnés avec
» magnificence; le premier en un mot qui ait introduit dans
» la Cour des Empereurs un luxe dont les sages Princes de la
» vertueuse antiquité auroient rougi de honte.

» En faisant tomber le tonnerre sur le lieu destiné à faire les
» cérémonies respectueuses en l'honneur de *Ly-ouang*, le Ciel
» a voulu faire connoître aux hommes qu'un tel Souverain
» n'etoit pas digne des hommages qu'on lui rendoit; il a
» voulu encore faire rentrer en eux-mêmes tous les autres Sou-
» verains qui pourroient être tentés de l'imiter. N'en doutez
» pas, Seigneur: c'est la salle à honorer *Ly-ouang* qui a eté
» consumée par le feu du Ciel (1) ».

(1) *Ly-ouang* dont il s'agit ici, est le dixieme Empereur de la Dynastie des *Tcheou*. C'etoit un Prince superbe, voluptueux & cruel, qui déshonora le trône par les excès les plus crians. Son regne a eté

Le Roi ne répliqua rien, & parla d'autre chose; mais après avoir congédié le Philosophe, il dépêcha secrétement un Courrier pour aller s'informer sur les lieux, de toutes les circonstances de cet incendie.

Après s'être acquitté de sa commission, le Courrier vint rapporter à son Maître que la Cour des *Tcheou* n'etoit pas revenue encore de la consternation où elle avoit eté, quand le feu du Ciel réduisit en cendres la salle qui etoit destinée aux cérémonies respectueuses que l'on faisoit en particulier pour honorer *Ly-ouang*, &c.

En entendant ces mots, le Roi parut un moment rêveur, puis adressant la parole à tous ceux qui l'environnoient : « félicitez-» moi, leur dit-il, de l'acquisition que j'ai faite d'un trésor inesti-» mable. Je possede dans la personne de *Koung-tsée*, le plus grand » homme qui soit dans tout l'Empire. *Koung-tsée* n'est pas un » homme ordinaire, c'est un Philosophe, parvenu au comble » de la sagesse ; c'est un Saint (*Cheng*). Il voit les choses » qui se passent loin de lui, comme si elles se passoient sous » ses yeux ».

La profonde vénération dont ce Prince etoit pénétré pour le Sage dont il venoit de faire un si bel eloge, ne le rendit pas plus docile à ses instructions qu'il l'avoit eté ci-devant: il continua à vivre comme il avoit vécu jusqu'alors ; & à son exemple ses Courtisans en firent de même. Cependant *Koung-tsée* epioit l'occasion de pouvoir se rendre chez les *Tcheou*, afin d'y voir par lui-même jusqu'à quel point l'Empire etoit déchu de son antique splendeur : cette occasion se présenta enfin, & il en profita.

de 51 ans, ayant commencé l'an avant J. C. 878, & fini l'an 827. On peut voir le détail de sa conduite dans l'Histoire générale de la Chine.

Mong-hi-tſée, l'un des principaux Seigneurs du Royaume de *Lou*, etant ſur le point de mourir, avoit expreſſément recommandé à ſes deux fils *Mong-y-tſée* & *Nan-koung-king-chou*, de ſe mettre ſous la diſcipline de *Koung-tſée*, & de ne ſe conduire que par ſes conſeils. Il avoit eté obéi, & ſes fils avoient fait la cérémonie de reconnoître pour leur Maître celui qu'il leur avoit déſigné; mais comme *Koung-tſée* etoit allé dans le Royaume de *Tſi*, où il etoit comme habitué; ils ne purent pas profiter long-tems de ſes leçons. *Nan-koung-king-chou*, le plus jeune des deux, n'etant point encore dans les charges, profita de la liberté dont il jouiſſoit, & ſe rendit auprès de lui; il le pria de nouveau de vouloir bien le mettre au nombre de ſes Diſciples. *Koung-tſée* ne l'avoit pas oublié. Charmé de ſa perſévérance, il lui promit tous ſes ſoins, & lui tint parole. Le jeune homme ayant ſu que ſon Maître avoit envie d'aller voir les monumens de la Capitale de l'Empire, & qu'il ne différoit ſon voyage que par l'appréhenſion où il etoit que le Roi n'attribuât ſon départ à tout autre motif qu'à celui qui l'animoit, prit ſur lui-même d'en obtenir l'agrément, ſans compromettre *Koung-tſée*. Dans ces tems de trouble, où la plupart des Souverains etoient en guerre les uns contre les autres, il etoit dangereux de donner priſe aux ſoupçons. *Nan-koung-king-chou* dit au Roi, qu'ayant entrepris de voyager pour ſon inſtruction, il etoit réſolu d'aller chez les *Tcheou*, pour y voir le majeſtueux appareil du cérémonial obſervé par le Fils du Ciel; mais que pour mieux profiter de ce qu'il verroit, il ſouhaiteroit fort que *Koung-tſée* voulût bien y aller auſſi. « Si votre Majeſté, ajouta-t-il, » avoit la bonté de lui en dire un mot, je ſuis perſuadé qu'il » ſe prêteroit volontiers à me ſatisfaire ſur ce point. Je me » donnerai bien de garde, répondit le Roi, de faire ce que » vous me ſuggérez: *Koung-tſée* pourroit croire que je veux

» honnêtement lui donner ſon congé. Prenez quelque autre » biais pour obtenir ce que vous ſouhaitez. Cependant, ſi » l'occaſion ſe préſente, je pourrai dire un mot en votre fa» veur ».

Nan-koung-king-chou n'en vouloit pas davantage ; il lui ſuffiſoit de s'être mis à couvert de tout ſoupçon auprès du Roi de *Tſi.* Il lui reſtoit à en faire autant auprès de ſon propre Souverain, le Roi de *Lou* ; il lui ecrivit que ſon intention etoit d'aller avec *Koung-tſée* viſiter la Cour impériale, s'il etoit de ſon bon plaiſir de leur en accorder la permiſſion.

Le Roi lui répondit qu'il approuvoit ſon voyage, & qu'il feroit charmé qu'il le fît en compagnie du Sage dont il lui parloit, parce qu'alors il en tireroit un tout autre profit pour ſon avancement dans les connoiſſances de ce qu'il faut ſavoir. « Pour contribuer de ma part, du moins en quelque » choſe, ajoutoit-il dans ſa Lettre, à ce que vous voyagiez » l'un & l'autre plus commodément, je vous envoie un de » mes Officiers pour être à vos ordres, & l'un de mes chars » attelé de deux chevaux, pour vous ſervir de voiture. Portez» vous bien ».

Muni de cette double permiſſion, dont il croyoit avoir beſoin, le diſciple ne craignit pas de faire inſtance auprès du Maître, pour qu'il ne différât pas plus long-tems d'effectuer ſon utile projet. Ils ſe mirent l'un & l'autre dans le char qui leur avoit eté envoyé par le Roi de *Lou* ; & accompagnés de l'Officier qui leur avoit été donné pour eſcorte, ils ſe rendirent chez les *Tcheou*, accompagnés d'une bonne partie de ceux qui reconnoiſſoient déjà *Koung-tſée* pour leur Maître.

Le premier objet qui s'offrit à nos voyageurs, après leur arrivée, fut le ſage *Tchang-houng.* Ce *Tchang-houng* etoit un

Musicien Philosophe, qui jouissoit de la plus grande réputation, tant du côté de la sagesse, que du côté de son art (1). Il avoit oui parler de *Koung-tsée*; il fut charmé que le hasard lui fournît l'occasion de le connoître par lui-même. Il le pria de ne point prendre d'autre logis que sa propre maison. *Koung-tsée* accepta son offre, & logea chez lui, persuadé qu'il ne pouvoit que profiter beaucoup en se liant avec un tel personnage.

Après quelques jours de fréquentation mutuelle, les deux Sages s'etant mesurés, conçurent l'un pour l'autre ces sentimens d'estime que la plus haute vertu, jointe à la science la plus profonde, inspire à ceux qui sont en etat d'en connoître le prix. *Tchang-houng* conduisit son hôte à la Cour, & le présenta à *Pé-tchang-kien*, l'un des Ministres d'Etat sous *King-ouang*. Ce Ministre le reçut très-bien, & lui fit quelques interrogations sur la doctrine & sur sa maniere de l'enseigner.

« Ma doctrine, lui répondit *Koung-tsée*, est celle que tous » les hommes doivent suivre; c'est la doctrine de *Yao* & » de *Chun*. Pour ce qui est de ma maniere de l'enseigner, » elle est toute simple : je cite en exemple la conduite des » Anciens; je conseille la lecture des *King*, & j'exige qu'on » s'accoutume à réfléchir sur les maximes qu'on y trouve ».

Par où faut-il commencer, interrompit le Ministre, *pour acquérir la sagesse? Dites-moi quelque chose que je puisse retenir & pratiquer aisément.*

« Vous demandez beaucoup, lui répondit *Koung-tsée*; je » crois qu'il vaut mieux que je vous dise quelque chose qui » mérite une particuliere attention de la part de ceux qui sont

(1) *Tchang-houng*, l'un des personnages célebres qui ont illustré la Dynastie des *Tcheou*, etoit de *Tsée-tehoung*, ville du troisieme ordre, qui porte aujourd'hui le nom de *Tsée-hien*: elle est du district de *Tcheng-tou-fou*, de la Province de *See-tchouen*. *Tchang-houng* etoit grand Mandarin du titre de *Tay-fou*.

» elevés au poste eminent que vous occupez. Retenez bien » les quatre articles que je vais proposer ; vous aurez peut- » être occasion d'en faire votre profit.

» On brise l'acier, quelque dur qu'il soit : ce qui paroît le » plus solidement etabli, est souvent ce qu'il est le plus aisé » de détruire. L'homme orgueilleux se place au-dessus des » autres, & croit que tout lui est dû : les autres, au rebours, » le mettent au dernier rang, & ne lui accordent rien. L'homme » trop complaisant accorde tout pour tout avoir : il est la dupe » de sa complaisance. Ces maximes, toutes triviales qu'elles » paroissent, peuvent conduire au plus haut degré de sagesse » ceux qui, après en avoir pénétré le sens, se conduiront sui- » vant ce qu'elles indiquent ».

Il y avoit alors à la Cour de *King-ouang* un personnage distingué, connu sous le nom de *Lieou-ouen-koung*. Ce *Lieou-ouen-koung* s'informa auprès de *Tchang-houng*, de ce que c'etoit que ce Philosophe nouvellement arrivé, dont on disoit tant de bien.

« C'est un homme, lui répondit *Tchang-houng*, auquel » nul homme de nos jours ne sauroit être comparé. Sa physio- » nomie dénote la plus haute sagesse, ses yeux sont comme » deux fleuves de lumiere, & son gosier est comme celui du » dragon : c'est ainsi, je me le figure, qu'etoit *Hoang-ty*. Sa » taille est de neuf pieds six pouces (1) ; il a les bras longs ; » il est voûté, & son corps est un peu courbé : c'est ainsi » qu'etoit le grand *Tcheng-tang* (2). Ses paroles ne tendent

(1) Neuf pieds six pouces, mesure des *Tcheou*, font à-peu près six pieds sept pouces de notre pied-de-roi. Cette taille n'excede pas la vraisemblance : encore aujourd'hui les hommes de *Chan-tong* en ont parmi eux qui ont plus de six pieds de haut.

(2) *Tcheng-tang* fonda la 2[e] Dynastie, dite la Dynastie des *Chang* ou des *Yn* : il fut reconnu comme légitime Emper. l'an av. J.C. 1783.

» qu'à inſpirer la vertu. Il reſſemble aux Sages les plus diſtin-
» gués de la haute Antiquité. Il ne dédaigne pas de s'inſtruire
» auprès de ceux qui ſont & moins ſages & moins eclairés
» que lui ; il profite de tout ce qu'on lui dit ; il tâche de rame-
» ner tout à la ſaine doctrine des Anciens. Il fera l'admiration
» de tous les ſiecles, & ſera réputé pour être le modele le
» plus parfait, ſur lequel il ſoit poſſible de ſe former.

» Mais, interrompit *Lieou-ouen-koung*, cet homme ſi par-
» fait, ſelon vous, que laiſſera-t-il de lui qui puiſſe faire l'ad-
» miration de la poſtérité ?

» Si les belles inſtructions de *Yao* & de *Chun*, répondit
» *Tchang-houng*, viennent à ſe perdre ; ſi les ſages réglemens
» des premiers Fondateurs de notre Monarchie, viennent à
» être oubliés ; ſi les cérémonies & la muſique ſont négligées
» ou corrompues ; ſi enfin les hommes viennent à ſe dépraver
» entiérement : la lecture des ecrits que laiſſera *Koung-tſée*,
» les rappellera à la pratique de leurs devoirs, & fera revivre
» dans leur mémoire ce que les Anciens ont ſu, enſeigné &
» pratiqué de plus utile & de plus digne d'être conſervé ».

On rapporta à *Koung-tſée* le magnifique eloge que *Tchang-houng* avoit fait de lui. *Cet eloge eſt outré*, répondit notre Philoſophe à ceux qui le lui rapporterent, *& je ne le mérite en aucune façon. On pouvoit ſe contenter de dire que je ſais un peu de muſique, & que je tâche de ne manquer à aucun des rites.*

Après avoir ſatisfait aux bienſéances, & obtenu les permiſſions néceſſaires pour pouvoir contenter ſa curioſité ſur les différens objets qui ſont dignes de l'attention du Sage, il n'eut rien de plus preſſé que de voir ces lieux auguſtes deſtinés ſpécialement à honorer le Ciel, & à rendre hommage aux Ancêtres de la famille qui etoit alors ſur le trône Impérial. Il ſe fit conduire au *Ming-tang*, c'eſt-à-dire, *au Temple de la Lumiere*,

ou *de celui qui a fait la lumiere*. Là, il vit tout, il examina tout avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, il s'informa de tout; il voulut aſſiſter aux cérémonies, pour comparer ce qui ſe pratiquoit alors, avec ce qui s'etoit pratiqué du tems de *Ouen-ouang*, *Ou-ouang*, & *Tcheou-koung*.

L'un des objets qui le frappa le plus en entrant dans ce *Temple de la Lumiere*, fut la repréſentation en peinture des anciens Empereurs. Sur les murailles des deux côtés, il y avoit les portraits des bons & des mauvais Princes, indifféremment placés; en jettant les yeux ſur cet aſſemblage, *Koung-tſée* pouſſa un profond ſoupir; & ſe tournant vers ceux de ſes diſciples qui l'avoient ſuivi, il leur dit: « voilà les portraits de » *Yao* & de *Chun* dans un même lieu que les portraits de *Kié* » & de *Tcheou* : les uns & les autres ont eté Empereurs (1); » c'eſt le ſeul trait de reſſemblance qu'il y ait entre eux. Les » premiers ont eté les favoris du Ciel, & ont fait les dé» lices des hommes; les ſeconds au contraire ont eté odieux » au *Tien*, & en horreur aux hommes: pourquoi cela? Parce » que *Yao* & *Chun* ont reſpecté le Ciel, ont inſtruit & fait » du bien aux hommes, & que *Kié* & *Tcheou* ont mépriſé » le *Tien*, & fait aux hommes tout le mal qu'ils ont pu. En » voyant les portraits des uns & des autres, on ſe rappelle » ce qu'ils ont eté, & ce ſouvenir ſalutaire ne peut qu'inſ» pirer l'amour de la vertu & l'horreur du vice ».

Ce n'etoit pas aſſez pour notre Philoſophe d'avoir vu le célebre

(1) *Yao* monta ſur le trône l'an avant J. C. 2357. La 73[e] année de ſon regne, c'eſt-à-dire, l'an avant J. C. 2285, il aſſocia *Chun* à l'Empire. *Kié* fut le dernier des dix-ſept Empereurs qu'eut la Dynaſtie des *Hia* dans l'eſpace de 441 ans; il périt l'an avant J. C. 1776. *Tcheou* eſt le dernier Empereur de la Dynaſtie des *Chang*: il périt l'an avant J. C. 1123. *Kié* & *Tcheou* furent des monſtres d'impiété & de débauche; les cruautés qu'ils exercerent envers leurs Sujets, porterent ceux-ci à ſecouer le joug.

célebre *Ming-tang*, il voulut voir encore la salle particuliere dans laquelle on rendoit hommage à *Heou-tsi*, reconnu pour le chef de la race des *Tcheou*, & le premier de leurs Ancêtres. Il en demanda la permission ; elle lui fut accordée. A l'un des côtés de la salle, dans la cour qui y conduisoit, etoit une statue d'or (1), de figure humaine, posée sur un piédestal ; sa bouche etoit fermée par trois aiguilles qui perçoient en même tems les deux levres, pour les tenir closes de maniere à ne pouvoir s'ouvrir pour parler. Son dos etoit couvert de caracteres, lesquels, traduits en notre Langue, disoient à-peu-près ce qui suit (2):

« Anciennement les hommes etoient très-circonspects dans » leurs discours, il faut les imiter. Ne parlez pas trop ; car » lorsqu'on parle beaucoup, on dit presque toujours quelque » chose qu'il ne faudroit pas dire.

» Ne vous chargez pas de trop d'affaires ; beaucoup d'affaires entraînent avec elles beaucoup de chagrins, ou tout » au moins des soucis sans nombre. Ne vous embarrassez que » de celles qui sont de votre indispensable devoir.

» Ne cherchez pas à vous procurer trop de joie ni une trop » grande tranquillité ; la recherche que vous en feriez est elle- » même une peine & un obstacle au repos.

» Gardez-vous de jamais rien faire dont tôt ou tard vous » puissiez avoir sujet de vous repentir.

» Ne négligez pas de remédier au mal, quelque petit qu'il » vous paroisse : un petit mal négligé s'accroît peu-à-peu, & » devient très-grand.

(1) Le caractere *kin* signifie en général métal ; mais l'on s'en sert plus communément pour désigner l'or, qui est regardé comme le métal par excellence.

(2) On prétend que la statue existe encore ; & qu'on la conserve parmi les Antiques du Palais. Il ne m'a pas eté possible de vérifier le fait.

» Si vous ne tâchez d'eviter qu'on ne vous fasse de petites in- » justices, vous serez bientôt dans le cas d'employer tout votre » savoir faire pour vous mettre à couvert des plus grands torts.

» En parlant ou en agissant, ne pensez pas, quoique vous » soyez seul, que vous n'êtes ni vu, ni entendu; les esprits » sont témoins de tout.

» Un feu long-tems caché devient un incendie difficile à » eteindre. Un feu dont la flamme paroît, s'eteint aisément. » Plusieurs ruisseaux réunis, forment une riviere : plusieurs fils » joints ensemble, forment un cordon qu'on ne peut rompre » qu'avec peine; l'on peut en faire des filets, ou telle autre » chose qu'on voudra.

» Un jeune arbre qui n'a point encore de profondes racines, » peut s'arracher aisément; il faut employer la hache si on le » laisse devenir gros.

» Il peut sortir de la bouche des traits aigus qui blessent, » & un feu brûlant qui devore : une extrême vigilance peut » mettre obstacle aux traits & au feu, & empêcher qu'ils ne » nuisent. Ne vous persuadez point qu'un homme qui a la » force en partage, peut, sans risquer sa vie, s'exposer à tous » les dangers : un fort trouve un plus fort qui le terrasse.

» C'est être comme les brigands & les voleurs, que de haïr » ses légitimes maîtres : c'est se mettre au niveau de la vile » populace, que de murmurer contre ceux qui gouvernent. » On ne résiste au Souverain que lorsqu'il exige trop; on lui » obéit sans peine lorsqu'il se contente de peu.

» Les hommes du commun, & même le commun des hom- » mes, ne sont pas des premiers à faire ce qui ne s'est pas » fait, ni à former des projets pour une entreprise; ils ne font » que ce qu'ils voient faire : il leur faut des modeles. En » voyant souvent des hommes circonspects & respectueux,

» des hommes vertueux & inſtruits, ils deviendront eux-mêmes » tels, & feront à leur tour imités par d'autres. J'ai la bouche » fermée, je ne faurois parler ; c'eſt en vain qu'on me pro» poſeroit des doutes, je ne les réſoudrois point. De mon côté » je n'ai rien à demander. Ma ſcience, quoique cachée, n'en » eſt pas moins réelle. Quoique je ſois dans un etat elevé, » les hommes ne ſauroient me nuire : qui de vous peut en » dire autant ?

» Le Ciel n'a point de parens, il traite egalement tous les » hommes.

» Quelque pleins que ſoient les *kiang* & la mer, ils reçoi» vent les autres eaux, & ne débordent point.

» Ce que vous venez de lire, mérite, de votre part, les plus » ſérieuſes réflexions ».

Koung-tſée avoit lu à haute voix cette antique inſcription ; il en fut charmé. « Je ne ſais, dit-il à ceux qui etoient autour » de lui, quel effet ont produit ſur vous les belles inſtructions » que le perſonnage muet qui eſt devant vous, fait à tout le » monde dans l'ecrit qu'il porte gravé ſur ſon dos. Pour moi, » j'en ſuis pénétré juſqu'au fond du cœur ; je les regarde » comme un précis de tout ce qu'on peut dire de plus utile ; » & je ſuis perſuadé que quiconque mettra en pratique ce » qu'elles enſeignent, ne ſera pas loin de la perfection. » Je tâcherai d'en faire mon profit, que chacun en faſſe de » même ».

De retour chez *Tchang-houng*, où il avoit pris ſon logement, ainſi que je l'ai dit plus haut, il ſe donna tout entier à l'etude de la muſique. Il ne dédaignoit pas de ſe mêler avec le commun de ceux qui fréquentoient l'ecole pour s'inſtruire dans le même art. Il faiſoit ſes interrogations au Maître, ecoutoit avec une attention reſpectueuſe juſqu'aux moindres paroles qui ſor-

toient de fa bouche, s'exerçoit quelquefois à jouer des inftrumens, & ne trouvoit pas mauvais que les moins habiles ou les plus jeunes, s'avifaffent de le reprendre, & de vouloir lui donner des leçons en préfence de tout le monde, & dans le lieu même où ils s'inftruifoient en commun.

Cependant le tems s'ecouloit infenfiblement, & *Koung-tfée* etoit chez les *Tcheou* depuis près d'une année, fans avoir pu y voir encore cet homme célebre que la renommée annonçoit par-tout comme un homme extraordinaire, dont la conduite & les maximes etoient d'un tout autre genre que ce que l'on avoit vu ou entendu jufqu'alors : c'etoit le fameux *Lao-tfée*, autrement nommé *Lao-jan* ou *Lao-kiun*. Ce Philofophe, auteur, ou, pour mieux dire, inftituteur de la fecte dite *Tao*, n'etoit point dans la Capitale ; il s'etoit retiré dans un lieu qui portoit alors le nom de *See-tai* au nord-eft de *See-choui-hien* d'aujourd'hui, dont il n'etoit eloigné que de huit *lys*, ou d'environ une de nos lieues. Ce fut-là que *Koung-tfée*, accompagné de *Nan-koung-king-chou* & de plufieurs autres de fes difciples, alla le trouver (1).

Lao-tfée, accoutumé à recevoir les vifites des perfonnes de tous les rangs, reçut celle-ci avec affez d'indifférence. Il etoit affis fur une efpece de canapé ou de lit de repos, & ne bougea pas de fa place ; à peine daigna-t-il jetter les yeux fur des etrangers refpectables, qu'on lui nomma, & qu'on lui dit être venus de loin pour fe procurer la fatisfaction de le

(1) L'entrevue que *Koung-tfée* eut avec le fameux *Lao-tfée*, eft fous différentes dates dans la plupart des Livres Chinois. Comme ici je fuis pas-à-pas le *ché-ki-ché-kia*, je la place à la 35e année de l'âge de notre Philofophe : ce point d'ailleurs n'eft pas affez important pour que je m'arrête à le difcuter. Il eft certain que *Koung-tfée* a vu *Lao-tfée*, qu'il lui a parlé, qu'il s'eft informé de fa doctrine. Il eft certain encore que cette entrevûe a eu lieu entre la 29e & la 35e année de l'âge de *Koung-tfée*.

voir, & d'entendre de sa propre bouche en quoi consistoit particuliérement la doctrine qu'il enseignoit.

Lao-tsée regardant alors *Koung-tsée*, lui dit : « j'ai oui parler » de vous, & je vous connois de réputation. On dit que vous » ne parlez que des Anciens, & que vous ne débitez que les » maximes qu'ils ont enseignées. A quoi bon vous tant inquié» ter pour faire revivre des hommes dont il ne reste plus sur » la terre aucun vestige ? Le Sage ne doit s'occuper que du » tems où il vit, & n'avoir egard qu'aux circonstances pré» sentes. Si le tems & les circonstances sont favorables, il » doit en profiter ; si au contraire le tems & les circonstances » ne le favorisent point, il doit se retirer & se tenir tran» quille, sans s'embarrasser de ce que font les autres. Celui » qui possede un trésor, n'a garde de le faire savoir à tout » le monde ; il le conserve pour en faire usage dans le besoin : » vous en ferez de même si vous êtes sage. Il paroît, à en » juger par votre conduite, qu'il y a de l'ostentation dans » votre fait, & que vous êtes porté à l'orgueil. Corrigez-vous » de ce défaut ; purgez aussi votre cœur de toute affection au » plaisir : cela vous sera beaucoup plus utile que ce que vous » cherchez à apprendre sur ce qui regarde les Anciens.

» Vous vouliez savoir en quoi consiste ma doctrine ; je viens » de vous en faire le précis, profitez-en ; je n'ai rien de plus » à vous dire ».

Koung-tsée ne s'offensa pas de la maniere dure dont lui parla le vieillard ; il se contenta de dire à ses disciples, en sortant d'auprès de lui : « j'ai vu *Lao-tsée* ; & maintenant que » je l'ai vu, je le connois aussi peu que je connois le dragon. » Les oiseaux fendent les airs avec leurs ailes ; les poissons » nagent dans les eaux ; les quadrupedes pressent la terre de » leurs pieds en marchant : je sais comment tout cela se fait.

» Pour ce qui eſt du dragon, j'ignore comment il peut deſ-
» cendre des nues, & y remonter enſuite après en être deſ-
» cendu. Je ſais encore comment il faut faire pour prendre
» les oiſeaux aux filets, les poiſſons à la ligne, & abattre les
» quadrupedes avec le dard; mais je cherche en vain com-
» ment il faut s'y prendre pour avoir le dragon : il en eſt ainſi
» de *Lao-tſée* ».

Il eſt à préſumer qu'en s'exprimant ainſi, notre Philoſophe voulut ſe diſpenſer de caractériſer un homme dont la maniere de penſer etoit ſi différente de la ſienne. *Lao-tſée* vouloit que chaque individu ne travaillât que pour lui-même ; car c'eſt à cela qu'en derniere analyſe on peut réduire tout ſon ſyſtême. *Koung-tſée* au contraire, vouloit que l'homme ne s'occupât que des moyens de ſe rendre utile à ſes ſemblables : il vouloit faire pratiquer aux hommes leurs devoirs réciproques, & employer tous ſes ſoins pour les rendre pratiquement vertueux. S'il n'expliqua pas alors ſa penſée, il le fit clairement quelques jours après, dans une occaſion que lui fournit le haſard.

Il etoit à ſe promener le long des bords de la riviere, & s'arrêtoit de tems en tems pour en voir couler l'eau. Cette vue paroiſſoit l'occuper profondément, & abſorber toute ſon attention. Ses diſciples le voyant ainſi attentif à jouir d'un ſpectacle ſi ordinaire, ne purent s'empêcher de lui en témoigner leur ſurpriſe. *Tſée-koung*, plus hardi que les autres, prit ſur lui de le faire expliquer : « Maître, lui dit-il, quel avantage
» peut-on retirer en conſidérant avec attention comment les
» eaux s'ecoulent ? n'eſt-ce pas-là une choſe toute naturelle » ?

« Vous dites bien, lui répondit *Koung-tſée* ; l'ecoulement
» des eaux dans le lit que la Nature ou la main des hommes
» leur ont creuſé, eſt en effet une choſe très-ſimple, & tout
» le monde peut en connoître la raiſon ; mais ce que tout le

» monde ne connoît pas, c'eſt le rapport de comparaiſon » qu'il y a entre les eaux & la doctrine : c'eſt uniquement de » cette comparaiſon que je m'occupois. Les eaux, diſois-je à » part-moi, coulent ſans ceſſe ; elles coulent le jour, elles » coulent la nuit, juſqu'à ce qu'elles ſe ſoient réunies à toutes » les autres dans le ſein de la vaſte mer. Depuis *Yao* & *Chun*, » la ſaine doctrine a coulé ſans interruption juſqu'à nous ; » faiſons-la couler, à notre tour, pour la tranſmettre à ceux » qui viendront après nous, leſquels, à notre exemple, la » tranſmettront à leurs deſcendans, & ainſi de ſuite juſqu'à » la fin des ſiecles. N'imitons point ces hommes iſolés, qui ne » ſont ſages que pour eux-mêmes ; ce que nous communique- » rons du peu de ſcience & de vertu que nous pouvons avoir, » ne ſauroit nous appauvrir. Voilà l'une des réflexions que je » faiſois en regardant les eaux s'écouler ; ne trouvez-vous pas » qu'on puiſſe en tirer quelque avantage ? penſez-y ſérieuſe- » ment (1) ».

Cette maniere d'inſtruire ſes diſciples lui etoit familiere, & il ne manquoit pas d'en faire uſage toutes les fois qu'il en avoit l'occaſion. Il etoit perſuadé que des leçons données ſans qu'il parût qu'il vouloit en donner, etoient toujours mieux reçues & plus profitables que celles qu'il donnoit dans tout l'appareil du Magiſtere, ſi je puis parler ainſi, parce qu'elles entroient dans l'eſprit par les ſens. Ce fut en expliquant l'uſage d'un ſimple ſeau à puiſer l'eau dans un puits, qu'il expliqua

(1) Cette epoque eſt placée en différens tems par différens Auteurs. Les uns diſent que *Koung-tſée* etoit alors dans ſa patrie, & qu'il y avoit un emploi qui lui donnoit inſpection ſur les eaux ; ils ajoutent qu'il etoit dans une petite barque, & que c'etoit de cette barque qu'il examinoit le cours des eaux avec beaucoup d'attention. Les autres la placent comme je viens de le faire, c'eſt-à-dire, dans le tems qu'il etoit chez les *Tchou*.

tout le syſtême du juſte milieu qu'il faut tenir en toutes choſes, & tout ce qu'il y a de plus ſublime dans la morale. Voici ce qui y donna lieu. Avant de quitter le pays des *Tchéou*, il voulut voir en détail ce qu'on y conſervoit encore de la vertueuſe Antiquité, parmi les inſtrumens & les uſtenſiles qui etoient employés dans les lieux des ſacrifices, & dans ceux où le Fils du Ciel donnoit audience à ſes Grands, quand il vouloit conſulter avec eux ſur le bon gouvernement de l'Empire.

On raconte que dans la cour qui faiſoit face au trône, etoit un puits, & que le ſeau, au moyen duquel ou puiſoit de l'eau dans ce puits, etoit placé à côté du trône même. *Koung-tſée*, qui ſavoit parfaitement à quel uſage on employoit ce ſeau dans les tems reculés de la Monarchie, doutoit, avec raiſon, qu'on en fît encore le même uſage dans le tems préſent. Pour diſſiper entiérement ſon doute, il s'adreſſa aux Mandarins qui etoient prépoſés pour la garde de tout ce qui ſe conſervoit dans ce lieu reſpectable, & leur demanda ce que c'etoit que ce ſeau, & à quelle fin on le plaçoit à côté du trône. L'un des Officiers qui etoit ou qui croyoit être plus au fait de l'Antiquité que les autres, prit la parole, & dit : *ce ſeau porte le nom de* Y, *qui ſignifie* inſtrument du pardon. *Il eſt mis à côté du trône pour rappeller au Fils du Ciel que la clémence doit être la principale vertu d'un Souverain.* En entendant cette explication, *Koung-tſée* ſourit, & ne repliqua point au Mandarin; mais il ordonna à l'un de ſes diſciples de prendre ce ſeau pour faire les expériences qu'il alloit lui ſuggérer : celui-ci obéit.

Koung-tſée s'avançant alors vers le puits, dit à celui qui tenoit en main le ſeau, de l'y gliſſer tout doucement. Cela ſe fit ainſi; mais comme le ſeau etoit très-léger, etant fait de

jonc ou d'osier, il ne se remplit point, & flotta sur la surface de l'eau sans en prendre une seule goutte; il fut retiré dans le même etat qu'il etoit auparavant. *Koung-tsée* ordonna néanmoins qu'on le vuidât, & il l'ordonna à plusieurs reprises. Les spectateurs, qui etoient très-attentifs à tout ce qui se faisoit, lui répondirent enfin, tout d'une voix & en riant, qu'il etoit vuide : *cela etant*, répondit *Koung-tsée*, *il faut jetter le seau dans le puits d'une autre maniere.* L'un de la troupe le prit & le jetta du haut de la margelle; dans le moment il fut plein, & alla au fond. *Koung-tsée* regarde dans le puits, & cherche des yeux avec une sorte d'empressement, comme s'il eût voulu découvrir l'endroit précis où s'etoit arrêté le seau. *Je ne le vois point*, dit-il; *où est-il donc ? L'eau est profonde*, lui répondit-on, *& c'est fort inutilement que vous vous fatiguerież la vue pour découvrir ce qu'il y a au fond. Vous dites bien*, repliqua *Koung-tsée*; *je vais prendre ce seau, & m'en servir pour faire moi-même la plus importante de toutes les expériences.* Il le prit, en effet; & après l'avoir vuidé, il le plongea dans l'eau, ni trop mollement, ni avec trop de force; & l'agitant modérément, au moyen de la corde qui le tenoit attaché, il vint à bout sans peine de le remplir suffisamment pour qu'il se tînt en equilibre, moitié dedans, moitié hors de l'eau. « Voilà, dit-il, en adressant la parole à tous » ceux qui etoient autour de lui, & qui attendoient avec impa- » tience le dénouement de cette scène; voilà l'image du bon » gouvernement, & du juste milieu qu'il faut tenir en toutes » choses. Un Prince qui traite les affaires trop mollement, qui » que ce soit qui se conduit de même, ne sauroit rien termi- » ner avec succès. Un Souverain, un Magistrat, un Pere de » famille, qui donnent toute liberté à ceux qui leur sont soumis, » de vivre comme bon leur semble, qui n'exigent pas l'obser-

» vance des loix, & l'accompliſſement des devoirs qu'impoſe
» l'etat d'un chacun, n'auront qu'une autorité précaire, & ne
» retireront, ni pour eux-mêmes, ni pour les autres, aucun
» avantage ſolide : c'eſt le ſeau coulé doucement dans le puits,
» qui ne ſe charge pas d'une ſeule goutte d'eau.

» Quand on traite les affaires avec précipitation, ſans ſe
» donner le tems de rien combiner, ni d'en prévoir les ſuites;
» quand on ſe laiſſe dominer par la colere, ou entraîner par
» quelque autre paſſion, on agit efficacement, il eſt vrai; mais
» cette efficacité n'a lieu que pour détruire; elle perd tout,
» à coup sûr : c'eſt le ſeau qu'on jette dans le puits du haut
» de la margelle, & qui, ſe rempliſſant dans l'inſtant, ſe
» précipite au fond de l'eau, ſans qu'on puiſſe même l'y dé-
» couvrir.

» Mais un Souverain, un Magiſtrat, un Pere de famille,
» un Particulier, dans quelque etat qu'il ſoit, qui eſt attentif à
» tout ce qu'il fait, qui prévoit les ſuites, bonnes ou mau-
» vaiſes, que pourroient avoir ſes entrepriſes s'il les mettoit à
» une entiere exécution; qui n'eſt ni trop indulgent, ni trop
» ſévere en exigeant ce qui eſt dû, eſt un homme qui eſt
» toujours obéi quand il commande, qui réuſſit dans tous ſes
» projets quand il entreprend, & qui parvient toujours à ſes
» fins; un homme, en un mot, qui eſt toujours à ſa place, &
» qui la remplit dignement : c'eſt le ſeau à demi plein, qui garde
» un juſte equilibre dans les eaux, ſans flotter inutilement ſur
» leur ſurface, ni jamais s'y enfoncer. Dans le commencement
» de chaque regne, on faiſoit une fois, en préſence du Sou-
» verain, les expériences dont vous venez d'être témoins; &
» cette utile leçon qu'on lui donnoit avec grand appareil, ſe
» gravoit dans ſon eſprit en caracteres ineffaçables, parce que
» le ſeau qu'on dépoſoit à l'un des côtés du trône, lui en rafraî-

» chiffoit chaque jour le fouvenir. Du refte, dans ce que je » viens de dire, je n'ai prétendu qu'indiquer un ancien-ufage; » & fuggérer quelques réflexions fur la fageffe de fon etabliffe» ment. Chacun peut s'en faire une regle de conduite, qui le » dirigera sûrement dans toutes fes actions ».

Pendant que ce Philofophe etranger parloit ainfi, les Mandarins de l'endroit & les autres affiftans fe regardoient en filence, L'admiration, mêlée d'un peu de honte, leur ferma la bouche à tous; & fi tous ne profiterent pas de la leçon qui venoit de leur être faite, il s'en trouva du moins quelques-uns, qui en reconnoiffant publiquement *Koun-tfée* pour leur Maître, donnerent lieu de penfer qu'ils etoient dans l'intention d'entrer dans la route qui conduit à la vertu.

Il y avoit déjà quelques mois que nos Voyageurs etoient chez les *Tcheou. Koung-tfée* s'y etoit entretenu avec *Lao-tfée*, & s'etoit mis par lui-même au fait d'une doctrine dont il y avoit déjà bon nombre de Sectateurs; il avoit fouillé dans les annales de l'Empire, & avoit extrait des planchettes, fur lefquelles elles etoient ecrites, les différens points qu'il avoit en vue d'eclaircir. Il avoit vifité le *Ming-tang*, & les autres lieux où le fils du Ciel pratiquoit les cérémonies; il etoit tems qu'il retournât vers le Roi de *Tfi*. Une plus longue abfence auroit pu le rendre fufpect, & il vouloit eviter tout ce qui de près ou de loin pouvoit occafionner des foupçons. Satisfait des nouvelles connoiffances qu'il avoit acquifes, il quitta fans regret une Cour qui ne lui avoit retracé qu'une image défigurée de ce qu'elle avoit eté fous les premiers Empereurs de la Dynaftie. Celle où il alloit fe rendre, etoit encore plus diffolue; mais c'etoit dans le louable deffein de la réformer qu'il s'y rendit.

Le premier de fes foins après fon arrivée, fut de rendre fes refpects au Roi. Lorfqu'on l'introduifit au Palais, ce Prince

affiftoit à un concert, dans lequel on exécutoit une piece de Mufique, compofée du tems même de *Chun*, fucceffeur immédiat du Sage *Yao*. Son antiquité remontoit par conféquent à plus de mille fept cens trente années. On l'appelloit *Chao-yo*, c'eft-à-dire, dans un fens un peu etendu, *mufique qui diffipe les ténebres de l'entendement, & qui affermit le cœur dans l'amour du devoir*.

L'Officier qui conduifoit *Koung-tfée*, le plaça dans une falle voifine, d'où, fans voir ni être vu, il pouvoit tout entendre; & lui dit que le Roi devant paffer par-là, lorfqu'il fe retireroit, il ne pouvoit avoir d'occafion plus favorable pour le faluer & l'entretenir en particulier. En effet, le concert etant fini, le Roi parut; mais *Koung-tfée* ne s'en apperçut pas d'abord. Il fallut que les gardes l'en avertiffent un peu rudement; il etoit comme hors de lui-même par la forte impreffion que la mufique *Chao-yo* avoit faite fur lui. Ayant repris fes fens, il falua refpectueufement le Prince, & le pria de lui pardonner, s'il ne s'etoit pas d'abord mis dans la pofture convenable : « la Mufique » que je viens d'entendre, ajouta-t-il avec tranfport, m'a rap» pellé l'agréable fouvenir de ce que j'ai lu des anciens tems; » & j'en etois tout occupé quand vous avez paru. Il me fem» bloit que je voyois *Chun* fe délaffer auprès de *Kouei* des » pénibles foins du Gouvernement, & reprendre ainfi de » nouvelles forces pour continuer à en porter le fardeau, » quelque pefant qu'il pût être. Continuez vous-même, Sei» gneur, à faire vos délices d'une pareille Mufique, & nous » verrons bientôt eclorre pour votre bonheur, & pour le bon» heur de tous ceux qui vous font foumis, le germe de toutes » les vertus. Vous vous rendrez véritablement digne de régner, » & vos fujets fe rendront dignes à leur tour de vous avoir » pour Souverain ».

Le Roi ſourit, & lui dit avec bonté, qu'il en acceptoit l'augure. Il lui fit enſuite quelques queſtions ſur ſon voyage, & finit en l'invitant à venir le voir le plus ſouvent qu'il lui ſeroit poſſible. C'eſt par où il terminoit toutes les converſations qu'il avoit avec notre Philoſophe ; il n'en profitoit pas pour cela davantage des bons avis qu'il en recevoit ; car à en juger par la maniere dont il continua à ſe conduire, tant au dedans qu'au dehors, même après avoir entendu la Muſique *Chao-yo*, on peut conclure qu'il ne regardoit les avis, que comme des formules philoſophiques, qu'il etoit du devoir d'un Sage de prononcer, & que la Muſique *Chao-yo* n'etoit à ſon egard que comme une Muſique ordinaire, dont il goûtoit les ſons pour le ſeul plaiſir des oreilles, ſans ſe mettre en peine d'en pénétrer le ſens. Il n'en fut pas ainſi de *Koung-tſée* : pendant trois mois entiers il ne s'occupa que de la *Chao-yo* qu'il avoit entendue ; & les agréables ſenſations que le ſouvenir qu'il en conſervoit lui faiſoient eprouver, le rendoient inſenſible à tout autre ſentiment. *Les mets les plus exquis même & les plus délicatement apprêtés ne furent pas capables, pendant tout cet eſpace de tems, de flatter ſon goût, ni de réveiller ſon appétit ;* c'eſt ainſi que tous les Hiſtoriens l'atteſtent.

Cependant rien n'avoit encore changé dans le Royaume de *Tſi ;* le Roi & la Cour alloient leur train ordinaire, malgré les bons avis & les ſages inſtructions de celui dont ils ne ſe laſſoient point d'admirer la ſcience, & dont ils eſtimoient infiniment la vertu. Si *Koung-tſée* n'avoit eu en vue que de s'attirer l'admiration & l'eſtime, il auroit eu tout lieu d'être ſatisfait ; mais l'intérêt propre n'etoit pas ce qui le faiſoit agir. Il ne viſoit qu'au rétabliſſement de la ſaine doctrine & des bonnes mœurs ; il s'y etoit pris de toutes les manieres pour tâcher d'atteindre ſon but. N'ayant rien à ſe reprocher, il crut pou-

voir ſe décharger du ſoin de continuer l'œuvre commencée ſur les Diſciples qu'il avoit faits dans le pays, & il retourna dans le Royaume de *Lou* ſa patrie. *Tchao-koung*, qui vivoit encore, apprit ſon arrivée avec plaiſir; mais ſes Miniſtres, entre les mains deſquels il laiſſoit flotter les rênes du Gouvernement, ne l'apprirent qu'avec chagrin. Ils craignirent tout de celui, qui, par le titre de Sage dont il jouiſſoit, ayant acquis une eſpece de droit de faire au Souverain des repréſentations utiles, pouvoit lui faire ouvrir les yeux ſur leur conduite, & mettre des entraves au pouvoir ſans bornes qu'ils exerçoient dans leur adminiſtration. Pour n'en pas courir les riſques, ils convinrent entre eux de le tenir eloigné de la préſence du Maître, ſous le ſpécieux prétexte de le ſervir ſuivant ſes deſirs. Ils lui offrirent un Mandarinat ſubalterne du nombre de ceux qu'on peut appeller d'*expectative*, & qui, ſans rien prendre ſur ſes occupations de choix, parce qu'il ne lui donnoit inſpection ſur rien, lui aſſuroit un rang dans l'ordre civil, & le mettoit ſous leur dépendance, s'il vouloit s'elever plus haut.

Pluſieurs d'entre ſes Diſciples, indignés qu'on oſât offrir à leur Maître un emploi de la baſſe Magiſtrature, tel qu'on l'eût offert à quelqu'un qui eût eté ſans naiſſance, comme ſans talens, voulurent lui perſuader de refuſer. « Je m'en donnerai » bien de garde, leur répondit *Koung-tſée*, mon refus paſſeroit » pour avoir ſon principe dans l'orgueil; & ſi l'on me regardoit » comme un homme orgueilleux, quel cas feroit-on des leçons » de ſageſſe que je pourrois donner? Puiſſe que nous voulons » indiquer aux autres le chemin qui conduit à la vertu, com» mençons par y entrer nous-mêmes, & l'on nous y ſuivra. » J'accepte donc: oui j'accepte avec reconnoiſſance le petit » Mandarinat qu'on veut me donner; & j'en porterai le

» diſtinctif avec autant de plaiſir qu'en ont les plus grands Sei-
» gneurs du Royaume à porter ceux qui les font connoître pour
» ce qu'ils ſont. Ce que vous venez de me conſeiller, me prouve
» evidemment que vous êtes encore bien loin du terme où vous
» avez eu intention d'arriver, en vous attachant à moi ».

Ces paroles dites d'un air grave, mais d'un ton ferme, & même un peu véhément, firent rentrer en eux-mêmes les donneurs de conſeil, & leur fermerent la bouche. Ils comprirent que le véritable honneur attaché à une réputation ſolidement etablie, etoit infiniment au-deſſus de cette foule de petits points d'honneur qui ſont regardés par un certain vulgaire comme des objets importans. C'eſt ainſi que ſans beaucoup d'efforts de leur part, ils s'inſtruiſoient peu-à-peu de ce qu'il y a d'eſſentiel à ſavoir & à pratiquer, & apprenoient à diſtinguer la vertu d'avec ce qui n'en eſt que le maſque. Peu de tems après que leur Maître eut pris poſſeſſion de l'emploi qu'ils regardoient comme ſi fort au-deſſous de lui, ils reçurent dans le même goût deux leçons non moins importantes que celles dont je viens de parler : la premiere à l'occaſion de quelques oiſeaux pris aux filets ; & la ſeconde, lorſqu'ils voulurent, par un zele mal entendu pour l'honneur de leur Maître, l'empêcher de ſe mettre au fait de la chaſſe, & de tout le détail de ce qui concerne cet art.

Etant ſortis de la ville pluſieurs enſemble pour prendre le plaiſir de la promenade, ils apperçurent, non loin du grand chemin, un Oiſeleur qui, après avoir ramaſſé ſes filets, diſtribuoit en différentes cages les oiſeaux qu'il avoit pris ; ils allerent droit à lui pour voir le produit de ſa chaſſe. *Koung-tſée* parut le plus attentif de tous à examiner les vains efforts que faiſoient ces imprudens captifs pour tâcher de recouvrer leur liberté. Son empreſſement à porter ſes regards d'une cage à l'autre, attira

l'attention de ses Disciples. Quand ils les vit ainsi attentifs, il adressa la parole à l'Oiseleur, & lui dit : « je ne vois-là que de jeunes » oiseaux; où avez-vous mis les vieux? les vieux, répondit l'Oi- » seleur, ils sont trop défians pour se laisser prendre; ils font » attention à tout; ils examinent tout avant que de s'approcher » des appeaux; & s'ils découvrent les filets ou les cages, ce » qui ne manque guere d'arriver, loin de tomber dans le piege, » ils l'evitent, fuient & ne reviennent plus. Ceux d'entre les » jeunes qui vont encore de compagnie avec eux, en font de » même. Je ne prends que ceux qui se séparent de la bande, » & qui plus hardis que les autres, s'approchent inconsidéré- » ment. Si par hasard quelque vieux se trouve pris, c'est qu'il » a suivi les jeunes.

» Vous l'avez entendu, dit *Koung-tsée* en se tournant vers » ses Disciples. Les paroles de l'Oiseleur sont pour nous un » ample sujet d'instruction. Il seroit trop long de vous expli- » quer en détail le sens de tout ce qu'elles renferment d'ins- » tructif. Je me contenterai de vous mettre sur la voie; vos » réflexions vous suggéreront le reste. Les jeunes oiseaux evitent » les pieges qu'on leur tend, quand ils ne se séparent pas des » vieux; les vieux se prennent dans les filets quand ils suivent » les jeunes : il en est ainsi des hommes. La présomption, » la hardiesse, le défaut de prévoyance, le peu d'atten- » tion sur soi-même, sont les principales causes des ecarts » qui egarent les jeunes gens. Enflés de leur petit mérite, à » peine ont-ils quelque commencement dans les sciences, qu'ils » croient déjà tout savoir; à peine ont-ils fait quelques actes » des vertus les plus communes, qu'ils croient être parvenus » jusqu'au sommet de la plus haute sagesse. Dans cette fausse per- » suasion, ils ne doutent de rien, ils n'hésitent sur rien, ils ne » font attention à rien; ils entreprennent témérairement sans consulter

» consulter les Sages, les vieillards ou ceux qui sont plus âgés » qu'eux; ils s'engagent dans une fausse route, ils la suivent » avec sécurité & sans la moindre défiance, ils s'egarent, ils » echouent, ils tombent dans le premier piege qu'on leur tend.

» Parmi les vieillards, ou les personnes d'un âge mûr, il s'en » trouve quelques-uns qui, se laissant éblouir par la lueur subite » de quelques etincelles qui eclatent par fois dans le discours, » ou dans la conduite des jeunes gens, sont assez mal avisés » pour leur donner leur confiance; ils s'attachent à eux, ils » pensent & parlent comme eux, ils les suivent, ils s'egarent » avec eux, & se trouvent pris dans les filets comme eux. » N'oubliez jamais ce que vous venez d'entendre, & réflé- » chissez-y quelquefois ».

Dans une autre occasion, se trouvant encore en pleine campagne avec plusieurs de ses Disciples, ils apperçurent une troupe de gens armés qui s'avançoient de leur côté pour aller plus loin dans les terres : « ce sont des Chasseurs, dit *Koung-tsée*, je » veux me joindre à eux pour me mettre au fait de cet exercice, » de maniere à pouvoir chasser moi-même quand il le faudra. » Notre Maître y pense-t-il, interrompit brusquement un de ses » Disciples, & la chasse est-elle digne de l'attention du Sage? » Le tems que l'on emploie à s'en occuper, est pour le moins » un tems perdu pour l'acquisition des sciences, & pour l'avan- » cement dans la vertu.

» Tout est digne de l'attention du Sage, répondit *Koung- » tsée*, & il n'est rien dont le Sage ne puisse ou ne doive quel- » quefois s'occuper. La chasse a eté l'une des premieres occu- » pations des hommes; c'est par elle qu'ils ont défendu le » terrein dont ils tiroient leur subsistance, & qu'ils l'ont mis à » couvert de la voracité des animaux de toute espece qui le » ravageoient; c'est par elle que les plus illustres Souverains

» de la haute antiquité, se délassoient par intervalles des pénibles soins du gouvernement; c'est par elle qu'ils ont formé leurs sujets à l'art de se soustraire à la fureur des terribles bêtes qui les eussent dévorés, de résister à d'injustes agresseurs, de dompter les mal-faisans & les rebelles, & de contenir dans les bornes du devoir ceux qui seroient tentés de s'en ecarter; c'est par elle que le Sage peut donner quelque relâche à son esprit fatigué par les méditations profondes dont il s'est occupé, & reprendre de nouvelles forces pour continuer avec fruit & sans dégoût ses pénibles etudes; c'est par elle enfin que tout le monde peut se procurer le précieux avantage d'offrir aux Ancêtres, dans la salle destinée à les honorer, des animaux qu'il aura tués lui même, ainsi qu'il est prescrit dans l'ancien cérémonial ».

Pendant qu'il parloit ainsi, les chasseurs avançoient toujours; & quand ils furent près de lui, il se joignit à eux, & se mit à leur suite, après en avoir demandé & obtenu l'agrément.

Ces sortes de chasses etoient faites, par autorité publique, deux fois l'année en particulier; en eté *pour assurer la récolte*, & en automne *pour s'approvisionner*. Cet exercice consacré par les plus anciennes Loix de l'Empire, doit son origine à la nécessité où se trouverent les Chinois du tems de *Yao* & de *Chun*, de purger la terre d'une quantité prodigieuse de quadrupedes & d'oiseaux qui l'infesterent après la grande inondation que l'on désigne communément sous le nom de déluge de *Yao*.

Dans les montagnes & dans tous les lieux elevés où les animaux de toutes les especes s'etoient refugiés, ils s'y multiplierent si fort, que ne trouvant plus de quoi se nourrir dans les endroits où les hommes n'avoient pénetré encore que pour en reconnoître à-peu-près l'etat; ils s'entassoient peu-à-peu dans ceux qui etoient déjà défrichés, & en consumoient, ou rava-

geoient toutes les productions. On fut obligé, pour se délivrer de ces hôtes nuisibles, de leur faire comme une guerre en forme. On s'arma, on s'assembla par troupes, on les combattit par-tout, par-tout on tâcha de les détruire; & ceux qui echappoient aux atteintes du fer, s'enfuyoient au loin pour mettre en sûreté leur vie. Mais comme ils pouvoient revenir pour recommencer leur dégât, on fit une Loi par laquelle on obligea les habitans de la campagne de faire une ou deux fois l'année une chasse générale en commun. Les Souverains furent les premiers à donner l'exemple, & créerent des charges qui avoient rapport à cet objet; charges qu'ils rendirent très-honorables, en attachant près de leurs personnes les Officiers qui les exerçoient.

Pour donner plus d'etendue & plus d'efficacité à cette Loi, qui dans ces premiers tems exigeoit la plus grande exactitude dans son observance, on la consacra par la Religion, en déclarant dans le cérémonial, que la meilleure maniere d'honorer les Ancêtres par les offrandes, etoit de ne leur offrir de venaison, que celle d'un gibier que l'on auroit tué de sa propre main; c'etoit engager au moins indirectement tous les chefs de famille à chasser.

Ce fut par ce moyen tout simple, que les premiers Empereurs chinois procurerent à leurs sujets le double avantage de pouvoir cultiver sans danger la terre qu'ils habitoient, & de profiter ensuite du fruit de leurs travaux, dont ils n'auroient pu jouir qu'à peine, sans cette précaution. Il s'en falloit bien que la chasse fût regardée du tems de *Koung-tsée*, comme elle l'etoit dans les siecles voisins de son institution. On ne l'envisageoit guere que comme un exercice récréatif, auquel les personnes oisives, ou d'un rang supérieur, pouvoient seules s'adonner; & ce fut en particulier pour dissuader ses contempo-

tains de cette erreur devenue commune, & pour faire revivre l'ancien rit pour l'offrande faite aux Ancêtres, que notre Philosophe voulut apprendre lui-même à chaſſer. C'eſt la réflexion que fait *Mong-tſée*, en rapportant ce trait de la vie de Confucius.

Après dix ou quinze jours de chaſſe (car c'etoit à-peu-près là l'eſpace de tems qu'on employoit à cet exercice) les Chaſſeurs retournerent à leurs occupations ordinaires ; & *Koung-tſée* reprit ſes etudes avec plus d'ardeur que jamais. Il avoit entrepris de purger les principaux d'entre les *King*, dont une partie, à cauſe du changement qui s'etoit fait dans les mœurs, etoit devenue comme inutile ; & il vouloit conduire à ſa fin cet important ouvrage. Il avoit du matin au ſoir les *King* à la main, & il les liſoit avec tant de conſtance & d'aſſiduité, qu'il uſa juſqu'à trois fois les cordons des tablettes ſur leſquels ils etoient ecrits ou gravés. Il réduiſit à un moindre nombre les pièces de différens genres, dont etoit compoſé le *Ché-king* ; & des trois mille qu'il contenoit, il n'en laiſſa ſubſiſter que trois cens onze. Il rédigea auſſi le fameux Livre *du Gouvernement*, appellé communément le *Chou-king*. Cet excellent ouvrage, dans lequel on avoit conſigné ce que les Empereurs, les Miniſtres, les Grands & les Sages de la haute Antiquité avoient dit de plus eſſentiel en fait de morale & de politique, contenoit alors cent chapitres. *Koung-tſée* retrancha ce qu'il crut ne pouvoir être d'aucune utilité réelle pour la réforme du Gouvernement & des mœurs, dont il faiſoit ſon principal objet ; & renferma ſous cinquante chapitres ſeulement, ce qu'il voulut laiſſer ſubſiſter de cet antique monument de la ſageſſe des deux *Ty*, & des trois *Ouang*.

En s'occupant ainſi lui-même d'un travail auquel il donnoit tous ſes ſoins, il ne laiſſoit pas pour cela ſes Diſciples oiſifs ;

ils les employoit à confronter entre eux les caractères, afin de n'en laisser aucun d'incorrect; à mettre dans un même chapitre les textes qui avoient rapport à un même sujet; à s'assurer de l'authenticité de chaque texte en particulier, & à mettre par ecrit chacun à part les raisons pour lesquelles il etoit à propos d'abréger les Livres sur lesquels il travailloit, & dont il leur donnoit des explications détaillées de vive voix; en un mot, il tiroit parti de chacun d'eux, & ne négligeoit pas de les instruire.

Le tems qu'il employa à mettre le *Ché-king* & le *Chou-king* dans l'etat à-peu-près où ils sont aujourd'hui, etoit comme un tems de délassement & de récréation, en comparaison de celui qu'il employoit à travailler sur l'*Y-king*. Ce Livre admirable, qui, suivant l'idée qu'en ont les Chinois, est le premier des Livres qui ait eté donné aux hommes pour y lire tout ce qu'il leur importoit de savoir & de pratiquer pendant leur séjour sur la terre, mais dont la clef qui en ouvroit l'intelligence, avoit eté egarée & comme perdue par défaut d'attention de la part de ces mêmes hommes: ce Livre, dis-je, etoit le principal objet de ses etudes; il l'avoit sous les yeux une partie du jour, il le méditoit une partie de la nuit; & l'avoit sans cesse présent à l'esprit. *Si je souhaite de vivre*, disoit-il quelquefois à ses Disciples, *c'est en particulier pour pouvoir achever ce que j'ai commencé sur l'Y-king*, c'est-à-dire, ses Commentaires supérieur & inférieur sur les *Koa*, ou lignes de *Fou-hi*, & sur les explications qui en avoient eté données par les Princes de *Tcheou*, *Ouen-ouang* & *Tcheou-koung* son fils. Ce fruit du travail de presque toute sa vie a eté transmis à la postérité sous le nom de *Chang-hia-hi-see*; il fait un tout avec les *Koa*, & c'est ce tout auquel on donne le nom d'*Y-king*.

Ses profondes méditations, & son assiduité à vaquer à toutes

les fonctions de la vie civile, n'eussent pas manqué de l'epuiser bientôt, s'il n'avoit donné de tems en tems quelque relâche à son esprit, soit en conversant avec ses Disciples, soit en jouant des instrumens de Musique, soit en prenant le plaisir de la promenade avec quelques amis; car pour ce qui etoit du petit Mandarinat dont il etoit pourvu, il ne lui déroboit aucun de ses momens. Ce n'etoit, comme je l'ai dit plus haut, qu'un simple titre qui le laissoit jouir tranquillement de toute sa liberté. Cependant comme il ne l'avoit accepté que pour prévenir ce que la calomnie ou la médisance auroient pu débiter sur son compte s'il l'eût refusé, & pour faire en même tems une leçon de sagesse à ses disciples; ces deux objets etant remplis dans toute leur etendue, il crut qu'il pouvoit, sans compromettre sa modestie, profiter du droit qu'il avoit d'abdiquer un titre dont il n'avoit nullement besoin, & qui etoit en toutes manieres au-dessous de lui: l'óccasion ne pouvoit être plus favorable.

Tchao-koung, Roi de *Lou*, mourut la onzieme année du regne de l'Empereur *King-ouang*, c'est-à-dire, l'an 509 avant Jésus-Christ; il eut *Ting-koung* pour successeur. Sous ce nouveau Roi, le Ministre *Ki-ché* s'empara de toute l'autorité, tint son Maître dans une espece de tutelle, ecarta de la Cour tous les Grands qui pouvoient lui faire ombrage, & se livra à tous les excès qu'une ambition effrénée ne suggere que trop souvent à ceux qui se croient au-dessus des Loix. Ce Ministre qui usurpoit un pouvoir tyrannique sur son légitime Souverain, etoit tyrannisé à son tour par un *Tchoung-leang-hoai*, & un *Yang-hou*. Ces deux hommes, qui de confidens & de favoris etoient devenus les principaux Agens de celui dont ils avoient la confiance & les bonnes graces, etoient jaloux l'un de l'autre, & n'oublioient rien pour se nuire mutuellement & se supplanter.

Yang-hou en vint jusqu'à demander l'exil de son concurrent. Il fut refusé, & reçût à cette occasion les reproches qu'il méritoit, ce qui l'irrita si fort, qu'il ne garda plus aucune mesure. Oubliant tout ce qu'il devoit à son bienfaiteur, il cabala contre lui, & commença par lui enlever de force *Tchoung-leang-hoai* qu'il renferma dans une etroite prison. *Ki-ché*, plein d'indignation contre ce favori perfide, voulut se mettre en devoir de le châtier; il n'etoit plus tems: *Yang-hou* etoit devenu trop puissant, pour qu'on pût entreprendre sur sa personne, sans courir le plus grand danger. C'est ce qui arriva à *Ki-ché*. Il echoua dans son entreprise, fut arrêté & renfermé lui-même comme un prisonnier d'etat. *Yang-hou* gouverna seul sous le nom du Roi, jusqu'à ce que par l'accommodement que ces trois hommes firent entre eux, il fut réglé qu'il gouverneroient ensemble avec une autorité egale.

Ce fut dans ces circonstances critiques que *Koung-tsée* prit sa détermination, & qu'il l'exécuta, au grand etonnement de ceux de ses Disciples qui n'avoient pas eté d'avis qu'il acceptât d'être placé dans le bas rang, qu'il quittoit enfin de lui-même, sans monter à un grade supérieur. Cependant comme ces mêmes Disciples étoient persuadés que leur Maître n'agissoit jamais sans avoir de bonnes raisons de faire ce qu'il faisoit, ils ne savoient trop que penser du motif qui pouvoit l'engager à tenir une conduite opposée en apparence à celle qu'il avoit tenue précédemment. Ils crurent pouvoir lui témoigner leur surprise sans craindre de l'offenser. « Nous sommes très-con» vaincus, lui dirent-ils, que ce n'est pas par inconstance, » moins encore par caprice, que notre Maître n'est pas tou» jours du même sentiment sur le même objet. Il rejette aujour» d'hui avec dédain, ce qu'il reçut ci-devant de bonne grace, » & même avec plaisir & reconnoissance, ainsi qu'il nous

» l'assura dans le tems. Pourrions-nous vous demander sans » indiscrétion, le pourquoi de cette différence » ?

« Vous me faites plaisir, répondit *Koung-tsée*, de me parler » ainsi à cœur ouvert, & de me mettre dans l'occasion de vous » dire quelque chose d'utile. Votre demande est à sa place; la » réponse que je vais y faire, est une des plus importantes leçons » que je puisse vous donner : retenez-la bien, & qu'elle ne » s'efface jamais de votre souvenir.

» Lorsqu'on m'offrit le poste subalterne, qui, selon vous, ne » devoit pas être occupé par quelqu'un qui pouvoit aspirer aux » plus hautes dignités de l'Etat, je devois, pour le bon exemple, » ne pas le refuser. Ceux par qui il m'etoit offert, etoient les » dépositaires légitimes de l'autorité du Souverain; par-là même » ils etoient censés n'intimer que la volonté, ou n'annoncer que » le desir de celui au service duquel nous nous devons tous, en » tant que sujets. Or, de quelque maniere, & dans quelque » poste que l'on serve son Maître, on remplit son devoir, si » on le sert comme il le veut ou le desire, pourvu que ce qu'il » veut ou ce qu'il desire, ne renferme rien qui soit manifestement » injuste ou mauvais. Je n'apperçus rien de pareil dans le poste » que l'on m'offroit, & je me fis un devoir de l'accepter. Les » circonstances ont changé. Ceux qui distribuent les dignités, » les charges & les emplois, loin d'être les légitimes dépositaires de l'autorité souveraine, ne sont que d'indignes & » odieux usurpateurs; c'est en quelque sorte les autoriser dans » leur usurpation, que d'exercer le moindre emploi sous leur » domination inique. Ainsi, tant pour le bon exemple, que » pour remplir mon devoir, je dois rejetter aujourd'hui avec » dédain ce que je reçus ci-devant avec reconnoissance. Vous » paroît-il que ma conduite présente soit en contradiction » avec ma conduite passée ?

» Ce

» Ce que vous venez de dire, répondirent les Disciples, nous » a ouvert l'entendement. Donner bon exemple, & remplir » exactement ce qui est du devoir d'un fidele sujet & d'un » sage, sont les motifs qui vous ont suggéré la conduite que » vous avez tenue dans les deux circonstances; comment pour- » roit-il y avoir de la contradiction ? Se contredire, c'est penser » ou agir différemment en semblables occasions, toutes choses » etant d'ailleurs egales. Il s'en faut bien que les deux circon- » stances où vous avez pensé & agi différemment, aient été des » circonstances semblables, & que toutes choses aient eté d'ail- » leurs egales. Ce que nous venons d'entendre de votre part ne » sortira jamais de notre mémoire, & nous tâcherons d'en faire » notre profit ».

Les trois tyrans, perturbateurs du repos public, etoient trop occupés de leurs intrigues, pour faire attention à la petite affaire de la démission de *Koung-tsée ;* mais leurs adhérens, leurs créatures, leurs amis, ne l'envisagerent pas avec la même indifférence. Ils craignirent que ce que venoit de faire un Sage qui jouissoit de la plus haute réputation, n'eût des suites fâcheuses contre ceux qu'ils avoient intérêt de maintenir dans l'entiere possession d'une autorité sous laquelle tout devoit plier, & qui etant encore chancelante, pouvoit s'ecrouler au moindre effort que l'on feroit pour la renverser. Ils leur conseillerent de ne pas négliger un homme qui etoit en etat de servir ou de nuire beaucoup, selon qu'il se déclareroit pour ou contre eux, & de faire tous leurs efforts pour le gagner ou se l'attacher.

Yang-hou en particulier trouva l'avis bon, & se disposa à en profiter, à mesure que les occasions se présenteroient ; il résolut même de faire naître ces occasions, sans qu'il parût qu'il y eût rien d'affecté de sa part ; & il en vint bientôt à bout. Il etoit d'usage, & c'etoit même un point essentiel du

cérémonial, qu'après avoir offert aux Ancêtres au printems & en automne, on fit part des viandes & autres choses offertes, aux personnes que l'on affectionnoit, ou qu'on honoroit plus particuliérement; & ces-mêmes personnes ne pouvoient se dispenser honnêtement de recevoir avec reconnoissance un présent de cette nature, regardé comme quelque chose de sacré. *Yang-hou*, parvenu au faîte des honneurs, fit avec eclat les cérémonies ordinaires en l'honneur de ses Ancêtres. Les cérémonies finies, il fit la distribution des choses offertes à ceux des grands Seigneurs qui lui etoient les plus dévoués, & mit *Koung-tsée* au nombre de ceux qu'il favorisoit ainsi. *Koung-tsée* qui ne vouloit point avoir de relation avec un tel homme, & qui cependant vouloit garder tous les dehors de la bienséance, & sur-tout ce qui etoit prescrit par le cérémonial, se trouva un peu embarrassé. Refuser le présent, c'eût eté insulter en quelque sorte celui qui le lui offroit, ou tout au moins, c'etoit répondre à une honnêteté, par une impolitesse, & manquer d'exactitude dans l'observation des rits; l'accepter, c'etoit donner à entendre, que puisqu'il n'etoit pas actuellement au nombre des Grands, il falloit qu'il fût l'un de ses amis ou de ses partisans zélés: c'etoit encore se mettre dans une espece de nécessité de lui faire au moins une visite pour le remercier, & c'etoit précisément ce à quoi il avoit le plus de peine à se déterminer. Il crut pouvoir parer à tous les inconvéniens, en acceptant ce qu'on lui offroit, & en choisissant, pour le tems de sa visite, le moment où celui qu'il devoit visiter seroit absent du logis, ou de tel autre endroit où il se rendroit, sous prétexte de l'aller voir.

Le hasard rompit toutes ses mesures. Lorsqu'il s'y attendoit le moins, il rencontra celui qu'il ne cherchoit pas; & ce fut dans un lieu, où il n'etoit pas naturel qu'il dût le rencontrer,

ce fut hors de la ville. D'auſſi loin que *Yang-hou* l'apperçut, il alla au-devant de lui, & après l'avoir ſalué & lui avoir fait les complimens ordinaires, de l'air le plus gracieux, il ajouta : « vous négligez bien dédaigneuſement vos amis. On ne vous » voit jamais chez moi ; il eſt certain cependant que perſonne » ne vous eſtime plus que je le fais ; & ſi mes occupations » me le permettoient, je ſerois l'un de vos Diſciples les plus » aſſidus, & celui peut-être de tous qui profiteroit le mieux » de vos leçons. Un homme qui, comme vous, eſt poſſeſſeur du » plus précieux de tous les tréſors, qui eſt la ſageſſe, doit-il le » laiſſer enfoui » ?

Koung-tſée lui répondit très-gravement, mais en même tems avec beaucoup de modeſtie : « celui qui poſſede le tréſor de » la ſageſſe, a tort de le laiſſer enfoui ; il doit en faire part » à tous ceux qui peuvent en profiter ».

« Celui qui tient le flambeau de la ſcience, pourſuivit *Yang-* » *hou*, doit-il le laiſſer eteindre entre ſes mains ? Ne doit-il pas » au contraire s'en ſervir pour eclairer ceux qui ſont dans les » ténebres de l'ignorance » ?

« Un homme éclairé, répondit *Koung-tſée*, doit tâcher » d'eclairer les autres ».

» Eh bien ! reprit *Yang-hou*, vous vous condamnez vous-même. » Vous avez un eſprit clair, ſubtil & elevé ; il n'eſt rien que vous » ne puiſſiez comprendre, & ſur quoi vous ne ſoyez en etat de » donner des leçons ; vous avez outre cela tous les talens qu'il faut » pour aider ceux qui tiennent en main les rênes du Gouver» nement ; & vous ne leur donnez pas le moindre ſecours : une » telle conduite eſt-elle d'un homme qui aime le bien public » ?

« Tout homme qui aime le bien public, répondit *Koung-tſée*, » doit le prouver par ſa conduite.

» J'eſpere, repliqua *Yang-hou*, que je ſerai plus heureux à

M 2

» l'avenir que je ne l'ai eté par le passé, & que vous me mettrez » dans l'occasion de vous donner des témoignages publics, & » des preuves non equivoques de la haute estime que j'ai pour » vous. Un jour est un jour, une lunaison est une lunaison ; l'un » & l'autre s'etant ecoulés, pouvez-vous vous promettre d'ac» complir l'année » ?

« Vous dites très-bien, reprit *Koung-tsée*, il faut profiter du » tems présent, & je suis dans une ferme résolution de le » faire ».

Ce fut ainsi que, sans manquer à la bienséance, notre Philosophe se tira d'embarras ; & c'est par des réponses semblables, ajoutent les Chinois, qu'on doit faire entendre aux personnes en place, qu'on peut ne vouloir pas être au nombre de leurs amis, ou de leurs courtisans, sans cesser pourtant de les respecter.

Après cette entrevue, il ne s'occupa plus que des différens objets de ses etudes. Il se levoit de grand matin, & se couchoit fort tard ; & à l'exception d'une heure ou deux de repos qu'il prenoit vers le milieu du jour, il donnoit tout le reste du tems, partie au travail solitaire du cabinet, partie à l'instruction de ses Disciples, dont le nombre augmentoit considérablement depuis qu'il s'etoit comme fixé dans sa patrie. Du reste, quand je dis que le nombre de ses Disciples augmentoit considérablement, je n'ai nullement en vue qu'on infere de-là que c'etoient *autant d'ecoliers, ou de commensaux qui demeuroient sous un même toit, & mangeoient à la même table les mets préparés par quelques-uns d'entre eux.* Une pareille idée ne peut venir que dans l'esprit de ceux qui n'ayant vu que les ecoliers & les pensionnaires qui etudient dans les colleges, se figurent que les Disciples du Philosophe chinois etoient tous des jeunes gens qui venoient se former sous sa discipline. Les Disciples de *Koung-tsée* etoient pour la plupart des hommes faits, des

hommes de tous les âges & de toutes les professions ; il n'etoit pas nécessaire qu'ils fussent de demeure chez lui, qu'ils mangeassent à la même table, & qu'ils prissent assidument ses leçons, pour se croire autorisés à se glorifier de l'avoir pour Maître. Il suffisoit que deux ou trois fois seulement, ils eussent eu l'avantage de lui parler, qu'ils en eussent quelques réponses après l'avoir interrogé sur quelques points de morale, ou sur quelques articles de l'histoire & des *King* ; qu'ils se fussent déclarés ouvertement pour être les Sectateurs de la saine doctrine des Anciens, & qu'ils se fussent prosternés en sa présence, en touchant la terre du front, en signe de l'engagement qu'ils etoient censés contracter avec lui. En un mot, les Disciples de *Koung-tsée* n'etoient rien moins que de ces célibataires qui vivent en commun. Ils vivoient dans le sein de leurs familles, remplissoient tous les devoirs de la vie civile dans leurs pays respectifs : car ils etoient des différens Royaumes qui composoient alors la Chine ; & si l'on en excepte un petit nombre parmi ceux qui s'etoient attachés plus particuliérement à lui, & qui le suivoient, pour ainsi dire, par-tout, tous les autres n'etoient que des hommes ordinaires, auxquels il donnoit des leçons de Sagesse, en conversant familiérement avec eux, & qu'il instruisoit dans les Sciences & les Arts libéraux, ou dans ce qui etoit réputé pour tel dans le siecle & le pays où il vivoit ; & cela tout autant de tems qu'ils le jugeoient à propos, en se rendant chez lui aux heures destinées à ces exercices. Sa maison etoit ouverte à tout le monde ; mais tout le monde ne pouvoit pas lui parler en tout tems. On attendoit dans une galerie, ou dans une antichambre, jusqu'à ce que le Maître, ainsi qu'on l'appelloit, ou se montrât de lui-même, ou eût fait savoir qu'on pouvoit venir à lui.

Un jour que *Min-tsée* & *Tseng-tsée* etoient ainsi à attendre,

vers l'heure du midi *Koung-tsée*, après avoir pris son repos, se mit à son ordinaire à jouer du *kin*. Il ne pinçoit les cordes que très-légérement, de maniere que les sons qu'il en tiroit se faisoient à peine entendre, & etoient plus sombres qu'harmonieux. « Le Maître, dit *Min-tsée* à ses Compagnons, seroit-il » incommodé, ou auroit-il quelque sujet de tristesse sans que » nous ayons pu nous en appercevoir? Ci-devant, quand après » sa méridienne il jouoit du *kin*, il en tiroit des sons brillans » qui inspiroient la joie, ou des sons doux qui mettoient l'ame » dans une assiette tranquille, & rendoient leur juste equilibre » à tous les sens. La maniere dont il joue aujourd'hui de cet » instrument, me donne quelque inquiétude. Je crains qu'il ne » lui soit arrivé, ou qu'il ne prévoie devoir lui arriver quelque » chose de fâcheux : ne pourriez-vous pas me donner là-dessus » quelques eclaircissemens »?

« Non, lui répondit *Tseng-tsée*, non : mais il est aisé de vous » satisfaire sur ce que vous voulez savoir. Nous n'avons qu'à » nous en informer auprès du Maître lui-même, & le prier de » nous dire naturellement ce qui en est ».

Lorsque *Koung-tsée* cessa de jouer, les deux Disciples entrerent; *Tseng-tsée* prit la parole & lui dit : « Maître, nous etions » en peine sur votre compte, *Min-tsée* & moi, & nous nous » entretenions de vous, en attendant le moment de pouvoir » vous entretenir vous-même. *Min-tsée* soupçonne que vous » avez quelque sujet de n'être pas content, & son soupçon n'a » pas d'autre fondement que les sons que rendoit votre *kin*, » lorsqu'il est arrivé; il prétend qu'ils etoient foibles, & même » un peu sombres, & il en a conclu que vous ne jouissiez pas » de votre sérénité ordinaire. Auroit-il deviné juste, ou se » trompe-t-il? C'est sur quoi nous vous prions instamment, l'un » & l'autre, de vouloir bien nous tranquilliser ».

« La tendre sollicitude où vous êtes à mon egard, est une » preuve de votre attachement à ma personne, lui répondit » *Koung-tsée*. J'en suis bien aise, & je vous en fais mes remer- » cimens; mais ce qui me comble de joie, c'est d'avoir appris, » par ce que vous venez de dire, que *Min-tsée* peut parvenir » au comble de la sagesse. Il sait réfléchir, son discernement » est sûr, & il profite de ce qu'il apprend. L'attention qu'il a » faite aux sons que je tirois du *kin*, & la conclusion qu'il en » a tirée, me le font regarder comme un homme qui ne se con- » tente pas d'effleurer les choses dont il s'occupe, mais qui » entre dans ce qu'elles ont de plus profond, & qui pénetre » jusqu'à leurs principes. Les airs de Musique ne sont pas pour » lui de vains sons; qui, après avoir agréablement flatté son » oreille pendant quelques instans, se dissipent sans laisser la » moindre trace qui puisse faire connoître qu'ils ont existé. Il » paroît qu'ils sont, à son egard, comme autant de burins qui » gravent dans son ame ce qu'on a eu intention de leur faire » exprimer. Cependant rassurez-vous l'un & l'autre sur mon com- » pte: je n'ai, quant à présent, aucun sujet d'être triste; & si j'ai » tiré de mon *kin* des sons qui ont paru sombres, & qui l'etoient » réellement, c'est que je ne le pinçois qu'à demi, parce que » j'etois distrait. Je voyois un rat qui alloit du côté où etoit le » chat; & je ne m'occupois que de ce que je voyois. J'etois dans » l'attente de ce qui arriveroit; & de crainte de détourner le » chat ou le rat, je ne faisois que le moins de bruit que je pou- » vois. Telle est la vraie & unique cause de ces sons foibles & » sombres qui vous ont alarmés. Ce qui n'empêche pas que » la réflexion de *Min-tsée* n'ait eté très-à propos; car il est » certain que je n'etois pas dans mon assiette ordinaire. Je » m'occupois plus du chat & du rat, que de la piece de » Musique que j'exécutois sur le *kin*. Concluons de-là, qu'il

» eſt des occaſions où l'on ſe trompe, quoiqu'on juge ſur des
» apparences qui ſemblent porter l'empreinte de la certitude.
» Concluons encore qu'il faut être bien ſur ſes gardes avant que
» de porter ſon jugement, ſur-tout quand le jugement que l'on
» porte peut avoir quelques ſuites pour ſoi-même ou pour les
» autres. Si vous ne vous etiez pas ouvert à moi, comme vous
» venez de le faire, vous auriez cru ſans doute que j'etois dans
» quelque ſituation critique, qui ne me permettoit pas d'être
» gai; ou que tout au moins je roulois dans ma tête quelque
» affaire importante : vous m'avez interrogé, & vous avez
» appris, par la réponſe que je vous ai faite, que rien n'etoit
» plus eloigné du vrai, que ce que vous vous imaginiez, ou que
» vous pouviez vous imaginer. Avouez que vous n'auriez jamais
» deviné le ſujet de ma diſtraction; il en eſt de même de bien
» des evénemens du cours ordinaire des choſes. Mes amis, rap-
» pellez-vous quelquefois le ſouvenir de ce qui ſe paſſe aujour-
» d'hui entre nous. Ce ſouvenir vous ſera peut-être plus utile
» que beaucoup de réflexions que vous regardez comme impor-
» tantes».

Il y avoit déjà nombre d'années que *Koung-tſée* s'etoit comme fixé dans ſa patrie. Le nombre de ceux qui ſe diſoient ſes Diſciples s'etoit accru conſidérablement; mais comme ils etoient des différens Royaumes qui partageoient alors la Chine, il forma le deſſein de ſe tranſporter peu-à-peu dans leurs pays reſpectifs, pour juger par lui-même des progrès que pouvoit y avoir faits la ſaine doctrine des Anciens, qu'il vouloit faire revivre par leur moyen. Il commença par le *Tchen*, petit etat ſitué ſur les confins du *Ho-nan* d'aujourd'hui, & par conſéquent voiſin du Royaume de *Lou*. « Ce voyage, dit-il à ſes amis,
» me délaſſera de mes fatigues littéraires, & donnera un nou-
» veau reſſort à mon eſprit, pour réſiſter avec plus de force aux
» difficultés

» de l'*Y-king*. J'ai un autre motif qui m'engage à l'entreprendre; » je veux voir où en ſont les choſes dans ce pays-là : ſuivant toutes » les apparences, je ſerai bientôt de retour ». Il ne ſe trompa pas : arrivé dans le *Tchen*, perſonne ne fit attention à lui; il n'y eut que ceux de ſa connoiſſance qui lui témoignerent la ſatisfaction qu'ils avoient de le voir. Ils l'introduiſirent par-tout où il leur fut permis de pénétrer : il y fut témoin du faſte des Grands, de la miſere du peuple, & du mécontentement univerſel. L'uſage des anciens rites, relégué dans le cercle d'un petit nombre de familles, etoit, pour tous les autres, comme s'il n'avoit jamais eu lieu; les mœurs y etoient des plus corrompues, & chacun ne penſoit qu'à ſoi. Il ne lui en fallut pas davantage pour le déterminer à revenir ſur ſes pas. Le Royaume de *Tſi*, qu'il s'etoit propoſé de viſiter auſſi, n'etoit pas en meilleur etat, tout y etoit dans le plus grand déſordre. *King-koung*, qui en etoit Roi, avoit d'excellentes qualités perſonnelles; mais il manquoit de celles qui ſont néceſſaires pour bien gouverner. Il laiſſoit tout faire à ſes Miniſtres, & ſes Miniſtres abuſoient ſouvent de l'autorité qu'il leur avoit confiée. Il etoit ſi eloigné de vouloir être inſtruit des affaires, qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'on lui en fît, diſoit-il, l'ennuyeux détail. Il ſe piquoit cependant de n'ignorer aucune des ſages maximes du Gouvernement miſes en pratique par les trois *Ouang* & les cinq *Ty*. Il etoit outre cela affable & bon, & ſe plaiſoit à faire honneur dans les occaſions à ceux qui paſſoient pour cultiver la Sageſſe ou les Sciences.

Ce Prince etoit venu dans le Royaume de *Lou* avec un de ſes *Tay-fou*, ou Miniſtres du nom de *Yen-yng*. *Koung-tſée* avoit eu l'honneur ci-devant de le voir dans ſa propre Cour, & de l'entretenir plus d'une fois. C'etoit un titre pour en être bien reçu, s'il alloit lui rendre ſes devoirs : il s'y détermina.

King-koung informé de l'intention du Philosophe, n'attendit pas qu'on sollicitât pour lui la permission dont il avoit besoin pour être admis en sa présence; il lui envoya un Officier pour le prier de venir le voir, & l'un de ses chars, afin qu'il y vînt plus commodément; il alla au-devant de lui jusqu'à la porte de son appartement, quand on annonça son arrivée; & après les premiers complimens, il lui ordonna de s'asseoir, *parce qu'ayant à s'instruire avec lui sur bien des choses très-importantes*, lui dit-il avec bonté, *il ne vouloit pas manquer au respect qu'un Disciple doit avoir pour son Maître.*

Koung-tsée s'etant assis, le Roi prit la parole, & dit: « lorsque *Mou-koung* monta sur le trône de *Tsin*, ce Royaume » etoit très-peu etendu, son terrein etoit presque stérile; & » au bout de quelques années, ce même Royaume fut placé au » premier rang, devint redoutable à tous les autres, & son » terrein abonda en toutes sortes de productions: pourquoi » cela? Il est vrai, répondit *Koung-tsée*, que *Mou-koung* n'eut » d'abord qu'un très-petit Etat à gouverner; il est vrai aussi » que le terrein de ce petit Etat etoit presque stérile; mais » *Mou-koung* avoit de grandes vues, & le cœur plus grand » encore. Il chercha & trouva le moyen d'agrandir son Royau- » me. *Mou-koung* aimoit ses Sujets, & vouloit les rendre heu- » reux; il chercha & trouva les moyens de fertiliser les terres, » jusqu'à leur faire rendre au centuple ce qu'on leur confioit.

» Je voudrois bien, repliqua le Roi, pouvoir trouver de » pareils moyens: je vous assure que je les mettrois en usage » le plutôt qu'il me seroit possible. Quels sont-ils? Que fit » *Mou-koung* pour arriver à ce haut degré de prospérité & de » gloire qui l'ont si fort illustré de son vivant & après sa mort, » & qui rendront son nom immortel? Je n'ai rien de plus à cœur » que de l'imiter.

» Ces ſentimens ſont beaux, répondit *Koung-tſée ;* mais il
» faut quelque choſe de plus que des ſentimens. Il faut une
» conduite qui réponde aux bons ſentimens que l'on a ; & puiſ-
» que votre Majeſté eſt dans l'intention de rendre ſon Royaume
» floriſſant, & de faire autant d'heureux qu'elle a de Sujets à
» gouverner, en marchant ſur les traces du grand *Mou-koung*,
» je lui dirai en deux mots ce que fit cet illuſtre Prince pour le
» bonheur de ſes peuples au-dedans, & pour ſe faire craindre &
» reſpecter au-dehors par tous les Souverains voiſins de ſes
» Etats : il fit choix d'un bon Miniſtre, & tout le reſte s'enſuivit.

» Quel etoit donc ce Miniſtre, reprit le Roi, qui fit faire à
» ſon Maître de ſi grandes choſes en ſi peu de tems ? C'etoit un
» Sage qui vivoit à la campagne du travail de ſes mains ; on le
» nommoit *Po-ly-ſi*, répondit *Koung-tſée*, il etoit Sujet naturel
» du Roi de *Tſin ;* mais ſous le prédéceſſeur de *Mou-koung*,
» ſe voyant inutile à ſes compatriotes, qui ne faiſoient aucun
» cas de lui, il ſe retira dans le Royaume de *Tchóu*, où il ne
» fut pas mieux accueilli. Rebuté par tous ceux à qui il vouloit
» faire du bien, il crut que le ſeul parti qu'il lui reſtoit à prendre,
» etôit de cultiver en paix la Sageſſe, & de vivre inconnu parmi
» ceux qui cultivent les champs.

» *Mou-koung* avoit oui parler de ce Sage, & tout ce qu'on
» avoit dit de ſa Sageſſe & de ſes talens, avoit laiſſé de pro-
» fondes traces dans ſon eſprit. Comme il avoit déjà tout ſon
» plan formé pour le bon gouvernement de ſes Etats, il crut
» que l'exécution ne pouvoit en être confiée en des mains plus
» ſûres. Il le fit chercher, & ayant appris le lieu de ſa retraite
» dans le Royaume de *Tchou*, il le demanda, comme il eût
» demandé le plus vil de ſes Sujets, en echange de cinq peaux
» de mouton. C'eſt un artifice dont il ſe ſervit pour l'avoir,
» ſans que le Roi de *Tchou* pût ſoupçonner l'uſage qu'il en

» vouloit faire ; & cet artifice eut un plein ſuccès. *Po-ly-ſi* » vint à la Cour de *Tſin*, & le Roi, malgré toutes les intrigues » de ſes Courtiſans, le fit ſon premier Miniſtre. Tout changea » bientôt de face ſous l'adminiſtration d'un tel homme. Les » bonnes mœurs, l'obéiſſance aux Loix, l'obſervation des rites, » l'amour de l'ordre & du travail en tous les genres, & dans » tous les ordres de l'Etat, rendirent le Royaume floriſſant » au dedans. L'intrépidité, & la plus exacte diſcipline parmi » ceux qui ſuivoient le parti des armes, le rendirent redoutable » au dehors, le firent triompher de tous ſes ennemis, & agran» dirent ſes limites.

» Tous ces ſuccès ne furent que la ſuite du diſcernement du » Prince, qui ſut faire un bon choix dans la perſonne de celui » qu'il mit à la tête de tout, & de ſa fermeté à l'employer, » quoi que ce fût que les favoris puſſent lui dire contre ».

En entendant ces derniers mots, *King-koung* baiſſa les yeux, rougit & parla d'autre choſe, ſans ſortir du ton de bonté qu'il avoit pris, bien qu'il ſe fût apperçu que ce qu'on venoit de lui dire de la conduite de *Mou-koung* etoit une ſatyre indirecte de ſa propre conduite. Il ne donna pas même le moindre ſigne qui pût faire connoître au Philoſophe, qu'il déſapprouvoit la liberté qu'il venoit de prendre. Il le fit reconduire avec les mêmes honneurs qu'il lui avoit faits à ſon arrivée, & lui dit en le quittant : « je n'oublierai rien pour tâcher d'imiter » *Mou-koung*. C'eſt un modele ſur lequel tous les Souverains » devroient ſe former ».

Il n'y a pas d'apparence qu'en parlant ainſi, ce Prince eût intention de tenir ſa parole, puiſqu'après ſon retour dans ſes Etats, il laiſſa en place ceux qui y etoient ci-devant, & qu'il ne ſe mêla pas plus d'affaires qu'il ne l'avoit fait juſqu'alors. *Koung-tſée* ne s'y trompa pas : « le Roi de *Tſi*, dit-il à ceux

» qui le félicitoient d'en avoir eté si bien reçu, a d'excellentes » qualités ; il ne lui manque que d'être un simple particulier. » On le tourneroit vers le bien tout comme on voudroit, parce » qu'il n'auroit pas sans cesse autour de lui des hommes intéressés » à le détourner de la voie qui y conduit. Cependant je ne » suis pas encore tout-à-fait rebuté. Viendront peut-être des » circonstances plus favorables, j'attends tout d'elles & encore » du tems ». En attendant, il continuoit à se livrer avec ardeur à ses etudes ordinaires, ne les interrompant de tems en tems que par quelques promenades en plaine campagne, suivi seulement de deux ou trois de ses Disciples.

Un jour qu'il se récréoit ainsi, non loin d'un village à quelque distance de la ville, il apperçut des Villageois qui s'exerçoient à tirer de l'arc ; il s'arrêta quelque tems à les considérer, puis se tournant vers ceux qui le suivoient, il leur dit : « ce n'etoit point à de pareilles jeux que les gens de la » campagne s'exerçoient du tems des sages Princes de la haute » Antiquité. Aujourd'hui tout le monde se dispose à être Guerrier. » On n'en fait pas mieux la guerre pour cela, & l'on cultive » plus mal les champs. Cependant, ajouta-il, il faut qu'il y ait » des Guerriers ; c'est un mal qui devient chaque jour plus » nécessaire. A l'occasion de ce que nous voyons, je me » rappelle ces deux beaux vers du *Ché-king* :

Fa-pe, yeou-ty
Y-ki Eulh-kio ;

» C'est-à-dire, *l'on n'atteint le but qu'autant qu'on vise droit ;* » *ce n'est qu'après avoir atteint le but qu'on reçoit le prix.* » Paroles admirables, ajouta-t-il, dont il n'est aucun de nous » qui ne puisse faire son profit. Dans quoi que ce soit que nous » entreprenions, il faut nous proposer un but ; il faut que ce » but soit à notre portée ; viser droit à lui, sans décliner

50932

» d'aucun côté ; il faut l'atteindre au juste milieu. Si dans » nos paroles & dans nos actions nous ne nous ecartons pas de » cette maxime, nous pouvons, à juste titre, être admis au » nombre des Sages. Si au contraire nous parlons & nous » agissons sans avoir de dessein formé, &, pour ainsi dire ; au » hasard, nous ne différons pas des hommes vulgaires ; & si, » malgré cela, nous voulons qu'on nous croie des sectateurs de » la Sagesse, nous ne serons que des hypocrites ».

Le Roi de *Tsi*, après quelques mois de séjour dans le *Lou*, etoit retourné dans ses propres Etats. La promesse qu'il avoit faite à notre Philosophe, de faire tous ses efforts pour tâcher d'imiter la conduite du grand *Mou-koung*, s'etoit evanouie dans les airs, & il ne pensoit plus à *Koung-tsée ;* mais *Koung-tsée* pensoit à lui. La bonté de son caractere, & son âge, qui n'etoit plus celui des plaisirs, donnoient quelque lueur d'espérance qu'il feroit enfin ce qu'il avoit si souvent projetté de faire. Ce fut sur cette foible espérance que *Koung-tsée* se détermina à l'aller trouver pour lui offrir ses services, au risque de revenir sur ses pas, s'il echouoit dans le dessein qu'il avoit de lui être utile. Il partit avec *Tsée-koung* & deux ou trois autres, en prenant son chemin par la fameuse montagne de *Tay-chan.*

Il suivoit tranquillement sa route, quand des cris perçans, sortis du sein de cette montagne, vinrent frapper son oreille, & avertirent son cœur qu'il y avoit là quelqu'un qui souffroit. Il en fut emu, & faisant arrêter sa voiture, il appella *Tsée-Koung*, & lui dit : « mon ami, les cris que nous entendons, » partent d'une personne dont le cœur doit être affecté d'une » maniere peu ordinaire ; allez vous informer de ce que c'est, » & venez m'en rendre compte. Peut-être serons-nous assez » heureux pour pouvoir apporter quelque soulagement à ses » maux ; nous tâcherons au moins de les lui adoucir par quel-

» ques mots de consolation ». *Tsée-koung* se détache, & guidé par le son de la voix, il parvient à l'endroit où etoit la personne affligée. Il l'aborde, & l'ayant interrogée sur le sujet de sa peine, il en reçut cette réponse :

« Je suis une femme infortunée que le malheur poursuit ; je » fais mon séjour dans le village voisin, & je viens de tems en » tems dans ce lieu ecarté, où, sans être interrompue, je puis » donner un libre cours à mes larmes, & exhaler par des cris » une douleur qui me suffoqueroit sans cela. Je déplore la » perte de trois personnes auxquelles je tenois par les liens les » plus etroits. Il y a quelques années que mon beau-pere, allant » faire du bois, fut attaqué & dévoré par le tigre ; c'est le tigre » encore qui tout récemment a fait sa proie de mon fils & de » mon epoux ».

« Mais, lui dit *Tsée-koung*, ne craignez-vous pas de subir » vous-même un pareil sort ? Croyez-moi, ne vous exposez pas » ainsi, & puisque les tigres infestent les environs de votre » village, allez demeurer ailleurs ».

« Cela ne se peut, répondit l'affligée ; dans le lieu que » j'habite, tout respire la vertu ; on y pratique les anciens » rites ; l'on se donne mutuellement du secours dans les cas où » l'on en a besoin, & l'on y vit en paix. J'ai oui dire qu'il » n'en etoit pas ainsi hors de nos montagnes ; & qu'au con- » traire, on y etoit vicieux & méchant. Où irai-je donc ? Je » redoute bien moins les tigres que les méchans & les vicieux. » Laissez-moi dévorer ici mes angoisses ; laissez-moi conti- » nuer mes pleurs & mes cris, qui ne sont point des plaintes, » encore moins des murmures contre le *Tien* ».

Après ces mots, elle recommença à pleurer & à crier comme ci-devant, sans ecouter davantage celui qui l'avoit interrompue, & *Tsée-koung* retourna à son Maître pour lui raconter

tout. A ce récit, *Koung-tſée* fut pendant quelque tems comme immobile ; puis, pouſſant un profond ſoupir, il dit : « cette » femme paroît ſoumiſe aux ordres du *Tien*. Elle pleure, elle » ſe lamente ; mais elle ne ſe plaint point. Pourquoi tous les » malheureux ne ſe contentent-ils pas d'en faire autant, puiſ- » qu'il leur eſt donné à tous de pouvoir ſe ſoulager ainſi ? Ce » qu'elle fait peut être imité par le grand nombre ; ce qu'elle » a dit devroit être gravé, en caractéres ineffaçables, dans » tous les cœurs. Les vicieux & les méchans ſont, en effet, » plus redoutables que les tigres & les ours. Mes amis, faites » enſorte que l'expérience ne vous confirme pas cette triſte » vérité. Puiſque nous en avons l'occaſion, continua-t-il, il » faut en profiter, en nous arrêtant dans tous les bourgs & » dans les villages par où nous devons paſſer, en côtoyant la » montagne, afin de pouvoir juger ſi les habitans reſſemblent » à ceux parmi leſquels cette bonne femme fait ſon ſéjour ».

Ils s'y arrêterent en effet, plus ou moins de tems dans chacun, mais autant qu'il en falloit pour ne pas s'expoſer à porter un jugement faux ; & ils ſe convainquirent que les mœurs antiques s'etoient comme refugiées dans l'enceinte de cette célebre montagne, & dans ſes environs. *Koung-tſée* en fut ravi de joie ; & cette joie ayant reflué ſur tous ceux de ſa ſuite, ils ne s'entretinrent, le reſte du tems qu'ils furent en route, que du bonheur & des avantages ſans nombre dont jouiſſent conſtamment ceux qui ne s'ecartent pas des voies qui ont eté tracées par les Sages de l'Antiquité. Ils arriverent ainſi au terme de leur voyage, ſans preſque s'être apperçus du trajet.

Après un ou deux jours de repos, *Koung-tſée* ayant fait tout ce qu'exigeoit l'etiquette pour avoir audience du Roi, ſe préſenta pour être admis. Il fut fort etonné de trouver ce

Prince

Prince s'avançant vers l'entrée extérieure de son Palais, environné de ses Gardes, & avec tout l'appareil de sa Grandeur. Il fut plus etonné encore quand le Roi, prenant le premier la parole, lui dit : « j'ai su que vous etiez venu de votre illustre » Royaume dans mes petits Etats, dans le dessein de me voir » & de m'être utile ; j'allois au-devant de vous pour vous en » témoigner ma reconnoissance. Cet empressement de ma part, » beaucoup mieux que tout ce que je pourrois vous dire, doit » vous prouver la joie que j'ai de vous posséder. Venez, res» pectable Etranger ; venez me donner quelques leçons de » sagesse ». En prononçant ces derniers mots, il faisoit signe à *Koung-tsée* de marcher le premier. *Koung-tsée* recula de quelques pas, & d'un ton modeste, mais plein de gravité, il dit au Roi qu'il manquoit à ce qu'exigeoit de lui la dignité suprême, & qu'il ne devoit point s'abaisser ainsi. « Je ne m'a» baisse point, répliqua *King-koung*, en honorant un Sage. » Le Sage est supérieur aux Rois ».

« Ce que vous dites, reprit *Koung-tsée*, & le cas que vous » paroissez faire de la sagesse, vous placent vous-même bien » au-dessus du rang que vous occupez : mais, Seigneur, il y » a des regles de bienséance pour tout le monde. Les Rois, » ainsi que les autres hommes, ont les leurs. Vous manqueriez à » votre devoir, & je m'ecarterois du mien, si nous renversions » l'un & l'autre l'ordre qui est etabli. La préséance vous est » due par-tout où vous êtes ; c'est une des prérogatives insépa» rables de votre dignité : jouissez-en, & ne me forcez pas, » par des ordres qu'il me seroit dur d'exécuter, à sortir des » bornes de mon etat ».

Le Roi se rendit à de si bonnes raisons, & n'insista pas davantage à vouloir que *Koung-tsée* prît le pas sur lui. Ils allerent ensemble dans un appartement intérieur, & s'entretinrent pen-

dant un eſpace de tems conſidérable. Leur converſation roula en partie ſur la maniere dont il falloit tirer parti des hommes dans une Monarchie bien réglée ; & *King-koung* fut ſi ſatisfait, qu'il donna parole à *Koung-tſée* de l'employer dans le Gouvernement, & de lui donner une des premieres places dans le Miniſtere. En attendant, il lui aſſigna pour demeure un hôtel deſtiné aux Ambaſſadeurs des Royaumes voiſins, quand ils venoient dans ſes Etats.

Koung-tſée vécut durant quelques jours dans les eſpérances les plus ſatisfaiſantes. Il faiſoit déjà ſon plan, & ſe figuroit que les heureux tems des vertueux Princes de la haute Antiquité, alloient revivre dans le Royaume de *Tſi* : il ne tarda pas à ſe détromper. Le Miniſtre *Yen-yng* avoit déjà dreſſé toutes ſes batteries contre ce Philoſophe etranger, dont il croyoit avoir tout à craindre, & le fit enviſager au Roi comme un homme qui mettroit infailliblement le trouble dans ſes Etats, s'il daignoit lui confier une partie de ſon autorité. « A » peine ſera-t-il en place, lui dit-il, que, voulant tout rappor- » ter à l'idée chimérique qu'il s'eſt formée, de rendre les hommes » différens de ce qu'ils ſont, il bouleverſera tout, il renverſera » tout. Vos Sujets, accoutumés de longue main aux uſages » qu'ils pratiquent, de quel œil verront-ils qu'un Etranger les » force, ſous votre nom, à changer leur maniere de vivre ? Et » vous-même, Seigneur, accoutumé à la vie douce & tran- » quille que vous menez dans votre Cour, comment pourrez- » vous réſiſter aux fatigues que les affaires entraînent néceſ- » ſairement avec elles ? Comment pourrez-vous n'être pas » accablé par les ſoins & les inquiétudes qui dévorent ceux » qui les traitent dans un certain détail ? Les murmures & les » plaintes de vos Sujets vous aſſailleront juſques ſur votre trône, » & vous feront repentir, peut-être un peu trop tard, d'avoir

» donné votre confiance à d'autres qu'à vos Sujets naturels. Croyez-moi, Seigneur ; ceux qui s'affichent pour être les Sectateurs de la Sagesse, ne sont pas toujours ceux qui se conduisent conformément à ce qu'elle enseigne. Il n'est que trop commun de voir des orgueilleux se couvrir du manteau de la modestie, & en imposer au grand nombre par un extérieur ainsi déguisé. *Il seroit honteux pour nous de nous y laisser tromper ; nous devons connoître les hommes. Le tems, les circonstances, les mœurs dominantes, servent* de regle pour la maniere dont il faut les gouverner. Pensez-vous que le Philosophe du Royaume de *Lou* aura egard à tout cela ? Il tâchera de faire revivre les mœurs antiques, je n'en doute pas ; mais en viendra-t-il à bout ? J'ose vous assurer, dès-à-présent, qu'un mécontentement général dans tous les Ordres de l'Etat, sera l'unique fruit que produiront ses vains efforts.

» Vous êtes rempli d'estime pour lui ; je l'estime aussi : vous le regardez comme un homme vertueux & savant ; je l'envisage à-peu-près sous le même point de vue : vous êtes charmé d'en avoir fait l'acquisition ; j'en suis, peu s'en faut, aussi charmé que vous. Mais faut-il, pour cela, que vous l'employiez dans le Ministere ? n'avez-vous pas d'autres moyens de tirer parti de lui ?

» Il est vertueux ; hé bien, qu'il inspire la vertu à ceux qui iront le consulter : il est savant ; qu'il donne à ceux qui le reconnoîtront pour Maître, des leçons sur ce qui se pratiquoit dans les anciens tems, sur la Musique, sur les Rites & sur l'Histoire ; qu'il leur explique tous les *King*. Voilà, ce me semble, ce qui lui convient le mieux, & ce à quoi vous pouvez l'employer avec fruit. Réfléchissez-y, Seigneur, la chose en vaut la peine ».

« Mes réflexions sont toutes faites, lui répondit le Roi. Par » tout ce que vous venez de dire, je comprends que je me » suis trop avancé en lui promettant de me servir de lui dans » ce qui concerne le Gouvernement. Allez dégager ma pa- » role ; mais faites-le de maniere à ne pas le mécontenter : » prenez garde sur-tout qu'il ne vous echappe rien dont il » puisse s'offenser ; j'en serois offensé moi-même ».

Yen-yng ne demandoit pas mieux que d'être chargé d'une pareille commission ; il s'en acquitta le plus promptement qu'il lui fut possible, & profita de la circonstance pour se mettre l'esprit en repos, & se délivrer d'un homme par qui il avoit tout sujet de craindre d'être supplanté. Il insinua malignement à *Koung-tsée* que le Roi avoit changé d'avis à son egard, pour d'excellentes raisons, dont une des principales etoit la crainte de déplaire au Roi de *Lou*, en lui enlevant, pour ainsi dire, celui de ses Sujets qui, par ses lumieres, sa sagesse & son habileté à gouverner les hommes, pouvoit contribuer plus que tout autre à maintenir la tranquillité dans ses Etats, & à procurer à ses peuples tous les avantages dont jouissent ceux qui sont vertueux & bons. En s'exprimant ainsi, le Messager infidele avoit en vue d'humilier *Koung-tsée*, de le dégoûter, & de lui faire entendre que puisqu'on ne faisoit pas assez de cas de lui dans sa patrie, où son mérite devoit être plus connu que par-tout ailleurs, pour lui confier quelque emploi distingué, il ne devoit pas se flatter d'être traité plus favorablement dans le Royaume de *Tsi*. *Koung-tsée* comprit tout ce qu'on vouloit lui dire, & ne s'en offensa pas. Il connoissoit *King-koung* ; il ne douta point que son changement ne fût un effet de la cabale de ceux qui l'approchoient, & qui tenoient les rênes du Gouvernement sous son nom. Il se contenta de gémir sur son sort, & de le plaindre ; & pour toute réponse,

il pria *Yen-yng* de vouloir bien l'excuſer auprès du Roi de ce qu'il alloit repartir pour ſe rendre au plutôt chez les ſiens. « N'ayant pas le tems de prendre congé de lui avant mon » départ, dites-lui, ajouta-t-il, que celui qu'il vouloit retenir » auprès de ſa Perſonne, & dont il ne veut plus aujourd'hui, » lui recommande, en partant, d'être econome dans les dé- » penſes, & modéré dans les plaiſirs : c'eſt à quoi j'aurois pris » la liberté de l'exhorter, s'il m'avoit permis de lui donner des » avis. Viendra peut-être le tems où je pourrai lui être de » quelque utilité ».

Tout fut bientôt prêt pour le voyage, & dès le lendemain il ſe mit en route, emportant avec lui le regret amer de n'avoir pas pu être utile à un Prince qui vouloit le bien, mais qui n'avoit pas la force de le faire, parce qu'il etoit dans une dépendance abſolue de ceux ſur leſquels il ſe déchargeoit des pénibles ſoins du gouvernement.

Il ne retourna cependant pas dans ſa patrie par le plus court chemin. En venant dans le *Tſi*, il avoit pris ſa route par la célebre montagne de *Tay-chan* : en retournant dans le *Lou*, il voulut paſſer par les Etats du Roi de *Tchen*. Pendant le peu de ſéjour qu'il y fit, il eut occaſion de renouveller dans l'eſprit de ſes diſciples le ſouvenir d'une vérité qu'il avoit autrefois annoncée au Roi de *Tſi*, en préſence de pluſieurs d'entre eux, lorſque le feu du ciel mit en cendres la ſalle particuliere où l'on honoroit l'Empereur *Ly-ouang*. Un accident (1) pareil arriva dans

(1) Les Auteurs qui ont ecrit ſur *Koung-tſée*, ne ſont pas d'accord ſur ce double incendie. Quelques-uns croient que la reſſemblance des noms de l'Empereur des *Tcheou*, qui s'appelloit *Ly-ouang* ; & du Roi de *Lou*, qui ſe nommoit *Ly-Koung*, a induit en erreur ceux qui ont parlé de deux incendies. Ceux-ci prétendent que les deux incendies ſont réels, & arrivés à plus de dix ans de diſtance l'un de l'autre : le premier, lorſque *Koung-tſée* etoit, pour la premiere fois, dans le

le Royaume de *Lou*, & un bruit confus en répandoit la nouvelle dans le *Tchen*. Cette nouvelle ayant eté annonçée au Roi, ce Prince dépêcha un Courier pour aller s'informer dans le lieu même de toutes les circonſtances de ce funeſte evénement. Cet evénement eſt appellé *funeſte*, parce que, ſuivant le préjugé commun d'alors, lorſque, par quelque accident imprévu, la ſalle où l'on honore les Ancêtres, ou le *Miao* de quelqu'une des ſépultures royales, s'ecrouloient ou etoient incendiés, la famille régnante etoit ſur ſon déclin, & devoit s'attendre à être remplacée par une nouvelle race, plus digne d'occuper le trône.

En attendant le retour de ſon Courier, le Roi, s'entretenant avec ſes Courtiſans du malheur qu'on diſoit être arrivé au Roi de *Lou*, l'un d'entre eux aſſura poſitivement que le *Miao* incendié n'etoit point celui où le Roi de *Lou* alloit rendre hommage à ſes Ancêtres en général, mais ſeulement le *Miao* particulier de la ſépulture de *Ouan-ly-koung*, ajoutant qu'il n'y avoit pas lieu d'en douter, puiſque le Philoſophe de *Lou* le diſoit ainſi. *Le Philoſophe de* Lou ! interrompit le Roi; *je ſerois bien aiſe d'entendre de ſa propre bouche le récit circonſtancié d'un evénement qui peut avoir de bien mauvaiſes ſuites pour ſa patrie.* Auſſi-tôt quelqu'un ſe détacha pour aller chercher *Koung-tſée*, & le préſenter au Roi. « Je ſuis très-curieux, lui dit le Roi en » le voyant, de ſavoir des nouvelles fraîches du Royaume » de *Lou* ».

« Il ne m'eſt guere poſſible, Seigneur, répondit *Koung-*

Royaume de *Tſi;* & le ſecond, lorſqu'il etoit dans les Etats de *Tchen*. Ces deux ſentimens ont chacun leurs partiſans, & ces partiſans ne manquent pas de raiſons pour les défendre. La choſe ne me paroît pas d'aſſez grande importance pour mériter que je m'y arrête. Qu'il y ait eu deux incendies, qu'il n'y en ait eu qu'un, ce que *Koung-tſée* a dit à cette occaſion, n'en eſt pas moins une leçon pour les Souverains.

» *tſée*, de ſatisfaire, ſur ce point, votre curioſité. Je viens du » Royaume de *Tſi*, où l'on ne m'a point informé de ce qui ſe » paſſoit dans le *Lou* ».

« Comment, reprit le Roi, avez-vous donc eté inſtruit de » l'embrâſement qui a conſumé le *Miao* de la ſépulture de » *Ouan-ly-koung* (1) » ?

« Perſonne ne m'en a inſtruit, répondit *Koung-tſée*. Le bruit » court dans votre Capitale, où je ne ſuis arrivé que depuis » très-peu de jours, que l'un des *Miao* où les Rois de *Lou* » rendent hommage à leurs Ancêtres, avoit eté réduit en cen- » dres par le feu du ciel : j'ai conjecturé que ce ne pouvoit être » que le *Miao* particulier de la ſépulture de *Ouan-ly-koung*, & » je crois ma conjecture bien fondée.

» Il eſt dit dans notre ancien Cérémonial, que la ſépulture » & les lieux particuliers où les deſcendans des Rois rendent » hommage à leurs Ancêtres vertueux, ſont ſous la ſauve- » garde du Ciel; j'ai conclu de ces paroles, que puiſque le » Ciel avoit lui-même détruit par le feu l'un des edifices con-

(1) Les ſépultures chinoiſes, celles ſur-tout des Souverains, ſont compoſées de trois parties, dont chacune a ſon uſage propre : 1°. l'enclos particulier, qui renferme les tombeaux, les arbres qui les ombragent, les marbres ſur leſquels ſont gravés les inſcriptions, & tous les autres ornemens & figures emblématiques qui déſignent le rang & les qualités perſonnelles de ceux dont les cendres repoſent dans ce lieu : 2°. le *Miao*, dans lequel on place la repréſentation de ceux que l'on veut honorer. Lorſque les tombeaux de tous ceux de la famille ſont dans un même enclos, il n'y a qu'un ſeul *Miao*, & la repréſentation du Chef de la race eſt à la tête des repréſentations de tous les autres. Lorſque quelqu'un, par exemple, a fondé une Dynaſtie, ou s'eſt diſtingué d'une maniere extraordinaire, par ſa vertu, ſa ſcience, ſes talens, & des actions qu'on peut propoſer pour modeles à la poſtérité, il eſt permis alors de l'eriger, pour ainſi dire, en Chef de race, & de lui accorder toutes les prérogatives des *Tay-tſou*, telles que ſont la ſépulture, & un *Miao* particulier, dans lequel, après avoir fait les cérémonies reſpectueuſes en l'honneur des Ancêtres en général, on fait les mêmes cérémonies pour cet Ancêtre particulier, *&c.*

» ſacrés aux cérémonies reſpectueuſes des vivans envers les
» morts, ce ne pouvoit être que celui où l'on honoroit la mé-
» moire de *Ouan-ly-koung*. Ce Prince n'a rien fait durant le
» cours de ſon regne, non-ſeulement de remarquable ou de
» grand, mais pas même une ſeule action qui pût, le moins du
» monde, tourner à ſa gloire ou à l'avantage de ſes Sujets; il
» s'eſt déshonoré au contraire, & a déshonoré ſa race par les
» vices dont il s'eſt ſouillé, & a opprimé ſon peuple par mille
» ſortes de vexations. Ses deſcendans n'ont pas oſé flétrir ſa
» mémoire, en détruiſant ce monument de ſon orgueil; & les
» deſcendans de ceux dont il etoit Roi, par reſpect pour la di-
» gnité ſuprême, ont cru devoir reſpecter les cendres de celui
» qui en fut revêtu. Mais le Ciel, qui, tôt ou tard, dévoile les
» crimes, & punit ceux qui les ont commis, s'eſt chargé lui-
» même de la vengeance ».

Il alloit continuer ſur le même ton, quand un Officier entra bruſquement, dit au Roi que le Courier qu'il avoit envoyé dans le Royaume de *Lou*, etoit de retour, & attendoit les ordres de Sa Majeſté dans la Cour d'entrée. Le Roi l'admit ſur le champ, & fut fort etonné d'entendre de ſa bouche la confirmation de ce qu'avoit dit *Koúng-tſée*, dont il prit occaſion de faire l'eloge. « Voilà, dit-il à ſes Courtiſans (en le déſi-
» gnant) voilà un vrai Sage; il ſait ce qui arrive loin de lui,
» comme ce qui ſe paſſe ſous ſes yeux; & par ſes profondes
» réflexions ſur ce qui eſt arrivé, il peut prévoir, ſans ſe trom-
» per, les evénemens à venir. Des hommes tels que lui de-
» vroient être admis au Conſeil de tous les Rois ».

Ces belles paroles ne furent ſuivies d'aucun effet; il ne vint pas même en penſée au Roi de *Tchen*, d'inviter notre Philoſophe à reſter auprès de ſa Perſonne, afin d'être à portée de pouvoir le conſulter; il ſe contenta de lui rendre quelques

honneurs

honneurs ſtériles quand il ſe ſépara de lui, & le laiſſa partir.

En prenant ſa route par le *Tchen*, *Koung-tſée* n'avoit eu en vue que de s'y montrer au petit nombre de ceux qui lui etoient dévoués. Son objet etant rempli, il ſe rendit inceſſamment dans le *Lou*. *Ki-ſun*, l'un des Miniſtres de ce Royaume, l'y attendoit avec la plus grande impatience : il avoit pour ſon département particulier, tout ce qui avoit rapport aux terres. L'année courante etoit des plus mauvaiſes, & preſque toutes les récoltes ayant manqué, les différens produits du tribut impoſé ſur elles manquerent auſſi. Il etoit de notoriété publique que, lorſque *Koung-tſée* exerçoit pendant ſa jeuneſſe l'emploi ſubalterne qui lui donnoit une inſpection immédiate ſur les Cultivateurs, les terres furent portées à tous les degrés de fertilité dont elles etoient ſuſceptibles. Le Miniſtre vouloit ſavoir comment il s'y etoit pris alors, & comment on pourroit faire dans le tems préſent pour jouir du même avantage. Il l'invita à ſe rendre au Palais pour conférer enſemble ſur cet objet important. *Koung-tſée* ſe rendit à ſon invitation ; mais ayant pénétré la véritable raiſon qui lui faiſoit chercher des moyens pour l'amélioration des terres, il ne donna à toutes ſes queſtions que des réponſes vagues & générales, telles que tout autre auroit pu les donner comme lui, & qui ſe préſentent d'elles-mêmes à quiconque eſt en etat de raiſonner. *Ki-ſun* fit ſemblant d'en être ſatisfait. Mais ceux des diſciples qui avoient ſuivi leur Maître, & aſſiſté à la conférence, en furent fort ſurpris, & même un peu humiliés. Ne comprenant pas pourquoi il s'etoit exprimé avec tant de réſerve & en ſi peu de mots, ils prirent le parti de s'ouvrir à lui, & oſerent lui en demander la raiſon, en termes qui, dans d'autres bouches, auroient paru des reproches.

« Maître, lui dirent-ils, vous qui êtes ſi bienfaiſant, & qui

» ne cessez de nous exhorter à la bienfaisance, pourquoi, » connoissant tant de moyens de faire valoir les terres, avez-» vous refusé à l'homme en place les eclaircissemens qu'il vous » demandoit? Vous ne lui avez dit que ce que tout le monde » sait. Vos lumieres se seroient-elles eteintes en présence de » *Ki-sun?* ou plutôt, ne seriez-vous pas dégoûté des hommes? » L'ingratitude que vous eprouvez de leur part, auroit-elle » opéré quelque changement dans votre cœur? Il nous semble » que vous avez manqué une belle occasion de leur faire du » bien. Vous n'aviez qu'à suggérer à *Ki-sun* les moyens que » vous avez vous-même mis en usage autrefois, & qui vous » réussirent si bien, nous aurions bientôt vu l'abondance suc-» céder à la disette, & le peuple jouir enfin d'un bonheur » dont il est privé depuis si long-tems. Nous ne devinons pas » quel peut avoir eté le motif de votre silence sur un point si » essentiel: nous comprenons encore moins pourquoi vous n'a-» vez pas voulu contribuer de votre part à l'avantage commun ».

« Vous me faites plaisir, répondit *Koung-tsée*, de m'ouvrir » ainsi votre cœur; je vais vous ouvrir le mien avec la même » franchise. *Ki-sun* est un avare; il possede de grandes terres, » & ne pense qu'à en retirer un grand profit. *Ki-sun* perçoit le » tribut imposé sur les denrées, son unique souci est d'augmen-» ter ce tribut. Ne vous imaginez pas que, touché de la mi-» sere du peuple, il veuille employer ses soins à la faire dispa-» roître ou à la soulager; il ne pense, au contraire, qu'à trou-» ver de nouvelles manieres de l'augmenter, ou tout au moins, » de la maintenir dans son etat actuel, en tirant du peuple » tout ce qu'il est possible d'en tirer. Connoissant ses intentions, » je n'ai eu garde de répondre conformément à ses desirs & aux » captieuses interrogations qu'il m'a faites. Il ne se seroit servi » des lumieres que j'aurois pu lui donner, que pour grossir ses

BRARY
OF THE
BOMBAY
ANCH
THE
TIC SOCIETY

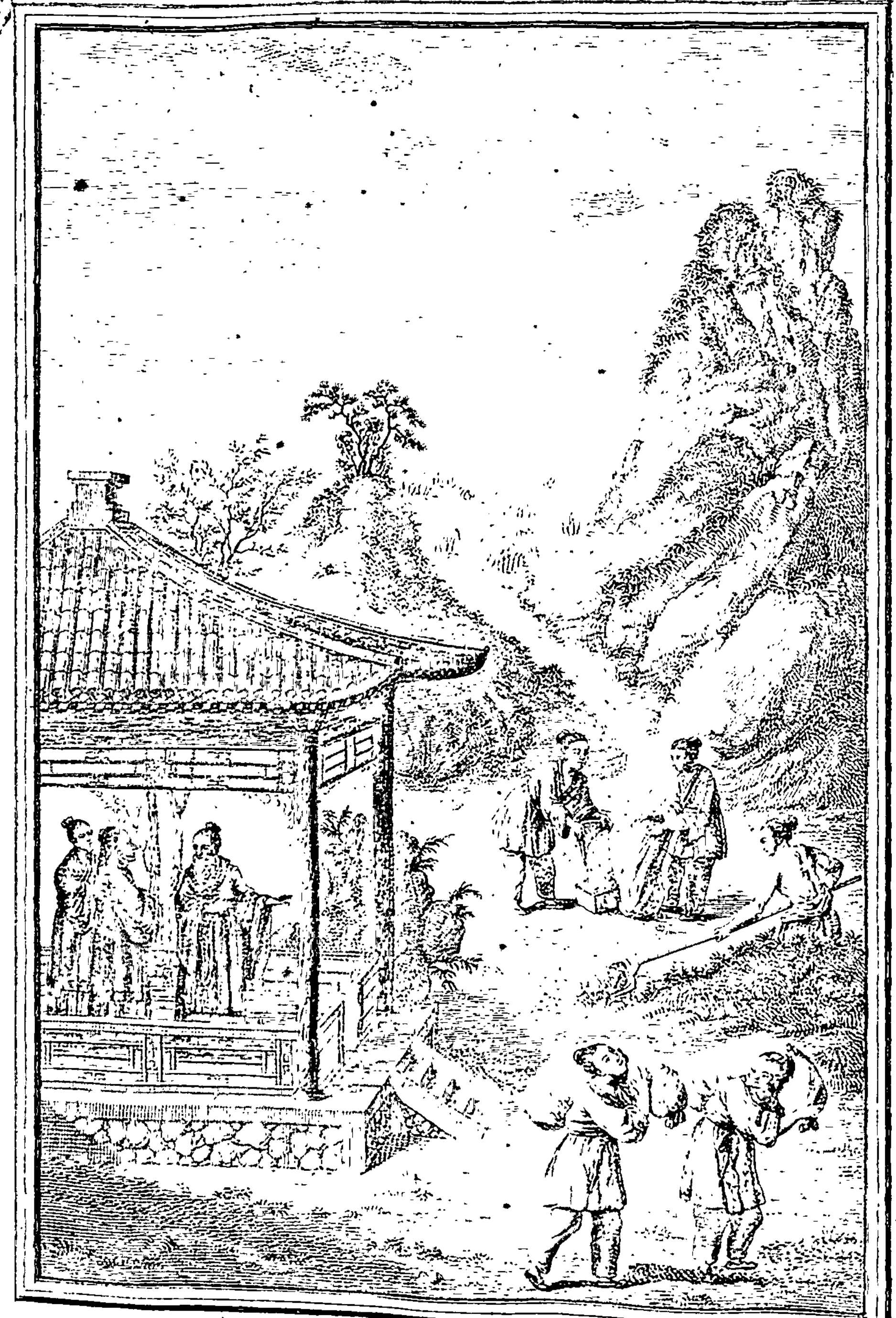

Helman, Sculp.

» trésors aux dépens des Cultivateurs & de tout le public. » Trouvez-vous que j'ai mal fait, & que je cesse d'aimer » les hommes, pour n'avoir pas voulu contribuer à ce qu'on » ajoutât de nouvelles peines & de nouvelles oppressions à » toutes celles sous lesquelles ils gémissent, & qui les accablent » déjà » ?

Ses disciples baisserent les yeux, & applaudirent à sa conduite. Ils auroient dû s'appercevoir d'eux-mêmes que si *Ki-sun* consultoit leur Maître, ce n'etoit nullement dans la vue de profiter de ses conseils. Il vouloit en imposer au public, en paroissant se conduire par les avis d'un homme que tout le monde respectoit pour sa sagesse ; & en cela, il n'etoit pas le seul : tous ceux qui avoient alors quelque part au brigandage de l'Administration, en faisoient de même. *Ki-koan-tsée*, frere ou cousin de *Ki-sun*, décoré, comme son parent, du titre de *Tay-fou*, etoit des plus empressés à rechercher *Koung-tsée* ; il profitoit de toutes les circonstances pour lui donner publiquement des marques de bienveillance & d'un entier dévouement. Il se surpassa à l'occasion du renchérissement des vivres, auquel le manque de récolte, presque général, avoit donné lieu cette année ; il lui envoya en présent mille mesures de riz : c'etoit, en quelque sorte, l'enrichir. *Koung-tsée* ne refusa pas ce don ; mais en l'acceptant, il se conduisit comme s'il n'avoit reçu que la simple valeur d'une dette dont on s'acquittoit à son egard. Pas un mot de remercîment, pas une parole obligeante pour être rendue à son prétendu bienfaiteur, en signe de reconnoissance. Ses disciples en furent d'abord dans une surprise extrême ; mais bientôt leur surprise se changea en une espece d'indignation, quand ils virent leur Maître faire transporter ce riz dans un des *Ting* ruraux des environs de la ville ;

& ſans s'en réſerver une ſeule meſure, le diſtribuer en entier aux gens de la campagne, & à tous ceux indifféremment qui ſe préſentoient. (*Voy. la Planche* VI^e^).

« Maître, lui dit *Tſée-koung*, il ne nous eſt pas poſſible, » pour cette fois, d'approuver votre conduite : nous ne trou» vons pas même des raiſons plauſibles pour pouvoir l'excuſer. » *Ki-koan-tſée*, grand Seigneur, & rempliſſant actuellement » l'une des premieres Charges du Royaume, ſait que vous n'êtes » pas riche ; il a prévu qu'à raiſon de la cherté des vivres, » vous alliez être expoſé aux maux que la diſette entraîne » après elle, & il a pourvu d'avance à votre ſoulagement & » à votre entretien, avec libéralité & de la maniere la plus » honnête : ne pas répondre à ſon honnêteté, c'eſt être incivil : » être inſenſible au bienfait reçu, c'eſt être ingrat : dédaigner » d'en profiter, c'eſt ajouter le mépris à l'ingratitude. Com» ment accorder tout cela avec les principes de la ſaine doc» trine » ?

Koung-tſée regarda fixement ſon diſciple, & ſourit. « Il eſt » tout naturel, lui répondit-il, que vous cherchiez à voir clair » dans une conduite qui vous paroît ſi oppoſée aux premieres » loix de la bienſéance, aux regles de l'honnêteté, & aux » principes de cette morale douce, que, dans toutes les occa» ſions, je tâche de vous inculquer. Sachez que dans ce que » j'ai fait, je n'ai manqué à rien de ce qui etoit de mon de» voir, mais qu'au contraire j'ai rempli en entier toutes les » intentions du prétendu bienfaiteur ; que je lui ai témoigné » toute la reconnoiſſance qu'il etoit en droit d'exiger de moi, » & que de plus, je lui ai fait une leçon pour ſon avantage » particulier, & pour l'avantage général du public.

» Il m'a fait préſent de mille meſures de riz ; je les ai reçues,

» voilà mon remercîment; & ce remercîment vaut mieux, dans » ſon idée, que les plus belles paroles dont j'aurois pu l'ac» compagner, ſi j'avois voulu remercier en paroles.

» Je n'ai pas rejetté avec dédain un don qui m'etoit fait » par un homme mal famé, quoique je ſuſſe très-bien que ce » don ne m'etoit pas offert par un motif de bienfaiſance, mais » uniquement par oſtentation & par orgueil. Ne l'avoir pas » renvoyé avec mépris, c'eſt plus que d'avoir témoigné ma » reconnoiſſance par des diſcours que mon cœur & la vérité » auroient egalement démentis. Je n'ai rien gardé de ce qu'il » m'a donné pour mon uſage propre, mais j'ai diſtribué le » tout à ceux qui avoient un plus grand beſoin que moi d'un » pareil ſecours. En me conduiſant ainſi, je lui ai inſinué com» ment il devoit ſe conduire lui-même, & l'uſage qu'il devoit » faire de ſes richeſſes : y a-t-il là du mépris » ?

« La moindre parole qui ſort de la bouche de notre Maître, » *repliquerent les diſciples*, eſt un trait de lumiere qui pénetre » dans notre entendement, pour l'eclairer ſur ce qu'il ne com» prenoit pas. Nous ſerons plus réſervés déſormais à donner » carriere aux ſoupçons ».

S'ils lui tinrent parole ſur ce dernier article, on peut dire que ce ne fut que dans les cas où ils ne le virent pas s'ecarter du chemin battu & des ſentiers qu'ils connoiſſoient eux-mêmes : mais toutes les fois que, dans ſes diſcours ou dans ſes actions, ils le voyoient hors de la voie tracée, ils en etoient en ſouci, & dans une eſpece de doute qu'il ne ſe fût egaré. Quelques exemples ſuffiront pour le prouver.

Un des jours deſtinés à l'exercice de la fleche, ils etoient ſortis de la ville, & s'etoient rendus au parc du Roi pour tirer au but, & eſſayer, par occaſion, de percer quelque bête fauve. Les payſans des environs, les oiſifs, & quelques

curieux qui les avoient suivis, s'assemblerent bientôt pour être témoins de ce qu'on alloit faire. La foule devint si grande, qu'elle forma comme deux murailles, entre lesquelles les athlètes se trouverent enfermés. *Koung-tsée* en parut indigné; & adressant la parole à *Tsée-lou : allez*, lui dit-il; *allez dissiper tout ce monde; il est honteux pour nous d'avoir de pareils spectateurs.* Il faut savoir que ce *Tsée-lou* etoit guerrier de profession, & passoit dans tout le pays pour être un brave. Il obéit à son Maître; & mettant le sabre à la main, comme s'il eût eté commandé pour quelque expédition militaire, il ecarta bien vîte tous les importuns.

Cependant, comme il n'etoit pas moins habile dans l'art de lancer un trait, que dans celui de manier un sabre, il n'auroit pas eté fâché que la multitude eût pu rendre justice à son adresse. Les autres disciples de *Koung-tsée*, quoique moins exercés que *Tsée-lou*, & fort inférieurs à lui dans la partie de l'escrime, auroient pareillement eté bien aises de donner des preuves de leur savoir-faire en ce genre, afin de persuader à un certain public, que les armes entre leurs mains pouvoient figurer aussi-bien que les livres. Avec de pareils sentimens, il etoit tout naturel qu'ils désapprouvassent le peu de complaisance de leur Maître. Ils s'en expliquerent avec lui de maniere à lui faire entendre qu'ils regardoient ce qui venoit de se passer comme un trait d'humeur de sa part, qui ne manqueroit pas de nuire à sa réputation. *Koung-tsée* ne laissa pas echapper, sans en profiter, une si belle occasion de les instruire. « Puisque vous croyez, leur dit-il, que ces gens pourroient penser que j'ai montré de l'humeur en ne voulant pas » les avoir pour témoins de notre exercice, il est bon de les » détromper. Ils nous observent encore de loin, en attendant » que nous commencions; allez à eux, & dites-leur, de ma

» part, que ce que j'en ai fait n'eſt nullement par humeur ou » par impatience, encore moins dans le deſſein de les offen- » ſer, mais pour leur apprendre leur devoir & pour m'acquitter » du mien. L'exercice militaire eſt une repréſentation de ce » qui ſe pratique quand on a à combattre l'ennemi. Dans le » tems du combat, il n'y a point de ſpectateurs oiſifs pour » juger des coups; chacun y eſt occupé. Demandez-leur quelle » auroit eté leur occupation. Ils n'avoient ni arcs, ni fleches; » ni aucune autre ſorte d'armes pour attaquer ou pour ſe dé- » fendre; qu'auroient-ils fait-là ?

» Secondement, il eſt défendu à quiconque d'entrer dans » le parc royal ſans en avoir obtenu la permiſſion : *qui leur* » avoit permis d'y entrer ?

» *En troiſieme lieu, les hommes de travail, artiſans*, labou- » reurs & autres, ne doivent pas employer leur tems inutile- » ment; tous les momens qu'ils perdent dans l'oiſiveté, ſont » autant de petits vols qu'ils font à leurs familles & au public. » Qu'importe à ceux de cet etat, qu'on manie les armes bien » ou mal, mauſſadement ou avec grace ? Ils ne peuvent s'y » intéreſſer qu'autant qu'ils ſont déjà dégoûtés de leurs profeſ- » ſions; ils ne peuvent y prendre goût qu'autant qu'ils reſſem- » blent déjà aux libertins & aux hommes ſans aveu. Les hommes » ſans aveu & les libertins, doivent ignorer l'uſage des armes. » S'ils en ſont inſtruits, la tranquillité publique en ſouffre, & » il y a craindre quelque révolution, ou tout au moins des » troubles dans l'Etat. Demandez-leur s'ils veulent être mis au » nombre des gens ſans aveu & des libertins, ou s'ils ont inten- » tion de nuire à leur patrie. Très-certainement ils vous répon- » dront que non, & me ſauront gré d'avoir empêché qu'ils » ne s'affichaſſent, en quelque ſorte, pour tels, en les ecartant

» d'un lieu où ils n'avoient que faire, & où ils ne devoient pas » trouver ».

Après ces mots, il se tut; & l'un de ses disciples s'etant détaché, s'avança vers ces hommes désœuvrés qui etoient assemblés en foule, & leur répéta exactement tout ce que *Koung-tsée* venoit de dire. Ceux-ci l'ecouterent avec attention, & à peine eut-il cessé de parler, que, pour toute réponse, ils profiterent de la leçon, en se retirant à petit bruit. Nos champions furent libres de commencer leurs exercices hors de la vue des importuns.

Koung-tsée, qui etoit attentif à tout, ne put s'empêcher d'admirer une docilité si générale dans cette classe d'hommes qui occupe le dernier rang dans la Société. « Hélas! dit-il en » soupirant, l'homme n'a besoin que d'être instruit pour devenir » bon. S'il s'egare, c'est souvent faute de guides, & plus sou» vent encore, parce qu'il en a de mauvais. Donnons-nous la » peine de l'instruire, ôtons-lui les mauvais guides, faisons » marcher devant lui la raison, & il la suivra avec confiance » & une entiere sécurité. Ce qui vient de se passer sous nos » yeux en est pour moi une des preuves les plus convain» quantes ».

Dans une autre occasion, nos Philosophes avoient poussé le terme de leur promenade, jusqu'au bourg qu'on appelloit alors *Ou-yu*, ainsi nommé, parce que c'etoit-là où l'on exerçoit les danses qui avoient lieu lors des sacrifices que l'on offroit pour obtenir la pluie. Quand ils furent à la vue du Bourg, *Koung-tsée* proposa à ses Disciples d'y entrer, pour voir de leurs propres yeux ce que c'etoit que ces danses, & comment on les exerçoit. Cette proposition les déconcerta; ils se regarderent l'un l'autre, & personne n'osa répondre. *Fan-tché* plus hardi

hardi que les autres, prit enfin la parole & dit : « Maître, puisque les autres n'osent parler, je prends la liberté d'être leur » interprete, & de vous faire qu lques questions. En y répondant, vous répondrez à ce qu'ils voudroient dire, & tous » leurs doutes seront dissipés.

» Que doit faire celui qui veut être vertueux & sage, qui » veut jouir de la réputation d'être tel, si elle lui est due, & » qui veut eviter tout ce qui pourroit servir de matiere à fonder des soupçons peu favorables ou désavantageux » ?

Après avoir rêvé un moment, *Koung-tsée* lui répondit ainsi : « Vous demandez bien des choses en peu de mots. Je devine » le motif de vos interrogations. Ce motif est très-louable en » lui-même, & ne peut avoir sa source que dans un cœur déjà » echauffé par l'amour de la vertu. Je vais répondre à tout ce » que vous venez de proposer, & je tâcherai de le faire d'une » maniere conforme à vos intentions, & à ce qu'attendent de » moi ceux dont vous vous faites l'interprete. Faites le bien en » tout tems, en tout lieu, dans toutes les circonstances où vous » pourrez le faire ; vous serez, n'en doutez pas, vertueux & » sage.

» Faites le bien pour lui-même, sans aucun motif d'intérêt » propre, on vous rendra la justice que vous méritez, & vous » jouirez, sans contredit, de la réputation de vertu & de » sagesse, qui se fait d'elle-même en faveur de ceux qui se conduisent ainsi sans paroître l'ambitionner.

» Soyez sévere envers vous-même, quand il s'agira de vos » propres défauts, mais indulgent envers les défauts des autres ; » ne dites jamais du mal de personne, & ne faites point cas du » mal qu'on pourra dire de vous ; gardez-vous bien sur-tout de » rechercher ou de mépriser l'approbation des hommes ; mais » recevez les louanges & le mépris avec une egale tranquillité.

» Si vous ne contentez pas tout le monde, perſonne du moins
» ne vous haïra.

» Conduiſez-vous toujours comme ſi vous n'aviez ni famille,
» ni parens, ni amis, & même comme ſi vous n'aviez ni chair,
» ni os; & que vous fuſſiez ſans corps; vous ôterez tout lieu
» à la défiance & aux ſoupçons. Je n'ai pas d'autres réponſes
» à vous faire pour le préſent. Allons à *Ou-yu*, il ſuffit que
» deux ou trois d'entre vous me ſuivent: à mon retour, je dirai
» aux autres de quoi il s'agit ».

En finiſſant ces derniers mots, il s'avance vers le Bourg, y entre, & ſe rend en droiture dans l'endroit particulier où l'on exerçoit les danſes; il y vit tout ce qui s'y pratiquoit, & en fut ſenſiblement affligé. De retour auprès de ſes Diſciples, il leur rendit compte de ce qu'il avoit vu, & s'exprima à-peu-près ainſi : « ô que les tems ſont changés! la race des *Tcheou*
» eſt encore ſur le trône, & la plupart des uſages établis par
» *Ouen-ouang* & *Tcheou-koung* ſont déjà preſque entiérement
» abolis. Quelle énorme différence en particulier, entre les
» anciennes danſes, & celles qu'on exerce aujourd'hui! les
» premières excitoient les hommes à la vertu; tout y etoit
» décent, grave & majeſtueux. La manière dont les dan-
» ſeurs s'agitoient, ſe courboient & ſe relevoient, avançoient
» & reculoient, ſe tournoient à droite ou à gauche, regar-
» doient le Nord ou le Midi, l'Orient ou l'Occident, le Ciel
» ou la Terre, tous leurs geſtes, toutes leurs attitudes alloient
» au cœur par les yeux, & y gravoient l'empreinte des ſen-
» timens honnêtes qu'on avoit deſſein d'inſpirer; celles d'au-
» jourd'hui, au contraire, ſont de pures grimaces qui n'ont
» aucun objet réel. Les geſtes & les attitudes des danſeurs
» n'expriment que l'indécence ou la lubricité. Le Sage doit
» les voir une fois; & il ſuffit qu'il les ait vues une ſeule fois

» pour pouvoir les apprécier ce qu'elles valent, & être en droit » d'en parler avec mépris. O *Ouen-ouang!* ô *Tcheou-koung!* à » quel Prince de votre illustre sang est-il réservé de faire revivre » toutes vos sages institutions »?

Après ce court exposé, on concevra sans peine pourquoi les Disciples de *Koung-tsée* furent surpris que leur Maître voulût les conduire dans un lieu où l'on exerçoit des danses si contraires aux bonnes mœurs, & témoignerent quelque répugnance à l'y suivre. Ce lieu d'ailleurs passoit pour être le rendez-vous des oisifs qui aimoient le spectacle des mimes, & des libertins qui faisoient leurs délices des bouffonneries & des obscénités. *Koung-tsée* ne l'ignoroit pas; mais parce qu'il savoit aussi que ceux qui se donnent publiquement pour des hommes qui cultivent la Sagesse, n'ont pas toujours l'amour de la sagesse pour motif de leurs actions & de leur conduite, & sont plus contens de passer pour vertueux que d'être vertueux en effet, il voulut prouver par l'exemple frappant de sa propre conduite, qu'il est des circonstances, où celui qui est véritablement sage, peut se mettre au-dessus des regles ordinaires, s'il en résulte un avantage réel ou pour soi-même, ou pour les autres; il voulut leur apprendre encore que c'est s'ecarter de la regle immuable du juste milieu, que de faire dépendre de l'opinion des hommes la moralité de ses actions. *Il est du bon ordre*, leur disoit-il quelquefois, *d'avoir egard au préjugé commun; mais il ne faut pas s'y conformer en tout : il est des cas où l'on peut & où l'on doit même le heurter de front.*

Chaque circonstance particuliere lui fournissoit un sujet particulier d'instruction. Si ces instructions ne tendoient pas toujours directement à développer quelque point essentiel, qui eût un rapport immédiat à la doctrine ou aux mœurs, elles etoient du moins à la portée du grand nombre, & d'une pratique tou-

jours utile. Les traits minutieux que je vais rapporter, d'après les Historiens chinois, serviront de preuve à ce que j'avance.

Il etoit dans une maison de plaisance avec *Tsée-lou*, celui de ses disciples qui suivoit la profession des armes, & avec quelques autres encore; un villageois des environs, ayant su que nos Sages etoient dans son quartier, crut qu'il etoit de son devoir de leur offrir quelques rafraîchissemens : deux ou trois gâteaux faits d'une farine grossiere, & qui n'etoient qu'à demi cuits, auxquels il joignit quelques fruits de la saison, furent ce qu'il trouva de mieux dans sa grange. Il mit le tout dans un vase de simple terre, & alla le présenter à *Koung-tsée. Je souhaiterois*, lui dit-il en l'abordant, *que ce que je vous offre pût vous faire plaisir. Si j'avois quelque chose de meilleur, je vous l'offrirois d'aussi bon cœur. Koung-tsée* s'inclina profondément, reçut à deux mains ce qu'on lui offroit; avec le même respect qu'il eût reçu un don des propres mains de son Roi; & se tournant vers ses disciples, il leur recommanda de réserver ces mets pour être offerts à la salle des Ancêtres, puis remercia son bienfaiteur, & le renvoya.

« Maître, *dit Tsée-lou*, vous êtes vraiment admirable! vous » nous inculquez sans cesse qu'il faut offrir aux Ancêtres ce » qu'on a de meilleur & de plus précieux; & vous réservez » pour leur être offerts de vils gâteaux d'une mauvaise farine, » séchés au feu plutôt que cuits; quelques fruits déjà passés, » & le tout dans un vase de la terre la plus grossiere : comment accorder ce que vous faites avec ce que vous nous » avez si souvent dit » ?

« Ce que je fais, répondit *Koung-tsée*, s'accorde très-bien » avec ce que j'ai dit. Il y a long-tems que je n'avois rien eu » de meilleur ni de si précieux, que ce qu'on m'a offert au- » jourd'hui, & je le réserve pour l'offrir aux Ancêtres. Ce qui

» rend une offrande agréable à ceux dont nous tenons la vie, » n'est pas ce qu'elle vaut en elle-même, mais l'intention avec » laquelle on la fait. Cet homme que vous avez vu si empressé » à me témoigner sa bonne volonté, m'a offert du meilleur » cœur ce qu'il avoit à sa disposition de plus précieux; j'of- » frirai de même à mes Ancêtres, dans le même esprit & avec » la même bonne volonté, ce dont je fais plus de cas que des » mets les plus exquis, les mieux apprêtés, & du plus haut » prix. Cela ne s'accorde-t-il pas avec ce que je vous ait dit » tant de fois, & que vous avez si bien retenu »?

« Le Maître a raison, répondit *Tsée-lou*; & je ferai mon » profit de ce qu'il vient de dire ».

Ce même *Tsée-lou*, que j'ai déjà fait connoître comme exerçant la profession des armes, etoit le moins instruit de tous les disciples de *Koung-tsée*; mais il etoit d'une candeur & d'une droiture qui le rendoient cher à son Maître, & qui le mettoient en droit de lui dire avec franchise tout ce qui lui passoit par l'esprit. Il profitoit souvent de cette espece de droit, en mettant sa complaisance à l'epreuve, & en l'exerçant de plus d'une maniere. Du reste, il etoit très-attentif à ecouter tout ce qui avoit rapport à la morale & aux regles de conduite dans les différens emplois de la vie civile; mais il s'ennuyoit quand on parloit de science, & il lui arrivoit quelquefois de ne pas dissimuler son ennui, en faisant des interrogations hors de propos, ou en proposant d'aller à la promenade quand le tems etoit beau. *Koung-tsée* ecoutoit patiemment ses interrogations, & y répondoit avec bonté. Il le suivoit à la promenade, lorsqu'il lui proposoit d'y aller. Un jour qu'il dissertoit sur un point important, qui concernoit l'ancien rit, & que ceux qui l'ecoutoient prêtoient la plus grande attention à chaque parole qui

fortoit de fa bouche, *Tfée-lou* l'interrompit tout-à-coup pour lui dire que le ciel etoit pur & ferein, que l'air n'etoit agité par aucun fouffle de vent, & qu'il feroit bien de profiter de la circonftance pour aller faire quelques tours de promenade aux environs de la ville. *Koung-tfée* fourit; & fans donner la moindre marque d'impatience : *je le veux bien*, lui répondit-il, *puifque cela vous fait plaifir ;* & fur le champ il fe leva de fon fiege, & fe mit en marche à la fuite de *Tfée-lou*, & fuivi lui-même de deux ou trois autres. Quand il fut à la porte du logis, il fe tourna vers fa petite troupe, & lui demanda fi elle avoit eu foin de fe munir de quelques parapluies : *car*, ajouta-t-il, *nous courons grand rifque d'être bien trempés.*

Ses difciples, qui voyoient un ciel fans nuages & des plus fereins qu'ils euffent vu depuis bien des jours, fe regarderent l'un l'autre, & répondirent qu'ils alloient prendre des parafols. *Non*, dit *Koung-tfée*, *prenez des parapluies.* Ils obéirent, & continuerent leur route. A peine furent-ils fortis de la ville, qu'ils entendirent le tonnerre gronder au loin, & qu'ils virent les nuages s'affembler fur leurs têtes. Quelques momens après, ces nuages fe déchargerent en pluie, & en une pluie des plus abondantes. Cet evénement, prévu par *Koung-tfée* lorfqu'il y avoit le moins d'apparence qu'il dût avoir lieu, déconcerta fes difciples; ils en furent dans une furprife extrême, & ne favoient que penfer de celui qui avoit ainfi lu dans l'avenir. « Maître, » lui dit *Tfée-lou*, quelque efprit vous avoit-il révélé qu'il de- » voit pleuvoir aujourd'hui, ou l'avez-vous deviné de vous- » même ? Je voudrois bien qu'il fût en mon pouvoir d'acquérir » un pareil fecret ».

« Les Efprits ne m'ont rien révélé, répondit *Koung-tfée* en » fouriant; & je n'ai point deviné qu'il devoit pleuvoir au-

jourd'hui ; mais je l'ai conclu de ces deux vers du *Ché-king* :

Yué ly yu pi :
Pei pang to yu.

» Quand la lune se leve dans la constellation *pi*, on peut » s'attendre à une grande pluie (1). Cette nuit passée j'ai vu » la lune dans la constellation *pi*, pouvois-je douter qu'il n'y » eût aujourd'hui de la pluie ? Voilà tout mon secret : vous » en savez à présent autant que moi ».

Cette réponse satisfit tous ceux qui etoient présens ; mais elle fit dans l'esprit de *Yen-hoei* une impression des plus profondes ; il en redoubla de vénération pour la vertu de son Maître, & se proposa, plus fortement qu'il n'avoit encore fait, de le prendre pour modele en tout. Il poussa si loin l'imitation, que lorsqu'il marchoit de compagnie avec lui, il ne faisoit qu'autant de pas qu'il lui en voyoit faire, & affectoit de ne mettre les pieds que sur les vestiges des siens. Cette affectation parut puérile & même ridicule aux yeux de ses compagnons, qui en firent des railleries entre eux, & le firent remarquer à *Koung-tsée*. Ils etoient allés ensemble à quelque distance de la ville, du côté du nord-est ; les eaux des deux rivieres *Tchou* & *Sée* s'etoient jointes, & avoient inondé les environs peu de jours auparavant. Elles laisserent, en se retirant, la terre couverte d'un limon, sur lequel on ne pouvoit marcher sans quelque danger de tomber : ce fut à cette occasion que *Koung-tsée*, s'etant arrêté pour examiner jusqu'où l'inondation s'etoit etendue, on l'avertit de l'attention scrupuleuse avec laquelle son

(1) La constellation chinoise *pi* contient deux principales etoiles, dont l'une est à la tête d'Andromede, & l'autre à l'extrémité de l'aile australe de Pégase. Lorsque la lune passe sous cette constellation, c'est un signe evident de pluie, suivant les paroles du *Ché-king*, que *Koung-tsée* cita à ses disciples.

cher *Yen-hoei* marchoit ſur ſes traces. « Ce que vous voulez » me faire appercevoir, répondit *Koung-tſée*, je l'ai déjà ap- » perçu de moi-même. Laiſſez agir *Yen-hoei* à ſa maniere ; ce » qu'il fait n'eſt pas d'un enfant, & il eſt plus avancé dans le » chemin qui conduit à la ſageſſe, que vous ne le croyez. S'il » tâche aujourd'hui de m'imiter d'une façon qui vous paroît » puérile, & en des choſes auxquelles il devroit, ce vous » ſemble, ne pas même faire attention, c'eſt qu'il n'a plus à » m'imiter dans ce qui eſt eſſentiel ; il a déjà pris de moi tout » le bon qu'il a pu y trouver, & ſe l'eſt rendu propre. C'eſt » mon affaire à préſent de lui fournir des modeles plus parfaits » que ceux ſur leſquels il s'eſt formé. Soyez tranquilles ſur ſon » compte ».

Ces paroles, dites du ton le plus grave, leur fermerent la bouche à tous, & leur ôterent l'envie de gloſer déſormais ſur la conduite d'un homme dont leur Maître commun faiſoit tant de cas, qu'il auroit cru manquer à ce qu'il lui devoit, s'il n'avoit pas profité de toutes les occaſions pour faire ſon éloge. L'eſtime qu'il avoit conçue de lui, tenoit en quelque ſorte de la vénération ; & comme il le voyoit tous les jours, & etoit, pour ainſi dire, le dépoſitaire de ſes plus ſecrettes penſées, il ſavoit mieux que perſonne à quel haut degré de vertu il etoit déjà parvenu, & juſqu'où il pouvoit parvenir encore : auſſi n'oublia-t-il rien pour tâcher de le former juſques dans les plus petites choſes. Il l'employoit à tout ; il ſe déchargeoit ſur lui de tout ; il avoit en lui une entiere confiance. Un jour qu'il etoit plus fatigué qu'à l'ordinaire, & que, pour ſe diſtraire, il s'amuſoit à jouer du *ché* dans le ſalon qui etoit immédiatement après la cour d'entrée, on vint lui annoncer qu'un nommé *Jou-pei* ſouhaitoit d'avoir un entretien avec lui, pour s'inſtruire de

quelques

quelques articles relatifs au cérémonial. « Je ne saurois le voir, » dit *Koung-tsée*. Allez-y, *Yen-hoei*; allez lui faire mes excuses. » Que lui direz-vous » ?

« Je lui dirai, répondit *Yen-hoei*, que vous jouez actuelle- » ment du *ché* pour vous récréer & vous délasser de vos fati- » gues d'aujourd'hui, qui n'ont pas eté petites. J'ajouterai qu'on » ne sauroit, sans une grande indiscrétion, interrompre votre » amusement pour vous engager à parler de choses sérieuses, » & qui même demandent quelque contention d'esprit ».

« Allez, repliqua *Koung-tsée*; faites comme vous l'enten- » drez, je m'en repose sur vous. O l'homme candide! continua- » t-il à voix basse. Il ne sauroit dire les choses autrement qu'elles » ne sont : voilà la vraie vertu ». Puis il entonna à pleine voix une Ode du *Ché-king*, en y joignant l'accompagnement du *ché*. « Pourquoi poussez-vous ainsi votre voix, lui dit *Tseng- » tsée*, qui venoit lui demander aussi s'il falloit laisser entrer » *Jou-pei* ? Si vous ne voulez pas l'admettre, & qu'on lui dise » que vous êtes absent ou incommodé, il n'en croira rien, » & s'offensera peut-être de ce qu'on lui dira. Soyez tran- » quille, répondit *Koung-tsée*; *Jou-pei* ne s'offensera point de » ce qu'on lui dira; & ce n'est qu'afin qu'il ajoute une foi en- » tiere aux paroles de *Yen-hoei*, que je chante ainsi fort. *Yen- » hoei* va lui dire que je ne saurois le voir, parce que je suis » actuellement occupé de Musique; il n'en doutera point quand » il m'aura entendu lui-même ». Après ces mots, il reprit son chant, & le continua jusqu'au retour de *Yen-hoei*, de maniere qu'on pût l'entendre de loin.

Dans ce siecle de corruption, où les anciens usages etoient presque tous abolis ou altérés, on avoit conservé encore celui d'aller prier & offrir des sacrifices sur les montagnes. Pour s'acquitter de ce pieux devoir, *Koung-tsée* se transporta sur la

montagne *Noung-chan*, suivi seulement de *Tsée-lou*, de *Tsée-koung* & de *Yen-hoei*. Après avoir fait ce pour quoi il y etoit allé, il s'arrêta quelque tems à considérer le pays au loin ; & portant sa vue alternativement vers les quatre points cardinaux du monde, il leva les yeux au ciel, poussa un profond soupir, & descendit de la montagne, portant sur son visage & dans toute sa contenance, les signes d'une vive douleur. Ses disciples le remarquerent avec surprise ; & *Tsée-lou*, ennuyé du silençe qu'on avoit gardé le long du chemin en descendant, le rompit le premier par ces paroles : « Notre Maître paroît » fortement affecté de quelque pensée chagrinante. Craindroit-il de nous faire part de ce qui l'affecte ainsi ? Si nous » ne pouvons pas dissiper entiérement sa peine, nous tâcherons du moins de la lui adoucir ».

« Je n'ai aucun sujet particulier de chagrin ou de peine, » répondit *Koung-tsée* ; ce qui m'affecte devroit vous affecter » aussi ; vous devez être affligés de ce qui m'afflige. En regardant du haut de la montagne les quatre parties du monde, je » me suis représenté les peuples qui nous environnent, occupés à se tendre des pieges, à se nuire mutuellement, à s'entre-détruire les uns les autres, & sur le point de venir fondre sur » nous pour tâcher de nous détruire aussi ; cela ne suffit-il pas » pour inspirer de la tristesse ? Ce qu'il y a de plus triste encore, » c'est de ne pouvoir remédier aux maux présens, ni détourner » les maux à venir. Voyons ensemble, cherchons si nous ne » trouverions pas quelque moyen d'en venir à bout. *Tsée-lou*, » parlez le premier ; dites-moi quelles sont là-dessus vos vues ».

Après avoir rêvé quelques momens, *Tsée-lou* répondit : « je » pense que j'en viendrois aisément à bout au moyen d'une » bonne armée qu'on me donneroit à commander. Avant de me » mettre en campagne, j'assemblerois en particulier les différens

» corps dont elle seroit composée ; je les exercerois séparé» ment ; je leur assignerois la place qu'ils doivent occuper dans » la réunion générale, & je les menerois droit à l'ennemi. » Quand nous serions en présence, je ferois déployer les dra» peaux & les etendarts, & je voudrois que ces drapeaux & » ces etendarts fussent tels, qu'ils répandissent un eclat sem» blable à celui dont brillent le soleil & la lune. Je ferois battre » sur les tambours & sur les instrumens d'airain, & je voudrois » que le bruit de ces instrumens & de ces tambours, fût egal » au bruit du tonnerre, lorsqu'il gronde avec fracas : alors je » donnerois tête baissée contre tout ce que j'aurois en face. Il » n'est pas douteux que je ne renversasse une partie de ceux » qui s'opposeroient à moi, tandis que l'autre précipiteroit sa » fuite pour aller cacher sa honte jusqu'à mille lys au-delà de » nos frontieres. Pour ce qui est de ceux qui seroient tombés » vivans en mon pouvoir, je ferois couper la tête aux princi» paux d'entre eux ; & toutes ces têtes coupées, je les expo» serois publiquement pour servir d'epouvantail aux méchans, » & d'exemple à tous ceux qui seroient tentés de le devenir. » Après ma victoire, je me retirerois dans ma Capitale, si » j'etois Roi, & je me servirois de mes deux compagnons que » voilà, pour faire observer les loix, & revivre les anciens » usages. Voilà tout ce que je crois pouvoir faire pour ramener » le bon ordre ».

Koung-tsée, sans approuver ni désapprouver ce qu'il venoit d'entendre, ne répondit que par ces mots : *vous êtes un brave.* « Pour moi, dit *Tsée-koung*, je m'y prendrois tout autrement. » Les Royaumes de *Tsi* & de *Tchou* sont prêts à en venir à » une rupture ouverte ; les hostilités de part & d'autre com» mencent déjà sur les frontieres ; on assemble des troupes de » tous côtés ; les Royaumes voisins se disposent à tout evénement ;

» je me sens en etat de leur faire mettre bas les armes, & de » les engager à vivre en paix. J'attendrois pour cela que les » armées déjà formées & en campagne, fussent en présence » & sur le point d'en venir aux mains; alors, revêtu de mes » habits de deuil, je me présenterois entre ces deux armées; » je supplierois les Chefs d'avoir la bonté de faire faire silence, » de me laisser parler, & d'ecouter avec attention. Ayant obtenu » ces trois points, je ferois un discours des plus pathétiques; » dans lequel je développerois tous les avantages de la paix; » & tous les inconvéniens de la guerre. Je ferois un détail cir- » constancié des douceurs que goûtent ceux qui, dans le sein » de leurs familles & parmi leurs concitoyens, ne s'occupent » que du soin de remplir leurs obligations respectives; & je » finirois par l'enumération des maux dont sont accablés ceux » qui, par ambition ou par esprit de libertinage, prennent les » armes, s'ecartent de leurs devoirs, & se laissent entraîner au » torrent des mauvais exemples & de leurs passions. Je leur » mettrois devant les yeux l'ignominie & la mort, ainsi que » les malheurs qui fondroient infailliblement sur leurs femmes, » leurs enfans & toutes leurs races. Il n'est pas douteux que, » touchés de mon discours, ils ne missent bas les armes, & ne » retournassent chacun dans son pays pour y vivre selon ses » loix & en bons citoyens: & si j'etois Roi, je me servirois de » *Tsée-lou* pour régler dans mes Etats tout ce qui a rapport au » militaire, & de *Yen-hoei* pour présider à tout ce qui concerne » le civil; celui-ci rétabliroit l'ordre dans toutes les conditions, » & *Tsée-lou* le feroit observer. Je n'en fais pas davantage ».

Vous êtes éloquent, répondit *Koung-tsée*.

Yen-hoei gardoit le silence, & n'osoit, par modestie, dire ce qu'il pensoit. « Parlez, lui dit *Koung-tsée*; n'ayez pas honte » de nous développer vos idées. Que pourroit-on faire pour

» remédier aux maux que nous ressentons déjà, & pour pré-
» venir ceux dont nous sommes menacés ? Expliquez-vous en
» toute liberté ».

« Je ne suis pas assez habile, répondit modestement *Yen-hoei*, » pour oser me flatter de proposer quelque chose de mieux que » ce que vous venez d'entendre de la bouche de mes deux » compagnons. Si par le secours des Lettres ou des Armes on » n'obtient pas la fin qu'on se propose, à quoi donc pourroit-on » recourir ? Ce que j'imagine est tout l'opposé de ce qu'ils ont » dit ; me convient-il de les contredire ? Profiter des avis des » autres, est ce qu'il y a de mieux à faire pour moi. Donner » moi-même des avis, ce seroit orgueil de ma part. Souffrez, » je vous prie, que je persiste dans mon silence ».

« Non, lui dit *Koung-tsée*, je veux que vous parliez à votre » tour. Ce n'est pas contredire quelqu'un, que de ne pas penser » comme lui. *Tsée-lou* & *Tsée-koung* ont dit naturellement ce » qu'ils pensoient ; faites-en de même, je le veux ».

« Vous obéir, repliqua modestement *Yen-hoei*, est le premier » de mes devoirs ; & puisque vous m'ordonnez de parler, je » vais vous ouvrir mon cœur, & vous manifester tout ce qui » s'y passe, sans le moindre déguisement.

» Si j'avois quelque souhait à former pour pouvoir travailler » efficacement à faire rentrer les hommes dans leurs devoirs, » ce ne seroit pas celui d'être Roi ; mes vues ne portent pas si » haut que celles de mes compagnons. Je desirerois seulement » de jouir du précieux avantage de vivre sous un Roi qui fût » en même tems vertueux & eclairé ; je souhaiterois que ce » Roi vertueux & eclairé, jettât les yeux sur moi pour tirer » parti de mes foibles talens, & m'engager à concourir avec » lui à la bonne administration du Royaume. ...

» Les plantes *hiun* & *yeou* (1), lui dirois-je, ne sauroient » croître dans un même champ. *Yao* (2) & *Kié* ne pouvoient » pas, eussent-ils vécu dans le même tems, gouverner l'Empire » ensemble. Commençons donc par ecarter loin de nous les flat- » teurs & les vicieux, & substituons-leur des hommes sinceres » & pleins de vertu ; chargeons ces hommes vertueux & sin- » ceres, d'instruire le peuple, ou par eux-mêmes ou par leurs » agens, des cinq devoirs capitaux (3), & de lui apprendre » à les remplir. Après que nous aurons obtenu ce grand article, » n'ayant plus d'ennemis à craindre, nous n'aurons pas besoin » d'avoir des troupes sur pied, ni de fortifier nos Villes par des » remparts & par des fossés. Nous semerons dans nos fossés ; les » matériaux de nos remparts serviront pour elever des edifices » à l'usage des citoyens ; & les armes seront employées à faire » des instrumens ruraux. La science militaire & la valeur de » *Tsée-lou*, nous devenant inutiles, je lui conseillerois de ne » plus penser aux exploits militaires, & de s'en tenir à la » pratique exacte & constante de toutes les vertus civiles. » N'ayant pas besoin d'user d'artifice pour persuader de faire » le bien & d'eviter le mal, puisque tout le monde s'y por-

(1) La plante *hiun*, disent les Chinois, est l'une des plus odorantes qu'on connoisse ; & la plante *yeou* est l'une des plus fétides. Je n'en trouve ni la description, ni la figure ; ainsi je ne saurois les désigner. Ces deux plantes, ajoutent les Chinois, ne sauroient croître au voisinage l'une de l'autre.

(2) *Yao*, le plus sage des Empereurs Chinois, avoit associé à l'Empire le sage *Chun* ; il n'eût pas associé de même quelqu'un qui eût ressemblé à *Kié*, qui etoit un monstre d'irréligion & de débauche, & qui fut le dernier des Empereurs de la race du grand *Yu*. Il perdit l'Empire & la vie l'an avant J. C. 1767.

(3) Les cinq devoirs capitaux sont les *ou-lun*, c'est-à-dire *jin*, l'humanité, la bienfaisance, *&c.* ; *y*, la justice ; *ly*, l'amour de l'ordre, des usages, des cérémonies, *&c.* ; *tché*, la droiture, *&c.* ; *sin*, la fidélité, la bonne-foi, *&c.*

» tera de soi-même, l'art de *Tsée-koung* nous sera pareillement » inutile, & je lui conseillerai de ne plus s'occuper de l'elo» quence, & de se contenter de persuader par son exemple, » ce qu'il auroit envie de persuader par ses discours. Voilà, » dans toute la simplicité de mon cœur, ce qui me paroît le » plus propre à procurer aux hommes le plus grand bonheur » dont ils puissent jouir. Si j'ai mal dit, je prie notre Maître » de me redresser ».

Vous êtes un Sage, répondit Koung-tsée.

« Mais enfin, repliqua brusquement *Tsée-lou*, quel est celui » de nous trois qui a pris le chemin le plus sûr & le plus court » pour parvenir au terme ? Auquel de nous trois donnez-vous » la préférence, & que pensez-vous vous-même » ?

« Je pense, répondit froidement *Koung-tsée*, que si ce que » vous venez d'entendre de la bouche de *Yen-hoei*, pouvoit » avoir lieu, les hommes recouvreroient le bonheur qu'ils ont » perdu, & assureroient leur félicité pour la suite, sans être » obligés de répandre une goutte de sang, sans dépenser leurs » biens, ni nuire aux possessions des autres, & sans perdre » leur tems en discours etudiés ».

Si cette réponse ne satisfit pas l'amour-propre des deux disciples, elle contribua du moins à les convaincre que leur Maître préféroit la sagesse aux talens; & que s'il paroissoit quelquefois faire beaucoup de cas de ces derniers, ce n'etoit qu'autant que la premiere leur servoit de guide. Il le leur insinua encore plus directement dans une occasion où, en leur expliquant le *Chou-king*, il tomba sur le chapitre *Kiun-ché*, dans lequel *Tcheou-koung* exhorte le sage *Ché* à ne pas se retirer de la Cour, comme il avoit dessein de le faire à raison de son grand âge. *Koung-tsée* etoit alors dans la salle d'etude avec *Tsée-lou*, *Tseng-si*, *Jan-yeou* & *Koung-si-hoa*. « Que pensez-vous, leur

» dit-il, de la modeſtie de *Tcheou-koung* ? Ce Prince, ſi habile
» dans l'art de gouverner les hommes, ſe défie de ſon talent;
» il eſt perſuadé que ſi *Kiun-ché* ſe retire, tout l'Empire en
» ſouffrira; & fait tous ſes efforts pour le retenir auprès de ſa
» perſonne, afin d'être à portée de le conſulter, & de profiter
» de ſes lumieres & de ſes conſeils. Il pourroit arriver que quel-
» qu'un des Rois voiſins vous prît à ſon ſervice; quels conſeils
» lui donneriez-vous pour le bon gouvernement de ſes Etats » ?

Tſée-lou dit, ſans héſiter, qu'il lui conſeilleroit d'avoir toujours de bons corps de troupes ſur pied, de faire garder à ces troupes une exacte diſcipline, de faire enſorte qu'elles ne fuſſent point à charge aux citoyens, & de tirer parti de ſes ſervices pour etendre ſa gloire au dehors, & maintenir le bon ordre au dedans.

Jan-yeou & *Koung-ſi-hoa*, dirent en général, qu'ils tâcheroient de lui perſuader de faire fleurir les ſciences, d'inſpirer l'amour du devoir, de choiſir de bons Mandarins, d'ecarter les flatteurs, & autres choſes ſemblables. Le ſeul *Tſeng-ſi* garda le ſilence. Après avoir attendu quelque tems, *Koung-tſée* prit lui-même la parole, & dit : « *Tſeng-ſi* ne dit rien, mais je lis
» dans ſes yeux ce qu'il a au fond de l'ame. Il ſe conduiroit
» comme je me conduirois moi-même, ſi j'avois l'honneur d'être
» choiſi pour être le conſeil d'un Roi; il verroit les circonſ-
» tances, & détermineroit ſes avis ſuivant qu'elles l'exigeroient
» pour le mieux. En attendant, il s'inſtruiroit en détail de toutes
» les affaires, & n'oublieroit rien pour ſe conformer, dans ſa
» conduite particuliere, à toutes les regles que preſcrit la Sa-
» geſſe. Quant à préſent, il ſe contente d'etudier les grands
» modeles; & j'ai tout lieu de croire qu'il les egalera un jour,
» ou tout au moins qu'il en approchera ».

Outre la ſalle d'etude, dans laquelle s'aſſembloient ceux qui

fréquentoient

fréquentoient assiduement ; outre le cabinet & la bibliotheque, il y avoit encore dans le Gymnase une salle d'honneur, destinée à recevoir les Etrangers & ceux qui venoient seulement pour s'éclaircir de quelque point particulier d'histoire, de morale ou de science, concernant l'Antiquité. Cette salle portoit le nom de *Ting* : aujourd'hui même il y a encore de ces *Ting* dans les Palais des Princes, dans les Hôtels des Grands, & dans les Maisons des personnes en place, ou qui sont au-dessus du commun.

Koung-tsée sortant un jour de son *Ting*, rencontra *Koung-ly* son fils, qui s'y rendoit pour consulter quelqu'un des Livres qui y restoient exposés.

Hé bien, mon fils, lui dit-il, *êtes-vous bien avancé dans l'etude de la Poésie ?*

Je ne m'y adonne pas, répondit *Koung-ly*.

Si vous n'apprenez pas la Poésie, reprit *Koung-tsée* ; *si vous ne vous exercez pas à faire des vers, vous ne saurez jamais bien parler.*

Koung-ly réfléchit sur ces paroles de son pere, s'appliqua à la Poésie, fit des vers, y réussit passablement : mais il apprit à connoître parfaitement sa Langue, à saisir le vrai sens de chaque mot, & à en faire, dans le discours, une application toujours sûre. Après quelques mois d'exercice, il se présenta à son pere dans le même *Ting*, & lui annonça qu'il savoit tout le méchanisme des vers. « Je suis en etat, lui dit-il, » d'enfermer une pensée entre les limites d'un nombre fixe de » mots ; & parmi les différens mots qui semblent dire une même » chose, je distingue celui qui exprime le mieux, qui a le plus » d'energie, & qui fait image ».

« Vous en savez assez, répondit *Koung-tsée* ; exercez-vous » de tems en tems à ce genre d'etude, vous parlerez bien

» déformais; vous ne direz rien d'inutile, & ce que vous direz,
» exprimera fans equivoque ce que vous voudrez dire.

» Avez-vous fait autant de progrès dans l'etude des Cérémo-
» nies » ?

« Je ne les etudie point encore, répondit *Koung-ly*; je me
» contente, quant à préfent, de faire tout fimplement comme
» je vois que les autres font ».

« Vous avez tort, repliqua *Koung-tfée*, de ne pas vous ap-
» pliquer à l'etude effentielle des Cérémonies. L'homme qui vit
» en fociété, a des devoirs à remplir envers tout le monde; il
» doit rendre à chacun ce qui lui eft dû. Le Ciel, les Efprits,
» les Ancêtres, ne doivent pas être honorés d'une même façon;
» il en eft ainfi par rapport aux hommes avec qui l'on vit; on
» ne doit pas rendre les mêmes honneurs aux citoyens des
» différens ordres. L'etude des Cérémonies nous apprend com-
» ment on doit s'acquitter envers le Ciel, les Efprits & les
» Ancêtres; elle nous enfeigne à ne pas confondre les rangs ».

Koung-ly baiffa les yeux, & de ce pas il alla chercher le Livre des Cérémonies, & en fit le principal objet de la plus férieufe de fes etudes. Quand il fe crut affez inftruit, il rendit compte à fon pere en ces termes: « j'ai profité de vos avis;
» j'ai appris les Cérémonies, & mon entendement s'eft ouvert.
» J'en fais affez pour diftinguer ce qu'il convient d'accorder à
» un chacun, & pour le lui accorder fans affectation. Je peux
» tenir ma place auprès des Grands comme auprès des Petits,
» fans paroître flatter les uns, ni dédaigner les autres; fans
» m'abaiffer ni m'elever plus qu'il ne faut ».

« Vous en favez déjà beaucoup, répondit *Koung-tfée*;
» mettez en pratique ce que vous favez. Mais ce n'eft pas
» tout encore; il faut que vous vous inftruifiez à fond des an-
» ciens rites. Allez jufqu'à leur fource, & fondez tous les canaux

» qui les ont transmis jusqu'à nous ; c'est le plus sûr moyen » de parvenir à la connoissance des hommes, & des devoirs » qu'ils ont à remplir, la plus noble & en même tems la plus » utile de toutes celles qu'il est en votre pouvoir d'acquérir ».

De pareilles leçons ainsi données, suivant les circonstances & comme en passant, etoient comme autant de traits de flamme qui pénétroient jusques dans le fond du cœur, & y laissoient des traces ineffaçables. Il n'en etoit pas de même de celles qu'il donnoit plus généralement & au plus grand nombre, quoiqu'il ne leur enseignât que ce que la raison epurée dicte à tous ceux qui veulent bien l'ecouter. A en juger par les mœurs dominantes d'alors, la Sagesse n'avoit rien moins qu'etabli son empire parmi ses contemporains: « Je ne vous enseigne rien, » leur disoit-il sans cesse, que ce que vous apprendriez de vous-» même, si vous ne faisiez qu'un légitime usage des facultés de » votre esprit. Rien de si naturel, rien de si simple que les prin-» cipes de cette morale dont je tâche de vous inculquer les salu-» taires maximes. Tout ce que je vous dis, nos anciens Sages l'ont » pratiqué avant nous ; & cette pratique, qui, dans les tems » reculés, etoit universellement adoptée, se réduit à l'obser-» vation des trois loix fondamentales de relation entre les Sou-» verains & les Sujets, entre les Peres & les Enfans, entre » l'Epoux & l'Epouse, & à la pratique exacte des cinq Vertus » capitales, qu'il suffit de vous nommer pour vous faire naître » l'idée de leur excellence, & de la nécessité de les exercer. » C'est l'humanité, c'est-à-dire, cette charité universelle entre » tous ceux de notre espece, sans distinction : c'est la justice, » qui donne à chaque individu de l'espece ce qui lui est légi-» timement dû, sans favoriser l'un plutôt que l'autre : c'est la » conformité aux cérémonies & aux usages etablis, afin que » ceux qui vivent ensemble, aient une même maniere de vivre,

» & participent aux mêmes avantages comme aux mêmes
» incommodités : c'est la droiture, c'est-à-dire, cette rectitude
» d'esprit & de cœur, qui fait qu'on cherche en tout le vrai,
» & qu'on le desire, sans vouloir se donner le change à soi-
» même, ni le donner aux autres : c'est enfin la sincérité ou la
» bonne-foi, c'est-à-dire, cette franchise, cette ouverture de
» cœur, mêlées de confiance, qui excluent toute feinte &
» tout déguisement, tant dans la conduite que dans le discours.
» Voilà ce qui a rendu nos premiers Instituteurs respectables
» pendant leur vie, & ce qui a immortalisé leurs noms après
» leur mort. Prenons-les pour modeles ; faisons tous nos efforts
» pour les imiter ».

Telle est en substance toute la morale du Philosophe chinois. Le corps de doctrine n'est pas fort etendu, comme l'on voit ; mais il renferme dans sa briéveté tout ce que l'homme, pris civilement, peut & doit pratiquer pour faire son propre bonheur, & pour concourir à celui de la société. On en conviendra peut-être, si l'on veut bien me suivre dans la courte exposition que je vais faire de la maniere dont les Chinois eux-mêmes expliquent les maximes de leur Maître : maximes eternelles, disent-ils ; maximes invariables, que la Nature elle-même a gravées dans le cœur de tous les hommes, & qu'il ne faut que leur rappeller pour les ramener tous à leurs devoirs respectifs.

L'homme etant un être raisonnable, & fait pour vivre en société, nulle société sans gouvernement, nul gouvernement sans subordination, nulle subordination sans supériorité. La légitime supériorité, cette supériorité antérieure à l'etablissement des conditions, n'est accordée qu'à la naissance ou au mérite. A la naissance, c'est la différence de l'âge qui la donne : au mérite, ou, pour mieux dire, au talent, c'est l'art de gagner

les cœurs. Ainsi, le pere & la mere regnent naturellement sur les enfans, les aînés sur les cadets; & dans la réunion des hommes entre eux, celui qui saura gagner ses semblables au point de s'en faire obéir : talent rare, art sublime, qu'on croiroit d'abord ne devoir être que l'apanage d'un petit nombre d'individus privilégiés, & qui l'est cependant de toute l'espece en général, puisque c'est l'*humanité*, & que l'*humanité* n'est autre chose que l'homme lui-même. Avoir plus d'*humanité* que ses semblables, c'est être plus homme qu'eux; c'est mériter de leur commander. L'*humanité* (le *jin*), est donc le fondement de tout; c'est la premiere, c'est la plus noble de toutes les vertus. Aimer l'homme, c'est avoir de l'*humanité*, c'est avoir le *jin* : (je me sers ici du raisonnement & des propres termes de Confucius). Il faut donc s'aimer soi-même; il faut aimer les autres. Dans cet amour que l'on doit avoir pour soi & pour les autres, il y a nécessairement une mesure, une différence, une regle immuable, qui assigne à chacun ce qui lui est légitimement dû; & cette regle, cette différence, cette mesure, c'est la justice (*y*).

L'*humanité* (*jin*) & la justice (*y*) ne sont point arbitraires; elles sont ce qu'elles sont, indépendamment de notre volonté; mais pour pouvoir les mettre en pratique, & pour en faire une juste application, il faut qu'il y ait des loix etablies, des usages consacrés, des cérémonies déterminées. L'observation de ces loix, la conformité à ces usages, la pratique de ces cérémonies, font la troisieme de ces vertus capitales, celle qui assigne à chacun ses devoirs particuliers (*ly*), c'est-à-dire, l'*ordre*.

Pour remplir exactement tous ses devoirs, sans troubler l'economie de l'*ordre*, il faut savoir connoître, il faut savoir distinguer, il faut appliquer à propos cette connoissance sûre, ce sage discernement : cette juste application, c'est le *tché*,

ou cette *droiture* d'esprit & de cœur, qui fait qu'on examine tout sans préoccupation, dans le seul dessein de connoître le vrai, & qu'on s'attache à ce vrai pour le faire valoir, ou pour se conduire conformément à ce qu'il indique. L'*humanité*, la *justice*, l'*ordre*, la *droiture* même, peuvent s'egarer à chaque pas ; il leur faut une compagne fidelle, qui ne les abandonne jamais ; il leur faut un rempart contre l'amour-propre, l'intérêt personnel, & toute cette foule d'ennemis qui les attaquent sans cesse. Cette compagne fidele, ce rempart assuré, c'est la *sincérité* ou la bonne-foi. La *sincérité* donne le prix à nos actions ; elle fait tout leur mérite. Sans la *sincérité*, ce qui paroît vertu n'est qu'hypocrisie ; ce qui brille avec le plus d'eclat, ce qui nous eblouit, n'est qu'une lumiere passagere, qui n'attend pour s'eteindre qu'un petit souffle de la plus légere passion.

Ces cinq vertus, comme l'on voit, dérivent l'une de l'autre ; elles se soutiennent mutuellement ; elles forment une chaîne qui lie tous les hommes entre eux, qui fait leur sûreté réciproque, leur joie, leur bonheur, & qu'on ne sauroit rompre sans briser en même tems les liens de la société. Tant qu'elles seront en vigueur ; tant qu'elles seront respectées, le Monde sera tel qu'il doit être ; les Etats seront sagement gouvernés ; les Rois, soumis aux ordres du Ciel, dont ils tiennent la place sur la terre, auront eux-mêmes des Sujets dociles, qui regarderont comme le plus cher de leurs devoirs, celui qui les oblige à leur obéir & à les aimer : les Peres, pleins d'une véritable tendresse pour ceux à qui ils ont donné le jour, auront des enfans reconnoissans, respectueux, attentifs & dociles, qui profiteront des sages instructions qui leur seront données, & qui, par toute leur conduite, seront la consolation, la joie, le bonheur, & comme un surcroît de vie pour ceux dont ils tiennent la leur ; les Chefs de famille, aidés par leurs chastes

Epoufes, gouverneront en paix leurs ménages; férieufement occupés de leurs devoirs refpectifs, le mari & la femme n'empiéteront pas fur les droits l'un de l'autre: le mari, quoique maître abfolu, n'exercera qu'un empire plein de douceur fur fa compagne; il donnera fes ordres, mais il fe déchargera fur elle du foin de l'exécution: & la femme, toujours modefte, toujours refpectueufe, toujours obéiffante, lors même qu'elle commandera, n'aura pas de plus douce fatisfaction que celle de faire exécuter les ordres qu'elle aura reçus, & de fe conduire en tout fuivant les vues & les intentions de celui qu'elle repréfente. Dans cette viciffitude de biens & de maux, de peines & de plaifirs, de chagrin & de joie, dont cette courte vie eft parfemée, ils partageront egalement les uns & les autres; ils s'affligeront de concert, ou fe réjouiront enfemble. C'eft ainfi que, dans toutes les conditions & dans tous les etats de la vie, il régnera une harmonie univerfelle, qui fera revivre les heureux tems de *Yao* & de *Chun*.

En plaçant fous un même point de vue, & en rapportant de fuite tout ce que le Philofophe chinois a enfeigné de plus effentiel, j'ai expofé fon fyftême en entier. Malgré tous fes efforts pour faire prévaloir la vertu, au moyen d'un fyftême fi naturel, fi fimple & fi beau, les hommes de fon tems etoient prefque généralement dépravés; tous les vices fembloient être réunis pour les porter aux excès de tous les genres. Les Rois armoient les uns contre les autres; les Grands levoient l'etendard de la révolte contre leurs légitimes Souverains; les Peuples vivoient dans une licence effrénée, & le défordre régnoit par-tout.

L'un des *Tay-fou* du Royaume de *Tfi*, à qui il ne manquoit que le nom de Roi, dont il avoit déjà envahi toute l'autorité, travailloit fourdement à faire defcendre fon Maître du

trône pour s'y placer lui-même, & régner en son propre nom. La crainte que le Roi de *Lou* ne mît obstacle à son dessein, l'empêchoit seule de le faire eclater. Le *Lou* etant le Royaume le plus voisin du *Tsi*, pouvoit aisément donner du secours à un Prince opprimé, & le défendre contre l'oppresseur injuste qui voudroit usurper ses Etats ; il falloit ou s'assurer du Roi de *Lou*, ou le mettre hors d'etat de rien entreprendre. Le premier moyen parut impraticable au traître *Tay-fou ;* il s'en tint au second, & faisoit déjà ses préparatifs de guerre pour se mettre en etat de l'entreprendre & de réussir. *Koung-tsée* pénétra son projet, ou en fut instruit par quelqu'un de ceux qu'il avoit autrefois connus dans le *Tsi :* il en eut horreur, & craignit en même-tems pour son Prince & pour sa patrie. Il s'en expliqua avec quelqu'un des plus intimes de ses disciples, & leur parla ainsi : « Nous sommes menacés d'un terrible orage. » Le perfide *Tien-tchan*, l'un des *Tay-fou* du *Tsi*, est sur le » point de venir fondre sur nous avec toutes les forces du » Royaume qu'il veut usurper. Il veut s'asseoir sur le trône » de son Souverain ; mais ce ne sera qu'après nous avoir » mis nous-mêmes sous le joug. Tous les préparatifs de guerre » qu'on lui voit faire sourdement, vont être dirigés contre » nous. Je connois l'ambition & l'habileté de *Tien-tchan :* que » deviendra le Royaume de *Lou ?* Ce Royaume appartient à » nos Ancêtres, souffrirons-nous que des etrangers s'en emparent, & foulent insolemment les cendres de ceux à qui nous » devons la vie ? Quelqu'un d'entre vous n'aura-t-il pas assez de » courage & de talens pour détourner la foudre qui gronde » déjà sur nos têtes » ?

Tsée-koung s'avança à l'instant vers son Maître, & lui dit : « reposez-vous-en sur moi ; je me sens en etat de faire ce que » vous souhaitez. Je vole au secours de ma patrie ; vous serez

» inſtruit dans peu de mes ſuccès ou de ma honte. Je ſerai bien » peu fortuné, ou bien mal-adroit, ſi le Royaume de *Lou* n'eſt » pas bientôt à l'abri de tout ce que le perfide *Tien-tchan* pour» roit entreprendre contre lui ».

« Allez, lui répondit *Koung-tſée ;* la choſe preſſe, ne » perdez pas un moment. J'eſpere que vos promeſſes ne » ſeront point vaines, & que notre patrie vous ſera redevable » de ſon ſalut ». Ce jour-là même *Tſée-koung* ſe mit en chemin pour travailler efficacement & en toute diligence, à l'exécution du projet qu'il avoit conçu. Il commença par viſiter tous les *Tay-fou*, ou grands Seigneurs voiſins du *Lou*, qui avoient des vaſſaux auxquels ils commandoient en Souverains ; il leur perſuada qu'il etoit de leur intérêt de ſecourir de toutes leurs forces le Roi leur Souverain, contre lequel on armoit ſecrétement dans le *Tſi ;* il les engagea à ſe tenir prêts à tout evénement, & à ſe mettre en etat d'une vigoureuſe défenſe le plutôt poſſible. Il ſe tranſporta enſuite dans les différens petits Royaumes ou Principautés feudataires de *Tſi*, en vit, l'un après l'autre, tous les Miniſtres, & leur fit entendre que, s'ils ne ſe hâtoient de prévenir *Tien-tchan*, ils feroient bientôt les triſtes victimes de l'ambition de ce ſcélérat. Tous ces Princes n'appercevant rien que de très-vraiſemblable dans ce que leur diſoit *Tſée-koung*, entrerent aiſément dans ſes vues ; ils ſe liguerent entre eux contre celui qu'ils regardoient comme l'ennemi commun. Dans peu tout fut en rumeur dans le Royaume de *Tſi*. On l'attaqua au dehors ; le trouble & les diſſenſions agiterent le dedans, & le *Tay-fou Tien-tchan* eut à ſe défendre contre tous.

Content d'avoir ſi bien réuſſi, *Tſée-koung* revint auprès de ſon Maître pour lui rendre compte de la conduite qu'il avoit tenue, & de tout le détail de ce qu'il avoit fait. *Koung-tſée*

l'ecouta avec attention ; & sans l'approuver ni le désapprouver en termes formels, il lui répondit en ces mots : « les troubles » qui agitent actuellement le *Tsi*, sont la conservation & comme » la sauve-garde du Royaume de *Lou*. Si quelqu'un du Royau- » me de *Tsin* venoit à bout de mettre ainsi le trouble dans le » Royaume de *Ou*, le Royaume de *Yue* n'auroit plus rien à » craindre, & penseroit alors à s'agrandir. Votre eloquence » a eu du succès ; mais elle a eté au-delà de ce que j'avois en » vue. Je ne pensois qu'à mettre en sureté ma patrie : les moyens » qui l'ont conservée, sont entiérement de vous. Trop parler » & trop entreprendre, sont souvent la source de bien des » malheurs, qui n'arrivent que long-tems après, & lorsqu'on » s'y attend le moins : il n'est plus tems alors d'y remédier. » Réfléchissez sur ce que je viens de dire ».

Quoique *Koung-tsée* n'eût contribué au salut de sa patrie que de sa bonne volonté, on lui en attribua cependant tout l'honneur. *Ting-koung* ouvrit enfin les yeux sur le mérite d'un tel Sujet, & se résolut à tirer parti de ses services. Il n'ignoroit pas que tout etoit en désordre dans son Royaume, & que, jusques dans sa Capitale même, les loix y etoient sans vigueur. Il n'ignoroit pas que, sous le regne de son prédécesseur, *Koung-tsée*, dans le tems de sa premiere jeunesse, & n'exerçant encore qu'un emploi subalterne, avoit mis le bon ordre parmi ceux de la ville & de la campagne, & fait prendre, pour ainsi dire, une nouvelle forme à tout le Royaume de *Lou*, par l'influence que la principale ville a nécessairement sur toutes les autres. Il ne douta point qu'il n'eût les mêmes succès, & de plus grands encore, dans l'âge mûr, & revêtu d'une Charge qui lui donneroit inspection sur tout ce qui est du ressort de la Police générale de l'Etat. Il le fit appeller, & lui fit part des vues qu'il avoit sur lui. *Koung-tsée*, qui ne

cherchoit qu'à se rendre utile en ramenant les hommes à la pratique de leurs devoirs respectifs, accepta, sans délibérer, le pénible fardeau dont le Roi vouloit le charger. Il commença par faire la fonction de Gouverneur du peuple, dans la ville même où le Souverain tenoit sa Cour.

En entrant en charge, le premier de ses soins fut de se rendre agréable au grand nombre, par sa bienfaisance envers tous ceux de l'etage inférieur. Il leur parloit souvent; il tâchoit de se mettre à leur niveau; il sembloit même les consulter; & par ce moyen, il leur insinuoit adroitement la convenance & la nécessité de ce qu'il avoit résolu de faire. Lorsqu'il les croyoit persuadés, ou que par leurs dispositions il jugeoit qu'il pouvoit entreprendre, sans risquer de se compromettre ou d'avilir l'autorité, il publioit des Ordonnances, & les faisoit exécuter à la rigueur. Après trois mois d'exercice, il eut la consolation de voir que tout avoit changé de face. La paix régnoit dans les familles; les citoyens, loin de chercher à se nuire les uns *aux autres, comme ils le faisoient ci-devant, se prévenoient mutuellement par de bons offices; l'exacte probité régna dans* le commerce, & le travail assidu parmi les artisans. *Ting-koung*, charmé d'un changement si utile à ses Sujets, & si glorieux à son regne, en remercia très-sincérement celui qui en etoit l'auteur. *Le Royaume de Lou*, dit-il à *Koung-tsée*, *est dans l'etat le plus florissant; mes Sujets sont devenus soumis, dociles & laborieux. C'est-là votre ouvrage. Mais il n'est pas encore parfait; j'espere qu'il le sera dans peu.*

Son espérance ne fut pas vaine; le nouveau Magistrat tourna ses vues du côté des cultivateurs: cette classe d'hommes, la plus utile de toutes, lui parut mériter des attentions particulieres, & il les donna. Il envoya d'habiles Experts pour faire la visite des terres, & leur enjoignit d'en prendre une connoif-

ſance exacte, afin de ne rien etablir qui pût tourner au préjudice de quelqu'un. A leur retour, il profita des lumieres qu'ils lui donnerent pour faire des réglemens analogues aux qualités des différens terreins, qu'il rangea tout ſimplement ſous cinq claſſes générales. Sous la premiere claſſe, etoient compris les terreins elevés & arides; ſous la ſeconde, les terreins humides & bas; ſous la troiſieme, les terreins ſablonneux & preſque ſtériles; ſous la quatrieme, les terreins compactes, gras, mais preſque argileux; ſous la cinquieme enfin, les terreins qui, par une culture plus ou moins ſoignée, pouvoient être portés à tous les degrés de fertilité. Il laiſſa à l'intelligence des Cultivateurs le ſoin de ranger les eſpeces de terreins dont il ne faiſoit aucune mention, ſous quelqu'une des cinq claſſes qu'il aſſignoit. Il aſſigna de plus pour chaque claſſe, le genre de denrée qu'on devoit lui confier; il fixa le tems où l'on devoit ſemer & planter, & celui encore où l'on devoit recueillir, afin que chaque denrée fût au point de maturité convenable. Ces réglemens exactement obſervés, procurerent une nourriture abondante & ſaine; & les riches comme les pauvres, les propriétaires des terres & les cultivateurs, y trouverent egalement leur profit.

Les Experts qu'il avoit envoyés, lui rapporterent encore que les perſonnes accommodées des biens de la fortune, ſous le ſpécieux prétexte d'honorer les morts, leur elevoient à grands frais des ſépultures qui occupoient de vaſtes emplacemens dans des lieux où les terres pouvoient être d'un grand produit. *C'eſt un abus*, dit *Koung-tſée*, *& un grand abus auquel je tâcherai de remédier inceſſamment.* Il travailla en effet à y remédier, & y travailla efficacement, ſans employer pour cela la force ni l'autorité. Il prévit que le grand nombre de ceux qui ſe trouveroient dans le cas, auroient aſſez de crédit, ou ne man-

queroient pas de ſubterfuges pour eluder les Ordonnances qu'il eût publiées à cet effet ; il voulut qu'ils ſe portaſſent d'eux-mêmes à faire ce qu'il ſouhaitoit. Il ſe contenta de renouveller comme un article très-eſſentiel de l'ancien cérémonial, celui qui concerne les ſépultures. « Les ſépultures, dit-il à cette occa-
» ſion, ne doivent point reſſembler à des jardins de plaiſance
» & de divertiſſement ; ce ſont des lieux de ſanglots & de
» pleurs : c'eſt ainſi que les Anciens les enviſageoient. Faire de
» ſomptueux & magnifiques repas dans des appartemens où
» tout ne reſpire que le luxe & la joie, près des tombeaux qui
» renferment les cendres de ceux à qui l'on doit la vie, c'eſt
» une eſpece d'inſulte qu'on fait aux morts reſpectables qu'on
» doit regretter. Les lieux elevés & les moins propres à la
» culture, ſont les plus propres à ſervir de ſéjour aux morts ;
» il ne faut point les entourer de murailles ; il ne faut pas les
» décorer de rangées d'arbres alignés avec ſymmétrie. Dénués
» de ces ornemens frivoles, les hommages qu'on s'empreſſera
» d'y rendre à ceux qui ont ceſſé de vivre, ſeront des hom-
» mages ſinceres & purs, fideles interpretes des ſentimens de
» tendreſſe, de reconnoiſſance, & de véritable regret. Il faut
» donc, ſi l'on veut pratiquer les rites dans le véritable eſprit
» de leur etabliſſement, s'en tenir à ce qui avoit eté fixé par
» les Sages de la haute Antiquité. C'eſt ſur le Royaume de
» *Lou* que les autres Royaumes ſe modelent aujourd'hui ; fai-
» ſons enſorte qu'en nous imitant, ils ne pratiquent que ce qui
» nous a eté tranſmis par le grand *Tcheou-koung* ».

Ce moyen lui réuſſit au-delà de ce qu'il avoit lieu d'en attendre, vu l'etat où etoient les choſes. On n'enterra plus les morts que dans des terreins qui n'etoient pas propres à la culture, & ſur des hauteurs, autant que les circonſtances pouvoient le permettre. Les perſonnes au-deſſus du commun, dont

les sépultures, embrassant un vaste terrein, etoient remplies de ces arbres stériles qui ne sont que pour l'ornement, se mirent en quelque sorte au niveau des moins riches, en n'y laissant que le petit nombre d'arbres qui suffisoient pour ombrager les tombeaux ; & les matériaux des murailles qui entouroient ces lieux funebres, transformés par la vanité en lieux de délices, furent employés à construire des maisons rustiques pour servir de demeure aux cultivateurs.

Des succès si rapides, & en même tems si utiles à l'Etat, furent admirés d'un chacun ; l'eloge de *Koung-tsée* voloit de bouche en bouche ; & tout le monde, dans tout ce qui etoit du ressort de sa charge, se faisoit un devoir de lui obéir. De son côté, il donnoit l'exemple d'une parfaite obéissance aux loix ; il les observoit avec la derniere exactitude, & exigeoit de ses disciples & de tous ceux qui, de près ou de loin, lui appartenoient en quelque chose, qu'ils en fissent de même. Son respect pour la personne de son Souverain, etoit des plus profonds ; il ne se lassoit pas de dire « que les légitimes Souverains » etoient les Députés du Ciel pour le gouvernement des hom- » mes sur la terre ; qu'ils etoient les peres & les meres de leurs » Sujets, & que les Sujets, par un juste retour, devoient être » à leur egard comme des fils respectueux, reconnoissans & » toujours dociles ». Il prouvoit par sa conduite, que ses paroles n'etoient que les foibles expressions des sentimens dont il etoit penétré dans le fond du cœur. Il n'alloit jamais à la Cour que revêtu de ses habits de cérémonie. Sa contenance devant le Roi etoit toujours grave & modeste, ne lui parlant, pour ainsi dire, qu'à demi-voix ; & lorsqu'il lui parloit, ce n'etoit que pour lui rendre compte de son administration, ou pour lui donner des avis utiles relativement à son emploi, ou pour répondre à ses interrogations. Tout ce qui avoit rapport au

Prince, lui etoit comme ſacré. Avant d'entrer au Palais, il compoſoit en quelque ſorte ſa phyſionomie, ſe recueilloit tout entier en lui-même, ramaſſoit ſes habits, ſe courboit un tant-ſoit-peu, baiſſoit les yeux, mettoit ſes deux mains contre ſa poitrine, & marchoit d'un pas grave juſqu'à ce qu'il fût arrivé où il devoit ſe rendre.

Cette maniere de témoigner ſon reſpect, parut aux yeux de quelques-uns de ſes diſciples avoir quelque choſe d'outré. « Maître, lui dirent-ils, la décence extérieure eſt un des articles que vous avez tâché de nous inculquer avec le plus de » ſoin; & cette décence, ſelon vous, doit être exempte de » toute affectation. N'y a-t-il pas de l'affectation, & une affec- » tation bien marquée dans ce que vous faites en approchant » du Palais, & même aux approches des différentes Maiſons » royales? Selon vous encore, il ne faut jamais excéder, fût-ce » dans le bien, & ce n'eſt qu'en tenant un juſte milieu en toutes » choſes, que l'on peut être réputé ſage. Auriez-vous oublié » les leçons que vous nous avez ſi ſouvent données? ou peut- » être auriez-vous quelque motif qui vous porte à en agir ainſi? » Vous nous feriez plaiſir de nous donner ſur ce point des eclair- » ciſſemens qui ſoient à notre portée, & dont, à notre tour, » nous puiſſions faire uſage, pour corriger ce qu'il y a de dé- » fectueux dans notre conduite ».

« Je n'ai pas oublié, leur répondit *Koung-tſée*, les leçons » que je vous ai données, & je fais tous mes efforts pour les » mettre moi-même en pratique. Je vous ai dit ſouvent que le » Sage ne devoit rien avoir d'affecté, & qu'en toutes choſes il » devoit tenir le juſte milieu. Je vous l'ai dit cent & cent fois; » je vous le dis encore; & j'ajoute, pour vous engager à » m'imiter, que c'eſt-là mon etude de tous les jours. Mais ce » que vous regardez comme un excès & une affectation, ne

» doit pas être ainsi nommé : c'est tout au moins abuser des » termes. Il n'y a rien dans ce que je fais, qui ne soit dans l'exac- » titude du devoir ; il n'y a rien qui ne me soit comme naturel.

» Vous convenez sans doute que nous devons honorer & res- » pecter le Ciel pardessus tout ; il ne sauroit y avoir de l'excès » à respecter, jusques dans les plus petites choses, ceux qui le » représentent. Quant à la maniere de témoigner à l'extérieur » le respect, & de rendre les honneurs légitimement dus, elle » doit être conforme à l'etat de chacun, & se ressentir du carac- » tere particulier de celui qui s'acquitte de ce devoir. Mon » caractere, mon etat, ce que je suis, ce qu'on me croit être, » tout cela concourt à exiger que j'en agisse comme je fais ; » & c'est en agissant ainsi, que, sans publier aucune défense, » sans même dire un seul mot, je suis venu à bout de purger » le Palais & tous ses environs, de cette foule de fainéans & » d'oisifs qui s'y assembloient à chaque heure du jour, & qui, » par leurs bourdonnemens indécens, les rendoient presque » semblables à ces lieux où se tiennent les foires ou les marchés » publics.

» Vous ne l'ignorez pas, tous les yeux sont ouverts sur moi, » depuis sur-tout que, par le dû de ma Charge, je dois moi-même » les avoir ouverts sur tout le monde. On m'examine, si je puis » parler ainsi, depuis la tête jusqu'aux pieds ; on epluche toutes » mes actions ; & jusqu'à la plus petite, il n'en est aucune qu'on » ne juge à la rigueur : je ne dois par conséquent en faire au- » cune qui ne soit à l'epreuve de la critique la plus sévère, » aucune qu'on puisse justement censurer, aucune même qui » ne puisse servir d'exemple ; c'est à quoi tendent tous mes » efforts. En me voyant respecter mon Souverain, non-seule- » ment quand je suis en sa présence, mais encore lorsque j'ap- » proche des lieux qui lui servent de demeure, il est tout naturel » qu'on

BIBLIOTHÈQUE [stamp, partly illegible]

7.

Helman, Sculp.

» qu'on en conclue que mon respect est sincere, & sans aucune » vue d'intérêt personnel; que c'est un respect de devoir qui » oblige tout le monde; & si tout le monde ne s'acquitte pas » de ce devoir de la maniere dont je m'en acquitte moi-même, » le grand nombre sera, du moins quant à l'extérieur, plus res- » pectueux qu'il ne l'etoit ci-devant ».

« Notre Maître dit très-bien, repliquerent les disciples; nous » ne faisions pas toutes ces réflexions : il ne nous reste qu'à » tâcher de suivre son exemple d'aussi près qu'il nous sera pos- » sible ».

La complaisance de notre Philosophe envers tous ceux qui vouloient apprendre quelque chose de lui, & la facilité avec laquelle il répondoit à tout, lui attiroient des interrogations sans nombre sur toutes sortes de sujets. L'un des Ministres d'Etat, nommé *Ki-koan-tsée*, ou simplement *Ki-tsée*, faisoit creuser un puits; les travailleurs trouverent, à quelques pieds de profondeur dans la terre, un pot de terre cuite, fait en forme de marmite. Dans ce pot etoit une figure de pierre qui ressembloit en quelque chose à un mouton, mais qui en différoit en plusieurs de ses parties. On ne savoit trop ce que c'etoit; & les Antiquaires qui furent consultés, n'etoient pas de même sentiment sur le nom qu'il falloit lui donner. Le Ministre l'envoya à *Koung-tsée* pour avoir son avis.

Koung-tsée, sur le simple rapport du député, avant même d'avoir examiné la figure, décida que c'etoit très-certainement un *fen-yang*, c'est-à-dire, un mouton monstre, regardé par quelques-uns comme un des esprits de la terre. « Chaque chose, » dit-il, a un nom propre sous lequel on la désigne, & ce nom » exprime lui-même les principales qualités de la chose dési- » gnée. Ce qu'on a trouvé en creusant la terre, n'ayant pas » la forme d'une chose ordinaire, on n'a pu la désigner qu'en

» indiquant ce dont elle approche le plus. Celle dont il s'agit » a une figure qui participe de la figure du chien, & de celle » du bélier ou du mouton. Ceux qui les premiers l'ont apper- » çue, l'ont sans doute examinée avec beaucoup d'attention. » Avant de la dénommer, ils ont vu qu'elle tenoit beaucoup » plus du mouton que du chien, ou de tout autre animal, & » l'ont appellée *fen-yang* (mouton monstre) ; & comme ce » monstre fut trouvé ne quittant pas la terre, ils se sont ima- » ginés que c'etoit un de ces esprits préposés à la garde de ce » qu'elle contient sur sa surface & dans son sein. Il est une » autre espece de monstre qui a la face humaine, les cornes » comme celles du bœuf, & le reste du corps semblable à celui » d'un gros serpent : on lui a donné le nom de *kouei-ouang-* » *leang* ; & comme il faisoit son séjour dans les montagnes, on » l'a regardé comme l'un des esprits qui président aux éléva- » tions, aux forêts & aux montagnes. Sous le nom de *kouei-* » *ouang-leang*, on comprend plusieurs autres monstres de diffé- » rentes figures, que l'on regarde comme autant d'esprits qui » ont leurs fonctions particulieres au service du globe que nous » habitons. Par exemple, celui qui est semblable au bœuf, » mais qui est sans cornes, & n'a qu'un pied ; & cet autre qui » a la ressemblance d'un enfant d'environ trois ans, ayant les » oreilles très-longues, & les yeux de couleur de feu, sont » regardés comme ayant inspection sur l'air qui nous environne. » Pour ce qui est des monstres aquatiques, qu'on a cru être des » esprits auxquels a eté confié le gouvernement des eaux, on » les appelle du nom général de *loung-ouang-siang*, comme » qui diroit monstres ayant la ressemblance du dragon. Tous » ces différens monstres, & bien d'autres que je pourrois nom- » mer encore, n'ont rien de commun avec la figure de pierre » à laquelle on veut que je trouve un nom. Ce à quoi elle

» ressemble le plus, c'est au mouton monstre; on peut donc » l'appeller *mouton-monstre* (*fen-yang*) ».

Je ne ferois pas mention de toutes ces bagatelles, si je n'écrivois que pour amuser un lecteur oisif; mais mon dessein, en prenant la plume, a été de faire connoître un grand homme dans tous ses rapports, & de le mesurer, si je puis parler ainsi, dans toutes ses dimensions. D'ailleurs, j'ai promis de ne pas m'ecarter des Auteurs chinois, & je tiens parole, aux risques d'ennuyer. Voici quelque chose de plus grave.

Le Roi *Ting-koung*, plus satisfait de jour en jour de la conduite de *Koung-tsée*, le fit appeller pour l'entretenir en particulier, & lui offrir la charge de *Sée-keou*, qui le mettoit à la tête de la Magistrature, tant civile que criminelle, de tout le Royaume, lui donnoit une autorité qui n'etoit subordonnée qu'à celle du Roi lui-même. *Koung-tsée* hésita quelques momens avant de donner sa réponse. Le Roi crut qu'il alloit refuser; & sans attendre qu'il s'expliquât: « je compte sur vous, lui dit-il, pour la bonne » administration de la justice. Réformez ce qui a besoin de » réforme; etablissez ce qui vous paroîtra convenable & utile; » faites en un mot ce que vous jugerez pour le mieux: j'ap» prouve par avance tout ce que vous ferez, persuadé que » je suis de votre zele pour la gloire de mon regne, & pour » l'avantage de tous mes Sujets ».

« Soyez assuré, répondit *Koung-tsée*, que vous n'avez pas » de Sujet plus fidele que moi, & plus dévoué à votre service; » je ne cherche que les occasions de vous en donner des preu» ves. Je mettrai tous mes soins à me rendre digne des bontés » que vous avez pour moi, & des marques de confiance que » vous voulez bien me donner. Mais j'ai à prévenir votre Ma» jesté que je commencerai l'exercice de ma nouvelle charge, » par l'exécution la plus eclatante, mais la plus nécessaire qu'il

» y ait eu depuis long-tems dans votre Royaume. L'un des » principaux d'entre ceux qui tiennent le premier rang dans » votre Cour, s'est rendu coupable d'une multitude de crimes, » dont un seul suffiroit pour le faire condamner à perdre la vie » ignominieusement. Le monstre dont je parle est le plus riche » & le plus accrédité de vos *Tay-fou* : c'est *Chao-tcheng-mao.* » Il faut qu'il meure, & que son supplice serve à effrayer les » méchans. Si vous le laissez vivre, vos peuples continueront » à gémir sous le poids de sa tyrannie, & vous ne sauriez » manquer d'être ebranlé vous-même sur votre trône. C'est lui, » c'est ce perfide qui est le principal auteur de tous les maux » qui ont affligé ci-devant le Royaume de *Lou.* Il a soufflé » le feu de la discorde ; il l'a attisé ; il n'a rien oublié pour » inspirer l'esprit de rebellion. Il faut qu'il meure. Ne vous y » opposerez-vous pas, si tous ses crimes sont prouvés de ma- » niere à l'en faire convenir lui-même » ?

« Je n'aurai garde, répondit le Roi, de m'opposer à ce que » vous fassiez le dû de votre charge : prenez garde cependant » à ne pas causer du trouble. *Chao-tcheng-mao* a bien des amis ; » ne craignez-vous pas qu'ils ne prennent sa défense ? Si votre » Majesté n'est en peine que sur ce point, dit *Koung-tsée*, » elle peut se tranquilliser. *Chao-tcheng-mao* n'a point d'amis ; » ceux qui font semblant de l'être, parce qu'ils le croient puis- » sant & riche, l'abandonneront aussi-tôt qu'ils le croiront mal- » heureux. Faites, repliqua le Roi, ce que la justice, la fidé- » lité à mon service, & l'exacte probité exigeront de vous ; » je n'y mettrai aucun obstacle ».

Sur cette promesse, *Koung-tsée* entre en possession de son nouvel emploi, & il en commence les fonctions par des informations juridiques sur la conduite de *Chao-tcheng-mao* ; c'est-à-dire, sur les vexations, les cabales contre l'autorité légitime,

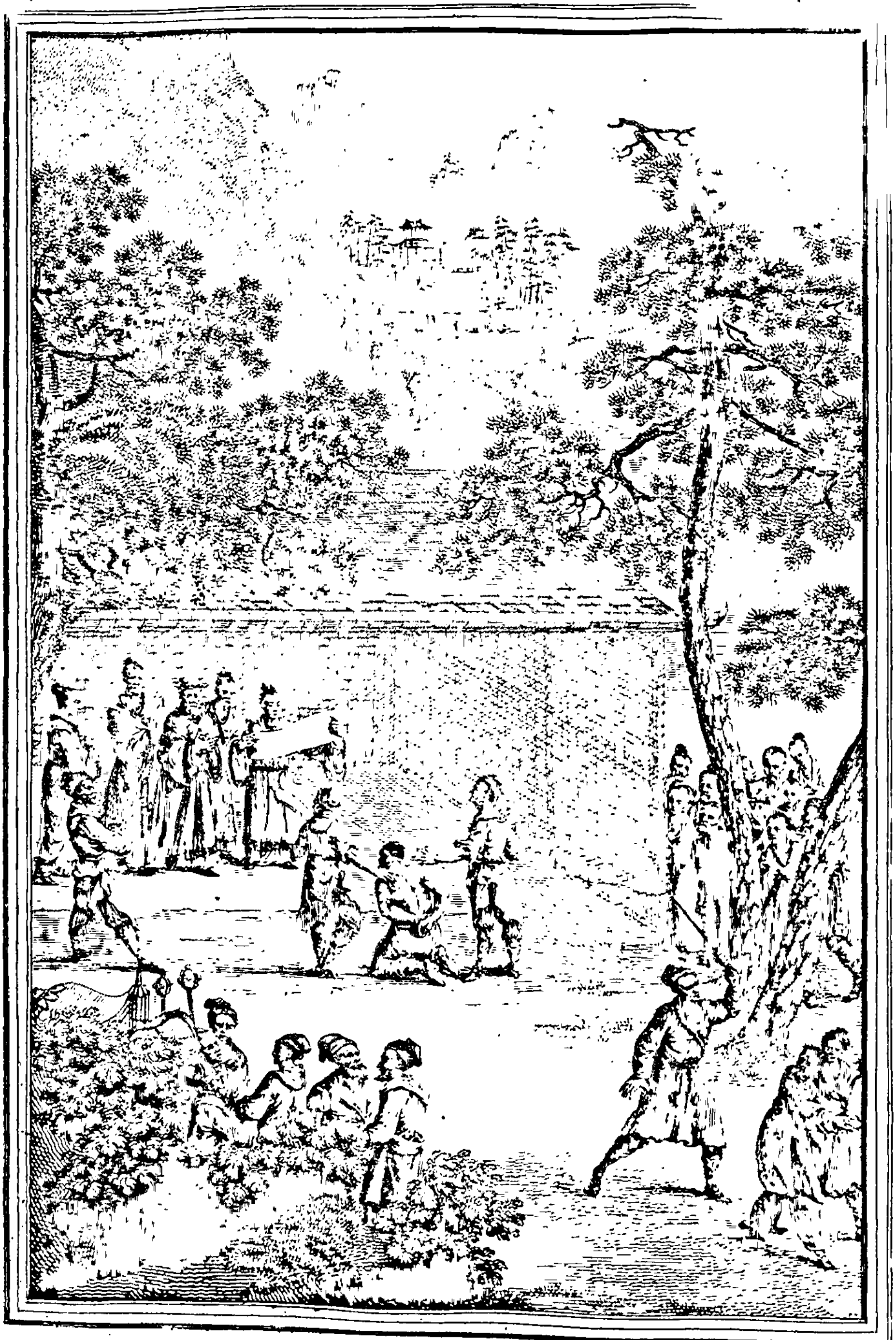

Helman, Sculp.

& tous les autres crimes dont ce *Tay-fou* s'etoit rendu coupable. Le procès fut bientôt inſtruit ; car ſept jours après qu'il eut eté inſtallé dans ſa charge, il le jugea définitivement, & condamna le criminel à avoir publiquement la tête tranchée avec le ſabre dépoſé dans la ſalle des Ancêtres, dite le *Tay-miao*. Cette terrible exécution fit trembler les plus intrépides, ceux d'entre les Grands en particulier qui avoient quelques crimes à ſe reprocher. Les diſciples même du Philoſophe en furent dans un étonnement dont ils avoient peine à revenir ; & ce ne fut qu'après avoir eté inſtruits des raiſons qui avoient pu porter à cette ſévérité celui qu'ils regardoient comme le plus doux des hommes, qu'ils la crurent, ſinon indiſpenſable, du moins néceſſaire à bien des egards.

« Maître, lui dit *Tſée-koung*, vous avez fait ſubir le ſupplice » le plus ignominieux à *Chao-tcheng-mao* : il etoit ſans doute » coupable, puiſque vous l'avez condamné ; mais n'y a-t-il pas » un peu de précipitation dans la conduite que vous avez tenue » à ſon egard ? Vous ne faites que d'entrer en charge, & vous » faites mourir un des hommes qui illuſtroit le plus le Royaume » de *Lou*, par ſa capacité en tout genre. Perſonne n'ignore » que *Chao-tcheng-mao* joignoit à un eſprit ſupérieur la con» noiſſance pratique de cette foule de talens dont un ſeul ſuffit » ſouvent pour faire briller un homme en place ; qu'il connoiſ» ſoit à fond le fort & le foible des différens Royaumes qui » nous avoiſinent ; & qu'en fait de lumieres ſur ce qui concerne » les affaires du Gouvernement, il ne le cédoit à aucun. Pour » conſerver à l'Etat un homme de ce rang, qui pouvoit lui » être très-utile, ne pouviez-vous pas trouver dans la profon» deur de votre génie, quelque moyen de le faire rentrer en » lui-même, & de le ramener à ſon devoir » ?

« Je ſuis très-charmé, lui répondit *Koung-tſée*, de votre

» maniere de penser. Ce que vous venez de dire, mérite une » réponse de ma part, & une réponse qui puisse vous satisfaire. » Je n'ignore aucune des qualités, tant bonnes que mauvaises, » qui etoient réunies dans la personne de *Chao-tcheng-mao* ; » & malgré cette connoissance, j'ai jugé qu'on ne pouvoit » pas le laisser vivre. Je ne vous parlerai pas de ses rapines, » de ses brigandages, de ses vexations, & des autres crimes » qu'on pouvoit lui reprocher ; je vous dirai seulement qu'il est » cinq sortes de délits qui sont impardonnables. Retenez bien » ce que vous allez entendre, afin de pouvoir y réfléchir à » loisir. Il est bon qu'avant d'exercer un emploi qui met sou- » vent l'homme le plus porté à la douceur, dans le cas de punir » avec la sévérité la plus rigoureuse, on soit convaincu que c'est » une nécessité indispensable, & que ce seroit ne pas aimer » les hommes, ne pas avoir le *jin*, que d'en agir autrement.

» Le premier des délits qui ne méritent aucun pardon, est » celui d'un scélérat qui médite sécrétement les crimes, & qui » les trame ensuite sous le masque de la vertu.

» Le second, est une incorrigibilité reconnue, & souvent » eprouvée dans des cas graves & contraires au bien général de » la société.

» Le troisieme, est le mensonge calomnieux, revêtu du » manteau de la vérité, pour tromper, en matiere importante, » ceux qui influent en quelque chose sur le bonheur ou le mal- » heur du commun des hommes.

Le quatrieme, est la vengeance cruellement exercée, après » que la haine qui l'a suggérée s'est long-tems cachée à des- » sein sous l'apparence de l'amitié.

Le cinquieme, enfin, est de dire le blanc & le noir, le pour » & le contre sur le même objet, suivant l'intérêt qu'on trouve » à dire l'un ou l'autre. Il n'est aucun de ces cinq genres de

» crimes, qui ne mérite en particulier une punition exemplaire. » *Chao-tcheng-mao* s'est rendu coupable de tous les cinq à la » fois; & c'etoit un coupable d'habitude, un coupable qui ne » vouloit pas se corriger, & qui ne tendoit à rien moins qu'à » bouleverser tout l'Etat : jugez si j'ai dû, si j'ai pu lui faire » grace ».

Tsée-koung n'en demanda pas davantage, & demeura convaincu que son Maître, chargé par etat de punir les crimes, ne devoit pas laisser vivre un criminel de cette espece, nonobstant le haut rang dans lequel il etoit placé, & quelque mérite qu'il pût avoir d'ailleurs. La plus saine partie de la Cour & de la Ville applaudit à la justice & à la fermeté de *Koung-tsée*, & le Peuple ne vit plus en lui qu'un Protecteur eclairé contre les vexations qu'il pourroit essuyer de la part des personnes en place. Cependant il se trouva un homme qui osa désapprouver les eloges qu'on donnoit à *Koung-tsée* de tous côtés : c'etoit un Poëte, prétendu Philosophe, qui, ne pensant pas sur son compte aussi favorablement que le Public, s'avisa de faire une chanson satyrique contre celui que tout le monde louoit. « Nous le voyons encore de loin, dit le » *Chansonnier*; sa robe nous paroît d'une très-belle etoffe; » mais elle est sans doublure, & n'est point cousue encore. » Attendons qu'il s'avance de quelques pas; la robe tombera » d'elle-même, & nous le verrons tout nud ».

Ce couplet courut bientôt toute la Ville; & *Koung-tsée*, qui en eut connoissance, ne s'en offensa point. « L'Auteur a » raison, dit-il à ceux qui le lui rapporterent; il ne faut pas » juger l'homme par son extérieur, non plus que par l'habit » qu'il porte; il faut, autant qu'il se peut, pénétrer jusqu'au » fond de son cœur, & voir ce qui s'y passe : mais comme » cela est très-difficile, il faut du moins ne le juger que sur

» sa conduite. Quant à ce qui me concerne, je tâcherai de » me conduire de maniere à engager le Poëte à me juger sans » prévention ; & j'ose me flatter que son jugement me sera » favorable ».

Il ne se trompa point. Quelques mois après il courut une autre chanson sur son compte, & c'etoit le même Poëte qui l'avoit faite. En voici le sens : « Ci-devant, ceux qui traitoient » les affaires de l'Etat, ne se rendoient au Palais qu'après être » bien repus, & souvent à moitié ivres ; les femmes peu sou- » mises à leurs maris, se donnoient toutes sortes de libertés ; » les Riches abusoient de leurs richesses pour se soustraire à l'ob- » servation des loix ; les Marchands ne se faisoient point de scru- » pule de tromper, & trompoient impunément : mais depuis que » *Koung-tsée* est en charge, tout a changé de face. Les Grands » vont au Palais à jeun, & y traitent sérieusement les affaires ; » les femmes, soumises à leurs maris, ne s'occupent que du soin » de leurs ménages ; les Riches obéissent aux loix ; la bonne- » foi regne dans le commerce ; & le Peuple, à l'abri des vexa- » tions, s'occupe, tranquillement & avec joie, du genre de » travail dont il tire sa subsistance ».

Cette palinodie fut plus que suffisante pour effacer les impressions peu favorables que la premiere chanson pouvoit avoir faites sur certains esprits ; mais elle ne suffit pas pour tranquilliser ceux de ses disciples qui faisoient une etude particuliere des anciens rites. Ils croyoient voir une transgression formelle de ces anciens rites, dans la sévérité avec laquelle leur Maître avoit jugé *Chao-tcheng-mao*, & dans la rigueur dont il avoit usé en faisant exécuter le coupable, en assistant en personne à cette sanguinaire exécution, & en ordonnant que son cadavre restât trois jours entiers sans sépulture, exposé à la vue du peuple. Ils cherchoient l'occasion favorable de pouvoir s'expliquer avec

avec lui sans témoins. *Jan-yeou* la trouva enfin, & lui dit: « Maître, je sais que jusqu'ici vous avez fait tous vos efforts » pour remettre en vigueur la saine doctrine des Anciens, & » pour faire observer ce que les premiers Rois de la Monarchie » avoient sagement etabli. Il est un point cependant, & un » point de la derniere importance, sur lequel il me paroît que » vous n'êtes pas d'accord avec vous-même; ou, pour vous » parler sans détour, que vous avez violé avec le plus grand » eclat, puisque c'est à la vue, pour ainsi dire, de tout le » Royaume que vous l'avez violé. Il avoit eté etabli par ces » anciens Rois, dont la sagesse vous est si bien connue, que » ceux d'entre les Grands qui etoient décorés du titre de *Tay-* » *fou*, n'etoient pas soumis aux loix pénales qui avoient lieu » à l'egard des autres criminels; & vous avez fait exécuter à » mort le *Tay-fou Chao-tcheng-mao*, de la même maniere que » vous eussiez fait exécuter un criminel de la lie du peuple, » & plus rigoureusement encore. Je vous avoue que cette con- » duite de votre part, m'a infiniment surpris. La multitude de » vos occupations vous auroit-elle fait oublier cet ancien usage, » ou votre intention seroit-elle de l'abroger, comme favori- » sant en quelque sorte le crime, quand il est commis par ceux » du haut rang? Un mot de votre bouche suffira pour eclaircir » sur cela mon doute, & pour me tranquilliser; ne me refusez » pas, je vous prie, cette satisfaction ».

« Je veux bien vous satisfaire, lui répondit *Koung-tsée*; & » je le ferai d'autant plus volontiers, que cela me met dans » l'occasion de vous expliquer dans son vrai sens une ancienne » loi, dont il paroît que vous ne connoissez que les mots qui » l'expriment.

Pour ce qui est des Tay-fou, dit la loi: *il ne convient pas qu'ils subissent les supplices comme les autres; il suffit de leur*

représenter leurs crimes, de leur apprendre à en rougir, & de leur abandonner à eux-mêmes le soin de la punition. « Par ces » paroles, la loi n'exempte pas du supplice les *Tay-fou* qui se » sont rendus coupables des différens crimes pour lesquels le » commun des hommes est puni ; elle veut qu'on croie que » des hommes qui, en vertu de la dignité dont ils sont revêtus, » sont obligés de veiller à ce qu'il ne se commette pas des » crimes, n'en commettent point eux-mêmes qui méritent une » punition pareille à celle qu'on inflige aux autres malfaiteurs. » Elle veut aussi que, dans le cas où ils auroient eu le malheur » d'en commettre de tels, ils soient punis irrémissiblement, » mais de maniere que leur dignité ne soit point avilie. L'es- » prit de la loi est d'honorer la dignité dans la personne même » du coupable ; & c'est pour cette raison qu'on ne parloit jamais » clairement des crimes commis par un *Tay-fou*. Si l'on etoit » forcé d'en parler, on les couvroit du voile de l'allégorie. » Lorsque, par exemple, un *Tay-fou* méritoit d'être châtié » pour ses débauches criminelles, on disoit dans le public que » les vases & les ustensiles qui servent aux sacrifices, etoient » dans un etat d'indécence & de mal-propreté à faire horreur. » S'il devoit être puni pour s'être souillé par d'autres crimes » indignes de son rang, on se contentoit de dire que les toiles » qui servent de pavillon dans le lieu où l'on sacrifie, ainsi que » celles qui sont pour d'autres usages dans le même lieu, » etoient déchirées & pleines de taches. S'il etoit entré dans » des cabales contre le Gouvernement ; s'il s'etoit emancipé » jusqu'à désobéir à ses Supérieurs, on disoit seulement qu'il ne » remplissoit pas avec exactitude les devoirs d'un homme en » place. S'il manquoit de fermeté à exiger de ses inférieurs ce » qui est du devoir, ou qu'il palliât leurs fautes, l'on disoit » qu'il epargnoit trop les Officiers subalternes. Si, enfin, il

» abolissoit quelque loi ou quelque coutume universellement » reçue, ou qu'il enfreignît, par quelque action indigne, cette » coutume ou cette loi, l'on disoit qu'il se conduisoit d'une ma» niere extraordinaire. Les *Tay-fou* coupables etoient punis » suivant la griéveté de leurs crimes ; mais ces crimes n'etoient » pas enoncés clairement, & ils prononçoient eux-mêmes l'ar» rêt de leur propre condamnation, dont ils etoient les seuls » exécuteurs, personne ne pouvant mettre la main sur eux. » Voici comment cela se pratiquoit.

» Un *Tay-fou* convaincu par des preuves evidentes & sans » replique, de quelqu'un de ces crimes qui méritent la mort, » se citoit devant les Juges ou Commissaires nommés par le » Souverain ; il s'accusoit de ce dont il etoit coupable, con» cluoit qu'il ne méritoit pas de vivre, & supplioit instamment » qu'on obtînt pour lui la permission de se donner la mort. Les » Juges lui disoient, en forme d'exhortation, tout ce qui etoit » propre à lui inspirer la honte & le repentir, & alloient pren» dre l'ordre du Souverain. A leur retour, le *Tay-fou* criminel » se couvroit la tête d'un bonnet blanc, prenoit l'habit de deuil, » & se rendoit à la porte du Palais, portant entre ses mains le » sabre, qu'il avoit lavé lui-même avec de l'eau propre, dans » la cuvette du lieu des sacrifices. Aussi-tôt qu'il etoit arrivé, il » se mettoit à deux genoux, la face tournée du côté du Nord, » & attendoit qu'on lui intimât la permission qu'il avoit sollicitée. » *Notre Maître commun*, lui disoit l'un des Commissaires, *a* » *bien voulu avoir egard à votre priere ; faites ce qui convient.* » Le criminel levoit alors le sabre, & se donnoit la mort.

» Il y a long-tems que cette sage loi n'a plus lieu parmi » nous. Les *Tay-fou* commettent leurs crimes trop à décou» vert, pour qu'on puisse les désigner par d'autres noms que » ceux qu'on leur donne communément. Ce seroit en vain

» qu'on voudroit n'en parler que sous les dénominations, sif-
» crettes de l'allégorie, le peuple ne s'y laisseroit pas tromper.
» Témoin de leur luxe, de leur orgueil & des vices honteux
» auxquels ils se livrent ; victime de leurs vexations & de leur
» avarice, comment pourroit-il se persuader qu'ils ne se sont
» rendus coupables que de quelques négligences dans l'exer-
» cice de leur emploi ? La simplicité de nos mœurs primitives,
» permettoit aux Anciens d'en agir comme on le faisoit alors.
» Tout a changé depuis ; & si aujourd'hui on observoit à la
» lettre l'ancienne loi que vous m'avez rappellée, on agiroit
» contre l'esprit de cette même loi, en rendant méprisable ce
» que, dans son institution, elle a eu dessein d'honorer. *Chao-
» tcheng-mao* s'est rendu, en face de tout le monde, coupable
» de cinq sortes de crimes qui ne méritent aucun pardon ; en
» lui faisant subir publiquement & avec ignominie la peine de
» mort, j'ai réparé en quelque sorte, par cet exemple de jus-
» tice, le mauvais exemple de l'impunité dans les personnes du
» haut rang. Les crimes en deviendront plus rares dans les per-
» sonnes de tous les etats, quand on sera convaincu qu'il n'est
» aucun etat qui puisse mettre à l'abri d'une punition méritée.

» Du reste, soyez persuadé que j'ai usé de beaucoup d'in-
» dulgence, en ne condamnant à la mort que le seul coupable;
» c'est la moindre des peines que j'ai pu lui infliger. En suivant
» à la rigueur ce que prescrivent les loix, peut-être que toute
» sa race auroit dû disparoître de dessus la surface de la terre. La
» loi dit : *on exterminera jusqu'à la cinquieme génération pour
» le crime de rébellion contre le ciel & la terre ; jusqu'à la qua-
» trieme génération, pour le crime de rébellion contre les Supé-
» rieurs & les Magistrats ; jusqu'à la troisieme, pour l'habitude
» des crimes contre la loi naturelle ; jusqu'à la seconde, pour
» l'abolissement du culte des* Chen *& des* Kouei*, c'est-à-dire, des*

» *Esprits supérieurs & inférieurs : & l'on fera mourir, irrémissi-*
» *blement, quiconque aura tué quelqu'un, ou procuré sa mort*
» *d'une maniere injuste* ».

Il finissoit à peine ces mots, qu'il entra quelqu'un pour lui parler d'affaires. *Jan-yeou* se retira la tête baissée & le corps à demi courbé, & dit, tout en s'en allant, ces paroles mémorables : « je savois bien que notre Maître etoit un trésor de
» science ; mais j'ignorois que ce trésor fût inépuisable. Dans
» tout ce que je viens d'entendre, il n'y a pas un seul mot qui
» ne mérite d'être réfléchi. Je me souviendrai toute ma vie
» de cette utile conversation ».

C'est dans ces sortes de conversations, qui avoient pour objets les evénemens du jour, que les disciples de notre Philosophe apprenoient à faire une application juste des principes généraux de morale & de conduite, dont ils etoient imbus. *Tsai-yu*, l'un de ceux qui avoient le plus à cœur d'acquérir la sagesse, s'etoit rendu chez *Koung-tsée* dans un tems où il le croyoit libre des occupations de sa charge, pour se faire expliquer quelque chose qui avoit rapport aux anciens usages. « Je
» n'ai pas le loisir à présent, lui dit *Koung-tsée ;* je suis obligé
» de sortir pour faire une visite au Ministre *Ki-kang-tsée :* je
» ne veux pas le manquer. Je me présentai l'autre jour à la
» porte de son hôtel ; il me fit dire qu'il ne pouvoit pas me voir :
» peut-être je serai plus heureux aujourd'hui. Attendez ici mon
» retour ; je ne serai probablement pas long-tems sans vous re-
» joindre ». Il sortit à l'instant, & revint peu après, parce que *Ki-kang-tsée* etoit déjà sorti lui-même pour se rendre auprès du Roi.

« Maître, lui dit *Tsai-yu* en le voyant, je suis dans une
» surprise difficile à exprimer. Vous nous avez enseigné que
» ceux qui cultivent la sagesse, ne doivent faire leur cour à qui

» que ce soit ; qu'ils ne doivent pas se produire chez les Grands, » ni même chez les Rois, à moins qu'ils n'y soient contraints » par des ordres supérieurs, ou appellés par des invitations » réitérées ; & voilà que, dans l'espace de peu de jours, vous » allez de vous-même, jusqu'à deux fois, chez un homme en » place, qui paroît ne vouloir pas de vous, & même vous » rebuter. La dignité dont on vous a nouvellement décoré, » auroit-elle fait germer dans votre cœur les semences d'ambi- » tion, que la Nature semble avoir jettées dans les cœurs de » tous les hommes ? En faisant votre cour au Ministre *Ki-kang-* » *tsée*, vous prenez la vraie route qu'il faut tenir pour parve- » nir au faîte des honneurs ».

» Vous ne me rendez pas justice, lui répondit *Koung-tsée* » avec bonté ; ce que j'en fais., n'est nullement en vue d'obte- » nir de nouvelles graces ni de nouveaux bienfaits du Roi. J'ai » déjà obtenu, sans m'y attendre, sans le desirer même, tout » ce qui suffiroit pour satisfaire l'homme le plus ambitieux : car, » puisqu'il faut que je me justifie auprès de vous, je vous dirai » que je suis actuellement l'egal de *Ki-kang-tsée*, puisque le Roi » m'a nommé Ministre tout comme lui, & que j'ai pardessus » lui d'être à la tête de la Magistrature. Cette promotion n'est » pas encore divulguée, parce que j'ai prié Sa Majesté de la » tenir secrette, jusqu'à ce que j'eusse pris ma détermination » pour accepter ou refuser la place qui m'est offerte. Après » avoir mûrement réfléchi & considéré tout ce qui etoit à con- » sidérer, il m'a paru que le bien de l'Etat exigeoit de moi que » j'acceptasse ; & je suis résolu d'accepter. Je sens d'avance » tout le poids du fardeau dont je vais me charger ; mais il est » de mon devoir de sacrifier mon repos & mes inclinations » particulieres à l'avantage du Royaume. Vous savez, sans » doute, que la principale cause des malheurs qui ont ci-devant

» affligé notre patrie, vient de la mésintelligence qui régnoit » entre ceux qui etoient préposés pour la gouverner. Je vais » moi-même être rângé parmi ceux qui tiennent le timon de » l'Etat ; je dois faire tout ce qui dépend de moi pour me » concilier leur bienveillance, afin de pouvoir plus facilement » les engager à concourir avec moi dans ce qui me paroîtra » pouvoir procurer la félicité des peuples & la gloire du Sou- » verain. Je me suis déjà rendu deux fois chez *Ki-kang-tsée* ; » je m'y rendrai encore une troisieme & une quatrieme fois, » s'il le faut. Je m'ecarterois des vrais principes de la sagesse, » de ces principes mêmes que j'ai tâché de vous inculquer, » si, dans les circonstances où je me trouve, j'en agissois autre- » ment. Ce seroit autre chose, si je n'etois que simple parti- » culier. En entrant dans le Ministere, je veux avoir pour » amis, vrais ou simulés, tous ceux qui pourroient me traverser » dans l'exécution des utiles projets que j'ai formés. Croyez- » vous que ce soit l'ambition qui m'ait conduit deux fois chez » *Ki-kang-tsée ?* Croyez-vous qu'en allant chez ce Ministre, » sans en être prié ni même invité, je me sois conduit tout à » l'opposé de ce que je vous ai enseigné » ?

« J'ai eu tort, répondit *Tsai-yu*, de vous avoir soupçonné » d'ambition ; ce que vous venez de me dire a dissipé jusqu'au » moindre des nuages qui s'etoient elevés dans mon foible en- » tendement. J'ai eu tort ; en vérité, j'ai eu tort : que cet aveu » de ma part vous tienne lieu de toute autre excuse ».

Cependant le Roi pressoit *Koung-tsée* de prendre au plutôt sa place au Conseil en qualité de Ministre. « Depuis que vous » êtes *Sée-keou*, lui dit-il, les crimes deviennent de jour en » jour plus rares ; les murmures du peuple diminuent insensi- » blement, & les Grands ne forment plus, du moins à décou- » vert, des cabales & des intrigues ; il paroît même qu'ils

» s'occupent sérieusément du soin de remplir leurs emplois
» respectifs. Que sera-ce quand vous serez l'un des Chefs du
» Gouvernement général de mon Royaume ? Ne différez pas
» davantage à me satisfaire sur ce que j'exige de vous ».

« Je n'ai rien de plus à cœur, lui répondit *Koung-tsée*, que
» d'employer tout ce que je puis avoir de talens & de forces
» pour le service de mon Souverain ; mais je crains que dans
» le poste elevé que vous voulez que j'occupe, je ne vous
» devienne bientôt à charge par ma maniere d'envisager les
» choses, & encore plus par les avis que je me croirai obligé
» de vous donner pour votre conduite personnelle ».

« Ne craignez rien, interrompit le Roi ; j'ecouterai toujours
» avec plaisir les avis que vous voudrez bien me donner, & je
» me ferai un devoir de les suivre, parce que je suis persuadé
» que vous ne m'en donnerez aucun dont je ne puisse faire
» mon profit pour l'avantage de mes Sujets, la gloire de mon
» regne, & mon utilité propre ».

A ces mots *Koung-tsée* se prosterna, toucha la terre du front en signe d'acceptation & de remercîment, & dès le jour même il fit les fonctions de sa charge. Tous les Mandarins, grands & petits, vinrent chez lui pour lui rendre leurs devoirs, & le féliciter. Il reçut tout le monde avec bonté, & avec un air de satisfaction & de joie qu'on n'étoit pas accoutumé de voir en lui. Ses discours, ses manieres, son ton de voix même, paroissoient d'un homme tout différent de celui qu'on avoit regardé jusqu'alors comme le plus grave du Royaume.

Quand la foule eut passé, & qu'il se trouva sans autre compagnie que celle de quelques-uns de ses disciples : « Maître, lui
» dit *Tsée-lou*, ne nous avez-vous pas enseigné que le Sage doit
» être imperturbable dans la bonne comme dans la mauvaise
» fortune ; qu'il ne doit pas se réjouir dans le tems que tout semble
» lui

» lui prospérer, ni s'attrister lorsque l'adversité semble vouloir » l'accabler sous le poids des malheurs ? Les maximes que vous » nous débitez, sont excellentes ; pourquoi ne mettez-vous pas » vous-même en pratique celle que je viens de vous rappeller ? » Jamais je ne vous ai vu si content ni de si belle humeur, que » depuis que le Roi vous a elevé à la dignité de Ministre : il » n'est aucune de vos actions, il n'est aucune de vos paroles, » qui ne dénotent la joie. Auquel des deux faut-il que nous nous » en rapportions ? à ce que vous nous avez dit ci-devant, ou » à ce que nous vous voyons faire aujourd'hui » ?

« A l'un & à l'autre, lui répondit *Koung-tsée*, sans paroître » le moins du monde emu du reproche que lui faisoit son dis- » ciple. Les bonnes maximes que je tâche de vous inculquer » pour vous conduire à la sagesse, je tâche aussi de les prati- » quer moi-même dans ce qu'elles prescrivent d'essentiel. Vous » n'avez pas pris le vrai sens de celle que vous me reprochez » d'avoir mise en oubli depuis que je suis entré dans le Minis- » tere. Voici comment il faut l'entendre, & quel en est l'esprit. » Le Sage ne doit point se laisser abattre dans l'adversité, ni » s'enorgueillir lorsque tout lui prospere. L'orgueil & la pusilla- » nimité sont les deux excès à eviter. Celui qui cultive la Sa- » gesse, doit être egalement tranquille dans ce que le commun » des hommes regarde comme etant un sujet de joie ou de » chagrin ; il doit voir d'un œil egal tous les evénemens de la » vie, persuadé qu'il doit être que ce qu'on appelle bonheur & » malheur, n'est nullement au pouvoir de celui qui eprouve » l'un ou l'autre, & qu'il ne faut souvent que l'intervalle d'un » jour, ou même de quelques heures, pour passer du comble » de la félicité jusqu'au gouffre de l'infortune, ou pour être » porté dans une mer immense de biens après avoir essuyé tous » les maux. Ainsi, pourvu que les signes extérieurs de tristesse

» ou de joie n'aient pas leur ſource dans la ſatisfaction inté-
» rieure que l'on auroit de ſe voir au-deſſous ou au-deſſus des
» autres, bien ou mal traité, riche ou pauvre, dans les hon-
» neurs ou dans l'ignominie, dans la diſgrace ou en faveur, on
» ne s'écarte point de ce que preſcrit la Sageſſe, en témoignant
» dans les circonſtances, qu'on a de la peine ou du plaiſir, lorſ-
» qu'on eprouve réellement l'un ou l'autre. En me voyant agir
» comme je le fais, vous avez cru que j'etois au comble de la
» joie d'avoir eté placé immédiatement au-deſſous du trône :
» vous m'avez jugé trop légérement. Si vous pouviez lire dans
» mon cœur, vous y verriez l'amour du devoir combattre mon
» inclination particuliere, & exiger de moi que je me con-
» traigne au point de paroître gai lorſque j'ai tout ſujet d'être
» triſte, & de paroître quelquefois triſte lorſque je ſuis réelle-
» ment dans la joie. Cette contrainte eſt d'autant plus grande,
» qu'elle ne doit ſe montrer d'aucun côté : c'eſt la contrainte
» d'etat. J'ai formé le deſſein de faire fleurir les différentes
» branches du Gouvernement, en exigeant de tout le monde
» l'accompliſſement de ſes devoirs; pour pouvoir réuſſir dans
» l'exécution, je dois avoir la confiance de tous ceux qui ſont
» en place, afin de pouvoir tirer parti d'eux tous. Si je ne me
» montrois à eux qu'enveloppé du manteau de l'auſtere Sageſſe,
» je les rebuterois à coup sûr, & je manquerois mon objet; je
» ne paſſerois, dans leur eſprit, que pour un orgueilleux qui
» ſe cache ſous le voile de la modeſtie. Ils ſe cacheroient à leur
» tour ſous un voile pareil; & loin de concourir avec moi pour
» aſſurer à mon adminiſtration les ſuccès que j'en eſpere, ils
» me traverſeroient ſourdement, & feroient echouer la plupart
» de mes entrepriſes.

» Mon cher *Tſée-lou*, ſoyez perſuadé que, dans le poſte
» eminent que j'occupe, je ne m'en eſtime ni plus ni moins

» que lorſque j'etois ſimple particulier ; je ne me regarde que
» comme l'un de ces ſignaux qui ſervent à diriger les voyageurs,
» pour les faire parvenir sûrement au terme de leur route ; je
» me mets à portée d'être vu, & je tâche de perſuader à ceux
» qui me voient, que je ne ſuis pas un ſignal déplacé. Soyez
» déſormais tranquille ſur mon compte ; & croyez que ce que
» je vous ai enſeigné, je le pratique moi-même, ou je tâche
» de le pratiquer ».

« Maître, repliqua *Tſée-lou*, vous ſavez que je ſuis d'un
» eſprit borné ; une application juſte des préceptes à la pra-
» tique, eſt le plus ſouvent hors de ma portée. Ne vous laſſez
» pas de m'inſtruire ; il n'eſt aucune de vos paroles dont je ne
» tire quelque profit. Ce que vous venez de dire m'a pleine-
» ment ſatisfait ; & je ſuis perſuadé que, dans la proſpérité
» comme dans l'adverſité, vous jouiſſez en paix de vous-même,
» ſans vous enorgueillir ni vous laiſſer abattre ».

Pendant que notre Philoſophe s'occupoit à régler l'intérieur du Royaume, en faiſant rentrer dans l'ordre tout ce qui en etoit ſorti, il ſe formoit ſur les frontieres un orage qui pouvoit être ſuivi du plus grand déſaſtre, ſi l'on attendoit qu'il fût entiérement formé pour s'en mettre à couvert. La montagne qu'on appelle aujourd'hui *Tchou-tſi-chan*, & qui portoit alors le nom de *Kia-kou*, faiſoit la ſéparation des Royaumes de *Tſi* & de *Lou*. Sur le penchant de cette montagne, des deux côtés, etoient quelques villes dont les Rois de *Tſi* vouloient être les ſeuls maîtres, afin d'être plus à portée d'empiéter peu-à-peu ſur les poſſeſſions des Rois de *Loú*. Ceux-ci avoient eté les plus foibles, & s'etoient déjà laiſſé enlever trois villes. *Ting-koung*, leur ſucceſſeur, auroit bien voulu faire valoir ſes droits ; mais la voie des armes lui paroiſſant peu sûre & très-coûteuſe d'ailleurs, il s'en etoit tenu, juſqu'alors, à ne tenter que la voie

de la négociation. *Ly-tsou*, l'un des *Tay-fou*.du Roi de *Tsi*, imputa à crainte ce qui n'etoit que l'effet d'une politique fondée sur la raison ; dans cette croyance, il se persuada qu'il pouvoit entreprendre d'agrandir les Etats de son Maître, aux dépens d'un voisin qui n'oseroit lui résister. Il leva des troupes, & se disposoit à les faire entrer dans le Royaume de *Lou*, lorsque *Koung-tsée* fut instruit de son injuste projet. Cependant, pour ne pas donner lieu à une rupture ouverte entre les deux Royaumes, il jugea à propos de dissimuler ; & pour donner le change au perfide *Ly-tsou*, en lui persuadant qu'il etoit sans défiance, au lieu de lever des troupes lui-même, il redemanda la restitution des trois villes qui avoient appartenu aux Rois de *Lou*.

Les Ministres du Roi de *Tsi* ne pensoient pas comme *Ly-tsou*; ils connoissoient *Koung-tsée*, & en etoient connus. Ils représenterent à leur Roi que le Royaume de *Lou* alloit devenir florissant sous l'administration d'un homme tel que *Koung-tsée* ; qu'il etoit de sa gloire & de son intérêt particulier de l'avoir pour allié & non pour ennemi ; qu'il etoit de la justice de restituer les trois villes en question, si le Roi de *Lou* etoit bien fondé à demander qu'elles lui fussent livrées ; & qu'il falloit terminer cette affaire à l'amiable, en se rendant sur les frontieres pour discuter les raisons de part & d'autre en présence des deux Rois. Cet avis passa au Conseil à la pluralité des voix, malgré tout ce que put dire *Ly-tsou* pour faire entreprendre la guerre à laquelle il etoit déjà tout préparé. On ecrivit au Ministre de *Lou*, qu'on ne souhaitoit rien tant que de le satisfaire sur l'objet de sa demande, si ce qu'il demandoit etoit conforme aux loix de l'honneur & de la justice ; mais qu'il savoit très-bien que personne n'etoit juge dans sa propre cause; & qu'on croyoit que pour se mettre, de part & d'autre, à

l'abri de tout soupçon, & terminer cette affaire à la satisfaction des deux Cours, il etoit à propos que les deux Rois se rendissent en personne sur les frontieres, où, après que l'on auroit discuté en leur présence toutes les raisons pour & contre, on se détermineroit à faire ce qui convient.

Cette Lettre fut rendue à *Koung-tsée*, lequel, après l'avoir lue, la porta au Roi, & lui dit : « Seigneur, ceux du Royaume » de *Tsi* paroissent vouloir bien vivre avec nous ; vous en » jugerez par ce qu'ils ecrivent. Consultez mes deux collegues » dans le Ministere, *Tchoung-sun-ho-ki* & *Ki-sun-see*, sur ce » qu'on nous propose ; & pour leur laisser une entiere liberté » de vous dire ce qu'ils en pensent, permettez-moi de n'être » pas présent lorsque vous délibérerez avec eux ».

Le Roi consentit à tout, fit appeller les deux Ministres, & leur proposa l'affaire en question.

« Ceux du Royaume de *Tsi*, dit *Tchoung-sun-ho-ki*, ne » jouissent pas d'une bonne réputation ; ils passent, en général, » pour être des fourbes : il est de la prudence de se défier » d'eux. Qui sait si, dans la proposition qu'ils font, il n'y a pas » quelque fourberie cachée ? Au cas que votre Majesté con- » sente à se rendre sur les frontieres pour s'aboucher avec le » Roi, elle ne doit pas y aller qu'elle n'ait un bon corps d'ar- » mée à sa suite.

» Ceux du Royaume de *Tsi*, ajouta *Ki-sun-see*, ont eté » dans tous les tems nos plus cruels ennemis ; ils n'ont jamais » manqué l'occasion de prendre les armes contre nous toutes » les fois qu'elle s'est présentée, & ils ont eu le talent de la faire » naître quand elle ne se présentoit pas. Otons-leur tout sujet, » tout prétexte même de défiance. Leur Roi paroît à présent » bien disposé à votre egard ; il vous fait proposer une confé- » rence sur les frontieres : consentez-y. En vous abouchant

» avec lui, vous aurez l'occasion la plus favorable que vous
» puissiez desirer, pour conclure une longue paix entre les
» deux Royaumes ».

« Je pense comme vous, répondit le Roi; mais si je vais sur » les frontieres, qui prendrai-je pour m'accompagner? Il me » faut quelqu'un qui puisse découvrir leurs artifices, s'ils ne sont » pas de bonne-foi, & m'empêcher d'être la dupe des apparences ».

« Il n'y a personne dans votre Cour, dit *Tchoung-sun-ho-ki*, » qui soit plus en etat que *Koung-tsée* de vous garantir des » pieges qu'on pourroit vous tendre, & de tirer de cette conférence le meilleur parti possible pour votre gloire particuliere, & pour l'avantage de vos Sujets; ordonnez-lui de vous » suivre; ayez-le sans cesse à vos côtés, & ne vous ecartez » en rien de tout ce qu'il vous suggérera sur ce que vous devez » dire, & sur la conduite que vous devez tenir ».

Le Roi fut charmé de trouver dans ses Ministres des idées tout-à-fait conformes aux siennes, en faveur de *Koung-tsée*. Il le fit appeller sur le champ, lui fit part du résultat de ses délibérations avec les deux Ministres *Tchoung-sun-ho-ki* & *Ki-sun-see*, & lui enjoignit de se tenir prêt à partir, & de tout régler pour ce voyage. « Je me flatte, ajouta-t-il en finissant, » que vous n'aurez aucune répugnance à me servir d'instructeur » & de guide le long de la route & pendant le séjour ».

« Seigneur, lui répondit *Koung-tsée*, j'ai toujours oui dire » que, dans un Etat bien réglé, les Lettres n'alloient jamais sans » les Armes, ni les Armes sans les Lettres, pour se procurer mutuellement du secours. Lorsque les anciens Rois alloient dans » les Etats voisins, ou seulement sur les frontieres, ils etoient » suivis par des Sages & par des Guerriers. Les premiers etoient » pour le conseil & pour la décence, & les seconds pour la

» sureté, la parade & l'exécution. Les Princes qui se sont » ecartés de cette sage coutume, ont toujours eu lieu de s'en » repentir ; le trait d'histoire qui se présente actuellement à » mon esprit, vous convaincra de la vérité de ce que j'avance. » Les Rois de *Soung* & de *Tsi* s'aboucherent autrefois sur les » confins de leurs Etats, pour terminer un différend qu'ils avoient » entre eux, sans être obligés d'en venir à une guerre pour » laquelle, disoient-ils, ils avoient l'un & l'autre de la répu- » gnance. Le Roi de *Tsi* s'etant apperçu que le Roi de *Soung*, » trop peu défiant, n'avoit d'autres Guerriers avec lui que ceux » de sa Garde ordinaire (parce que, pour eviter les dépenses » & un trop grand eclat, il avoit cru qu'il suffisoit qu'il fût » accompagné de quelques Sages au fait des affaires, & en etat » de les terminer avec honneur) ; le Roi de *Tsi*, dis-je, profita » de l'occasion pour faire un acte de perfidie. Il fit enlever » l'imprudent Roi de *Soung*, le conduisit lui-même comme en » triomphe dans ses propres Etats ; & l'ayant ainsi en son pou- » voir, il fut maître des conditions, & lui imposa toutes celles » qu'il lui plut, avant de lui rendre la liberté.

» Ce qui est arrivé peut arriver encore. Il est de la prudence » que nous prenions les précautions qui dépendent de nous, » pour ne pas courir le risque d'être trompés ou trahis. Je pense » donc que votre Majesté ne doit se rendre sur les frontieres » qu'avec un cortege digne d'un des successeurs du grand » *Tcheou-koung* ; ce cortege vous garantira d'une premiere » surprise. Je suis d'avis encore que vous vous fassiez précéder » au lieu du congrès, par l'un de vos *Tay-fou* à la tête de » trois cens chars armés, & que vous vous fassiez suivre d'un » peu loin, afin de ne pas donner de l'ombrage au Roi de *Tsi*, » par vos deux autres *Tay-fou*, à la tête chacun de cinq mille » chars, tels qu'on les arme quand il s'agit d'une guerre en

» forme. On ne fauroit être trop fur fes gardes quand on traite » avec des gens dont on a lieu de fufpecter la bonne-foi. Ne » doutez pas, Seigneur, que le Roi de *Tsi* ne fe rende au lieu » indiqué, qu'accompagné de l'elite de fes Guerriers ».

Ting-koung fut charmé d'entendre *Koung-tsée* parler ainfi; il approuva tout ce qu'il venoit de dire, & le chargea lui-même de mettre en exécution ce qu'il avoit imaginé pour la sûreté de fa perfonne & de fes Etats.

Après que tout eut eté réglé, *Koung-tsée* fit prendre les devans à celui des *Tay-fou* qui etoit à la tête des trois cens chars armés; il partit lui-même avec le Roi peu de jours après; & les deux autres *Tay-fou*, à la tête de leurs troupes, fuivirent d'un peu loin. Arrivés fur les confins de fes Etats, le Roi fit camper les deux *Tay-fou*, & leur ordonna de ne pas bouger de là fans de nouveaux ordres, ou fans avoir vu le fignal qu'on leur feroit de venir à fon fecours, fuppofé que fa perfonne fût en danger. Le lendemain, le Roi & tout fon cortege s'avancerent jufqu'à *Kia-kou*. Le Roi de *Tsi* y etoit arrivé depuis quelque tems, & avoit déjà fait tous les préparatifs avec une magnificence à laquelle il n'y avoit rien à ajouter. Sur un tertre qui dominoit toute la campagne, il avoit fait conftruire un edifice qui avoit plus l'air d'un Palais royal à demeure, que d'un fimple pavillon qui ne devoit fervir qu'un jour. On y montoit par trois rangs d'efcaliers; l'un à droite, l'autre à gauche, & le troifieme au milieu. Il y avoit deux trônes en face l'un de l'autre; celui où devoit s'affeoir le Roi de *Lou*, etoit à gauche de celui du Roi de *Tsi*, & conféquemment à la place d'honneur, parce que le Royaume de *Lou* avoit eté donné par *Ou-ouang* à *Tcheou-koung* fon frere, & que le Royaume de *Tsi* n'etoit que l'apanage de *Tay-koung*, l'un des Généraux du même *Ou-ouang*, lorfqu'il fonda la Dynaftie des *Tcheou*, actuellement

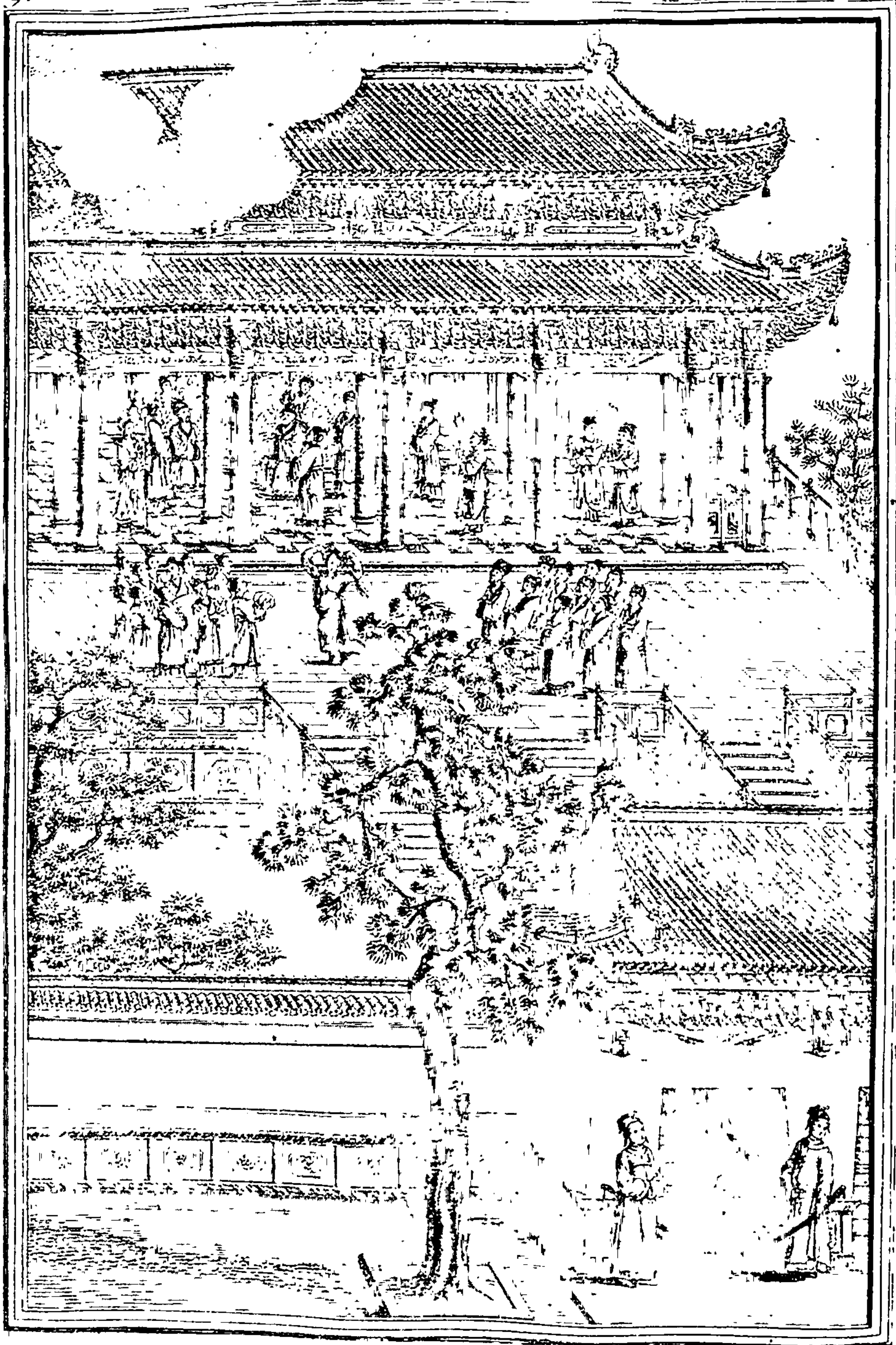

Helman, Sculp.

lement régante. *Koung-tsée* fut satisfait de cet arrangement, & l'approuva : mais comme on lui eut rapporté que le Roi de *Tsi* avoit un cortege très-nombreux, & qu'outre ce cortege on voyoit, depuis quelque tems, des gens de guerre arriver chaque jour sur les confins de ses Etats ; il entra en défiance, & voulut, de son côté, prendre toutes les précautions qui dépendoient de lui. Il fit ordonner aux deux *Tay-fou* qui commandoient les dix mille chars armés, de s'avancer le plus près possible du lieu de la conférence, afin d'être à portée de voir tous les signaux, & de secourir leur Souverain s'il en etoit besoin; & plaça le troisieme *Tay-fou*, avec tous ses Guerriers, aux environs du tertre sur lequel les deux Rois devoient s'aboucher.

La nuit qui précéda le jour où la cérémonie devoit avoir lieu, *Ly-tsou*, ce *Tay-fou* perfide du Roi de *Tsi*, se rendit sécrétement chez son Maître, & lui dit : « je n'ai pas craint, » Seigneur, de m'exposer aux plus terribles effets de votre » colere, en quittant mon poste, en supposant un ordre de votre » part pour tromper la Garde, & en interrompant votre repos. » L'affaire dont j'ai à vous entretenir, doit être traitée entre vous » & moi, sans témoins ; elle est de la derniere importance, & » demande de notre part la plus grande célérité : c'est ce qui m'a » enhardi à me mettre au-dessus de toutes les regles. Il ne s'agit » de rien moins que d'assurer à votre Royaume la prééminence » sur le Royaume de *Lou*, & d'agrandir vos possessions d'au- » tant de villes que vous jugerez à propos : il s'agit, en un » mot, de vous rendre le plus grand, le plus puissant & le pre- » mier de tous les Rois feudataires de l'Empire. Le moyen en est » aisé, & j'ai déjà pris toutes mes mesures pour le faire réussir ; » il ne me reste qu'à obtenir le consentement de votre Majesté ».

« Vous me promettez-là des merveilles, lui répondit le Roi ; » & ce que vous venez de dire est si fort au-dessus de la vrai-

» semblance, que je crois être encore entre les bras du sommeil, & ne vous entendre que dans un beau rêve. Expliquez-vous ».

« Vous n'ignorez pas, reprit le *Tay-fou*, combien de guerres » vos illustres prédécesseurs ont eu à soutenir pour s'opposer à » l'ambitieux orgueil des Rois de *Lou*. Fiers de leur origine, » ces descendans du grand *Tcheou-koung* ont toujours regardé » avec une espece de mépris tous les autres Princes de l'Empire qui ne sont pas du sang de *Ouen-ouang*. Ils n'ont manqué » aucune occasion de leur nuire, quand ils ont cru pouvoir le » faire avec succès. Je ne vous le dissimule point, Seigneur, » je crains fort que *Ting-koung* lui-même ne vous fasse bientôt » subir le joug. Il a donné sa confiance à *Koung-tsée*; il l'a fait » l'un de ses Ministres, & ne se conduit que par ses conseils. » Ce Sage a déjà corrigé ce qu'il y avoit de défectueux dans » le Gouvernement; il a mis les loix en vigueur, & fait respecter l'autorité du Prince. Que deviendra le Royaume de » *Tsi*, si un tel homme se met en tête de le joindre aux Etats » de son Souverain? Prévenons-le, Seigneur, & détournons » sur le *Lou* tous les malheurs dont nous sommes menacés. La » chose est facile; & sans être obligé de faire la guerre, sans » répandre même une goutte de sang, j'ai en main tout ce qu'il » faut pour la faire réussir.

» C'est demain que votre Majesté & le Roi de *Lou* doivent » conférer ensemble; quel que puisse être le résultat de cette » conférence, l'un de vous deux sera nécessairement mécontent, parce qu'il n'obtiendra pas tout ce qu'il souhaite. Cependant la paix se conclura à de certaines conditions, qui » ne seront gardées, de part ou d'autre, qu'autant de tems » qu'il en faudra pour trouver une occasion favorable de les » enfreindre impunément. La guerre s'allumera de nouveau

» entre vos deux Etats ; & vous n'ignorez pas combien la » guerre, même la plus heureuse, entraîne de maux après » elle. Mettons le Roi de *Lou* hors d'etat de pouvoir jamais » nous nuire ; humilions-le ; rendons-le notre tributaire. Voici » mon plan : concluez la paix avec lui à toutes les conditions » qu'il voudra bien y mettre ; faites toutes les cérémonies usi- » tées en pareil cas ; & après que tout sera fini, dites-lui » qu'ayant prévu l'heureux succès que devoit avoir votre entre- » vue, vous avez fait préparer des divertissemens extraordi- » naires, afin de rendre à jamais mémorable un congrès qui » avoit rétabli la bonne intelligence entre deux Royaumes qui » n'auroient jamais dû cesser d'être intimément liés entre eux, » & qui leur rendroit infailliblement tout l'eclat dont ils avoient » brillé lors de leur fondation par vos glorieux Ancêtres. Vous » ajouterez que vous avez amené des Musiciens habiles dans » tous les genres de musique, d'excellens Comédiens, & des » Danseurs qui peuvent exécuter toutes les danses qui ont cours » dans les pays etrangers. Vous le prierez de vouloir bien vous » permettre de lui donner ces différens spectacles. Après que » vous aurez pris votre place l'un & l'autre sur le trône parti- » culier qui vous est préparé, je ferai sortir mes Danseurs : ils » sont au nombre de trois cens. Sous prétexte d'imiter les Bar- » bares dans leurs evolutions, ils s'avanceront en désordre vers » le Roi de *Lou* ; dans ces momens de confusion, je m'avan- » cerai moi-même à la tête de quelques braves, & j'enleverai » le Roi & *Koung-tsée* avec lui. Quand ils seront en notre » puissance, nous donnerons telle loi qu'il nous plaira ».

« Vous proposez-là d'etranges choses, lui répondit le Roi » saisi de frayeur ! Croyez-vous que ceux de *Lou* seront assez » lâches que d'abandonner leur Maître, & le laisser enlever

» sans coup férir ? Il est à présumer qu'il y auroit, de part &
» d'autre, bien du sang répandu pour assurer un plein succès
» à cette téméraire entreprise ; & quand même vous viendriez
» à bout de réaliser tout ce que vous avez imaginé, avec toute
» la facilité que vous pourriez desirer, de quel nom nous ap-
» pelleroit-on dans tout l'Empire ? Retirez-vous ; allez de ce
» pas vous consulter avec les Ministres, & n'entreprenez quoi
» que ce soit, si ce n'est de leur consentement & avec leur
» approbation ».

« Seigneur, repliqua brusquement le *Tay-fou*, je connois
» vos Ministres : il seroit très-dangereux de leur communiquer
» ce projet ; & c'est pour leur en ôter la connoissance, & même
» tout soupçon, que je suis venu pendant la nuit en entretenir
» votre Majesté dans un tête-à-tête. Vos Ministres sont liés d'a-
» mitié, ou tout au moins sont pleins d'estime pour le Philo-
» sophe de *Lou*; ils n'oseroient rien entreprendre qui pût tour-
» ner à son désavantage : d'ailleurs, comme ils sont pleins d'es-
» time pour lui, ils tâchent de l'imiter en tout. Dans quelque
» affaire que ce soit, ils veulent délibérer, & puis délibérer
» encore, & l'occasion s'echappe pour ne plus revenir. Je suis
» trop avancé pour pouvoir revenir sur mes pas. En reculant
» je risquerois de tout perdre, & votre Personne même ne se-
» roit pas en sûreté. Tout est préparé ; je vous réponds de la
» réussite. Nous n'avons pas un moment à perdre ; profitons
» du peu de tems qui nous reste. En vérité, je n'aurois jamais
» cru, je n'aurois pas même soupçonné que vous hésiteriez sur
» ce que je vous propose. Je veux vous porter au plus haut point
» de grandeur où vous puissiez aspirer, & vous faites des diffi-
» cultés. Faites comme vous l'entendrez, lui dit enfin le Roi ;
» mais n'agissez qu'à coup sûr, & avec le moins d'eclat qu'il

» ſera poſſible ». Sur ce conſentement, le traître *Ly-tſou* ſort à la hâte pour aller travailler le reſte de la nuit à l'exécution de ſon noir projet.

Le lendemain, les deux Rois s'etant rendus avec leur ſuite à l'endroit qu'on leur avoit préparé, monterent en même tems ſur le tertre, chacun par la rampe d'eſcalier qui aboutiſſoit à ſon trône. *Koung-tſée* aſſiſtoit le Roi de *Lou*, en qualité de ſon premier Miniſtre, & *Yen-yng*, premier Miniſtre du Roi de *Tſi*, aſſiſtoit ſon Maître. Les deux Miniſtres s'avancerent juſqu'au milieu du tertre, s'inclinerent profondément l'un vers l'autre, ſe prirent les mains en ſigne d'amitié, puis ſe retirerent chacun de ſon côté. Les deux Rois, debout devant leurs trônes, ſe ſaluerent, & le Roi de *Lou* prenant la parole, dit : « Je ſuis » deſcendant du grand *Tcheou-koung*, & vous deſcendez de » l'illuſtre *Tay-koung*, ſon Inſtituteur & ſon Maître ; il faut que » nous ſoyons unis entre nous, comme nos Ancêtres l'etoient » entre eux ».

« C'eſt-là, lui répondit le Roi de *Tſi*, ce qui fait le plus cher » objet de mes deſirs. Cimentons aujourd'hui, d'une maniere » qui puiſſe à jamais durer, une union qui n'auroit jamais dû » être altérée. Commençons par nous donner des gages mu- » tuels de l'amitié que nous allons contracter ». En finiſſant ces mots, il fit préſenter au Roi de *Lou* quelques curioſités qu'il avoit apportées de ſon Royaume, pour lui tenir lieu des préſens d'etiquette. Le Roi de *Lou* en fit autant de ſon côté ; & après les complimens ordinaires : « j'ai amené, dit le Roi » de *Tſi*, des Muſiciens & des Danſeurs qui exécutent à mer- » veille la muſique & les danſes des quatre parties du monde ; » je veux vous donner le plaiſir de les voir & de les entendre » avant que nous parlions d'affaires. Nos affaires, d'ailleurs, » n'ont pas beſoin de grande diſcuſſion ; car, perſuadé que je

» ſuis que vous ne voulez rien que de juſte, je veux d'avance » tout ce qu'il vous plaira de vouloir vous-même ». Et ſans attendre la réponſe du Roi de *Lou*, il fit donner le ſignal dont il etoit convenu avec ſes gens. A l'inſtant un grand nombre de tambours ſe fait entendre, & les inſtrumens de muſique commencent l'air des danſes des Barbares de *Lay-y*. Les Danſeurs, au nombre de trois cens, les uns portant des etendarts chamarés de toutes les couleurs, & les autres des ſabres, des piques, & d'autres armes de différentes eſpeces, commencent des evolutions plus ſemblables aux effets que produiſent l'ivreſſe & la frénéſie, dans des hommes naturellement emportés, qu'à des mouvemens de corps combinés avec art pour la ſatisfaction des yeux.

Ces furieux, après avoir préludé au bas du tertre où ils etoient raſſemblés, montent pêle-mêle, & s'avancent, en s'agitant de mille manieres, vers l'endroit où etoient les deux Rois. A l'aſpect d'un ſpectacle ſi peu attendu, *Koüng-tſée* frémit d'indignation; mais la crainte qu'il eut qu'il n'arrivât quelque choſe de fâcheux à ſon Maître, l'obligea de diſſimuler. Il s'approcha reſpectueuſement du Roi de *Tſi*, & lui dit: « Seigneur, votre » Majeſté & le Roi mon Souverain ſe ſont rendus dans ces » lieux, non pour y être témoins de ce que ſavent faire de » vils baladins, mais pour y traiter les affaires importantes de » leurs Royaumes, & conclure une paix qui puiſſe ſe perpé» tuer juſqu'aux deſcendans les plus reculés. Vous êtes Chi» nois l'un & l'autre, pourquoi ne pas faire exécuter une mu» ſique & des danſes Chinoiſes, dans leſquelles il n'eſt rien » qui ne ſoit dans la plus exacte décence? Ordonnez, je vous » prie, à ces impudens baladins de *Lay-y* de ſe retirer au plu» tôt; ils ſont indignes de la préſence de deux grands Rois. » La maniere dont ils s'avancent tumultueuſement vers nous,

» en s'agitant comme des forcenés, peut avoir de mauvaises » suites ».

Yen-yng, Ministre du Roi de *Tsi*, non moins choqué que *Koung-tsée*, joignit ses instances aux siennes, & les baladins furent honteusement renvoyés ; les Gardes des deux Rois les repousserent en même tems des deux côtés. La précipitation avec laquelle ils retournerent sur leurs pas, fit comprendre au perfide *Ly-tsou* que son coup etoit manqué : mais il ne se désista pas pour cela de son infame entreprise ; il eut l'impudente hardiesse de monter seul jusques près de son Roi, & de l'encourager à ne pas manquer l'occasion de commettre le crime dont ils etoient convenus. « Ce que je n'ai pas pu faire au » moyen des Danseurs, lui dit-il en se retirant, je le ferai au » moyen des Comédiens. N'allez pas, par une complaisance » mal entendue, me faire echouer une seconde fois ; songez » que je ne travaille que pour votre elévation & l'agrandisse- » ment de vos Etats ». Arrivé au bas du tertre, il dit à la troupe, qui, etant déjà toute prête, n'attendoit plus que les derniers ordres de sa part : « n'oubliez pas ce dont nous sommes conve- » nus. Allez, & faites votre possible pour tâcher d'emouvoir le » Roi de *Lou*, ou par les attraits de la volupté, ou en pro- » voquant sa colere. Surpassez-vous en particulier, lorsque vous » chanterez la scene *Pi-chun-tché-ché* ; je vous récompenserai » au-delà de ce que vous pouvez espérer ».

La scene *Pi-chun-tché-ché* dont il s'agit ici, etoit une description des débauches & de toutes les infamies de *Ouen-kiang*, l'une des Reines de *Lou*, laquelle se trouvant veuve très-jeune encore, & ayant toute l'autorité, jusqu'à ce qu'un fils qu'elle avoit eu du Roi son epoux, fût en âge de régner, s'abandonna à toutes sortes d'excès. Au surplus, la plupart des scenes des Comédies chinoises, sont en chants.

Quand tous les Acteurs furent prêts, le Roi de *Tsi* dit au Roi de *Lou* : *la Comédie qu'on va vous donner n'a rien d'etranger ; elle est purement chinoise ; j'espere que vous en serez content.* Pendant que ce Prince parloit ainsi, les Comédiens se présenterent, & commencerent à jouer. Ils etoient au nombre de plus de vingt, tant hommes que femmes, superbement vêtus, & parés de la maniere la plus brillante. Leurs regards, leurs gestes, leurs attitudes, toute leur contenance, toutes leurs paroles ne respiroient que la mollesse & la volupté. Le Roi de *Lou* fut enchanté du début. Il n'en fut pas ainsi de son sage Ministre : *Koung-tsée*, saisi d'indignation, s'approcha de son Maître, & le pria de dire au Roi de *Tsi* qu'ils etoient assemblés pour parler d'affaires, & non pas pour repaître leurs yeux de spectacles indécens. Le Roi de *Lou* fit semblant de ne pas l'entendre, & laissa continuer les Acteurs. Ils en vinrent à la scene *Pi-chun-tché-ché* ; alors seulement la honte fit changer le Roi de couleur ; & *Koung-tsée* ne pouvant plus retenir les mouvemens de sa juste colere, s'approcha du Roi de *Tsi*, le regarda fixement, & lui dit : « vous avez assuré tantôt que » vous vouliez vivre avec le Roi mon Maître comme deux » freres vivent entre eux ; cela etant, quiconque insulte l'un » de vous deux, insulte l'un & l'autre. Nos Généraux & les » Troupes qu'ils commandent sont au service du Roi de *Tsi* ; » je vais les appeller pour qu'ils aient à exécuter les ordres que » je leur intimerai de votre part ». Puis d'un ton de voix terrible, dont tous les Acteurs & les deux Rois même furent epouvantés, il appella la Garde qui etoit au bas du tertre, du côté du Roi de *Lou*.

Deux *Tay-fou*, le sabre à la main, se présenterent à l'instant à la tête de quelques soldats. « *Tay-fou*, leur dit *Koung-tsée* » en leur montrant les deux principaux Acteurs qui déclamoient

la

» la ſcene *Pi-chun-tché-ché, ces vils hiſtrions viennent d'inſulter*
» *en face les deux Rois; leur crime ne peut être lavé que dans leur*
» *ſang; ils ne méritent pas de vivre: mettez-les à mort*». Les *Tay-fou* obéirent, & trancherent la tête aux deux qui leur avoient eté déſignés. Tous les autres Comédiens, craignant un même ſort, prirent la fuite. Les deux Rois furent pendant quelques momens comme pétrifiés; & comme ils ne donnerent aucun ordre, leurs Gardes reſpectifs reſterent dans l'inaction, ſans rien entreprendre les uns contre les autres. *Koung-tſée* profita de la circonſtance pour faire retirer ſon Maître, & ſe retirer lui-même dans le corps d'armée qu'il avoit eu la précaution de faire camper non loin de ce lieu.

Cependant le perfide *Tay-fou* de *Tſi*, au déſeſpoir d'avoir echoué pour la ſeconde fois, vouloit en venir aux mains avec les troupes de *Lou*; mais il avoit affaire à trop forte partie, & les Miniſtres de ſon Roi lui firent ordonner d'avoir à ſe tenir tranquille. Ils firent plus, ils oſerent repréſenter à leur Maître qu'il etoit déshonoré pour toujours, s'il ne tâchoit de réparer par quelque action d'eclat, la honte dont il alloit être couvert aux yeux de tout l'Empire. « Il faut, lui dirent-ils, il faut qu'on
» ſoit perſuadé que vous n'avez aucune part à la conduite de
» votre indigne Sujet; que vous n'êtes coupable qu'en ce que
» vous ne vous êtes pas informé de ce qu'il vouloit faire, & ne
» rien oublier de ce qui dépendra de vous pour réparer une faute
» qui s'eſt commiſe à votre inſu. Il faut de plus faire au Roi de
» *Lou* des excuſes proportionnées à l'inſulte, & gagner ſon
» amitié ſans retour. Il y a un moyen tout ſimple de venir à
» bout de tout cela; le voici ſans autre préambule.

» Le Roi de *Lou* poſſédoit autrefois trois villes enclavées
» dans le pays de *Ouen-yang*, qui eſt ſous notre domination.
» *Hoan* eſt la premiere de ces trois villes, que nous retenons

» injuſtement : nous en devons l'acquiſition à un crime. Le » traître qui y commandoit ſous l'autorité du Roi de *Lou*, » craignant d'être puni d'une faute qu'il avoit commiſe, quitta » le ſervice de ſon légitime Souverain, & ſe donna, lui & la » ville dont il etoit Gouverneur, à *Hoan-koung*, l'un de vos » prédéceſſeurs. Un autre crime nous donna la ville de *Yun*. » Elle fut priſe dans une guerre que nous avions ſuſcitée injuſ- » tement ; & dans une autre guerre non moins injuſte, nous » nous fîmes céder de force la ville de *Kouey-yn*. Depuis *Hoan-* » *koung*, ceux de *Lou* n'ont point ceſſé de nous demander la reſ- » titution de ces trois villes ; rendons-les leur, puiſqu'elles leur » appartiennent ; & en même tems que nous ferons un acte de » juſtice, nous donnerons des preuves certaines que nous ſom- » mes dans l'intention de réparer de notre mieux l'inſulte faite » au Roi de *Lou* ; & d'ennemi irréconciliable qu'il ſeroit indu- » bitablement, après ce qui vient de ſe paſſer, nous nous en » ferons un ami prêt à défendre nos intérêts dans toutes les occa- » ſions. La circonſtance des excuſes que vous lui devez, eſt » des plus favorables que vous puiſſiez deſirer pour mettre » votre honneur à couvert. Profitez-en ; c'eſt peut-être le ſeul » moyen que vous ayez de laver votre nom d'une tache qui » le ſouilleroit à perpétuité, & qui le rendroit odieux juſqu'aux » générations les plus reculées ».

Le Roi de *Tſi*, qui naturellement n'aimoit pas la guerre, & qui prévit qu'il en auroit à ſoutenir une des plus ſanglantes, s'il ne tâchoit d'appaiſer le Roi de *Lou*, fut charmé de cette ouverture. Il chargea *Yen-yng* de ſe rendre à la Cour de ce Prince, pour faire en ſon nom les excuſes convenables, & la reſtitution des trois villes. *Yen-yng* accepta avec joie cette honorable commiſſion ; mais avant de paroître à la Cour de *Lou* en qualité d'Ambaſſadeur, dans l'appareil du cérémonial, il

voulut prévenir le Prince avec lequel il auroit à traiter, & lui faire part, le plutôt possible, d'une nouvelle qui ne pouvoit manquer de lui être agréable. Il partit incognito; & ayant fait diligence, il atteignit le Roi de *Lou* qui etoit en chemin pour sa Capitale, lui fit demander par *Koung-tsée* une audience secrette, & lui annonça qu'il iroit bientôt, de la part du Roi son Maître, lui faire solemnellement des excuses, & lui restituer tout ce qui avoit appartenu aux Rois ses prédécesseurs. Cette nouvelle fit oublier à *Ting-koung* tout ce qui s'etoit passé à *Kia-kou*; il en fut dans une joie qui lui adoucit les fatigues de la route, & il arriva pénétré d'estime & de reconnoissance envers *Koung-tsée*, dont la sage prévoyance l'avoit mis à couvert du piege qu'on lui avoit tendu pour avoir occasion d'attenter à sa liberté.

Quelque tems après, on vit arriver l'Ambassadeur du Roi de *Tsi*. On lui fit une réception des plus brillantes; & dans l'audience publique que le Roi lui donna, il protesta que son Maître n'avoit eu aucune mauvaise intention dans ce qui s'etoit passé lors de leur entrevue; que son *Tay-fou* ne lui avoit parlé qu'en général des spectacles qu'il vouloit donner pour le divertissement des deux Rois; & que s'il avoit prévu que Sa Majesté le Roi de *Lou* eût dû être offensée, il les auroit très-certainement supprimés. Il ajouta que le Roi son Maître, voulant cimenter une paix durable entre les deux Royaumes, l'avoit chargé de faire rentrer dans les Etats de *Lou* toutes les villes & autres possessions qui en avoient eté détachées, & qui etoient actuellement sous la dépendance de *Tsi*. Après avoir fini sa courte harangue, il s'approcha respectueusement du Roi, & lui remit la cession pure & simple des villes de *Hoan*, de *Yun* & de *Kouei-yn*, en y comprenant toutes les annexes.

Un procédé si généreux gagna sans retour le Roi de *Lou*;

& pendant tout le tems qu'il vécut, il n'y eut pas le plus petit différend entre les Sujets des deux Royaumes. Il envoya de nouveaux Gouverneurs dans les trois places qu'il venoit de recouvrer, & ces Gouverneurs furent mis en possession de leurs charges par *Yen-yng* lui-même, qui ramena les anciens à son retour à la Cour de *Tsi*. A la sollicitation de *Koung-tsée*, les trois villes furent données à titre de fief à *Ki-sée*, l'un des descendans de *Ki-yeou*, qui les avoit reçues au même titre du Roi *Hi-koung*; & *Ki-sée*, pour témoigner sa reconnoissance à celui qui lui avoit procuré ce bienfait de la part de son Souverain, bâtit une nouvelle ville sur les fondemens de celle de *Kouei-yn*, & la nomma *Sié-tcheng*, ou ville de *Sié*, parce que *Sié*, l'un des Ministres sous le regne de *Chun*, successeur immédiat du sage *Yao*, etoit reconnu pour être la souche d'où sortoit la famille de *Koung-tsée*.

Je me suis peut-être un peu trop arrêté sur ce point d'Histoire, qui rapporte un evénement singulier arrivé sous le ministere de *Koung-tsée*. J'ai cru devoir le rapporter moi-même, revêtu de toutes ses circonstances, parce qu'il est du nombre de ceux que personne ne révoque en doute. Un autre evénement non moins authentique, & qui ne fait pas moins d'honneur à *Koung-tsée*, est l'abaissement des *Tay-fou*. Ces grands Officiers de la Couronne s'etoient rendus redoutables à leurs Maîtres, & odieux au peuple par leur orgueil & leurs vexations. Ils s'etoient rendus comme indépendans dans les villes de leurs apanages. Trois d'entre eux, *Ki-ché*, *Chou-sun-ché* & *Mong-chun-ché*, en avoient fait des places fortes, tant par l'epaisseur & la hauteur des murailles, que par des ouvrages extérieurs qui les défendoient.

Koung-tsée représenta au Roi, que des Sujets qui prennent de pareilles précautions, n'ont plus qu'un pas à faire pour en

venir à une révolte ouverte. « Il faut, lui dit-il, faire rentrer » dans le devoir ceux qui s'en sont ecartés; il faut en particulier que les *Tay-fou* ne dépassent pas les bornes prescrites » à leur dignité. Si on ferme les yeux lorsqu'ils empietent sur » les droits du Souverain, ils ne tarderont pas à s'eriger en » Souverains eux-mêmes. Nos loix ont fixé la hauteur des murailles qui entourent les villes des différens ordres; sans aucun » respect pour ces loix, *Ki-ché*, *Chou-sun-ché* & *Moung-chun-ché*, ont rendu leurs villes tout-à-fait semblables aux villes » royales; de hautes murailles ornées de créneaux, & flanquées de tours, les font prendre pour le séjour d'autant de » Rois. Ordonnez, Seigneur, qu'on rase le superflu de ces » murailles, & que l'on abatte ces tours; j'irai, s'il le faut, » exécuter moi-même vos ordres. Ce commencement de mal » peut empirer de jour en jour, & devenir enfin irremédiable; » tâchons de l'extirper avant qu'il ait poussé de plus profondes » racines. ».

Le Roi ne se fit pas presser davantage. Il pensoit depuis longtems à corriger un abus dont il prévoyoit les funestes suites; mais la crainte d'exciter du trouble dans ses Etats, l'avoit retenu jusqu'alors. Ce qu'il venoit d'entendre de la bouche de celui de ses Ministres sur les lumieres & les talens duquel il comptoit le plus, lui donna du courage, & le fit enfin résoudre à réprimer l'orgueil de ses *Tay-fou*.

« Je suis de même avis que vous, répondit-il à *Koung tsée*, » & je vous donne toute mon autorité pour faire ce que vous » jugerez le plus convenable dans les circonstances. Je connois » votre sagesse, & je ne doute pas que vous ne preniez les » mesures les plus efficaces pour réussir. Tous mes guerriers » sont dès-à-présent à vos ordres, employez-les comme vous » jugerez à propos ».

Muni du consentement du Roi, & ayant toute l'autorité requise pour se faire obéir, *Koung-tsée* mit aussi-tôt la main à l'œuvre. Il appella *Tsée-lou*, celui de ses disciples qui entendoit le mieux l'art militaire, & qui occupoit actuellement une place distinguée parmi les Officiers du Roi, lui donna un corps de troupes à commander, & l'envoya chez les trois *Tay-fou* pour leur ordonner, de la part de leur Maître commun, d'avoir à mettre sur l'ancien pied les villes de leurs apanages respectifs. *Tsée-lou* se chargea volontiers de cette périlleuse commission, & l'exécuta avec succès auprès de *Ki-ché* & de *Chou-sun-ché*.

Ces deux *Tay-fou* le laisserent abattre le superflu des murailles de leurs villes, & les tours qui les flanquoient, sans lui opposer la moindre résistance. Il ne fut pas si heureux auprès de *Moung-chun-ché*; celui-ci lui représenta que sa ville etant limitrophe du Royaume de *Tsi*, etoit continuellement en danger d'être attaquée par cette Puissance etrangere; & qu'etant une des clefs du Royaume de *Lou*, de ce côté-là, il etoit nécessaire qu'elle fût fortifiée & en etat de soutenir un siege; que c'etoit pour cette raison qu'il l'avoit mise dans l'etat où il la voyoit, & qu'il s'enseveliroit plutôt sous les ruines de sa ville, que de permettre qu'on la dégradât. *Tsée-lou* n'avoit pas des forces suffisantes pour pouvoir faire un siege; il retourna auprès de *Koung-tsée*, & lui rapporta fidellement tout ce qui s'etoit passé. *Koung-tsée* en instruisit le Roi; & ce Prince, irrité de la résistance audacieuse de *Moung-chun-ché*, le déclara rebelle, & se disposa à lui faire subir les peines dues à sa rebellion. Il mit sur pied une petite armée qu'il voulut commander en personne, & alla l'assiéger dans sa ville. N'ayant pas eu le succès dont il s'etoit flatté, il fut obligé de revenir sur ses pas, après avoir perdu inutilement bien du monde.

Koung-tsée le consola de son mieux, & profita de la

circonſtance pour lui inculquer une maxime dont la pratique eſt de la plus grande utilité pour tous ceux qui commandent aux autres, & en particulier pour les Rois. « Le revers que » vous venez d'eſſuyer, lui dit-il, eſt pour vous une inſtruction » des plus ſalutaires; elle vous prouve par voie de fait qu'il » faut remédier aux abus dès qu'ils commencent, parce qu'il » arrive pour l'ordinaire, que l'on eſt dans l'impoſſibilité de les » détruire, quand on a attendu qu'ils ſe ſoient fortifiés par une » longue poſſeſſion : *Moung-chun-ché* vient de vous confirmer » cette vérité. N'allez pas cependant vous livrer à votre juſte » indignation; réprimez les mouvemens d'une colere qui ne » manqueroit pas de vous ſuggérer qu'il faut, quoi qu'il puiſſe » en coûter, dompter un Sujet rebelle, & le châtier comme » il le mérite. Donnez à ce Sujet rebelle le tems de ſe recon- » noître & de ſe repentir; vous y gagnerez doublement. L'exem- » ple des deux *Tay-fou* qui ſe ſont ſoumis, ne manquera pas » de faire impreſſion ſur lui; & je ne doute preſque pas qu'il » ne vienne bientôt de lui-même ſe jetter à vos pieds, & vous » prier d'oublier une faute qu'il eſt prêt à réparer de la maniere » que vous jugerez à propos. Vous ferez alors ce que la pru- » dence & la juſtice vous ſuggéreront de concert. En atten- » dant, appliquons-nous à faire fleurir de notre mieux les diffé- » rentes branches du Gouvernement ».

Ces paroles adoucirent l'eſprit du Roi, qui, au lieu de perdre ſon tems à chercher les moyens d'immoler à ſa vengeance quelques milliers de ſes Sujets rebelles, en entreprenant une guerre qui en auroit fait périr autant de fideles, continua de profiter des lumieres de ſon ſage Miniſtre pour travailler efficacement à leur bonheur. Son attention à ne rien faire que de l'avis ou du conſentement de *Koung-tſée*, mit les affaires en ſi bon train, que tout alla bientôt comme de ſoi-même. Les Sujets du *Tay-fou*

rebelle, loin d'adhérer à la rebellion de leur Seigneur, la désapprouverent hautement; les principaux d'entre eux vinrent d'eux-mêmes se mettre à la discrétion du Roi, pour preuve de leur fidélité; & les autres désertoient par bandes pour aller vivre ailleurs. *Moung-chun-ché* se voyant abandonné des siens, eut recours à *Koung-tsée* pour obtenir de la bonté du Roi une entiere abolition de son crime. On le fit venir à la Cour, où, après lui avoir fait les reproches qu'il méritoit, on le retint jusqu'à ce qu'on eût mis sa ville dans l'etat où elle devoit être. Alors on lui permit d'y retourner, sous condition qu'il observeroit les loix du Royaume avec plus d'exactitude qu'il ne l'avoit fait ci-devant.

Koung-tsée etendoit sa vigilance sur tous les objets, parce qu'il croyoit qu'on n'en devoit négliger aucun. Tel abus qui, aux yeux du vulgaire, paroît souvent n'être d'aucune importance, est regardé sous un point de vue bien différent par un homme d'État qui, embrassant dans son total le systême du Gouvernement, combine jusqu'aux moindres circonstances de ce qui peut servir à le faire prospérer ou à lui nuire. Un abus de ce genre s'etoit glissé dans la Capitale, sans que personne y eût fait attention.

Un riche particulier avoit trouvé l'art de s'emparer du droit exclusif de vendre de la viande; ses richesses le mettant en etat de payer exactement, & même de faire des avances, il achetoit à bon marché, & revendoit ensuite fort cher. Il s'etoit approprié, peu-à-peu, tout le bétail des environs; tous les pâtres & les bergers etoient à son service, & tous les terreins propres aux pâturages dans la banlieue, de maniere ou d'autre, lui etoient acquis. Quoique le riz cuit à l'eau, & quelques herbes salées pour y servir d'assaisonnement, fussent les mets les plus ordinaires du peuple de *Lou*, ainsi que du peuple du reste

de

de la Chine, il etoit cependant dans les mœurs du pays, que dans certaines circonſtances, les plus pauvres même de la claſſe inférieure, ne pouvoient ſe diſpenſer de donner des feſtins; & dans ces feſtins il falloit de la viande. Acheter de la viande un peu plus ou un peu moins cher, trois ou quatre fois dans le cours d'une année, etoit un bien petit objet pour chaque particulier; mais ce petit objet multiplié par le nombre des habitans, etoit d'un produit immenſe pour le monopoleur. *Koung-tſée* s'informa exactement de la conduite de cet homme; & après s'être mis au fait de tout ce qui le concernoit, il le fit appeller, & lui dit: « j'ai appris que vous etiez l'un des plus » riches citoyens de la ville; je ſouhaiterois que ces richeſſes » fuſſent le fruit de votre travail, ou d'une honnête induſtrie; » je m'en réjouirois avec vous, & je vous mettrois en paſſe de » les augmenter, en vous fourniſſant de quoi faire valoir vos » talens: mais il n'eſt malheureuſement que trop vrai que la » fortune dont vous jouiſſez n'eſt due qu'à un monopole, » dont vous devriez être ſévérement puni. Je vous fais grace, » à condition néanmoins que vous vous corrigerez, & que » vous reſtituerez au Public ce qui a eté volé au Public. La » maniere dont je veux que cette reſtitution ſe faſſe, mettra » votre honneur à couvert. De toutes vos richeſſes, ne réſervez » pour vous que ce qu'il faut pour vivre dans une honnête abon- » dance; vous laiſſerez le ſurplus à ma diſpoſition pour les » beſoins de l'Etat: au reſte, je ſuis parfaitement au fait de ce » qui vous concerne, & je fais ſupputer. N'entreprenez pas » de vouloir vous juſtifier; encore moins de me donner le » change, ou de me tromper. Je vous donne quelques jours pour » vous reconnoître; penſez ſérieuſement à ce que vous ferez, » & ne vous déterminez pas à la légere. Je n'ai pas autre choſe » à vous dire; retirez-vous ».

Le monopoleur, qui jufqu'alors avoit eu le fecret d'empêcher qu'on ne le traversât dans fon commerce illicite, en fe conciliant la bienveillance des hommes en place, comprit par ce difcours & par le ton dont il fut prononcé, qu'il lui feroit impoffible de réuffir de même auprès d'un Miniftre dont l'incorruptibilité etoit à l'epreuve de tout. Faifant attention, outre cela, à la conduite que ce même Miniftre avoit tenue à l'egard des plus grands Seigneurs du Royaume, quand ils avoient eté hors des regles, il s'attendit à être traité en toute rigueur, fi fon affaire etoit examinée juridiquement. Il prit le parti le plus sûr, celui de s'exécuter de bonne grace, en faifant ce qui venoit de lui être prefcrit. *Koung-tſée*, content de la fincérité avec laquelle il lui rendit fes comptes, & de la maniere dont il fe conduifoit à l'extérieur pour tout le refte, ne lui en demanda pas davantage, & le laiffa vivre en paix avec ce qu'il s'etoit réfervé pour fon entretien. Il fut déformais libre à quiconque d'acheter du bétail, & de débiter de la viande comme il le jugeroit à propos.

Les affaires du Gouvernement ne l'occupoient pas tellement, comme Miniftre, qu'il fe crût difpenfé de donner fes foins aux affaires des particuliers, en tant que Chef de la Juftice. Il avoit déterminé certains jours dans le courant d'une lunaifon, pour connoître par lui-même des procès en différens genres qu'on portoit à fon tribunal. L'un de ces jours d'audience publique, un homme du peuple vint fe préfenter à lui, accufa fon propre fils de lui avoir manqué effentiellement, & le fupplia de le juger felon toute la rigueur des loix.

Koung-tſée ecouta tranquillement tout ce que ce pere affligé avoit à lui dire, & promit d'examiner fon affaire à loifir, & de lui rendre juftice, en puniffant rigoureufement fon fils, s'il le trouvoit coupable. « Cependant, ajouta-t-il en finiffant, comme il

» peut se faire qu'il y ait quelque faute de votre part, & que vous » soyez coupable vous-même de ne l'avoir pas instruit de ses » devoirs, allez en prison jusqu'à ce que je vous appelle en » jugement. Je vais faire arrêter votre fils, & le constituer pri- » sonnier ainsi que vous. Soyez tranquille sur la décision que je » porterai ; elle sera toute en votre faveur ».

L'accusateur & l'accusé furent trois mois entiers dans les prisons, sans que le Juge donnât le moindre signe qu'il pensoit à eux ; il paroissoit les avoir entiérement oubliés. Il n'en etoit rien cependant, & il s'occupoit en secret de leur affaire, de la même maniere que si elle l'eût intéressé personnellement.

Après les trois mois révolus, il fit venir l'un & l'autre en sa présence. « De quel crime, demanda-t-il en adressant la parole » au pere, votre fils s'est-il rendu coupable envers vous? d'au- » cun, répondit le vieillard. De quoi l'avez-vous donc accusé, » repliqua *Koüng-tsée ?* D'une bagatelle, d'un rien, répondit » celui-ci. J'etois en colere quand je suis venu me plaindre de » lui, & je ne savois ni ce que je faisois, ni ce que je disois. » Je vous supplie très-humblement, & avec toute l'instance » dont je suis capable, de n'avoir aucun egard à ce que je puis » avoir dit alors contre mon fils. Si l'un de nous deux est cou- » pable, c'est moi qui le suis, pour avoir suivi les mouvemens » impétueux d'une colere aveugle. Je m'en etois douté, lui dit » *Koung-tsée* avec bonté ; & c'est pour laisser à votre colere le » tems de s'exhaler, que je vous ai détenu trois mois entiers » dans une prison. Retournez chez vous avec votre fils, & vivez » en paix. Vous, jeune homme, n'oubliez pas que la piété filiale » est la premiere des obligations que la Nature impose à tout » homme ; & vous, bon vieillard, instruisez votre fils de ses de- » voirs : c'est à quoi vous vous êtes engagé en lui donnant la vie ».

Ce jugement fit grand bruit dans la ville ; & comme il arrive

pour l'ordinaire à l'egard de tout ce qui porte l'empreinte de quelque ſingularité, il eut tout-à-la-fois des approbateurs & des gens de mauvaiſe humeur qui le cenſurerent. Parmi ces derniers, le *Tay-fou Ki-ſun* fut un des plus ardens. Ce *Ki-ſun* etoit actuellement l'un des collegues de *Koung-tſée* dans le Miniſtere ; il etoit lié d'amitié avec lui, & avoit été ſon diſciple. « Mon Maître m'a trompé, diſoit-il ; la premiere inſtruc-
» tion qu'il me donna lorſque j'entrai en charge, fut d'être très-
» attentif à faire obſerver tout ce que preſcrit la piété filiale,
» parce que c'eſt ſur l'obſervation des devoirs qui ſont impoſés
» par la piété filiale, que poſe tout l'edifice du Gouvernement.
» Il me répeta plus d'une fois que je ne devois pas craindre
» d'être trop ſévere envers les infracteurs de ces devoirs ſacrés.
» Tout fils, me diſoit-il, qui manque eſſentiellement à ſon
» pere, eſt digne de mort : cette doctrine nous a eté tranſmiſe
» par les ſages Empereurs de l'Antiquité ; il ne faut rien oublier
» pour la faire revivre, & tâcher de la mettre en vigueur ; &
» voilà qu'au mépris de cette doctrine, il fait grace à un fils cri-
» minel. Je n'aurois jamais cru que *Koung-tſée* eût eté capable
» d'agir ainſi contre la loi, & vraiſemblablement contre ſes
» lumieres, dans une affaire de cette nature ».

Ce diſcours, ou tel autre ſemblable, répété devant plus d'une perſonne & plus d'une fois, fut rapporté à *Koung-tſée* par ſon diſciple *Jan-yeou*. « Je ſuis bien aiſe de ce que vous me dites-
» là, lui répondit *Koung-tſée ;* c'eſt une preuve que *Ki-ſun* a
» à cœur qu'on ne manque point, dans le Royaume, aux de-
» voirs de la piété filiale. Quant à vous, je me contenterai de
» vous dire, pour ma juſtification, qu'en laiſſant ainſi pendant
» trois mois entiers languir dans les priſons un fils accuſé par
» ſon pere, & un pere accuſant ſon fils, j'ai eu en vue de don-
» ner une leçon à trois ſortes de perſonnes : aux enfans qui n'ont

» pas pour leurs pere & mere toute la déférence & le respect
» qu'ils ont droit d'exiger d'eux ; aux peres & meres qui n'ont
» pas soin d'instruire de leurs obligations ceux à qui ils ont donné
» la vie ; & enfin, à ceux qui font la fonction de Juges, afin
» qu'ils ne se pressent pas de porter leur jugement sur des accu-
» sations dictées par la colere ou par toute autre passion. Si
» j'avois fait une prompte justice, en punissant suivant toute la
» rigueur des loix le jeune homme dont le propre pere a eté
» l'accusateur, personne n'en auroit eté frappé, parce que tout
» le monde s'y seroit attendu : au lieu qu'en faisant attendre
» mon jugement, j'ai rendu tout le monde attentif. Les enfans
» ont eu le tems de réfléchir sur le sort qui menaçoit celui qui
» etoit accusé d'avoir manqué *à la piété filiale* ; & pendant
» ce tems, ils n'ont pas osé ne pas en remplir les devoirs. Les
» peres de famille, en voyant que l'accusateur de son propre
» fils etoit détenu de la même maniere que celui qu'il accusoit,
» ont eu le loisir de se convaincre qu'il est de l'intérêt de toute
» une famille, de ne point laisser transpirer au dehors les tra-
» casseries domestiques, & les petites altercations que les pa-
» rens peuvent avoir entre eux. Pour ce qui est de ceux qui
» sont préposés pour rendre la justice aux autres, lorsqu'ils seront
» instruits que cet homme qui vouloit d'abord qu'on punît son
» fils dans toute la rigueur de la loi, s'est désisté ensuite, & s'est
» accusé lui-même de s'être laissé emporter aux mouvemens
» précipités d'une colere aveugle ; ceux-là, dis-je, n'en seront
» que plus réservés à prononcer, quand ils auront lieu de soup-
» çonner de la part de ceux qui sollicitent vivement que justice
» se fasse, quelques sentimens de haine, de colere, de ven-
» geance, ou de toute autre passion. Si j'avois pris à la rigueur
» tout ce que me dit cet homme quand il vint se plaindre de
» son fils, j'aurois très-certainement condamné ce fils à être

» puni ſuivant la loi ; & en le puniſſant ainſi, j'aurois fait le » malheur du pere, celui de toute la famille, & j'aurois jugé » ſur un faux expoſé.... En voilà aſſez pour vous ; je dirai le » reſte à *Ki-ſun* ».

A la premiere occaſion qu'il eut de voir *Ki-ſun* : « j'ai appris, » lui dit-il, que vous n'approuviez pas que j'euſſe renvoyé » abſous un fils accuſé par ſon pere.... ».

« Il en eſt quelque choſe, lui répondit *Ki-ſun* ; & je vous » avoue que votre procédé m'a etrangement ſurpris. Ne m'avez- » vous pas dit cent & cent fois que la piété filiale etoit le pre- » mier des devoirs que la Nature impoſoit à l'homme ; que ce » n'etoit que par elle qu'il ſe diſtinguoit de la brute, parce » qu'elle ſuppoſoit en lui la faculté intellectuelle dont la brute » eſt privée ? Ne m'avez-vous pas dit encore que la piété filiale » etant la baſe du Gouvernement, il falloit donner tous ſes » ſoins pour empêcher qu'on n'y fît la moindre breche, & punir » très-rigoureuſement ceux qui manqueroient à ce qu'elle preſ- » crit ? Voilà la doctrine que vous m'enſeigniez quand vous » n'etiez que ſimple particulier. C'eſt la doctrine, me diſiez- » vous, que les ſages Rois de l'Antiquité ont pratiquée avec » fruit, & fait pratiquer à tous ceux qui leur etoient ſoumis ; » il faut la pratiquer nous-mêmes, & ne rien oublier pour tâ- » cher de la faire pratiquer aux autres. Cette doctrine a-t-elle » changé de nature depuis que vous êtes en place ? & de bonne » qu'elle etoit, eſt-elle devenue ſi mauvaiſe que vous n'oſiez » la mettre en pratique ? Un miſérable manque à la piété filiale ; » vous en êtes inſtruit ; c'eſt ſon propre pere qui a eté con- » traint de ſe faire ſon accuſateur ; & au lieu de faire un exem- » ple de terreur pour tous les enfans mal nés, en faiſant ſubir » au coupable qu'on vous dénonçoit, la peine due à ſon crime, » vous lui pardonnez, vous le renvoyez tranquillement chez

» lui, au mépris des loix, au mépris de cette doctrine sacrée,
» que nous tenons de la vénérable Antiquité, & dont jusqu'à ce
» jour vous vous etiez fait le panégyriste & l'apôtre ».

« Mon cher *Ki-sun*, lui répondit *Koung-tsée*, votre zele
» pour le maintien des loix & de la piété filiale, vous emporte
» plus loin qu'il ne faut. Voudriez-vous que lorsqu'on s'est rendu
» maître d'une ville, on en passât au fil de l'epée tous les habi-
» tans, ou qu'après une victoire l'on egorgeât impitoyable-
» ment tous ceux qui composoient l'armée ennemie? Vous m'a-
» vouerez que ce seroit pousser la cruauté jusqu'où elle peut
» aller; & qu'un Général qui ordonneroit de pareils massacres,
» seroit indigne de l'auguste titre dont il abuseroit ainsi malgré
» les cris de l'humanité. Un Juge qui puniroit indistinctement
» tous ceux qui paroissent avoir violé la loi, ne seroit pas
» moins cruel. Parmi ceux de l'etage inférieur, tel qui manque
» à ses devoirs, n'est souvent coupable qu'à demi; quelquefois
» même il n'est pas coupable du tout, parce qu'il ignore ses
» obligations: le punir dans ce cas, ce seroit punir un innocent.
» Ceux qui méritent punition, ce sont les Grands, quand ils don-
» nent de mauvais exemples; ce sont les Magistrats supérieurs,
» qui n'ont pas exigé de leurs subalternes qu'ils instruisissent le
» peuple; ce sera vous, ce sera moi, si, dans le poste que
» nous occupons, nous manquons d'exactitude à exiger de ceux
» qui sont en place l'accomplissement de leurs devoirs respec-
» tifs. User d'indulgence envers ceux-ci, & en agir en toute
» rigueur envers ceux du bas etage, c'est être injuste; c'est
» aller directement contre la droite raison. Punissez, dit l'an-
» cien Livre, mettez à mort ceux qui le méritent; mais n'ou-
» bliez pas que personne ne mérite des châtimens, encore
» moins la mort, qu'il n'ait fait des fautes le voulant bien, &
» les connoissant pour telles. Commencez donc par instruire,

» & punissez ensuite ceux qui, au mépris de vos instructions,
» auront manqué aux devoirs dont vous aurez tâché de leur
» inspirer la pratique ».

Ki-sun fut plus que satisfait de cette réponse. Il lui avoua qu'il avoit eu tort de désapprouver sa conduite, lui fit des excuses, & lui promit que pendant tout le tems qu'il seroit dans le Ministere, il ne placeroit aucun Mandarin qui ne fût en etat d'instruire le peuple, & qui ne regardât l'obligation de s'acquitter de cette fonction honorable, comme la plus essentielle de ses obligations, Il ne tarda pas à donner une premiere preuve de la sincérité de sa promesse. Le gouvernement d'une ville sur laquelle il avoit inspection, vint à vaquer; il fit nommer à ce poste important l'un d'entre les principaux disciples de *Koung-tsée*, qui avoit le plus à cœur de profiter des leçons de son Maître : je veux dire *Tsée-lou*, celui là même qui avoit eu ci-devant la commission de faire abattre le superflu des murailles des villes des *Tay-fou* dont il a eté parlé plus haut.

Avant de partir pour se rendre à son poste, *Tsée-lou* vint prendre congé de son Maître. « Je sais, lui dit *Koung-tsée*, à
» quoi la bienséance m'oblige à votre egard; je devrois vous
» accompagner jusqu'à la distance de quelques *lys* hors de la
» ville, le jour de votre départ. Vous êtes mon ami; souhaitez-
» vous que je m'en tienne à ce qui est d'usage en pareil cas, ou
» s'il suffit que je vous accompagne en esprit, & que je vous
» donne quelques conseils qui suppléeront à ma présence lorsque
» nous serons séparés » ?

« Maître, lui répondit *Tsée-lou*, je n'ignore pas la multitude
» de vos occupations, & je sais que de toutes ces occupations,
» il n'en est aucune qui ne soit dirigée vers le bien public. Je
» ne veux point que pour un vain cérémonial, qui ne feroit que
» pour la satisfaction de mon amour-propre, vous perdiez des
» heures

» heures que vous pouvez employer ſi utilement. Donnez-moi » quelques bonnes inſtructions qui puiſſent me ſervir à bien » remplir mon emploi; c'eſt la ſeule choſe que j'exige de vous, » & que vous ne ſauriez me refuſer. Ne me traitez pas en Gou- » verneur de ville, mais comme votre diſciple ».

« Puiſque vous y conſentez, dit *Koung-tſée*, je ne vous ac- » compagnerai que par quelques mots d'inſtruction.

» S'il arrive que dans une expédition militaire vous n'ayez » pas ſouffert au-delà de ce qu'on ſouffre ordinairement, ou que » vous ne ſoyez pas pleinement victorieux, ou que vous n'obte- » niez pas l'objet de l'expédition, gardez-vous bien de penſer à » part-vous que vous ayez acquis de la gloire, & ne vous faites » pas valoir au dehors comme ſi vous aviez fait quelque choſe » qui fût digne de récompenſe. Quand, dans l'exercice de » votre emploi, vous n'aurez rien fait au-delà de ce que preſ- » crivent la droiture & l'exacte equité, ne vous perſuadez » point qu'on doit vous regarder comme un excellent Magiſ- » trat, comme le Protecteur ou le Pere du peuple.

» S'il vous arrive de manquer de fermeté pour exiger le de- » voir, reconnoiſſez votre faute, & ne la commettez pas une » ſeconde fois.

» Si quelqu'un eſt aſſez injuſte pour manquer à votre egard, » ſans que vous y ayez donné ſujet, n'uſez pas de repréſailles » envers lui; la honte & le repentir ſeront tôt ou tard ſon par- » tage, & vous vengeront.

» Ne vous diſpenſez jamais de ce que preſcrit le cérémonial » aux perſonnes en place, quelque minutieux, quelque gênant » & inutile que cela vous paroiſſe.

» Voilà, mon cher *Tſée-lou*, les cinq articles auxquels vous » devez donner toute votre attention. Je vous connois aſſez » pour me repoſer ſur vous de tout le reſte ».

Tſée-lou le remercia en lui promettant de ſe conformer exactement à ce qu'il venoit d'entendre. On verra dans la ſuite qu'il lui tint parole, & qu'il gouverna très-bien.

La ſage adminiſtration de *Koung-tſée* rendoit le Royaume de *Lou* de jour en jour plus floriſſant, & faiſoit déjà germer la vertu dans le cœur de ceux qui l'habitoient. *Ting-koung* crut que la meilleure maniere de témoigner ſa reconnoiſſance à celui qui procuroit ainſi la gloire de ſon regne, etoit de continuer à profiter de ſes lumieres, & à ſuivre ſes avis. Il l'entretenoit ſouvent en particulier, outre les entretiens à tems réglés qu'il avoit avec lui ſur les affaires d'Etat. Un jour qu'ils etoient à diſcourir ſur certains uſages de la haute Antiquité, le Roi lui demanda pourquoi les anciens Empereurs avoient etabli l'uſage de joindre les Ancêtres au Ciel, dans les ſacrifices qu'ils offroient.

« Le Ciel, lui répondit *Koung-tſée*, eſt le principe univer- » ſel; il eſt la ſource féconde de laquelle toutes choſes ont dé- » coulé. Les Ancêtres, ſortis de cette ſource féconde, ſont eux- » mêmes la ſource des générations qui les ſuivent. Donner au » Ciel des témoignages de ſa reconnoiſſance, eſt le premier » des devoirs de l'homme; ſe montrer reconnoiſſant envers les » Ancêtres, en eſt le ſecond. Pour s'acquitter en même tems » de ce double devoir, & en inculquer l'obligation aux géné- » rations futures, le ſaint homme *Fou-hi* etablit des cérémo- » nies en l'honneur du Ciel & des Ancêtres; il détermina qu'im- » médiatement après avoir offert au *Chang-ty*, on rendroit » hommage aux Ancêtres : mais comme le *Chang-ty* & les » Ancêtres ne ſont pas viſibles aux yeux du corps, il imagina » de chercher dans le ciel, qui ſe voit, des emblêmes, pour les » déſigner & les repréſenter ».

« Avant que vous alliez plus loin, interrompit *Ting-koung*,

» dites-moi, je vous prie, pourquoi l'on n'honore pas le *Chang-ty* de la même maniere par-tout (1) ».

» Par la raison, répondit *Koung-tsée*, qu'il faut que, dans le » cérémonial qui s'observe, il y ait une différence marquée » entre le fils du Ciel & les autres Souverains. Le fils du Ciel, » en offrant au *Chang-ty*, représente le corps entier de la na- » tion ; il lui adresse ses prieres au nom & pour les besoins » de toute la nation. Les autres Souverains, ne représentant » chacun que cette portion particuliere de la nation qui a eté » confiée à leurs soins, ne prient le *Chang-ty* qu'au nom & pour » les besoins de ceux qu'ils représentent. Je reviens à ce que je » vous disois. Le *Chang-ty* est représenté sous l'emblême général » du ciel visible : on le représente aussi sous les emblêmes par- » ticuliers du soleil, de la lune & de la terre, parce que c'est » par leur moyen que les hommes jouissent des bienfaits du » *Chang-ty*, pour l'entretien, l'utilité & les agrémens de la vie.

» Par sa chaleur bienfaisante, le soleil donne l'ame à tout, » vivifie tout. Il est, à nos yeux, ce qu'il y a de plus brillant » dans le ciel ; il nous eclaire pendant le jour ; & comme s'il » ne vouloit pas cesser un instant de nous eclairer, il semble

(1) Par le contenu des réponses de *Koung-tsée* au Roi *Ting-koung*, il paroît evident, 1°. que les mots *Ciel* & *Chang-ty* sont quelquefois synonymes, & désignent cet Être qui est supérieur à tout ; 2°. que le mot *Ciel* est pris aussi quelquefois dans un sens purement naturel, & qu'il ne signifie alors que ce que nous appellons firmament ; 3°. que les sacrifices offerts en apparence au Ciel, au Soleil, à la Lune, à la Terre, *&c.*, sont réellement offerts au *Chang-ty*, en reconnoissance des bienfaits dont il comble les hommes, au moyen du ciel matériel, du soleil, de la lune, de la terre, *&c.* ; 4°. que ce que l'on appelle quelquefois du nom de *Sacrifice aux Ancêtres*, n'est au fond, qu'un témoignage extérieur de reconnoissance & de respect envers ceux de qui l'on tient la vie. Je n'en dis pas davantage ; le Lecteur intelligent, qui sera sans préjugés, tirera lui-même toutes les conséquences.

» avoir ſubſtitué la lune pour ſuppléer à ſon abſence, & tenir ſa » place pendant la nuit. En obſervant leurs cours, & en les com» binant l'un avec l'autre, les hommes ſont parvenus à diſtin» guer les tems pour les différentes opérations de la vie civile, » & à fixer les ſaiſons, pour ne pas confondre l'ordre des cul» tures qu'ils doivent à la terre, afin d'en tirer avec plus de » profit la ſubſiſtance dont elle les gratifie ſi libéralement.

» Dans l'intention de témoigner leur ſenſibilité & leur recon» noiſſance d'une maniere qui eût quelque analogie aux bien» faits, & qui fût propre à en rappeller le ſouvenir, les Anciens, » en etabliſſant l'uſage d'offrir ſolemnellement au *Chang-ty*, » déterminerent le jour du ſolſtice d'hiver, parce que c'eſt alors » que le ſoleil, après avoir parcouru les douze palais que le » *Chang-ty* ſemble lui avoir aſſignés pour ſa demeure annuelle, » recommence de nouveau ſa carriere, pour recommencer à » diſtribuer ſes bienfaits.

» Après avoir ſatisfait, en quelque ſorte, à leurs obligations » envers le *Chang-ty*, auquel, comme au principe univerſel » de tout ce qui exiſte, ils etoient redevables de leur propre » exiſtence & de ce qui ſert à l'entretenir, leurs cœurs ſe tour» nerent comme d'eux-mêmes vers ceux qui, par voie de géné» ration, leur avoient tranſmis ſucceſſivement la vie. Ils fixe» rent en leur honneur des cérémonies reſpectueuſes, pour » être comme le complément du ſacrifice offert (1) ſolemnel» lement au *Chang-ty*; & c'eſt par-là que ſe terminoit cet acte » auguſte de la religion de nos premiers peres. Les *Tcheou*

(1) Cette réponſe de *Koung-tſée* déſigne, ſans equivoque, la nature des cérémonies que font les Chinois en l'honneur de leurs Ancêtres. Elles ne ſont qu'un pur témoignage de reconnoiſſance, & non un ſacrifice, dans le ſens que nous donnons au mot *ſacrifice*. Ce témoignage de reconnoiſſance accompagnoit le ſacrifice au *Chang-ty*, quand on le lui offroit *comme au principe univerſel*, &c.

» jugerent à propos d'ajouter quelque chose à ce cérémonial; » ils instituerent un second sacrifice, qui devoit être offert so» lemnellement au *Chang-ty* dans la saison du printems, pour » le remercier en particulier des dons qu'il fait aux hommes » par le moyen de la terre, & pour le prier d'empêcher que » les insectes, qui commencent alors à se mouvoir & à cher» cher leur nourriture, ne nuisissent à la fécondité de la mere » commune. Ces deux sacrifices ne peuvent être offerts dans » le *kiao* avec solemnité, que par le Fils du Ciel; le Roi de » *Lou* ne doit ni ne peut les offrir. C'est par cette prérogative » attachée à sa dignité, que le Fils du Ciel differe des autres » Souverains. Je comprends tout cela, dit *Ting-koung;* conti» nuez-moi vos instructions sur cet article important, & met» tez-moi au fait de cequi concerne le *Kiao*, le *Tan*, les vic» times, les ustensiles, & les autres choses qui servent au Fils du » Ciel lors des grands sacrifices.

» Ce qu'on appelle *Kiao*, répondit *Koung-tsée*, est aujour» d'hui un edifice entouré de murailles, dans l'enceinte duquel » est une elévation à laquelle on a donné le nom de *Tan.* On a » choisi, pour la construction de cet edifice, un endroit hors » des murailles de la ville, du côté du sud; parce que le *Chang-ty* » est représenté sous l'emblême du soleil, & que le soleil se » montre, & paroît faire son cours dans cette partie du ciel. » On a dressé dans l'enceinte de cet edifice le *Tan*, & on lui a » donné une forme ronde, pour faire entendre que les opéra» tions du ciel & de la terre, dirigées par le *Chang-ty* pour » l'avantage de tout ce qui existe, etoit sans fin, se suivant & » se succédant sans interruption, recommençant ensuite pour » se suivre & se succéder encore avec la même régularité.

» Pour le grand sacrifice, que le Fils du Ciel offre le jour du

» solstice d'hiver, un jeune taureau, dont les cornes commencent » seulement à pousser, qui soit sans aucun défaut extérieur, & » d'une couleur tirant sur le rouge, est la seule victime qu'on » doit immoler, après qu'elle aura eté nourrie pendant l'espace » de trois mois dans l'enceinte du *Kiao*. Un bœuf, quel qu'il soit, » suffit pour le sacrifice moins solemnel que, depuis les *Tcheou* » seulement, le Fils du Ciel offre au *Chang-ty* dans la saison » du printems, en reconnoissance des bienfaits dont il nous » comble en particulier par le moyen de la terre.

» Par tout ce que je viens de rappeller à votre Majesté, elle » comprend sans doute que, sous quelque dénomination qu'on » rende le culte, quel qu'en soit l'objet apparent, & de quelque » nature qu'en soient les cérémonies extérieures, c'est toujours » au *Chang-ty* qu'on le rend; c'est le *Chang-ty* qui est l'objet » direct & principal de la vénération ».

« Je n'ai pas le moindre doute sur cet article, répondit *Ting-* » *koung*. Achevez, je vous prie, & dites-moi sur-tout pour- » quoi le Fils du Ciel fait les cérémonies en l'honneur de ses » Ancêtres dans l'enceinte du même *Kiao* ».

« L'usage de rendre hommage aux Ancêtres dans l'enceinte » même du *Kiao*, repartit *Koung-tsée*, est de tems immémorial. » On a eu en vue, en l'etablissant, de prendre à témoins ceux » à qui l'on etoit redevable & de la vie, & de ce que l'on etoit » dans l'ordre civil, qu'on n'avoit rien changé à leurs sages » institutions. Avant le sacrifice, on les avertit de ce que l'on » va faire; après le sacrifice, on leur annonce ce que l'on a » fait. En les avertissant de ce que l'on va faire, on est censé » demander leurs ordres pour ne le faire que dans le tems & » de la maniere dont ils l'auront eux-mêmes prescrit; & en leur » annonçant ce que l'on a fait, on est censé leur donner la

» preuve d'une entiere ſoumiſſion à leur volonté, puiſqu'il ne » s'eſt fait que ce qu'ils avoient ordonné, dans le tems & de la » maniere dont ils l'avoient ordonné.

» Anciennement, à ce que nous apprend la tradition, lorſ- » que le Fils du Ciel devoit offrir le grand ſacrifice, il ſe ren- » doit d'abord dans celui des appartemens où les Ancêtres en » commun ſont cenſés avoir fixé leur ſéjour; il les inſtruiſoit » du motif de ſa viſite, & demandoit leurs ordres : de-là il » paſſoit à l'appartement particulier de celui à qui il devoit im- » médiatement la vie, & le prioit de vouloir bien fixer lui- » même le jour & l'heure du ſacrifice. Mais comme les portraits » ou tablettes du pere des Ancêtres du Fils du Ciel, n'avoient » pas de voix pour ſe faire entendre, on avoit imaginé de lire » leur volonté ſur l'ecaille d'une tortue, à laquelle on mettoit le » feu. Tout cela n'etoit que pour leur témoigner la plus reſpec- » tueuſe déférence. Muni de leur conſentement & de leurs » ordres, le Fils du Ciel ſe tranſportoit ſeul dans le *Tſé-koung*; » c'eſt-à-dire, dans cet appartement ſecret, entouré d'un canal » rempli d'eau, dont l'entrée, à l'exception du Sacrificateur, » etoit interdite. Là, modeſtement debout, il ſe recueilloit pen- » dant quelque tems, comme pour ecouter les dernieres inſ- » tructions qu'on alloit lui donner; il s'avançoit enſuite juſqu'à » l'endroit où ces inſtructions etoient dépoſées par ecrit, les » prenoit; puis revenant ſur ſes pas, il les portoit gravement » à deux mains; & quand il etoit près du ſeuil de la porte, » en dedans, il les montroit aux Grands, aux Mandarins & » aux Officiers de ſa ſuite. Cela fait, il les reportoit à l'endroit » où il les avoit priſes, & ſe retiroit dans ſon appartement. » L'heure du ſacrifice etant arrivée, il mettoit ſur ſa tête le » bonnet *pi-pien*, & les Mandarins annonçoient au peuple que » le Fils du Ciel, par ordre des Ancêtres, alloit offrir le ſacrifice

» au *Chang-ty*, pour l'avantage commun & au nom de tous. Ils » l'exhortoient à une respectueuse attention, pour ne rien faire » qui pût être désagréable à celui dont on attendoit les plus » abondantes faveurs.

» Ce jour-là personne ne paroissoit en habit de deuil; eût-on » perdu son pere & sa mere, on ne les pleuroit pas comme on » a coutume de le faire dans les autres tems. Ceux qui, pour » vaquer à leurs affaires, etoient obligés de sortir de leurs mai- » sons, ne se montroient dans les rues que dans la plus respec- » tueuse décence; quoiqu'il n'y eût aucun Officier de Police » préposé pour les y contraindre, ils s'y portoient d'eux-mêmes » par attachement à leur devoir, & dans la vue de concourir, » autant qu'il dépendoit d'eux, à la majesté du culte.

» Avant de sortir de son appartement pour se rendre à l'en- » droit propre du sacrifice, le Fils du Ciel se revêtoit de la » robe *ta-kieou* (faite de peau de mouton, dont la laine etoit » noire, & doublée de peau de renard blanc, l'une & l'autre peau » ayant le poil en dehors): sur la robe *ta-kieou* il mettoit le sur- » tout *kouen*, sur lequel etoient représentés le dragon, le soleil, » la lune & les etoiles. Ainsi habillé, il montoit dans un char qui » etoit sans couleur, tout uni & dénué de tout ornement. Ce » char etoit précédé de douze etendards, sur lesquels etoient » représentés le soleil & la lune, pour être le symbole de ce » qui se passe dans le Ciel visible durant le cours d'une année, » c'est-à-dire, durant cet espace de tems que le soleil emploie » à parcourir ses douze maisons pour revenir au point d'où il » est parti: ce qui etoit plus expressément désigné encore par les » douze flocons formés avec des perles ou avec des pierreries » qui pendoient à chacun des deux côtés du bonnet de cérémo- » nie, sur lequel le soleil & la lune etoient egalement représen- » tés en couleur. Le chemin par où passoit ce religieux cortege,

» depuis

» depuis l'appartement du Prince jusqu'au pied du *Tan*, ou du » monceau de terre orbiculairement elevé, sur lequel le sacrifice devoit être offert, etoit préparé avec le plus grand soin.

» Voilà, Seigneur, ce que nous apprend la tradition sur » cet important article. Je n'ai fait mention que de ce qu'il y a » de plus essentiel à savoir; mais ce précis suffit pour vous » donner une idée de cette auguste cérémonie. Rien n'est plus » digne de la curiosité du Sage, que le détail de ce qui se pra- » tiquoit alors. Le peu que je viens de dire, fera naître dans » votre esprit les plus sérieuses réflexions (1) ».

« J'y réfléchirai à loisir, dit *Ting-koung*, & j'espere que » dans une autre conversation, vous suppléerez à ce que vous » n'avez pas dit aujourd'hui. J'aime à m'instruire; ne craignez » pas de me fatiguer en me parlant souvent de ce qui se pra- » tiquoit chez nos respectables Aïeux ».

En s'exprimant ainsi, ce Prince ne disoit que la vérité: car telles etoient, depuis quelques années, les dispositions de son cœur; mais ces bonnes dispositions avoient eté un peu tar-

(1) L'Editeur du *Kia-yu*, d'où j'ai tiré ce qu'on vient de lire, termine ainsi la réponse de *Koung-tsée*: *La récitation de toutes les pieces du* Ché-king *ensemble, n'equivaut pas à une seule offrande. L'offrande est bien au-dessous de l'acceptation; l'acceptation est inférieure au culte rendu sur les montagnes; & tout cela réuni, est fort au-dessous du sacrifice offert solemnellement au* Chang-ty *par le Fils du Ciel.*

On peut conclure de ces paroles, 1°. que l'ancienne coutume etoit de chanter des Cantiques, & que cette récitation ou ce chant, etoit un acte de religion; 2°. que la cérémonie des offrandes etoit une cérémonie particuliere, qui n'etoit pas toujours accompagnée du sacrifice; 3°. que l'offrande etoit suivie quelquefois d'une cérémonie., par laquelle il constoit à l'offrant, que son offrande avoit eté acceptée; 4°. que bien long-tems avant *Koung-tsée*, on alloit sur les montagnes & autres lieux elevés, pour rendre hommage à l'objet de son culte; 5°. que le sacrifice offert solemnellement au *Chang-ty* par le Souverain, etoit le seul sacrifice adopté par le corps entier de la nation. Il y auroit bien d'autres réflexions à faire sur cet ancien usage; le Lecteur instruit suppléera à ce que je ne dis pas.

dives, & il n'eut pas le tems de les mettre à profit; il mourut lorsque tout commençoit à prendre une nouvelle face dans son Royaume, & que sa gloire commençoit à répandre son eclat dans tous les Royaumes voisins. Il eut pour successeur *Ngai-koung*. Ce nouveau Roi ne pensoit pas sur le compte de *Koung-tsée* aussi favorablement que l'avoit fait son prédécesseur; il ne le regardoit que comme un Savant & un Philosophe, dont le principal mérite etoit la connoissance des Livres, & un zele outré pour les mœurs antiques, & pour faire revivre des usages que les mœurs présentes rendoient inadmissibles. Il le négligea d'abord, & donna à d'autres les différens emplois dont il etoit chargé. *Koung-tsée*, se voyant négligé dans sa patrie, prit le parti de se retirer dans le Royaume de *Ouei*. Il eut à peine disparu, que son disciple *Jan-yeou*, ayant eu occasion d'entretenir *Ki-sun*, celui des Grands qui avoit le plus de crédit sur l'esprit du Roi, lui fit envisager l'eloignement de son Maître comme un véritable malheur pour le Royaume de *Lou*. « Nous etions sur le point, lui dit-il, de servir de » modele à toutes les Nations; nos voisins des quatre côtés » avoient déjà adopté la plupart de nos usages; ils tâchoient » de nous imiter en tout. Nous allons avoir notre tour pour » devenir les imitateurs des autres, & le Royaume de *Ouei* » va devenir ce que nous etions, puisque le Sage qui nous » avoit mis en réputation, & qui faisoit toute notre gloire, » s'y est retiré. En vérité, je ne comprends point que vous » ayez laissé partir *Koung-tsée*, sans faire au moins quelques » efforts pour l'arrêter ».

« Vous m'ouvrez les yeux, répondit *Ki-sun*; je vais travailler à le faire revenir ». Il tint parole; & ses instances auprès de *Ngai-koung* furent si efficaces, que le Prince donna ses ordres pour qu'on rappellât au plutôt celui dont il n'auroit

jamais dû permettre l'eloignement. *Koung-tsée*, ayant su les intentions de son Souverain, n'hésita pas à s'y conformer, & revint dans sa patrie. *Ngai-koung*, informé du jour qu'il arrivoit, alla en personne l'attendre à une des Maisons royales à quelque distance de la ville, & l'y reçut avec les mêmes honneurs qu'il eût fait à l'Ambassadeur de quelque grand Potentat. Mais la longue audience qu'il lui donna, n'etoit rien moins que digne d'un grand Prince. Il lui fit quantité d'interrogations puériles, qui eussent à peine eté supportables vis-à-vis de quelqu'un de ces hommes ordinaires, dont la profession est d'enseigner. « Maître, lui dit-il, les Philosophes doivent-ils s'habiller différemment des autres ? Quel est l'habillement qui leur » convient le mieux, & auquel on puisse les distinguer » ?

« Prince, lui répondit *Koung-tsée*, je n'ai pas encore appris » comment les Philosophes devoient s'habiller ; ainsi je ne saurois répondre pertinemment à la question de Votre Majesté. » Ce que je puis lui dire sur cela, c'est que, de quelque maniere que les Philosophes s'habillent, leur principal objet est » l'acquisition de la sagesse : il me paroît d'ailleurs, qu'ils doivent s'habiller comme on s'habille dans le pays où ils sont » leur séjour. Quant à moi, qui suis du Royaume de *Lou*, j'ai » porté dans mon enfance la robe *foung*, ainsi que la portoient » les autres enfans. Devenu grand, j'allai dans le Royaume de » *Soung*, & j'y pris le bonnet *yang-fou*, parce que c'etoit » la coëffure de ceux de mon âge dans ce pays-là. Si j'allois » ailleurs.....».

« J'entends, interrompit le Roi ; il n'y a rien de déterminé » pour l'habillement des Philosophes. Mais en est-il de même » pour leur maniere de vivre ? J'apprendrai volontiers en quoi » consiste l'essentiel de la conduite qu'ils doivent tenir ».

« Ne faire qu'effleurer la matiere sur cet objet important,

» répondit *Koung-tsée*, c'est ne rien dire. Vouloir entrer dans » le détail, c'est s'exposer à ne pas dire tout, & à omettre » précisément ce qu'il y a de plus nécessaire à savoir : il fau» droit d'ailleurs employer beaucoup de tems ; & cela troubleroit l'ordre, en empêchant ceux qui doivent relever les Offi» ciers de votre suite de se présenter pour prendre leur place. » Ne pouvant pas vous répondre d'une maniere satisfaisante, » à l'heure qu'il est, souffrez, Seigneur, que j'attende à une » autre fois, quand le tems & les circonstances le permet» tront ».

« Je consens, repliqua le Roi, que vous attendiez une autre » circonstance pour me satisfaire en plein sur la question que » je vous ai faite ; j'aurai soin moi-même de vous en rappeller » le souvenir : mais je veux qu'aujourd'hui vous me disiez en » gros ce que vous devez me dire en détail dans la suite. Asseyez» vous, & commencez ».

« L'obéissance à son Souverain, dit *Koung-tsée* en s'asseyant, » est le premier devoir d'un Sujet. Je vous obéis donc ; & puis» que vous voulez que je vous donne aujourd'hui une idée » générale des devoirs de celui qui veut, à juste titre, porter le » nom de Philosophe, je vais m'expliquer en peu de mots, en » attendant que je le fasse plus au long, quand votre Majesté » l'ordonnera.

» Le vrai Philosophe ne s'ingere pas de lui-même dans les » festins de parade pour avoir occasion de briller, mais il attend » qu'on l'y invite. S'il est du nombre des invités, il s'y rend, » & fait exactement & sans ostentation tout ce qui est d'eti» quette. Parût-on ne pas faire attention à lui, il ne s'en offense » pas, & ne donne aucun signe de mécontentement.

» Il n'est occupé, du matin au soir, que de ce qui peut lui » procurer l'acquisition de quelque vertu, ou augmenter la dose

» de ses connoissances : non pas pour s'en parer à tout propos » & devant quiconque, mais dans le dessein d'en profiter pour » lui-même, & d'en faire part, suivant les circonstances, à » ceux qui voudront s'instruire auprès de lui.

» S'il sent qu'il a assez de droiture & de fermeté pour rem- » plir les grands emplois, il ne les refuse point quand on les » lui présente; il les reçoit avec actions de graces, & fait tous » ses efforts pour les remplir dignement. Il n'ambitionne pas » les honneurs; il ne cherche point à amasser des trésors : l'ac- » quisition de la sagesse, est le seul trésor après lequel il soupire; » mériter le nom de Sage, est le seul honneur auquel il prétend.

» Il n'emploie, pour traiter les affaires, que des hommes » sinceres & droits; il ne donne sa confiance qu'à des hommes » fideles & sûrs. Il ne rampe pas devant ceux qui sont au-dessus » de lui; il ne s'enorgueillit pas devant ses inférieurs; il res- » pecte les premiers; il est affable envers les autres; il rend à » tous ce qui leur est dû.

» S'il s'agit de reprendre quelqu'un de ses défauts, ou de » lui reprocher ses fautes, il ne fait l'un & l'autre qu'avec une » extrême réserve, & s'arrête tout court quand il le voit rougir.

» Il estime les gens de Lettres, mais il ne mendie pas leurs suf- » frages; il ne s'abaisse ni ne s'eleve devant eux; il se contente » de ne pas les offenser, & de les traiter avec honneur quand » ils viennent à lui. Il est au-dessus de toute crainte quand il » fait ce qui est du devoir : une conduite irréprochable, jointe » à des intentions pures & droites, lui sert de bouclier contre » tous les traits qu'on pourroit lui lancer; la justice & les loix » sont les armes dont il se sert pour se défendre ou pour atta- » quer. L'amour qu'il porte à tous les hommes, le met en droit » de n'en craindre aucun; l'exactitude scrupuleuse avec laquelle » il pratique les cérémonies, obéit aux loix, & s'astreint à

» l'obſervation des uſages reçus, fait ſa sûreté, même parmi les
» tyrans. Quelque vaſte que puiſſe être l'etendue de ſon ſavoir,
» il travaille à l'agrandir encore ; il etudie ſans ceſſe, mais non
» pas juſqu'à s'epuiſer ; il connoît en tous genres les bornes de
» la diſcrétion, & il ne va jamais au-delà.

» Quelque ferme qu'il ſoit dans le bien, il veille continuelle-
» ment ſur lui-même, pour ne pas ſe négliger. Dans tout ce qui
» eſt honnête & bon, il ne voit rien de petit ; les plus minu-
» tieuſes pratiques tournent, chez lui, au profit de la vertu.

» Il eſt grave quand il repréſente, affable & bon avec un
» chacun, gai & d'humeur toujours egale avec ſes amis..

» Il ſe plaît de préférence dans la compagnie des Sages, mais
» il ne rebute point ceux qui ne le ſont pas.

» Au dedans, je veux dire dans l'enceinte de ſa famille, il
» ne témoigne aucune prédilection, & ne donne aucun ſujet
» de ſoupçonner qu'il eſt plus porté à favoriſer l'un au préju-
» dice de l'autre ; au dehors, c'eſt-à-dire en public, il traite
» egalement tout le monde, ſuivant le rang d'un chacun. L'eût-
» on griévement offenſé, ou par des paroles injurieuſes, ou
» par des actions inſultantes, il ne donne aucun ſigne de co-
» lere ou de haine ; & ſon extérieur ſerein & tranquille, eſt
» une preuve non equivoque de la tranquillité d'ame dont il
» jouit.

» Le vrai Philoſophe cherche à ſe rendre utile à l'Etat, n'im-
» porte de quelle maniere. Si, par quelque action eclatante,
» ou par quelque ouvrage important, il mérite bien de la pa-
» trie, il ne fait pas valoir ſes ſervices dans la vue d'en être
» récompenſé ; il attend modeſtement & avec patience, que
» la libéralité du Prince ſe déploie en ſa faveur ; & s'il arrive
» que, dans la diſtribution des graces, on l'ait oublié, il ne s'en
» plaint point, il n'en murmure point. Le ſuffrage des hommes

» honnêtes, l'honneur d'avoir contribué en quelque chose à » l'avantage de ses compatriotes, & la satisfaction dont il jouit » intérieurement, d'avoir fait le bien pour le bien, sont pour » lui la plus flatteuse de toutes les récompenses. Si, au con- » traire, en vue de son mérite, on le place au faîte des hon- » neurs ; si on le comble de richesses, dans cet etat d'opulence » & de gloire, il n'a garde de s'en enorgueillir ; il ne perd rien » de sa modestie ordinaire, & n'est pas moins accessible à » ceux qui vont à lui pour le consulter ou s'instruire, qu'il le » seroit si la fortune adverse lui faisoit eprouver ses horreurs. » Le changement de fortune, soit en bien, soit en mal, ne » change rien dans ses mœurs ni dans sa conduite ; il est le » même en tout tems.

» Uniquement occupé de remplir sa tâche dans ce monde, » & de la remplir de son mieux ; content de la place qu'il » occupe parmi ceux de son espece, il n'ambitionne point d'être » ce qu'il n'est pas ; il ne porte point envie à ceux dont le » mérite, la sagesse, la science & les talens, vont de pair ou » surpassent, dans l'opinion des hommes, ce qu'il possede lui- » même dans des genres pareils. Il n'a pas de mépris pour ceux » qui manquent de ces qualités ; il vit de bon accord avec les » uns & les autres ; il s'accommode de tous & avec tous, & » les respecte egalement, comme etant ses semblables dans » l'ordre de la Nature. Le respect & le bon accord sont la » racine d'où sort la bienveillance ; les manieres douces, dé- » cemment complaisantes, affectueuses & toujours assorties, » en sont l'accroissement ; les eloges fondés sur le vrai, donnés » libéralement, mais sans affectation, les services rendus à pro- » pos & sans être sollicités, en sont la perfection & le comble. » C'est de tout cela réuni, que se forme sans effort cette cha- » rité universelle, qui ne fait acception de personne, & qui

» embrasse tout le genre humain ; & c'est de cette vertu, source
» féconde d'où découlent toutes les autres, que le vrai Philo-
» sophe cherche à se pourvoir avant tout & préférablement à
» tout ; c'est par elle qu'il se distingue de l'homme ordinaire ;
» c'est elle qui dirige toute sa conduite, & qui vivifie, pour
» ainsi dire, toutes ses actions.

» Jugez, Seigneur, si l'on doit rechercher la conversation
» d'un pareil personnage, pour s'amuser ou se distraire dans
» des momens que l'on regarde comme perdus. Je m'arrête ici,
» parce qu'il me paroît que j'en ai assez dit pour répondre à la
» question de votre Majesté, de maniere à la satisfaire ».

« Je suis pleinement satisfait, répondit *Ngai-koung* en bais-
» sant les yeux. S'il me survient quelque doute, je vous prierai
» de l'eclaircir ; car je compte que j'aurai souvent l'avantage
» de m'entretenir avec vous ».

L'Historien, Auteur du *Kia-yu*, qui rapporte ce trait, tel, à-peu-près, que je viens de l'ebaucher, ajoute que, depuis cette conversation, le Roi n'admit jamais *Koung-tsée* en sa présence, qu'il ne donnât des marques de la plus profonde vénération. Il le retint à la Cour ; & s'il ne l'honora pas de toute sa confiance pour ce qui concernoit le gouvernement de ses Etats, ainsi que l'avoit fait son prédécesseur, il le mit à la tête de ceux qui avoient inspection sur les mœurs publiques & sur le cérémonial : charge importante, qui le faisoit aller de pair avec ce qu'il y avoit de plus distingué dans le Royaume, & dont il conserva de son mieux les prérogatives, pour maintenir le bon ordre, & corriger les abus pendant le cours de deux années qu'il l'occupa.

Peu de jours après cette premiere audience, il en eut une plus particuliere encore dans l'un des jardins du Roi, hors de l'enceinte de la ville. Sa Majesté s'y rendit très-peu accompagnée ;

&

& pour témoigner à son hôte combien elle l'estimoit, elle lui fit donner la collation qui etoit d'usage pour les Ambassadeurs des Princes etrangers, quand elle se trouvoit en personne dans quelqu'une de ses Maisons rurales, qu'ils alloient visiter pour satisfaire leur curiosité, ou prendre simplement le plaisir de la promenade. L'etiquette exigeoit qu'on ne servît alors que des fruits & des grains, ainsi que le pratiquent entre eux ceux qui vivent dans les champs. On ne servit à *Koung-tsée* que des pêches & de cette espece de gros millet, qu'on nomme communément *chou ;* mais on lui dressa une table en face de celle du Roi, afin que sa Majesté pût le voir à l'aise, & s'entretenir avec lui sans être gênée par les entraves du rang (1).

Koung-tsée ayant pris modestement sa place, après que le Roi le lui eut ordonné, attendit, pour manger, que le Roi le lui eût ordonné de même. « Maître, lui dit ce Prince, quand » je vous vois hors des tems du cérémonial, mon intention est » que vous ne vous gêniez en aucune maniere, & que vous » soyez avec moi en toute liberté. Regardez-moi comme l'un » de vos disciples. Pour ce qui me concerne, je veux désormais regarder tous les Sages comme mes amis ; & l'attention » que j'aurai à les combler d'honneurs, sera l'un des points capi- » taux de mon Gouvernement. Cela est très-bien, répondit » *Koung-tsée ;* mais un grand Roi doit se proposer quelque » chose de mieux encore. Il doit avoir un amour tendre pour » tous ses Sujets, tâcher de leur procurer à tous une honnête » abondance de ce qui est nécessaire à la vie, faire ensorte » qu'ils soient heureux & contens, & qu'ils se félicitent de vivre » sous son regne ».

(1) Pour eviter les répétitions, inséparables du dialogue, je fais entrer dans un même entretien ce qui est rapporté par les Auteurs chinois sous différentes conversations avec le même Prince.

» Cela n'est pas aisé, répartit le Roi. Comment faudroit-il » faire pour en venir à bout ? car j'ai bonne envie de rendre » mes Sujets heureux ».

« Seigneur, répondit *Koung-tsée*, commencez par diminuer » le nombre des impôts, & ne laissez subsister que ceux dont tout » le monde voit la nécessité ; ne surchargez pas le peuple d'un » travail dont il ne sauroit goûter les fruits : vos Sujets auront » alors de quoi vivre, & pourront même se procurer une hon- » nête abondance de tout. Faites-les instruire exactement de » leurs devoirs, & n'oubliez rien pour obtenir d'eux qu'ils les » remplissent ; ils ne donneront alors dans aucun excès. N'etant » coupables d'aucun excès, & n'ayant rien à se reprocher, ils » seront contens, & couleront des jours heureux. Dans cet etat » de bonheur, d'abondance & de joie, pourquoi ne béniroient- » ils pas celui dont ils le tiennent, & qui s'est fait lui-même un » devoir & un plaisir de le leur procurer » ?

Le Roi ne repliqua pas ; ce qu'il venoit d'entendre parut avoir fait quelque impression sur lui. Il ne savoit trop si le Philosophe n'avoit voulu dire que de ces paroles générales que tous les Souverains peuvent s'appliquer pour en faire leur profit, ou s'il avoit voulu lui donner une leçon particuliere sur sa maniere de gouverner. La collation qui etoit déjà servie, le tira de cette perplexité, en détournant son attention. Il commença à manger ; & à son exemple, *Koung-tsée* en fit de même : mais il commença par où il devoit finir, c'est-à-dire qu'il commença par manger les grains de *chou*, réservant les pêches pour la fin. Ceux de la suite du Roi ne purent s'empêcher d'en rire, croyant que c'etoit, de la part du Philosophe, ou une ignorance de l'usage, ou une de ces distractions indécentes qui n'arrivent guere qu'aux personnes d'un certain etat. Le Roi ne rit pas comme eux ; il crut au contraire, que

c'etoit de dessein prémédité que *Koung-tsée* en agissoit ainsi, dans l'intention de lui faire quelque leçon utile. Il ne se trompoit point; & pour l'engager à s'expliquer librement, «Maître, » lui dit-il, mes gens rient de vous voir manger les grains avant » le fruit; ils ont lieu d'être surpris qu'un homme qui a fré- » quenté la Cour, & qui d'ailleurs est si zélé pour qu'on » observe en toutes choses ce qui est consacré par l'usage, ou » prescrit par le cérémonial, renverse ainsi l'ordre».

« Seigneur, répondit *Koung-tsée*, je ne renverse point l'or- » dre; je le rétablis. Ce que vous appellez usage, n'est qu'un » abus, auquel la charge dont votre Majesté a eu la bonté de » m'honorer, m'oblige de remédier, d'abord par mon exemple, » & ensuite par mes leçons; & peut-être, avec le tems, j'y » parviendrai, en y employant toute votre autorité, de votre » consentement tacite ou formel, ou même par le comman- » dement exprès que vous m'en ferez. J'ai donné la préférence » aux grains sur les fruits, parce que les grains etant la prin- » cipale nourriture de l'homme, depuis qu'il vit en société, » ils méritent, de la part de l'homme, cette préférence sur tous » les autres mets. Ils la méritent encore par eux-mêmes, parce » qu'ils n'ont aucune de ces qualités plus ou moins nuisibles, » dont les autres mets sont rarement exempts; & que tout ce » qui les constitue est bon. C'est pour cette raison que, dans » les offrandes qui accompagnent ou précedent les sacrifices » solemnels que l'Empereur offre à l'Esprit du Ciel & de la » Terre, de même que dans celles qui ont lieu lorsqu'il rend » hommage à ses Ancêtres, les grains tiennent le premier rang. » Il offre des grains, ou de la pâte cuite, faite avec de la farine » des grains; mais il n'offre pas des pêches.

» L'offrande des grains au Ciel & aux Ancêtres, est en

» reconnoissance du bienfait insigne dont nous leur sommes
» redevables de nous les avoir fait connoître, & de nous avoir
» enseigné les différentes manieres de les apprêter; & parce
» que ce ne fut qu'après s'être réunis en société, que les hom-
» mes commencerent à jouir de ce précieux avantage, leur
» Chef, qui les représente tous, en fait hommage au nom de
» tous.

» Il y a cinq sortes de grains qu'on distingue de tous les
» autres, par leur utilité; & parmi ces cinq sortes de grains,
» les *chou* sont placés en premier lieu. Il y a parmi les fruits
» six especes principales plus estimées que toutes les autres, à
» raison de leur bonté; & parmi ces six especes, la pêche
» n'obtient que la derniere place. Vous me regardez, Sei-
» gneur, comme un grand observateur des rites; vous m'a-
» vez confié le soin de maintenir ou de rétablir l'ordre dans ce
» qui concerne les usages & les mœurs: je vous ai donné une
» preuve comme quoi je puis remplir l'emploi dont vous m'a-
» vez chargé. L'ancien usage, cet usago que le Sage *Yao* &
» & le vertueux *Chun* n'ont pas dédaigné de suivre, & au-
» quel, après eux, se sont conformés les plus illustres Empe-
» reurs, etoit de manger les grains avant les fruits, & j'ai cru
» devoir moi-même m'y conformer en présence de votre Ma-
» jesté, pour lui en rappeller le souvenir».

« C'est très-bien fait, dit le Roi; j'aime qu'on me rappelle
» à l'Antiquité, & qu'on me parle sur-tout des vertueux Princes
» qui gouvernoient alors les hommes. Je serois curieux de sa-
» voir, par exemple, de quelle maniere etoit fait le bonnet
» dont *Chun* couvroit sa tête lorsqu'il se montroit en public. En
» etoit-il alors comme aujourd'hui»? *Koung-tsée* garda le
silence. Après avoir attendu quelques momens: « je vous

» demande, reprit le Roi, comment etoit fait le bonnet de » l'ancien Empereur *Chun*, & vous ne me répondez point; » quelle raison vous empêche de me satisfaire (1)?

« Seigneur, répondit *Koung-tsée*, je n'ai pas d'autre raison » que celle de l'embarras où je me trouve, de ne savoir que » répondre. Je m'etois attendu à des questions sur des objets » importans, concernant l'Antiquité, & vous m'interrogez sur » la forme d'une coëffure. Comme je ne veux rien dire que » d'exact, j'ai besoin de quelque tems pour tâcher de me rap» peller le souvenir de ce que j'ai lu sur cet article ».

« Hé, quels sont, répartit le Roi, les objets importans con» cernant l'Antiquité? Tout ce qui la concerne n'est-il pas im» portant pour nous »?

« Ce qu'il y a d'important à savoir, répondit *Koung-tsée*, » & ce qui mérite en particulier l'attention des Souverains, » c'est l'amour tendre que cet ancien Empereur *Chun*, dont la » coëffure excite la curiosité de votre Majesté, avoit pour tous » ses Sujets. Il les aimoit tendrement; mais la tendresse qu'il » avoit pour eux ne se bornoit pas à des sentimens stériles. Il » les aimoit d'un amour effectif; il tâchoit de leur procurer » toutes les aisances qui peuvent contribuer à donner la vie, » à l'entretenir & à la prolonger. Il ne redoutoit rien tant que » d'être obligé de punir de mort ceux qui ne méritoient pas de » vivre. Il approchoit de sa personne, & employoit pour traiter » les affaires, des hommes vertueux & bons; il eloignoit de sa » présence, & ecartoit de tout emploi les vicieux & les mé» chans. Sa vertu etoit comme celle du Ciel & de la Terre; ses

(1) Cette question de *Ngai-koung*, & quelques autres qui la suivront, sont, dans les Auteurs Chinois, autant de sujets de dialogues entre ce Prince & *Koung-tsée*, dans des conversations différentes: je les place dans une même conversation, par la raison que j'ai dite dans la remarque précédente.

» loix etoient réglées comme les saisons. Les Grands, à l'exemple » du Prince; le Peuple, à l'exemple des Grands, n'eurent bientôt » rien plus à cœur que de remplir exactement jusqu'au moindre » de leurs devoirs. Sous cet heureux regne, tout ce qui est entre » les quatre mers jouit en paix des dons de la Nature, & la » Nature elle-même répandit abondamment ses plus précieux » dons. Le *foung-hoang* & le *ki-lin* se montrerent comme pour » féliciter les hommes au nom des quadrupedes & des oi- » seaux (1). L'idée du bonheur dont jouissoient alors les hom- » mes, en conséquence de la vertu de celui qui les gouver- » noit, m'a tellement saisi, qu'il ne m'a pas eté possible de trou- » ver sur le champ une réponse à la question que votre Majesté » m'a faite sur la forme de son bonnet ».

« Ce que je viens d'entendre, dit le Roi, me sera beaucoup » plus utile que ce que vous m'eussiez dit sur la coëffure, & » même sur l'habillement complet d'un Prince, sous le regne » duquel les hommes etoient heureux ».

« Oui, Seigneur, repliqua *Koung-tsée*, sous le regne de *Chun* » les hommes etoient heureux, parce que cet excellent Prince » les gouverna comme un pere tendre gouverne des enfans » chéris; & si votre Majesté le prend pour modele, elle rendra » de même ses Sujets heureux ».

« J'en ai bonne envie, dit le Roi; je suis prêt à tout faire » pour procurer le bonheur à ceux qui vivent sous mes loix; » mais je vous avoue que je n'espere pas de réussir, tant la » chose me paroît de difficile exécution. Vous réussirez, Sei- » gneur, répartit *Koung-tsée*, si vos Sujets vous sont véritable- » ment chers. Oui, j'ose vous l'assurer, si vous aimez vos Sujets

(1) Le *foung-hoang* & le *ki-lin*, animaux symboliques, ne paroissent aux yeux des hommes que lorsque le Ciel veut leur donner quelque avertissement à leur avantage, & leur témoigner sa satisfaction.

» d'un amour sincere, vous les rendrez infailliblement heureux. » En voici le moyen : soyez plein de zele pour l'observation » du grand *Ly* (1); pratiquez avec exactitude ce qu'il prescrit, » & exigez la même exactitude de la part de vos Sujets; rien » alors ne vous sera difficile. Vous commanderez, & l'on vous » obéira; vous indiquerez vos desirs, & tout le monde se fera » un plaisir de s'y conformer : telle est l'efficacité de l'obser- » vation exacte du grand *Ly*. C'est sur le grand *Ly* que la so- » ciété est fondée; c'est par le grand *Ly* que l'homme s'ac- » quitte, avec la différence qui convient, envers le Ciel, les » Esprits & les Ancêtres; c'est le grand *Ly* qui lie les hommes » entre eux, en leur assignant ce qu'ils se doivent les uns aux » autres. Otez le *Ly*, tout, sur la terre, n'est plus que trouble » & confusion. Il n'y a plus ni Rois, ni Grands, ni Supérieurs, » ni Inférieurs; les jeunes & les vieux, les hommes & les fem- » mes, les peres & les enfans, les freres & les sœurs, tous, » sans distinction, iront de pair.

» C'est ainsi qu'etoient les hommes dans l'etat de barbarie » d'où le saint homme (*Fou-hi*) les a tirés. Ils vivoient epars &

(1) J'emploie le propre terme Chinois, ne trouvant pas de mot françois qui rende le même sens; car le mot *Ly*, dans l'acception chinoise, fait naître l'idée de tout ce qui est conforme à la raison, au bon ordre, aux usages etablis, à la bienséance, aux bonnes mœurs, *&c.* Ainsi, c'est agir suivant le *Ly*, que de faire ce qu'il faut faire, comme il faut le faire, & dans le tems qu'il faut le faire; que de dire ce qu'il faut dire, le dire à propos, & comme il faut le dire; que de rendre à chacun ce qui lui est dû, ni plus ni moins que ce qui lui est dû; que de s'acquitter, en un mot, de tous les devoirs envers ses supérieurs, ses egaux, ses inférieurs, & de ne manquer à rien de ce qui peut contribuer au maintien du bon ordre dans les différens etats de la société civile. La réponse que *Koung-tsée* fait au Roi *Ngai-koung*, achevera de donner du grand *Ly* l'idée qu'en ont les Chinois. Je pourrois ajouter, sans blesser la vérité, que les Chinois modernes, en remplissant tout ce qu'exige le grand *Ly*, croient s'être acquittés de tout envers Dieu & les Hommes.

» vagabonds, n'ayant aucune demeure fixe, ne connoissant ni
» parens, ni amis, ni devoirs réciproques, se livrant, sans con-
» trainte & même sans remords, à tous les appétits déréglés
» d'une nature dépravée, & ne différant presque en rien des
» bêtes auxquelles ils faisoient la guerre pour se nourrir de leur
» chair encore palpitante, & s'abreuver de leur sang. Ils n'ap-
» prirent à rougir, ils ne reconnurent qu'ils etoient ainsi dépra-
» vés, que parce qu'ils avoient oublié le grand *Ly*. Ils s'y sou-
» mirent de nouveau, & tout changea de face : dès-lors ils
» ouvrirent les yeux sur l'excellence de leur être, & se réu-
» nirent en certain nombre. L'union des deux sexes ne fut pas
» arbitraire ; on la soumit à des loix, on lui donna des regles,
» & le mariage fut etabli. De l'etablissement du mariage sui-
» virent la distinction des familles, la fixation des usages nécés-
» saires pour le maintien des mœurs, la préséance de l'âge,
» & la subordination. On s'habilla, on se logea, on connut les
» agrémens de la vie, & l'on eut l'industrie de se les procurer.
» On rendit au Ciel, aux Esprits & aux Ancêtres, des hom-
» mages proportionnés ; on fixa des lieux particuliers où ces
» hommages devoient être rendus, & l'on détermina des céré-
» monies pour la maniere de les rendre. Lorsque quelqu'un
» cessoit de vivre, tous ceux auxquels il avoit appartenu de
» plus près, donnoient des marques extérieures du regret qu'ils
» avoient d'être séparés pour toujours de lui, & ces signes de
» regret eurent leurs mesures fixes & leurs tems déterminés. On
» creusa des fosses pour y déposer décemment ses restes ina-
» nimés ; on pleura sur ces restes, & l'on vint de tems à autre
» renouveller ces pleurs. On s'habilla de deuil, afin que ces
» vêtemens lugubres rappellassent le souvenir de celui qu'on
» avoit perdu, ou empêchassent qu'on ne l'oubliât si-tôt.

» Les familles déjà distinguées, allant en croissant, furent

» contraintes

» contraintes de se concentrer chacune dans un ménage à
» part ; chacune prit un nom-propre pour être transmis à tous
» ceux qui naîtroient d'elle, comme un signe permanent au-
» quel ils devoient reconnoître leur commune origine dans
» les siecles à venir. La nécessité de faire un ménage à part,
» ne fut pas d'abord suivie de celle de vivre dans des lieux
» séparés. Réunies dans un espace de terrein assez vaste pour
» les contenir, les familles, quoique distinguées, s'y domici-
» lierent, pour être à portée de s'entre-aider dans leurs travaux,
» de se secourir mutuellement dans leurs besoins, & de se dé-
» fendre en commun contre les attaques imprévues des bêtes
» féroces, & de ceux de leurs semblables qui erroient encore
» dans les forêts. Elles distinguerent les degrés de parenté ;
» elles firent des alliances ; elles eurent des amis ; elles mirent
» leurs habitations à couvert, d'abord par de simples palis-
» sades, & ensuite par des murs, d'où, peu-à-peu, se forme-
» rent les bourgades & les villes, dont on augmenta le nombre
» à mesure que la population augmentoit. Les intérêts cesserent
» alors d'être communs ; chaque ville eut les siens propres, sur
» lesquels elle veilloit plus particuliérement. Mais comme ces
» villes etoient indépendantes les unes des autres, il fallut un
» chef qui eût inspection sur toutes, & qui fût comme le pere
» commun de tous ceux qui les habitoient. Ce pere commun,
» ce chef universel, fut appellé du nom de *Ty* ; & par ce nom,
» l'on voulut désigner celui qui avoit droit de commander &
» de se faire obéir. Il n'etoit pas possible que le *Ty* pût vaquer
» immédiatement par lui-même à tous les soins qu'une popula-
» tion nombreuse exigeoit nécessairement de celui qui devoit
» l'instruire, la gouverner & la défendre ; il choisit parmi ceux
» qui lui étoient soumis, des hommes integres & sûrs, en qui il
» reconnut plus de capacité, plus de vertu & plus d'amour pour

» le bien commun, que dans les autres; en retint quelques-uns
» auprès de sa personne, pour profiter de leurs lumieres, &
» s'aider de leurs conseils, & envoya les autres dans les diffé-
» rens lieux pour y tenir sa place & le représenter. De-là sont
» venus les Rois, les Magistrats, les Princes & les Grands.
» Dès-lors, outre la préséance & la subordination assignées par
» la Nature aux degrés de parenté & à la différence de l'âge,
» il y eut des Supérieurs & des Inférieurs, des Mandarins pour
» commander & pour instruire, & un Peuple pour obéir &
» pour travailler; d'où résulterent des conditions essentielle-
» ment différentes, & des devoirs particuliers à remplir pour
» chacune de ces conditions. Ces conditions différentes for-
» merent entre elles la grande famille de l'Etat, dans laquelle,
» comme dans un centre commun, toutes les familles particu-
» lieres vinrent se réunir pour contribuer ensemble à l'entretien
» de la vie civile, en lui fournissant, chacune à part, les alimens
» qui etoient en son pouvoir, & dont elle pouvoit disposer.
» C'est, Seigneur, cette contribution volontairement néces-
» saire, faite libéralement, avec affection & toujours à propos,
» qui constitue ce qu'on appelle le grand *Ly*; & c'est de l'ob-
» servation exacte de ce grand *Ly*, que dépend le bonheur
» des hommes. Sous nos premiers *Ty* (Empereurs), les hommes
» etoient heureux, parce que, connoissant l'importance & tout
» le prix du grand *Ly*, ils ne manquoient personnellement à
» rien de ce qu'il prescrit, & se faisoient un devoir & un plaisir
» de concourir, en tout ce qui dépendoit d'eux, à ce qu'il fût
» exactement observé par tous ».

« Pourquoi n'en est-il pas de même aujourd'hui, interrompit
» *Ngai-koung*?

« Par la raison, répondit *Koung-tsée*, qu'on a réduit le grand
» *Ly* à un pur cérémonial, & que l'amour-propre a etouffé,

» dans presque tous les cœurs, l'amour de l'intérêt commun.
» Oui, Seigneur, aujourd'hui, tant ceux qui gouvernent que
» ceux qui sont gouvernés, loin de suivre la route tracée par
» le grand *Ly* pour arriver au bonheur, ne marchent qu'à travers les sentiers tortueux que leur indique l'intérêt personnel.
» S'agit-il de se procurer quelque avantage, ils se donnent
» toutes sortes de mouvemens; ils ne craignent pas d'en trop
» faire; il n'y a point d'obstacle pour eux, rien ne les arrête.
» Faut-il concourir au bien public, tout leur fait ombrage; ils
» restent dans l'inaction; ils sont comme léthargiques. Les Grands
» & ceux qui sont en place, pleins de mépris & de dureté pour
» les petits & pour le peuple, le surchargent d'impôts & de
» travail, & expriment, pour ainsi dire, toute leur substance
» pour la faire servir d'aliment à la voracité d'un luxe qui ne dit
» jamais *c'est assez*. De leur côté, les petits & le peuple ne rendent aux Grands & à ceux qui sont en place, qu'un hommage
» forcé, ou de pure grimace, & emploient toutes sortes de
» moyens pour se soustraire à leurs vexations, & tromper leur
» vigilance. En vain fait-on parler la loi, de part & d'autre
» on l'elude avec artifice, quand on ne la viole pas ouvertement. Les prisons, les supplices, les châtimens de toute espece, sont de bien foibles liens pour retenir dans le devoir
» des hommes qui ne se conduisent pas par les principes du
» grand *Ly*: la crainte des punitions ne produit le plus souvent
» dans eux qu'un raffinement de perversité; ils cachent avec
» plus de soins leurs vices; ils couvrent leurs mauvais desseins
» du manteau respectable de quelque vertu, & en imposent
» ainsi par des dehors trompeurs. De tels hommes, nécessairement contraires les uns aux autres, parce que leurs intérêts se croisent & se combattent, pourroient-ils s'occuper du
» bien public? Indifférens pour le bien public, ils ne sauroient

» concourir au bonheur commun ; ils ne sauroient être heu-
» reux. Que l'amour du grand *Ly* se ranime dans leurs cœurs ;
» tout changera bientôt de face ; & les hommes portés d'incli-
» nation à la pratique de leurs devoirs respectifs, redevien-
» dront tels qu'ils etoient dans les tems fortunés de nos Anciens
» *Ty*. Voilà, Seigneur, un très-court abrégé de ce qu'il y au-
» roit à dire pour répondre à votre Majesté d'une maniere satis-
» faisante ».

« Je suis très-satisfait, dit le Roi en se levant. Si, dans la
» suite, il me vient quelque doute sur cet objet, je vous en
» demanderai l'eclaircissement ». Après ces mots, il se retira.
Koung-tsée sortit après lui, & alla rejoindre quelques-uns de
ses disciples, qui l'attendoient pour lui faire cortege en l'ac-
compagnant jusqu'à son logis, afin de recevoir, en chemin fai-
sant, quelque instruction dont ils pussent faire leur profit. *Yen-
hoei*, qui avoit eté présent à l'entretien qu'il venoit d'avoir
avec le Roi, le pria de lui résumer en peu de mots ce qu'il
avoit dit de plus essentiel sur le grand *Ly*, afin qu'il pût le
fixer plus aisément dans sa mémoire, pour en faire dans la suite
le sujet de ses réflexions. « Je le veux bien, lui répondit *Koung-
» tsée*. Le grand *Ly* a commencé par le manger & le boire ; il
» s'est accru par les autres besoins ; il s'est terminé au Gouver-
» nement ; & c'est par le Gouvernement qu'il subsistera, fleu-
» rira ou s'abolira insensiblement dans les siecles à venir, ainsi
» qu'il est arrivé dans les siecles les plus reculés. Vous avez
» dans ce peu de mots une ample matiere, qui peut, pendant
» long-tems, vous fournir de quoi réfléchir ». *Yen-hoei* n'en
demanda pas davantage.

Cependant le Roi ne faisoit point appeller *Koung-tsée* ; bien
des jours s'ecoulerent sans qu'il parût penser à lui : il sembloit
même qu'il l'avoit entiérement oublié. *Koung-tsée*, de son côté,

quoique persuadé que ce ne pouvoit être qu'autant que le Souverain seconderoit ses vues, qu'il viendroit à bout de finir le grand ouvrage de la réforme des mœurs, qu'il avoit commencée sous le regne précédent, ne vouloit pas montrer trop d'empressement à faire sa cour, & se tenoit tranquille chez lui en attendant quelque circonstance qui pût réveiller à son egard l'attention du Roi. L'occasion de le voir en public se présenta, & il en profita. Le Roi l'ayant démêlé dans la foule; lui fit dire de ne pas s'ecarter, parce qu'il vouloit l'entretenir en particulier ce jour-là même. *Koung-tsée* attendit, & le Roi, aussi-tôt qu'il fut libre, lui envoya un de ses Officiers pour l'inviter à se rendre auprès de lui. *Koung-tsée* obéit; mais comme, après avoir salué le Roi, il gardoit cet extérieur respectueux & modeste qui convient à un Sujet de tout etat & de tout âge, quand il est devant son Souverain, le Roi lui ordonna de s'asseoir, en lui disant avec bonté, que ce seroit à lui de se tenir debout, à raison de son âge & de sa qualité de disciple. *Koung-tsée* ayant pris sa place, & s'etant assis à côté du Roi, qui le vouloit ainsi: « Maître, lui dit ce Prince, » je n'ai pas oublié notre derniere conversation; j'y ai pensé » souvent; & les belles instructions que vous me donnâtes alors » sur le grand *Ly*, m'ont fait naître l'envie de m'instruire encore » auprès de vous sur le même sujet. Le grand *Ly* renferme » bien des articles; & si j'ai bien pris votre pensée, tous les » *Ly* particuliers concourent à le former. Dites-moi, je vous » prie, de tous ces *Ly* particuliers, quel est le plus grand, » & auquel je dois m'attacher de préférence pour être réputé » véritablement homme, en observant exactement tout ce qu'il » prescrit »?

« Seigneur, lui répondit *Koung-tsée*, la question que vous » me faites, est la félicité de votre peuple, parce qu'elle est

» une preuve du desir que vous avez de le rendre heureux.
» Puis-je me dispenser d'y répondre avec toute la sincérité dont
» je suis capable ?

» Entre les *Ly* particuliers, celui qui concerne le gouverne-
» ment des hommes, tient, sans contredit, le premier rang ;
» & c'est à en remplir tous les devoirs avec exactitude, que
» consiste la premiere & la plus essentielle de vos obligations.
» Un mot dit tout : ayez de la rectitude, & vous gouvernerez
» bien, & vous serez véritablement homme. Quoi ! répartit le
» Roi, ne faut-il que cela ? Qu'est-ce donc que cette rectitude
» dont le pouvoir est si efficace & si etendu » ?

« J'entends par rectitude, répondit *Koung-tsée*, cette qua-
» lité de l'esprit & du cœur, qui met celui qui la possede dans
» l'heureuse disposition, non-seulement de ne rien imaginer, de
» ne rien desirer, de ne rien faire qui soit contraire aux lumieres
» de la raison, & au bien général ou particulier de la société ;
» mais encore de penser, de vouloir & d'agir, dans quelque cir-
» constance que ce puisse être, conformément à ces lumieres, en
» se proposant pour but l'avantage réel du commun, préférable-
» ment à ses intérêts propres, sans vouloir se faire illusion à soi-
» même, ni chercher à en imposer aux autres. J'ajoute qu'un
» Souverain qui sera doué de cette qualité précieuse, & qui,
» par un total de conduite, prouvera d'une maniere non equi-
» voque qu'il en fait la regle de toutes ses actions, aura des
» Sujets dociles, auxquels il n'aura qu'à manifester ses intentions
» pour les voir s'y conformer sans réserve, avant même que
» l'ordre leur en soit intimé de sa part. Quelle difficulté y au-
» ra-t-il à gouverner de tels hommes ? A l'exemple de leur
» Souverain, ils se conduiront avec rectitude, & contribueront
» de leur côté à le faire jouir des mêmes avantages & du
» même bonheur dont ils sont persuadés qu'il veut les faire

» jouir eux-mêmes. En un mot, ils travailleront de concert à » la félicité publique, & à la gloire du regne de celui qui les » gouvernera ».

« Vous donnez-là de magnifiques espérances, repliqua le » Roi. Mais, pour obtenir que les Sujets d'un Souverain soient » tels que vous venez de les dépeindre, ne seroit-il pas plus » facile & plus court de leur tracer quelques regles de conduite » qui fussent d'une facile exécution, & dont l'avantage leur fût » clairement connu » ?

« Votre Majesté prévient ce que j'allois dire, répondit » *Koung-tsée*. Il faut tracer des regles de conduite; mais cela » ne doit avoir lieu qu'après qu'on sera persuadé, de part & » d'autre, qu'on n'a sincerement que le même objet pour but. » Si l'on veut que ces regles soient exactement suivies, il faut » que la rectitude regne déjà dans tous les cœurs : dans ce cas, » voici trois regles principales qu'il faut leur proposer.

» La premiere, *séparation totale & absolue entre les deux » sexes hors l'etat du mariage.*

» La seconde, *union intime entre les epoux.*

» La troisieme, *respect réciproque dans tous les etats, suivant » la mesure d'une juste discrétion* ».

« Maître, interrompit le Roi, je vous demande des regles » d'une observation aisée & à la portée de tout le monde, & » vous en proposez des plus dures & des plus difficiles à suivre; » comment voulez-vous qu'on s'y soumette ? Pour ce qui » me concerne, je vous avoue de bonne-foi que je regarde » comme impossible de donner sur cela l'exemple à mes Sujets. » N'importe, continuez à m'instruire; peut-être trouverai-je » dans vos paroles de quoi m'encourager ».

« Oui, Seigneur, répondit *Koung-tsée*, si les hommes veulent » vivre dans l'innocence & dans la paix; s'ils veulent marcher

» constamment dans la route qui leur est tracée par leurs
» devoirs respectifs, sans crainte de s'egarer, & par con-
» séquent couler des jours heureux, ils doivent être absolu-
» ment séparés de toutes les femmes qui ne sont pas les leurs;
» ils doivent être intimément unis à celles qui sont destinées à
» leur donner des descendans qui puissent en quelque sorte les
» faire revivre après qu'ils ne seront plus; ils doivent se respec-
» ter mutuellement, suivant la mesure d'une juste discrétion.

» La séparation des deux sexes est un aiguillon qui les excite
» à s'unir légitimement; l'intimité dans leur union légitime, est
» la racine d'où sortent le pere & la mere; le respect mutuel
» dans tous les etats, est la base de la société. Si vous voulez bien
» gouverner; si vous voulez gouverner de maniere à rendre vos
» Sujets heureux, & être heureux vous-même, faites tous vos
» efforts pour observer exactement, & pour faire observer de
» même, les trois regles fondamentales que je viens de vous pro-
» poser. Commencez par donner l'exemple, vous aurez bientôt
» des imitateurs; & comme vous n'êtes point encore uni à celle
» qui doit donner des descendans à vos aïeux, & de légitimes
» successeurs au trône qu'ils ont occupé & qu'ils vous ont
» transmis, ne tardez pas à former ces nœuds respectables:
» formez-les avec eclat; formez-les de maniere à pouvoir con-
» vaincre vos Sujets que vous les respectez sincérement. Pour
» leur ôter tout sujet de doute à cet egard, mettez en tête le
» bonnet *mien*; revêtez-vous de vos habits de cérémonie, &
» allez au-devant de votre future epouse, pour la conduire,
» dans tout l'appareil de votre grandeur, jusques dans votre
» palais ».

« En voilà beaucoup, dit le Roi en souriant ».

« Ce n'en est pas trop pour l'action la plus importante de la
» vie, repliqua *Koung-tsée* avec un peu d'emotion. L'alliance
» que

» que deux personnes de différens noms contractent entre elles, » les rappelle l'une & l'autre à leur primitive origine ; elle leur » donne les mêmes Ancêtres ; elle les met sous la tutelle immé» diate des Esprits de la Terre, qui veillent sur les générations ; » elle est le symbole du Ciel & de la Terre, dont le concours » produit toutes choses ; elle les rapproche du *Chang-ty* ».

« Je vous avoue mon ignorance, répondit le Roi avec ingé» nuité ; de moi-même je n'aurois jamais pensé à tout cela ; & » jusqu'à ce moment, personne ne m'en avoit parlé. Je me sais » bon gré de vous avoir interrogé. Me voilà au fait des deux » premieres regles ; il vous reste à m'instruire sur la troisieme, » que vous dites être le respect réciproque dans tous les etats. » Qu'est-ce que ce respect » ?

« Le respect dont il s'agit, poursuivit *Koung-tsée*, est une » déférence entiere aux volontés d'autrui, quand il est evident » que ces volontés sont conformes à la raison & à la justice ; » mais le respect réciproque entre le Souverain & ses Sujets, » entre ceux qui doivent commander & ceux qui doivent obéir, » consiste, de la part des premiers, à ne rien exiger des autres » que ce qu'un pere doit exiger de ses enfans ; & de la part des » derniers, à se conduire envers les autres comme des enfans » dociles doivent se conduire envers ceux qui leur ont donné » la vie. Il en etoit ainsi dans les jours heureux & brillans de » nos trois Dynasties. Le grand *Yu*, *Tcheng-tang*, *Ouen-ouang*, » & les plus sages d'entre leurs successeurs, furent les premiers » à donner l'exemple, & leurs Sujets les imiterent ».

« Mon entendement est borné, reprit le Roi, & je suis lent » à concevoir. Entrez, je vous prie, dans quelque détail sur ce » respect de la part de tout le monde, qui est, dites-vous, la » base de la société. Ne craignez pas d'en trop dire ; je vous » écoute avec plaisir, & je vous donne toute mon attention ».

« Quelque haut monté que soit un homme, répondit » *Koung-tsée*; quelque rang qu'il occupe dans la société, il se » doit indispensablement du respect à lui-même; il doit du » respect à tous les autres dans une juste proportion. S'il se » manque à lui-même, il manque à ses Ancêtres; s'il manque » aux autres, il manque au saint Homme, l'Ancêtre commun. » Les Ancêtres sont les arbres chenus dont ceux qui occupent » aujourd'hui la terre ne sont que les rejettons. La racine » est commune à tous; on ne sauroit blesser quelqu'un de ces » rejettons, quelque petit qu'il puisse être, que la racine ne » s'en ressente. Pénétrez-vous bien de cette vérité, & tâchez » de l'inculquer dans l'esprit de ceux qui vivent sous vos loix. » Pratiquez ce qu'elle enseigne, & pratiquez-le de maniere à » pouvoir servir de modele à tous vos sujets ».

« Je comprends cela, dit le Roi : mais enfin, cette maniere » de témoigner son respect, en quoi consiste-t-elle ? Que dois-je » faire moi-même pour m'acquitter de ce devoir ? Car je ne » veux pas manquer à l'Ancêtre commun, encore moins à mes » propres Ancêtres » ?

« Seigneur, répondit *Koung-tsée*, le détail de ce que vous » demandez seroit immense s'il falloit tout dire; je me conten- » terai de vous mettre sur les voies. Soyez circonspect dans » toutes vos paroles; soyez d'une réserve extrême dans toutes » vos actions; ne dites jamais rien, ne faites jamais rien dont, » dans quelque circonstance que ce puisse être, vous ayez lieu » de vous repentir, & que vous ne puissiez dire ou faire hardi- » ment devant l'Ancêtre commun, & devant vos propres An- » cêtres, s'ils etoient présens.

» Lorsque vous parlerez, que le ton de voix, le regard, l'air » du visage, & toute votre contenance, soient autant d'in- » dices de la tranquillité de votre ame, & de la bonté de

» votre cœur : mais pardessus tout, qu'aucune parole offensante » ou dure ne sorte jamais de votre bouche.

» Lorsque vous agirez, ne manquez jamais de vous figurer » que tout le monde a les yeux ouverts sur vous ; qu'il n'y a » aucun de vos Sujets qui ne se croie en droit de taxer votre » conduite, & que tous cherchent dans vos actions des modeles » à suivre pour la conduite qu'ils doivent tenir vis-à-vis d'eux- » mêmes & des autres. Ainsi, jamais rien de mauvais de votre » part ; jamais rien d'indécent, de léger, ou même d'inutile. » Voilà, Seigneur, la véritable maniere de témoigner le double » respect dont j'ai parlé. Vos Sujets, n'en doutez pas, se feront » un devoir, & même un point d'honneur, de vous imiter ; ils » se respecteront eux-mêmes à leur tour, & respecteront les » autres ; ils vous obéiront d'affection dans quoi que ce soit » que vous veuilliez exiger d'eux ; ils contribueront de tout leur » pouvoir à la gloire de votre regne, & vous procureront par-là » toute la tranquillité qu'un Souverain puisse avoir sur son » trône ».

« Maître, dit le Roi en se levant, je suis bien résolu de faire » tous mes efforts pour profiter de ce que je viens d'entendre ; » mais si tous ces efforts deviennent inutiles, qu'en arrivera-t-il » ?

« Vos dernieres paroles, répondit *Koung-tsée*, me comblent » de joie ; je n'ai plus rien à ajouter ». Après ces mots, il s'inclina profondément, & se retira.

Quelque tems après, le Roi voulut avoir encore un entretien particulier avec lui ; il le fit passer dans son cabinet, lui ordonna de s'asseoir, & lui dit : « Maître, notre derniere con- » versation ne m'a pas eté inutile ; je me trouve tout autre » que je n'etois ci-devant, léger, inconsidéré, peu attentif sur » moi-même. Depuis quelque tems je ne dis rien, je ne fais » rien que je puisse raisonnablement me reprocher, parce

» que, ſoit que je parle ou que j'agiſſe, je me figure que
» vous êtes à côté de moi, prêt à ouvrir la bouche pour me
» répéter la leçon que vous me fîtes en dernier lieu. Cette
» idée, en me rappellant le ſouvenir de ce que vous m'avez
» dit, me rend d'une attention extrême. Cependant, je ne
» vous le cache pas, j'ai tout lieu de craindre, vu l'inconſtance
» qui eſt ſi naturelle aux hommes, que les bonnes diſpoſitions
» dont je m'applaudis aujourd'hui, ne s'evanouiſſent bientôt, ſi
» je ne prends inceſſamment des meſures capables de me fixer.
» J'ai imaginé un expédient que vous approuverez ſans doute;
» c'eſt de n'employer que des Philoſophes pour l'adminiſtration
» des affaires de mon Royaume, & de n'avoir auprès de ma
» perſonne que des hommes qui, comme vous, cultivent la ſa-
» geſſe. J'eſpere que vous voudrez bien m'indiquer en quoi on
» peut les reconnoître, & m'aider enſuite à en faire le choix ».

« Dans le ſiecle où nous ſommes, répondit *Koung-tſée*, &
» dans le tems où nous vivons, les Philoſophes ſont ceux qui
» s'adonnent à l'etude de l'Antiquité, qui s'habillent comme
» s'habilloient les Anciens, & qui ſe conduiſent, pour le reſte,
» de maniere à impoſer ».

« S'il ne faut que cela pour être Philoſophe, interrompit le
» Roi, la philoſophie n'eſt pas une ſcience bien difficile à acqué-
» rir. Il eſt aiſé de porter des habits, un bonnet & une ceinture
» tels qu'on les portoit autrefois; & la ſeule crainte du blâme
» ſuffit pour empêcher qu'on ne commette publiquement des
» fautes ».

« Vous ne prenez pas ma penſée, reprit *Koung-tſée*. Faire
» une etude particuliere de l'Antiquité; ſavoir à fond tout ce
» qu'on peut en ſavoir, & ne pas s'enorgueillir de ſa ſcience;
» être inſtruit de toutes les cérémonies & de tous les uſages
» qui ont eu lieu depuis les tems les plus reculés juſqu'à nos

» jours, & les pratiquer quand il eſt à propos de le faire, non » par oſtentation & dans la vue de s'attirer des eloges, mais » par le motif ſimple & pur de remplir ſon devoir juſques dans » les plus petites choſes, & du bon exemple; s'habiller comme » les Anciens, & en même tems ne pas rechercher une nourri- » ture délicate dans le manger & le boire, mais ſe contenter » des mets les plus vils & de la boiſſon la plus commune; por- » ter un bonnet & une ceinture qui diſtinguent du commun, » & en même tems ne pas rechercher l'eſtime des autres, & » ne pas trop s'eſtimer ſoi-même : voilà ce que je voulois dire » d'abord. Mais ce n'eſt pas tout; pour diſtinguer les Philo- » ſophes d'avec ceux qui ne le ſont pas, il faut avoir une idée, » au moins générale, des différentes claſſes d'hommes qui com- » poſent la ſociété. Ces différentes claſſes peuvent être réduites » à cinq.

» La premiere & la plus nombreuſe, eſt celle qui comprend » cette multitude d'hommes pris indifféremment dans tous les » etats, qui ne ſont recommandables par aucun endroit, qui » ne parlent, pour ainſi dire, que pour parler, ſans faire atten- » tion ſi ce qu'ils diſent eſt bien ou mal, s'il eſt à propos de le » dire, ou s'il en peut réſulter quelque inconvénient; qui n'a- » giſſent que comme par inſtinct, ſans aucune vue, ſans pré- » voir quoi que ce ſoit; faiſant aujourd'hui ce qu'ils ont fait » hier, pour recommencer le lendemain ce qu'ils auront fait » aujourd'hui; qui ne peuvent rien par eux-mêmes, s'ils ne ſont » dirigés, & qui ſe laiſſent mener ſans ſavoir où on les con- » duit; qui, hors d'etat de diſcerner dans le lointain les avan- » tages ſolides & réels, les intérêts de la plus grande impor- » tance, démêlent aiſément un petit profit, un vil intérêt dans » les plus petites choſes, & ont aſſez d'adreſſe pour ſe les pro- » curer; qui ont un entendement comme les autres, mais un

» entendement qui ne va pas au-delà des yeux, des oreilles & » de la bouche : & pour le dire en un mot, cette classe d'hom- » mes est celle qui comprend ce qu'on appelle communément » le peuple.

» La seconde, est de ceux qui sont instruits dans les Sciences, » dans les Lettres, & dans les Arts libéraux ; qui se proposent » une fin dans ce qu'ils entreprennent, & connoissent les diffé- » rens moyens qu'on peut prendre pour y parvenir ; qui, sans » avoir pénétré jusques dans le fond des choses, en savent ce- » pendant assez pour en discourir pertinemment, & en faire » des leçons aux autres ; qui, soit qu'ils parlent ou qu'ils agis- » sent, sont en etat de rendre raison de ce qu'ils disent ou de » ce qu'ils font ; qui peuvent comparer les objets entre eux, & » discerner en quoi ils peuvent être nuisibles ou profitables ; qui, » sans être parfaitement au fait de toutes les loix, de toutes les » cérémonies & de tous les usages, en sont suffisamment ins- » truits pour obéir aux loix générales, pour pratiquer avec in- » telligence les cérémonies qui sont du devoir, & pour se con- » former aux usages reçus ; qui, sachant déjà beaucoup, n'i- » gnorent pas qu'il leur reste encore beaucoup à savoir, & » continuent à etudier pour se perfectionner dans les connois- » sances qu'ils ont déjà, ou pour acquérir celles qui leur man- » quent ; qui, par leurs leçons & par leur exemple, peuvent » influer sur les mœurs publiques, & même sur le gouverne- » ment ; qui cherchent à bien parler plutôt qu'à parler beau- » coup, à bien faire le peu qu'ils font, plutôt qu'à beaucoup » entreprendre ; qui, sans ambitionner les richesses, ni craindre » la pauvreté, vivent contens de la fortune dont ils jouissent. » Cette classe d'hommes peut être appellée la classe des Lettrés.

» La troisieme comprend ceux qui, dans leurs paroles, dans » leurs actions, & dans l'ensemble de leur conduite, ne s'ecar-

» tent jamais de ce que prescrit la droite raison ; qui font le
» bien sans prétention quelconque, & uniquement parce qu'il
» est bien ; qui, ne donnant dans aucun excès, ne se passion-
» nent pour rien, ne s'attachent à rien, dans la persuasion que
» tout peut leur manquer lorsqu'ils croiroient avoir le moins
» lieu de s'y attendre ; qui sont constamment les mêmes dans
» l'adversité comme dans la prospérité, sans s'abandonner à la
» joie lorsque tout leur prospere, ni à la tristesse lorsque rien
» ne leur réussit ; qui parlent lorsqu'il faut parler, & gardent
» le silence lorsqu'il faut se taire, ayant assez de fermeté pour
» ne pas déguiser leur sentiment dans les occasions où il est à
» propos de le dire, fussent-ils menacés de perdre leur fortune,
» ou de quelque chose de pis ; qui envisagent tous les hommes
» d'un œil à-peu-près egal, comme ayant tous la semence des
» mêmes vices & des mêmes vertus, & ne se préférant à aucun
» d'eux, parce qu'il n'est aucun d'eux qui ne puisse les egaler,
» ou même les surpasser dans ce qu'ils ont de bon, & qu'ils
» peuvent eux-mêmes devenir tels que les plus vicieux d'entre
» eux ; qui ne se contentent pas de puiser les sciences dans les
» différens canaux qui les transmettent, mais qui remontent
» jusqu'à leurs sources pour les avoir sans mêlange etranger,
» ne se décourageant pas lorsqu'ils ne sauroient les acquérir
» ainsi, ne s'enorgueillissant pas lorsqu'ils les possedent. On
» peut décorer du nom de Philosophes ceux qui composent
» cette troisieme classe.

» Je place dans la quatrieme ceux qui, dans quoi que ce
» puisse être, ne s'ecartent jamais du juste milieu ; qui ont
» une regle fixe de conduite & de mœurs, au-delà de laquelle
» ils ne se permettent rien ; qui remplissent, avec la derniere
» exactitude & une constance toujours egale, jusqu'aux moin-
» dres de leurs obligations ; qui font tous leurs efforts pour ne

» pas se démentir, en contenant leurs passions dans de justes » bornes, & en les combattant lorsqu'elles veulent s'en ecarter; » qui veillent sans cesse sur eux-mêmes, pour empêcher les » vices de germer & d'eclorre; qui ne disent aucune parole » qui ne soit mesurée, & ne puisse servir d'instruction; qui ne » font aucune action qui ne soit bonne en elle-même, & qui » ne puisse servir d'exemple; qui ne craignent ni le travail, ni » la peine, quand il s'agit de faire rentrer dans le devoir ceux » qui s'en sont ecartés, d'instruire de leurs obligations ceux qui » les ignorent, & de rendre à quiconque tous les services qui » dépendent d'eux, sans distinction du pauvre ou du riche, de » l'homme en place ou du simple artisan; n'ayant aucune vue » d'intérêt, n'exigeant pas même les sentimens d'une stérile » reconnoissance de la part de ceux qu'ils auront obligés. Cette » classe comprend tous les hommes sincérement & solidement » vertueux.

« La cinquieme, & la plus haute à laquelle l'homme puisse » atteindre, est celle de ces hommes extraordinaires qui réu- » nissent dans leurs personnes les plus belles qualités de l'esprit » & du cœur, perfectionnées par l'heureuse habitude de rem- » plir volontairement, & même avec joie, tous les devoirs que » la Nature & la Morale imposent de concert à des êtres rai- » sonnables vivant en société; qui font du bien à tout le monde, » &, comme le Ciel & la Terre, ne discontinuent jamais leurs » bienfaisantes opérations; qui sont imperturbables dans leur » genre de vie, comme le soleil & la lune le sont dans leurs cours; » qui voient sans être vus, & agissent d'une maniere invisible, » comme les Esprits. Cette classe, très-peu nombreuse, peut » être appellée la classe des Parfaits ou des Saints. Si de tels » hommes etoient faciles à trouver, il ne vous en faudroit pas » d'autres pour mettre à la tête du Gouvernement, & auprès » de

» de votre Perſonne ; mais comme ils ſont rares, vous pouvez » chercher dans les autres claſſes ceux que vous croirez les » plus propres à remplir votre objet. Faites tout ce qui dépendra de vous pour tâcher de bien choiſir. On ne peut connoître la force & la portée d'un arc, qu'on ne l'ait éprouvé ; » on ne ſauroit avoir un cheval bien dreſſé, ſi l'on n'a pas » donné ſes ſoins pour l'inſtruire ; on ne peut être sûr d'un » homme, qu'après que les occaſions critiques l'auront montré » tel qu'il eſt. Appliquez ces maximes triviales au choix important que vous devez faire ; gardez-vous bien, pardeſſus tout, » de confier le maniement des affaires, & d'admettre auprès » de votre Perſonne ceux qui agiſſent avec précipitation, ceux » qui n'ont aucun ſyſtême fixe, & ceux qui ſont enclins à » parler beaucoup. Ces trois eſpeces d'hommes, euſſent-ils » d'ailleurs les talens les plus eſtimables, ne ſont point propres » au Gouvernement ; & un Souverain ne ſauroit, ſans encourir » les plus grands riſques, les honorer de ſa familiarité.

» Les premiers, parce que, ne ſe donnant pas la peine ni » le loiſir de réfléchir ſur ce qu'il eſt à propos ou hors de propos » de faire, ſur ce qu'il convient d'abroger ou de rétablir, ſur » les meſures qu'il y auroit à prendre pour réuſſir dans un projet » regardé comme utile & bon, ſe laiſſent eblouir par le premier eclair, entreprennent inconſidérément, ſe rebutent par » les obſtacles, perdent courage, echouent ou reviennent ſur » leurs pas s'il en eſt tems encore, emportant pour fruit de » leur conduite inconſidérée, la honte dont ils ſe ſont couverts, » au lieu des ſuccès qu'ils avoient entrevus.

» Les ſeconds, parce que, ne formant aucun plan ſur lequel » ils puiſſent ſe guider, & attendant tout du haſard & des » circonſtances, ils ne ſauroient travailler efficacement à procurer le bien & la gloire de l'Etat, non plus qu'à réparer

» ses pertes, en cas de malheur. Dans un espace de tems très-» court, ils se trouvent en contradiction avec eux-mêmes; ils » ne sont pas aujourd'hui ce qu'ils ont eté hier, & ne seront » pas demain ce qu'ils auront eté aujourd'hui. Des hommes » de cette trempe exposeroient l'Etat à des vicissitudes conti-» nuelles, & aux plus fâcheux revers.

» Les troisiemes, parce qu'en parlant beaucoup, ils disent » très-souvent ce qu'il ne faudroit pas dire, toujours plus qu'il » ne faudroit dire, & se montrent, pour ainsi dire, à nud, » lorsqu'ils auroient besoin du voile le plus epais pour n'être » pas découverts. Ils ne sont nullement propres à traiter les » affaires, & ne peuvent être admis sans danger au Conseil des » Souverains : sans trahir délibérément le secret du Prince, ils » ne le feroient que trop entendre aux hommes rusés qui au-» roient entrepris de le leur extorquer.

» Tels sont à-peu-près les principes généraux sur lesquels » vous pouvez former le plan de votre conduite. Je ne fais que » les indiquer; vos réflexions suppléeront au détail dans lequel » je ne saurois entrer sans abuser de votre complaisance, & » vous ennuyer ».

« M'ennuyer ! dit le Roi; je n'ai pas de plus grand plaisir que » celui de vous entendre. Toutes vos paroles sont des instruc-» tions, & des instructions qui me sont nécessaires : car, elevé » parmi des femmes depuis mon enfance, je ne sais rien de ce » qu'il me faudroit savoir; je n'ai rien vu au-delà de mon Palais. » Je parcours journellement tout le cercle des amusemens do-» mestiques, sans inquiétude comme sans plaisir. J'ignore ce » que c'est que tristesse, chagrin, fatigue, crainte & danger. » Cependant ces mots frappent souvent mon oreille; mais ils ne » font pas la moindre impression sur mon esprit, & ne me font » naître aucune idée. Ne pourriez-vous pas me suggérer quelque

» moyen facile & sûr de m'inſtruire de tout cela d'une maniere » pratique, afin que, lorſque j'en entendrai parler, je ſache » exactement ce que l'on veut dire, & que je tâche de m'en » préſerver, ſi c'eſt un mal, ou de me le procurer, ſi c'eſt mon » avantage ».

« Vous l'ordonnez, repliqua *Koung-tſée*, j'obéis.

» Lorſque, pour vous acquitter des devoirs qu'impoſe la » piété filiale, vous vous rendez au *miao* des Ancêtres, auſſi-tôt » qu'après avoir traverſé la cour vous touchez à l'eſcalier qui » eſt à la droite, recueillez-vous en vous-même, & penſez » ſérieuſement à ce que vous allez faire, en montant avec gra- » vité chacun des degrés juſqu'à ce que vous ſoyez parvenu à » la porte de la ſalle. En entrant dans ce lieu auguſte, ſi vos » yeux ſe portent en haut, vos regards rencontreront la poutre » principale, les ſolives & le lambris tels qu'il les faut pour l'em- » belliſſement d'une demeure qui doit être celle des Rois. Si » vous regardez dans le fond, à droite ou à gauche, vous y » verrez des trônes, mais perſonne pour s'y aſſeoir; des tables, » des uſtenſiles, & différentes ſortes d'inſtrumens, mais per- » ſonne pour en faire uſage. Où ſont donc ceux pour leſquels » on a conſtruit l'edifice avec tant de ſolidité, d'aiſances & de » propreté? Où ſont ceux qui l'ont fait conſtruire? Les uns & » les autres ont diſparu de deſſus la ſurface de la terre. Faites » réflexion ſur tout cela, & vous apprendrez ce que c'eſt que » la triſteſſe; vous en lirez les effets dans votre propre cœur.

» Le jour qui eſt fixé pour l'audience publique que vous don- » nez à vos Miniſtres & à vos Mandarins, ſoyez ſur pied avant » le lever de l'aurore; mettez vos habits de cérémonie; & » auſſi-tôt que le jour commencera à poindre, tranſportez- » vous, avec votre ſuite, à la ſalle du trône; faites-vous » rendre un compte exact de l'etat où ſe trouvent les différentes

» branches du Gouvernement ; exigez qu'on vous parle avec
» franchiſe ſans craindre de vous offenſer ; qu'on vous diſe
» même des vérités perſonnelles, ſi on les croit utiles au bon-
» heur de vos Sujets. Ecoutez tout avec tranquillité. Dans ce
» que vous entendrez, il y aura infailliblement quelque article
» qui bleſſera votre délicateſſe, en vous rappellant directe-
» ment ou indirectement quelqu'un de vos torts ; qui ſera con-
» traire à votre façon de penſer, ou à votre equité naturelle,
» ou aux ordres que vous aurez précédemment donnés, ou
» à la reconnoiſſance de la part de ceux à qui vous aurez fait
» du bien ; ou enfin qui, de maniere ou d'autre, provoquera
» votre colere ou votre indignation. Ne perdez point pa-
» tience, ne fermez la bouche à perſonne, ne donnez pas
» même le moindre ſigne de mécontentement ; mais après que
» tout ſera fini, & que vous ſerez rendu à vous-même, occu-
» pez-vous quelques inſtans à réfléchir ſur ce que vous aurez
» entendu, & vous ſaurez ce que c'eſt que chagrin.

» Vous allez tenir vous-même les rênes du Gouvernement :
» tous vos Sujets le deſirent, & vous avez à cœur de les ſatis-
» faire en tout ce qui dépendra de vous. Vous allez travailler
» aſſidument avec vos Miniſtres. Dans cette ſuppoſition, que
» vous ne tarderez pas à réaliſer, lorſque pour la premiere
» fois vous aurez à vous mettre au fait du détail de l'admi-
» niſtration, paſſez avec ceux qui en ſont chargés, la plus
» grande partie de la journée ; ne penſez à vous retirer qu'après
» que le déclin du jour vous aura annoncé qu'il eſt tems d'aller
» jouir d'un peu de repos dans votre appartement intérieur ; ne
» vous retirez qu'après avoir laiſſé à ceux de votre ſuite tout le
» tems qu'il leur faut pour ſe mettre en ordre ; en vous reti-
» rant, obſervez dans votre marche la même décence & la
» même gravité que vous obſerveriez s'il s'agiſſoit d'aller donner

» audience à des Ambaſſadeurs etrangers. Dans le court eſpace » qui ſépare la ſalle du Conſeil d'où vous ſortirez, d'avec l'ap» partement où vous devez entrer, vous trouverez aux deux » côtés de votre paſſage, des Princes, des Grands, des Man» darins, & quelques perſonnes de votre famille, qui vous » ſalueront, vous offriront leurs reſpects, & voudront vous » donner des marques de leur attachement à votre Perſonne, » en vous demandant ſi votre ſanté n'a ſouffert aucune altération » par la longue ſéance que vous venez d'avoir. Ecoutez leurs » complimens, & montrez-vous ſenſible à l'affection qu'ils vous » témoignent. Laiſſez-leur faire toutes les cérémonies qu'ils » voudront; &, ſans manquer à ce que preſcrit l'etiquette, ren» dez à chacun d'eux les civilités qui ſont dues à ſon âge ou » à ſon rang. Vous trouverez encore quelques particuliers, dont » les uns ne ſeront là que pour être vus, & les autres pour » vous demander quelques graces, en vous expoſant ſur quoi » ils ſe fondent pour l'obtenir. Regardez les premiers de ma» niere à les ſatisfaire; ecoutez avec attention ce que les ſeconds » auront à vous dire; & ſoit que vous leur accordiez, ou non, » l'objet de leur demande, répondez-leur avec bonté. Vous » arriverez enfin dans l'appartement du Pere de famille, où » vos Gardes & les autres perſonnes de votre ſuite vous laiſſe» ront, mais où vous ſerez accueilli par les femmes & les en» fans, qui ne manqueront pas de vous rendre leurs reſpects, » & de vous faire les petites queſtions qui ſont à leur portée; » recevez leurs ſaluts avec complaiſance, & donnez-leur, avec » diſcrétion, des réponſes qui puiſſent les ſatisfaire. Un ſeul » jour que vous aurez ainſi employé, vous fera connoître plus » exactement ce que c'eſt que fatigue, que la meilleure défini» tion qu'on pourroit vous en donner.

» Lorſque vous ſortirez de votre Palais pour aller hors de la

» ville, dans quelqu'une de vos Maisons de plaisance, portez vos » regards vers les quatre côtés de la campagne, vous y découvrirez les débris antiques de quelques Palais, où plusieurs » Souverains de différentes races ont fait autrefois leur séjour. » Ces races, après s'être succédées les unes aux autres dans la » sublime dignité qui les plaçoit au-dessus des autres hommes, » pour les éclairer, les gouverner, les instruire & les défendre, » ont entiérement disparu. Pour tout monument de leur exis- » tence, il ne reste sur la surface de la terre, que quelques » ruines informes; & les générations qui les ont suivies, ont » conservé à peine un léger souvenir de leurs noms. Si la vertu » avoit eté constamment le mobile de leur conduite, leurs des- » cendans régneroient encore, & vos augustes Ancêtres ne » vous auroient pas transmis le trône sur lequel vous êtes au- » jourd'hui placé. En réfléchissant sur les terribles revers qui » ont entraîné leur chûte, vous en trouverez la cause dans les » vices des méchans Princes, par lesquels elles ont fini. Faites » un retour sur vous-même, & vous saurez ce que c'est que la » crainte.

» Vous voulez savoir encore ce que c'est que le danger; une » simple comparaison vous l'apprendra, ou tout au moins vous » en donnera une idée assez claire pour pouvoir ensuite, avec » un peu de réflexion, le connoître de vous-même, & apprendre » à l'eviter. Figurez-vous que votre Royaume est un vaisseau » dont vous êtes le Pilote, & que votre peuple est le fleuve » qui le porte, & sur lequel vous devez naviguer. Ce fleuve » renferme dans son lit des inégalités, dont il est de la pru- » dence de s'instruire, & que vous ne devez pas ignorer. Le » milieu en est large, profond & sûr; toutes les evolutions » peuvent s'y faire sans obstacle & commodément. Les eaux » en sont claires, & coulent avec majesté; mais, à droite & à

» gauche, sont par intervalles des rochers, des bas-fonds, des » gouffres & des ecueils de toutes les sortes. Les bords des deux » côtés en sont rians, & offrent aux yeux tout ce qui peut leur » plaire & les amuser. Si, vous Pilote, pour jouir de plus près » de ce spectacle trompeur, abandonnant le milieu du fleuve, » vous dirigiez votre vaisseau tantôt vers l'un des bords, & » tantôt vers l'autre, à quoi seriez-vous exposé » ?

« Je vous entends, répartit le Roi, & je n'ai pas besoin d'une » explication plus ample. Soyez assuré que je tâcherai de mettre à profit tout ce que vous venez de me dire. Il me reste un » eclaircissement à vous demander sur un axiome de politique, » dont je ne comprends pas bien le sens. *Si vous avez de petits* » *Etats*, dit l'axiome, *gardez-les avec soin, & n'entreprenez* » *jamais de guerre. Si vos Etats sont etendus, ayez toujours* » *les armes à la main.* Il me semble que c'est-là précisément le » contraire de ce qu'il faudroit dire : car si un Souverain, qui » n'a que de petits Etats, evite de faire la guerre, & se contente de les garder, il en sera bientôt dépouillé par le premier voisin ambitieux, qui voudra s'enrichir de ses dépouilles : » si, au contraire, un Souverain qui possede de vastes Etats, » occupe une partie de ses Sujets à faire la guerre, il est à présumer que la nation entiere ne tardera pas à prendre cet esprit » de licence qui, de tout tems, a troublé l'ordre civil. Il me » paroît, suivant le peu de lumieres que j'ai, que nos Politiques se seroient exprimés d'une maniere plus conforme à la » raison, s'ils avoient dit : un Souverain qui n'a que de petits » Etats, ne doit rien oublier pour tâcher de former tous ses » Sujets à la guerre, afin de pouvoir les conserver & les agrandir même quand il se présentera quelque occasion favorable : » un Souverain dont les Etats sont etendus & vastes, doit » faire tous ses efforts pour eviter la guerre, afin de pouvoir

» employer tous ses soins à les faire fleurir. Maître, qu'en pen-
» sez-vous » ?

« Ce que j'en pense, répondit *Koung-tsée*, n'est pas aisé à
» expliquer de maniere à me faire entendre. Ce que je peux
» dire en général, c'est qu'un Roi qui est le premier à observer
» les loix, à se conformer aux usages, & à remplir avec exacti-
» tude ce qui est de son devoir ; qui aime son peuple, & lui
» procure tous les avantages qui dépendent de lui, n'eût-il en
» propre que quelques lys de terrein, n'eût-il sous sa dépen-
» dance qu'une centaine d'hommes, est réellement le plus grand
» des Rois. Son Royaume est la terre entiere ; tous les hommes
» qui l'habitent sont ses sujets & ses amis ; contre qui voudroit-il
» combattre ? Je pense encore qu'un Souverain qui se met au-
» dessus des loix pour ne suivre que son caprice & ses passions,
» qui se plonge dans la sentine des vices, & se laisse dominer
» par l'orgueil ; qui vexe son peuple par une foule d'impôts
» onéreux, & l'opprime de différentes manieres sous le poids
» d'une autorité sans bornes, eût-il les Etats les plus vastes &
» les plus etendus, comptât-il des millions & encore des mil-
» lions d'hommes au nombre de ses Sujets, ne possede pas
» réellement un seul arpent de terre, n'a pas un seul homme
» qui soit cordialement son Sujet. Il marche sans cesse à travers
» les précipices ; il est sans cesse entouré d'ennemis ; il est haï
» des hommes ; il est proscrit par le Ciel : à quoi lui serviroit
» d'avoir sur pied les plus nombreuses armées ? Il doit tomber,
» & sa chûte ne sauroit tout au plus qu'être un peu retardée. Il
» est donc vraï, repliqua le Roi, qu'il y a un terme fixe pour la
» durée des Empires ? Le bonheur & le malheur d'un Souve-
» rain, ses prospérités & ses disgraces dépendent donc de la
» haine des hommes & de la volonté du Ciel » ?

« Il dépend d'un chacun de faire son bonheur ou son malheur,
» reprit

» reprit *Koung-tſée.* Il dépend d'un Souverain de conſerver ou » de perdre ſes Etats ; l'un & l'autre eſt en ſon pouvoir. Il les » conſerve & les fait fleurir, s'il gouverne bien ; s'il gouverne » mal, il les perd. Cependant, repliqua le Roi, il y a pour le » bonheur & le malheur, des pronoſtics qu'on regarde comme » infaillibles. On augure de certains evénemens extraordinaires, » qu'un Empire ſera de longue ou de courte durée ; comment » cela s'accorde-t-il avec ce que vous venez de dire, que » l'homme peut faire ſon bonheur ou ſon malheur, qu'un Sou» verain peut perdre ou ne pas perdre ſes Etats » ?

« Tous ces pronoſtics, dont on amuſe les hommes ; tous ces » argumens, bons ou mauvais, qu'on tire de certains evéne» mens, répondit *Koung-tſée*, ſont des préſages qu'il ne tient » qu'à l'homme de tourner à ſon profit. Oui, ces prétendus » ſignes de déſaſtres, de calamités & d'infortunes, peuvent » devenir des ſources fécondes de bonheur, de proſpérité & » de gloire ; ces prétendus augures des biens le plus à deſirer, » peuvent être ſuivis des maux le plus à craindre. Il eſt au » pouvoir de l'homme de ſe conduire bien ou mal ; & c'eſt » de ſa conduite, bonne ou mauvaiſe, que réſulteront ſes proſ» pérités ou ſes diſgraces, ſon bonheur ou ſon malheur, indé» pendamment de tous les pronoſtics & de tous les augures.

» Sous le regne de *Tcheou-ſin*, le dernier de la Dynaſtie » des *Yn* qui ait donné des loix à l'Empire (1), un oiſeau de » la plus petite eſpece ayant fait ſon nid dans un coin des mu» railles de la ville, il ſortit de ſa couvée un oiſeau de la plus » grande eſpece. Tous ceux qui furent témoins de cet evéne» ment ſingulier, le regarderent comme etant d'un très-bon

(1) La Dynaſtie des *Yn* eſt la ſeconde qui ait occupé le Trône chinois. Elle commença l'an avant Jeſus-Chriſt 1766, & finit l'an av. Jeſus-Chriſt 1122, par la mort de *Tcheou-ſin* : elle fut remplacée par la Dynaſtie des *Tcheou.*

» augure ; on en félicita l'Empereur. *Lorsque, contre le cours » ordinaire de la Nature, il arrive qu'une espece inférieure en pro- » duise une d'un ordre supérieur, c'est un signe infaillible d'agran- » dissement de fortune & d'augmentation de bonheur*, lui dirent » tous ses Courtisans d'une voix unanime : *sous le regne de vôtre » Majesté il est sorti un oiseau de la grande espece, de la couvée » d'un oisillon ; c'est un signe certain de l'agrandissement de votre » Empire & de votre gloire.*

» Sur la foi de cet augure imposteur, *Tcheou-sin* s'endormit » sur le trône ; il laissa tomber de ses mains les rênes du Gou- » vernement ; il s'abandonna tout entier à ses plaisirs, & devint » par degrés un monstre de cruautés & de débauches. Ses peu- » ples le détesterent ; tous les ordres de l'Etat l'eurent en hor- » reur ; & le Ciel, en punition de ses crimes, le précipita d'un » trône sur lequel il s'etoit rendu indigne de s'asseoir. Il perdit » honteusement la vie ; & la succession au Gouvernement de » l'Empire, fut arrachée pour toujours à ses descendans. S'il » fut ainsi puni, c'est qu'en rendant malheureux ceux au bon- » heur desquels il etoit chargé de travailler, il violoit par-là » même, la premiere des conditions que le Ciel impose à tous » les Souverains quand il les place à la tête des autres. Il etoit » en son pouvoir de ne pas manquer à ce qu'il devoit au Ciel » & aux Hommes : le Ciel & les Hommes ne lui eussent très- » certainement pas manqué.

» Sous le regne de *Tay-ou*, l'un de ses prédécesseurs (1), il » parut un phénomene qui fut jugé de très-mauvais augure. Un » mûrier crût tout-à-coup dans la cour d'entrée de la salle du » trône ; dans l'espace de sept jours, son tronc devint de l'epaif-

(1) *Tay-ou* est le septieme Empereur de la Dynastie des *Yn*. Il commença à régner l'an avant Jesus-Christ 1637, & mourut l'an 1563 : son regne fut par conséquent de 74 ans.

» seur de deux palmes, & ses fruits commencerent à paroître.
» Tous ceux qui eurent connoissance de cette espece de prodige, & qui d'ailleurs etoient témoins de la mauvaise conduite du Prince qui les gouvernoit, en tirerent les plus funestes présages (1).

» *Le mûrier*, disoient-ils, *est un arbre qui vient en pleine campagne, dans des lieux incultes & peu fréquentés ; en voilà un maintenant qui a crû tout-à-coup dans l'endroit le plus fréquenté du Palais ; n'est-ce pas-là un signe evident que ce Palais doit bientôt être changé en désert ? N'en doutons pas, la Dynastie est sur le penchant de sa ruine ; elle va cesser de gouverner l'Empire ; & celle qui la remplacera, fixant ailleurs le lieu de son séjour, celui que nous voyons aujourd'hui si fréquenté, ne sera plus qu'une affreuse solitude, de laquelle sortiront, à travers les ruines, tous ces arbres qui viennent dans les forêts : le présage en est certain.*

» Ce discours passant de bouche en bouche, parvint enfin jusqu'à l'Empereur : ce Prince fit un retour sur lui-même. Comme il ne cherchoit point à s'aveugler en se dissimulant ses fautes, il se trouva coupable de bien des excès, & mit tous ses soins à se réformer. Il prit pour modeles de la conduite qu'il se proposa de tenir, les plus sages Empereurs qui l'avoient précédé ; comme eux il soulagea le peuple, il l'en-

(1) J'ai donné le nom de mûrier à cet arbre qui crût si promptement. Le nom chinois du mûrier est *sang*, & le nom de cet arbre est *siang-sang*, c'est-à-dire, qui *ressemble au mûrier*. Il est dit dans l'Histoire, que l'Empereur *Tay-ou*, effrayé de ce prodige, qu'on lui avoit fait envisager comme etant d'un très-mauvais augure, consulta *Y-tché*, fils du sage *Y-yn*, pour savoir ce qu'il avoit à craindre. *Soyez vertueux*, lui répondit *Y-tché*, *& ce prodige ne sera pour vous que le présage du bonheur*. Ce peu de mots fit rentrer l'Empereur en lui-même, & il se réforma.

» couragea au travail, lui fournit en tout genre les secours dont » il avoit besoin; il en fut le pere : pour tout dire, en deux » mots, il gouverna avec tant de sagesse, qu'on venoit des » pays lointains pour l'admirer. Dans le cours des trois pre- » mieres années qui suivirent sa réforme, les Ambassadeurs de » douze différens Royaumes s'etoient déjà rendus auprès de sa » personne, pour lui rendre hommage de la part de leurs Sou- » verains. Malgré le prétendu mauvais augure, il fut comblé » de prospérités & de gloire; & son long regne, de soixante- » quatorze années, fut l'un des regnes les plus florissans. N'en » doutez pas, Seigneur, poursuivit *Koung-tsée* en elevant la » voix, le bon & le mauvais gouvernement des Souverains sont » des présages plus sûrs de bonheur & de malheur, que ne » peuvent l'être les evénemens les plus extraordinaires dans » l'ordre de la Nature ».

« Je sais maintenant à quoi m'en tenir, dit le Roi; le bon- » heur & le malheur ne sont pas irrévocablement déterminés; » & les augures que l'on tire de l'un ou de l'autre à l'occasion » de ce qui arrive d'extraordinaire dans le cours des evéne- » mens, sont des augures qu'il ne tient qu'à nous de faire » mentir. Je voudrois bien qu'il en fût de la conservation & » de la durée de notre vie, comme du bonheur & du mal- » heur, & qu'il fût au pouvoir d'un chacun, de pousser sa » carriere jusqu'au terme que la Nature a fixé en général à » ceux de notre espece: mais j'ai oui dire que chacun avoit » une mesure particuliere d'actions à remplir, & un nombre » déterminé de jours à vivre; & qu'aussi-tôt que cette mesure » etoit pleine, & que le nombre de jours etoit ecoulé, quoi » que l'on pût faire, il falloit mourir. S'il en est ainsi, il est à » présumer que les Hommes vertueux & les Sages, ont une

» plus grande mesure à remplir, & un plus grand nombre de » jours à vivre, que le reste des hommes. Dites-moi, je vous » prie, ce que vous en pensez ».

« Je pense, répondit *Koung-tsée*, qu'il n'y a rien de déter- » miné pour la durée de la vie de chacun en particulier, non » plus que pour le genre de mort dont il mourra. Ce qu'il y a » de certain, c'est que ceux qui ne parviennent pas jusqu'au » terme posé par la Nature, ont abrégé leurs jours de quel- » qu'une des trois manieres suivantes.

» Ceux qui n'ont point de regle pour le manger & le boire; » qui abusent de leur santé & de leurs forces, en se livrant » sans modération à tous les plaisirs des sens; qui, tantôt evitant » avec une attention extrême tout ce qui pourroit les gêner ou » les incommoder, & tantôt ne craignant ni fatigues ni peines, » excedent alternativement dans le travail & dans le repos : » ceux-là, dis-je, affoiblissent, alterent ou corrompent le germe » de la vie, contractent des maladies auxquelles ils n'ont pas la » force de résister, & succombent le long de leur course, sans » pouvoir arriver au terme auquel la Nature les appelloit : c'est » de cette maniere que le grand nombre meurt. Il n'est pas » rare de voir des hommes qui, dominés par un esprit d'ambi- » tion & d'orgueil, se tourmentent sans cesse pour pouvoir » satisfaire des desirs dont l'objet est hors de leur foible por- » tée; qui, placés par les circonstances dans l'etage inférieur » de la société, veulent se mettre au niveau de ceux du plus » haut rang; qui, n'etant pas favorisés des biens de la fortune, » s'occupent nuit & jour des moyens de se les procurer; qui, » continuellement agités par les mouvemens impétueux de quel- » qu'une des passions auxquelles ils se livrent, ne connoissant » aucun obstacle, cabalent avec les factieux, sont débauchés » avec les libertins, commettent des crimes, & nuisent, de

» maniere ou d'autre, à la société. De tels hommes, toujours » en proie à l'inquiétude & aux soucis, toujours dévorés de » chagrins ou de peines, terminent avant le tems leur misérable » vie, ou dans les angoisses d'une mort honteusement préma- » turée, ou dans des supplices qu'ils n'ont que trop mérités. » C'est la seconde maniere.

» La troisieme est particuliere à ceux qui ont embrassé le » parti des armes. Ces hommes, accoutumés de bonne heure » à exercer leurs forces, à faire preuve de courage, à mépriser » les dangers & à braver la mort, se font une gloire de s'ex- » poser sans précaution, de paroître intrépides lors même qu'il » y a le plus lieu de craindre, & périssent ordinairement, ou » dans les opérations militaires, ou dans les travaux & les fati- » gues qui les précedent, les accompagnent & en sont la suite, » ou dans des querelles particulieres qui leur sont suscitées ou » qu'ils suscitent aux autres.

» Les Hommes vertueux & les Sages, ne se livrant à aucune » sorte d'excès, ne faisant rien qui, de maniere ou d'autre, » puisse nuire à la société, n'etant ni querelleurs ni guerriers, » sont comme en sûreté contre ces trois sortes de morts préma- » turées. L'esprit toujours tranquille, le cœur toujours content, » ils coulent des jours paisibles dans la pratique de leurs de- » voirs, comme hommes, comme sujets, comme chefs de » famille, comme membres de la société, & fournissent ainsi » la carriere jusqu'au terme où elle finit. Voilà, ce me semble, » ce qu'on peut répondre à votre question : peut-être que cette » réponse n'est pas satisfaisante. J'en suis très-satisfait, interrom- » pit le Roi; il ne m'en faut pas d'autres. Toutes vos réponses » sont dignes de votre sagesse; elles portent la lumiere dans l'en- » tendement, & ne laissent rien à desirer. Mais il est tems que » je vous laisse à vous-même; vous devez être fatigué : je ne

» vous retiens pas davantage ». A ces mots il se leva; & *Koung-tsée* sortit du Palais accompagné de *Tsée-hia* & de *Tsée-koung*, qui avoient eté présens à son entretien avec le Roi.

Il n'est pas hors de propos de remarquer, à cette occasion, que *Koung-tsée*, suivant l'usage d'alors, avoit toujours à sa suite quelques-uns de ses disciples, lors même qu'il etoit admis en présence des Souverains. C'est à l'attention que ces mêmes disciples ont eue de transmettre, par ecrit ou de vive voix, ce qu'ils avoient vu & entendu de la part de leur Maître, qu'on est redevable de ce que l'on sait de sa vie privée. Le détail en fut consigné, peu de tems après sa mort, dans le Livre intitulé *Lun-yu ;* mais comme le *Lun-yu* ne renfermoit pas tout, on y suppléa dans la suite, en recueillant tout ce qui avoit eté négligé, & tout ce qu'on put trouver d'un peu intéressant dans les Mémoires domestiques des descendans des premiers disciples. On donna à ce Recueil le titre de *Kia-yu*, qui revient à ce que nous exprimerions en françois par le titre d'*Entretiens familiers* (1).

Tsée-hia & *Tsée-koung* suivoient leur Maître en gardant un

(1) *Koung-tsée Kia-yu*, c'est-à-dire, Entretiens familiers de *Koung-tsée*, est un Livre dont la date remonte jusqu'aux *Tcheou*, puisque *Koung-fou-kia*, l'un des descendans de *Koung-tsée*, à la 9e génération, le préserva des flammes sous le regne de *Tsin-ché-hoang-ty*, en le cachant dans l'epaisseur d'une muraille, ainsi qu'il est rapporté dans les Mémoires historiques de la Maison de *Koung-tsée*, dont le titre est, *Ché-ki*, *Ché-kia*. *On le cacha ; il existoit donc :* c'est l'argument que font tous ceux qui lui accordent une autorité immédiatement au-dessous de celle qu'ils accordent aux *King*. *Ce Livre*, ajoutent-ils, *est ancien ; ce qu'il renferme ne sauroit avoir eté controuvé, parce qu'on ne trouve aucune sorte d'intérêt qui ait pu engager ceux qui le publierent, après que la paix eut eté rendue aux Lettres, à controuver des discours & des faits qui roulent, pour la plupart, sur des objets très-peu importans. En fait de Traductions, le* Kia-yu *doit tenir l'un des premiers rangs : il peut se faire qu'on y ait altéré quelques circonstances, mais le fond en est vrai*, &c.

profond ſilence, contre leur ordinaire; car dans les autres occaſions où *Koung-tſée* avoit diſcuté en leur préſence quelque point de morale, d'hiſtoire ou de doctrine, ils ne manquoient pas de lui faire part de leurs remarques. « Vous paroiſſez pro» fondément occupés, leur dit *Koung-tſée*; eſt-ce de ce que » vous venez d'entendre chez le Roi » ?

« Il pourroit en être quelque choſe, répondit *Tſée-hia*. Quant » à moi, je vous avoue ingénument que cette converſation n'a » point eté de mon goût. Je m'etois attendu que le Roi vous » demanderoit des eclairciſſemens ſur quelques points d'hiſ» toire ou d'erudition; & qu'après avoir reçu de votre part des » réponſes ſatisfaiſantes, il nous feroit l'honneur de nous adreſſer » la parole, ne fût-ce que pour nous demander à quel genre » d'etude nous nous livrions plus particuliérement. Et s'il vous » eût fait cette demande, interrompit *Koung-tſée*, que lui au» riez-vous répondu » ?

« Je lui aurois répondu, dit *Tſée-hia*, que mon inclination » particuliere me portoit à l'etude de la Nature; que je m'etois » fait un plan pour apprendre, facilement & avec ordre, ce » qu'il y a de plus eſſentiel à ſavoir en ce genre; & que j'etois » déjà inſtruit de quelques articles généraux, que je me pro» poſois d'eclaircir peu-à-peu dans tout le détail dont ils ſont » ſuſceptibles ».

« Cela eſt très-bien, repliqua *Koung-tſée*. Mais enfin, s'il » eût pouſſé ſes interrogations plus loin, & qu'il eût exigé que » vous lui fiſſiez part, en peu de mots, de ce plan d'etude, » comment vous y ſeriez-vous pris pour le ſatisfaire? *Tſée-* » *koung* ne ſera pas fâché de vous entendre, & moi je vous » ecouterai volontiers. Dites-nous ici tout ce que vous auriez » dit en préſence du Roi; oubliez que je ſuis votre Maître, » & expliquez-vous avec toute la liberté dont vous uſeriez à » l'egard

» l'egard de quelqu'un que vous feriez chargé d'inftruire ».

« Je ferai mieux, répondit *Tfée-hia*, je rendrai compte à » mon Maître de ce que j'ai appris ; & en répétant ma leçon, » je dirai : au moyen de deux lignes que je trace fur la fur- » face de la terre, je la divife en quatre parties, que je nomme » l'Orient, l'Occident, le Septentrion & le Midi. Sur cha- » cune de ces quatre parties, il y a des montagnes & des eaux. » Les montagnes renferment les richeffes & la faculté de les » produire ; dans les eaux fe trouvent la peine & le travail. Les » terres ne font pas toutes d'une même nature, ni egalement » cultivables ; elles ont chacune des qualités propres qui fer- » vent à nous les faire diftinguer ; elles ont chacune leurs hôtes, » parmi lefquels ceux de l'efpece humaine tiennent fans con- » tredit le premier rang. Les hommes dominent fur tous ; mais » parmi les hommes même, il y a des variétés marquées qui » les rendent auffi différens entre eux, que les terreins fur lef- » quels ils font nés.

» Ceux qui naiffent fur un terrein fertile & gras, font d'une » conftitution forte & robufte, qui les rend propres aux plus » grands travaux, & les met en etat de pouvoir fupporter des » fatigues exceffives, fans altérer leur fanté. Ceux au contraire » qui font nés fur un terrein fec & maigre, font maigres eux- » mêmes, & d'un tempérament fec ; leurs forces font bientôt » epuifées par le travail. Ceux qui font nés fur des terres ele- » vées, où font par intervalles des monticules & des peloufes, » font d'une taille haute ; & ceux qui naiffent dans des lieux » humides & bas, font grêles & peu vigoureux. Les naturels » d'un pays où l'on ne demande à la terre que ce qu'elle donne » d'elle-même, font bien proportionnés & d'une figure agréa- » ble ; & ceux qui font nés fur une terre ingrate, qui ne produit

» qu'à force de culture & comme malgré elle, portent ſur toute
» leur phyſionomie l'empreinte de la laideur.

» Après ce coup d'œil rapide ſur ceux de notre eſpece, je
» porte des regards non moins rapides ſur les eſpeces des diffé-
» rens rangs. J'en vois qui vivent dans le ſein des eaux ; &
» d'autres dans les entrailles de la terre. Les premiers, malgré
» la froideur de l'elément qu'ils habitent, ſont doués de l'agi-
» lité la plus vive ; & les ſeconds, ſans avoir un cœur pour
» principe du mouvement & de la vie, vivent & ſe meuvent
» par d'autres reſſorts. J'en vois qui vivent ſur la ſurface de la
» terre, & qui ſe nourriſſent de ce qu'elle produit. Ceux dont
» le bois eſt l'unique nourriture, ont beaucoup de force ; mais
» ils n'ont pas l'art d'en tirer parti. Ceux qui broutent l'herbe,
» ſe meuvent avec beaucoup de facilité, ſont légers à la courſe ;
» mais ils n'ont pas la moindre ruſe, & ce n'eſt que par la
» fuite qu'ils ſavent ſe ſouſtraire au danger. Parmi ceux qui ſe
» nourriſſent de feuilles, je remarque en particulier l'inſecte
» qui produit la ſoie ; & après avoir admiré les précieux fila-
» mens qu'il tire de ſa propre ſubſtance pour en conſtruire ſon
» tombeau, & la maniere dont il ſort de ce tombeau pour
» recommencer une nouvelle vie, je paſſe à ceux qui ſe
» nourriſſent de fruits & de grains : leur intelligence & leur
» adreſſe ſont les ſignaux auxquels je les reconnois. Les ani-
» maux carnaſſiers ſont les derniers ſur leſquels je m'arrête : je
» les trouve tous, ou preſque tous, forts, courageux, féroces
» & cruels. Pour ce qui eſt de ces êtres inviſibles, que nous ne
» connoiſſons que bien imparfaitement, je me contente d'ob-
» ſerver en général, qu'il en eſt de deux ſortes ; l'une, de
» ceux qui ne ſe nourriſſent que d'air, de vapeurs ou d'exha-
» laiſons, & qui meurent enfin après avoir vécu très-long-tems ;

» & l'autre, de ceux qui n'ont pas besoin de nourriture pour
» vivre; & ne sont pas sujets à la mort. Dans la premiere de
» ces deux sortes, sont compris tous les *kouei ;* & dans la
» seconde, tous les *chen*.

» Je termine ces observations générales, par celles qu'on rap-
» porte de nos Anciens. Tout être qui vit sur la terre, disoient-
» ils, commence sa vie dans l'etat de ver; parmi les vers qui
» se chargent ensuite de plumes, le *foung-hoang* tient le pre-
» mier rang; parmi les vers qui se couvrent de poils, c'est le
» *ki-lin* qui domine; parmi les vers qui se couvrent d'ecailles,
» le dragon est le plus précieux; parmi les vers qui restent
» toute leur vie dans l'etat primitif de leur nudité, l'homme
» est ce qu'il y a de plus grand, de plus respectable, de plus
» digne d'être admiré. Les especes particulieres qui composent
» les cinq especes générales, sont chacune au nombre de trois
» cent soixante. Il en est encore qui, ne pouvant être rangées
» parmi les autres, parce qu'elles different par leurs formes &
» par leurs attributs, doivent faire chacune une espece à part:
» je me réserve d'en chercher le nombre à loisir. Réunissant
» sous un même point de vue tout ce que je viens d'obser-
» ver, j'en conclus que l'homme est, de tous les êtres qui exis-
» tent sur la terre, celui que la Nature a le plus favorisé; il
» est doué de cette faculté intellectuelle, qui le rend capable
» de connoître les opérations du Ciel & de la Terre, de discer-
» ner le bien & le mal, & d'apposer à toutes ses actions le
» sceau ineffaçable de la moralité. Mais de même que l'homme,
» par son excellence, est au-dessus de tous les autres êtres, ainsi,
» dans l'espece humaine, les Rois sont au-dessus de tous les
» autres individus. La prééminence qu'ils ont sur leurs sembla-
» bles, leur impose des devoirs difficiles à remplir. Leurs opé-
» rations, comme celles du Ciel & de la Terre, doivent être

» tantôt cachées, & tantôt à découvert, toujours utiles, tou-
» jours bienfaisantes, & toujours dans la vue du bien commun.
» Malheur aux Princes qui, par ignorance, par foiblesse ou
» par malice, s'ecarteroient de cette immuable loi ! C'est ainsi,
» ou à-peu-près, que je me serois exprimé en présence du Roi,
» si, pour savoir quel est l'objet principal de mes etudes particu-
» lieres, il m'eût fait l'honneur de m'adresser la parole. A mesure
» qu'il m'auroit interrogé sur quelque point, j'aurois tâché de
» lui donner tous les eclaircissemens nécessaires, & je serois
» entré dans tous les détails qu'il auroit desirés. Croyez-vous,
» Maître, que le Roi m'eût ecouté volontiers » ?

Koung-tsée ne lui répondit pas; mais s'adressant à *Tsée-koung* : « que pensez-vous, lui dit-il, de ce que vous venez d'entendre ?
» Je pense, répondit *Tsée-koung*, que ce n'est point sur de pa-
» reils sujets qu'il faut s'entretenir avec les Rois. Tout ce que
» vient de dire *Tsée-hia*, n'est d'aucune utilité pour les maîtres
» de la terre. Quelques maximes de gouvernement expliquées
» avec clarté, eussent eté mieux à leur place que ce vain eta-
» lage d'une erudition qui ne peut, tout au plus, que satisfaire
» la stérile curiosité de quelques oisifs. Il peut se faire que je
» me trompe ; j'attends avec respect votre décision pour savoir
» à quoi m'en tenir ».

« Tout ce que j'ai à dire quant à présent, répartit *Koung-*
» *tsée*, c'est qu'il doit être permis à chacun de suivre son incli-
» nation, quand elle a quelque chose d'honnête pour objet.
» Vous avez du goût pour la politique ; & *Tsée-hia* s'occupe
» avec plaisir de ce qui peut orner son esprit. La politique &
» l'erudition ont chacune leur utilité propre ; il ne s'agit que de
» faire un bon usage de l'une & de l'autre ».

Tsée-koung etoit du nombre de ces Sages qui n'envisagent la politique que comme une science qui leur apprend les moyens

de concourir au bonheur des hommes, en facilitant aux Peuples & aux Souverains qui les gouvernent, la pratique de leurs devoirs respectifs. Il possédoit, outre cela, toutes les qualités requises pour l'exercice des emplois publics. Le Roi, qui etoit instruit de son mérite, le mit dans l'occasion de le faire valoir, en le nommant Gouverneur du peuple de la ville de *Sin-yang*.

Avant que de partir pour le lieu de sa destination, *Tsée-koung* vint chez son Maître avec tout l'appareil de la Magistrature, pour lui demander ses dernieres instructions sur la maniere dont il devoit remplir cet important emploi. D'aussi loin qu'il apperçut la maison de *Koung-tsée*, il descendit de cheval, & se fit annoncer de la même maniere que s'il eût eté question d'entrer chez le Roi. *Koung-tsée*, voulant lui rendre honneur pour honneur, se fit suivre par deux de ses disciples, & alla le recevoir en dehors de la premiere porte d'entrée. « Ce n'est point mon disciple que je reçois ainsi, lui dit-il en » l'abordant ; c'est le premier Magistrat d'une grande ville. » Acceptez, sans rougir, le tribut que je paie au rang que vous » occupez ». Après ces mots, il introduisit le nouveau Mandarin dans la salle où il avoit coutume d'admettre les Etrangers & les personnes qualifiées, que la curiosité ou le desir de s'instruire conduisoient chez lui. Confus de se voir ainsi traiter par son Maître en personnage qualifié, *Tsée-koung* craignit de lui avoir déplu en se montrant avec tout le cortege que le cérémonial accordoit aux Mandarins du grade auquel il venoit d'être elevé. Il lui protesta qu'il n'avoit eu d'autre intention que celle de se faire honneur en public d'être au nombre de ceux qu'il avoit formés. « Si j'ai fait une faute, ajouta-t-il, je vous prie de me » la pardonner. Je viens aujourd'hui pour vous demander quel» ques instructions sur la maniere dont je dois me conduire dans

» l'exercice de mon emploi; je m'en tiendrai exactement à tout
» ce que vous me prescrirez ».

« Je n'ai rien à vous apprendre de nouveau, lui répondit
» *Koung-tsée*, sur ce qui concerne les obligations que contrac-
» tent avec le reste des hommes ceux qui se chargent de les
» diriger & de les conduire; il ne vous reste qu'à mettre en pra-
» tique ce que vous savez déjà. Cependant, pour déférer à ce
» que vous desirez de moi, je vous rappellerai en deux mots
» ce qui me paroît devoir être observé de préférence par ceux
» qui remplissent un poste tel que celui que vous allez occuper.

» Soyez diligent à traiter les affaires; informez-vous exacte-
» ment de toutes les circonstances qui peuvent contribuer à
» vous les faire connoître, à démêler le vrai d'avec ce qui n'en
» a que l'apparence, & à vous faciliter les moyens de les ter-
» miner equitablement.

» Soyez juste, désintéressé, toujours egal à vous-même. La
» justice n'a acception de personne; elle rend à chacun ce qui
» lui est dû. Le désintéressement conduit à l'equité; quand on
» est intéressé, l'on cesse bientôt d'être juste : tout ce qu'on
» reçoit de ses inférieurs, sous quelque titre que ce puisse être,
» est un véritable vol qu'on leur fait. L'egalité d'humeur dans
» un homme en place, lui attire la confiance; elle le fait aimer
» des bons, craindre des mauvais, & respecter de tout le
» monde.

» Soyez d'un abord facile; ne montrez un front sévere à
» qui que ce soit, & recevez avec bonté, sans aucune excep-
» tion, tous ceux qui s'adresseront à vous. Vous devez vous
» regarder comme le pere commun.

» S'il faut traiter les affaires avec toute la diligence possible,
» il faut être extrêmement sur vos gardes, pour ne pas les

» terminer avec précipitation. Ne portez de jugement qu'après » que la vérité vous sera parfaitement connue.

» Dans chacune des quatre saisons de l'année, assemblez le » peuple au moins une fois, pour lui expliquer vous-même ses » devoirs ; quelques mots de votre part, lui serviront d'ai» guillon pour l'exciter à les remplir. Faites ensorte qu'il ne » manque d'instruction dans aucun tems ; car s'il ignore ce qu'il » doit faire, comment pourroit-il être coupable en ne le faisant » pas ?

» Ne l'occupez jamais à des ouvrages de corvée, lorsque les » travaux de la campagne & ceux qui sont de nécessité pour » lui-même, doivent l'occuper.

» Voilà, mon cher *Tsée-koung*, un petit abrégé des obliga» tions que vous contractez indispensablement, en acceptant » l'honorable emploi dont on vous charge. J'ai tout lieu de me » persuader que vous les remplirez dans la derniere exactitude, » sur-tout en commençant ; mais le point essentiel est de ne pas » vous démentir, en négligeant tantôt une chose, & tantôt » une autre. Vous pouvez, par un moyen très-facile, vous main» tenir constamment dans les bonnes dispositions où je vous » crois : & ce moyen, le voici.

» Lorsque vous entendrez louer quelque grand personnage, » quelque illustre Magistrat, quelque homme vertueux, n'im» porte dans quel tems & dans quel pays il ait vécu, dites en » vous-même : je veux faire tous mes efforts pour mériter qu'on » parle ainsi de moi. Lorsqu'au contraire vous entendrez dire » du mal de quelqu'un, blâmer sa conduite, censurer ses vices » & ses défauts, rentrez en vous-même, & dites : peut-être » ai-je donné occasion à ce qu'on puisse me censurer & me » blâmer ainsi ; je veux mettre tous mes soins à me corriger, » & je tâcherai, par une conduite irréprochable & hors de

» soupçon, d'ôter à la médisance tout prétexte de me déchirer».

« Maître, repartit *Tsée-koung* en s'inclinant profondément, » de toutes les instructions que j'ai reçues de vous en différens » tems, il n'en est aucune que je n'aie tenté de mettre à profit. » Je redoublerai mes soins pour tâcher de mettre à profit cette » derniere, dans toute l'etendue qu'elle peut avoir. Je vais » de ce pas rendre hommage à mes Ancêtres, & je pars péné- » tré de reconnoissance pour toutes les bontés que vous avez » eues jusqu'à présent pour moi. Oserois-je, avant de vous » quitter, vous demander l'eclaircissement d'un doute qu'une » mauvaise honte m'a empêché jusqu'ici de vous proposer? Un » mot de votre part suffira pour me tranquilliser. J'ai toujours » eté d'une attention extrême à rendre à mes Ancêtres les hon- » neurs qui leur sont dûs; je n'ai jamais manqué, au printems » & en automne, d'aller pleurer sur leurs tombeaux, lorsque » j'etois en situation de pouvoir le faire; je n'ai rien entrepris » d'un peu considérable, qu'après avoir fait en leur honneur » les cérémonies respectueuses, comme pour les en avertir & » les consulter. M'ont-ils vu? m'ont-ils entendu? sont-ils instruits » de ce que j'ai fait? Sait-on dans le séjour des morts ce qui » se passe chez les vivans? J'ai toujours desiré, & aujourd'hui » je desire plus vivement que jamais, de savoir votre senti- » ment sur ce point; dites-moi, je vous prie, ce que vous en » pensez».

« Il n'est pas à propos, lui répondit *Koung-tsée*, que je m'ex- » plique clairement sur l'objet de votre demande. Si je disois » que les Ancêtres sont sensibles aux honneurs qu'on leur rend, » qu'ils voient, qu'ils entendent, & sont instruits de ce qui se » passe sur la terre, il seroit à craindre que ceux qui ont la » piété filiale gravée dans le cœur, ne négligeassent le soin de » leur propre vie pour aller se rejoindre à ceux dont ils la

» tiennent,

» tiennent, & les servir dans l'autre monde comme ils l'ont fait
» dans celui-ci. Si je disois au contraire que ceux qui ont cessé
» de vivre ignorent ce que font les vivans, il seroit à craindre
» qu'on n'en prît occasion de négliger les devoirs de la piété
» filiale, de vivre isolé, de se concentrer en soi-même, & de
» briser enfin les nœuds sacrés qui lient les générations l'une à
» l'autre, & tous les hommes entre eux pour le commerce &
» l'avantage réciproque de la société. Continuez, mon cher
» *Tsée-koung*, à remplir vos devoirs comme vous l'avez fait
» jusqu'ici, à rendre à vos Ancêtres les honneurs qui leur sont
» dus ; conduisez-vous comme si vous les aviez pour témoins
» de toutes vos actions, & ne cherchez pas à en savoir davan-
» tage ; viendra le tems où vous serez instruit de tout ».

« Puisque vous le jugez ainsi, reprit *Tsée-koung*, je ne m'oc-
» cuperai que du soin de remplir mes obligations envers ceux
» qui ont vécu, avec la même assiduité que je me propose de
» les remplir envers ceux qui vivent, sans me mettre en peine
» du reste. Vous voyez, Maître, comme je suis docile ; cette
» docilité doit vous engager à ne pas m'epargner les avis, de
» loin comme de près. Si l'on vous rapportoit dans la suite que
» je me néglige dans l'exercice de ma charge, ou que je ne
» gouverne pas suivant les vrais principes, ayez la bonté de
» m'envoyer quelqu'un pour me redresser, de votre part, en me
» suggérant le remede qu'il faut apporter au mal, s'il est réel.
» Vous pouvez être assuré que je n'ai rien tant à cœur que de
» bien faire.

« J'espere, repliqua *Koung-tsée*, que vous ne me mettrez
» pas dans le cas de vous rappeller à vous-même & à votre
» devoir, parce que j'ai tout lieu de croire que vous ne vous
» démentirez pas, & que vous gouvernerez le peuple qui est
» confié à vos soins, suivant les sages maximes dont vous avez

» tâché de vous pénétrer. Je vous recommande fur-tout une » extrême vigilance, mêlée d'un peu de crainte : c'eft ce que » vous avez de plus effentiel à obferver ».

« Tout ce que vous dites, repartit *Tſée-koung*, fe grave » dans ma mémoire d'une maniere ineffaçable; comment pourrois-je oublier ce que vous me recommandez comme etant » l'article le plus effentiel à obferver fi je veux bien gouverner? » Il me fouvient cependant que lorfque le Roi de *Tſi* vous demanda quel devoit être l'objet principal de l'attention de celui » qui gouverne, vous lui répondîtes que c'etoit la bonne administration des finances; que la même demande vous ayant eté » faite en différens tems par le Roi de *Lou* & par le Prince de » *Tcheng*, vous répondîtes au premier que c'etoit le bon choix » des perfonnes en place; & au fecond, qu'il falloit fe rendre » agréable à ceux qui font près, & fe rapprocher de ceux » qui font loin. Vous venez de dire à votre petit difciple, » qu'une extrême diligence, mêlée d'un peu de crainte, eft ce » qu'il y a de plus effentiel à obferver par celui qui eft chargé » de gouverner les hommes; pourquoi, à des demandes qui ne » different en rien, donner des réponfes fi différentes? Les » regles du Gouvernement ne font-elles pas invariables? Elles » font invariables, répondit *Koung-tſée*; mais l'application » que l'on en fait, doit varier fuivant les circonftances & les » perfonnes. Mes réponfes à une même queftion ont eté faites » fur ce principe.

» Le Roi de *Tſi* prodiguoit en folles dépenfes les revenus » de l'Etat; il multiplioit par pure fantaifie les tours & les » terraffes dans fes anciens Palais. A des edifices fuperbes, il » ajoutoit de nouveaux edifices plus fuperbes encore; il changeoit des terres fertiles en maifons de plaifance, & en jar» dins de pur agrément; il appelloit à grands frais des Muficiens

» & des Comédiennes ; & sa profusion etoit telle, que le petit » nombre des Grands qui présidoient à ses plaisirs, avoient en » propre jusqu'à des villes de dix mille chars (1). A un Prince » ainsi prodigue, je crus devoir répondre que *la bonne administration des finances etoit l'article le plus essentiel du gouvernement.*

» Lorsque *Ting-koung* etoit sur le trône de *Lou*, il fut un » tems où, livré sans réserve à trois de ses favoris, il laissoit » flotter entre leurs mains les rênes du gouvernement ; toutes » les affaires, de quelque nature qu'elles fussent, passoient né- » cessairement par le canal de ces trois ambitieux. Ils ecartoient » les Sages & tous ceux qui pouvoient leur faire ombrage ; ils » ne donnoient les emplois qu'à des hommes vils, qui leur » etoient servilement dévoués ; & malgré les bonnes intentions » du Roi, qui aimoit son peuple, & qui eût voulu faire son » bonheur, le peuple, vexé & opprimé par les personnes en » place, eclatoit en murmures ; & etoit chaque jour sur le » point de se révolter. Je répondis au Roi, que ne pouvant pas » faire tout par lui-même, il n'y avoit rien de plus important » pour le bon gouvernement de ses Etats, que le choix de ceux » sur lesquels il se déchargeoit du détail de son autorité.

» Le domaine du Prince de *Tcheng* est vaste, mais il est » peu défendu. Il regne parmi ses Sujets un esprit de défiance » qui les rend comme ennemis les uns des autres ; & le Prince » lui-même est toujours en garde contre les entreprises de ses » propres Sujets. Que pouvois-je lui dire de mieux que de » l'exhorter *à se rendre agréable à ceux qui sont près, & à se*

(1) Dans les anciens tems, on ne distinguoit pas, comme aujourd'hui les villes en *fou*, en *tcheou* & en *hien*. Le nombre des chars qu'elles pouvoient entretenir, leur assignoit le rang qu'elles tenoient dans le Royaume. Une ville de dix mille chars etoit censée ville du second ordre, ou même du premier.

» *rapprocher de ceux qui ſont loin ?* Mes réponſes à ces trois » Souverains, ont eu pour but leur utilité reſpective. Quant à » ce qui vous concerne, je vous ai recommandé une extrême » vigilance, mêlée d'un peu de crainte, parce que, ſachant » que vous êtes encore ſans expérience, je vous ai regardé » comme un homme qui, monté ſur un jeune cheval dont il » ne connoît ni les bonnes qualités, ni les défauts, auroit à » parcourir un chemin ſcabreux & bordé de précipices. Sans » être réellement ce cavalier, vous avez comme lui des préci- » pices à eviter : la crainte d'y tomber doit vous tenir dans » une vigilance continuelle. Les dangers qui vous attendent » dans la carriere que vous allez commencer, ſont ſans nom- » bre : puiſſiez-vous les eviter tous ! Vigilance continuelle, » vigilance mêlée de crainte : n'oubliez pas ce peu de mots, » & faites-en votre profit. Et vous, Maître, repartit *Tſée- » koung*, n'oubliez pas, pendant mon abſence, que vous n'a- » vez pas de diſciple plus ſoumis & plus docile que moi. Ne » m'epargnez pas les avis ; c'eſt la derniere grace que je vous » demande en me ſéparant de vous ».

J'ai déjà dit que *Koung-tſée* avoit des diſciples dans tous les rangs de la ſociété, & dans les différens Royaumes voiſins du *Lou*. J'ai expliqué dans quel ſens il falloit prendre ce mot de *diſciple*, puiſqu'il ſuffiſoit, pour être réputé tel, de l'avoir vu & entendu deux ou trois fois, de l'avoir reconnu pour Maître, & de s'afficher pour être le ſectateur de la doctrine qu'il enſeignoit. J'ai dit encore, ou j'ai dû dire, qu'à l'exception des douze qui ne le quittoient preſque pas, tous les autres vivoient chacun chez ſoi, & non point en commun, comme l'aſſure l'Auteur d'un Mémoire ſur les anciens Philoſophes de la Chine. J'ajoute que tous ces diſciples, quoique vivant ſéparément, n'en etoient pas moins ſoumis à l'inſpection de leur Maître

commun, lequel, de son côté, regardoit comme l'un de ses devoirs, le soin de s'informer de leur conduite, afin de les faire rentrer dans le bon chemin, s'ils venoient à s'en ecarter. Les disciples eux-mêmes n'entreprenoient rien d'un peu considérable sans le consulter; ils lui rendoient compte de tems en tems de ce qui leur arrivoit, tant en bien qu'en mal, dans le commerce de la vie civile, ou dans l'exercice de leurs emplois.

Tsée-kao, l'un des plus distingués d'entre eux, etoit Gouverneur du peuple dans une ville du Royaume de *Ouei*; une emeute populaire, excitée par des séditieux, l'obligea d'en sortir. Il alla se cacher parmi ceux de la campagne, en attendant que la tranquillité fût rétablie. Du lieu de sa retraite il envoya à *Koung-tsée* un homme de confiance, pour le mettre au fait de ce qui s'etoit passé. Ce député rendit compte de sa commission dans un *ting* ou petit sallon de campagne, où *Koung-tsée* se rendoit de tems en tems pour prendre quelques momens de relâche avec ceux de ses disciples qui vivoient familiérement avec lui. Après avoir exposé le sujet pour lequel il etoit venu, il ajouta: « nous nous etions déjà soustraits aux » premieres fureurs d'une populace qui ne connoissoit plus de » frein, & nous etions heureusement arrivés à l'une des portes » de la ville. Sur le point que nous etions d'en sortir pour mettre » nos jours en sureté, *Tsée-kao* reconnut dans la personne de » celui qui en avoit la garde, un homme qu'il avoit ci-devant » condamné, pour ses crimes, à avoir le pied coupé. Dans la » crainte d'être arrêté, il voulut retourner sur ses pas, ne dou» tant pas que cet homme ne profitât de l'occasion pour se ven» ger d'avoir eté ainsi mutilé, en exécution de la sentence qu'il » avoit portée contre lui; mais il fut bientôt rassuré. A quoi » pensez-vous, lui dit *l'estropié*? vous allez vous exposer à être

» mis en pieces. Les rebelles ſont les maîtres de la ville ; la
» populace, à laquelle ils permettent le pillage, & qu'ils irri-
» tent par l'eſpérance d'un meilleur ſort, leur eſt entiérement
» dévouée. Soyez aſſuré que les perſonnes en place ſeront les
» premieres qu'ils immoleront : cachez-vous promptement dans
» ma hutte, en attendant le moment favorable pour en ſortir
» ſans être vu, & gagner au plutôt les champs. *Tſée-kao* paroiſ-
» ſoit ſe défier, & héſitoit. Ne perdez pas votre tems, con-
» tinua cet homme ; je vous offre un aſyle, profitez de ma
» bonne volonté. C'eſt ici une fauſſe porte, dont on n'a pas
» penſé encore de s'aſſurer, parce qu'elle eſt peu connue ;
» mais on ne tardera pas. Hâtez-vous d'entrer chez moi, ou
» fuyez de ces lieux le plutôt poſſible ; un moment de délai
» ſuffit pour vous perdre.

» Raſſurés par l'air de franchiſe qu'avoit cet homme, & par
» le ton de bienveillance dont il nous parloit, nous prîmes le
» parti d'entrer chez lui. *Tſée-kao*, en le remerciant de l'huma-
» nité qu'il exerçoit à ſon egard, ne put s'empêcher de lui en
» témoigner ſa ſurpriſe. J'héſitois, lui dit-il, & je n'oſois me
» fier à vous, parce que je vous ai reconnu pour être celui
» que j'avois condamné à avoir le pied coupé ; je craignois
» que vous ne vouluſſiez vous venger de moi, en me livrant
» aux rebelles ».

« Me venger de vous, lui répondit l'homme au pied coupé !
» je n'ai que des ſentimens de reconnoiſſance à vous témoigner.
» Je vous ſuis redevable de la vie, c'eſt-à-dire, du plus grand de
» tous les bienfaits. Je méritois la mort en punition de mes
» crimes, & vous ne m'avez condamné qu'à avoir le pied
» coupé ; c'eſt-la plus douce de toutes les peines que vous pou-
» viez m'infliger ſans vous ecarter de la loi. Je m'apperçus
» même, par la maniere dont vous me fîtes ſubir les différen-

» interrogatoires, que vous desiriez de me trouver innocent. Je » m'apperçus encore, lorsque vous prononçâtes la sentence de » ma condamnation, que la tristesse etoit peinte sur votre visage; » & lorsque vous détournâtes la tête au moment de l'exécu» tion, vous parûtes pénétré de douleur, & souffrir vous-même » un tourment pareil à celui que j'endurois. Le hasard me pro» cure aujourd'hui l'avantage de pouvoir m'acquitter envers » vous d'une partie de ce que je vous dois; je me trouve trop » heureux ». Après que l'envoyé de *Tsée-kao* eut cessé de parler, *Koung-tsée* adressant la parole à ses disciples, leur dit: « ce » que je viens d'entendre, est une excellente leçon pour ceux » qui sont chargés de juger les hommes. Il est de leur devoir » de punir les coupables; mais en les punissant, ils doivent leur » faire entendre qu'ils les aiment, & qu'ils souhaiteroient, du » meilleur de leur cœur, qu'il fût en leur pouvoir de se dis» penser de les punir ainsi sans blesser la justice. Ils doivent » encore ne pas s'en tenir si rigoureusement à la lettre de la » loi, qu'ils ne l'interpretent en faveur du coupable, quand » elle est susceptible d'interprétation. En général, la dou» ceur doit toujours l'emporter sur la sévérité, quand l'une & » l'autre peuvent atteindre le même but. Il en est parmi vous » qui se trouveront dans l'occasion de mettre cette maxime » en pratique; je les exhorte d'avance à imiter la conduite de » *Tsée-kao* ».

Les troubles qui agitoient le Royaume de *Ouei*, n'eurent pas pour lors de fâcheuses suites; ils furent bientôt appaisés, & tout rentra dans l'ordre. Il n'en fut pas de même dans le Royaume de *Tsi*; un sujet rebelle arracha la vie à son Souverain, & s'assit sur son trône: *Tchen-heng* etoit le nom de ce scélérat. *Koung-tsée* ayant eté informé par les amis & les disciples qu'il avoit dans le *Tsi*, de ce qui s'y passoit, en fut dans

la plus grande consternation. Il se purifia pendant trois jours, après lesquels, ayant mis ses habits de cérémonie, il se rendit au Palais; & s'etant présenté au Roi, il lui dit: « Seigneur, » le perfide *Tchen-heng* a fait périr le Roi de *Tsi* son Maître; » vous ne l'ignorez pas, sans doute, & vous en êtes dans l'affliction: mais cela ne suffit pas, il faut châtier ce traître. Le » Roi de *Tsi* etoit votre parent & votre allié: il est de votre » devoir de venger sa mort; il est de votre dignité de ne pas » laisser de pareils crimes impunis ».

« Que me conseillez-vous-là, lui répondit le Roi? Il ne m'appartient pas de punir des crimes qui se commettent dans des » pays qui ne sont pas sous ma domination. Si le Roi de *Tsi* » etoit mon parent, il l'etoit dans un degré aussi eloigné qu'il » se puisse. Il etoit, ainsi que moi, l'un des descendans du sage » *Ouen-ouang*, il est vrai; mais quelle distance immense de» puis le tems de *Ouen-ouang* jusqu'au tems présent! Il avoit » fait un traité d'alliance avec mon prédécesseur, cela est vrai » encore; mais en observoit-il toutes les conditions »?

« Seigneur, interrompit *Koung-tsée*, le Roi de *Tsi*, n'eût-il » eté ni votre parent ni votre allié, etoit Roi; n'eût-il auprès » de vous que ce seul titre, vous êtes obligé d'employer toute » votre puissance pour venger la dignité royale violée dans sa » personne par l'horrible attentat de l'impie *Tchen-heng* ».

« Ignorez-vous, repliqua le Roi, que mes troupes ne sont » pas comparables, ni pour la valeur, ni pour l'expérience, ni » pour le nombre, à celles du Royaume de *Tsi*? En entreprenant une guerre coûteuse pour une querelle qui ne me re» garde pas, j'exposerois mal-à-propos mon honneur, & la vie » d'un grand nombre de mes sujets: je ne saurois m'y résou» dre ».

« Seigneur, repliqua *Koung-tsée*, un perfide tel que *Tchen-heng*

» heng, ne sauroit avoir l'affection de ceux qu'il a rendus ses » Sujets par le plus grand des crimes; de tels Sujets n'attendent » que l'occasion favorable pour secouer un joug qu'ils ne por- » tent que malgré eux. Levez des troupes, mettez-les sur pied, » déclarez-vous le vengeur de la perfidie qui a fait périr le Roi » de *Tsi*; & vous aurez pour vous la plus saine partie des an- » ciens Sujets de ce malheureux Prince : avec un pareil renfort, » vos armes ne sauroient manquer d'être victorieuses; & la » gloire qui suivra vos succès, rendra votre nom immortel, à » côté des noms de *Ouen-ouang* & de *Tcheou-koung*, les plus » illustres de vos Ancêtres ».

Le Roi, qui avoit déjà pris son parti pour ne pas entrer dans une querelle etrangere au gouvernement de ses Etats, & qui cependant ne vouloit pas donner à *Koung-tsée* sujet de croire qu'il n'avoit aucun egard à ses représentations, le renvoya à ses Ministres, pour qu'il eût à conférer de cette affaire avec eux; puis, changeant tout-à-coup de discours, il lui dit: « j'ai appris que la famille de *Toung-y*, si renommée pour sa » probité, est aujourd'hui dans le plus grand désordre. Tout » chez elle a changé, m'a-t on dit, de bien en mal; & ce mal » devient chaque jour pis. Qu'en pensez-vous? Pourriez-vous » m'assigner la cause d'un pareil changement »?

« Il me seroit difficile, répondit *Koung-tsée*, de vous satis- » faire sur un point si délicat : d'ailleurs, je ne suis pas assez au » fait de ce qui concerne la famille de *Toung-y* pour pouvoir » assigner la cause particuliere de son changement de bien en » mal. Ce que je sais, c'est que le mal, pris dans son ensemble, » est comme un grand arbre qui couvre de son ombre funeste » une grande partie de l'univers. Cinq branches principales » produisent les différens fruits qui infectent de leur venin ceux » qui sont assez téméraires pour oser y toucher.

« La premiere branche eſt celle de l'intérêt propre. Quiconque ſe repoſe à ſon ombre, ne réſiſte pas long-tems à l'attrait de ſes fruits pernicieux ; il profite de toutes les occaſions pour faire ſon profit aux dépens des autres ; il etablit ſon elévation ſur l'abaiſſement d'autrui ; il abuſe de la force qu'il a en main pour opprimer les foibles. C'eſt le mal des perſonnes priſes individuellement.

« La ſeconde branche porte le venin qui infecte les familles. Les vieillards y ſont dans le mépris ou dans l'oubli ; les jeunes gens y dominent ; on n'entend que leurs voix ; ils en ſont les oracles, & rien ne ſe fait que par leur approbation, ou de leur conſentement. C'eſt la branche du renverſement de l'ordre.

» La troiſieme eſt funeſte, ſur-tout au gouvernement des Etats. Elle inſpire une aveugle confiance en des hommes d'un entendement borné, & qui ſont ſans talens ; elle donne de l'averſion pour les perſonnages eclairés, & pour les Sages. Les premiers ſont chargés de l'adminiſtration des affaires, tandis qu'on laiſſe ces derniers ſans emploi. C'eſt la branche du mauvais choix des perſonnes en place : elle s'etend ſur les Royaumes pour les détériorer & les perdre.

» La quatrieme etouffe de ſon ombre ſeule les loix, les mœurs & les uſages, en ôtant à la jeuneſſe le deſir d'apprendre, & à ceux d'un âge avancé, la volonté d'enſeigner & d'inſtruire. C'eſt la branche de la dépravation de l'eſpece humaine.

» La cinquieme & la derniere, met le comble à tout, en produiſant le plus grand des maux. Sous ſon ombre affreuſe, tous les vices ſe montrent à découvert, & aucune vertu n'oſe ſe produire. Le crime y eſt commis ſans remords, & l'innocence y eſt bafouée. C'eſt la branche de la perverſion totale.

» S'il eſt vrai, comme on vous l'a dit, que *Toung-y* & toute » ſa famille aient changé de bien en mal, on peut trouver la » cauſe particuliere de ce changement, dans quelqu'une des » cinq cauſes générales que je viens d'aſſigner. Je conviens que » cette réponſe n'eſt pas des plus ſatisfaiſantes ; mais n'etant pas » en mon pouvoir de vous en donner une meilleure, je prie » votre Majeſté de vouloir bien s'en contenter ».

« J'en ſuis content, dit le Roi. Vous m'avez fait connoître » les principales cauſes auxquelles il faut attribuer la corrup- » tion des hommes, & le renverſement des Etats. Cette leçon » me ſera plus utile que ne l'eût eté une réponſe directe à ma » queſtion ſur le dérangement de la Maiſon de *Toung-y*. J'au- » rois bien d'autres queſtions à vous faire encore, mais ce ſera » pour une autre fois ; je vous attends à vos premiers loiſirs. » N'attendez pas que je vous faſſe appeller ». En finiſſant ces mots, il rentra dans ſon appartement intérieur, & *Koung-tſée* ſortit du Palais, accompagné des deux diſciples qui l'y avoient ſuivi. « Le Roi vous renvoie à ſes Miniſtres pour délibérer avec » eux ſur l'affaire dont vous lui avez parlé, dit l'un d'eux à » *Koung-tſée* ; croyez-vous qu'ils feront plus de cas de vos » repréſentations, que n'en a fait leur Maître ? Je ne crois pas » cela, répondit *Koung-tſée*. Ne croyez pas vous-même que » j'aie intention de leur en parler. Je jouis de tous les privileges » attachés à la dignité de *Tay-fou* ; j'en ai auſſi les obligations » & les charges. Il etoit de mon devoir de repréſenter au Roi » ce que je lui ai repréſenté ; le reſte ne me regarde plus, & » je ne ſaurois aller plus loin ſans paſſer les bornes de mon » emploi : d'ailleurs, ce feroit bien inutilement que j'eſſaierois » d'inſpirer des ſentimens d'honneur à des hommes qui ne ſe » conduiſent qu'en vue de quelque intérêt. Le ſeul parti que je » dois prendre, eſt de ne point inſiſter, & de me tenir tranquille ».

Contens de cette réponse, les disciples ne repliquerent point. Quelques jours s'etant ecoulés, *Koung-tsée* se rendit de lui-même au Palais pour savoir ce que le Roi avoit à lui dire. « Je vous attendois avec impatience, lui dit *Ngai-koung ;* j'ai » des eclaircissemens à vous demander sur une foule d'objets » tous différens les uns des autres, mais qui me paroissent de » la derniere importance. Celui qui me tient le plus au cœur, » & par où je commence, regarde la nature de l'homme.

» *L'homme*, disent nos Sages, *est distingué de tous les autres* » *êtres visibles, par la faculté intellectuelle qui le rend capable* » *de raisonnement ; & c'est immédiatement du Ciel qu'il reçoit* » *cette faculté précieuse.*

» Est-ce que nous ne recevons pas de nos parens notre être » tout entier de la même maniere que les autres êtres qui se repro- » duisent par voie de génération ? Je vous prie de vouloir bien » m'eclaircir ce point de notre ancienne doctrine, sur lequel j'ai » toujours eu, malgré moi, quelque espece de doute ».

« Il n'est pas aisé, répondit *Koung-tsée*, de vous expliquer » clairement une chose sur laquelle nous n'avons que des lu- » mieres bien foibles. Pour vous obéir cependant, je vous ferai, » en peu de mots, le précis de ce que j'en sais : votre péné- » tration vous dévoilera le reste.

» Une portion de la substance du pere & de la mere, dépo- » sée dans le moule propre à la recevoir, est le fondement de » notre existence, & le sujet par lequel nous subsistons. Ce sujet » resteroit dans un etat d'inertie & de mort, sans le concours de » l'*Yang* & de l'*Yn*. L'*Yn* & l'*Yang*, ces deux agens univer- » sels de la Nature, qui sont par-tout & dans tout, agissant réci- » proquement sur lui, le développent insensiblement, l'eten- » dent, le combinent, & lui font prendre une forme. C'est » alors un être vivant : mais cet être vivant n'est pas encore

» elevé à la dignité d'homme; il ne devient tel que par l'union
» de la ſubſtance intellectuelle, dont le Ciel le gratifie pour le
» rendre capable de comprendre, de comparer & de juger.
» Tant que cet être, ainſi animé & doué d'intelligence, peut
» fournir aux combinaiſons de l'*Yn* & de l'*Yang* pour le déve-
» loppement, l'extenſion, l'accroiſſement & la perfection de
» ſa forme, il jouit de la vie : il ceſſe de vivre auſſi-tôt que l'*Yn*
» & l'*Yang* ceſſent de ſe combiner. Il n'etoit parvenu au terme
» de la plénitude de la vie, que par degrés & par voie d'expan-
» ſion; il n'arrive de même que par degrés & par voie de dépé-
» riſſement, au terme de la deſtruction. Cette deſtruction toute-
» fois, n'eſt pas une deſtruction proprement dite; c'eſt une
» décompoſition qui remet chaque ſubſtance dans ſon etat na-
» turel. La ſubſtance intellectuelle remonte au Ciel, d'où elle
» etoit venue; le *ki* ou le ſouffle ſe joint au fluide aérien, &
» les ſubſtances humides & terreſtres redeviennent terre & eau.
» L'homme, diſent nos anciens Sages, eſt un être à part, dans
» lequel ſe réuniſſent les qualités de tous les autres êtres. Il eſt
» doué d'intelligence, de perfectibilité, de liberté, de ſocia-
» bilité; il eſt capable de diſcerner, de comparer, d'agir pour
» une fin, & de prendre les moyens néceſſaires pour parvenir
» à cette fin. Il peut ſe perfectionner ou ſe dépraver, ſuivant
» l'uſage bon ou mauvais qu'il fera de ſa liberté; il connoît
» des vertus & des vices, & ſent qu'il a des devoirs à remplir
» envers le Ciel, envers ſoi-même, & envers ſes ſemblables.
» S'il s'acquitte de ces différens devoirs, il eſt vertueux & digne
» de récompenſe : il eſt coupable & mérite châtiment, s'il les
» néglige. Voilà, Seigneur, un très-court abrégé de ce que je
» pourrois vous dire ſur la nature de l'homme. Je m'etendrois
» davantage, s'il s'agiſſoit de vous détailler ſes devoirs; mais

» ce n'est pas ce que vous demandez à présent ; je ne dois ré-
» pondre qu'à votre question ».

« Votre réponse, dit le Roi, s'accorde parfaitement avec » ce que je sens au-dedans de moi-même. Je raisonne, j'agis » librement, je sais que j'ai des devoirs à remplir, & je sens » qu'il ne tient qu'à moi de les remplir ; mais il me paroît que » je ne jouis de tous ces avantages, que parce que j'ai eu des » Maîtres pour m'instruire ; & que vivant dans l'etat de société, » j'ai eté façonné, pour ainsi dire, par l'education ».

« L'education & les maîtres, reprit *Koung-tsée*, ne donnent » pas à l'homme la faculté de penser, de raisonner, d'agir » librement, & de connoître ses devoirs ; ils l'aident seulement » à développer cette faculté, & lui en facilitent l'usage ; ils » dirigent ses idées vers les objets qu'il lui importe de connoî- » tre ; ils font prendre l'essor aux sentimens, qui sont confusément » epars dans son cœur ; ils l'eclairent, & lui tracent les différens » sentiers qu'il doit suivre pour fournir sa carriere, conformé- » ment aux qualités constitutives de son être, & pour vaquer » avec ordre aux différentes fonctions qui sont attachées à sa » dignité d'homme, & d'homme réuni en société. En vue de » nous faire jouir de tous ces avantages, les premiers institu- » teurs ont fait des loix, ont fixé des usages, & etabli des céré- » monies. Observons ces loix, conformons-nous à ces usages, » pratiquons ces cérémonies, & nous nous acquitterons envers » nous-mêmes, envers nos semblables, & envers le Ciel ».

« Je conviens avec vous, reprit *Ngai-koung*, que tout le » monde doit être soumis aux loix, & les observer inviolablement, » parce qu'elles sont faites pour l'avantage commun, & que » chaque particulier retire sa part de cet avantage ; mais il me » paroît qu'il ne doit pas en être ainsi des cérémonies & des usages,

» puiſqu'il y a des cérémonies qu'un particulier ne peut jamais » pratiquer, celles, par exemple, qui ſont pour les ſacrifices ; » & qu'il y a certains uſages dont la pratique exacte, de la part » du grand nombre, ſeroit préjudiciable à la ſociété, celui, » par exemple, qui détermine que le garçon ne doit pas ſe » marier avant l'âge de trente ans, & la fille avant ſa vingtieme » année ».

« Si vous n'avez que de pareils doutes, pourſuivit *Koung-* » *tſée*, ils ſeront bientôt diſſipés. Il eſt vrai que les cérémonies » qui ſont pour les grands ſacrifices, ſont interdites aux parti- » culiers. Les premiers inſtituteurs ont etabli que ces grands » ſacrifices ſeroient offerts au Ciel par le ſeul Souverain, exclu- » ſivement à tout autre ; mais ils n'ont eu en vue que les ſacri- » fices ſolemnels & publics qui s'offrent pour les beſoins, & » au nom de toute la nation, dont le Souverain eſt cenſé le » pere. Ils n'ont point défendu aux particuliers les cérémonies » d'un culte privé, que chacun peut faire à ſa volonté. Oui, » Seigneur, chacun en particulier peut & doit rendre hom- » mage au Ciel, le remercier de ſes bienfaits, & lui adreſſer » des vœux & des prieres pour en obtenir de nouveaux. Mais » ces hommages, ces prieres & ces vœux, ne ſont pas des » ſacrifices proprement dits ; il n'y a que le fils du Ciel qui » ait droit d'en offrir de tels. Ceux même qui ſont offerts par » votre Majeſté, ne ſont pas de cet ordre, parce que les Rois » de *Lou* ſont cenſés ne gouverner une partie de la nation, » qu'en qualité de ſimples délégués du Fils du Ciel.

» L'uſage que vous alléguez au ſujet des mariages, ne doit » pas être interprété dans le ſens que vous lui donnez. L'inten- » tion des premiers inſtituteurs, a eté d'aſſigner un terme, au- » delà duquel on ne devoit point aller ſans donner une epouſe » à un garçon, & un epoux à une fille ; c'eſt comme s'ils avoient

» dit : le plus tard qu'on puisse reculer le mariage, est l'âge de
» vingt ans pour les filles, & celui de trente pour les garçons.
» Pour prouver que cette interprétation est la véritable, il me
» suffit de rappeller à votre Majesté un autre usage que ces
» sages instituteurs ont consigné dans notre cérémonial. Cet
» usage veut, que dès qu'un garçon a atteint la vingtieme année
» de son âge, on le range parmi les hommes faits, en lui per-
» mettant de porter le bonnet, qui en est, aux yeux du pu-
» blic, la marque caractéristique ; & qu'aussi-tôt qu'une fille est
» parvenue à l'âge de quinze ans, on lui confie le soin du
» ménage pendant l'hiver, & qu'on lui permette d'aller visiter
» les mûriers dans la saison où l'on commence à labourer la
» terre : cela signifie qu'ils sont en etat, l'un & l'autre, de deve-
» nir chefs de famille, & qu'il ne leur manque, pour être tels,
» que le bon plaisir, la détermination & le choix des parens
» respectifs ».

« Je suis entiérement de votre avis, repartit le Roi. Conti-
» nuez, je vous prie, à m'instruire, & dites-moi quelque
» chose des devoirs que contractent l'homme & la femme en
» s'unissant par les liens du mariage. J'en ai déjà parlé à votre
» Majesté dans une autre conversation, répondit *Koung-tsée* ;
» je ne répéterai pas ce que j'ai dit alors : j'ajouterai seulement,
» pour vous obéir, quelques principes généraux, qui vous
» rafraîchiront la mémoire de ce que vous savez déjà.

» Le mariage est le véritable etat de l'homme, puisque c'est
» par lui qu'il remplit sa destination sur la terre : rien par con-
» séquent de plus respectable ; rien qui soit plus digne de l'oc-
» cuper sérieusement, pour pouvoir en remplir avec exactitude
» tous les devoirs. Parmi ces devoirs, il y en a de communs
» aux deux sexes ; il y en a qui sont propres à chacun des deux
» en particulier. L'homme est chef, il doit commander ; la

» femme

» femme lui eſt ſoumiſe, elle doit obéir. Les fonctions de l'un
» & de l'autre doivent imiter les opérations du Ciel & de la
» Terre, qui concourent egalement à la production, à l'entre-
» tien & à la conſervation de toutes choſes. La tendreſſe réci-
» proque, la confiance mutuelle, l'honnêteté, les egards,
» doivent être la baſe de leur conduite; l'inſtruction & le com-
» mandement de la part de l'epoux, la docilité & la complai-
» ſance de la part de l'epouſe dans tout ce qui ne s'ecartera
» pas des regles de la juſtice, de la bienſéance & de l'honneur.

» Dans l'etat de ſociété, la femme eſt redevable au mari de
» tout ce qu'elle eſt. Si la mort le lui enleve, elle ne devient
» pas pour cela maîtreſſe d'elle-même. Fille, elle a eté ſous
» l'autorité du pere & de la mere, ou à leur défaut, de ſes
» freres plus âgés qu'elle; femme, elle a eté gouvernée par ſon
» mari tant qu'elle a vécu; veuve, elle eſt ſous l'inſpection de
» ſon fils, ou du plus âgé de ſes fils, ſi elle en a : & ce fils, en
» la ſervant avec toute l'affection & tout le reſpect poſſibles,
» ecartera loin d'elle tous les dangers auxquels la foibleſſe de
» ſon ſexe pourroit l'expoſer. L'uſage ne lui permet pas de
» paſſer à de ſecondes noces; il lui preſcrit au contraire, de ſe
» renfermer dans l'enceinte de ſa maiſon, pour n'en plus ſortir
» le reſte de ſes jours. Le ſoin des affaires, de quelque nature
» qu'elles puiſſent être, lui eſt interdit au dehors; elle ne doit
» par conſéquent en entreprendre aucune : elle ne ſe mêlera
» même des affaires domeſtiques, qu'autant qu'une néceſſité
» indiſpenſable l'y engagera; c'eſt-à-dire, dans le cas où ſes
» enfans ſeroient encore jeunes. Pendant le jour, elle doit eviter
» de ſe montrer en allant ſans beſoin d'un appartement à l'autre;
» & pendant la nuit, la chambre où elle prend ſon repos doit
» toujours être eclairée. Ce ne peut être qu'en menant une vie

» ainsi retirée, qu'elle jouira, parmi ses descendans, de la gloire » d'avoir rempli ses devoirs en femme vertueuse.

» J'ai dit que l'âge entre quinze & vingt ans etoit, pour une » fille, le terme qui devoit lui faire changer d'etat. Comme » c'est de ce changement d'etat que dépend le bonheur ou le » malheur dans lequel elle doit couler le reste de ses jours, on » ne doit rien oublier pour lui procurer un etablissement hon- » nête, & le plus avantageux que les circonstances pourront » le permettre. On doit eviter sur-tout de la faire entrer dans » une famille qui auroit eu part à quelque conspiration contre » l'Etat, ou à quelque révolte ouverte; dans une famille » dont les affaires seroient en désordre, ou qui seroit agitée » par des troubles intestins. On ne doit pas lui donner pour » epoux un homme qui seroit deshonoré dans le monde par » quelque crime qui auroit mérité l'animadversion des loix, » ni un homme qui seroit atteint d'une maladie habituelle, qui » auroit quelque travers d'esprit, ou quelque difformité de » corps qui le rendroit difficile à supporter, dégoûtant ou » désagréable; ni un homme encore qui, etant l'aîné d'une » maison, n'auroit ni pere ni mere. A l'exception de ces cinq » classes d'hommes, toutes les autres classes de la société peu- » vent lui donner un mari, avec lequel il ne tiendra qu'à elle » de couler des jours heureux: elle n'a qu'à remplir hautement » tous les devoirs de son nouvel etat, pour jouir de la portion » de bonheur qui lui est destinée.

» Un mari a le droit de répudier sa femme, mais il ne peut » pas user de ce droit arbitrairement; il lui faut quelque cause » légitime pour pouvoir rompre des nœuds que le mariage a » rendus sacrés. Les causes légitimes de répudiation, se rédui- » sent à sept: la premiere, est lorsqu'une femme ne sauroit » vivre de bon accord avec son beau-pere & sa belle-mere;

» la seconde, si elle est hors d'etat de perpétuer la race, par » une stérilité reconnue; la troisieme, si elle est soupçonnée » avec fondement d'avoir violé la fidélité conjugale, ou si elle » a donné quelque preuve d'impudicité; la quatrieme, si, par » des rapports calomnieux ou indiscrets, elle met le trouble » dans la famille; la cinquieme, si elle a quelqu'une de ces » infirmités pour lesquelles tout homme a naturellement de la » répugnance; la sixieme, si elle est sujette à des intempérances » de langue dont il paroît difficile qu'on puisse la corriger; la » septieme enfin, si, à l'insu de son mari, elle vole secrete- » ment dans la maison, n'importe pour quel motif.

» Quoiqu'une seule de ces raisons soit suffisante pour auto- » riser un mari à répudier sa femme, il y a cependant trois » circonstances où il ne lui est pas permis d'user de son droit. » La premiere est lorsque cette femme, n'ayant ni pere ni mere, » ne sauroit où se retirer; la seconde, lorsqu'elle porte le deuil » du beau-pere ou de la belle-mere, dans le courant des trois » années qui suivent la mort de l'un ou de l'autre; & la troi- » sieme, lorsque le mari, etant pauvre quand il l'epousa, est » ensuite devenu riche. Je n'en dirai pas davantage sur cet » article important de la doctrine de nos Anciens. Le saint per- » sonnage qui le premier nous a donné des loix, après avoir » rassemblé les hommes qui vivoient epars, à la maniere des » bêtes, les soumit au joug du mariage, & leur en traça les » devoirs. Il regarda le mariage comme le fondement de sa » législation, & ce fut sur ce fondement qu'il eleva le grand » edifice de la société. C'est en effet du mariage que viennent » le pere & la mere, la distinction des familles, la préémi- » nence & la subordination dans l'ordre civil. Otez le mariage, » les hommes rentreront bientôt dans l'etat d'abrutissement d'où » le saint homme (*Fou-hi*) les a tirés ».

« Je vous ai entendu avec un vrai plaisir, dit le Roi en se » retirant; toutes vos paroles sont des instructions qui ne peu» vent tourner qu'à mon avantage. Je compte vous revoir bien» tôt; car j'ai grand besoin d'être instruit, & je ne desire rien » tant que de l'être ».

Il est à croire que ce Prince parloit sincérement en s'exprimant ainsi; mais comme il etoit naturellement porté à la dissipation & aux plaisirs, il ne fallut que lui procurer des amusemens & des plaisirs conformes à son caractere, pour faire evanouir ses bons sentimens. C'est ce que fit l'usurpateur du Royaume de *Tsi*, contre lequel *Koung-tsée* avoit sollicité le Roi de prendre les armes. Ce tyran n'etoit pas tranquille sur son trône; il craignoit que les Rois voisins ne se liguassent contre lui, pour lui enlever une couronne qu'il ne devoit qu'au plus grand des crimes: il mit tous ses soins à chercher les moyens qui pouvoient les lui rendre favorables. Celui qu'il employa pour gagner le Roi de *Lou*, lui réussit au-delà même de ses espérances. Il savoit que ce Prince avoit passé les premieres années de sa vie, jusqu'à son avénement au trône, parmi des femmes, des eunuques, & quelques jeunes efféminés, dont il avoit pris les inclinations & les mœurs; il en conclut qu'il devoit être plus porté à jouir en paix des délices de sa Cour, qu'à entreprendre une guerre dont les succès, fussent-ils des plus brillans, ne lui procureroient aucun avantage particulier. Mais il savoit aussi qu'il avoit auprès de sa personne un Sage dont il ecoutoit volontiers les avis depuis qu'il avoit pris en main les rênes du Gouvernement; il crut qu'il avoit tout à craindre de la part de ce Sage, tant qu'il auroit quelque ascendant sur l'esprit de ce Roi. Il entreprit de les détacher l'un de l'autre, en opposant à l'austérité de la sagesse, les charmes toujours redoutables de la volupté.

Il fit chercher dans toute l'etendue de ses Etats des filles à talens, qui fussent capables d'entrer dans son projet, & assez exercées pour pouvoir l'exécuter. Il eut bientôt lieu d'être satisfait; on lui en amena différentes bandes, dont les unes excelloient dans la musique, les autres dans la danse, & le plus grand nombre dans l'art d'embellir la scene par les Graces d'un jeu séducteur. Il choisit dans ces trois classes celles qui lui parurent les plus belles & les plus propres à ce qu'il se proposoit: elles furent au nombre de quatre-vingts. Il leur donna ses instructions, & leur promit des récompenses si elles s'y conformoient exactement, quand elles seroient à la Cour du Roi de *Lou*, auquel il les destinoit.

A cette brillante troupe, qui devoit faire partie de son présent, il joignit trente chevaux appareillés par quatre, dressés à tous les exercices du manege. On prétend que ces animaux ainsi appareillés par quatre, s'accoutumoient si bien ensemble, qu'ils devenoient inséparables, s'animoient l'un l'autre, & se prêtoient mutuellement du secours dans une bataille. Le reste consistoit en bijoux & en curiosités du pays. Il fit remettre tout cela à un Officier de confiance, auquel il donna le titre d'Ambassadeur; & publia que l'objet de cette ambassade, etoit de renouveller le Traité d'alliance qui s'etoit fait ci-devant entre les Rois de *Lou* & de *Tsi*.

L'Ambassadeur, son cortege, & les magnifiques présens dont ils etoient chargés, se mirent en route, & arriverent au lieu de leur destination presque en même tems que la lettre d'avis qui annonçoit leur départ.

Le Roi de *Lou*, flatté de recevoir une ambassade à laquelle il n'avoit pas lieu de s'attendre, & qu'il regardoit comme une epoque glorieuse à son regne, par l'eclat qui la distinguoit des ambassades ordinaires, n'eut garde de soupçonner que ce n'etoit

qu'un piege qu'on lui tendoit, pour empêcher le germe de ses vertus de se développer & d'eclorre; mais *Koung-tsée* ne s'y trompa pas. Aussi-tôt que la nouvelle en fut venue jusqu'à lui, il alla trouver le Roi, & lui représenta avec force, qu'il etoit de son intérêt & de sa gloire de ne pas traiter avec un usurpateur, qui ne méritoit que d'être abhorré; & qu'ainsi il devoit renvoyer ses présens avec mépris, & ne pas même permettre à son prétendu Ambassadeur d'entrer dans la ville. Toutes ses sollicitations, ses instances & ses prieres, furent inutiles: il etoit trop tard. Le Roi avoit déjà donné ses ordres pour la réception honorable qu'on devoit faire à celui qui venoit lui offrir de quoi se dédommager d'une maniere si agréable de l'ennuyeuse uniformité des amusemens de sa Cour. Cependant, pour persuader à *Koung-tsée* que c'etoit comme malgré lui qu'il ne suivoit pas, pour cette fois, son avis, il allégua sa parole qu'il avoit donnée; mais il ajouta que, puisqu'elle etoit donnée, il regardoit comme indigne de lui de la rétracter. Puis, changeant tout-à-coup de discours: « on m'a rapporté, lui dit-il, que » vous trouvez mauvais que les hommes en place s'amusent » quelquefois entre eux, ou dans le sein de leurs familles, en » consacrant à un jeu honnête quelques quarts-d'heure de la » journée; & cela par maniere de délassement, & quand ils » n'ont aucune affaire à traiter ».

« On vous a dit vrai, répondit *Koung-tsée*. Un homme en » place doit s'interdire toutes sortes de jeux; il n'est pas le » maître de son tems; tous ses momens appartiennent au pu- » blic, & c'est au service du public qu'il doit les employer. » Ceux qu'il emploie aux amusemens frivoles d'un jeu, même » honnête, sont autant de larcins qu'il lui fait. Après qu'une » affaire est terminée, il doit etudier & lire, pour se disposer » à en terminer une autre aussi-tôt qu'elle se présentera. C'est

» ainsi que je pense, & c'est ainsi que je m'exprime dans l'oc-
» casion. Je crois de plus, qu'on ne peut trouver son amuse-
» ment dans le jeu, qu'il n'y ait quelque passion secrette de
» cupidité, d'orgueil ou de paresse, qui excite, sans qu'on s'en
» apperçoive, à se le procurer. On a beau vouloir se le dissi-
» muler, on ne joueroit certainement point si l'on aimoit à
» s'occuper de quelque travail utile, si l'on etoit dans une indif-
» férence parfaite pour la perte ou pour le gain, si l'on n'espé-
» roit pas d'être favorisé du hasard, ou d'être victorieux par
» adresse ».

« C'est pousser la sévérité trop loin, dit le Roi. Quand on
» demande trop, on risque de ne rien obtenir. Je vous avoue
» que pour cette fois, je ne saurois être de votre avis. Je vous
» ai souvent oui dire que les Hommes en place, les Mandarins,
» les Sages même, devoient de tems en tems donner quelque
» relâche à leur esprit, pour lui faire prendre de nouvelles
» forces, dans quelque honnête amusement. Un jeu désintéressé
» entre parens, amis ou personnes d'un même etat & d'un
» même genre de vie, qu'est-ce autre chose qu'un honnête
» amusement » ?

Dans la crainte que *Koung-tsée* ne renouvellât ses instances pour obtenir le renvoi des présens du Roi de *Tsi*, il le quitta brusquement en disant ces derniers mots. L'empressement qu'il avoit de voir ces présens, qu'il se figuroit des plus magnifiques, ne lui permit pas d'attendre qu'ils lui fussent apportés dans son Palais; il se transporta en personne hors de la ville, dans l'endroit où, en attendant que tout fût réglé pour le cérémonial, on les avoit déposés par ses ordres. Il les vit, il les admira, & en fut enchanté; & dès-lors, tous ses bons sentimens commencerent à s'effacer de son cœur, pour céder la place à l'amour des nouveaux plaisirs qu'il se proposoit de

goûter. Il ne sentit plus que du refroidissement pour le Sage qui pouvoit le rappeller à lui-même, en le rappellant à ses devoirs, & cessa de l'admettre à ses entretiens familiers. Tout changea bientôt de face dans son Palais ; on ne s'y occupa plus que de comédies, de danses & de concerts ; & ces femmes qui etoient venues dans l'intention de le pervertir, ne réussirent que trop bien dans leur funeste entreprise.

Dans les premiers tems de ce désordre, *Koung-tsée* se présenta plusieurs fois pour être admis ; il ne se faisoit annoncer que comme voulant simplement rendre ses respects au Roi ; mais il ne put obtenir de pénétrer jusqu'à lui ; on le renvoyoit sous différens prétextes. Il vit bien qu'il etoit disgracié, & qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui dans cette Cour ; il se détermina à aller ailleurs, où ses services pourroient être plus utiles. Mais avant que d'en venir à l'exécution, il voulut attendre que le jour auquel le Roi devoit faire un sacrifice solemnel, fût passé : comme il devoit y assister, il pouvoit arriver que sa présence fît quelque impression sur l'esprit de ce Prince, & réveillât dans son cœur les sentimens de bonté dont il l'avoit honoré jusqu'alors. Il n'en fut pas ainsi ; on offrit le sacrifice à l'ordinaire, & le Roi ne fit nulle attention à *Koung-tsée* : il ne parut pas même l'avoir apperçu. A cette marque d'indifférence, il en ajouta une de mépris. Il etoit d'usage de distribuer une partie des viandes offertes, & d'en donner une portion à chacun des assistans qualifiés. *Koung-tsée* etoit du nombre, & devoit avoir sa part, comme jouissant des honneurs & de toutes les prérogatives de *Tay-fou* : il en fut privé ; cet affront lui fit prendre son dernier parti. Il quitta le *Lou*, où il se crut désormais inutile, pour aller dans le Royaume de *Ouei*, où il espéroit qu'il pourroit être de quelque utilité.

L'un des Ministres, nommé *Ki-koang-tsée*, ayant eu avis de

ce

ce qu'il vouloit faire, n'oublia rien pour tâcher de l'en détourner : il ne lui fut pas possible de l'arrêter. Voyant tous ses efforts inutiles, il voulut du moins lui procurer à son départ tous les honneurs qui dépendoient de lui. A la tête d'une nombreuse troupe, il l'accompagna jusqu'à une journée de distance, & passa la soirée à s'entretenir avec lui. Le lendemain matin, au moment qu'il alloit monter à cheval pour s'en retourner, *Koung-tsée*, après l'avoir remercié, lui dit : « si le Roi vous parle de » moi ; assurez-le que je suis prêt à revenir au premier ordre » qu'il m'en donnera, & que je ne desire rien tant que de pou- » voir lui être de quelque utilité. Ayez la bonté de lui remettre » de ma part ce court ecrit que je vous confie ; il y trouvera » les conseils que j'aurois pris la liberté de lui donner, si j'avois » eu l'honneur d'être admis auprès de sa Personne avant mon » départ. N'ayant pu lui faire mes adieux de vive voix, je » les lui fais ainsi par ecrit : ils sont renfermés dans six vers » que j'ai composés hier au soir après vous avoir quitté. Il les » retiendra aisément, s'il veut se donner la peine de les lire ».

Comme ces vers avoient trait à la conduite que le Roi tenoit envers ce troupeau de femmes dont il venoit de faire l'acquisition, il est à présumer que *Ki-koang-tsée* ne voulut pas s'exposer à lui déplaire en s'acquittant de la commission de son ami. Quoi qu'il en soit, voici comment on peut traduire ces vers en françois.

« Les femmes qui cherchent à plaire sont des enchanteresses » dont il faut se défier ; toutes les paroles qui sortent de leurs » bouches, sont autant de traits qui blessent : fermez les oreilles » à leurs discours séducteurs. Les douceurs qu'elles promettent, » ne sont qu'un venin déguisé ; elles donnent la mort à qui les » goûte : gardez-vous bien d'en faire le funeste essai. Leurs re- » gards, leur contenance, toutes leurs manieres sont attrayantes ;

» ne vous y laiſſez point prendre. La fuite peut ſeule vous mettre à couvert du danger ».

Après le départ du Miniſtre, *Koung-tſée* ſe mit lui-même en marche, & arriva ſur le ſoir dans le diſtrict de *Chan-fou*, où ſon diſciple *Ming-tſée-kien* etoit Mandarin. Il vouloit le voir en paſſant; mais, pour ne pas s'expoſer à lui donner des avis hors de propos, s'il gouvernoit bien, il fit prendre les devans à *Ou-ma-ki*, l'un de ceux qui etoient à ſa ſuite, avec ordre de s'informer ſécrettement de ſa conduite, & de venir lui rendre compte de ce qu'il auroit appris.

Ou-ma-ki partit ſur le champ; & chemin faiſant, il vit près des bords de la riviere un pêcheur qui, en ramaſſant ſes filets, rejettoit dans l'eau tous les poiſſons qui n'excédoient pas une certaine meſure. Il s'amuſa quelques momens à le conſidérer; &, curieux de ſavoir la raiſon pourquoi il en agiſſoit ainſi: « mon ami, lui dit-il, pourquoi rejettez-vous dans la riviere » une partie de votre pêche? Vous rendez par-là une partie » de votre travail inutile, & vous vous privez d'une partie du » gain que vous auriez fait. Je ſais tout cela, répondit le pê- » cheur; mais notre Mandarin nous a ordonné d'en agir ainſi. » Je dois lui obéir; je ſais qu'il n'exige jamais que ce qui eſt » juſte, & qu'il n'a en vue que le bien public. S'il veut que » chacun faſſe ce qui eſt de ſon devoir, il remplit exactement » les ſiens, & donne l'exemple à tous. Il nous procure d'ailleurs » tout le ſoulagement & le bien-être qu'il eſt en ſon pouvoir » de nous procurer. Je me regarderois comme le dernier des » hommes, ſi j'agiſſois en quelque choſe contre les intentions » d'un ſi bon Mandarin. Il nous a dit qu'il ne falloit pas prendre » les petits poiſſons, afin de leur laiſſer le tems de devenir » grands, & de ſe multiplier; il ne m'en faut pas davantage. » N'euſſai-je pris que des petits poiſſons, je les aurois tous

» rejettés dans l'eau, ſans même me réſerver de quoi ſouper ».

En entendant ce bon-homme parler ainſi, *Ou-ma-ki* regarda ſa commiſſion comme faite, & retourna ſur ſes pas pour rendre compte à ſon Maître de la maniere dont il s'en étoit acquitté. Il lui raconta ſon entretien avec l'homme aux poiſſons, & ajouta qu'il avoit cru pouvoir ſe diſpenſer d'aller plus loin, parce qu'il avoit jugé qu'un Mandarin auquel on obéiſſoit ainſi par affection, etoit un Mandarin qui gouvernoit bien.

« Vous avez très-bien jugé, lui répondit *Koung-tſée*. Si » *Ming-tſée-kien* ne gouvernoit pas bien, l'homme que vous » avez rencontré ne vous auroit pas parlé comme il l'a fait; » n'etant vu de perſonne, il ne lui auroit pas obéi ſi exacte- » ment. J'ai toujours oui dire, que ſi l'on traite le peuple avec » droiture, le peuple ſe conduit avec droiture à ſon tour; & » que ſi ceux qui le gouvernent ſe conduiſent ſuivant les prin- » cipes de la vertu, il ne tardera pas d'être vertueux lui-même. » On obéit ſincérement & ſans aucune peine à celui qu'on » eſtime, & qui a ſu ſe faire aimer. Il n'en eſt pas ainſi à l'egard » de celui qu'on craint. Mon intention, en allant chez *Ming-* » *tſée-kien*, etoit de l'aider de mes conſeils, ſuppoſé qu'il les » crût néceſſaires. Il eſt aimé de ceux qu'il gouverne; ils lui » obéiſſent dans le ſecret tout comme en public; quel conſeil » lui donnerois-je? C'eſt de lui qu'on doit en recevoir. Il eſt » inutile que je me rende à *Chan-fou*; rendons-nous au terme » de notre voyage le plutôt que nous pourrons ».

Ils continuerent leur route; & etant arrivés dans le Royaume de *Ouei*, il s'arrêterent à *Y-foung*. Les habitans du lieu ayant appris que *Koung-tſée* etoit ſi près d'eux, coururent en foule pour le voir. Ils en demanderent la permiſſion à ſes diſciples, qui, ſurpris de l'empreſſement avec lequel ils deſiroient d'être introduits auprès de leur Maître, voulurent en ſavoir la raiſon.

» Il y a long-tems, lui répondirent ces bonnes gens, que nous » connoissons de réputation le Sage du *Lou ;* plus d'une fois » nous avons entendu faire son eloge ; & le bien qu'on racon- » toit de lui, nous avoit inspiré le desir de le voir. Il daigne » venir parmi nous, pourquoi ne profiterions-nous pas de notre » bonheur » ?

Ils furent introduits ; & après qu'ils eurent satisfait leur curiosité, les deux disciples qui etoient chargés de faire les honneurs de la maison de leur Maître, les reconduisirent, & leur dirent en les quittant : « le Sage que vous venez de voir, est » suscité du Ciel pour faire revivre la saine doctrine, qui s'e- » teint parmi les hommes. Il procure à ceux qui l'ecoutent & » qui profitent de ses leçons, des biens plus précieux que les » richesses : la paix du cœur & la tranquillité de l'ame. Si quel- » qu'un de vous veut en faire l'expérience, il peut se mettre » à sa suite, & s'attacher à lui pendant quelque tems ».

Aucun ne fut tenté le faire : l'un d'entre eux seulement s'arrêta pour faire quelques interrogations sur la maniere de vivre du Sage qu'il venoit de voir, comme s'il eût voulu se mettre au nombre de ses disciples ; mais bientôt après il fit comme les autres, & se retira.

La nouvelle de son arrivée dans les Etats de *Ouei*, se répandit en peu de jours, & pénétra jusqu'à la Capitale. Quelques Courtisans en avertirent le Roi ; & ce Prince, charmé qu'un personnage de ce mérite fût venu dans son Royaume, voulut lui donner des marques publiques de son estime, en lui faisant une réception des plus honorables. Il alla en personne au-devant de lui à quelque distance de la ville, dans tout l'appareil de sa grandeur ; il lui assigna pour demeure un hôtel spacieux & propre, & pour revenu, mille mesures de riz par an : il n'en eût pas fait davantage pour l'Ambassadeur d'un

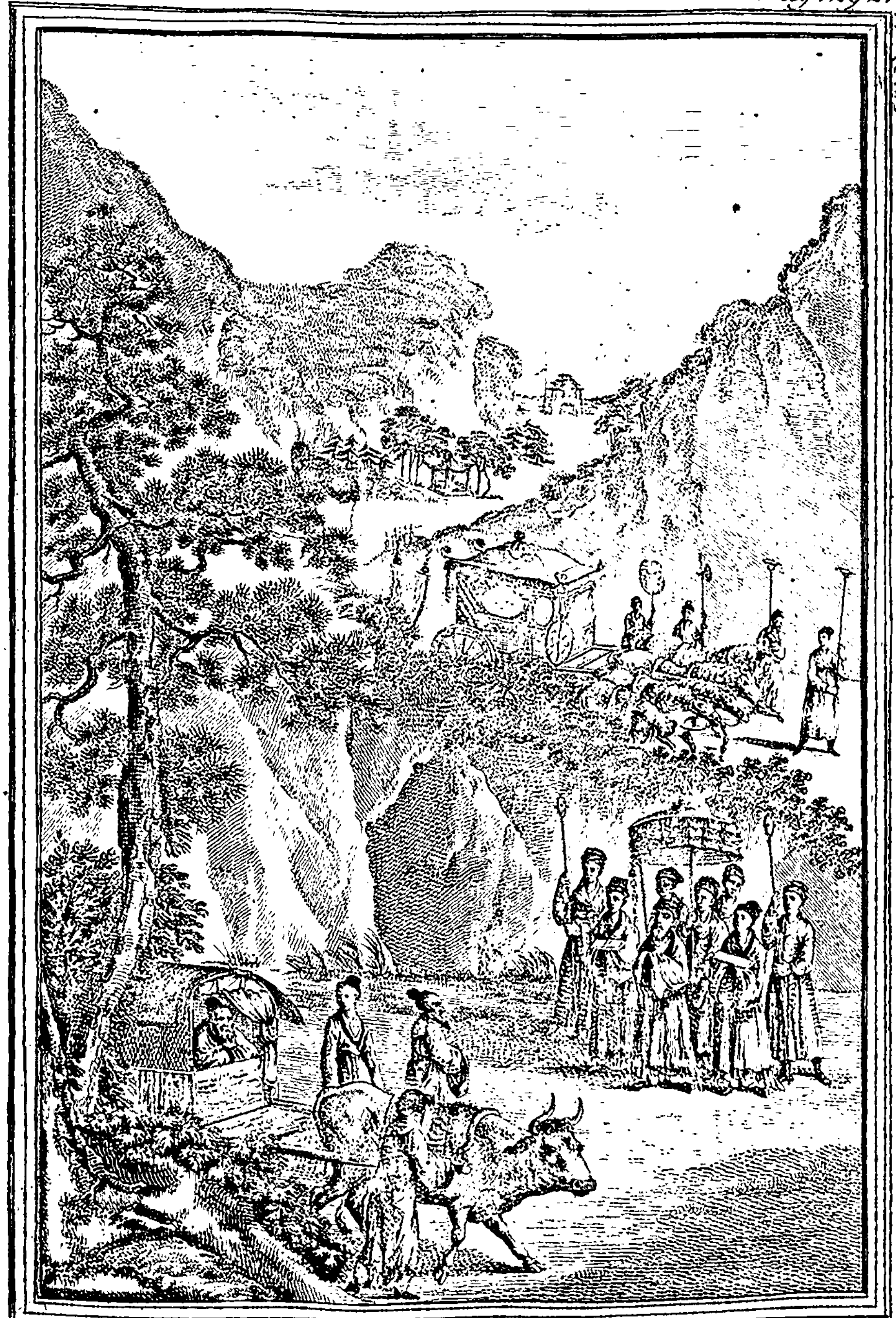

Helman, Sculp.

grand Prince. *Koung-tsée* se voyant si bien traité, résolut de fixer là son séjour, & conçut les plus flatteuses espérances de faire revivre la saine doctrine dans les Etats d'un Prince qui paroissoit avoir de si bonnes intentions. *Ly-koung*, c'est ainsi que se nommoit ce Prince, lui promit une place dans son Conseil aussi-tôt qu'il seroit remis des fatigues de son voyage. En attendant, il l'invita à parcourir tous les environs de la ville, pour y choisir un endroit où il pût se rendre de tems en tems, afin d'y jouir en liberté de l'air de la campagne.

Outre plusieurs maisons royales, il y avoit dans la banlieue quelques maisons de plaisance qui avoient appartenu à de riches particuliers, & dont ces particuliers avoient eté dépouillés par voie de Justice au profit du Roi; *Koung-tsée*, voulant faire honneur à l'invitation qui lui avoit eté faite, choisit une de ces dernieres, où il se logea pendant quelques jours avec ses disciples. Pour son logement à la ville, le Roi lui avoit assigné l'hôtel de *Kio-pe-ya*, l'un des grands Seigneurs du Royaume, & le premier des *Tay-fou*.

Pendant qu'il etoit à se récréer dans cette maison de plaisance, passe un villageois qui portoit ses denrées à vendre à la ville; surpris d'entendre chanter & jouer du *king* de pierre dans un lieu qu'il croyoit inhabité, il s'arrête; & d'un ton de voix fort brusque, & même un peu colere, il dit: « si ces fainéans » que j'entends etoient obligés, comme moi, de travailler pour » vivre, ils emploieroient mieux leur tems. Que ne s'appli- » quent-ils à quelque chose d'utile ». Comme il continuoit sur ce ton, l'un des disciples dit à *Koung-tsée*: *Maître, permettez-moi d'aller châtier cet insolent.*

« A quoi pensez-vous, lui répondit *Koung-tsée*? Est-ce ainsi que » vous avez profité dans l'etude de la sagesse? Derniérement, » lors de la réception honorable que nous fit le Roi, vous ne

» respiriez que patience, modestie & douceur; & aujourd'hui, » pour quelques mots que vous regardez mal-à-propos comme » des injures, vous voilà impatient, orgueilleux & colere! » Allez vers cet homme, j'y consens; mais que ce soit pour » l'instruire avec douceur. Faites-lui comprendre que nous ne » sommes pas tels qu'il nous croit; que nous travaillons, mais » que notre travail est différent du sien; & qu'après avoir tra- » vaillé à notre maniere, nous nous donnons un peu de relâche » en prenant quelque honnête divertissement, tel que celui de » chanter, de jouer des instrumens, & autres semblables. Vous » pouvez ajouter, mais du ton le plus doux qu'il vous sera pos- » sible, que puisque nous le laissons faire tranquillement ce qu'il » lui plaît, il est de la justice qu'il nous laisse tranquilles à son » tour ». Le disciple obéit, & tâcha de faire entendre raison à cet homme, en lui persuadant qu'il invectivoit mal-à-propos contre des gens qu'il ne connoissoit pas, & qui ne lui avoient fait aucun mal.

Cependant le tems s'ecouloit, & le Roi sembloit avoir oublié qu'il avoit promis à *Koung-tsée* de lui donner une place dans son Conseil. Il se contentoit de l'appeller quelquefois en particulier, & de lui faire des interrogations sur divers points de morale ou d'histoire. A son exemple, les Seigneurs de sa Cour cherchoient aussi quelquefois son entretien, ou celui de quelqu'un de ses disciples, moins pour s'instruire que par ostentation, ou par pure curiosité.

L'un de ces Seigneurs, nommé *Ouen-tsée*, se trouvant un jour avec *Tsée-koung*, lui dit: « je sais que ceux qui se mettent sous la conduite du Sage dont vous avez le bonheur » d'être le disciple, font des progrès plus ou moins grands, » suivant leurs talens respectifs, dans la vertu, dans les sciences » & dans les arts; qu'ils commencent par la lecture & l'etude

» approfondie du *Ché-king ;* qu'ils etudient enfuite le *Chou-king ;*
» qu'ils apprennent avec foin les différentes manieres de s'ac-
» quitter de leurs devoirs envers leurs parens & leurs fupérieurs ;
» qu'ils fe font un point capital de pratiquer pardeffus tout, ce
» que prefcrivent l'humanité, la juftice & la bonne-foi la plus
» exacte ; qu'ils n'oublient rien pour fe rendre habiles dans la
» mufique, & dans la connoiffance des rites & de tout le céré-
» monial ; & que ce n'eft qu'après qu'ils fe font rendus dociles
» à s'inftruire dans ces différens genres, qu'ils s'exercent à l'elo-
» quence & à la pratiques de arts libéraux. J'ai oui dire que,
» dans le grand nombre de ceux qui font une profeffion parti-
» culiere de fuivre la doctrine de votre Maître, il s'en trouve
» jufqu'à foixante-douze qui méritent à jufte titre le nom de
» Sages ; je voudrois bien connoître les principaux d'entre eux
» autrement que par leurs noms. Ne pourriez-vous pas me dire
» en peu de mots quels font les plus diftingués, quels font leurs
» talens particuliers, & en quoi chacun d'eux mérite la préfé-
» rence fur les autres » ?

« Il eft aifé de vous fatisfaire, répondit *Tfée-koung*. Le pre-
» mier des difciples de notre fage Maître, & celui dont ce
» grand homme fait le plus de cas, eft, fans contredit, *Yen-hoei*.
» Ce *Yen-hoei* eft jeune encore ; mais tout jeune qu'il eft, il
» peut fervir de modele aux plus âgés. Il fe leve chaque jour
» de grand matin, & fe couche fort tard ; il etudie conftam-
» ment ; il apprend beaucoup de chofes, & a toujours préfent
» à l'efprit tout ce qu'il a appris ; fa mémoire le fert à point
» nommé : c'eft d'ailleurs le premier homme du monde en fait
» de cérémonies & de rites. Il pratique les unes & les autres avec
» exactitude & difcernement ; il fait ce qui eft dû à un chacun,
» & il le lui rend en entier & de bonne grace. En un mot, on
» ne trouveroit pas deux défauts dans toute fa perfonne, non

» plus que dans toute sa conduite. Je le crois très-capable d'aider le Fils du Ciel (l'Empereur) dans le gouvernement de la Terre (de la Chine), & de donner aux plus petits Royaumes tout le lustre des plus grands Etats.

» Après lui, vient *Jan-joung*, homme pauvre & inconnu, » mais qui vit content de son sort, & ne voudroit pas changer » sa pauvreté contre les plus grandes richesses. Il a une patience » admirable, elle est à l'epreuve de tous les revers. Quoi qu'il » puisse arriver, il est toujours le même, il ne s'inquiette jamais; » & ce qui suffiroit pour percer tout autre jusqu'au fond du » cœur, n'est pas même capable de l'effleurer. Il ne hait per- » sonne, & ne se souvient jamais d'une injure reçue. Un grand » Seigneur qui l'auroit à son service, pourroit tirer un excellent » parti de lui, & l'employer avec avantage.

» *Tsoung-yeou*, autrement dit *Tsée-lou*, est un brave qu'au- » cun péril n'est capable d'effrayer. Quelque méchant, quelque » rusé que soit un homme, *Tsée-lou* ne le craint point; il » dompte la méchanceté par sa bravoure, & triomphe de la » ruse par sa bonne-foi. Il est en même tems bon Soldat & » grand Capitaine; il peut bien gouverner le peuple, & rame- » ner promptement à leurs devoirs ceux qui s'en sont ecartés. » Il est, outre cela, compatissant & bon, & il ne lui est jamais » arrivé d'opprimer l'innocent ou le foible. Il est plein de droi- » ture, & ne sauroit prendre sur lui de dire autrement qu'il ne » pense, quelque inconvénient qu'il pût en arriver d'ailleurs. » Notre Maître a fait son possible pour tâcher de l'initier dans » les Lettres, mais il n'a réussi qu'à le dégrossir un tant soit » peu. En un mot, *Tsée-loù* est un parfaitement honnête homme, » & un guerrier du plus haut rang; mais c'est un fort mince » Lettré.

» *Jan-kieou*, que je place après *Tsée-lou*, est plein de respect pour

» pour les vieillards, & de tendresse pour les jeunes gens : il » fait honorer les etrangers, & il leur rend tous les services qui » dépendent de lui. Il est fort avancé dans la vertu ; il cultive » les Sciences avec un plein succès, & continue néanmoins à » s'instruire & à se perfectionner. Il est respectueux & attentif » lorsqu'il fait les cérémonies ; il est appliqué & constant dans » sa maniere d'etudier ; il est d'une attention extrême à re- » cueillir toutes les paroles de notre Maître, & tâche, lorsqu'il » est tout seul, d'en pénétrer le sens. Pour se soustraire aux » sollicitudes inséparables d'un ménage, il a pris le parti de » vivre dans le célibat.

» Vient ensuite *Koung-si-tché*. La décence, la politesse, » l'usage du monde, la connoissance & la pratique de tous les » devoirs dont on doit s'acquitter dans le commerce de la vie, » sont les qualités qui le distinguent. Fût-il obligé d'obéir à » deux Maîtres, il se conduiroit de façon à s'attirer l'estime » & la confiance de l'un & de l'autre, sans manquer à quoi que » ce soit de ce qu'exigent la droiture, la justice & la plus exacte » probité. Notre Maître nous a dit plus d'une fois, en parlant » de lui : *etudiez la conduite de* Koung-si-tché, *si vous voulez* » *apprendre à faire honneur aux Etrangers, & à vous montrer* » *décemment.*

» *Tseng-chen* tient un rang distingué parmi les Savans du » premier ordre. Son erudition est des plus profondes ; il n'y a » rien en fait de doctrine & de science, sur quoi il ne pût faire » des leçons, même aux plus habiles : cependant, à le voir & » à l'entendre dans le commerce ordinaire, on le prendroit pour » un homme du commun. Loin de vouloir s'en faire accroire, » & donner des documens qu'on ne lui demande point, il re- » çoit lui-même des instructions de quiconque veut lui en » donner ; & lorsqu'il est allé bien au-delà du but, il agit

» comme s'il ne l'avoit pas atteint. Il possede toutes les qualités » qu'on admire dans les Sages de l'Antiquité ; il est modeste » dans sa contenance, grave dans son maintien, réservé dans » ses paroles. Il n'est personne qui ne l'estime, ou ne lui pro- » digue les plus grands eloges ; & malgré tout le bien qu'on » dit de lui ; malgré toute sa science, ses vertus & ses talens, » il n'a pas la moindre vanité. Notre Maître, qui se connoît » en hommes, l'a caractérisé en peu de mots, en disant : *la* » *piété filiale est la racine de toutes les vertus ; la sincérité en* » *est le tronc ; la droiture, la modestie, la fidélité, en sont les* » *branches : tout cela se trouve réuni dans la personne de mon* » *disciple* Tseng-chen.

» *Tchouan-sun-ché* est tellement indifférent pour les choses » de ce monde, qu'on le prendroit pour un de ces hommes » qui ont déjà vécu. Il n'est sensible qu'au bien ou au mal des » autres. Pour ce qui est de sa propre personne, il n'en fait » cas qu'autant qu'elle peut être de quelque utilité à ses sem- » blables. Se fût-il distingué par les plus brillantes actions, il » est incapable d'en tirer de la vanité. Tout l'univers retentît-il » du bruit de ses exploits, ou des justes louanges qu'on ne sau- » roit refuser à son mérite, il n'en concevroit pas une meilleure » opinion de lui-même ; fût-il placé sur le trône le plus auguste, » il n'en témoigneroit pas la moindre joie, il n'en donneroit » pas la plus légere marque de satisfaction. Notre Maître, en » s'exprimant sur son compte, a dit : *parce que* Tchouan-sun-ché » *est parvenu à etouffer dans son cœur tout sentiment d'amour-* » *propre, il est hors d'etat de vouloir nuire à qui que ce soit ;* » *& parce qu'il possede au souverain degré la vertu d'humanité,* » *il n'est personne dont il ne voulût sincérement faire le bonheur.* » *C'est un vrai Sage ; c'est un Savant des plus distingués.*

» Pour ce qui est de *Pou-chang*, je peux vous assurer que

» personne n'entend mieux que lui l'art de se conduire dans le
» monde. Il ne s'abaisse point avec les Grands, il ne s'eleve
» point avec ceux d'un rang inférieur; il est toujours à sa place.

» *Tang-tay-mié-ming* est d'une egalité à l'epreuve de tout.
» Comme il ne se réjouit point dans la prospérité, il ne s'afflige
» pas non plus dans l'adversité. Il travaille continuellement à se
» perfectionner; & dans tout ce qu'il fait, il cherche l'avan-
» tage d'autrui plutôt que son intérêt propre.

» *Yen-yuen* se distingue par une prévoyance qui lui fait,
» pour ainsi dire, lire dans l'avenir. Rien ne l'etonne de tout ce
» qui arrive, parce qu'il est toujours prêt à tout; & dans quoi
» que ce soit qui puisse arriver, ses mesures sont si bien prises,
» qu'elles s'adaptent d'elles-mêmes à l'evénement.

» *Nan-koung-tao* aime la solitude; il ne se communique que
» le moins qu'il peut, à moins qu'il ne fût question de rendre
» service à quelqu'un. L'humanité & la justice sont les vertus
» qu'il cultive de prédilection; il s'en occupe tout entier, &
» les met en pratique dans toutes les occasions. Il s'est fait une
» habitude de méditer trois fois chaque jour sur ces paroles du
» *Ché-king : on ne fait plus de cas d'un vase félé ; fût-il de pierre*
» *précieuse, il a perdu tout son prix. On n'estime point un homme*
» *qui tient des discours peu mesurés ; eût-il d'ailleurs le plus grand*
» *mérite, ce seul défaut suffit pour en ternir tout l'eclat.* Pénétré
» de la vérité de cette maxime, il tâche de l'inculquer dans
» l'esprit de tous ceux avec qui il a occasion de parler.

» *Kao-tsai* est grand observateur des cérémonies. Depuis
» qu'il s'est attaché à notre Maître, il l'a toujours suivi, quelque
» part qu'il soit allé. Il pousse la vertu d'humanité bien au-delà
» de ses bornes, puisque, non content d'aimer ses semblables,
» & de leur faire tout le bien qui dépend de lui, il etend son
» affection jusqu'aux brutes & aux êtres inanimés, pour se

» conformer, dit-il, plus exactement au vœu de la Nature;
» qui n'a rien produit en vain: c'est pourquoi il n'ecrasera pas
» le plus vil insecte, il ne foulera pas le moindre brin d'herbe
» nouvellement crû. Du reste, il est plein de respect pour ses
» parens & pour tous ceux qui sont plus âgés que lui; il est d'une
» attention extrême pour ses amis : il ne montrera jamais un
» visage riant en présence de ceux qui ont quelque sujet d'afflic-
» tion. Notre Maître, sans approuver ce qu'il peut y avoir
» d'excessif dans ses principes, & de trop minutieux dans sa
» maniere d'agir, est plein d'estime pour sa vertu.

» Voilà quels sont à-peu-près les principaux disciples du grand
» homme que le Ciel a suscité de nos jours pour le rétablisse-
» ment de la saine doctrine. Je n'ai pas prétendu vous faire un
» portrait achevé de chacun d'eux; je vous ai seulement dit
» une partie de ce que j'en savois, afin de satisfaire en quelque
» sorte à votre demande ».

« Je suis très-content de ce que je viens d'entendre, repliqua
» *Ouen-tsée*; & ce que vous m'avez dit me donne une idée
» suffisante des Sages que je voulois connoître. Il est fâcheux
» que, dans les malheureux tems où nous vivons, il n'y ait pas
» des Souverains assez amateurs du vrai mérite, pour pouvoir
» tirer parti des grands hommes dont vous m'avez entretenu,
» en les employant suivant leurs talens. Il faut espérer que notre
» Roi ouvrira les yeux, & qu'il ne laissera pas sans emploi des
» hommes qui peuvent le servir si utilement ».

Ce n'etoit-là sans doute qu'un compliment de la part de *Ouen-tsée*; car il etoit trop au fait de la Cour, pour ignorer que le Roi ne pensoit à rien moins qu'à employer des Sages. Ce Prince, livré tout entier à la fameuse *Nan-tsée*, ne s'occupoit dans son Palais que de divertissemens conformes au goût de celle qui l'avoit captivé. Ses Ministres, entre les mains desquels

il laiſſoit flotter les rênes du Gouvernement, n'avoient pas vu de bon œil la réception honorable qu'il avoit faite à *Koung-tſeé*, & chacun d'eux en particulier craignoit d'être ſupplanté par ce nouveau venu, ou par quelqu'un de ceux qui l'avoient ſuivi. Y avoit-il la moindre apparence qu'ils vouluſſent placer des hommes dont les maximes & la conduite etoient ſi oppoſées à leur maniere de penſer & de ſe conduire? Quoi qu'il en ſoit, on les honora comme Etrangers, on les reſpecta comme Sages : mais on ne leur donna point d'emploi. On leur prodigua les marques d'eſtime; mais tous les conſeils qu'on ſe permettoit de leur demander, n'avoient pour objet que de ſatisfaire une curioſité ſtérile, ſur quelques points de doctrine, ſur les Sciences, la Littérature ou les Arts. On parloit ſouvent d'eux à la Cour; & ce qu'on en diſoit de ſingulier, piqua la curioſité de *Nan-tſée*. Cette femme qui avoit tout crédit ſur l'eſprit du Roi, exigea de lui, comme une grace, de lui ménager un entretien avec *Koung-tſée*. Le Roi eut d'abord quelque répugnance à lui accorder ce qu'elle demandoit; mais enfin il ſe laiſſa vaincre par ſes importunités, & donna à *Kio-pe-yu*, ce *Tay-fou* dont *Koung-tſée* occupoit l'hôtel, la commiſſion d'introduire ſon hôte auprès de *Nan-tſée*.

Kio-pe-yu dit au Roi, qu'il feroit ſon poſſible auprès du Sage de *Lou* pour l'engager à ſatisfaire Sa Majeſté ſur ce point; mais il ajouta qu'il ne promettoit pas de réuſſir. *N'importe*, dit le Roi, *faites-en la tentative*.

Le *Tay-fou* parla à *Koung-tſée*; il lui rappella la maniere honorable dont le Roi l'avoit reçu à ſon arrivée; il lui fit valoir toutes les bontés qu'il avoit pour lui, & lui fit eſpérer un ſurcroît de faveur, s'il vouloit bien uſer d'un peu de complaiſance à ſon egard. « Il ne s'agit, lui dit-il, que d'une bagatelle que » Sa Majeſté vous auroit demandée elle-même, ſi l'auſtérité de

» vos mœurs ne lui avoit fait craindre de ſe compromettre en » s'expoſant à un refus. *Nan-tſée*, cette concubine favorite, dont » les caprices, non moins que la beauté, ſont connus de tout le » Royaume, veut vous voir & vous parler, à quelque prix que » ce puiſſe être ; c'eſt ainſi qu'elle l'a déclaré au Roi lui-même, » & le Roi lui a promis de lui procurer cette ſatisfaction, ou » de faire du moins tout ce qui dépendra de lui pour la lui pro» curer. Ayez, je vous prie, un peu de condeſcendance pour » un Prince qui en agit ſi bien envers vous & envers les vôtres. » Allons enſemble au Palais ; préſentez-vous devant cette fem» me, puiſqu'elle veut abſolument vous voir, & ſoyez aſſuré » que le Roi vous ſaura un gré infini d'avoir fait, uniquement » pour lui plaire, une démarche ſi contraire à vos principes » & à votre maniere ordinaire d'agir. Pour ce qui eſt de moi, je » ne ſaurois vous exprimer juſqu'à quel point je ſerai ſenſible à » cette complaiſance de votre part. Ce que je peux vous dire, » c'eſt que je la regarderai comme un ſervice très-eſſentiel que » vous m'aurez rendu, & j'en aurai la plus parfaite recon» noiſſance ».

Koung-tſée, ſans donner le moindre ſigne de mécontentement, ni même de ſurpriſe, lui répondit qu'il etoit reconnoiſſant de toutes les bontés dont le Roi l'avoit honoré depuis qu'il etoit dans ſes Etats, & qu'il etoit charmé qu'il voulût bien le mettre dans l'occaſion de lui être utile en quelque choſe.

« Vous viendrez donc avec moi pour voir cette femme, » interrompit bruſquement *Kio-pe-yu ?* Tenez vous prêt pour » demain : je vais de ce pas donner à Sa Majeſté cette agréable » nouvelle ; elle en aura certainement plus de joie que ſi on » lui annonçoit le gain d'une bataille, ou l'acquiſition d'une » Province entiere. Vous ne ſauriez croire juſqu'où va ſa con» deſcendance pour toutes les fantaiſies de cette capricieuſe

» beauté ; il n'eſt rien qu'elle n'obtienne de lui. Elle peut parler » en votre faveur, & vous procurer, ſans autre ſollicitation, » quelqu'un d'entre les principaux emplois du Royaume ».

Kio-pe-yu, n'ayant pas pris dans ſon vrai ſens la réponſe vague de *Koung-tſée*, etoit bien eloigné de ſoupçonner que le dénouement de la ſcene qu'il alloit préparer, tourneroit à ſa propre confuſion, & à la confuſion de tous les perſonnages qu'il y feroit figurer. Perſuadé au contraire qu'il avoit parfaitement réuſſi dans une commiſſion dont le Roi lui-même l'avoit chargé, il ſe hâta d'en fournir la preuve ; & dès le lendemain, il ſe rendit au Palais avec celui qu'il s'etoit chargé d'y conduire. Lorſqu'ils furent parvenus à la cour qui donnoit entrée à la ſalle où le Roi recevoit ordinairement les Grands & les Mandarins quand il les admettoit en ſa préſence, *Koung-tſée* s'arrêta au bas de l'eſcalier, & pria ſon conducteur d'aller dire au Roi qu'il attendoit ſes ordres. « Ses ordres ſont déjà donnés, lui » répondit *Kio-pe-yu* ; je dois vous conduire juſqu'à l'apparte» ment de *Nan-tſée* ».

« Cela ne ſauroit être, repliqua *Koung-tſée*. Le Roi ſait » très-bien qu'un homme ne doit pas entrer dans l'appartement » d'une femme qui n'eſt pas la ſienne ; c'eſt la loi, & cette loi » eſt conſacrée par un long uſage. Sa Majeſté voudroit-elle » m'ordonner d'enfreindre en même tems & la loi & l'uſage, » moi qui ſuis etranger dans ſes Etats, & qui n'y ſuis venu » qu'en vue d'engager les hommes à ſuivre les uſages, & à » obéir aux loix ? Allez, vous dis-je, allez lui annoncer que » j'attends ici ſes ordres : vous n'avez pas compris ſa penſée. » Il eſt à préſumer qu'inſtruite comme elle eſt du genre de vie » dont je fais profeſſion, elle ne m'a fait appeller que pour » me demander quelques conſeils relatifs à la réforme des abus » qui ſe ſont introduits dans ſon Royaume & juſques dans ſon

» Palais. Proteftez-lui de ma part que je fuis tout difpofé à faire
» en ce genre ce qui dépendra de moi, & que je n'oublierai
» rien pour tâcher de mériter la confiance dont elle voudra
» bien m'honorer ».

Il feroit difficile d'exprimer l'etonnement de *Kio-pe-yu* en entendant ces mots. Il eut beau preffer, prier, folliciter, tout fut inutile. Cependant, comme le Roi & fa concubine etoient prévenus que *Koung-tfée* alloit paroître, & qu'ils s'y attendoient, il fallut leur rapporter ce qui en etoit; c'eft ce que fit *Kio-pe-yu*. *Nan-tfée* ne fut pas déconcertée par fon récit. *N'importe*, dit-elle, *cet homme a beau faire, je veux le voir; les difficultés qu'il fait ne font qu'irriter ma curiofité. Il ne veut pas venir à moi, j'irai à lui :* & fur le champ elle fortit de fon appartement pour fe rendre à la falle.

Auffi-tôt que *Koung-tfée* entendit le cliquetis des pierreries, & le bruit des fonnettes que les femmes de diftinction portoient alors au bas de leurs robes, il tourna la face du côté du Nord; & comme s'il eût cru que c'etoit le Roi qui fe montroit, il fit avec gravité les cérémonies refpectueufes d'etiquette, après lefquelles il fe tint quelque tems debout & immobile, ayant les yeux baiffés, & les mains contre fa poitrine. Sa modeftie en impofa à *Nan-tfée*, qui, n'ofant pas pouffer l'effronterie jufqu'à lui adreffer la parole, rentra tout de fuite dans fon appartement après l'avoir vu.

Cependant le Roi ne fut rien moins que fatisfait d'une pareille fcene. Il s'etoit flatté de pouvoir effacer en quelque forte, aux yeux de fes Sujets, une partie du ridicule que fon foible pour une concubine, dont tout le monde connoiffoit les folies, jettoit fur fa perfonne, fi un homme tel que *Koung-tfée*, qui jouiffoit de la plus haute réputation de fageffe, n'avoit pas dédaigné de s'entretenir avec elle. Ce qui venoit de fe paffer le

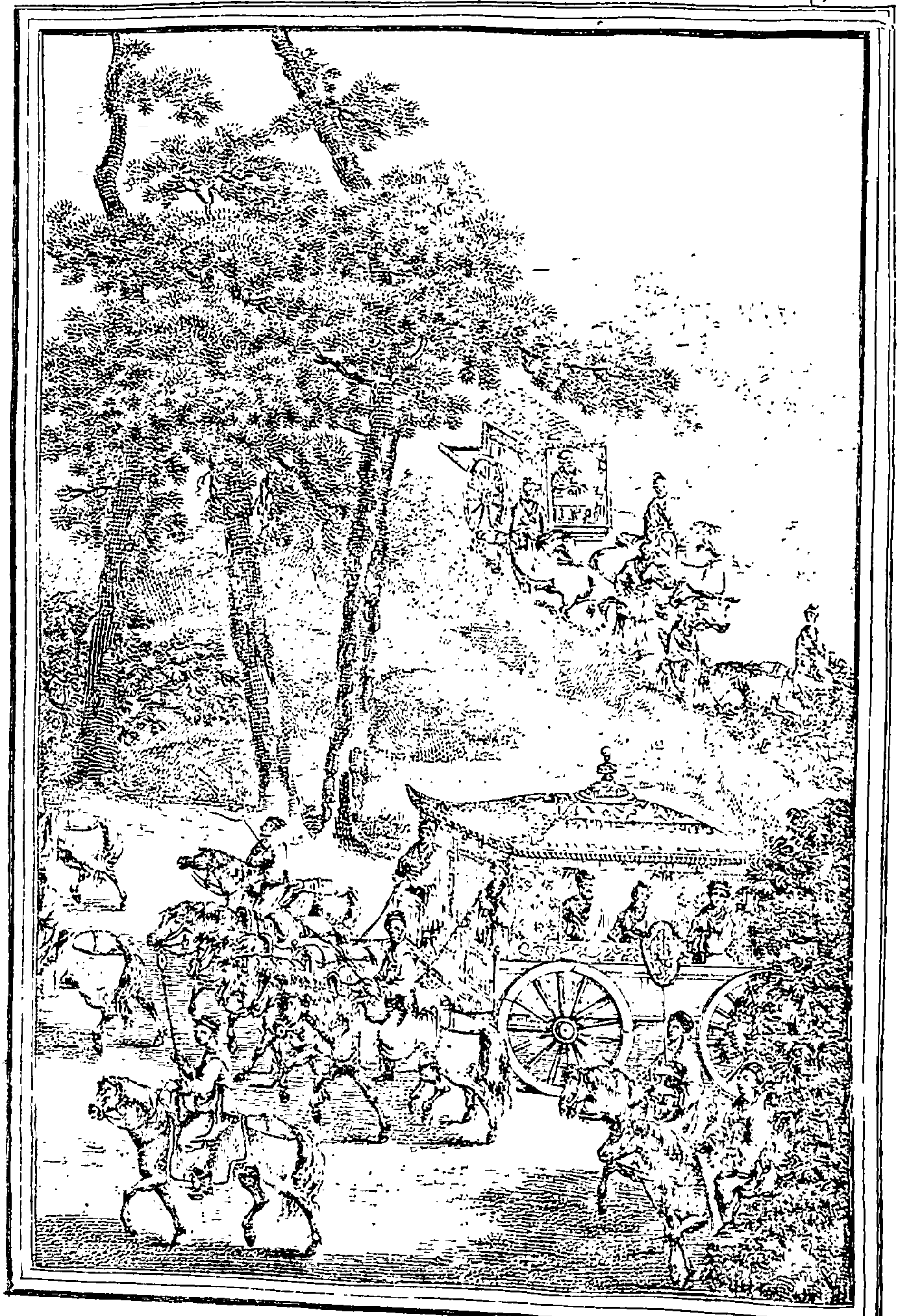

Helman, Sculp.

[library stamp]

se détrompa cruellement, en le couvrant d'un nouveau ridicule. Il ne se rebuta pourtant pas, & voulut faire une seconde tentative, dans l'espérance qu'elle lui réussiroit mieux.

Il devoit aller, sous quelques jours, dans un des Palais de plaisance qu'il avoit à quelque distance de la ville, pour y donner à *Nan-tsée* un des plus brillans spectacles dont elle eût encore joui; & c'etoit cette femme qui en avoit fourni l'idée & ordonné les préparatifs. Il fit inscrire le nom de *Koung-tsée* parmi ceux des Courtisans qui devoient l'accompagner, & lui fit dire en particulier, par plus d'une personne, qu'il se tiendroit pour offensé s'il manquoit à se mettre à sa suite pendant tout le cours de ce petit voyage. Son intention, en l'invitant à cette partie de plaisir, etoit de la faire envisager au public, qui en ignoroit le détail, comme une simple promenade, ou comme un honnête divertissement. *Koung-tsée*, qui pénétra le motif qui le faisoit agir, n'eut garde d'entrer dans ses vues. Il ne vouloit pourtant pas lui désobéir, parce qu'etant dans ses Etats, il se regardoit comme devant lui être soumis ainsi qu'à son propre Souverain, pour tout le tems qu'il y feroit son séjour : il n'avoit pas d'ailleurs perdu encore toute espérance de lui ouvrir les yeux sur ses désordres, & de le ramener à la pratique de ses devoirs. Il le suivit dans son voyage; mais il le suivit de si loin, & dans un equipage si différent des autres, qu'il ne pouvoit venir en pensée à personne qu'il etoit à la suite du Prince. Il prit avec lui ceux de ses disciples qui avoient accoutumé de l'accompagner; il monta dans sa voiture ordinaire, attelée d'un bœuf, & couverte d'une natte, & marcha séparément après tous les autres.

Cette affectation n'echappa point à la pénétration des Courtisans; elle fut remarquée avec une joie maligne par plusieurs d'entre eux; par ceux sur-tout qui avoient quelque sujet de

craindre la censure de ce Philosophe etranger. Ils ne manquerent pas cette occasion de le desservir auprès du Roi. Ce Prince ne donna aucune marque de dépit ; il affecta même de parler à *Koung-tsée* plus qu'il n'avoit coutume de le faire. De retour à la ville, il le fit appeller ; mais au lieu de l'interroger sur la Morale ou sur les Sciences, il lui demanda s'il savoit faire la guerre. « Je ne fais la guerre qu'aux vices, & quelquefois » aux vicieux, quand ils ne veulent pas se corriger, lui répon» dit *Koung-tsée ;* je sais, outre cela, l'art de l'escrime, & je » puis en donner des leçons pour apprendre à défendre sa » propre personne contre d'injustes agresseurs. Pour ce qui est » de la guerre proprement dite, je ne m'y suis point exercé, & » ce n'est pas-là ma profession ». Pendant qu'il parloit ainsi, le Roi regardoit de côté & d'autre sans faire attention à ce qu'il disoit ; & après quelques momens de silence, il se retira. Il continua à se conduire à son egard avec beaucoup de froideur ; il evitoit avec grand soin de lui donner la moindre ouverture par où il pût entrer en moralité, & affectoit de l'interroger sur la guerre.

Il n'en falloit pas tant à *Koung-tsée* pour lui faire comprendre que ce Prince etoit encore bien eloigné de vouloir rentrer en lui-même. Il espéra que le tems ameneroit d'autres circonstances dont il pourroit profiter pour l'exécution de son dessein ; & en attendant, il prit le parti de parcourir les différens petits Royaumes des environs : il en fit demander l'agrément à *Ling-koung*, & il l'obtint sans peine. Il commença par visiter le Royaume de *Soung*, en passant par celui de *Tsao :* il ne s'arrêta que très-peu de tems dans l'un & dans l'autre. De *Soung* il alla à *Tcheng*, & de *Tcheng* à *Tchen ;* mais avant que d'arriver à ce dernier Royaume, il courut danger de la vie, par un de ces evénemens qu'il n'est pas donné à la prudence humaine de prévoir.

Il y avoit dans le pays de *Koang*, par où il devoit passer, un homme qui, ayant eu à souffrir des malversations d'un nommé *Yang-hou*, avoit parlé à ses compatriotes de ce fermier des impôts, comme du plus méchant homme qui fût sous le ciel, & comme etant l'auteur en particulier des corvées dont on les surchargeoit chaque jour. Quand un homme est mal famé, on est porté comme naturellement, non-seulement à croire tout le mal qu'on dit de lui, mais encore à exagérer ses vices, & à lui en prêter même qu'il n'eut jamais : on va quelquefois jusqu'à vouloir se persuader qu'un tel homme doit avoir sur sa physionomie quelques traits marqués, qui désignent son caractere tel qu'on se le figure. Ainsi, dans l'esprit de la populace, *Yang-hou* devoit être d'une figure assortie à la haine qu'on lui portoit. *Koung-tsée* n'etoit pas beau : on a vu le portrait que j'ai tracé de sa personne au commencement de cet Ecrit. Il fut pris pour *Yang-hou*, & ses disciples furent regardés comme les ministres des vexations de cet homme odieux ; il n'en fallut pas davantage. Tous les paysans des environs furent bientôt en alarme ; ils s'attrouperent, s'armerent de bâtons, & contraignirent nos Philosophes voyageurs à se refugier dans une chaumine abandonnée, d'où ils les empêcherent de sortir, comptant qu'ils y mourroient de faim. Cinq jours entiers s'ecoulerent sans qu'on pût faire entendre raison à ces furieux, qui faisoient alternativement la garde, menaçant de la mort quiconque oseroit approcher pour donner quelques secours à ceux qu'ils tenoient enfermés.

Le sixieme jour *Koung-tsée* dit à ses disciples de se disposer à partir ; il fut obéi. « On va nous massacrer, lui répondit l'un » d'entre eux, mais n'importe ; il vaut encore mieux qu'on nous » arrache tout d'un coup la vie, que de la perdre en détail & » lentement par le seul défaut de nourriture ».

« Rassurez-vous, repliqua *Koung-tsée* ; le tems de l'
» epreuve est fini. Le Ciel nous a suscités pour rappeller dans
» le souvenir des hommes la doctrine de *Ouen-ouang*, croyez-
» vous qu'il soit au pouvoir de ceux qui habitent le pays de
» *Koang*, de nous empêcher de remplir notre destinée ? Par-
» tons ». En disant ces mots, il monte dans sa voiture avec la même tranquillité que s'il n'eût eu que des amis pour spectateurs. Sa confiance ne fut point trompée ; ceux d'entre ces furieux qui s'etoient le plus approchés, ayant entendu les paroles qu'il adressoit à ses disciples, comprirent qu'ils etoient dans l'erreur. *Ce sont des Sages que nous venons d'insulter mal-à-propos*, dirent-ils à leurs camarades ; & sur le champ ils baisserent leurs armes, & firent des excuses à *Koung-tsée*, en lui protestant qu'ils ne s'etoient ainsi conduits à son egard, que parce qu'ils avoient cru voir dans sa personne l'infame *Yang-hou*, qui, par les taxes exorbitantes qu'il ne cessoit de leur imposer, les réduisoit tous à la misere. *Koung-tsée*, sans leur répondre, passa devant eux en les saluant avec bonté, & poursuivit sa route.

Après avoir visité le Royaume de *Tchen* & les autres que j'ai nommés plus haut, il retourna dans le *Ouei*. Il se présenta au Roi, lui rendit compte de ses voyages, & lui demanda ses ordres. Le Roi le revit avec plaisir, lui parla pendant assez long-tems, l'assura de sa protection & de sa bienveillance ; mais il ne fut pas question de lui donner de l'emploi. Quelques Grands de sa Cour, plus attachés que les autres aux vrais intérêts de l'Etat, & qui gémissoient en secret des désordres dont ils etoient témoins, & auxquels il ne leur etoit pas possible de remédier, le proposerent à plusieurs reprises comme un Sage qui etoit très-propre à faire fleurir le Royaume de *Ouei*, comme il avoit fait fleurir ci-devant le Royaume de *Lou*, & à corriger

dans peu tous les abus qui s'etoient glissés dans le Gouvernement; ils ne purent rien obtenir. « Nous sommes tranquilles, leur répon» dit le Roi. Si le Philosophe de *Lou* entroit une fois dans le » Gouvernement, il y a tout lieu de craindre qu'il ne renversât » tout, sous le prétexte plausible de réformer les abus. Je suis » vieux, je n'aime pas le changement; laissons aller les choses » comme elles vont. Mon successeur fera comme il l'entendra: » pour moi, je ne veux que couler en paix le peu de tems que » j'ai encore à vivre ».

Ces paroles furent rapportées à *Koung-tsée.* Il n'en fut pas surpris, parce qu'il s'y etoit attendu; mais il en fut affligé, parce qu'elles lui ôtoient toute espérance de faire germer dans cette Cour la doctrine de *Ouen-ouang;* & tâcha de s'en consoler, en faisant réflexion qu'il n'y avoit pas de sa faute, n'ayant rien oublié de ce qui dépendoit de lui pour faire accepter ses services. La Poésie vint encore cette fois à son secours; il composa une piece de vers, que ses disciples ont cru devoir transmettre à la postérité, comme une preuve de son talent en ce genre. Je n'entreprendrai pas d'en faire la traduction littérale; en voici le sens: « La fleur *lan-hoa* est d'une odeur » suave; une foule de qualités utiles la rendent précieuse à nos » yeux; mais comme elle est d'une délicatesse extrême, le » moindre souffle la ternit, l'arrache de sa tige, & la fait tom» ber. Que devient-elle alors? Les vents l'agitent, la poussent » & la repoussent, & la font voltiger, tantôt d'un côté & » tantôt d'un autre, jusqu'à ce que quelque angle favorable » s'offre à elle pour la recevoir. Fixée ainsi dans un coin du » désert, elle y reste inutile, & tombe bientôt d'elle-même » dans le gouffre commun. La Sagesse procure à ceux qui la » cultivent, la jouissance des vrais biens: seule elle devroit » fixer nos plus tendres vœux; mais les passions la contrarient,

» les vices la bafouent, & tous les asyles lui sont fermés. Ne » se trouvera-t-il pas quelqu'un d'assez raisonnable pour l'ac- » cueillir & lui faire honneur? Je suis sur le déclin de l'âge; » ma course va finir; il faut que j'arrive au terme. Le Sage » se trouve bien par-tout, toute la terre est à lui ».

Il demeura sans emploi dans le Royaume de *Ouei*; mais il n'y fut pas oisif. Il cultivoit ses anciens disciples, & en formoit de nouveaux, non-seulement dans la Capitale, mais encore dans les villes & les bourgades voisines, quand il alloit visiter les personnes de sa connoissance qui y faisoient leur séjour : ce qui arrivoit plus souvent qu'il n'auroit voulu, s'il n'avoit eu egard qu'à sa propre tranquillité & à son bien-être; mais persuadé qu'il etoit chargé de travailler au rétablissement de l'ancienne doctrine, il se rendoit par-tout où on l'appelloit, quand il avoit quelque espérance d'y pouvoir remplir sa glorieuse fonction.

Ceux du Royaume de *Tsi* lui députerent pour le prier de se rendre chez eux, l'assurant qu'il y trouveroit les esprits très-bien disposés en sa faveur. Le *Tsi* etoit l'un des Royaumes qu'il avoit parcourus en commençant sa carriere; il y avoit fait quelques disciples, & il fut bien-aise qu'on lui procurât l'occasion de les revoir. Il se rendit aux instances des députés, & fit tous les préparatifs du voyage. Etant sur le point de partir, on lui dit que ceux qui l'invitoient etoient des rebelles de la faction de *Pi-hi*. Ce *Pi-hi*, simple Officier de l'un des principaux Seigneurs de ce Royaume, s'etoit emparé d'une ville dont il avoit déjà fait une place forte, en attendant de l'elever à la dignité de Capitale du nouveau Royaume qu'il se proposoit de fonder. Rempli de l'idée de sa future grandeur, il s'imagina qu'il seroit assez fort pour soutenir le poids de sa souveraineté, s'il pouvoit avoir pour premier Ministre un homme tel que le Philosophe de

Lou. Il comptoit même qu'avec le secours des lumieres de ce grand homme, il viendroit bientôt à bout de former un vaste Etat des débris des Etats voisins. C'est ainsi qu'il s'en etoit expliqué avec les principaux de ceux qui l'avoient suivi dans sa révolte. Il n'en fallut pas davantage pour empêcher *Koung tsée* d'aller dans le *Tsi*. Il retira la parole qu'il avoit donnée ; mais comme tous les préparatifs du voyage etoient déjà faits, il en profita, & se mit en route pour se rendre dans le *Kin*.

Ce Royaume n'etoit pas plus tranquille que les autres ; le Prince qui le gouvernoit, livré à tous les excès de la débauche, n'admettoit dans sa familiarité que quelques vils histrions, & n'avoit pour Courtisans que de lâches adulateurs, embourbés comme lui dans la sentine des vices. Tous ceux de ses Grands en qui il restoit encore quelques sentimens d'honneur, gémissoient en secret d'un pareil désordre, auquel il ne leur etoit pas possible de remédier. Deux des plus distingués, *Teou-ming-tou* & *Chun-hoa*, l'un & l'autre revêtus de la dignité de *Tay-fou*, avoient fait d'inutiles efforts pour l'engager à mettre un frein à ses crimes. Les sages remontrances qu'ils lui firent pour le rappeller à son devoir, n'eurent d'autre effet que celui d'allumer le courroux du tyran, qui les traita en criminels, & les condamna, comme tels, à mourir dans les supplices. Ce dernier acte de cruauté acheva de le rendre odieux à la plus saine partie de ses Sujets. Plusieurs aimerent mieux s'expatrier pour aller vivre sous une domination etrangere, que de se voir contraints à prendre parti dans la guerre civile qui etoit sur le point d'eclater.

Koung-tsée ne fut instruit de tout cela qu'au moment où il alloit passer la riviere qui séparoit les Etats de *Kin* de ceux de *Ouei*. Celui de ses disciples qui avoit pris les devants, en apprit le détail de la bouche du batelier passeur, lequel l'avoit

appris lui-même de plusieurs de ceux qu'il avoit passés dans son bateau. « Qu'allez-vous chercher, dit ce bon-homme au » disciple, dans un pays où tout est dans le plus grand désor- » dre, & que ses propres habitans désertent ? Croyez-moi, » retournez sur vos pas. Votre Maître est un Sage ; ce seul » titre suffit pour l'exposer au danger d'être egorgé comme » l'ont eté les sages *Tay-fou*, *Teou-ming-tou* & *Chun-hoa*. Fuyez » une terre où la vertu ne sauroit trouver un asyle. Au surplus, » la riviere n'est pas tenable, & je ne veux pas m'exposer » moi-même à périr ».

Ce discours rapporté à *Koung-tsée*, le pénétra de la plus vive douleur. « *Teou-ming-tou* & *Chun-hoa* sont donc morts, » dit-il en soupirant ! & c'est le Prince qu'ils servoient avec tant » de zele & de succès, qui leur a fait arracher la vie ! A quel » sort dois-je m'attendre dans un pays où la vertu la plus epurée » & les services les plus signalés, n'ont pu garantir du supplice » les deux illustres *Tay-fou*, qui seuls pouvoient encore soutenir » l'Etat sur le penchant de sa ruine ! Les bêtes d'une même » espece ne se détruisent pas entre elles ; pourquoi les hommes » sont-ils plus cruels que les bêtes ? Que va devenir le Royaume » de *Kin* ? Retournons sur nos pas ; & quand la riviere sera » rentrée dans son lit, nous irons dans le *Tsao* visiter nos amis ».

Le voyage de *Tsao* eut lieu ; il s'y rendit aussi-tôt que les circonstances purent le lui permettre ; mais il n'y fit pas un long séjour. Après avoir visité quelques disciples qu'il avoit dans le pays, il le quitta pour se rendre dans le Royaume de *Soung*. En chemin faisant, il apprit qu'un de ses amis, dont la demeure n'etoit pas eloignée du lieu où il se trouvoit alors, venoit de perdre sa mere. « Il faut, dit-il à ceux qui l'accom- » pagnoient, que j'aille faire les cérémonies funebres devant » le cercueil de la morte. Les devoirs de l'amitié tiennent, dans

» la

» la société, le premier rang après ceux de la piété filiale ; l'oc-
» casion de m'en acquitter se présente, je ne dois pas la laisser
» echapper ».

« Cela est très-bien, repliqua l'un des disciples ; mais vous
» ne faites pas attention qu'il ne vous est pas possible d'ob-
» server le rite dans toute son etendue. Un des articles impor-
» tans du cérémonial funebre, est d'offrir aux parens du mort
» quelque chose de comestible ou d'utile. Qu'avez-vous à votre
» disposition que vous puissiez offrir ? Nous sommes en voyage ;
» à peine sommes-nous pourvus de ce qui nous est absolument
» nécessaire pour pouvoir continuer notre route. Se présenter
» les mains vuides pour faire les cérémonies devant le cercueil
» ou sur le tombeau, c'est donner l'exemple d'un nouveau rite,
» & cet exemple peut avoir des suites. Pour moi, je pense
» qu'il vaut mieux ne pas tenter de s'acquitter d'un devoir qu'on
» ne sauroit remplir en entier ; & je serois d'avis qu'il faudroit
» vous conduire dans cette occasion, comme si vous ignoriez
» la mort de la mere de votre ami. Nous continuerons tranquil-
» lement notre chemin, & nous arriverons plutôt au terme ».

« Vous êtes dans l'erreur, lui répondit *Koung-tsée*, si vous
» croyez sérieusement qu'il vaut mieux ne pas tenter de s'ac-
» quitter d'un devoir qu'on ne sauroit remplir en entier. Il faut
» faire ce qu'on peut, suivant les circonstances ; ne fût-ce que
» pour donner une marque de la disposition où l'on est de bien
» faire. Du reste, je ne prétends pas me présenter les mains
» vuides. Nous n'avons rien, dites-vous, que je puisse offrir ;
» vous vous trompez encore. L'animal qui traîne ma voiture,
» est un don très-honorable ; & c'est celui que je veux faire
» pour m'acquitter de ce que je dois à l'amitié dans la cir-
» constance présente. Je puis bien aller à pied jusqu'à la ville

» voisine ; nous trouverons là de quoi nous pourvoir de ce qui
» nous manque ».

Après avoir dit ces mots, il fait dételer, laisse son char en dépôt chez le premier paysan qu'il rencontre, & va droit à la maison de son ami, d'où il ne partit qu'après avoir fait, avec toute la décence convenable, les cérémonies funebres devant le cercueil.

Arrivé dans le *Soung*, il n'y fut pas vu de bon œil par ceux qui etoient à la tête des affaires, & qui occupoient les premieres places. Les uns & les autres avoient sujet de craindre que, s'il venoit à avoir quelque crédit sur l'esprit du Roi, il ne s'en servît pour lui inspirer des projets de réforme ; car leur conduite, qui n'etoit rien moins que louable, ne pouvoit que leur attirer des disgraces, si elle avoit eté connue du Souverain. Ils affecterent de le traiter comme un homme ordinaire, & ne voulurent ni recevoir ses visites, ni le visiter. La bonne réception que lui firent quelques amis, & l'attachement qu'ils lui témoignerent, furent plus que suffisans pour le dédommager de l'indifférence du grand nombre. Ces amis, qui etoient en même tems des sectateurs zélés de l'ancienne doctrine, le prierent de vouloir bien leur donner des instructions en commun, dans un lieu qui fût ouvert à tout le monde, afin que tout le monde pût en profiter.

Il y avoit non loin de la ville un endroit isolé, dans lequel etoit un arbre touffu, dont l'ombre epaisse mettoit à couvert des ardeurs du soleil à toutes les heures du jour ; cet endroit offrant d'ailleurs une perspective champêtre des plus agréables, fût choisi pour être le lieu où l'on devoit s'assembler. On s'y assembla en effet ; & comme ces assemblées devinrent fréquentes, & que le nombre de ceux qui les fréquentoient alloit

[illegible]t, les envieux de *Koung-tſée* en prirent l'alarme. Ils n'oſerent pourtant pas ſe déclarer ouvertement contre lui, de peur de le mettre dans l'occaſion de s'adreſſer directement au Roi, s'il avoit à ſe plaindre de quelque mauvais procédé qu'on pût attribuer à des motifs d'intérêt ou d'envie de la part de ceux qui ſe ſeroient mal conduits à ſon egard; mais ils lui ſuſciterent un ennemi d'autant plus dangereux, qu'il etoit moins ſuſpect de ce côté-là: c'etoit un homme de guerre, décoré du titre de Grand-Général ou de Chef de la milice; on l'appelloit *See-ma-hoang-toui.* Ils firent entendre à cet homme, que *Koung-tſée* etant d'une ancienne Maiſon, & même d'une des plus illuſtres familles de l'Empire, puiſqu'il comptoit parmi ſes Ancêtres des Rois & des Empereurs, il y avoit du danger à le laiſſer dogmatiſer; que ces aſſemblées qu'il tenoit en pleine campagne, où tout le monde pouvoit ſe rendre, & où l'on ne s'entretenoit que des anciens uſages, de l'ancienne doctrine & des anciens Empereurs, pouvoient avoir les ſuites les plus fâcheuſes, parce que dans le parallele qu'on faiſoit des anciennes mœurs avec les mœurs préſentes, on ne manquoit pas d'invectiver contre le Gouvernement, & contre tout ce qui ſe pratiquoit dans le tems préſent: « mais, ajouterent-ils, nous n'oſons » pas nous plaindre, ni demander qu'on faſſe ceſſer ces aſſemblées, parce que ces prétendus Sages ayant le don de la » parole, il pourroit arriver qu'ils euſſent recours au Roi; & » que Sa Majeſté, trompée par les apparences, les admît auprès de ſa perſonne, & leur donnât part aux affaires. Il n'eſt » pas néceſſaire de vous dire que ſi une fois de tels hommes » ſont en faveur, ils travailleront à deſtituer, ſous prétexte de » réformer les abus, tous ceux qui ſont aujourd'hui dans les » poſtes les plus eminens, & qui occupent lés premieres places » de l'Etat ».

Ce discours fut plus que suffisant pour echauffer la tête du Guerrier. Sans prendre conseil que de lui-même, il se transporte un jour dans l'endroit où on lui avoit dit que *Koung-tsée* avoit coutume de se rendre pour expliquer quelque point de doctrine à ceux qui avoient la curiosité de l'entendre, ou qui vouloient profiter de ses instructions; dissipe, l'epée à la main, quelques personnes qui s'y etoient déjà rendues; appelle quelques paysans des environs, & les contraint, malgré leur résistance, à abattre sans délai le grand arbre sous lequel se formoit l'assemblée. Dans le tems qu'on travailloit à cet abattis, *Koung-tsée* arrive; surpris de ce qu'il voyoit, il en demande la raison à ceux de ses disciples qui etoient arrivés avant lui; & ceux-ci lui répondent que le Grand-Général *See-ma-hoang-toui*, sans entrer en explication avec eux, les avoit ecartés l'epée à la main, & avec la même férocité, avoit forcé quelques paysans des environs à faire ce à quoi il les voyoit occupés. *Koung-tsée* voulut s'avancer pour parler à ce Général; mais ses disciples l'en détournerent, en lui disant que cet homme etoit un brutal capable de le maltraiter. Ils tâcherent de lui persuader qu'il valoit mieux se retirer, que de s'exposer aux insultes d'un homme violent & superbe, qui ne demandoit peut-être qu'un peu de résistance de leur part, pour se porter aux dernieres extrémités. « Je suis sous la protection du Ciel, leur » répondit *Koung-tsée*; je remplis les devoirs qui me sont im- » posés. Ni *See-ma-hoang-toui*, ni tout autre, ne sauroient me » nuire qu'autant que ce même Ciel, auquel j'obéis, le leur » permettra. Soyez tranquilles sur mon compte ». Puis, en poussant un profond soupir, il ajouta: « je vois bien qu'il n'y a » rien à faire ici pour moi; ce seroit perdre mon tems que » de m'y arrêter davantage. J'ai vu mes anciens disciples; j'en » ai fait de nouveaux; les uns & les autres sont assez instruits

» pour pouvoir expliquer l'ancienne doctrine à qui voudra l'ap-
» prendre ».

Dès ce moment il prit la résolution de retourner dans le *Ouei*, pour s'y préparer à d'autres voyages dans des lieux où il pouvoit espérer de se rendre utile. Il ne tarda pas à effectuer son projet, & il se mit en route peu de jours après. Mais après quelques jours de marche, les eaux de la riviere etant sorties de leur lit, ne lui permirent pas d'aller plus loin. Il etoit au voisinage de la ville de *Tseou*, dont son pere avoit eté Gouverneur ; il s'y rendit pour se reposer, en attendant que les eaux eussent repris leur cours ordinaire. Les changemens en tous genres qu'il apperçut dans sa patrie (car c'est à *Tseou* qu'il etoit né) lui rappellerent l'agréable souvenir des premieres années de sa vie ; & la comparaison qu'il en fit avec les traverses qu'il avoit essuyées dans l'âge mûr, le fit entrer dans une douce mélancolie, qu'il exhala dans une elégie en vers quadrisyllabes, dont voici le sens : « La doctrine des
» *Tcheou* est, hélas ! sur sa fin. Les cérémonies & la musique,
» si florissantes autrefois, sont aujourd'hui dans l'oubli ; les loix
» civiles & militaires, etablies par le sage *Ouen-ouang* & par
» *Ou-ouang*, son digne fils, sont tombées dans le mépris. O
» douleur ! On ne fait plus cas des anciens usages ; qui pourra
» désormais en rappeller le souvenir, & tâcher de les faire re-
» vivre ? J'ai fait tout ce qui dépendoit de moi. J'ai parcouru
» tout l'Empire des *Tcheou* ; j'y ai vu des abus sans nombre :
» & parce que je les ai fait connoître, pour obtenir qu'on les
» corrigeât, on a refusé mes services, & l'on m'a rebuté par-
» tout. On méprise le *Foung-hoang* & les oiseaux qui lui font
» cortege ; on ne fait cas que des *Hiao* & des *Tché* (1) : j'en

(1) Le *foung-hoang* est le roi des volatiles. Quand il vole, tous les bons oiseaux lui font cortege ; il porte le bonheur par-tout où il

» frémis d'horreur ; la tristesse m'accable. Vite, qu'on apprête
» mon char ; je veux m'eloigner le plus promprement possible.
» Lieux autrefois charmans, lorsqu'on y avoit encore quelque
» egard pour la vertu, que vous êtes différens de ce que vous
» etiez ! Je vous ai revus ; mais je vous quitte sans regrets,
» parce que vous êtes méconnoissables.

» Hélas ! quelque profondes que soient les eaux du fleuve, » quelque rapide qu'en soit le cours, les plus petits poissons y » nagent en liberté, & y trouvent leur nourriture : elles se sont » irritées lorsque j'ai voulu me rendre à l'autre de ses bords ; » elles m'ont obstinément refusé passage. En attendant qu'elles » fussent tranquilles, je me suis arrêté à *Tseou* pour y verser » des larmes, & par-là soulager mon cœur de la tristesse qui » l'accable. Je ne desire, pour le présent, que d'arriver au plutôt » dans le *Ouei*, pour y jouir en paix, dans mon ancienne » demeure, de la liberté de gémir sur tout ce que j'ai vu ».

Quoiqu'il fût dans la résolution d'aller se fixer dans le *Ouei*, les circonstances le déterminerent à se rendre d'abord au Royaume de *Tchen*. En chemin faisant, il passa près de la ville de *Pou*, dont *Tsée-lou* etoit pour lors Gouverneur. Il profita de l'occasion pour faire une visite à cet ancien disciple, afin de juger par lui-même s'il remplissoit les obligations de sa charge d'une maniere conforme aux instructions qu'il lui avoit données. Aussi-tôt qu'il fut entré dans les terres du district de *Pou*, il se mit sur le devant de sa voiture, la tête en dehors ; & promenant ses regards de côté & d'autre, il dit : *Tsée-lou est vraiment digne de la place qu'il occupe.* Il n'eut pas fait quelques *lys* de chemin, qu'un Seigneur qui venoit d'apprendre qu'un etranger de marque côtoyoit sa terre, l'attendit sur

s'arrête. Le *hiao* & le *tché* sont des oiseaux de proie, mâle & femelle, qui mangent, dit-on, leurs pere & mere.

son passage, l'invita avec beaucoup d'empressement à venir se reposer chez lui, ou tout au moins à ne pas refuser quelques rafraîchissemens qu'il lui apportoit, si ses affaires ne lui permettoient pas de se détourner de sa route. *Koung-tsée* le remercia, accepta les rafraîchissemens, & continua son chemin. Arrivé aux portes de la ville, l'Officier qui etoit de garde le salua respectueusement, lui demanda son nom, & le fit conduire avec décence jusqu'à l'hôtel du Gouverneur, où il devoit descendre. *Koung-tsée*, charmé de ce qu'il voyoit, dit d'une voix assez haute pour être entendu : *je n'aurois pas cru que* Tsée-lou *remplît sa charge d'une maniere si distinguée.* Aussitôt qu'il parut devant la porte, plusieurs personnes se présenterent pour l'aider à descendre de sa voiture. Il fut conduit à la salle d'honneur, où on le pria de s'asseoir en attendant qu'on eût averti le Gouverneur. *Koung-tsée* ne pouvant dissimuler la satisfaction dont il etoit pénétré jusqu'au fond du cœur, dit en s'asseyant : *en vérité*, Tsée-lou *est un excellent Gouverneur ; il est allé bien au-delà de mes espérances.*

Tsée-lou ne se fit pas attendre ; il n'eut pas plutôt appris l'arrivée de son Maître, qu'il se précipite au-devant de lui, & lui témoigne, avec sa franchise ordinaire, la joie dont il est pénétré en le voyant. « Je vous félicite, lui dit *Koung-tsée*, de » ce que vous êtes venu à bout de si bien gouverner les peu» ples qui sont confiés à vos soins : vous n'avez peut-être pas » votre semblable dans tout le Royaume ».

« Maître, lui répondit *Tsée-lou*, j'ai tâché de mettre à profit » les bonnes instructions que vous m'avez données. Les paroles » que vous me dîtes lorsque je pris congé de vous pour me ren» dre ici, ont eté le sujet ordinaire de mes réflexions de chaque » jour ; elles sont si profondément gravées dans mon esprit, » qu'il est comme impossible que j'en perde jamais le souvenir.

» *Tsée-lou*, me dîtes-vous alors, *on vous charge d'un emploi* » *des plus difficiles à remplir ; mais vous gouvernerez bien si* » *vous faites exactement ce que je vais vous suggérer. Ayez un* » *intérieur modeste, & un extérieur bien réglé. Ne différez jamais* » *au lendemain, ce que vous pouvez faire le jour même. Soyez* » *attentif à tout ; conduisez vos gens plutôt par l'amour que par* » *la crainte : si vous êtes tel, vous autoriserez le choix qu'on a* » *fait de vous, & vous serez digne de l'honneur que vous avez* » *reçu.*

» Ce peu de mots a eté jusqu'à présent la regle de ma con» duite. Depuis trois ans que je me conduis comme vous » me l'avez suggéré, je n'ai pas eu le moindre sujet de mé» contentement, & j'ai tout lieu de croire qu'on est content » de moi ».

Koung-tsée lui donna de nouveaux eloges, & l'exhorta à ne pas se démentir. Après avoir satisfait à tout ce que la bienséance exigeoit de lui, il se remit en chemin, & paroissoit ne respirer que la joie. Ses compagnons de voyage paroissoient au contraire rêveurs & tristes, comme des hommes qui auroient eu à essuyer quelque accident fâcheux. Il leur en demanda la raison. *Tsée-koung* prit la parole au nom de tous, & dit : « nous vous paroissons rêveurs & tristes, & nous som» mes en effet l'un & l'autre, du moins quant à moi. La raison » qui me rend tel, est le peu d'accord que j'ai remarqué entre » les leçons que vous m'avez données, & la conduite que vous » venez de tenir à l'egard de *Tsée-lou*. Je pense à vous témoi» gner ma surprise, de maniere à ne pas vous offenser ; & la » crainte où je suis de dire quelque chose qui ne vous soit pas » agréable, me lie la langue, & m'empêche de parler : c'est » ce qui fait que je ne parois pas aussi satisfait que vous pou» vez l'être ».

» Expliquez-

Expliquez-vous sans détour, repliqua *Koung-tsée*, & ne
» craignez pas que je prenne en mauvaise part ce que vous
» pourrez me dire. Puisque vous me l'ordonnez, reprit *Tsée-koung*, je vais m'exprimer librement. Vous nous avez sans cesse témoigné du mépris, & même de l'horreur, pour cette espece d'hommes qu'on appelle du nom de flatteurs; vous nous avez fait envisager l'adulation comme le vice le plus opposé à l'honnête homme, & vous venez de flatter *Tsée-lou* sur sa maniere de gouverner, avec une exagération qui passe toutes les bornes. Vous êtes à peine arrivé dans le lieu de son Gouvernement, que, sans avoir vu personne, sans avoir interrogé qui que ce soit, & par conséquent sans rien savoir encore sur la conduite qu'il tient; vous vous extasiez sur son prétendu bon gouvernement; vous voulez faire passer jusqu'à nous, la prévention favorable où vous êtes à son egard; & dans l'entretien que vous avez avec lui, vous le louez en face dans les termes les plus forts. Voilà, Maître, le sujet de ma surprise & de l'embarras où j'etois de pouvoir vous l'exprimer. Mes compagnons sont dans le même embarras que moi, puisqu'ils pensent de même ».

« Vous me faites plaisir, répondit *Koung-tsée*, de me parler ainsi à cœur ouvert; j'aime cette franchise, & je vais l'imiter en vous répondant sur le même ton. Dire de quelqu'un le bien qu'on pense de lui, ce n'est pas-là ce qu'on doit appeller flatter. Flatter, c'est louer contre sa pensée; c'est donner des eloges que l'on croit n'être pas dus. Les eloges que j'ai donnés à *Tsée-lou*, sont des eloges mérités; toutes les paroles que j'ai dites à son occasion, sont des vérités, & non pas des flatteries. Je l'ai loué en face pour l'exciter à ne pas se relâcher dans la pratique du bien, & à faire mieux de jour en jour, si cela lui est possible. C'est un homme sincere & droit,

» à qui il faut parler avec droiture & ſincérité, & c'eſt ce que
» j'ai fait. Je penſe qu'il gouvernera très-bien, qu'il n'y a pas
» dans le Royaume un Gouverneur qui s'acquitte de ſes de-
» voirs mieux qu'il ne fait, & je le lui ai dit. Du reſte, ce n'eſt
» pas ſans connoiſſance de cauſe que je penſe ſi favorablement
» ſur ſon compte. Avant que d'arriver à la ville, j'ai remarqué
» que les campagnes etoient bien cultivées ; j'ai vu des arbres
» chargés de fruits, des canaux qui coupent par intervalles des
» terres où tout eſt mis à profit, des réſervoirs pour le ſuperflu
» des eaux dans les pluies trop abondantes, & pour ſervir à
» arroſer dans les tems de ſécheresse. J'ai vu cela ; & ſans
» avoir vu encore perſonne, ſans avoir interrogé qui que ce
» ſoit ſur la conduite des *Tſée-lou*, je l'ai loué ſur ſon bon gou-
» vernement, parce que ce ne peut être que par l'effet d'un
» bon gouvernement qui facilite aux cultivateurs les moyens
» de travailler avec profit, en maintenant parmi eux le bon
» ordre, l'aiſance & l'amour du travail, que les campagnes
» peuvent être dans l'etat où je les ai vues.

» En traverſant la ville, j'ai remarqué que les rues en etoient
» propres ; qu'il n'y avoit ni tumulte, ni altercations, ni que-
» relles ; qu'on alloit & venoit avec décence ; que les Arti-
» ſans, occupés de leur travail, montroient au-dehors un
» contentement & une joie, qui ſont des ſignes certains de la
» ſatisfaction du cœur. J'ai vu tout cela, & j'ai loué *Tſée-lou*.

» Parvenu à la demeure de celui qui, en qualité de Gou-
» verneur, doit être le Pere autant que le Juge du peuple, j'ai
» remarqué que les avenues etoient bordées d'arbres, pour
» mettre à couvert des ardeurs du ſoleil ceux qui pourroient être
» obligés d'attendre. J'ai obſervé que la porte, ouverte pour tout
» le monde, etoit d'un accès facile ; qu'il y avoit des Officiers
» prépoſés pour introduire ſur le champ ceux qui demandoient

» audience; & loin d'avoir vu des citoyens venir en foule s'accu-
» ser les uns les autres, j'ai eté agréablement surpris de voir la
» paix & la tranquillité régner d'elles-mêmes, sans effort ni con-
» trainte, dans un lieu où la discussion des affaires, & les intérêts
» divers de ceux qui les discutent, amenent comme nécessaire-
» ment le tumulte & le bruit. A peine avons-nous paru, que des
» hommes remplis d'honnêteté nous ont conduits avec décence,
» & même avec honneur, vers celui que nous voulions voir.
» Charmé de ce bon ordre, je n'ai pas craint de louer en face
» celui qui en etoit l'auteur. En un mot, sans avoir interrogé
» qui que ce soit, j'ai vu de mes propres yeux, dans des lieux
» qui sont sous la conduite de *Tsée-lou*, les principaux articles
» qui font preuve d'un bon gouvernement, & je l'ai loué sur
» chacun de ces articles, sans dire encore tout le bien que je
» pense de lui. Je le répete, *Tsée-lou* est un bon Gouverneur,
» un Magistrat habile, un excellent Pere de famille. Heureux
» les peuples qui sont sous sa dépendance »!

Arrivé dans le *Tchen*, il s'y livra à ses occupations ordinaires, sans que ceux qui etoient en place se missent en peine de lui donner de l'emploi. Cette indifférence de leur part ne l'inquiétoit guere; mais elle lui etoit sensible, en cela seul qu'elle mettoit obstacle à sa bonne volonté, & au desir qu'il avoit de faire du bien aux hommes: car du reste, jouissant de toute sa liberté, il pouvoit employer son tems à ce à quoi il jugeoit à propos, parce qu'il n'etoit qu'à ceux qui vouloient s'instruire en profitant de ses lumieres & de ses leçons. Il etudioit, il travailloit avec ses disciples; & faisoit de tems en tems quelques courses dans les environs, pour se délasser des fatigues de l'etude.

Il voulut un jour satisfaire sa curiosité, en voyant de ses propres yeux, & en examinant de près cet endroit de la

riviere où il y avoit un gouffre dont on n'osoit approcher sans frémir, & qui etoit inaccessible à toutes les sortes de navires, de barques ou de bateaux. A mesure qu'il s'avançoit, il apperçut un homme qui se disposoit à s'y plonger pour passer de l'autre côté. Il doubla le pas pour pouvoir être à tems de représenter à cet homme la grandeur du péril où il alloit s'exposer, & lui fit signe de s'arrêter. Quand il fut près de lui : « mon » ami, lui dit-il, vous ignorez sans doute que ce gouffre est » sans fond, & qu'on ne peut l'approcher à plus de quatre- » vingt-dix lys, à cause de la rapidité du tourbillon qui com- » mence à cette distance à entraîner tout ce qui se trouve. Les » tortues & les poissons evitent de s'approcher d'un endroit » si dangereux, & vous allez vous y précipiter ! Quelle que » puisse être votre habileté dans l'art de nager ; quelque adresse » que vous ayez, vous périrez infailliblement, & vous serez » englouti du moment que vous entrerez dans l'eau. Croyez- » moi, si vous voulez aller de l'autre côté de la riviere, faites » un grand tour, & cherchez un endroit où vous puissiez la » passer sûrement ».

Cet homme, regardant *Koung-tsée* avec un souris gracieux, le remercia de la part qu'il vouloit bien prendre à ce qui le regardoit, & l'assura qu'il pouvoit passer la riviere dans cet endroit sans être englouti, puisqu'il l'avoit déjà fait, & qu'il s'en etoit tiré sain & sauf. « Comment avez-vous acquis une » si grande adresse, lui demanda *Koung-tsée ?* Je n'ai pas plus » d'adresse que les autres hommes, lui répondit l'inconnu ; » toute mon adresse consiste dans la droiture de mon cœur, » & dans ma confiance. Ces deux vertus rendent intrépides » ceux qui les possedent. J'ai tâché de les acquérir, & avec » elles il n'est rien que je ne puisse ». *Koung-tsée*, dans une surprise pleine d'admiration, dit à ses disciples : « Mes amis,

» retenons bien ce que vient de dire cet homme, & faisons-en » notre profit. La droiture du cœur & la confiance, triomphent » de tous les obstacles, & rassurent contre tous les périls ».

En arrivant dans le *Tchen*, *Koung-tsée* fut invité par *Tcheng-tsée* à ne pas prendre d'autre logis que sa propre maison. Ce *Tcheng-tsée* jouissoit de la plus haute réputation dans le pays; on le regardoit comme un Savant & un Sage, dont on pouvoit tirer des lumieres sur toutes sortes d'objets, & qu'on ne consultoit jamais sans fruit. Quand il arrivoit quelque chose qu'on croyoit être contre le cours ordinaire des événemens, on s'adressoit à lui pour en avoir l'explication.

Un jour que le Roi etoit à prendre le frais sur l'une des terrasses de son jardin, il vit un oiseau de proie qui lui sembla différent de tous ceux qu'il avoit vus jusqu'alors, en ce qu'il paroissoit avoir trois ailes. Sa maniere de voler avoit quelque chose d'extraordinaire; il le contempla pendant quelque tems, & le fit remarquer à ceux qui etoient avec lui, en leur ordonnant de ne pas le perdre de vue, & de se le procurer mort ou vif. L'oiseau ne les fit pas beaucoup attendre; il s'arrêta tout-à-coup sur le toit du corps-de-logis où etoit la salle du trône, d'où, après s'être un peu reposé, prenant son essor pour s'envoler ailleurs, il tomba sans vie sur l'escalier du perron qui etoit à l'entrée du Palais. Personne n'osa mettre la main sur lui, qu'on n'eût donné avis au Roi de ce qui venoit d'arriver, de peur qu'il ne crût que, pour eviter tout embarras, on avoit pris le parti de substituer un autre oiseau à celui qu'on avoit ordre de lui apporter.

On l'examina à loisir. Ce qui, de loin, paroissoit une troisieme aile, n'etoit autre chose que les plumes d'une fleche, dont il etoit percé de part en part, & qui lui avoit donné le coup de la mort: mais cette fleche etoit toute différente de

celles dont on se servoit alors ; elle etoit armée d'une pierre dure & affilée, au lieu d'une pointe de fer, & le bois en etoit singulier. Tout cela fut rapporté au Roi, & ce Prince envoya sur le champ chez *Tcheng-tsée*, pour l'inviter à venir voir cet oiseau inconnu dans le pays, afin de tirer de lui des lumieres nécessaires pour savoir à-peu-près de quelle région il pouvoit être.

Tcheng-tsée s'excusa auprès des envoyés sur son ignorance en ce genre : mais, ajouta-t-il, j'ai dans ma maison un hôte beaucoup plus en etat que moi de satisfaire Sa Majesté sur ce qu'elle veut savoir ; & en même tems il pria *Koung-tsée* de suivre les députés, & de vouloir bien se prêter de bonne grace à tout ce qu'on exigeroit de lui. *Koung tsée* y consentit. Arrivé à l'endroit, il y trouva le Roi qui examinoit lui-même cet oiseau. Il l'examina après lui, & le reconnut pour être un *sun*, c'est-à-dire un oiseau de la classe des eperviers, dont l'instinct est de s'abstenir de faire la guerre aux oiseaux lorsqu'ils sont en amour, & de les respecter lorsqu'ils sont sur leurs couvées, quoique, hors de ce tems, il leur donne la chasse & en fasse sa nourriture. « Cette espece d'oiseau de proie, dit-il, est originaire du pays de *Sou-chen*, au nord de la Tartarie : il n'en vient guere dans nos climats. Pour ce qui est de la fleche armée d'une pierre dure au lieu d'une pointe de fer, elle est tout-à-fait semblable à celle dont *Ou-ouang* fit présent au Prince en faveur duquel il erigea en Royaume le pays de *Tchen*, lorsqu'après avoir eteint la Dynastie des *Chang*, il donna des fiefs aux principaux de ceux qui l'avoient aidé dans sa glorieuse expédition. Cette fleche avoit un pied & un pouce de longueur, sans y comprendre l'armure de pierre ; elle fut donnée comme le signe distinctif de la souveraineté de celui qui fut créé premier Roi de *Tchen*. Faites chercher, Seigneur, dans vos

» magasins d'armes : peut-être que, malgré les différentes révo-
» lutions qui sont arrivées depuis l'erection de votre Royaume,
» cette fleche aura eté conservée. Si on la retrouve, nous la
» comparerons avec celle qui a donné la mort à cet oiseau, &
» nous en conclurons que le Ciel favorise votre Majesté, puis-
» qu'il fait tomber entre ses mains le signe authentique de la
» souveraineté dans le pays où vous régnez. Nous en conclu-
» rons encore que le Ciel, en renouvellant en votre faveur le
» bienfait dont il gratifia le premier des Princes qui vous ont
» précédé dans la souveraineté de *Tchen*, exige de vous la
» même reconnoissance ; & cette reconnoissance, vous ne pou-
» vez la lui témoigner que par l'accomplissement des devoirs
» qui sont imposés à tous ceux qui, comme vous, sont elevés
» au-dessus du commun des hommes ».

Le Roi ecouta avec attention le discours de *Koung-tsée* ; il fit chercher parmi ses antiques, & l'on y trouva en effet une fleche parfaitement semblable à celle de l'oiseau de proie. Il en prit occasion de louer la science du Philosophe de *Lou* ; mais ce fut-là tout. Il ne changea pas de conduite à son egard ; & loin de se corriger de ses vices, & de mettre quelque ordre aux affaires du Gouvernement, il n'en devint que plus orgueilleux & moins attentif.

Le Gouvernement n'etoit pas mieux réglé dans le Royaume de *Soung* ; tout y etoit dans le plus grand désordre. Quelques hommes en place, du nombre de ceux que *Koung-tsée* comptoit parmi ses amis, lui députerent en secret, pour le prier de se rendre incessamment auprès d'eux, afin d'aviser ensemble aux moyens de remédier aux maux qui affligeoient l'Etat. *Koung-tsée* ne crut pas pouvoir se dispenser de se rendre à leurs instances ; & suivi de trois ou quatre disciples, il se mit en chemin, déguisé en homme du plus bas etage, pour aller au

plutôt où il etoit appellé. Quelque diligence qu'il pût faire, il ne lui fut pas possible de joindre ses amis ; il fut obligé de revenir sur ses pas, & courut même risque de la vie le long du chemin. Les disciples qui l'accompagnoient, obligés de fuir comme lui, avoient pris une autre route, après être convênus ensemble du jour qu'ils devoient entrer dans la Capitale de *Tchen*. *Koung-tsée* y arriva le premier ; & ne voulant point entrer dans la ville qu'il n'eût vu quelqu'un de ses compagnons ; il se tint pendant quelque tems aux environs de la porte orientale, regardant de côté & d'autre d'un air distrait, sans faire attention à ce qui se passoit autour de lui. Quelqu'un qui sortoit de la ville, l'apperçut dans cet etat ; frappé de sa figure & de la contenance qu'il tenoit, il cherchoit à part-soi quel pouvoit être cet etranger. A mesure qu'il avançoit, il rencontra *Tsée-koung*, qui, de son côté, cherchoit à découvrir ses compagnons. « Vous paroissez en peine de quelque chose, lui dit-il, & l'on » diroit, à vous voir, que vous cherchez quelqu'un. Si c'est un » etranger qu'on vous ait adressé, vous le trouverez près la » porte orientale : c'est un homme de la plus haute-taille, & » d'une figure tout-à-fait extraordinaire. Il est embarrassé de sa » personne comme un chien qu'on auroit mis à la rue : allez » vîte le tranquilliser par votre présence ».

Tsée-koung le remercia, & se hâta de rejoindre son Maître. Après l'avoir salué, il lui répeta mot pour mot ce qu'il venoit d'entendre à son occasion. « Cet homme, lui répondit *Koung-* » *tsée* en souriant, a mieux dit qu'il ne pense. Il a raison de me » comparer à un chien ; j'ai la fidélité de cet animal, & je suis » traité de même. Mais n'importe : de quelque maniere que les » hommes se conduisent à mon egard, je ne me départirai pas » de l'affection que je leur porte, & je tâcherai toujours de » leur faire tout le bien qui dépendra de moi. Si je ne recueille

» pas

» pas de mes travaux les fruits que je ferois en droit d'en attendre, j'aurai du moins la consolation d'avoir rempli ma tâche ».

La tâche qu'il croyoit devoir remplir, n'etoit autre que l'enseignement de l'ancienne doctrine. Il l'expliquoit, il la prêchoit, il employoit tous les moyens qui dépendoient de lui pour l'inculquer à ses contemporains, & les engager à en pratiquer les salutaires maximes. Persuadé que le Ciel, en lui donnant la vie, l'avoit spécialement chargé de cette importante fonction, il s'en acquittoit de son mieux dans les différens petits Etats qui partageoient alors l'Empire. Les fatigues & toutes les incommodités inséparables des voyages ; les traverses, les contradictions, les dérisions & les mépris qu'il essuyoit quelquefois, n'etoient pas capables d'ebranler sa constance. Echappé d'un péril, il s'exposoit à un autre ; rebuté dans un endroit, il se transportoit ailleurs ; & s'il n'y etoit pas mieux accueilli, il revenoit sur ses pas, faisoit de nouvelles tentatives, se retiroit encore pour revenir de nouveau.

Telle fut à-peu-près la conduite qu'il tint en particulier pendant les trois années qu'il consacra à l'instruction de ceux du Royaume de *Tchen*. Dans les intervalles de ces trois années, il parcourut alternativement le *Ouei*, le *Soung*, le *Tsai*, le *Yé*, & tous les intermédiaires, accompagné de trois ou quatre de ses disciples, à moins que les circonstances ne lui permissent de se faire accompagner d'un plus grand nombre, ou ne l'obligeassent de n'avoir qu'un ou deux compagnons. Après un très-court séjour dans ces différens Royaumes, il revenoit dans le *Tchen*, où, par maniere de délassement, il donnoit dans la maison de son ami *Tcheng-tsée*, des leçons publiques sur l'Histoire & les *King*. Mais les tems etoient trop mauvais, pour qu'il pût jouir d'un peu de repos. Lorsqu'il avoit moins lieu de s'y attendre, on venoit l'interrompre à propos de rien, ou on l'engageoit à quelque

petit voyage, en lui faiſant eſpérer qu'il pourroit être utile à quelqu'un : l'eſpérance d'être utile, etoit la regle de ſa conduite, & le mobile de toutes ſes actions. On vint lui dire que le déſordre régnoit dans le pays de *Pou*, depuis que ſon diſciple *Tſée-lou* etoit ſorti de charge. Celui qu'on lui avoit donné pour ſucceſſeur, etoit un traître qui ne tarda pas à lever l'etendard de la révolte. Il etoit lié d'intérêt avec un *Tay-fou* rebelle, & entraîna dans ſon parti la plupart de ceux qui etoient confiés à ſes ſoins.

A cette nouvelle *Koung-tſée* ſe détermina à ſe tranſporter ſur les lieux, accompagné de *Tſée-lou* ſon diſciple, & d'un petit nombre d'autres. Il crut qu'il ſuffiſoit de ſe montrer pour ramener la tranquillité parmi des hommes qui en connoiſſoient tout le prix, parce qu'ils en avoient ci-devant goûté toutes les douceurs ; il ſe trompa. Les Grands de *Pou* ne connoiſſoient plus de frein ; ils etoient armés les uns contre les autres, & les rebelles paroiſſoient les plus forts. A peine ceux-ci eurent appris que *Koung-tſée* & *Tſée-lou* venoient chez eux pour les exhorter à rentrer dans leur devoir, qu'ils envoyerent des ſoldats à leur rencontre pour ſe ſaiſir de leurs perſonnes, & les combattre, s'ils réſiſtoient. Heureuſement pour nos Philoſophes, *Koung-yang-jou*, qui avoit eté lui-même diſciple de *Koung-tſée*, fut inſtruit à tems de ce qui ſe tramoit contre eux ; il s'arma, & arma quelques-uns de ſes amis, & vint délivrer ſon ancien Maître du danger où il etoit expoſé. « Le *Ming*, » lui dit il en l'abordant, a ſi bien arrangé les choſes, que je » me trouve à portée de vous défendre contre quiconque oſera » vous manquer. Je vais, l'épée à la main, vous ouvrir un paſ» ſage, ou pour retourner ſur vos pas, ou pour vous rendre » où vous voulez aller ».

Koung-tſée, prévoyant que toutes les tentatives qu'il pourroit

faire auprès de gens ainsi déterminés, seroient pour le moins inutiles, prit le parti du retour, comme etant le plus sûr. Les rebelles, qui ne vouloient, au fond, que l'empêcher d'aller chez eux, n'y mirent aucun obstacle; & *Koung-yang-jou*, autant pour lui faire honneur, que pour pourvoir à son bien-être & à sa sureté le long de la route, le fit accompagner par cinq chars remplis d'hommes & de provisions.

Le danger auquel il venoit d'echapper avec tant de peine, ne l'empêcha pas de s'exposer, bientôt après, à de nouveaux périls. Les disciples qu'il avoit dans les Royaumes de *Yé* & de *Tsai*, persuadés que sa présence etoit nécessaire dans leur pays, lui firent les plus fortes instances pour l'engager à s'y rendre. Il ne crut pas pouvoir se refuser à leurs empressemens, & entreprit ces nouveaux voyages, quoique les circonstances fussent des plus critiques, les gens de guerre & les brigands infestant presque tous les lieux par où il devoit passer. Il alla d'abord dans le Royaume de *Yé*. Le Roi, à qui il fut présenté, le reçut assez froidement. Il lui fit quelques interrogations sur sa maniere de vivre, sur le nombre de ses disciples, & sur quelques autres objets de nulle importance. Il evita avec une affectation marquée, de le faire parler sur les sciences & le gouvernement. *Koung-tsée* comprit par cette premiere audience, que ce Prince ne pensoit à rien moins qu'à se servir de lui; il ne se trompa pas. Cependant, pour n'avoir rien à se reprocher, il lui fit dire qu'il etoit disposé à lui consacrer son tems & ses services dans tous les emplois qu'il voudroit bien lui confier; il n'eut pour réponse que des paroles vagues. Le peu de tems qu'il resta dans le *Yé*, il l'employa à renouveller dans l'esprit de ses disciples le souvenir de ce qu'il leur avoit appris lorsqu'ils etoient à sa suite. Il partit de là pour aller au *Tsai*: quand il fut près de la riviere, il trouva le pays inondé. Les eaux n'etant point encore rentrées

dans leur lit, il n'osa pas s'exposer à aller plus loin, sans savoir, du moins à-peu-près, où on pouvoit les passer sans danger. Il fit prendre les devans à *Tsée-lou* pour s'en informer. *Tsée-lou* n'eut pas fait quelques pas, qu'il apperçut deux hommes qui, à la queue d'une même charrue, sembloient s'entretenir tout en labourant; il alla droit à eux. « Mes amis, leur dit-il en » les abordant, je suis l'un des disciples du Sage *Koung-tsée*; » notre Maître voudroit aller dans le pays de *Tsai*; dites-moi, » je vous prie, s'il y a quelque endroit près d'ici où nous puis- » sions passer la riviere à gué ».

« Nous n'en connoissons aucun, lui répondirent-ils; tout est » inondé. Si vous voulez nous en croire, vous n'irez pas plus » loin; le désordre, & le désordre le plus affreux, regne dans » le *Tsai*; la vertu n'y a plus d'asyle, le vice y est couronné. » Nous en sommes sortis pour nous soustraire à la persécution des » méchans, & nous menons ici une vie tranquille, en labourant » la terre de nos propres mains. Notre travail ne nous empêche » pas de cultiver la Sagesse. Nous nous trouvons ensemble le plus » souvent que nous pouvons; nous nous entretenons de ce qui » faisoit ci-devant l'objet de notre etude : la journée finie, nous » nous rendons dans le sein de notre famille, où, par maniere » de délassement, nous donnons quelques quarts-d'heure à la » lecture, ou à des réflexions sur ce que nous avons lu. Du » reste, nous laissons aller le monde comme il va, sans nous » mettre en peine de le réformer. Dans le malheureux tems où » nous vivons, le parti le plus sûr est de ne pas se mêler des » affaires des autres, de rester inconnu, & de ne penser qu'à » soi : c'est celui que nous avons pris, & nous nous en trou- » vons bien. Faites-en de même, & dites à votre Maître d'en » faire autant ».

On peut croire que *Tsée-lou* rendit mot pour mot ce qu'il

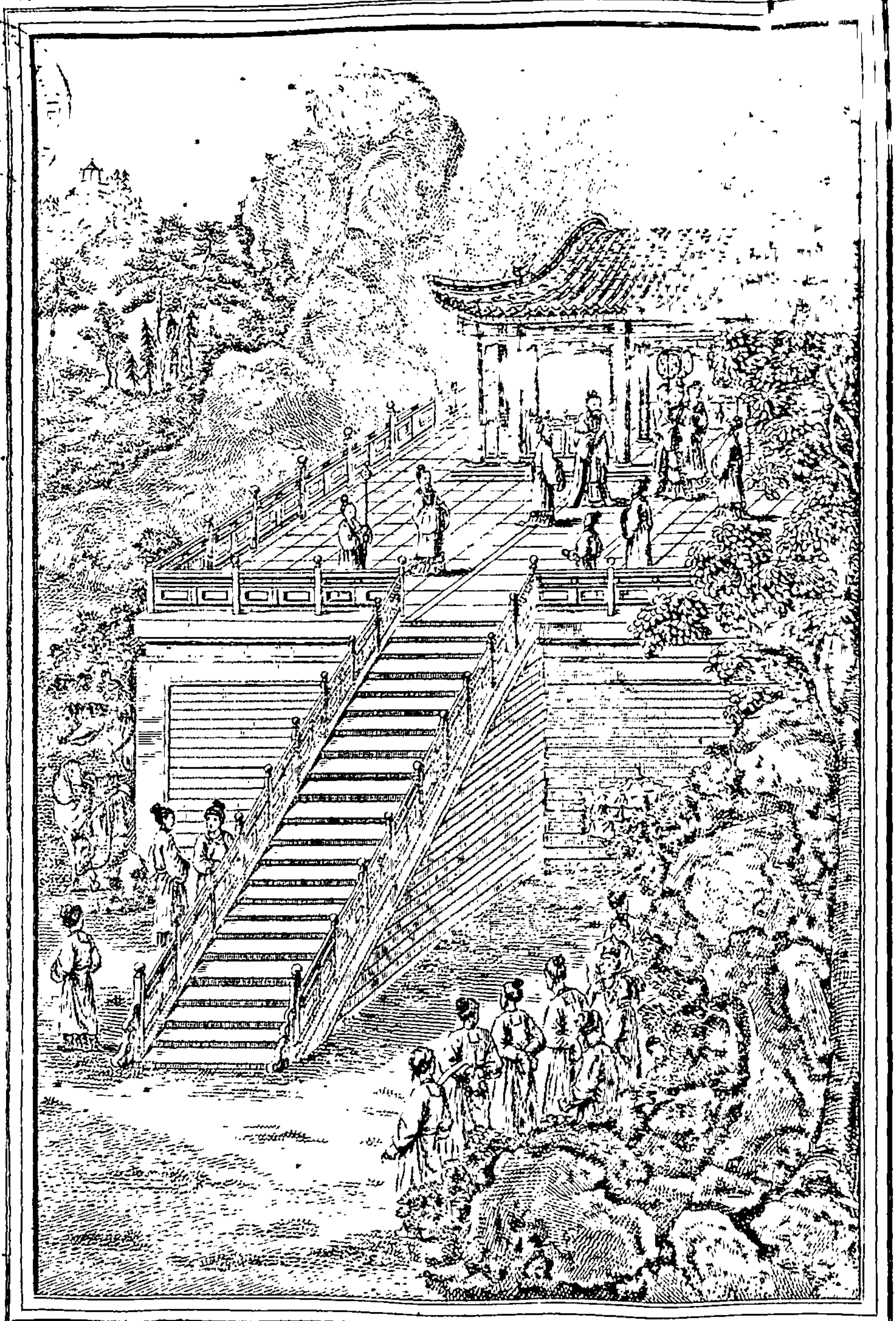

Helman Sculp.

venoit d'entendre, & qu'en conséquence *Koung-tſée* & ſes compagnons de voyage, s'informerent de ce que c'etoit que ces deux hommes, qui, ſous un habillement ruſtique, cachoient leur véritable condition. Ils apprirent que l'un des deux ſe nommoit *Tchang-tſiu*, & l'autre *Kié-nio*, & qu'ils etoient de la ſecte de *Lao-tſée*. Ce trait d'hiſtoire, très-peu important en lui-même, eſt un de ceux qu'on a tranſmis à la poſtérité dans toutes ſes circonſtances. *Koung-tſée* etoit dans la ſoixante-deuxieme année de ſon âge, & *Ngai-koung* dans la cinquieme de ſon regne, la quarante-huitieme du cycle ſexagénaire, dénommée *ſin-hai*. Le lieu où les deux Philoſophes ſectaires labouroient la terre, s'appelloit alors du nom général de *Hoang-tcheng-chan*, près du bourg nommé aujourd'hui *Yé-hien*, de la dépendance de *Ngan-yang-fou*, de la Province du *Ho-nan*. La riviere coule à l'eſt de cet endroit, à la diſtance de dix *lys*. On y a conſtruit un pont, qu'on a nommé *Ouen-tſin-kiao*, c'eſt-à-dire, *Pont de l'enquête du paſſage à gué*, en mémoire de ce que ce fut là que *Koung-tſée*, voulant paſſer la riviere, s'arrêta pour attendre la réponſe de ſon diſciple *Tſée-lou*, qui avoit pris les devans pour s'informer de l'endroit précis où on pouvoit la paſſer ſans danger. Le conſeil de *Tchang-ſiu* & de *Kienio* ne fit pas changer de réſolution à nos voyageurs ; ils paſſerent la riviere, continuerent leur route, & arriverent au *Tſai*, d'où, après avoir terminé les affaires pour leſquelles ils y avoient eté appellés, ils revinrent dans le Royaume de *Tchen*.

Le Roi avoit fait conſtruire, non loin de ſon Palais, un *Ling-yang-tai*, ou Obſervatoire, pour lequel il avoit dépenſé des ſommes conſidérables. Les Officiers qu'il avoit chargés de veiller ſur l'ouvrage, ne s'etant pas acquittés de leur devoir à ſon gré, il avoit, dans le premier accès de ſa colere, porté un arrêt de mort contre trois d'entre aux, qui lui parurent plus

coupables que les autres, articulant expressément qu'ils seroient exécutés au bas du *Ling-yang-tai*, afin que le peuple fût instruit du sujet pour lequel on les faisoit mourir. Le jour où cette tragique scene devoit avoir lieu, il alla en personne à l'Observatoire pour en être témoin. En attendant le moment de l'exécution, il lui vint en pensée de savoir si cet Observatoire étoit fait à l'instar de ceux des Fondateurs de la Dynastie des *Tcheou*. Il s'en informa auprès de ses Courtisans. Aucun ne fut en etat de lui répondre ; mais l'un d'entre eux lui dit qu'il y avoit actuellement dans sa Capitale un homme très-versé dans la science de l'Antiquité, qui pourroit lui donner sur cet article tous les eclaircissemens qu'il desireroit; que cet homme avoit déjà paru devant Sa Majesté en qualité de Sage, & qu'il etoit connu par-tout sous le nom de *Philosophe du Royaume de Lou*. C'est *Koung-tsée*, reprit le Roi ; *qu'on aille sur le champ l'inviter, de ma part, à se rendre ici*. Il fut obéi, & *Koung-tsée* ne tarda pas à paroître. Le Roi sortit de la salle, & vint jusques sur la plate-forme pour le recevoir & lui faire honneur.

« Maître, lui dit-il, je vous ai invité à venir voir le *Ling-*
» *yang-tai* qui vient d'être achevé : vaut-il bien celui des *Tcheou*,
» construit par *Ouen-ouang ?* Examinez-le à loisir, & vous me
» direz ce que vous en pensez. Il m'en a coûté de bien grandes
» sommes pour le rendre tel qu'il est ; & encore n'est-il pas
» tout-à-fait à ma fantaisie. Les Officiers que j'avois chargés
» de veiller sur l'ouvrage & sur les ouvriers, se sont négligés
» au point que je me suis vu contraint de condamner à mort
» trois des principaux : on va leur faire subir la peine due à
» leur négligence. *Ouen-ouang* fut-il obligé d'en venir à de
» pareilles extrémités » ?

« Seigneur, répondit *Koung-tsée*, le *Ling-yang-tai* que

» *Ouen-ouang* fit construire, etoit pour l'usage, & non point
» pour la parade; rien de ce qui est nécessaire n'y man-
» quoit. On ne fut pas plutôt instruit du projet qu'il avoit
» formé de le construire, que ses Sujets de tous les etats s'em-
» presserent à le seconder dans ses vues, & à lui fournir,
» chacun, suivant ses facultés & ses talens, ce qui etoit néces-
» saire ou utile pour l'exécution. Tout se fit sans tumulte, paci-
» fiquement & avec une entiere cordialité: c'etoient des en-
» fans chéris qui travailloient pour un pere qu'ils aimoient ten-
» drement; comment auroit-il pu arriver que quelqu'un d'entre
» eux eût mérité la mort? *Ouen-ouang* faisoit trop de cas de
» la vie des hommes, pour croire qu'il lui etoit permis de
» disposer à son gré de celle du moindre de ses Sujets; il lui
» falloit des crimes, & des crimes avérés, pour qu'il se détermi-
» nât à condamner quelqu'un à mort. Ce n'etoit ni dans l'accès
» d'une colere, ni par humeur, ni par caprice, ni à la hâte, quil
» portoit son jugement; il faisoit examiner, il examinoit lui-
» même; & quand il avoit constaté le délit, il interrogeoit la
» loi, & ne parloit que d'après elle ».

Le Roi, qui craignoit que ce Philosophe etranger ne lui dît quelque vérité qu'il ne seroit pas bien-aise d'entendre, changea de discours; & sous prétexte d'examiner tout ce qui etoit dans le nouvel edifice, il rentra dans la salle sans attendre qu'il repliquât. Le peu qu'il avoit eu la complaisance d'entendre, ne fut pas sans effet; il fit naître dans son cœur des sentimens plus humains; il eut honte d'avoir porté un jugement si sévere & si précipité, contre des hommes qui, n'etant coupables d'aucun crime capital, auroient eté suffisamment punis de leur négligence par quelque réprimande en termes un peu forts, ou par une amende pécuniaire en forme de dédommagement. Pour réparer sa faute, il ordonna sur le champ qu'on suspendît

l'exécution ; & le moment d'après il accorda la grace entiere.

Environ vers ce même tems, le Roi de Ou etant à s'amuser dans l'un des *Tings* ou Pavillons de son Palais, apperçut un oiseau singulier, planant dans les airs, à la portée de la vue, & sans s'ecarter du voisinage des bâtimens royaux, comme s'il eût voulu les reconnoître l'un après l'autre ; son plumage etoit d'un rouge vif, & il tenoit dans son bec un fragment de quelque chose qu'on avoit peine à distinguer. Apres avoir plané quelque tems, il se rabattit dans la cour même qui donnoit entrée au pavillon, & sembloit attendre qu'on vînt lui arracher ou lui demander ce qu'il portoit, pour reprendre son vol. Le Roi sortit de l'appartement où il etoit, pour voir de plus près ce phénomene. A peine fut-il à portée, que l'oiseau lâche sa proie, prend son essor, & d'un vol rapide s'éloigne d'un lieu où il ne devoit que se montrer & disparoître.

Ce qu'il avoit laissé tomber, fut apporté au Roi, qui le fit examiner & l'examina lui-même avec beaucoup d'attention ; mais ni lui, ni aucun de ceux qu'il consulta, ne purent découvrir autre chose, sinon que c'etoit le fragment d'une lame d'or, sur laquelle il y avoit des caracteres différens de ceux qu'on connoissoit, & qui etoient alors en usage. Après avoir tenté inutilement de deviner ce que ce pouvoit être, un des Courtisans dit au Roi qu'il n'y avoit que le Philosophe de *Lou* qui fût en etat de donner là-dessus quelque eclaircissement, parce qu'il etoit le seul qui possédât à fond la science de l'Antiquité. « Je suis en relation, ajouta-t-il, avec quelques-uns de ses dis-» ciples, qui m'ont dit que leur Maître faisoit actuellement » son séjour dans le Royaume de *Tchen.* N'importe, répondit » le Roi ; qu'on envoie quelqu'un de ma part lui porter ce » morceau de métal ; & en lui exposant la maniere dont j'en suis » devenu possesseur, qu'on le prie d'examiner ces caracteres,

» dont

» dont on voit encore l'empreinte, d'en donner l'explication, » si cela se peut, & de dire sur-tout ce qu'il faut penser de » cet événement ». L'ordre du Roi fut exécuté sans délai; le Courier, chargé du dépôt sur lequel on souhaitoit des eclaircissemens, arriva chez *Koung-tsée*, lui exposa sa commission, & en reçut cette réponse :

« Rapportez au Roi que le fragment de métal qu'un oiseau » singulier lui a apporté, est une partie de la lame d'or que le » grand *Yu* portoit toujours sur lui pour s'exciter à la pratique de » ses devoirs, en jettant les yeux sur les caracteres qu'il y avoit » fait graver. Ces caracteres, dont il ne reste qu'une partie à » demi effacée par le tems, disoient : *c'est par l'ordre du Ciel que* » *je regne, & je ne regne que pour seconder le Ciel, qui veut* » *procurer aux hommes tout ce qui peut contribuer à leur bon-* » *heur. Puisque j'ai eté choisi pour seconder le Ciel, je dois* » *entrer dans ses vues, & ne rien oublier de ce qui dépend de* » *moi pour rendre heureux les peuples qui sont confiés à mes* » *soins. Pendant la vie, nous ne sommes qu'etrangers sur la terre,* » *à la mort nous retournons d'où nous sommes venus.*

» Ajoutez de ma part, continua *Koung-tsée*, que la tradi- » tion est que le grand *Yu* sentant approcher sa fin, fit cacher » dans la montagne voisine le trésor dont votre Maître vient » de faire l'acquisition. La maniere tout-à-fait extraordinaire » dont il en est devenu possesseur, est une marque que le Ciel » le prend, lui & son Royaume, sous sa protection, s'il se » conduit en conformité de la doctrine exprimée par les carac- » teres que le grand *Yu* fit graver sur la lame d'or. Voilà tout » ce que je puis vous dire en eclaircissement de ce que vous » m'avez demandé ».

Satisfait de cette réponse, le Courier retourna précipitamment sur ses pas pour en rendre compte à celui qui l'avoit

envoyé. La réponse & l'evénement qui l'avoit occasionnée, ne tarderent pas à être divulgués ; ce fut pendant quelque tems l'histoire du jour : on la racontoit de tous côtés, & chacun, en la racontant, y ajoutoit quelque chose du sien, en bon ou en mauvais présage, suivant qu'il etoit affecté pour ou contre le Royaume de *Ou*. Elle parvint jusqu'au Royaume de *Tchou*. *Tchao-ouang*, qui etoit alors sur le trône, en prit occasion d'appeller *Koung-tsée* dans ses Etats. Il avoit souvent oui parler de lui, & depuis long-tems il avoit une forte envie de l'avoir auprès de sa Personne, & de se l'attacher. *Tsai-yu*, l'un des disciples de notre Sage, etoit alors à portée d'être consulté ; le Roi le fit appeller, & lui dit : « tout ce qu'on m'a » rapporté du mérite de votre Maître, m'a inspiré le desir » de l'inviter à venir s'etablir dans la Capitale de mes Etats, où » je me propose de lui confier les emplois les plus honorables, » & de me servir de ses lumieres dans les affaires qui concer- » nent le Gouvernement. Faites-lui savoir mes intentions ; & » en les lui annonçant, n'oubliez pas de l'assurer qu'il recevra » dans ma Cour tous les honneurs & tous les avantages que je » pourrai lui procurer. Dès aujourd'hui je donnerai mes ordres » pour qu'on ait à préparer la maison qu'il doit habiter, & » l'equipage que je lui destine. Je veux que votre Maître jouisse » ici de tout ce qui pourra contribuer à le satisfaire ».

« Seigneur, lui répondit *Tsai-yu*, vous ne rendez pas justice à » mon Maître, si vous croyez l'attirer par l'appât des honneurs » & des richesses. Il méprise les richesses, & n'ambitionne point » les honneurs. Si quelquefois il a eté dans l'abondance ; s'il a exer- » cé des emplois relevés, ç'a eté sans intrigues comme sans dé- » dain. Il ne se regardoit que comme le simple dépositaire des » biens dont il jouissoit ; il n'envisageoit les dignités auxquelles » il etoit parvenu, que comme des fardeaux qu'il etoit chargé » de porter pour le soulagement des autres. Toute son ambition

» ſe borne à répandre la ſaine doctrine des Anciens, & à faire » pratiquer les ſalutaires maximes qu'elle enſeigne. Il y a long-» tems que j'ai le précieux avantage d'être au nombre de ſes » diſciples ; j'oſe aſſurer à votre Majeſté que je n'ai pas en-» tendu de lui une ſeule parole qui ne tendît à inſpirer la ſa-» geſſe, l'amour des hommes, la juſtice & la vertu. Le néceſ-» ſaire lui ſuffit ; & ſi le néceſſaire vient à lui manquer, comme » il eſt arrivé plus d'une fois, il eſt auſſi content que s'il etoit » dans l'abondance de tout.

» Lorſqu'il a exercé des emplois honorables dans les diffé-» rens lieux qu'il a parcourus, il ne vouloit des revenus, ap-» pointemens ou honoraires qui y étoient attachés, que ce » qu'il lui en falloit pour vivre dans la décence de ſon etat : » c'eſt la raiſon pour laquelle il a plutôt amoindri que groſſi ſon » patrimoine. Mais il eſt très-riche, parce qu'il ne deſire rien. » Il partage ſon tems entre l'etude, l'inſtruction & les voya-» ges. Il ne s'arrête que dans les lieux où il eſpere pouvoir ſe » rendre utile ; & il en ſort pour aller ailleurs, auſſi-tôt que ſon » eſpérance eſt fruſtrée, ou que ſon objet eſt rempli.

» Il a mis ſous le joug du devoir, les paſſions qui ont cou-» tume d'aſſervir la plupart des autres hommes ; & ſon égalité » dans les différens accidens de la vie, eſt un indice non équi-» voque que ſon intérieur eſt des mieux réglés. Pour ce qui » eſt de ſa conduite extérieure, tous ceux qui l'ont vu de près, » & qui ſont les témoins ordinaires de ſes actions, aſſurent » qu'elle eſt irréprochable. Son domeſtique n'eſt pas moins bien » réglé que ſa propre perſonne. Son epouſe n'oſeroit porter » des habits brillans, tels qu'en ont les autres femmes de ſa » condition, & ſa concubine n'en porte que de toile : l'une » & l'autre ſont toujours très-modeſtement vêtues. Ses equi-» pages, ſes ameublemens, tout chez lui eſt dans la plus grande

» ſimplicité. Sa nourriture eſt des plus frugales ; & cette fru-
» galité s'etend ſur ceux dont l'entretien eſt à ſa charge, &
» juſqu'a ſes animaux domeſtiques. Du reſte, ce n'eſt point
» par le motif d'une ſordide epargne qu'il en agit ainſi ; c'eſt
» uniquement pour modeler ſa conduite ſur ſa doctrine, &
» pratiquer le premier ce qu'il enſeigne aux autres. En un
» mot, je crois qu'on peut aſſurer que ſa bouche, ſes yeux
» & ſes oreilles, n'ont jamais eté ſouillés par rien de déshon-
» nête. Je vous dis tout cela, Seigneur, moins pour vous don-
» ner une idée de ſa vertu, que pour vous faire entendre que
» s'il vient dans votre Royaume, ce ne ſera point en vue
» d'y être elevé aux honneurs, ni d'acquérir des richeſſes. J'ai
» entendu avec plaiſir, lui répondit le Roi, le détail dans
» lequel vous êtes entré ſur le compte de votre Maître ; je
» ſais à préſent à quoi m'en tenir. Vous pouvez lui annoncer
» de ma part toutes les ſatisfactions qui feront de ſon goût ».

L'invitation du Roi de *Tchou* ne pouvoit être faite plus à propos : *Koung-tſée*, négligé dans le *Tchen*, & preſque entiérement oublié de ceux même qui l'y avoient reçu avec toutes les démonſtrations de la plus parfaite bienveillance & du plus profond reſpect, avoit déjà pris la réſolution de s'en eloigner, & s'etoit retiré à *Tcheng-fou*, ville ſituée dans cette extrémité du Royaume de *Tchen* qui confinoit au Royaume de *Ou*. Là, en attendant que les circonſtances le déterminaſſent pour le lieu où il devoit aller, il s'occupoit avec ſes diſciples, de la lecture & de ſes autres exercices accoutumés : mais, comme il n'avoit pas eu la précaution de ſe munir des choſes néceſſaires pour un ſéjour de quelque durée, il commençoit à n'avoir pas de quoi vivre. Quelques-uns de ſes diſciples s'etoient détachés pour aller avertir ſes amis de l'etat où il ſe trouvoit, & en tirer quelque ſecours. Ce fut en même tems que ces

ſecours arriverent, qu'arriva auſſi le député de *Tſai-yu*, qui l'invitoit à ſe rendre au plutôt au Royaume de *Tchou*, où il etoit déſiré avec empreſſement, & attendu avec impatience.

Sur cette agréable nouvelle, il ſe mit en chemin, bien éloigné de prévoir la cruelle epreuve à laquelle il alloit être ſoumis. Il n'eut pas fait quelques *lys*, qu'il ſe vit inveſti par une troupe de ſoldats mis en embuſcade par les *Tay-fou* des Royaumes de *Tchen* & de *Tſai*. Ces deux *Tay-fou* le faiſoient obſerver depuis qu'il s'etoit retiré à *Tcheng-fou*; ils craignoient qu'il n'allât donner le ſecours de ſes conſeils à quelqu'un des Rois leurs ennemis. Leur crainte augmenta quand ils apprirent qu'il etoit appellé par le Roi de *Tchou* : « *Koung-tſée*, dirent-» ils entre eux, connoît parfaitement le fort & le foible de » nos deux Royaumes; le Roi de *Ou*, aſſez puiſſant par lui-» même, nous menace egalement; il n'attend qu'une occa-» ſion favorable pour nous déclarer la guerre & nous ecraſer. » Si, par le moyen de *Koung-tſée*, dont il a quelques diſ-» ciples dans ſa Cour, il vient à bout de mettre le Roi de » *Tcheou* dans ſon parti, c'en eſt fait des Etats de *Tchen* & » de *Tſai*. Détournons ce malheur, puiſqu'il eſt en notre pou-» voir de le faire; ſerrons de ſi près le Philoſophe de *Lou*, » gardons ſi bien les environs du lieu qu'il habite, qu'il ne » puiſſe ni avancer ni reculer ».

Ce fut à quoi ils ſe réſolurent, & ce qu'ils exécuterent avec la derniere cruauté. On prétend que *Koung-tſée* & ſes compagnons furent ſept jours entiers ſans prendre d'autre nourriture que quelques racines ſauvages, qu'ils trouvoient même avec peine & en très-petite quantité, dans le lieu où ils étoient ſi etroitement gardés. L'on ajoute que *Koung-tſée* ne perdit rien de ſa tranquillité ordinaire, qu'il avoit un viſage ſerein & riant, qu'il liſoit, expliquoit, faiſoit des vers, chantoit même,

& jouoit du *kin*, comme il avoit coutume de le faire dans la salle des exercices, ou dans sa propre maison ; tandis que ceux de sa suite, exténués de faim, avoient à peine la force de se mouvoir. L'espérance d'être bientôt délivrés, les soutenoit encore. L'un des leurs avoit trouvé le moyen de s'echapper, pour aller donner avis de ce qui se passoit, à celui qui avoit invité leur Maître de la part du Roi de *Tchou*. Ce Prince ne fut pas plutôt instruit, qu'il envoya des troupes au secours des assiégés ; mais ces troupes n'arriverent que dans le courant du septième jour. Comme elles tardoient à venir, & que d'ailleurs on n'avoit aucune preuve qu'elles arriveroient, *Tsée-lou* avoit eté tenté plus d'une fois d'aller, le sabre à la main, pour s'ouvrir un passage à travers ceux qui les tenoient ainsi bloqués ; mais *Koung-tsée*, par des paroles pleines de douceur, s'etoit toujours opposé à sa fougue. « Mon cher *Tsée-lou*, lui avoit-il dit, ce que vous voulez faire est contre » toutes les regles de la prudence, & tient du désespoir. Vous » exposer à une mort certaine, sans espérance d'aucun fruit » pour vous ou pour les autres, seroit une action indigne d'un » homme qui veut acquérir la sagesse. Soumettons-nous avec » résignation aux décrets du *Tien* ; & puisque le *Tien* a résolu » la rude epreuve où nous nous trouvons, subissons-la sans » murmure, & attendons de sa bonté qu'il daigne la faire » cesser ».

Dans l'un des momens où l'impatience de ce même *Tsée-lou* etoit sur le point d'eclater : « *Tsée-lou*, lui dit *Koung-tsée*, » c'est à présent le tems de montrer les progrès que vous avez » faits dans l'etude de la sagesse. Si vous n'êtes pas aussi ré- » signé que vous l'etiez, ou paroissiez l'être, avant le funeste » evénement qui nous retient ici, vous ne différez pas de » l'homme ordinaire, & vous avez perdu votre tems à ma suite.

» N'oubliez pas le motif qui vous engagea à vous attacher à » moi ; ne vous laissez point abattre ; supportez courageusement une disgrace à laquelle vous n'avez pas donné lieu. » Elle va finir, d'une maniere ou d'autre : car, ou nous allons » cesser de vivre, exténués par la faim, & alors nous mourrons avec la consolation d'avoir rempli jusqu'au bout notre » pénible tâche ; ou nous allons être délivrés. Car pour peu de » diligence qu'ait faite celui qui est allé implorer pour nous les » secours du Roi de *Tchou*, il ne doit pas tarder à être de re» tour ; & alors, satisfaits de nous-mêmes, nous irons gaiement » où nous sommes appellés, nous exposer, s'il le faut, à de nou» velles insultes & à de nouveaux dangers. En attendant que » nous sachions positivement à quoi nous en tenir, ne perdons » rien de notre bonne humeur ; travaillons de concert à adoucir » nos maux ; communiquons-nous mutuellement nos réflexions, » & tâchons de faire notre profit de ce qui nous arrive. Je » veux vous faire part d'une idée qui s'est présentée à moi » tantôt en lisant le *Ché-king*. Voici les paroles qui l'ont fait » naître : *Lorsque des Chasseurs armés environnent dans un lieu* » *désert les repaires des tigres & des léopards, ces animaux, tout* » *courageux, tout féroces qu'ils sont, n'osent sortir de leurs* » *retraites pour aller assouvir la faim qui les dévore, de peur* » *de rencontrer la mort où ils chercheroient la vie*, &c. Sans » être léopard ni tigre, me suis-je dit à moi-même, je me » trouve précisément dans le même cas ; pourquoi cela ? Je » n'ai point nui aux hommes ; je leur ai fait, au contraire, tout » le bien que j'ai pu ; & les hommes cherchent à me nuire, » & à me faire tout le mal qu'ils peuvent. Quelle est, croyez» vous, la raison d'une pareille conduite à mon egard » ?

« Je pense, répondit *Tsée-lou*, que ceux qui en veulent » actuellement à notre vie, nous regardent comme des mal-

» faiteurs & des brigands, dont il eſt à propos de purger la » terre ».

« Vous vous trompez, lui dit *Koung-tſée* ; ils n'ont pas de » nous l'idée que vous croyez. Ils ont traité de même les » *Pi-kan*, les *Pe-y* & les *Cheou-tſi*, quoique ces grands Per» ſonnages fuſſent regardés comme des modeles de ſageſſe, & » des exemples de toutes les vertus. Nous ne valons pas mieux » qu'eux. Et vous, pourſuivit-il en s'adreſſant à *Tſée-koung*, à » quoi attribuez-vous le mépris & la haine dont nous reſſen» tons les effets en tant d'occaſions » ?

« Maître, répondit *Tſée-koung*, je crois que cela vient uni» quement de ce que la doctrine que vous enſeignez eſt trop » relevée pour être à la portée du grand nombre. Elle con» trarie le penchant de la plupart des hommes à ſuivre les » mouvemens déréglés de leurs paſſions. Ne pourriez-vous pas » trouver quelque moyen d'adoucir ce que cette doctrine a » d'un peu trop rude ? Vous ſeriez alors mieux écouté, & vos » travaux ne ſeroient pas tout-à-fait inutiles. Je m'imagine qu'en » n'exigeant du commun des hommes, que proportionnelle» ment à leurs forces, vous vous mettriez, en quelque ſorte, » à leur niveau, & vous en obtiendriez plus aiſément ce que » vous en exigeriez ; ils ceſſeroient tout au moins de vous être » contraires ».

« Vous vous trompez, repliqua *Koung-tſée* ; je n'exige des » hommes que ce qu'il faut en exiger. La doctrine que je tâche » de leur inculquer, eſt celle que nos Anciens ont enſeignée, » & qu'ils nous ont tranſmiſe ; je n'y ai rien ajouté, & je n'en » ôte rien. Je la tranſmets à mon tour dans ſa pureté primitive. » Elle eſt immuable ; c'eſt le Ciel lui-même qui en eſt l'Au» teur. Je ne ſuis, par rapport à elle, que ce qu'eſt un agricul» teur par rapport à la ſemence qu'il confie à la terre. Il ne

» dépend

» dépend pas de lui de donner à la ſemence une forme diffé-
» rente de celle qu'elle a, de la faire germer, croître & fructi-
» fier ; il la met en terre telle qu'elle eſt ; il l'arroſe & lui donne
» ſes ſoins : c'eſt tout ce qu'il peut faire ; le reſte n'eſt pas en
» ſon pouvoir. Au reſte, ne vous y trompez pas ; quoi qu'on
» diſe, quoi qu'on faſſe, on aura toujours des contradicteurs.
» Ceux qui rejettent la doctrine que j'annonce, la rejetteroient
» egalement quand tout autre que moi la leur annonceroit ; &
» quiconque trouve de la difficulté à pratiquer ce qu'elle en-
» ſeigne, ne trouveroit perſonne qui lui en rendît la pratique
» plus aiſée. *Yen-hoei* nous dira ce qu'il en penſe ». *Yen-hoei*
s'avança modeſtement, & dit : « Maître, vous êtes vertueux,
» & vous n'oubliez rien pour inſpirer aux autres les ſentimens
» de vertu qui vous animent. Vous rempliſſez vos devoirs
» dans toute leur etendue, & vous tâchez de perſuader aux
» autres qu'ils ſont tenus à remplir les leurs. Il n'eſt pas ſurpre-
» nant qu'on vous contrarie, & que, ne voulant ni vous imi-
» ter, ni ſuivre vos conſeils, on vous rebute par-tout. Pour
» nous, qui jouiſſons du précieux avantage de vous voir de
» près, & qui ſommes plus à portée que les autres de profiter
» de vos inſtructions, nous ſommes convaincus qu'il n'y a rien
» de mieux à faire que de ſuivre votre exemple ; de faire,
» comme vous, du bien à tout le monde, & de tâcher de
» devenir à notre tour des modeles ſur leſquels les autres puiſ-
» ſent ſe former. Si, après avoir ainſi rempli notre tâche, on
» nous mépriſe, on nous hait, on nous perſécute, nous ne
» devons pas moins être ſatisfaits de nous-mêmes, que ſi
» nous jouiſſions par-tout de l'eſtime publique, & que nos tra-
» vaux fuſſent ſuivis par-tout des plus brillans ſuccès. Ce ſeroit
» à ceux qui nous mépriſeroient, qui nous haïroient, qui nous
» perſécuteroient, qu'il conviendroit de s'affliger. Enſeignons

» la ſaine doctrine telle qu'elle eſt, telle que nos Anciens nous
» l'ont tranſmiſe : tant pis pour ceux qui ne voudront pas la
» recevoir. Voilà, je penſe, à quoi nous devons nous en
» tenir, ſi nous echappons pour cette fois au danger qui nous
» menace ; duſſions-nous, en continuant d'agir comme nous
» l'avons fait juſqu'ici, nous expoſer à de nouveaux périls ».
Koung-tſée approuva la ſage réponſe de ſon cher *Yen-hoei*, & les autres diſciples convinrent que c'etoit avec raiſon.

Cependant les troupes que le Roi de *Tchou* envoyoit à leur ſecours, arriverent. Celles que les deux *Tay-fou* avoient miſes en embuſcade, voyant qu'il leur ſeroit impoſſible de réſiſter à des forces de beaucoup ſupérieures aux leurs, prirent la fuite & laiſſerent le champ libre à nos voyageurs ; ceux-ci, ſe trouvant en ſûreté, continuèrent paiſiblement leur route juſqu'aux frontieres de *Tchou*, où les gens de guerre qui les eſcortoient, les quitterent pour aller rendre compte de la réuſſite de leur commiſſion.

Le long du chemin ils rencontrerent un pêcheur, qui, tenant à la main un poiſſon, s'avança pour le leur offrir. *Koung-tſée* le remercia de ſa bonne volonté, & le pria de le diſpenſer de l'accepter. Le pêcheur, faiſant inſtance, lui dit : « ce que je
» vous offre eſt bien peu de choſe ; mais je vous l'offre du
» meilleur de mon cœur. Dans l'endroit où vous allez coucher,
» vous ne trouverez peut-être pas du poiſſon. Vous êtes ſur le
» point d'y arriver ; & moi, j'aurois bien du chemin à faire
» avant que d'arriver à la ville. Mon poiſſon ſeroit probable-
» ment déjà gâté, & il me ſeroit difficile de le vendre. J'ai
» eu le bonheur de vous rencontrer, puis-je faire mieux que
» de vous faire profiter du fruit d'un travail dont je ne profi-
» terois pas moi-même ? Obligez-moi de l'accepter ».

A ces mots *Koung-tſée* ſe recueillant, s'avance avec reſpect

vers le pêcheur, prend à deux mains le présent qu'il veut lui faire, le remercie avec attendrissement, & ordonne à ses disciples de préparer ce poisson pour en faire une offrande aux Ancêtres.

C'étoit pour la seconde fois qu'une pareille circonstance se présentoit ; & cette seconde fois ses disciples, ainsi qu'ils l'avoient fait ci-devant, lui témoignerent leur surprise de ce qu'il faisoit un si grand cas d'une chose de nulle valeur, qu'un homme de néant lui offroit parce qu'il ne savoit qu'en faire, & qu'il ne lui offroit que parce qu'il n'en pouvoit tirer aucun profit pour lui-même. *Koung-tsée* leur répondit dans les mêmes termes à-peu-près qu'il l'avoit fait ci-devant, en leur disant que ce n'etoit ni au prix de la chose donnée, ni à l'etat de la personne qui donnoit, qu'il falloit avoir egard ; mais à la droiture, au bon cœur & à la sincérité de celui dont l'intention est de nous obliger. « Pour moi, ajouta-t-il, vu la droiture, » la sincérité & le bon cœur de ce bon-homme, je vous avoue » que je fais plus de cas de ce qu'il vient de m'offrir, que je » n'en faisois des mille mesures de riz que je recevois autrefois » du Roi de *Tsi* ». Les disciples baisserent les yeux, & ne repliquerent point. « Je présume, continua *Koung-tsée*, que si nous » nous trouvons encore dans le même cas, vous vous souvien» drez de ce que je viens de vous dire ; ou si vous l'avez ou» blié, je vous en rappellerai le souvenir ».

Dans le cours du même voyage, *Koung-tsée* voulut visiter la sépulture du fils unique de *Ki-tcha*. Ce *Ki-tcha* n'etoit que le dernier des fils de *Cheou-mong*, Roi de *Ou* ; & cependant, son pere ayant egard à ses belles qualités, vouloit le placer sur le trône, préférablement à ses autres fils, & en faire son successeur. *Ki-tcha* refusa constamment, non par un motif de désobéissance ou par grimace, mais avec toute la sincérité

d'un cœur droit, & uniquement pour ne pas fruſtrer ſes freres, plus âgés que lui, de la prérogative que leur donnoit le droit d'aîneſſe. C'etoit un Prince ſans ambition, cultivant la vertu pour elle-même, la Philoſophie & les Arts, & rempliſſant avec la derniere exactitude juſqu'aux moindres de ſes devoirs. Le Roi ſon pere l'avoit envoyé au Royaume de *Tſi*, pour traiter une affaire de la plus grande importance. Comme il n'avoit qu'un fils, & qu'il s'etoit chargé lui-même de ſon education, il le mena avec lui; & ce cher fils mourut ſur la route: ſans ſe laiſſer abattre, il le fit enterrer dans l'endroit même où il ſe trouva quand arriva ce funeſte accident; & après avoir fait toutes les cérémonies funebres, il ſe remit en chemin pour aller où il etoit envoyé. Il ſe conduiſit avec tant de prudence, qu'il réuſſit au gré des deux Rois, & à l'avantage des deux Royaumes. C'eſt en voyant par lui-même en quel etat etoit la ſépulture du fils, que *Koung-tſée* vouloit ſe former une idée juſte de la vertu du pere: « car, diſoit-il, un homme véritablement vertueux, ne ſe néglige pas dans les choſes qui paſſent pour petites & de nulle importance aux yeux du vulgaire. Aux yeux du Sage, tout ce qui eſt du devoir, eſt important ».

Après avoir tout examiné avec la plus grande attention, il ſe tourna vers ſes diſciples, & leur dit: « *Ki-tcha* eſt véritablement un grand homme; il eſt digne de toute la réputation dont il jouit, & ſon nom doit paſſer à la poſtérité, à la ſuite de ceux des célebres perſonnages de la haute Antiquité. En elevant un tombeau à ſon fils, il l'a fait tel qu'il eſt preſcrit de le faire pour ceux qui meurent en voyage. Ce ſoin de ſa part, dans les circonſtances où il ſe trouvoit, eſt un ſigne non equivoque que l'amour de tous ſes devoirs etoit gravé dans ſon cœur ».

« Mais, lui repliqua-t-on, il paroît qu'il a manqué à quelque » chose ; car le marbre qu'il a elevé devant le tombeau, est sans » inscription. Il n'a manqué à rien, repartit *Koung-tsée* ; il etoit » pressé de se rendre où son Souverain l'envoyoit ; il n'avoit » pas un Graveur à portée, & il crut pouvoir se dispenser de » faire savoir aux passans que les cendres d'un jeune homme, » qui n'avoit montré que des dispositions à se rendre utile, sans » avoir encore rendu aucun service à la patrie, reposoient » dans ce lieu : mais un autre peut faire ce qu'il n'a pas fait ».

« Maître, lui dit *Tsée-koung*, voilà votre crayon ; tracez » vous-même une epitaphe qui soit digne du fils d'un tel » pere : on ne manquera pas de la faire graver, parce que, » venant de vous, elle ne sauroit manquer d'être telle qu'il la » faut pour l'instruction & la satisfaction de ceux qui la liront ».

Koung-tsée prit le crayon des mains de son disciple ; & après avoir réfléchi quelques momens, il ecrivit ce peu de mots : *Sépulture du fils de Ki, au pays de Yen-ling.*

Voilà qui suffit, dit-il en rendant le crayon. *Tsée-koung* & les autres, surpris de la briéveté de cette inscription, lui dirent : « nous ne nous attendions pas à une inscription si laconique ; » elle ne dit absolument rien de ce que l'on desireroit savoir ».

« Elle dit tout ce qu'il faut, repliqua *Koung-tsée*. Ceux qui » sont instruits connoissent *Ki-tcha*, & savent ce qui l'a rendu » célebre ; ils n'ont pas besoin qu'on leur en apprenne davan» tage. Ceux qui ne sont point instruits, & qui ne le connois» sent pas, auront la curiosité de le connoître ; ils s'informe» ront de ce qui le concerne, & ils apprendront que c'est un » homme dont la mémoire doit être en vénération jusques » dans les siecles les plus reculés ». Après ces mots, sans attendre de réponse, il s'avança vers l'endroit où il avoit laissé

ſon bagage, remonta dans ſon char, & continua ſa route.

Cependant le bruit de ſa prochaine arrivée dans la Capitale du Royaume de *Tchou*, s'etoit déjà répandu. Un particulier, plus curieux que les autres de voir au plutôt le Sage dont il entendoit faire l'eloge par tant de bouches, alla l'attendre ſur le chemin par où il devoit néceſſairement paſſer avant que d'entrer dans la ville. D'auſſi loin qu'il apperçut un char traîné par un bœuf, & eſcorté de pluſieurs perſonnes qui n'etoient ni des ſoldats, ni des gens ordinaires de ſervice, il ne douta point que ce ne fût celui du Sage qu'on avoit annoncé. A l'inſtant l'enthouſiaſme le ſaiſit; & s'avançant gravement vers ce char, il entonna à pleine voix un Cantique, dont le ſens eſt : « Le *Foung-hoang* vient hors de ſaiſon; tout à préſent eſt » bouleverſé; la vertu n'habite plus ſur la terre; on feroit de » vains efforts pour l'y rappeller. Que nous annoncera donc le » *Foung-hoang?* Si c'eſt un nouvel ordre de choſes, peut-être » y fera-t-on quelque attention : ſi c'eſt pour faire revivre le » tems paſſé, c'eſt tems perdu, c'eſt tems perdu ».

Ce couplet, chanté d'une voix mélodieuſe, fit beaucoup de plaiſir à *Koung-tſée*; il voulut faire connoiſſance avec un homme qui en agiſſoit d'une maniere ſi peu uſitée, & qui ſembloit être plus inſtruit que ne le ſont les hommes ordinaires. Il ordonna à tout ſon monde de s'arrêter, deſcendit de ſon char, & alla au-devant de l'inconnu. Il n'eut pas fait quelques pas, que cet homme, fixant les yeux ſur lui, lui tourna le dos & prit la fuite, comme s'il eût eté frappé de terreur.

Voilà, dira-t-on, bien des minuties. J'en conviens; mais ce n'eſt que par l'aſſemblage de toutes ces minuties, qu'on peut ſe former une idée juſte du Philoſophe qu'on veut connoître. Je l'ai déjà dit, & je le répete, je ne fais ni un roman, ni un

portrait d'imagination ; je rapporte ce que je trouve ; & je l'expose, autant que cela se peut, à la maniere du pays : qu'on ne s'impatiente point.

Le Roi fut bientôt informé de l'arrivée de notre Sage. Il ordonna qu'on lui fît la reception la plus honorable ; lui fit assigner un logement vaste, commode, & où rien ne manquoit ; l'admit en sa présence peu de jours après ; & fut si charmé de sa conversation, qu'il forma le dessein de lui faire un apanage qui le fixât sans retour dans ses Etats. Au nombre des Provinces de son Royaume, il en etoit une d'environ sept cens *lys* d'etendue, qui portoit alors le nom de *Chou-che*, située entre le *Ho-nan* & la partie boréale du *Hou-kouang* d'aujourd'hui : c'est cette Province qu'il vouloit lui donner à titre de fief, réversible à la Couronne après sa mort. Il proposa l'affaire à son Conseil, ne doutant pas que ses Ministres & les autres ne fussent de même avis que lui, & n'approuvassent sa résolution d'une commune voix. Il se trompa ; tous furent d'un avis contraire, parce qu'il n'y en eut aucun qui ne craignît en particulier d'être supplanté par ce nouveau venu, s'il etoit etabli solidement dans le Royaume. Celui qui osa contredire le Roi avec l'appareil des raisons d'Etat, fut un nommé *Tsée-si*.

Ce *Tsée-si* joignoit à ses dignités de *Tay-fou* & de premier Ministre, le talent de connoître le foible de son Maître, & l'art de s'en servir avec succès pour parvenir à ses fins. « Seigneur, lui dit-il, vous voulez honorer un etranger qui jouit » de la réputation d'être l'un des premiers Sages de nos jours ; » vous voulez lui faire du bien : il n'y a rien en cela qui ne » soit digne d'un grand Prince. Mais connoissez-vous bien cet » etranger ? êtes-vous entré dans les profondeurs de son cœur, » pour vour assurer de ses sentimens ? Êtes-vous fondé à croire

» qu'il fera reconnoiffant des bienfaits dont vous voulez le
» combler, & qu'il préférera vos intérêts à ceux des autres
» Rois qui l'ont egalement comblé d'honneurs & de bienfaits ?
» Pour moi, je crains tout le contraire. S'il arrivoit, par mal-
» heur, ce que vous m'avouerez n'être pas impoffible, qu'il fût
» plus porté d'inclination pour quelqu'un des Rois vos voifins
» ou vos ennemis, & qu'il voulût le favorifer à votre préjudice,
» il pourroit lui feul vous nuire plus efficacement que ne pour-
» roit le faire une armée entiere des plus expérimentés guer-
» riers. Il a des difciples dans tous les pays & de tous les etats ;
» & dans le nombre de ceux qui l'ont reconnu pour Maître,
» il en eft qui poffedent au plus haut degré quelqu'une de
» ces qualités utiles qui rendent eftimable aux yeux de la mul-
» titude, & qui font rechercher des puiffances qui peuvent en
» tirer parti. *Tfée-koung*, par exemple, eft très-habile dans
» tout ce qui concerne le gouvernement ; il a rempli avec
» diftinction, dans différens Royaumes, les emplois les plus
» importans, & il connoît le fort & le foible de tous les lieux
» qu'il a parcourus. *Tfée-lou* eft l'un des plus grands Capitaines
» de fon fiecle : jufqu'à préfent, il a réuffi dans toutes fes entre-
» prifes militaires. *Yen-hoei* eft au-deffus de tout eloge par fa
» vertu. *Tfai-yu* eft un homme propre à tout ; il n'eft aucun
» emploi, aucune charge, aucune dignité qu'il ne puiffe exer-
» cer avec honneur. Voilà ceux que je connois. Combien
» d'autres plus habiles peut-être, & par-là même plus dangereux,
» lefquels, quoique difperfés, peuvent fe réunir quand il le
» voudra, pour les faire mouvoir à fon gré. D'ailleurs, que
» de nouveaux amis, que de nouveaux difciples ne fe fera-t-il
» pas encore parmi nous, pour leur infpirer tels fentimens qu'il
» jugera à propos ?

» Votre prévoyance, me direz-vous peut-être, s'étend un
» peu

» peu trop loin. *Koung-tsée* est un homme qui cultive la sa-
» gesse, qui enseigne la pure doctrine des Anciens, & qui ne
» se propose d'autre objet, que celui de faire régner le bon
» ordre par-tout.

» Je veux bien croire tout cela de lui ; & c'est justement
» par cela même qu'il est redoutable, & qu'il peut être très-
» nuisible, s'il en a la volonté. Laissons à part tous les dom-
» mages qu'il peut vous causer au dehors, & ne parlons que
» de ce qu'il peut faire au dedans. Il me semble déjà le voir
» s'ériger en maître auprès de votre Majesté, & regarder
» comme son principal devoir de lui donner des avis sur tout.
» Tantôt il dira que vos Ministres cherchent plutôt leurs inté-
» rêts particuliers, que le bien de votre Royaume & l'avan-
» tage de vos Sujets ; que vos Courtisans sont des flatteurs ;
» que les hommes en place grevent le peuple, & autres choses
» de cette nature, qui ne feront que vous troubler & répandre
» dans votre cœur la défiance, les soupçons, & une perpé-
» tuelle inquiétude. D'autres fois il entreprendra la réforme de
» quelques-uns de nos usages, sous prétexte que ce sont des
» abus. Il s'efforcera de nous faire adopter d'anciennes coutu-
» mes, oubliées depuis bien des siecles, & qui ne sauroient
» s'accorder avec les mœurs présentes. Il vous forcera, par des
» raisons qu'il aura l'art de faire valoir comme bonnes, à dis-
» gracier ceux de vos *Officiers qui vous sont les plus chers*, &
» qui sont le plus sincerement attachés à votre Personne ».

« En voilà assez, interrompit le Roi ; vous m'ouvrez les yeux,
» & je comprends que tout ce que vous venez de dire peut
» arriver. Je change d'avis ; & au lieu de chercher à fixer au-
» près de ma personne ce Philosophe etranger, en le com-
» blant d'honneurs & de bienfaits, comme je me l'etois pro-
» posé d'abord, je souhaiterois qu'il se dégoûtât de lui-même,

» & qu'il prît le parti de nous laisser tranquilles : car, n'etant
» venu ici qu'à mon intention, il ne feroit pas décent que je
» le renvoyasse. Allez le trouver ; dites-lui que les circonstances
» ayant changé, je me trouve forcé de changer moi-même,
» & de ne pouvoir pas remplir les vues que j'avois sur lui :
» n'ayant aucun emploi à lui donner, je le laisse libre de rester
» dans mon Royaume, ou d'en sortir quand il lui plaira. S'il
» se détermine à rester, je pourvoirai à sa subsistance & à
» l'entretien de sa Maison. S'il veut nous quitter, je le dé-
» fraierai libéralement jusqu'à l'endroit où il devra se rendre.
» C'est tout ce que je peux faire pour lui. Tâchez de lui adou-
» cir ce qu'un pareil compliment peut avoir [illegible] dur ; je m'en
» décharge sur vous ». On imagine sans peine [illegible] maniere dont
celui-ci s'acquitta de la commission. Il fit si bien, qu'après l'intervalle de quelques jours, *Koung-tsée*, se voyant négligé, abandonné même, crut ne devoir pas attendre qu'on lui déclarât d'une maniere plus positive, qu'il falloit vuider le Royaume. Il s'y détermina, & retourna dans les Etats de *Ouei*.

Ses amis, & quelques disciples qu'il avoit là, furent fort surpris de son retour. Il leur en expliqua la cause telle qu'il la concevoit, & leur surprise se changea en indignation contre le Ministre *Tsée-si*, auquel ils attribuerent le changement qui s'etoit fait dans l'esprit d'un Monarque qui s'etoit montré si bien disposé en faveur de leur Maître. « Tel est, leur dit *Koung-tsée*,
» le sort des Rois de nos jours ; ils sont presque toujours trom-
» pés par ceux dont ils croient avoir le moins lieu de se défier.
» Pour moi, pleinement convaincu que je n'ai contribué en
» rien par ma faute aux disgraces de différens genres que j'ai
» essuyées dans le cours de ce dernier voyage, j'en suis déjà
» tout consolé, dans l'espérance que je me rendrai plus utile
» autre part que dans le *Tchou*, quand le tems en sera venu.

13.

Pag. 355.

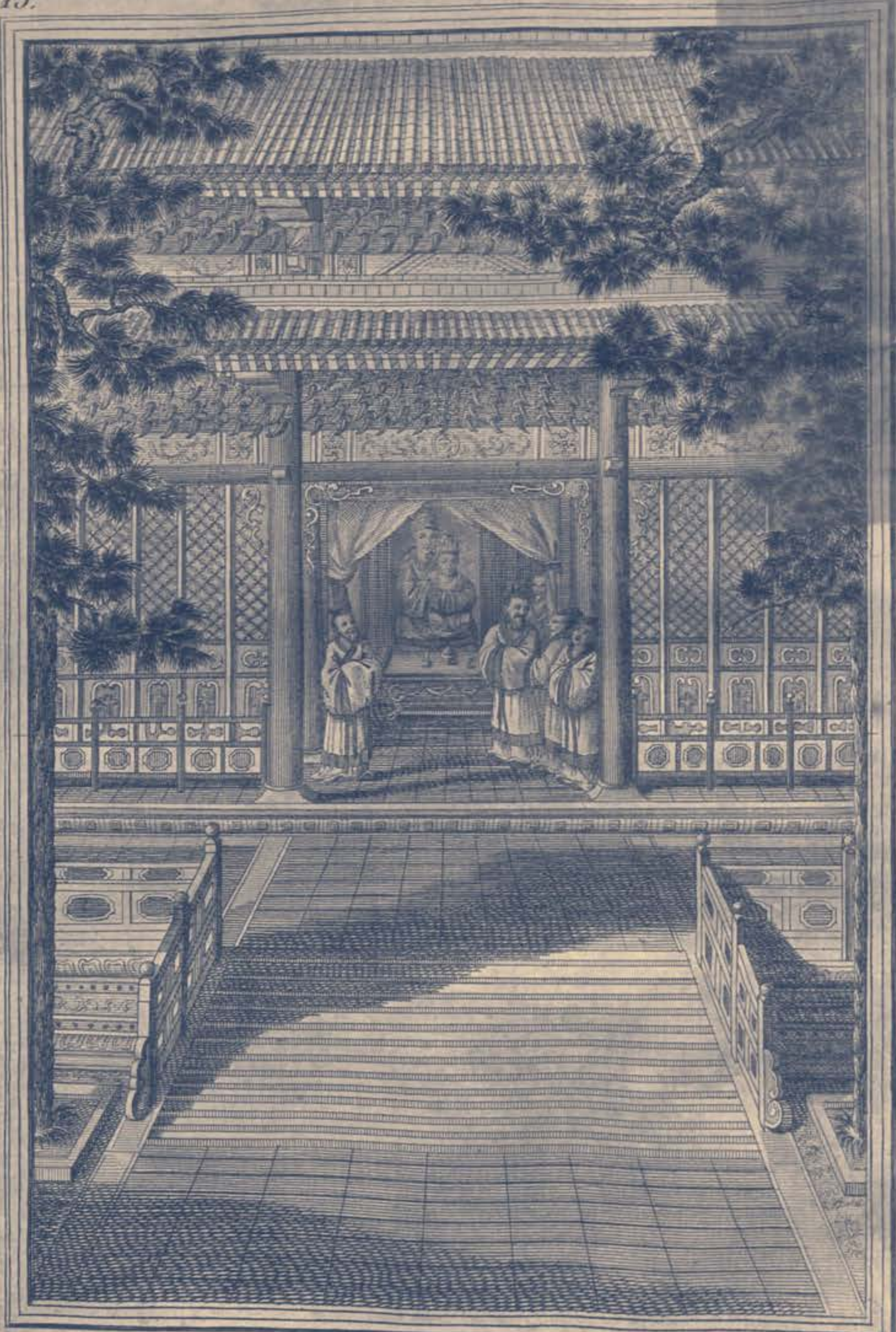

Helman, Sculp.

[Library stamp] ...IC SOCIETY

» En attendant, continuons nos exercices ordinaires ; instruisons-nous nous-mêmes, & tâchons d'instruire les autres de ce » qu'il nous importe à tous de savoir, pour pouvoir remplir » dignement la tâche qui est imposée à chacun de nous ».

Ce fut à-peu-près vers ce tems-là, que *Tso-kieou-ming*, déjà célébre chez les *Tcheou*, dont il etoit l'un des Historiographes, vint se ranger parmi les disciples du Philosophe de *Lou*. Après avoir passé quelque tems avec son nouveau Maître, *Tso-kieou-ming* se disposa à retourner à l'exercice de son emploi. Il invita *Koung-tsée* à faire ce voyage avec lui : « ce voyage, lui dit-il, » vous sera très-utile pour perfectionner les différens ouvrages » auxquels vous travaillez ; & quand nous serons arrivés au » terme, vous trouverez tous les secours dont vous aurez be- » soin, parce qu'en qualité d'Historiographe, je suis en etat » de vous les procurer ». *Koung-tsée* accepta la proposition ; & etant montés l'un & l'autre dans un même char, ils se mirent en chemin, accompagnés du vertueux *Yen-hoei*, & des autres disciples qui avoient coutume de suivre leur Maître par-tout.

Arrivés dans ces lieux respectables dont *Ou-ouang* & *Tcheou-koung* avoient fait autrefois le centre des Sciences, de la Gloire & de la Vertu, le premier objet de leur curiosité fut de revoir le fameux *Ming-tang*, ou *Temple de la Lumiere.* Ils s'y transporterent, & examinerent tout avec la plus scrupuleuse attention. (*Voyez la Planche 13*[e].) L'un des disciples, frappé de voir les statues de *Tcheng-ouang* & de *Tcheou-koung*, placées dans une même salle & sur un même trône, en témoigna sa surprise à *Koung-tsée*. « Maître, lui dit-il, les statues que nous » voyons désignent sans doute quelque trait de la vie des deux » Princes qu'elles représentent ; si cela est, je ne conçois pas » comment *Tcheou-koung*, qui passe pour avoir eté l'un des

» plus ſages Princes de l'Antiquité, auroit pu s'oublier juſqu'à » ſe mettre au niveau de ſon Souverain. Un Sujet qui s'aſſied » en préſence de ſon Roi, commet une indécence; mais il » manque eſſentiellement au reſpect qu'il lui doit, quand il » oſe, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, s'aſſeoir ſur » ſon trône à côté de lui. Il n'eſt pas vraiſemblable que le grand » *Tcheou-koung* ſe ſoit ainſi emancipé. Pour moi, je crois que » ces ſtatues ayant eté faites après la mort de ceux qu'elles » repréſentent, on n'y a pas regardé de ſi près; & que, par » un zele aveugle pour la gloire de *Tcheou-koung*, au lieu de » placer ſa ſtatue derriere le trône de ſon Maître, on l'a placée » ſur le trône même, aſſiſe comme celle de *Tcheng-ouang*: » qu'en penſez-vous »?

« Ce que je penſe, répondit *Koung-tſée*, c'eſt que vous » n'êtes point au fait de ce qui a donné occaſion de repréſenter » *Tcheng-ouang* & *Tcheou-koung* comme vous les voyez; & » qu'ignorant la vérité de l'hiſtoire, vous vous egarez dans le » labyrinthe des raiſonnemens. Je dois à la mémoire du grand » *Tcheou-koung* de lever tous vos doutes ſur ce qui concerne » ſa modeſtie & ſes autres vertus. Voici le fait tel qu'il eſt » raconté dans les Annales des *Tcheou*.

» Ou-ouang *ſe voyant ſur le point de mourir, déſigna ſon fils* » Tcheng-ouang *pour être ſon ſucceſſeur à l'Empire; mais comme* » Tcheng-ouang, *à cauſe de ſon bas-âge, devoit être, pendant* » *bien des années, hors d'etat de régner par lui-même*, Ou-ouang » *y pourvut ſagement, en nommant* Tcheou-koung *pour gouver-* » *ner à la place du jeune Prince, juſqu'à ce qu'il eût atteint* » *l'âge compétent.*

» *Tcheou-koung*, pourſuivit *Koung-tſée*, du vivant de ſon » frere, & ſous ſon autorité, gouvernoit l'Empire en qualité » de Miniſtre. Sous le nom de ſon Pupille, il devoit le gouverner

» encore en qualité de Régent. Il etoit à craindre que les Grands » & le Peuple, qui n'ignoroient pas qu'il avoit eté le conseil, » le compagnon & le coopérateur du grand *Ou-oüang* dans la » conquête de l'Empire, & qui etoient déjà tout accoutumés » à lui obéir, ne s'imaginassent qu'il etoit son légitime successeur, préférablement à un enfant, qui ne pouvoit encore rien » par lui-même. Pour les empêcher de tomber dans cette erreur, » il se crut obligé de proclamer solemnellement le légitime » héritier de la Couronne, & de le faire reconnoître pour tel » par tous les Ordres de l'Etat. Il indiqua l'assemblée générale » dans la salle extérieure du *Ming-tang*; & quand elle fut » formée, il prit entre ses bras le jeune Empereur, monta » avec lui sur le trône pour l'y tenir assis dans la contenance » qui convenoit; & s'etant assis lui-même, il s'exprima à-peu- » près en ces mots :

» *Le Ciel, en donnant l'Empire à* Ou-ouang, *a voulu qu'il » pût le transmettre à ses descendans. Voilà celui qui doit rem- » plir sa place : c'est son fils ; mais comme ce cher fils n'est point » encore en âge de gouverner, je suis chargé, en attendant, de » gouverner sous son nom ; & de le former moi-même dans le grand » art du gouvernement. Je lui donnerai tous mes soins ; & j'espere » que, pour vous protéger & pour nous défendre, il aura la valeur » & les autres qualités guerrieres de son illustre pere ; & pour » vous procurer les douceurs de la vie, toutes les vertus pacifi- » ques de son sage aïeul. Rendez-lui dès-à-présent l'hommage que » vous lui devez comme à votre Souverain.*

» A ces mots tous se prosternerent; & par des acclamations » réitérées, ils reconnurent le jeune Prince pour leur Empe- » reur. Trouvez-vous dans la conduite que tint alors *Tcheou- » koung*, quelque chose qui mérite répréhension ? *Tcheou-*

» koung, répondirent d'une commune voix tous ceux qui » etoient préſens, ne mérite que des eloges ».

Koung-tſée & ſes compagnons continuerent à examiner toutes les particularités antiques & modernes qui etoient renfermées dans le *Ming-tang*; & après avoir fait leurs obſervations ſur ce qu'ils voyoient, & s'être mutuellement communiqué leurs remarques, ils furent introduits dans la ſalle particuliere de *Heou-tſi*, fils de la célebre *Kiang-yuen*, & premier chef de la race des *Tcheou*. (*Voy. la Planche 14*). Ils revirent avec plaiſir la ſtatue d'or qui etoit placée ſur l'un des côtés de l'entrée, en dehors de l'eſcalier; & s'appliquerent, plus qu'ils n'avoient fait la premiere fois, à pénétrer le ſens de chacun des caracteres qui etoient gravés tout le long du dos de cette ſtatue. (Je les ai rapportés en caracteres modernes, & j'en ai donné l'explication en parlant du premier voyage de *Koung-tſée* chez les *Tcheou*. *Voy.* pages 65 & *ſuiv.*

Durant tout le tems que *Koung-tſée* demeura dans la Capitale des Etats de *Tcheou*, ſon nouveau diſciple *Tſo-kieou-ming*, lui procura, ainſi qu'il le lui avoit promis, tous les ſecours dont il pouvoit avoir beſoin pour la perfection de ſes ouvrages. Ils compulſerent enſemble tous les manuſcrits authentiques qui concernoient les premiers tems de la Monarchie; ils confronterent les principaux articles de l'hiſtoire générale de la Dynaſtie régnante, avec ceux que *Koung-tſée* préparoit pour la continuation de l'hiſtoire particuliere du Royaume de *Lou*, ſous le titre de *Tchun-tſieou*; & mirent, pour ainſi dire, tous les inſtans à profit, pour que rien d'eſſentiel ne leur echappât.

Après quelques mois ainſi utilement employés, *Koung-tſée* n'ayant plus de recherches à faire chez les *Tcheou*, prit congé

14. Pag. 358.

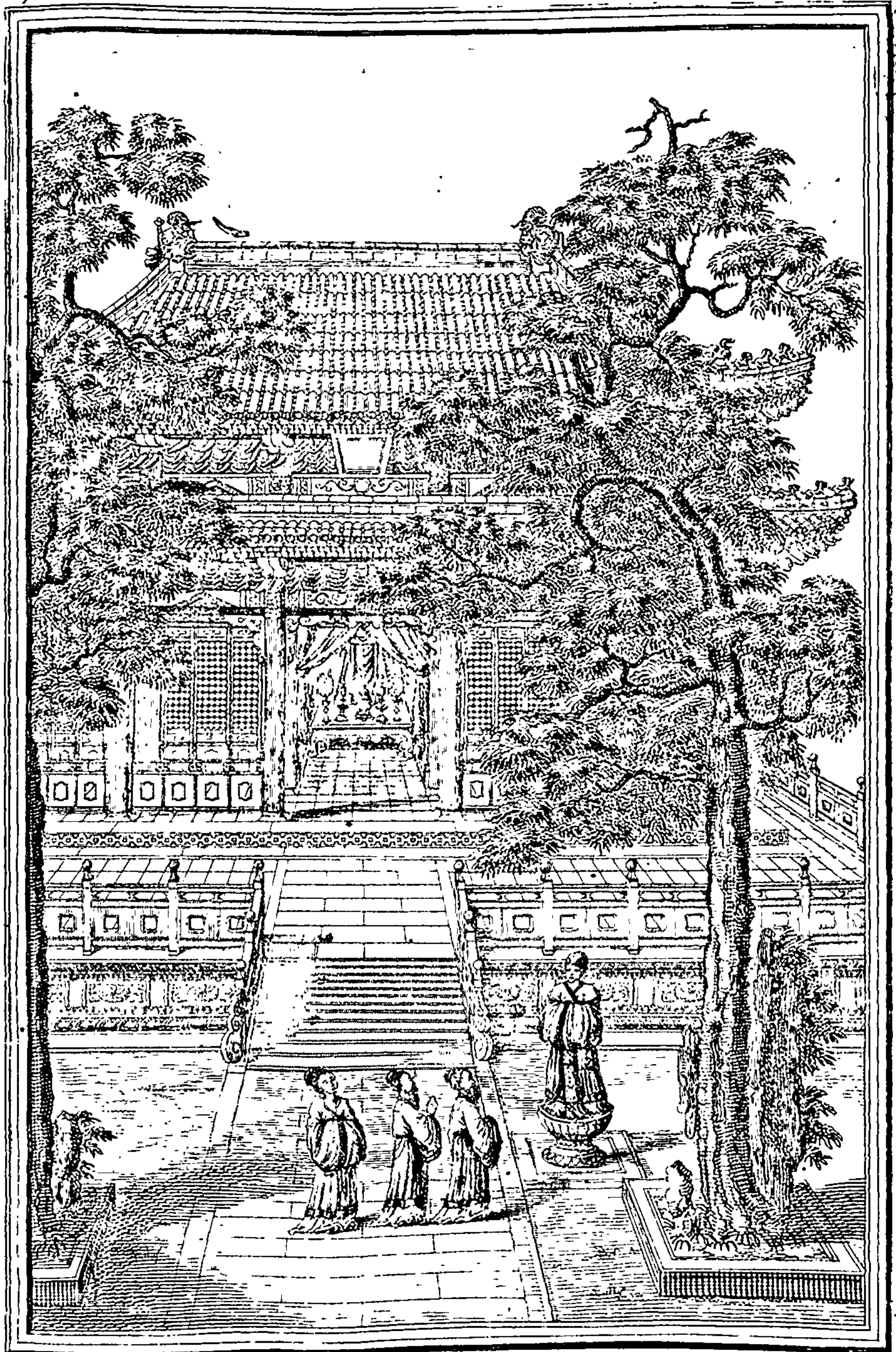

Helman, Sculp.

de *Tso-kieou-ming*, & retourna dans le Royaume de *Ouei*. Il avoit coutume, lorsqu'il voyageoit, de descendre de tems en tems de sa voiture, & de faire une partie du chemin à pied, pour pouvoir examiner par lui-même ce qui méritoit quelque attention. Alors il faisoit prendre les devans à ses disciples pour aller préparer le gîte, & n'en retenoit qu'un ou deux pour lui servir de compagnons. En côtoyant le pied d'une montagne, non loin des bords du *Hoang-ho*, il eut envie de voir en quel etat etoient les sentiers qu'on y avoit autrefois pratiqués pour la commodité de ceux qui, en différens tems de l'année, alloient faire leurs cérémonies jusques sur le sommet. Il dit à *Tsée-lou* de le suivre. Ils marchoient ensemble, jettant les yeux de côté & d'autre, quand tout-à-coup *Koung-tsée* s'arrêta; & se tournant vers son compagnon, il lui montre un faisan qui mangeoit tranquillement des grains, sans la moindre appréhension de devenir la victime de sa sécurité. « Voilà » donc, dit-il tristement, que des lieux si fréquentés autrefois, » sont devenus déserts! Voilà dans ces déserts un faisan laissé » seul de son espèce pour dévorer tous ces grains! J'en suis » dans une affliction extrême ».

« Je ne vois pas, lui répondit *Tsée-lou*, qu'il y ait là de quoi » vous affliger si fort. Vous savez que je suis lent à concevoir » le sens de ce qu'on me dit, pour peu qu'il soit hors de la » voie ordinaire; ayez la bonté de vous expliquer plus claire» ment, afin que je puisse prendre part à votre affliction, & » vous en soulager d'autant, si cela est possible ».

« Ces grains ainsi abandonnés, reprit *Koung-tsée*, sont l'i» mage de la saine doctrine & de l'etat où elle se trouve au» jourd'hui. Pour ce qui est du faisan, il représente exactement » ma situation présente: comment ne m'affligerois-je pas »?

Il répéta jusqu'à trois fois la même chose, sans que *Tsée-lou*

y comprît rien. Mais quand il eut rejoint ses compagnons, il leur fit part de ce qu'avoit dit le Maître, & à quelle occasion il l'avoit dit ; & ceux-ci lui en donnerent l'explication, qu'il ne comprit peut-être pas davantage.

Après avoir marché quelque tems, *Koung-tsée* voyant que les herbes sauvages, les ronces & les epines couvroient tous les anciens sentiers, craignit de s'egarer en s'engageant plus avant. Il revint sur ses pas pour rejoindre les siens, & se rendre au gîte par la grande route. Le cœur navré de tristesse, il composa en chemin faisant l'ode ou la chanson *teng-pei-kieou-ling*, que ses disciples ont transmise à la postérité, & dont voici le sens quant à l'essentiel :

« On ne sauroit parvenir au sommet de la montagne, » sans passer par des chemins difficiles & raboteux. On ne » sauroit atteindre à la vertu, sans qu'il en coûte bien des » efforts & des peines. Ignorer la route qu'il faut prendre, & » se mettre en chemin sans avoir rien qui guide, c'est vouloir » s'egarer ; c'est se mettre en danger de périr.

» Mon dessein etoit de grimper sur le sommet de *Tay-chan*, » pour y jouir encore une fois du brillant spectacle que les » quatre parties du monde offrent ensemble à des yeux attentifs. Ni sa hauteur, ni les arbres touffus qui la couvrent, » les précipices qui s'y rencontrent, n'etoient pas capables de » m'effrayer.

» Je savois qu'il y avoit des sentiers pratiqués à travers les » bois ; qu'il y avoit des ponts sur les précipices, & je me » rassurois : mais, hélas ! tout a disparu. Les herbes sauvages, » les ronces & les epines couvrent tous les sentiers ; à quels » signaux pourroit-on les reconnoître ? Les ponts sont délabrés » ou rompus ; comment franchir les précipices ?

» Entreprendrois-je de me frayer de nouveaux chemins, de

» construire

» construire de nouveaux ponts ? Les instrumens qui seroient » nécessaires me manquent. Les passions ont etouffé toutes les » semences de la vertu ; comment pouvoir les faire germer ? » J'ai fait de vains efforts pour mettre sur les voies qui con- » duisent à la Sagesse, ceux qui voudroient y marcher ; n'ayant » pu réussir, je n'ai plus de ressource que dans les gémissemens » & les pleurs ».

A peine fut-il descendu de son char, en arrivant au gîte, que ceux de ses disciples qui ne l'avoient pas suivi, crurent voir quelque changement dans sa maniere de les accueillir. Inquiets de le trouver plus triste qu'au moment où il s'etoit séparé d'eux, ils craignirent qu'il ne lui fût arrivé quelque chose de fâcheux, & l'interrogerent pour savoir ce qui en etoit. « Ce qui m'afflige, leur répondit-il, est expliqué dans » les vers que je viens de faire & que je vais chanter ». En même tems, s'etant fait apporter son *kin*, il le mit au ton, & chanta la piece qu'on vient de lire, en mariant sa voix au son de son instrument. Il en fit de même après avoir composé la chanson *y-lan-tsao*, dans laquelle il compare la saine doctrine à la fleur que produit la plante *y-lan*, fleur très-belle & très-odoriférante ; mais en même tems d'une si grande délicatesse, que le plus petit vent suffit pour la faner, l'arracher de sa tige, & l'emporter. J'ai parlé plus haut de cette chanson, & je l'ai expliquée, page 309.

A son arrivée on lui annonça la mort de *Ki-koan-ché*, son epouse. « *Ki-koan-ché* mon epouse, dit-il à ses disciples, vient » de terminer sa carriere ; je ne tarderai pas à terminer la » mienne, car je suis dans la soixante-sixieme année de mon » âge : je dois mettre à profit le peu de jours qu'il me reste » encore à vivre. Tâchez de consoler mon fils, & faites en- » sorte qu'il ne se livre pas trop à sa douleur ».

En s'exprimant ainsi, il sembloit pressentir la conduite que devoit tenir son fils. *Koung-ly* pleuroit chaque jour sa mere ; & après une année révolue, il la pleuroit encore comme dans le premier mois de son décès. Il arriva un jour que *Koung-tsée*, entendant des sanglots & des pleurs plus forts que de coutume, demanda ce que c'etoit, & pour quel sujet on se lamentoit ainsi : *c'est votre fils* Koung-ly, lui répondit-on, *qui pleure sa mere.*

« Mon fils a tort, repliqua *Koung-tsée*, de pleurer ainsi sa » mere. Il y a plus d'un an qu'elle est morte ; il doit s'en tenir » exactement, quant à l'extérieur, à ce qui est prescrit dans le » cérémonial ».

On rapporta à *Koung-ly* ce qu'avoit dit son pere ; & *Koung-ly* se corrigea, en cessant de donner des marques eclatantes de sa douleur.

Cette même année *Ki-kang-tsée*, l'un des Ministres du Roi de *Lou*, ecrivit à *Koung-tsée* pour l'inviter à revenir dans sa patrie ; il lui envoya de quoi le défrayer, & ajouta à cet envoi des présens considérables en plus d'un genre, comptant l'engager par-là à se rendre à ses instances. *Koung-tsée* n'avoit pas besoin qu'on se mît en frais pour obtenir de lui ce qu'il etoit disposé de faire. Il y avoit déjà quelque tems que, se voyant inutile dans le Royaume de *Ouei*, il avoit formé le dessein de le quitter, pour aller ailleurs offrir ses services à qui voudroit les accepter ; il profita de la bonne volonté du Ministre de son Roi, & partit pour se rendre où il etoit appellé.

Il y avoit sur la route un bourg peu considérable, nommé alors *Ou-tcheng*, & dont le soin etoit confié à son disciple *Tsée-yeou*. Quand il passa près de ce bourg, il entendit avec surprise le son des grands instrumens, & des airs de la musique des grandes Cérémonies. Il se tourna vers ses disciples, & leur

dit en riant : « pour tuer un poulet, il n'est pas besoin d'em-
» ployer un coutelas tel qu'il le faut pour tuer un bœuf ».

Tsée-yeou, qui etoit venu au-devant de *Koung-tsée*, comprit d'abord ce qu'il vouloit dire ; & sans se déconcerter, il lui repliqua sur le champ : « Maître, je n'ai pas oublié les leçons » que vous nous avez données, & j'ai tâché de les mettre à » profit. Vous nous avez enseigné qu'il n'est aucun homme qui » ne puisse acquérir la sagesse ; & que l'un des moyens de l'ac- » quérir, est l'etude de la grande musique & des grandes Céré- » monies, parce que c'est en etudiant la grande musique & les » grandes Cérémonies, que l'on apprend à régler son propre » cœur suivant ce que prescrit la saine raison, & à se con- » duire envers ses semblables suivant les regles de cette cha- » rité universelle, qui fait qu'on aime tous les hommes en géné- » ral, & chacun d'eux en particulier. Les habitans du petit » bourg que je gouverne, sont des hommes ; je tâche de les » conduire à la sagesse par le sentier que vous nous avez vous- » même indiqué ».

« Je suis très-satisfait de ce que vous venez de dire, lui répon- » dit *Koung-tsée* ; c'est sans trop de réflexion & pour m'egayer » un moment, que j'ai dit moi-même qu'il ne falloit pas, pour » tuer un poulet, employer un coutelas, tel qu'on l'emploie » pour tuer un bœuf. J'approuve votre conduite ; continuez à » vous conduire de même, & comptez sur mon approbation ».

Il rentra enfin dans sa patrie, après une absence de quatorze ans. Il en etoit sorti lorsqu'il comptoit la cinquante-quatrieme année de son âge, à l'occasion de l'affront que lui fit le Roi en le privant de la portion des viandes offertes, qui lui etoit due à raison de sa charge, dans le dessein de le dégoûter ; & il avoit 68 ans quand il y rentra. Nous l'avons suivi pas-à-pas, pour ainsi dire, pendant tout cet espace de tems ; & nous nous

ſommes convaincus, ou nous avons pu nous convaincre, que les différens termes de ſes voyages n'ont pas eté au-delà d'une partie de la Chine d'aujourd'hui. Du côté du Nord il n'eſt pas allé plus loin que les frontieres du *Pé-tché-ly* ; il n'a pas paſſé le fleuve *Kiang* du côté du Midi ; la Province du *Chan-tong* a eté ſon *non plus ultrà* du côté de l'Orient ; & la Province du *Chen-ſi* eſt ce qu'il a vu de plus reculé du côté de l'Occident. Il n'a donc point voyagé chez les Nations etrangeres ; il n'a rien emprunté d'elles ; & la doctrine qu'il a enſeignée, eſt la pure doctrine des anciens Chinois, dont il tâchoit de rappeller le ſouvenir dans l'eſprit de ſes contemporains, qui l'avoient entiérement négligée & comme miſe en oubli.

Quoi qu'il en ſoit, il ne trouva pas à ſon arrivée dans le Royaume de *Lou*, que les choſes y euſſent changé de face, ni qu'on fût mieux diſpoſé pour lui à la Cour, qu'on l'etoit avant ſon départ. Soit que *Ki-kang-tſée* fût mort, ou qu'il n'eût pas le même crédit qu'auparavant, les promeſſes qu'il lui avoit faites furent ſans effet ; & il ne fut pas queſtion de lui donner de l'emploi : on le laiſſa maître de ſon tems pour l'employer comme il le jugeroit à propos. Il profita de cette liberté pour mettre la derniere main à ſes ouvrages, pour cultiver ſes anciens diſciples, & pour en faire de nouveaux.

Il y avoit aux environs de la ville pluſieurs tertres ſur leſquels on offroit autrefois des ſacrifices, & qui n'etoient plus que des termes de promenade pour les citoyens oiſifs. Près des endroits où etoient ces tertres, dont il ne reſtoit plus que des débris, on avoit conſtruit des ſalles ou pavillons, où chacun pouvoit aller pour ſe mettre à l'abri des ardeurs du ſoleil, & reſpirer l'air de la campagne : on leur donnoit le nom de *Tan*, (qui ſignifie *lieu elevé, ou monceau de terre ſur lequel on ſacrifie*), pour conſerver le ſouvenir de l'ancien uſage. *Koung-tſée* choiſiſ-

ſoit alternativement quelqu'un de ces pavillons pour en faire ſon lycée. Celui où il ſe rendoit le plus ſouvent, parce qu'il approchoit plus que les autres de la ſimplicité antique, etoit connu alors, & eſt célebre aujourd'hui, ſous le nom de *tertre des abricots*, *hing-tan*. Il eſt à croire qu'on le nomma ainſi, parce qu'il y avoit au voiſinage quelque champ planté d'abricotiers.

C'etoit-là principalement qu'il alloit avec les principaux de ſes diſciples, faire des leçons ſur les *King*, ſur la muſique & les Cérémonies. Il y rédigea le *Ché-king*; il y dicta le *Chou-king*; il y perfectionna le *Tchun-tſieou*, & il y expliqua les *Koa* de *Fou-hi*. Le nombre de ceux qui venoient l'entendre ou le conſulter; augmentoit de jour en jour, & il jouiſſoit du ſeul plaiſir qui peut flatter le Sage : je veux dire, du plaiſir de cultiver les ſciences & la vertu, & d'en inſpirer le goût à tous ceux qui le reconnoiſſoient pour Maître. Il y en eut juſqu'à trois mille qui ſe déclarerent ouvertement pour être ſes diſciples. Dans ce grand nombre, il ne s'en trouvoit que ſoixante-douze qui fuſſent en etat d'expliquer les Rites, la Muſique & les Arts libéraux, indépendamment de la Morale, qui etoit l'objet principal dont ils s'occupoient tous; & douze ſeulement, qui, outre les connoiſſances qu'ils avoient acquiſes par l'etude, s'appliquoient plus ſpécialement à acquérir la ſageſſe, & s'exerçoient avec plus de conſtance & de courage à la pratique de la vertu. Ces derniers etoient les compagnons ordinaires de leur Maître, les dépoſitaires de ſes ſentimens les plus intimes, & les témoins de toutes ſes actions. C'eſt à eux qu'il expliquoit en détail tous les points de la doctrine qu'il ſe croyoit chargé par le Ciel de rappeller aux hommes, qui en avoient preſque entiérement perdu le ſouvenir; & c'eſt eux qu'il chargea, à ſon tour, du ſoin de propager cette même doctrine après ſa mort. Mais comme la meſure de leurs talens n'etoit pas la même, il leur

aſſigna à chacun en particulier, ce qu'il crut être le plus conforme à leur inclination, & à la capacité qu'il leur connoiſſoit.

Celui d'entre eux qui, à ſon jugement, etoit parvenu au plus haut degré de la vertu, etoit, ſans contredit, le ſage *Yen-hoei*. Il le conduiſit un jour dans l'un des pavillons dont j'ai parlé plus haut ; & là, en préſence de quelques autres de ſes diſciples, il lui dit : « mon cher *Yen-hoei*, j'avance à grands » pas vers la fin de ma carriere, & le tems de ma diſſolution » n'eſt pas eloigné. Vous avez eté témoin de tout ce que j'ai » fait pour tâcher d'inſpirer aux hommes l'amour de la vertu, » & vous n'ignorez pas le peu de ſuccès que j'ai eu. Il y a » peut-être de ma faute, ſi je n'ai pas réuſſi : dans ce cas-là, » vous la réparerez, & vous viendrez à bout de ce que j'ai » tenté inutilement. La connoiſſance que j'ai de votre bon natu» rel, & les progrès que vous avez faits dans l'etude de la » ſageſſe, me donnent lieu de fonder ſur vous les plus flatteuſes » eſpérances. Vous aimez les hommes ; je vous ai vu compatir » à leurs foibleſſes, excuſer leurs défauts, ne pas vous offenſer » de leur ingratitude ni de leurs autres vices ; je vous ai vu leur » faire tout le bien que vous avez pu, & leur ſouhaiter tout celui » que vous auriez voulu pour vous-même : en un mot, je me » ſuis convaincu, en obſervant de près toute votre conduite, » que vous avez le *jin* gravé dans votre cœur, en caracteres » ineffaçables. Continuez à faire de cette vertu votre vertu » favorite ; & puiſque vous ſavez parfaitement en quoi elle » conſiſte, & ce qu'elle exige de ceux qui veulent l'acquérir, » faites tous vos efforts pour en faire connoître l'excellence, & » prenez ſur vous d'en expliquer la doctrine quand je ne ſerai » plus : c'eſt ce que je vous recommande par-deſſus tout ».

En parlant ainſi à ſon cher *Yen-hoei*, *Koung-tſée* etoit bien eloigné de prévoir qu'il alloit bientôt le perdre. Ce ſage diſ-

ciple mourut peu de tems après, emportant avec lui dans le tombeau les regrets de ſon Maître & de tous ceux qui l'avoient connu. La poſtérité Chinoiſe l'a toujours regardé, & le regarde encore après plus de vingt ſiecles, comme ayant eté l'un de ces hommes rares que le Ciel ſuſcite dans les jours de clémence, pour ſervir de modeles dans la pratique de la vertu.

La mort de *Yen-hoei* ne fut pas la ſeule que *Koung-tſée* eut à pleurer dans le court intervalle de quelques années. On a vu plus haut qu'il avoit perdu ſon epouſe; *Tſée-lou*, l'un des douze qui lui etoient plus ſpécialement attachés, finit ſes jours d'une maniere tragique, en s'etranglant de ſes propres mains, pour ne pas ſurvivre à une inſulte déshonorante; & *Koung-ly*, ſon fils unique, termina ſa carriere à l'âge de cinquante ans. Toutes ces morts jointes aux déſagrémens qu'il eſſuyoit de tems en tems en rempliſſant ſa tâche, le détachoient inſenſiblement de ce monde, & le diſpoſoient à le quitter ſans regret. Il etoit parvenu à la ſoixante-neuvieme année de ſon âge, & jouiſſoit encore de toute ſa ſanté. Il ſe hâtoit de mettre ſes ouvrages en etat de pouvoir paroître pour l'inſtruction de ſes contemporains & de la poſtérité. Il venoit d'achever le *Hiao-king*, c'eſt-à-dire, le *Livre ſacré de la Piété filiale*, dans lequel il expoſe en abrégé ce qu'il y a de plus eſſentiel à ſavoir ſur cette vertu, qu'il regardoit comme la racine de toutes celles qui ſervent au maintien de la ſociété en général, & au gouvernement des Empires en particulier. Il s'agiſſoit de le confier à quelqu'un qui pût le publier après ſa mort, & en expliquer les maximes. Il jetta les yeux ſur *Tſeng-tſée*, celui de ſes diſciples qui avoit le mieux profité de ſes leçons, & qui, par ſon habileté dans les Lettres, etoit plus en etat que tout autre de préſenter les penſées de ſon Maître dans leur véritable jour.

« *Tſeng-tſée*, lui dit-il, vous ſavez que les Fondateurs de

» notre Monarchie, & ceux qui ont régné immédiatement » après eux, etoient des Princes dont la vertu jettoit le plus » brillant eclat ; que leur doctrine etoit saine, & que leurs » mœurs etoient conformes à leur doctrine. Sous ces vertueux » Princes, le peuple etoit instruit de ses devoirs, & les rem- » plissoit avec exactitude. Les Grands n'opprimoient pas les » petits, & les petits ne portoient point envie aux Grands ; il » n'y avoit entre eux aucune dissension, & ils etoient unis » comme le sont les enfans bien nés d'une même mère. Les » Souverains donnoient leurs ordres, & tous s'empressoient de » les exécuter. Pourriez-vous me dire la véritable cause d'un » effet qui passe aujourd'hui pour une merveille » ?

« Que pourrois-je vous dire sur cela, répondit *Tseng-tsée*, » que vous ne sachiez beaucoup mieux que moi ? Tout ce que » je sais, je le tiens de vous. Continuez, je vous prie, à instruire » votre petit disciple ».

« Asseyez-vous, poursuivit *Koung-tsée* ; ecoutez attentive- » ment ce que je vais vous dire à ce sujet, pour la derniere fois ; » & ne manquez pas d'en faire usage quand le tems en sera » venu. Vous avez tout ce qu'il faut pour remplir, après ma » mort, une partie des pénibles fonctions que j'ai remplies pen- » dant le cours de ma longue vie. Puissiez-vous être plus heu- » reux que je ne l'ai eté, & avoir plus de succès que je n'en » ai eu !

» La raison pour laquelle les anciens Rois & leurs Sujets » remplissoient avec une egale exactitude tout ce qui etoit de » leur devoir respectif, c'est que les uns & les autres avoient » la piété filiale gravée dans le fond de leurs cœurs. *Hiao*, ce » *hiao*, cette piété filiale, est le tronc d'où sortent les diffé- » rentes branches qui produisent toutes les vertus ; & ce tronc a » pour racine le *jin*, l'amour du genre humain. Quand la racine

» &

» & le tronc font en vigueur, les branches produifent libéra-
» lement leurs fruits. Vous n'avez pas oublié ce que je vous ai
» dit dans tant d'occafions fur ce point fondamental de la
» doctrine que je vous ai expliquée ; j'en ai configné le précis
» dans un petit ouvrage que j'ai compofé fur le *hiao* ; je vous
» en fais le dépofitaire, & je vous le recommande fpéciale-
» ment, parce que de tous ceux que je connois, vous êtes
» celui qui peut en faire un meilleur ufage après ma mort ».

Quoique, fuivant la tradition, *Tfeng-tfée* n'ait eté fpécialement chargé par fon Maître que du petit Traité qu'il avoit compofé fur la piété filiale, il n'en eft pas moins certain que la poftérité lui eft redevable des autres ouvrages de *Koung-tfée*, à l'exception du *Tchun-tfieou*, c'eft-à-dire, de l'hiftoire du regne des douze derniers Rois de *Lou*, dont *Tfo-kieou-ming* voulut être l'Editeur & le Commentateur.

La poéfie & la mufique avoient fait les délices de notre Philofophe dans le brillant de l'âge ; il s'en occupoit encore avec le même plaifir à l'âge de foixante-dix ans. Etant forti un jour par la porte orientale de la ville, avec trois de fes difciples, il fe rendit fur un ancien tertre que le Général *Tfang-ouen-tchoung* avoit fait conftruire, pour y offrir un facrifice au *Tien*, en action de graces de ce qu'il avoit remporté une victoire complette fur les ennemis de fon Roi. Il paroiffoit profondément occupé, & même un peu trifte. Ses difciples crurent qu'il fe trouvoit incommodé de la fatigue du chemin, & lui témoignerent l'inquiétude où ils etoient fur fa fanté. « Soyez
» tranquilles, leur répondit-il ; je ne fuis point incommodé.
» En voyant ce tertre dans l'etat où il eft, j'ai fait réflexion
» fur la caducité des chofes humaines, & cette réflexion m'a
» infpiré quelques vers, que je vais vous chanter ». Après ces mots, il fe fait apporter fon *kin*, le met au ton, & chante, en

s'accompagnant de ſon inſtrument, le couplet dont voici le ſens.

« Lorſque les chaleurs finiſſent, le froid ſe met en chemin ;
» après le printems, l'automne s'avance à grands pas ; quand le
» ſoleil ſe leve, c'eſt pour aller rapidement vers le lieu où il
» doit ſe coucher, & les eaux ne coulent vers l'Orient (il en
» eſt ainſi à la Chine) que pour aller s'engloutir dans le ſein de
» la vaſte mer. Cependant le chaud & le froid, le printems
» & l'automne recommencent chaque année ; le ſoleil reparoît
» chaque jour au point où il doit ſe lever, & de nouvelles
» eaux remplacent ſans ceſſe celles qui ſe ſont écoulées ; mais
» le grand Général qui fit conſtruire ce tertre, ſon cheval
» de bataille, & tous ceux qui eurent part à ſes exploits, que
» ſont-ils devenus ? par qui ont-ils eté remplacés ? Hélas ! pour
» tout monument de leur gloire, il ne reſte que les débris d'un
» tertre, que les plantes ſauvages tapiſſent en entier ».

Si cette poéſie ne paroît pas bien brillante à des yeux européens, il faut s'en prendre à la traduction plutôt qu'à l'original, dans lequel les connoiſſeurs Chinois trouvent un ſens profond & des expreſſions exquiſes. Il ſeroit injuſte de les condamner par les loix que nous preſcrivent notre goût & nos préjugés.

La réflexion qu'il venoit de mettre en poéſie & en chant, ſe préſenta plus vivement à ſon eſprit quelques jours après. En parcourant l'*Y-king* ou lignes de *Fou-hy*, il tomba ſur le *Koa* qui eſt intitulé *Sun-y* (comme qui diroit *ſigne de la deſtruction & réparation*) & s'y arrêta pour le méditer. A meſure qu'il méditoit, la triſteſſe le gagnoit inſenſiblement, & ſon viſage en parut altéré. *Tſée-hia*, l'un des diſciples qui etoient avec lui, s'en etant apperçu, s'avança modeſtement, & lui dit :
« Maître, vous êtes occupé des *Koa*, & vous paroiſſez tout
» triſte. Y avez-vous découvert quelque choſe qui doive vous
» affliger ? Si cela eſt, ne craignez pas de vous expliquer avec

» votre petit disciple ; je ne demande pas mieux que de m'inſ-
» truire ſur tout ».

« Je contemplois le *Koaſun-y*, lui répondit *Koung-tſée*, » & j'y voyois que tout ce qui exiſte n'a qu'un tems pour ſe » montrer ; que toutes choſes ſe délabrent peu-à-peu, ſe répa- » rent par parties, & ſe détruiſent enfin pour reparoître ſous » de nouvelles formes, leſquelles diſparoîtront à leur tour, » pour être remplacées par d'autres qui diſparoîtront de même. » Cette vue m'a fait naître une foule de réflexions qui ont » produit ſur moi l'effet dont vous me demandez la cauſe ».

« Puiſque la contemplation des *Koa*, repartit *Tſée-hia*, eſt » capable d'attriſter, il me ſemble qu'on ne doit pas s'en occu- » per : les ſujets de triſteſſe ne viennent que trop ſans qu'on » les cherche ; pourquoi en chercher qui ne ſe préſenteroient » peut-être pas d'eux-mêmes » ?

« Vous prenez mal la choſe, reprit *Koung-tſée* avec viva- » cité. Occupez-vous des *Koa* ; liſez l'*Y-king*, etudiez-le, » méditez-le ſans ceſſe ; vous apprendrez beaucoup ; & plus » vous aurez appris, plus vous croirez ne rien ſavoir : & plus » vous ſerez enflammé du deſir d'apprendre. Vous parviendrez à » vous connoître vous-même ; alors vous ſerez modeſte, vous » n'aurez garde de vous préférer à qui que ce ſoit. On vous » eſtimera, on vous aimera, & vous jouirez du plus précieux » de tous les avantages : je veux dire de l'avantage de jouir de » vous-même, ſans que cette jouiſſance puiſſe être altérée par » aucun accident. Tels ſont les fruits que vous pourrez recueillir » de l'*Y-king*. Auriez-vous le courage de vouloir vous en » priver » ?

Quoique le Roi de *Lou* ſon Souverain ne l'eût pas employé, & parût ne pas faire cas de lui, il ne l'avoit cependant pas oublié, & conſervoit dans le fond de ſon cœur toute l'eſtime

qui etoit due à ses vertus. Il avoit la bonté de s'informer quelquefois de l'etat de sa santé; & comme on lui eut dit qu'à son âge, qui etoit alors de plus de soixante-dix ans, il etoit aussi studieux & presque aussi robuste que dans ses plus brillantes années, il voulut s'en assurer par lui-même, & lui donner une audience particuliere, dans laquelle il se proposoit de lui rendre tous les honneurs, & lui donner toutes les marques de bienveillance dont un Souverain peut gratifier son Sujet. Il le fit venir; il ordonna que, contre l'etiquette ordinaire, il entreroit par la porte du milieu, c'est-à-dire, par la porte qu'on n'ouvroit que pour le Roi lui-même, & pour les Ambassadeurs des autres Rois, en tant qu'ils représentoient la personne de leurs Maîtres. Il se rendit le premier dans la salle où il devoit l'admettre; & aussi-tôt qu'il l'apperçut, il se leva, & lui ordonna de s'asseoir. « Vous êtes âgé, lui dit-il; j'ai à vous entre» tenir long-tems, & je veux que vous soyez à votre aise ». Il lui fit ensuite toutes les interrogations dont il s'avisa, & parut toujours satisfait des réponses. L'Histoire n'a conservé de cet entretien que quelques paroles qui ont rapport au Gouvernement.

« Je souhaiterois de tout mon cœur, dit le Roi, que mes » Sujets vécussent heureux sous mon regne; ne pourriez-vous » pas me suggérer quelques moyens faciles pour les rendre » tels que je le souhaite? Procurez-leur l'abondance, répondit » *Koung-tsée*, & ils seront heureux. Cela n'est pas aisé, repli» qua le Roi. Très-aisé, reprit *Koung-tsée*; & voici comment. » Soyez très-réservé à exiger que le peuple, & ceux de la » campagne sur-tout, travaillent à des ouvrages qui ne sont » que pour vous ou pour les vôtres. Travaillant pour eux» mêmes, ils travailleront d'affection, dans l'espérance de jouir » du fruit de leurs travaux; alors les campagnes seront cultivées,

» les Arts feront en vigueur : premiere fource d'abondance.
» Diminuez le tribut & les impôts ; & fi abfolument il vous
» faut percevoir des droits, percevez-en le moins que vous
» pourrez, & que ce ne foit que fur les marchandifes de luxe,
» & non fur celles de premiere néceffité ; alors le commerce
» fleurira, & vos Sujets deviendront riches : feconde fource
» d'abondance..... Mais en diminuant le tribut, interrompit le
» Roi, & en ne mettant que de légeres impofitions fur un petit
» nombre de marchandifes, je m'appauvrirois infailliblement,
» & je ferois prefque réduit à rien. Comment pourrois-je alors
» fubvenir aux befoins indifpenfables de l'Etat » ?

« Permettez-moi, Seigneur, répondit *Koung-tfée*, permet-
» tez-moi de vous dire, qu'il en arriveroit précifément le con-
» traire de ce que vous paroiffez craindre : car alors toutes les
» richeffes de vos Sujets, feroient vos propres richeffes. *Un*
» *Roi*, dit le *Ché-king*, *qui ne voit dans fes Sujets que fes*
» *propres enfans*, *aura des Sujets qui ne verront dans leur Roi*
» *que leur propre pere*. Je vous le demande, Seigneur, regar-
» dez-vous comme une chofe poffible qu'un pere qui a des
» enfans riches, foit lui-même pauvre, &c. » ?

Cette impoffibilité dont parle ici notre Philofophe, eft réelle dans fon pays ; parce que la piété filiale y etant regardée comme la bafe fur laquelle appuie tout l'edifice du Gouvernement, un pere a le droit primordial fur tous les biens de fon fils, & un fils ne fe regarde comme maître de fon propre bien, qu'autant qu'il en fait hommage à fon pere, & qu'il a fon confentement pour le poffeder.

Peu de tems avant ou après cette audience, *Koung-tfée* fe fentant encore affez fort pour foutenir les fatigues d'un voyage, voulut, avant de mourir, voir encore une fois la célebre

montagne de *Tay-chan*. Il s'y transporta accompagné de quelques disciples, grimpa sans peine jusques sur le sommet, & y fit sa priere. Après avoir pris quelques momens de repos, il se leva ; & ayant jetté les yeux comme par hasard sur le Royaume de *Ou*, il fit observer à ceux qui l'accompagnoient, qu'en dehors de la porte *Tchang-men* de la ville frontiere, il y avoit un cheval qui sembloit délibérer de quel côté il se sauveroit. Cette ville frontiere, & en même tems Capitale du Royaume de *Ou*, etoit précisément dans l'endroit où est aujourd'hui *Sou-tcheou* ; ainsi son eloignement de *Tay-chan* ne pouvoit être plus grand sans être hors de la portée de la meilleure vue. L'un de ses compagnons lui dit qu'il voyoit bien quelque chose ; mais qu'il ne pouvoit distinguer ce que c'etoit. « Ce » que vous dites être un cheval, ajouta-t-il, me paroît comme » une piece de toile blanche, sur laquelle on auroit peint un » peu de bleu. Ce cheval, reprit *Koung-tsée*, est de couleur » de roseau, tirant sur le blanc ; ce qui vous paroît bleu, n'est » que l'effet de la réverbération de la lumiere ». Ses disciples ayant fixé l'objet avec plus d'attention, convinrent qu'il disoit vrai, & admirerent la bonté de ses organes dans un âge si avancé.

Les différens Rois à la Cour desquels il s'etoit montré ci-devant, se souvenoient aussi de lui dans les occasions, & le faisoient consulter sur les evénemens singuliers qui avoient lieu dans leurs Etats respectifs ; en voici la preuve dans quelques exemples.

Le Roi de *Tchou*, en passant le fleuve *Kiang*, vit flotter sur l'eau quelque chose qui lui parut extraordinaire ; elle etoit d'un rouge foncé, de la grosseur & de la figure à-peu-près d'un boisseau. Il ordonna à ses gens de la saisir & de la lui apporter : il

fut obéi ; mais ni lui, ni aucun de sa suite, ne surent dire ce que c'etoit. Il dépêcha sur le champ un Courier au Royaume de *Lou*, avec ordre de voir *Koung-tsée*, de le saluer de sa part, de lui faire la description de ce qu'on venoit de trouver, & de lui demander tous les eclaircissemens qui pourroient contribuer à en donner une idée exacte. Le Courier part, arrive, & s'acquitte de sa commission.

Après avoir ecouté avec respect tout ce que le Courier de *Tchou* avoit à lui dire de la part de son Roi, *Koung-tsée* répondit ainsi : « la chose dont vous me parlez, est dans la classe des » plantes, quoiqu'elle soit sans racines, & qu'elle flotte sur les » eaux ; elle est le symbole de la vérité ; & pour cette raison on » l'a nommée *ping-ché*, comme qui diroit *vérité flottante*. C'est » une plante fort rare, & on la trouve difficilement. Elle est » bonne à manger, & l'intérieur en est doux comme miel. Heu- » reux sont ceux qui la rencontrent ; plus heureux encore ceux » qui, après l'avoir rencontrée, la saisissent & en font usage à » propos. Si celui qui l'a rencontrée & qui s'en est saisi dans le » dessein d'en faire usage, est Roi, il peut augurer de son regne » qu'il sera florissant ; il peut espérer d'agrandir son Royaume. » Voilà tout ce que je puis vous dire sur la plante *ping-ché* ».

Ce trait rapporté par différens Auteurs, de la maniere que je viens de l'exposer, est rapporté par d'autres un peu différemment. Ceux-ci font dire à *Koung-tsée* que *ping-ché* est un animal, auquel ils attribuent d'ailleurs tout ce que les autres attribüent à la plante. J'ai suivi le *Ché-ki-ché-kia* qui m'est tombé le premier sous la main.

Le Roi de *Tsi* etant dans l'une des salles de son Palais, fut averti qu'un gros oiseau à une seule patte, s'etoit abattu dans la cour qui etoit vis-à-vis ; & que cet oiseau, loin de s'effrayer en voyant le monde, paroissoit au contraire prendre plaisir à

en être vu, puiſqu'il s'avançoit en marchant ſur ſon unique patte, les ailes etendues, vers ceux qui le regardoient, & faiſoit quantité de ſauts en leur préſence, comme s'il avoit deſſein de les amuſer. Le Roi ſortit de la ſalle pour voir de ſes propres yeux ce qui en etoit; ſurpris d'un ſpectacle ſi nouveau, il en demanda l'explication. Perſonne ne ſut ou n'oſa lui répondre. « Il y a là, dit-il, quelque choſe de myſtérieux, » dont je veux abſolument m'eclaircir. Qu'on dépêche ſur le » champ quelqu'un vers le Philoſophe de *Lou*; il n'y a que » lui qui ſoit en etat de nous donner les eclairciſſemens néceſ- » ſaires ».

Le député vit *Koung-tſée*, lui expoſa ſa commiſſion, & en reçut cette réponſe: « l'oiſeau dont vous me parlez, quoique » très-rare, n'eſt pas inconnu, puiſqu'il en eſt fait mention » ſous le nom de *chang-yang*, dans une ancienne chanſon que » les enfans même chantoient de mon tems, lorſqu'il y avoit » apparence de pluie. Il me ſouvient qu'etant encore tout petit, » je voyois les enfans du quartier ſe divertir en ſautant ſur un » ſeul pied, ayant les bras etendus, & chantant *Tien-kiang-* » *ta-yu*, *Chang-yang-kou-ou*; c'eſt-à-dire, *lorſque le Ciel pré-* » *pare de grandes pluies*, *le* chang-yang *paroît & danſe*. Dites » au Roi de s'attendre à une année très-pluvieuſe ». L'Hiſtoire ajoute que l'evénement confirma la prédiction.

Le Roi de *Ou* venoit de conquérir le Royaume de *Yue*; il ne voulut pas laiſſer ſubſiſter la ville de *Hoei-ki*, qui en etoit la Capitale, & la détruiſit de fond en comble. En fouillant dans les fondemens des murailles pour enlever les matériaux, on trouva les oſſemens d'un homme, qu'on jugea avoir eté d'une taille enorme; car un des os de ce cadavre etoit aſſez gros pour remplir ſeul une charrette entiere. (J'emploie les propres expreſſions du texte, que j'ai ſous les yeux).

Le

Le Roi ne trouvant personne, ni dans sa Cour, ni dans sa Capitale, ni même dans son Royaume, qui fût en etat de lui rendre raison de ce phénomene, eut recours au Philosophe de *Lou*. Il députa vers lui un homme intelligent, avec ordre de ne pas se faire connoître pour ce qu'il etoit; mais de lui exposer comme de lui-même, un fait des plus curieux, sur lequel il souhaiteroit d'avoir quelques eclaircissemens; d'attendre ses réponses, & de les minuter avec soin, afin qu'à son retour il pût les répéter dans l'exactitude du détail.

Le député entra dans les vues de son Maître. Arrivé dans la Capitale du *Lou*, il se présenta à *Koung-tsée* comme un etranger qui, sur sa réputation, venoit le consulter sur un fait extraordinaire, qui méritoit d'être approfondi.

« Maître, lui dit-il, on a trouvé sous les fondemens de la » ville de *Hoei-ki*, qu'on vient de détruire, les ossemens d'un » homme qui paroît avoir eté d'une taille monstrueuse. Un des » os de ce squélette, mis dans un tombereau, a suffi seul pour » le remplir. Y avoit-il autrefois des hommes si prodigieuse- » ment grands? & s'il y en a eu, pourquoi l'Histoire n'en fait- » elle pas mention? C'est-là pourtant une de ces choses qu'il etoit » bon de transmettre à la postérité. Comme je sais que vous » êtes versé dans l'Antiquité, je viens vous prier de me com- » muniquer un rayon de vos lumieres pour m'eclaircir sur ce » point ».

« C'est toujours avec plaisir, lui répondit *Koung-tsée*, que » je fais part aux autres de ce que je sais, en quelque genre » que ce puisse être. L'etude particuliere que j'ai faite de l'Anti- » quité m'a appris qu'il y avoit anciennement des hommes dont » la taille etoit fort au-dessus de celle du commun, & qu'il y » en avoit aussi dont la taille etoit si fort au-dessous, qu'on les » eût pris pour être d'une autre espece; mais cela etoit fort

» rare, & l'Hiſtoire ne manquoit pas d'en faire mention: Il s'en » faut bien que nous ayons tout ce qui a eté ecrit. L'homme » le plus petit dont il ſoit parlé, eſt *Kiao-yao-ché :* ſa taille » n'excédoit pas trois pieds, & la hauteur du plus grand n'etoit » pas au-deſſus de dix pieds ». (Si c'eſt du pied des *Tcheou* dont parle ici *Koung-tſée*, la taille du plus petit ſeroit de 28 pouces 6 lignes de notre pied-de-roi, & la taille du plus grand, de 7 pieds 11 pouces du même pied). « Il y a apparence que » celui dont on a trouvé le ſquélette ſous les fondemens des » murailles de *Hoei-ki*, etoit du nombre de ces derniers, & » que c'eſt ce fameux *Fang-foung* que le grand *Yu* fit exécuter » à mort pour avoir négligé de ſe trouver au tems marqué, au » lieu fixé pour la tenue des Etats généraux de l'Empire. L'Hiſ» toire marque poſitivement que ce lieu ſe nommoit *Hoei-chan.* » Nous ſavons d'ailleurs que c'eſt dans cet endroit même, que » fut bâtie la ville de *Hoei-ki*, qu'on vient de détruire. Ainſi » on ne peut pas douter que les oſſemens qu'on vient de trou» ver, ne ſoient ceux de cet homme que je viens de nommer. » Il etoit d'une taille enorme, & d'une force prodigieuſe. Fier » de l'une & de l'autre, il crut pouvoir ſe négliger impuné» ment dans la pratique de ſes devoirs, & ce fut ce qui cauſa » ſa perte. Cependant, comme la faute pour laquelle il fut mis » à mort n'etoit pas une déſobéiſſance formelle aux ordres de » ſon Souverain, mais une ſimple négligence, on rétablit dans » la ſuite ſa mémoire, en lui rendant les honneurs qu'on rend » aux Eſprits des montagnes, & on lui aſſigna la montagne » même où il fut mis à mort, pour le département confié à ſes » ſoins. Sous la Dynaſtie, on lui laiſſa le nom qu'il portoit du » tems du grand *Yu*, c'eſt-à-dire, celui de *Fang-foung*, au» quel, par honneur, on ajouta le titre de *Ché*, & on l'appella » *Fang-foung-ché.* Sous la Dynaſtie *Chang*, comme *Ouang-*

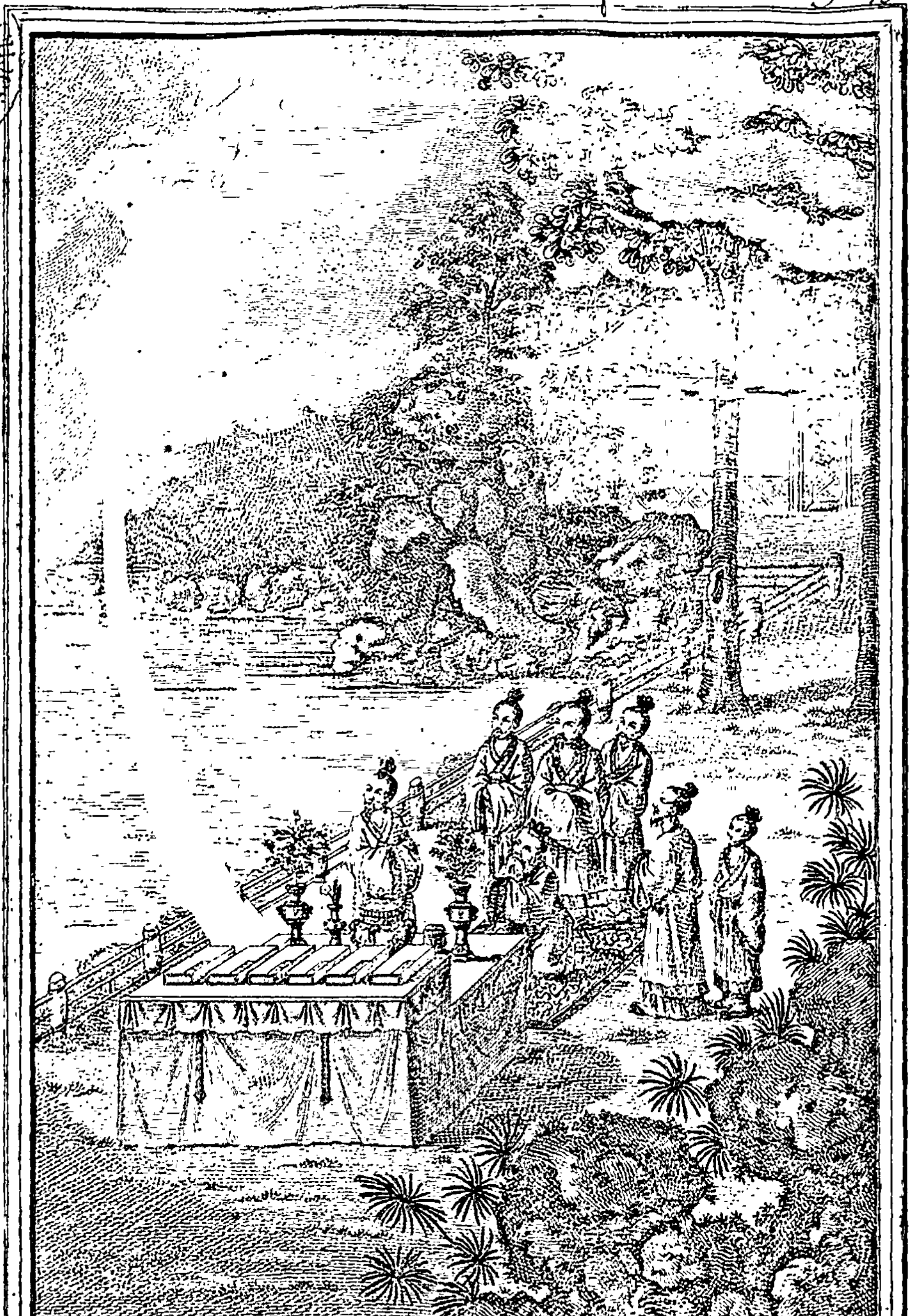

Helman. Sculp.

» *mong* eut ajouté à fon ancien département de la montagne » *Hoei-chan*, celui de la montagne *Foung-yeou*, on lui donna » le nom de *Ouang-mong-thé*. Aujourd'hui, fous la Dynaftie » des *Tcheou*, on l'appelle tout fimplement du nom de *Géant* ».

Satisfait de cette réponfe, le député du Roi de *Ou* retourna promptement vers fon Maître, pour lui rendre compte de la maniere dont il avoit exécuté la commiffion dont il l'avoit chargé. Tous ceux qui furent inftruits de ce qu'avoit dit *Koung-tfée*, furent de fon avis ; & il paffa pour conftant que les offemens de *Fang-foung-che*, lefquels ayant végété dans la terre, au moyen des fucs nutritifs qu'elle leur avoit fournis, etoient parvenus, par une longue fuite de fiecles, à acquérir les dimenfions qu'on leur voyoit.

Depuis fon retour dans le *Lou*, *Koung-tfée* s'etoit conftamment occupé du foin de mettre en ordre les fix *King*. Il acheva enfin ce grand ouvrage ; & quand il l'eut conduit au degré de perfection où il le vouloit, il ceffa d'ecrire, & ne penfa plus qu'à fe difpofer à la mort. Mais en terminant fa carriere littéraire, il crut qu'il etoit de fon devoir de remercier le Ciel, de lui avoir donné affez de vie & de force pour pouvoir la fournir jufqu'au bout. Il affembla ceux de fes difciples qui lui etoient le plus attachés, & fur lefquels il comptoit le plus pour la publication de la doctrine après fa mort ; & les ayant conduits au pied de l'un de ces antiques tertres, près duquel on avoit conftruit un *ting* ou pavillon pour en conferver la mémoire, il leur enjoignit d'y dreffer un autel. L'autel dreffé, il y dépofa les fix *Kings* ; puis fe mettant à deux genoux, la face tournée du côté du Nord, il adora le Ciel, & le remercia avec les fentimens de la plus fincere reconnoiffance du bienfait infigne qu'il lui avoit accordé, en prolongeant le cours de fa vie autant de tems qu'il lui en falloit pour pouvoir remplir l'objet qui feul lui

faisoit desirer de vivre. Il s'etoit disposé à cette pieuse cérémonie, par la purification & par le jeûne ; il la termina par l'offrande entiere & sans réserve du fruit de son travail.

On n'a pas oublié sans doute que j'ai promis, en commençant cet ouvrage, de ne rapporter que ce qu'en disent les Auteurs chinois, & de le rapporter à leur maniere, sans m'ériger en approbateur ni en critique, laissant au Lecteur européen le droit entier de juger les faits suivant ses propres lumieres.

Quelques jours après, il assembla de nouveau ses disciples, & voulut les recevoir dans la salle ordinaire où il avoit coutume de leur expliquer les *Kings*. Quand il les vit en nombre suffisant, il prit sa place au milieu d'eux, & leur parla à-peu-près ainsi :

« C'est ici la derniere fois que je prends avec vous la qualité de Maître ; & ce que je vais vous dire, sera la derniere instruction que vous recevrez de moi. Elle n'est pas moins importante que toutes celles que vous avez déjà reçues ; retenez-la bien, & ne manquez pas de la mettre en pratique après que je ne serai plus.

» Vous savez aussi-bien que moi, qu'un même homme, quelque sage, quelque intelligent, quelque eclairé qu'il soit d'ailleurs, n'est pas egalement propre à tout. Le point capital d'un chacun, est de connoître à quoi il est propre, afin de s'y appliquer préférablement à tout, & de s'y perfectionner. Il n'est que trop ordinaire qu'on se fasse illusion sur le choix, & qu'on manque par-là de réussir comme on l'auroit fait, si l'on avoit bien choisi.

» Il y a long-tems que vous vous êtes attachés à moi, & que vous m'avez reconnu pour votre Maître. J'ai fait tous mes efforts pour m'acquitter, de mon mieux, des obligations que j'avois contractées avec vous, en vous acceptant pour

» disciples. Vous m'avez suivi, vous avez partagé mes travaux
» & mes peines ; & vous vous êtes mis au fait de ce qu'il en
» coûte pour s'instruire sur les différens objets qu'il importe à
» tout homme de savoir, quand il veut remplir exactement la
» tâche qui lui est imposée pendant son séjour sur la terre. De
» mon côté, je n'ai rien oublié, je n'ai négligé aucun des
» moyens qui pouvoient contribuer à vous perfectionner dans
» les différens genres, & j'ai tout lieu de croire que vous êtes
» contens de moi. Vous ne devez pas douter que la longue fré-
» quentation que j'ai eue avec vous, ne m'ait appris à vous
» connoître, & à démêler vos goûts, vos talens; en un mot,
» le mal & le bien qui peuvent se trouver dans chacun de vous.
» Comme je vous juge sans passion & sans préjugé quelconque,
» il est à présumer que je vous juge bien. Ainsi, tenez-vous-en
» à mon jugement préférablement à celui que vous porteriez de
» vous-mêmes. Je n'ai aucune sorte d'intérêt à vous tromper; &
» vous pourriez avoir celui de l'amour-propre, déguisé sous mille
» séduisantes formes, dont quelqu'une vous tromperoit infailli-
» blement, en vous ôtant jusqu'au plus léger soupçon d'avoir
» eté trompé. Dans le déplorable etat où en sont aujourd'hui
» les choses, & vu l'eloignement que l'on témoigne par-tout
» pour la réforme des mœurs & le renouvellement de l'an-
» cienne doctrine, vous ne devez pas vous flatter de rappeller
» le commun des hommes à la pratique de leurs devoirs ; vous
» êtes témoins du peu de succès que j'ai eu dans l'entreprise
» que j'en ai faite, & à laquelle je n'ai pas cessé de travailler
» durant tout le cours de ma longue vie. Ce que vous pouvez
» faire avec quelque espérance de succès, c'est de contribuer
» à conserver le précieux dépôt dont je n'etois que le déposi-
» taire, & que je vous ai confié. Vous le confierez vous-mêmes
» à quelques particuliers qui pourront en faire usage, & qui le

» transmettront, à leur tour, à d'autres pour le faire parvenir » aux générations futures, jusqu'à nos derniers descendans.

» Pour remplir cette tâche avec fruit, il est expédient que » chacun de vous ne s'attache, en particulier, qu'à la partie qui » lui convient le mieux, & pour laquelle il est le plus propre. » J'y ai réfléchi mûrement; & voici à quoi il me paroît que » vous pouvez vous en tenir.

» *Ming-tsée-kien*, *Jan-pe-nieou*, & *Tchoung-koung*, doivent » s'en tenir à la Morale; ils sont en etat d'en développer les » principes, d'inspirer la pratique de ce qu'elle prescrit, & de » porter au plus haut degré de la vertu, ceux qui se mettront » sous leur conduite. O si le Ciel eût daigné prolonger les » jour du sage *Yen-hoei*...! Mais non; il etoit déterminé qu'il » mourroit à la fleur de l'âge, parce que, dans ces malheureux » tems de corruption & de désordre, les hommes n'etoient pas » dignes de le posséder.

» *Tsai-ngo* & *Tsée-koung*, ont naturellement le don de la » parole, & ils ont perfectionné par l'art ce que la nature leur » avoit donné. Ils réussiront, s'ils se contentent de cultiver l'elo» quence : elle leur sera d'un grand secours pour persuader à » leurs contemporains qu'ils ne seront heureux sur la terre, » qu'autant qu'ils feront avec exactitude tout ce pourquoi ils » y ont eté placés.

» *Jan-yeou* & *Ki-lou* ont beaucoup d'usage du monde; » ils connoissent les intérêts des Princes, & savent comment » il faut gouverner les hommes. Ils peuvent se charger des em» plois civils, de ceux sur-tout qui ont un rapport immédiat » avec le peuple; ils peuvent même, s'ils en sont requis, aider » les Souverains dans l'administration de leurs Etats.

» *Tsée-yeou* & *Tsée-hia*, par leur application & leur cons» tance à se livrer à l'etude de l'Antiquité, ont acquis des

» connoiſſances ſûres dans les différens genres d'erudition. Ils » peuvent ſe rendre vraiment utiles, & contribuer de leur part » au bonheur des hommes, en inſtruiſant les Peuples & les » Souverains eux-mêmes, de la doctrine, des loix, des uſages » des moeurs, & de toute la conduite des Fondateurs de la » Monarchie; en faiſant à propos le parallele de ce qui ſe pra- » tiquoit alors, avec ce qui ſe pratique dans le tems préſent. » Ils pourront inſpirer à leurs contemporains les ſentimens d'une » ſalutaire honte, & les engager par-là à faire du moins quel- » ques efforts pour tâcher de les imiter en quelque choſe, s'ils » n'ont pas aſſez de courage pour vouloir les imiter en tout.

» Voilà le dernier conſeil que j'ai à vous donner, comme » votre ami; & la derniere leçon que j'ai à vous faire, comme » votre Maître. Je vous ai parlé ſans déguiſement & à cœur » ouvert; j'eſpere que vous aurez egard à ce que je viens de » vous dire, & que vous vous ferez un devoir de vous y con- » former ».

Depuis cette derniere leçon, donnée avec tout l'appareil de l'enſeignement, & toute la gravité dont il etoit capable, il ne les admit plus que comme des amis, pour jouir du plaiſir de la converſation, & pour faire avec eux quelques parties de promenade aux environs de la ville.

Un jour que *Tſée-koung* s'etoit rendu chez lui pour le ſaluer à l'ordinaire, & s'informer de l'etat de ſa ſanté, *Koung-tſée* lui dit: « vous venez fort à propos; je me diſpoſois à aller à » la Tour orientale, pour voir du haut de la plate-forme com- » ment ſe divertiſſent nos bons campagnards: car vous ſavez » que ce jour eſt conſacré au culte des *Ta-tcha*. J'attendois que » quelqu'un vînt s'offrir pour m'accompagner: allons-y en- » ſemble ».

En attendant qu'ils arrivent, j'expliquerai en peu de mots

ce que c'eſt que ce culte des *Ta-tcha*. Les *Ta-tcha*, ou ſimplement les *Tcha*, ſont les Eſprits qui peuvent être utiles ou nuiſibles aux biens de la terre : ils ſont au nombre de huit. L'un préſide aux vents, l'autre au tonnerre, le troiſieme à la pluie, le quatrieme à la grêle, le cinquieme aux nuages, le ſixieme aux inſectes, le ſeptieme à la gelée, & le huitieme aux frimas. Le culte qu'on leur rendoit, etoit de très-ancienne date, & il eſt conſacré dans un des Livres ſacrés de la nation : je veux dire dans le *Ché-king*, rédigé par *Koung-tſée* lui-même. *Pour honorer les huit* Tcha ; y eſt-il dit, *les appaiſer & les rendre favorables, il faut chanter un* Pin-ſoung, *& faire uſage du* tou-kou. Le *Pin-ſoung* etoit une Ode ou Hymne qui avoit pour objet la deſcription & l'eloge des uſages du pays de *Pin*, cet ancien patrimoine de la Maiſon de *Tcheou* ; & le *tou-kou*, etoit une eſpece de tambour fait avec de la ſimple terre ; c'eſt-à-dire, cette eſpece de tambour dont l'invention eſt due aux premiers habitans de la Chine. « Dans les tems les plus reculés, dit un » ancien fragment, deux fois l'année, lorſqu'on ſe diſpoſoit aux » chaleurs de l'eté, & avant l'arrivée du froid de l'hiver, on » raſſembloit dans chaque diſtrict tous les vieillards laboureurs » du lieu, & on leur donnoit un feſtin, après lequel ils remer- » cioient le Ciel des bienfaits reçus, & en demandoient de » nouveaux en ſe rendant propices les huit *Ta-tcha*. Cette céré- » monie ſe pratiquoit par ordre du Souverain, quoique le Grand- » Maître des cérémonies ne la réglât pas. Elle avoit eté etablie » pour procurer quelque délaſſement aux laboureurs, & pour » donner à entendre l'eſtime qu'on avoit pour leurs perſonnes, » & le cas qu'on faiſoit de leur art ».

Arrivés à la Tour, qui etoit le terme de leur promenade, nos Philoſophes monterent juſques ſur la plate-forme, d'où, portant leurs regards ſur les campagnes des environs, ils virent quantité

quantité de gens diviſés en différentes bandes, ſe livrer à la joie, les uns en chantant & danſant, & les autres en mangeant & buvant. A meſure que *Koung-tſée* les obſervoit, on voyoit ſon viſage ſe dérider & s'epanouir, comme s'il ſe fût diverti lui-même avec eux. « Je vous avoue, dit-il à *Tſée-koung*, que » j'ai un véritable plaiſir de voir ces bonnes gens oublier ainſi » leur miſere, & ſe croire un moment heureux. Ne trouvez-» vous pas qu'ils ſont bien? Je penſe, répondit *Tſée-koung*, » qu'ils feroient beaucoup mieux de ne pas ſe livrer, comme ils » le font, à une joie indécente; & je déſapprouve très-fort » qu'ils s'amuſent à chanter, danſer, manger & boire, au lieu » de ſe répandre en actions de grace des bienfaits reçus, & en » prieres, pour en obtenir de nouveaux. Vous dites très-bien, » reprit *Koung-tſée;* il faut remercier le Ciel des bienfaits reçus, » & le prier d'en accorder de nouveaux: hé bien, c'eſt en ſe » réjouiſſant comme ils le font, que ces bonnes-gens font leurs » actions de graces & leurs prieres. Ne leur enviez pas les » foibles douceurs du bonheur imaginaire d'un jour; une conti-» nuité de travaux ſans relâche, rendroit le corps & l'ame inca-» pables des fonctions auxquelles la Nature les a deſtinés. Il eſt » juſte qu'après cent jours d'un travail pénible, ceux de la cam-» pagne réparent leurs forces en ſe livrant à la joie. Il faut être, » à leur egard, plutôt indulgent que ſévere. Un arc qui ſeroit » toujours bandé, perdroit néceſſairement ſon reſſort, & de-» viendroit hors d'uſage; ce n'eſt qu'en le bandant & le déban-» dant par intervalles & à propos, qu'il conſerve ſon elaſti-» cité, ſa force, & qu'il peut être utile. Je n'ai rien à vous dire » de plus; le tems & l'expérience vous en apprendront ſur cela » davantage ».

Peu de tems après, ce même *Tſée-koung* s'etant rendu chez lui, il le trouva revêtu de ſes plus beaux habits, la barbe &

les cheveux parfumés, & paré dans toute sa personne comme pour un jour de grande cérémonie. « Maître, lui dit-il, vous » aurez la bonté d'excuser ma curiosité, si je vous demande la » raison du brillant appareil dans lequel je vous vois ».

« Je vais à la Cour, lui répondit *Koung-tsée* en soupirant, » & j'y vais, contre mon ordinaire, sans y être invité. Je n'ai » pu résister plus long-tems au sentiment intérieur qui me presse » de faire une derniere tentative auprès du Roi contre le per- » fide *Tchen-tcheng*, qui a trempé ses mains sacrileges dans le » sang du Souverain dont il etoit Sujet; un tel crime ne doit » pas rester impuni. Je me suis préparé par la purification & » par le jeûne, à l'audience que je vais demander, afin que, » si le succès n'en est pas heureux, je n'aie pas à m'en attribuer » la cause ». En finissant ces mots, il part, & va se présenter à la porte du Palais pour être introduit auprès du Roi, comme ayant une affaire de la plus grande importance à lui communiquer. On ne le fit pas attendre; il fut introduit sur le champ, & le Roi le reçut avec distinction.

« Quelle si grande affaire avez-vous à me communiquer, lui » dit-il avec bonté ? Vous savez quels sont mes sentimens à » votre egard; parlez librement; il n'est rien que je ne sois » disposé à faire, quand il s'agira de vous obliger ».

« Seigneur, lui répondit *Koung-tsée*, l'affaire que j'ai à vous » communiquer, est une affaire à laquelle tous les Rois sont inté- » ressés. Le perfide *Tchen-tcheng*, du Royaume de *Tsi*, a mis à » mort *Kien-koung*, son légitime Souverain. Vous êtes Souve- » rain vous-même; vos Etats confinent à ceux de *Tsi*; *Kien-* » *koung* etoit votre allié, & originairement de la même race » que vous : un seul de ces titres vous autorise à faire la guerre » à *Tchen-tcheng*; tous ces titres réunis, doivent vous mettre » au plutôt les armes à la main. Envoyez des troupes pour

» exterminer un monſtre que la terre porte à regret. Le crime » de *Tchen-tcheng* eſt de nature à ne mériter aucun pardon. » En le puniſſant, vous vengerez à la fois un attentat enorme » contre le *Tien*, dont chaque Roi tient la place dans les » Etats qui lui ſont confiés, contre la Majeſté royale, qui » a eté profanée par ce perfide; & contre celui à qui vous » teniez par les liens ſacrés de la parenté, de l'alliance & de » l'amitié ».

« Tout ce que vous venez de dire, répliqua *Ngai-koung*, » eſt exactement vrai; mais il y a bien des réflexions à faire, » & bien des circonſtances à combiner, avant que d'en venir à » l'exécution. Parlez de cette affaire à mes trois *Tay-fou*, ſans » l'avis deſquels je ne ſaurois m'engager dans une guerre dont » le ſuccès incertain pourroit tourner au déſavantage de mon » propre Royaume & de mes Sujets; je m'en tiendrai à ce qu'ils » décideront ».

« Seigneur, reprit *Koung-tſée*, en faiſant mes repréſenta» tions à votre Majeſté, j'ai fait ce que j'ai cru être de mon » devoir: il ſeroit inutile d'inſiſter davantage auprès de vos » *Tay-fou*, que je ſais être déterminés à ne pas entrer dans mes » vues. Je vous prie de réfléchir à part vous ſur ce que je vous » ai propoſé, & de prendre votre parti indépendamment de » vos *Tay-fou*. Vos *Tay-fou* ne ſont pas Rois. Ils ont leurs vues » particulieres, ſuivant leſquelles ils agiſſent; ils ont leurs inté» rêts propres, qu'ils veulent ménager, & qu'ils ménagent en » effet, ſouvent même aux dépens de ceux de l'Etat & de la » gloire de leur Maître. Pour moi, Seigneur, qui n'ai d'autre » intérêt que celui de la juſtice & du bon ordre, je vous con» jure par les noms ſacrés de cette juſtice & de ce bon ordre, » de vous armer, d'armer tous vos Sujets, s'il le faut, pour » aller exterminer un ſcélérat qui ne mérite pas de vivre. Vous

» aſſurerez par ſa mort, la ſucceſſion du Royaume de *Tſi* à ceux » à qui elle appartient par un droit légitime ; & vous imprimerez dans l'eſprit de tous ceux qui pourroient vouloir l'imiter, une ſalutaire terreur, qui les empêchera de conſommer » leur crime ».

« Soyez tranquille, dit le Roi en ſe levant ; je penſerai » ſérieuſement à ce que vous me propoſez ; & s'il m'eſt poſſible d'en venir à l'exécution, ne doutez pas que je ne m'y » porte avec toute l'ardeur dont je ſuis capable ».

Telle fut la derniere action d'eclat de notre Philoſophe. C'eſt par elle qu'il termina ſa vie publique, pour ſe renfermer dans l'enceinte de ſa maiſon, d'où il ne ſe montra que très-rarement à ceux du dehors. Il commençoit à ſentir tout le poids de l'âge ; & de petites infirmités qu'il eprouvoit par intervalles, l'avertiſſoient de ſa prochaine diſſolution.

Un jour qu'il paroiſſoit plus ſérieux qu'à l'ordinaire, & qu'il laiſſoit echapper quelques ſoupirs, comme s'il eût eté en proie à quelque douleur ſourde, l'alarme fut dans la famille. Son petit-fils *Tſée-ſee*, tout jeune qu'il etoit, fut des premiers à s'en appercevoir. Il s'approche, ſe met à genoux devant lui, & lui demande la raiſon de l'abattement où il le voyoit. « Mon » enfant, lui dit *Koung-tſée*, vous êtes encore trop jeune pour » que je vous découvre ce qui ſe paſſe dans mon cœur. Je » crains de n'être point tel que vous le ſouhaiteriez, reprit » *Tſée-ſee*, & que ce ne ſoit-là ce qui vous afflige ; ayez la » bonté de m'avertir de mes fautes, afin que je m'en corrige. » Vous êtes tel que je le ſouhaite, lui répondit *Koung-tſée*, & » je n'ai rien à vous reprocher. Peut-être, pourſuivit *Tſée-ſee*, » penſez-vous que la doctrine de *Yao* & de *Chun* diſparoîtra » bientôt de deſſus la ſurface de la terre, & cette penſée vous » rend triſte. Je vous ai oui dire, que lorſque le pere travaille à

» faire du bois, le fils ne doit pas rester debout ou les bras » croisés : un fils qui se conduiroit ainsi, n'auroit pas la piété » filiale. En vous voyant triste, j'ai craint de ressembler à ce » fils paresseux, si, ne pouvant dissiper votre tristesse, je ne » travaillois au moins à la partager avec vous ; c'est ce qui m'a » engagé à vous en demander le sujet ».

En l'entendant parler ainsi, *Koung-tsée* lui sourit avec bonté, & lui dit en laissant couler quelques larmes de joie : « ô mon » fils ! vos paroles dissipent ma tristesse. Continuez à avoir de » pareils sentimens, & vous viendrez peut-être à bout de ce » que je n'ai pu faire. Soyez tranquille, vous avez la piété » filiale gravée dans le cœur. Puissent toutes les autres vertus » y avoir chacune leur place, & vous rendre digne des faveurs » du *Tien* » !

Cette légere indisposition n'etoit que le prélude d'une maladie sérieuse, dont il fut atteint bientôt après. Il en guérit pourtant ; mais sa convalescence fut longue, & il ne fit plus que languir le reste de ses jours. Plusieurs de ses anciens disciples le visitoient fréquemment, & le servoient comme ils auroient servi leur propre pere. *Tsée-koung*, en particulier, se rendoit auprès de lui avec plus d'assiduité qu'aucun autre, & alloit chaque jour, de grand matin, s'informer en personne de l'etat de sa santé. Il manqua une fois à s'acquitter de ce devoir à son heure accoutumée ; & cette fois justement, *Koung-tsée* l'attendoit avec une sorte d'impatience, pour lui faire part d'un songe mystérieux qu'il avoit fait la nuit précédente. Enfin, il arriva lorsque son Maître etoit à prendre l'air au jardin.

Koung-tsée averti de son arrivée, voulut aller au-devant de lui sans être accompagné. Appuyé sur son bâton, il se traîna jusqu'à la porte extérieure ; & aussi-tôt qu'il apperçut son disciple, il lui dit : « vous venez aujourd'hui bien tard ; je vous

» attendois depuis long-tems. Quelles affaires si pressantes ont » pu vous empêcher de venir plutôt » ? Surpris d'un pareil compliment, & plus surpris encore de voir son Maître, dans l'etat où il etoit, faire lui-même la fonction de portier, *Tsée-koung* resta comme immobile. « Entrez, continua *Koung-tsée* ; je ne » suis point fâché ; ce n'est que l'empressement que j'avois de » vous voir, qui m'a fait vous parler ainsi ; ne le regardez pas » comme un reproche ».

Ils entrerent ensemble ; & quand ils furent un peu remis l'un & l'autre, *Koung-tsée* prit la parole, & dit : « mon cher *Tsée-* » *koung*, je me sens dépérir à vue d'œil ; les forces m'aban- » donnent, & ma santé chancelante ne se rétablira peut-être » jamais ». Un torrent de larmes & des sanglots réitérés, lui couperent la voix. Après quelques momens, il continua ainsi : « ô mon cher *Tsée-koung !* la montagne de *Tay-chan* s'ecroule ; » je n'ai plus à lever la tête pour la contempler ; les poutres » qui soutiennent le bâtiment, sont plus qu'à demi pourries ; je » n'ai plus où me retirer. L'herbe sans suc est entiérement dessé- » chée ; je n'ai plus où m'asseoir pour me reposer. La saine » doctrine avoit disparu ; elle etoit entiérement oubliée : j'ai » tâché de la rappeller, & de rétablir son empire ; je n'ai pu » y réussir. Se trouvera-t-il quelqu'un après ma mort qui veuille » prendre sur soi cette pénible tâche » ? En disant ces mots, il regarda fixement *Tsée-koung*, comme pour l'inviter à s'en charger, puis il ajouta : « les Princes de la Dynastie *Hia* ont » leurs tombeaux, dont l'escalier fait face à la partie du monde » d'où le soleil se leve ; les Princes de la Dynastie *Chang* sont » enterrés entre deux colonnes : je suis de la race de ces der- » niers. J'ai songé cette nuit que j'etois entre deux colonnes, » & que là j'offrois à tous ceux qui m'ont transmis successive- » ment la vie. Ce songe m'avertit que je ne suis pas loin de ma

» derniere heure : mais ce n'est pas-là ce qui m'afflige & fait » couler de mes yeux les larmes que vous voyez. Les Rois » d'aujourd'hui ont tous dégénéré de la vertu de leurs Ancêtres ; » aucun d'eux n'a voulu de la doctrine que je leur annonçois : » voilà le véritable sujet de mon affliction ».

Tsée-koung tâcha de le consoler de son mieux, en lui insinuant que lui *Tsée-koung*, ainsi que ses autres disciples, n'oublieroient rien pour se conformer à ses desirs ; & que s'ils ne marchoient pas exactement sur ses traces, ils feroient du moins des efforts pour pouvoir le suivre de loin ; qu'il se trouveroit peut-être quelqu'un parmi eux, auquel des tems plus heureux, & des circonstances plus favorables, procureroient les succès qu'il ne lui avoit pas eté possible d'avoir dans le siecle pervers où il avoit vécu ; qu'il devoit nourrir cette espérance dans son cœur jusqu'à son dernier soupir, & descendre avec elle dans le tombeau. *Koung-tsée* parut satisfait. Depuis cette conversation, il reprit peu-à-peu une partie de ses forces, & parut avoir recouvré toute sa santé ; mais ce n'etoit-là que la derniere lueur d'une etincelle qui s'eteignoit ; un evénement singulier renouvella bientôt sa tristesse, & le fit retomber dans son etat de langueur.

Le Roi etant allé à la chasse du côté de l'ouest, ceux de sa suite firent rencontre d'un quadrupede extraordinaire, qui mourut aussi-tôt qu'ils l'eurent forcé. Il avoit des cornes de chair ; ses barbes, ainsi que les ecailles qui couvroient son corps, etoient comme celles du dragon, & ses pieds ressembloient à ceux du cerf. Il fut regardé comme un monstre ; & pour cette raison, on le jetta à la voirie hors du parc : mais, ni les loups, ni les chiens, ni les corbeaux, ni les autres animaux carnaciers, n'oserent y toucher. Il resta bien des jours en spectacle, pour satisfaire la curiosite de ceux qui voulurent l'aller voir. On ne parla bientôt plus dans la ville que du monstre tué à la chasse

du Roi, & *Koung-tſée* ne fut pas des derniers à l'apprendre. Il ne s'en rapporta pas à ce qu'on lui en diſoit, il voulut le voir lui-même. Il fit un effort, il ſe tranſporta ſur les lieux, accompagné de *Tſée-koung*, & de deux ou trois autres de ſes diſciples; vit le prétendu monſtre; & en le voyant, il s'écria, comme hors de lui-même : ce n'eſt pas-là un monſtre; c'eſt » l'animal ſymbole de la charité & de la ſaine doctrine. C'eſt » une *lin;* elle s'eſt montrée à un petit nombre, qui, loin de » l'accueillir, l'a pourſuivie à outrance, juſqu'à la forcer & à » la faire mourir. La voilà maintenant expoſée aux regards de » quiconque : mais, hélas! elle eſt dans l'etat de mort. O Ciel! » en ſera-t-il ainſi de la charité & de la ſaine doctrine »? Les ſanglots & les larmes l'empêcherent d'en dire davantage. Il avoit les yeux tournés vers le ciel, & demeura quelque tems immobile : peut-être même ſeroit-il tombé en foibleſſe, ſi les deux diſciples qui etoient le plus à portée, ne l'euſſent ſoutenu. Il donne à cet animal ſymbolique le nom de *lin*, parce que c'etoit une femelle. Le mâle s'appelle *ki;* & quand on déſigne en général l'eſpece, on joint les mots *ki* & *lin*, & l'on dit *ki-lin.*

Le *ki-lin* vivant, avoit annoncé la naiſſance de *Koung-tſée;* le *ki-lin* privé de la vie, annonçoit infailliblement ſa mort. Perſuadé que l'evénement ne tarderoit pas à ſuivre l'annonce, il s'y diſpoſa; mais en s'y diſpoſant, il ne perdit pas de vue ce qui avoit fait l'objet des travaux de toute ſa vie : je veux dire le rétabliſſement de l'ancienne doctrine, & le renouvellement des bonnes mœurs. Il avoit fait tout ce qui etoit en ſon pouvoir pour porter ſes contemporains à l'un & à l'autre; il ne voulut rien oublier de ce qui dépendoit de lui pour y porter ceux des ſiecles futurs. L'enſeignement de vive voix, & les exhortations fréquentes, avoient eté les moyens ordinaires qu'il employa pour

gagner

gagner les premiers. Les Ouvrages dont il etoit Auteur, & ceux auxquels il avoit eu part, furent les moyens qu'il crut devoir employer pour les hommes à venir. Quoiqu'il eût déjà mis la derniere main à tous ses Ecrits, il les relut avec soin, autant que ses forces le lui permirent, & y fit les petites corrections qui lui parurent devoir contribuer à les rendre plus dignes de passer à la postérité. Enfin, après avoir poussé sa carriere jusqu'à la soixante-treizieme année de son âge, il tomba dans un profond assoupissement, dont il ne fut pas possible de le réveiller : il fut pendant l'espace de sept jours dans cet etat léthargique ; & le jour *Ki-tcheou*, de la quatrieme lune de la seizieme année du regne de *Ngai-koung*, Roi de *Lou*, il rendit l'esprit. Cette année, qui répond à la quarante-unieme du regne de *King-ouang*, vingt-cinquieme Empereur de la Dynastie des *Tcheou*, la quatre cent soixante-dix-neuvieme avant Jesus-Christ, & la neuvieme avant la naissance de Socrate.

Son petit-fils *Tsée-see*, le seul de son sang qu'il laissoit après lui, etoit trop jeune encore pour pouvoir ordonner de ses funérailles & du cérémonial qui devoit s'y observer ; ses disciples, *Tsée-koung* & *Koung-hi-tché*, s'en chargerent. Après avoir fermé les yeux à leur Maître, car ils etoient présens lorsqu'il expira, ils lui mirent dans la bouche trois pincées de riz, & l'habillerent de maniere qu'on pût y reconnoître quelque chose de l'habillement des trois Dynasties *Hia*, *Chang* & *Tcheou*. Son habillement, de la tête aux pieds, etoit composé de onze pieces. L'habit extérieur etoit celui dont il se revêtoit lorsqu'il alloit en cérémonie à la Cour ; son bonnet etoit tel que le portoient alors les Ministres d'Etat ; la marque d'honneur qui distinguoit les hommes en place des simples citoyens,

etoit d'ivoire, & le cordon auquel elle etoit attachée, etoit tissu avec des fils de cinq couleurs.

Ainsi habillé, on le mit dans un cercueil de bois de *toung-mou*, dont les planches avoient quatre pouces d'epaisseur du pied d'alors, divisé comme celui d'aujourd'hui, en dix pouces; & ce premier cercueil fut emboîté dans un second, fait de bois de *pe-mou*, dont les planches avoient cinq pouces d'epaisseur. On peignit tout l'extérieur de différentes figures, qui etoient autant d'emblêmes des différentes vertus qui l'avoient plus particuliérement distingué. Ce double cercueil fut placé dans un catafalque construit suivant le rite des *Tcheou*, qui occupoient actuellement le trône Impérial. Les petits etendards triangulaires, placés par intervalles autour de cette décoration funebre, etoient suivant le rite de la Dynastie *Chang*; & le grand etendard quarré, etoit suivant le rite de la Dynastie *Hia*. En réunissant ainsi les rites des trois Dynasties qui, depuis la fondation de l'Empire, l'avoient successivement gouverné jusqu'alors, on vouloit donner à entendre que si la mémoire de ces anciens rites, & de tous les autres qui avoient eu lieu dans les tems les plus reculés, s'etoit conservée parmi les hommes, c'etoit à *Koung-tsée* en particulier que l'honneur en etoit dû, & à qui l'on etoit redevable de cet insigne bienfait. Ce premier devoir etant rempli, *Tsée-koung* & *Koung-hi-tché* acheterent au nom du petit-fils de leur Maître, un terrein de cent *mou* (chaque *mou* est de cent pas, & chaque pas de six pieds) à quelque distance au nord de la ville, au-dessus du courant de la riviere *See-choui*, pour y déposer le corps. A l'une des extrémités de ce terrein, ils eleverent trois monticules en forme de dôme, dont celui du milieu, plus elevé que les autres, devoit servir de signal au tombeau; & *Tsée-koung* y planta, de

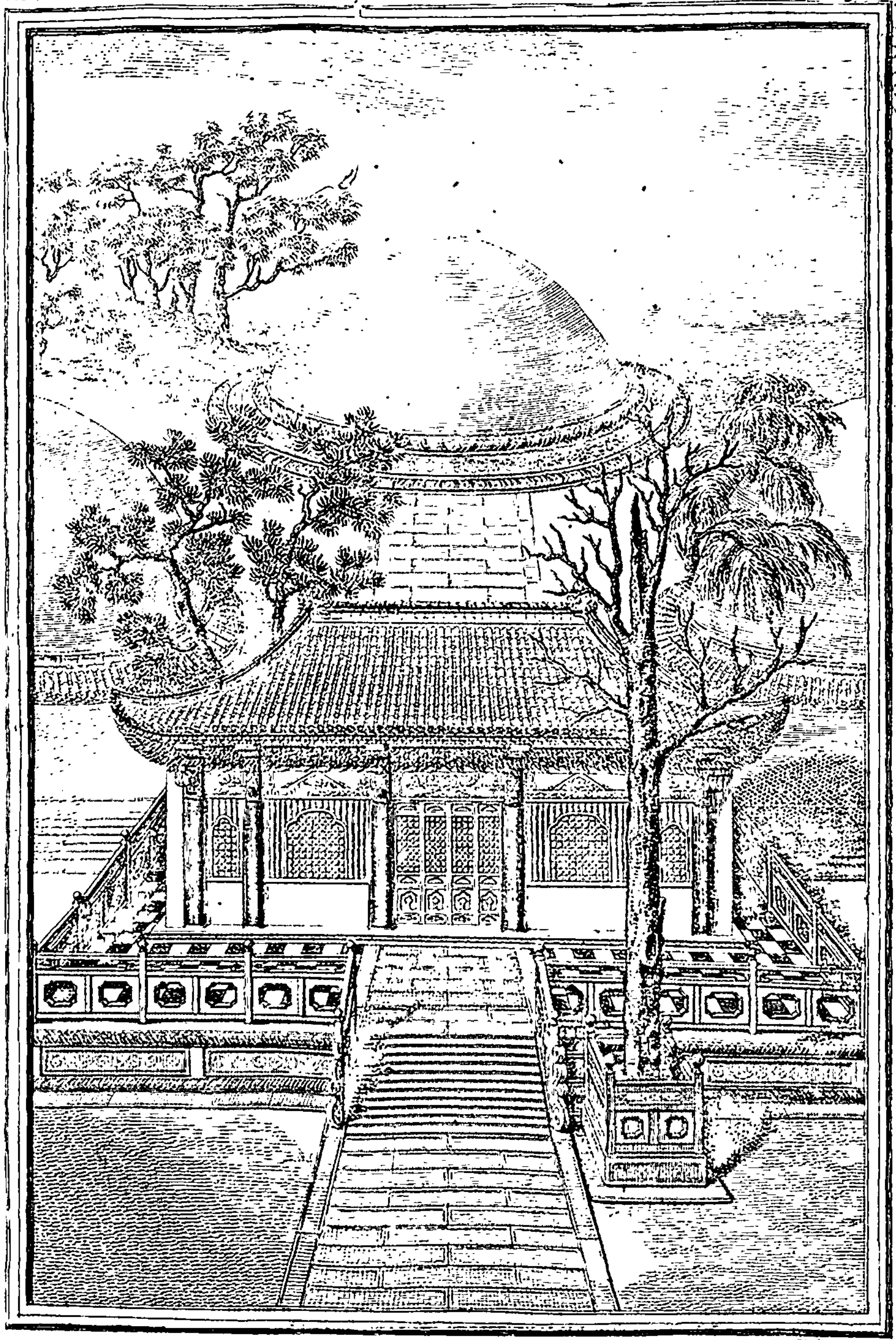

Helman sculp.

ſes propres mains, l'arbre *kiai*. Cet arbre, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un tronc aride, ſubſiſte encore dans le lieu même où il fut planté, malgré le bouleverſement que la Chine a eprouvé plus d'une fois pendant un intervalle de tems de plus de vingt-deux ſiecles. Le profond reſpect que les Chinois conſervent pour la mémoire de leur Sage par excellence, & pour tout ce qui peut contribuer à leur en rappeller le ſouvenir, leur fait regarder ce tronc aride comme un monument digne de toute leur attention. Ils l'ont fait deſſiner dans toute l'exactitude du détail ; ils l'ont fait graver ſur un marbre ; & les empreintes qu'on en tire, ſervent de principal ornement dans le Cabinet de ces Lettrés enthouſiaſtes, qu'une fortune au-deſſous de la médiocre met hors d'etat de décorer plus ſomptueuſement. J'en ai un exemplaire, donné par le *Saint Comte* lui-même, comme un préſent dont il a cru qu'un Lettré du *Grand-Occident* (c'eſt de ce nom qu'on appelle ici l'Europe) pourroit connoître le prix. Je le joindrai aux Planches dont j'accompagne cet Ecrit.

Après avoir tout diſpoſé dans le lieu de la ſépulture, ceux des diſciples qui etoient à portée, ſe raſſemblerent chez *Tſée-ſee*, & formerent le convoi funebre, en ſe joignant aux parens de l'illuſtre mort. Le corps fut mis en terre avec tout l'appareil de l'ancien cérémonial ; & après la cérémonie, tous ſe proſternerent & pleurerent ſincérement ſur ſon tombeau. Avant que de ſe ſéparer, les diſciples convinrent entre eux de porter le deuil de leur Maître commun, de la même maniere & autant de tems qu'ils devroient le porter ſi le propre pere de chacun d'eux etoit mort : la durée en fut de trois ans. Mais *Tſée-koung*, qui avoit eté plus lié qu'aucun autre à celui qu'ils regrettoient tous, recula ce terme juſqu'à la ſixieme année entiérement révolue ; & pendant tout cet eſpace de tems, il s'enferma dans une cahute qu'il avoit fait conſtruire non loin du tombeau,

& ne s'occupa qu'à étudier ſon modele, pour ſe mettre en etat de l'imiter quand les circonſtances le lui permettroient.

Ceux d'entre les principaux diſciples qui etoient habitués dans les Royaumes voiſins, & qui n'avoient pas aſſiſté aux funérailles, virent à leur tour faire les cérémonies funebres, & apporterent, comme une ſorte de tribut, chacun une eſpece d'arbre, particuliere à ſon pays, pour contribuer à l'embelliſſement du lieu qui contenoit les reſpectables reſtes du Sage qui les avoit inſtruits.

L'exemple de *Tſée-koung* fut regardé par les autres comme un reproche tacite du peu d'affection qu'ils avoient pour leur Maître, en s'eloignant de ſon tombeau comme ils l'avoient fait. Ils ſe raſſemblerent au nombre d'environ une centaine, & vinrent s'etablir avec leurs familles aux environs de ce lieu reſpectable, y formerent un village, qu'ils nommerent *Koung-ly*, c'eſt à-dire, village de *Koung*, ou appartenant à la Maiſon de *Koung*, dont ils voulurent bien ſe déclarer les vaſſaux, & prierent *Tſée-ſee* de les regarder comme tels, en acceptant l'hommage volontaire qu'ils lui offroient en conſidération de ſon illuſtre Aïeul. Ces familles nouvellement etablies, ſe multiplierent peu-à-peu; & leurs deſcendans ſe trouverent en aſſez grand nombre après quelques ſiecles, pour peupler eux ſeuls une ville du troiſieme ordre, qui porte aujourd'hui le nom de *Kiu-fou-hien*, & qui eſt du diſtrict de *Yen-tcheou-fou*. Dans les commencemens, on s'etoit contenté de mettre devant le tombeau une ſimple pierre ſans ſculpture, de ſix pieds en quarré, ſur laquelle on faiſoit les cérémonies d'uſage, & que pour cette raiſon on appelloit *Tſée-tan*, c'eſt-à-dire, *Elévation*, ou *Autel* des cérémonies. Pour ce qui eſt des ſtatues de pierre, & des autres ornemens qui décorent aujourd'hui les environs du tombeau, tout cela eſt moderne.

Les parens, les amis & les disciples de *Koung-tsée*, ne furent pas seuls à donner des marques publiques de consternation & de deuil ; tout ce qu'il y avoit de personnes instruites, se fit un devoir de témoigner sa douleur ; & le Roi *Ngai koung* lui-même, qui l'avoit négligé lorsqu'il vivoit, sentit, au moment qu'on lui annonça sa mort, tout le prix de la perte qu'il avoit faite. En présence de tous ses Courtisans, il se reprocha le tort qu'il avoit eu de ne pas l'employer, & dit en peu de mots tout ce qu'on pouvoit dire de plus honorable en faveur de celui qu'il regrettoit. « Le Ciel suprême, dit-il, est irrité » contre moi ; il m'a enlevé le trésor le plus précieux de mon » Royaume, en m'enlevant le Sage qui en faisoit la principale » gloire & le plus bel ornement ». Ce magnifique eloge, tout mérité qu'il etoit, auroit pu être regardé comme un tribut que ce Prince payoit à la coutume, s'il ne l'eût fait suivre par quelque chose de plus durable que les paroles. Il fit construire en son honneur, & non loin de son tombeau, une de ces salles qui portent par distinction le nom de *Miao*, parce qu'elles sont destinées à honorer les Ancêtres : *afin*, dit-il, *que tous les amateurs de la Sagesse, présens & à venir, puissent s'y rendre en tems réglés, pour faire les cérémonies respectueuses à celui qui leur a frayé la route qu'ils suivent, & sur le modele duquel ils doivent se former.*

Pour la consolation des disciples qui s'etoient fixés avec leurs familles dans les environs, & pour remettre en quelque sorte sous leurs yeux celui dont le souvenir leur etoit infiniment cher, outre son Portrait qu'on plaça dans le *Miao* nouvellement construit, on y déposa encore tous ses ouvrages, ses habits de cérémonie, ses instrumens de musique, le char dans lequel il faisoit ses voyages, & quelques-uns des meubles qui lui avoient appartenu. Quand on crut que tout etoit dans l'etat

de décence qu'il falloit, on en donna avis au Roi ; & ce Prince s'y étant transporté, y fit en personne toutes les cérémonies qu'on a imitées depuis ; c'est-à-dire, qu'il le reconnut solemnellement pour Maître, & qu'il lui rendit, en cette qualité, les mêmes hommages que s'il eût eté vivant, & qu'il l'instruisît encore dans la morale, les sciences & le gouvernement. A son exemple, tous ceux de ses disciples qui etoient à portée, renouvellerent dans ce même lieu les hommages qu'ils avoient déjà rendus à leur Maître, & déterminerent entre-eux, qu'au moins une fois chaque année, ils viendroient s'acquitter des mêmes devoirs : ce qu'ils pratiquerent le reste de leur vie, avec une exactitude qui a servi de modele à tous les gens de Lettrés qui sont venus après eux. Depuis plus de deux mille ans, les Lettrés suivent constamment cet usage ; & comme il n'est pas possible que tous fassent annuellement le voyage de *Kiu-fou-hien*, pour la commodité de ceux qui sont répandus dans les différentes Provinces de l'Empire, on a elevé dans chaque ville un *Miao*, où ils vont faire les mêmes cérémonies qu'ils feroient à *Kiué-ly*, s'il leur etoit facile de s'y rendre. Les Empereurs même ne s'en dispensent pas ; ils vont, en tant que représentant la Nation, rendre hommage à celui que la Nation a reconnu solemnellement pour Maître, & c'est le Fondateur de la Dynastie des *Han*, qui le premier en a donné l'exemple.

Après l'extinction totale des *Tsin*, vers l'an 203 avant Jesus-Christ, le grand *Tay-tsou*, *Kao-hoang-ty*, ayant réuni tout l'Empire sous sa domination, regarda comme le premier de ses soins celui de lui rendre tout le lustre dont il avoit brillé sous les premiers Empereurs de *Tcheou*. Les Sages qu'il avoit appellés auprès de sa Personne pour l'aider de leurs conseils, lui persuaderent que, de tous les moyens qu'il pouvoit employer pour venir à bout de ce qu'il se proposoit, le plus

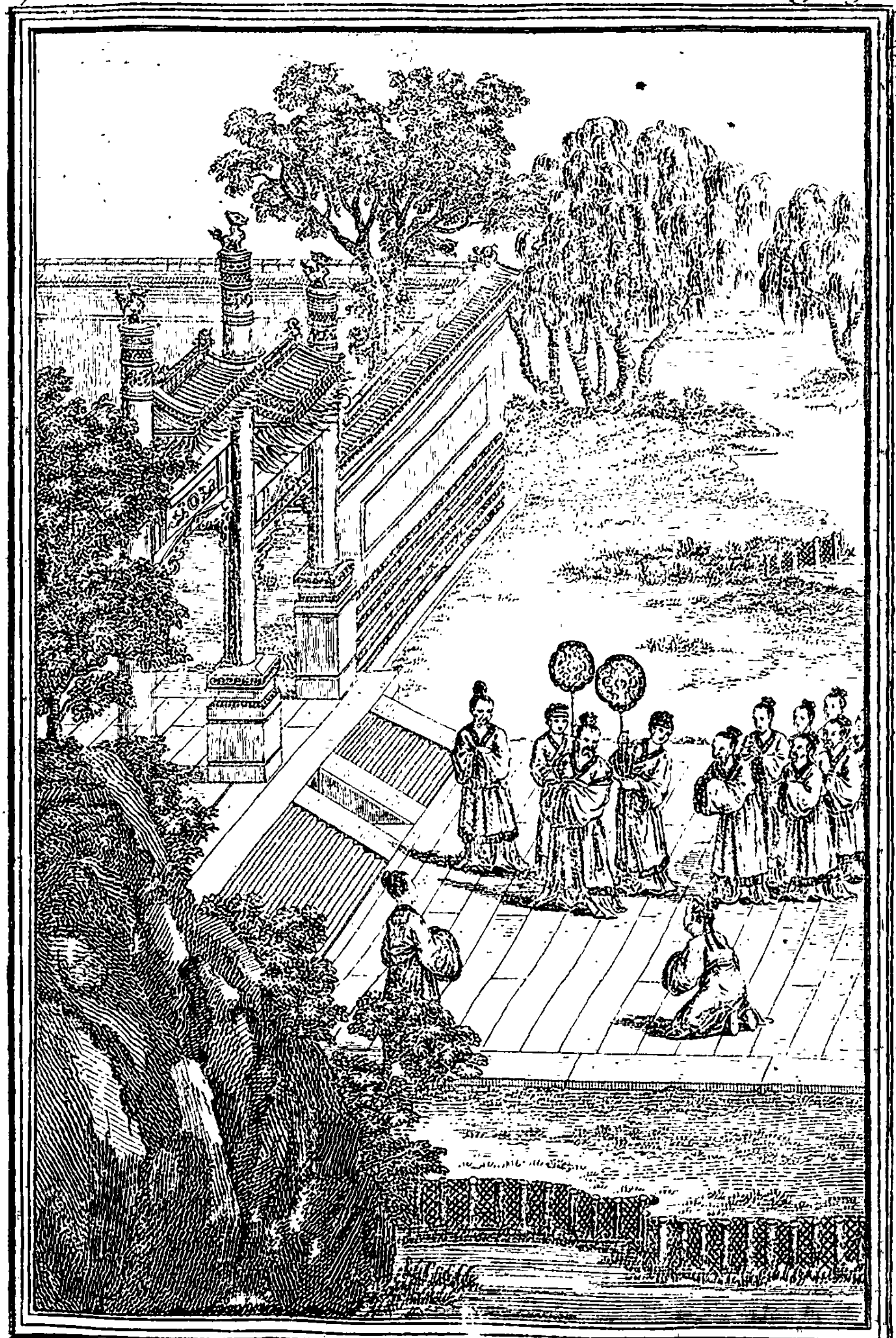

Helman, Sculp.

efficace etoit de faire revivre l'ancienne doctrine, dont le souvenir se conservoit encore dans un petit coin de ses vastes Etats, où les descendans de *Koung-tsée* & de quelques-uns de ses disciples, etoient etablis; & que, pour diriger vers ce grand objet l'esprit général de la Nation, Sa Majesté n'avoit rien de mieux à faire, que de témoigner beaucoup de respect pour le Philosophe de *Lou*, qui avoit eté, durant tout le cours de sa vie, l'exact imitateur des Anciens quant à la maniere de se conduire, & le fidele interprete de leur doctrine dans ses discours & dans ses ecrits. Ils lui firent entendre qu'en donnant des marques publiques de vénération pour un Sage qui fut regardé, jusqu'au tems des Barbares *Tsin*, comme le Docteur par excellence, & le Maître de la Nation, il acheveroit de se concilier l'affection & l'estime de la plus saine partie de ses Sujets.

« C'est, lui dirent-ils, c'est sur-tout en rendant les devoirs » funebres à tous les Guerriers qui sont morts en défendant » l'Empire contre la multitude des tyrans & des rebelles qui » le déchiroient, que vous avez gagné les cœurs de tous ceux » qui, les armes à la main, peuvent vous aider à le conserver. » C'est en rendant les devoirs funebres aux Sages qui, par » leurs vertus pacifiques, leurs instructions & leur exemple, en » ont fait autrefois le plus bel ornement, que vous gagnerez sans » retour les cœurs de tous ceux qui peuvent vous aider à l'illus- » trer & le faire fleurir. Le tombeau de *Koung-tsée* subsiste » encore; les descendans de ce grand homme & de plusieurs » de ses disciples, font leur séjour dans les environs, où ils » cultivent en paix la Sagesse, en marchant sur les traces de » leurs respectables Ancêtres. Daignez vous transporter sur les » lieux; honorez-les d'une visite de votre part, ils redevien-

» dront ce qu'ils etoient du tems des *Tcheou*, & la gloire en » rejaillira sur vous jusques dans les siecles les plus reculés ».

Kao-tsou, qui ne demandoit pas mieux que de prendre en tout le contrepied de la Dynastie qu'il venoit d'eteindre, reçut avec plaisir ce conseil, & s'empressa de le suivre. Il donna ses ordres pour qu'on eût à réparer d'une maniere digne de sa munificence, des lieux où il se proposoit d'aller faire en personne les cérémonies respectueuses en l'honneur d'un Sage qui méritoit la reconnoissance de tous les hommes, présens & à venir.

En conséquence de ces ordres, ceux qui les avoient sollicités, & qui en furent les exécuteurs, réparerent magnifiquement, non-seulement le tombeau, mais encore tout ce qui l'avoisinoit; & au lieu du *Miao* construit autrefois par *Ngai-koung*, & dont il ne restoit plus que quelques débris, ils en firent construire un nouveau, pour servir aux mêmes usages, mais sur un plan plus régulier, & qui embrassoit une plus vaste etendue de terrein. L'ouvrage achevé, & tout le reste etant disposé comme il le falloit pour ce qu'on avoit en vue, l'Empereur se transporta sur les lieux, & y fit les cérémonies avec tout l'appareil de la dignité suprême.

C'est à cette epoque qu'on peut fixer le commencement de l'espece de culte public que ceux qui sont préposés pour instruire ou gouverner la Nation, rendent depuis tant de siècles à celui qui leur a laissé de si beaux préceptes pour remplir dignement ces deux importans objets. Jusqu'alors les descendans du Philosophe, les alliés ou amis de la famille, avoient été les seuls à faire habituellement & dans des tems réglés, les cérémonies respectueuses dans le *Miao*, qu'on ne regardoit que comme le *Miao* domestique de la maison de *Koung*. A l'exemple

de

18. Pag. 401.

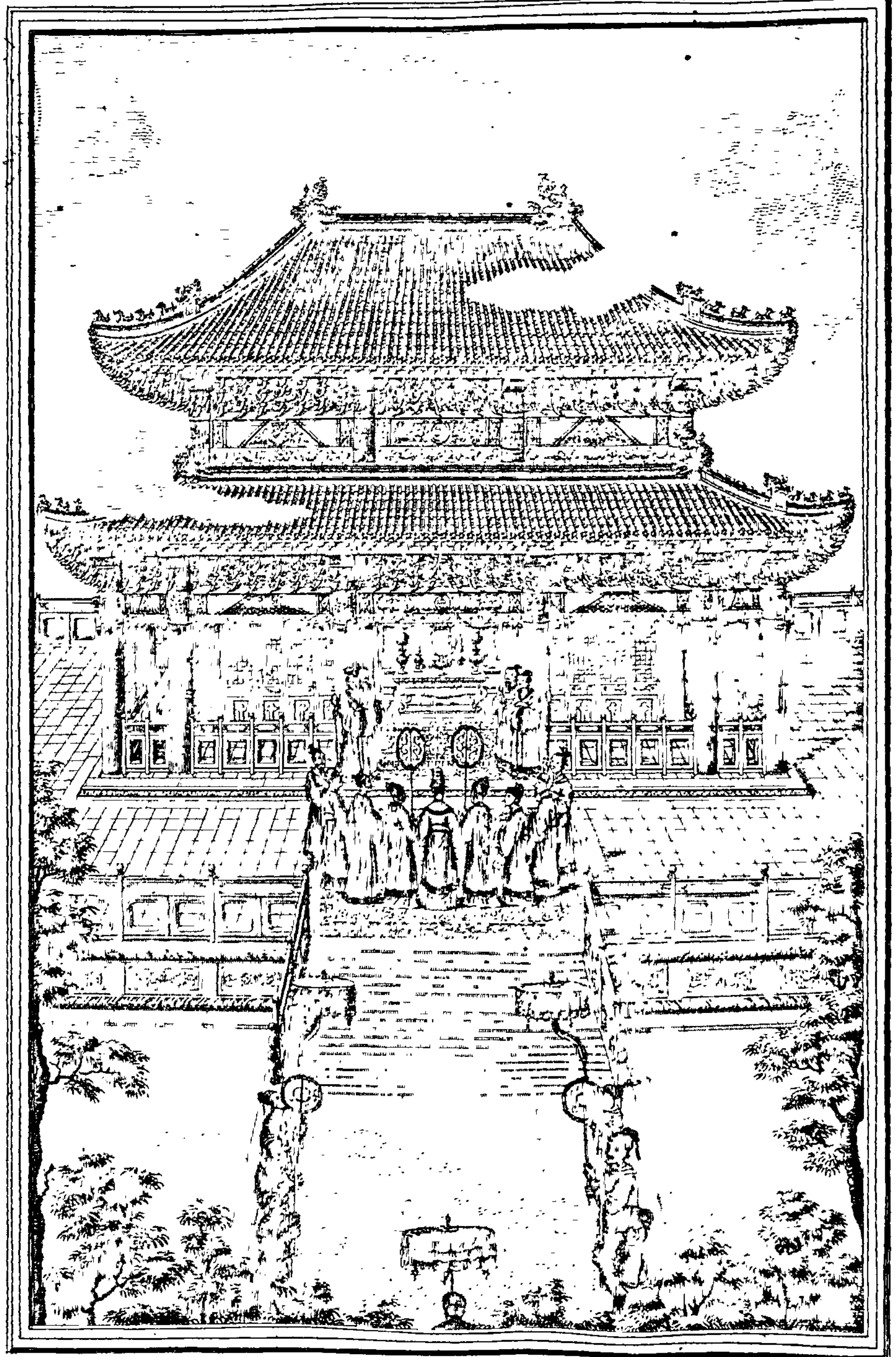

Helman Sculp

de l'Empereur, les Magiſtrats & les gens de Lettres le reconnurent pour leur Maître, & ſe firent un point d'honneur de lui témoigner publiquement le reſpect que des diſciples reconnoiſſans doivent à ceux qui les ont inſtruits. Ce qu'ils ne firent d'abord que volontairement & de leur plein gré, devint dans la ſuite une loi ; & il fut réglé qu'aucun Lettré ne feroit admis aux grades de la Littérature ; qu'aucun Mandarin prépoſé pour l'adminiſtration de la juſtice, & pour gouverner le peuple, n'entreroit en exercice de ſa charge, qu'après avoir fait ſolemnellement les cérémonies reſpectueuſes dans quelqu'un des *Miao* que pour cette raiſon on a érigé dans chaque ville. Ces ſortes de *Miao* ne ſont pas ſeulement en l'honneur de *Koung-tſée ;* on y honore encore les principaux d'entre ſes diſciples, & ceux qui, par leur ſcience & leurs vertus, ont mérité de lui être aſſociés. Les uns & les autres ont commencé à jouir de cette prérogative ſous le regne de *Tchen-tſoung*, troiſième Empereur de la Dynaſtie des *Soung*, qui monta ſur le trône l'an 998 de notre ere vulgaire.

Ce Prince, dans un voyage qu'il fit dans les Provinces orientales de ſon Empire, ſe détourna de la route ordinaire pour aller, avec toute ſa Cour, viſiter le tombeau de notre Philoſophe. Il ſe rendit à *Kiu-fou*, & de là il ſe tranſporta au *Miao*, où il fit les cérémonies reſpectueuſes devant la Repréſentation de celui qu'il adoptoit perſonnellement pour ſon Maître. Après s'être acquitté de ce devoir, il parcourut des yeux tout l'intérieur de la ſalle ; & ſes regards etant tombés ſur quelques inſcriptions qui etoient marquées du ſceau Impérial, il les lut avec attention, & voulut en augmenter le nombre. Il compoſa en vers un court eloge de *Koung-tſée*, & le fit placer à côté de celui que *Tay-tſou*, ſon aïeul, avoit fait dans le même goût. Avant que de quitter ces lieux, il donna une

preuve authentique du cas qu'il faisoit de l'ancienne doctrine, en ordonnant que tous ceux qui avoient contribué à la conserver & à l'etendre, seroient honorés désormais dans les mêmes *Miao* que le Philosophe de la Nation.

« Il est juste, dit-il, que ceux qui ont contribué à faire parvenir jusqu'à nous les instructions du grand homme que nous » honorons, & auquel, tout Souverain que je suis, je viens » de rendre mes respectueux hommages, aient part à notre » reconnoissance & à celle de la postérité. Ainsi, j'ordonne » qu'on ait à placer convenablement, dans ce même *Miao*, & » dans tous ceux de l'Empire qui sont destinés aux mêmes » usages, les Représentations des soixante-douze personnages » qui ont eté ses disciples les plus assidus, lorsqu'il vivoit, & » qui, de vive voix ou par ecrit, ont transmis sa doctrine » après sa mort : de cette maniere, les honneurs qu'on rend au » Maître par excellence, rejailliront, en quelque sorte, sur eux, » & on leur en rendra de particuliers, ainsi qu'il sera déterminé » par le Tribunal des Rites ».

Ce seroit ici le lieu de parler de ces cérémonies, de les mettre sous les yeux, dans le détail le plus exact, telles qu'elles se pratiquent, en traduisant simplement cet article du cérémonial authentique de la Nation, sans aucune réflexion de ma part. Ce simple exposé suffiroit pour faire porter un jugement sans appel, & sur leur nature, & sur l'objet qu'on se propose en les pratiquant : mais comme on a déjà beaucoup ecrit sur cette matiere, & que le pour & le contre ont eu des partisans outrés, je crois, tout bien considéré, qu'il est inutile de redire ce qui a eté dit cent & cent fois. Ce qui n'a pas eté dit, & qui me paroît mériter quelque attention, c'est la succession non interrompue des Ancêtres de *Koung-tsée*, en remontant jusqu'à *Hoang-ty* ; & de ses descendans, jusqu'à

l'Empereur *Kien-long*, aujourd'hui ſur le trône, c'eſt-à-dire, depuis l'an avant Jeſus-Chriſt 2637, juſqu'à l'année courante 1784 : ce qui fait une nobleſſe de plus de 4400 ans. On en trouvera les preuves dans l'explication des Tables généalogiques : c'eſt par-là que je terminerai cet ouvrage. Mais auparavant, je placerai la Table chronologique des evénemens arrivés dans la vie de Confucius.

FIN DE LA VIE DE CONFUCIUS.

La Table ſuivante met ſous un même point de vue les principaux evénemens de la vie du Sage dont je viens de tracer l'hiſtoire, & ces evénemens ſont rangés ſuivant l'ordre des tems auxquels ils ont eu lieu. J'ai ſuivi, dans cet arrangement, l'opinion la plus commune.

On peut tirer deux grands avantages de la lecture de cette Table. Le premier, de pouvoir ſuivre Koung-tſée *depuis le moment de ſa naiſſance juſqu'à celui de ſa mort, & de ſe convaincre qu'il n'eſt jamais ſorti de ce qu'on appelle aujourd'hui la Chine, pour aller s'inſtruire dans les pays etrangers. Le ſecond, de s'inſtruire ſuffiſamment de ce qu'il eſt à propos de ſavoir, ſans eſſuyer l'ennui des détails.*

TABLE CHRONOLOGIQUE

Des evénemens rapportés dans la Vie de Koung-tſée.

Années cycliques.		*Année avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	JE compte les cycles depuis la 61e année du regne de *Hoang-ty*, par laquelle commence le premier cycle du premier tri-cycle; & cette epoque radicale répond exactement à l'an avant Jeſus-Chriſt 2637.	Naiſſance de Confucius.	
Keng-ſiu, 47e année du ſecond cycle du 12e tri-cycle.	L'année *Keng-ſiu*, 47e du ſecond cycle du 12e tri-cycle, la 22e du regne de *Siang-koung*, Roi de *Lou*; la 21e du regne de *Ling-ouang*, 23e Empereur de la Dynaſtie des *Tcheou*; & la 551e avant Jeſus-Chriſt; Confucius, fils de *Chou-leang-ho*, Gouverneur d'une ville du troiſieme ordre, qui portoit alors le nom de *Tſeou-y*, & de *Yen-ché*, naquit le 13 de la 11e lune; c'eſt-à-dire, aux environs du ſolſtice d'hiver. Pag. 13 *& ſuiv.*	551.	1.
Sin-haï, 48e.	Les Mémoires domeſtiques de la Maiſon de Confucius, ne diſent rien de ce qui ſe paſſa durant les deux premieres années de ſon âge. Ils placent	550.	2.
Jen-tſée, 49e.	ſous la troiſieme année la mort de ſon pere. Pag. 16.	549.	3.
Kouei-tcheou 50e.	Pendant les années 4, 5 & 6 de ſon âge, au lieu des divertiſſemens qui ſont l'occupation ordinaire des autres en-	548.	4.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	fans, Confucius s'occupa dès-lors à apprendre les cérémonies ; & pour s'en rendre la pratique aisée & comme		
Kia-yn, 51e.	naturelle, il s'y exerçoit avec ses petits camarades, par forme de jeu. Pag. 16 & 17.	547.	5.
Y-mao, 52e.	Confucius etoit âgé de sept ans, lorsque *Ling-ouang* mourut, & eut pour successeur *King-ouang*. Cette même année, *Yen-ché*, mere de *Koung-*	546.	6.
Ping-tchen, 53e.	*tsée*, mit son cher fils sous la discipline de *Ping-tchoung*, pour etudier les Lettres, *&c.* Pag. 17 & 18.	545.	7.
Ting-see, 54e.	Il continue à étudier sous ce sage Maître les deux année suivantes, & fait les plus grands progrès : mais l'année d'après, il fut obligé d'interrompre	544.	8.
Ou-ou, 55e.	ses etudes pendant quelques mois, après lesquels il reprit son train ordinaire.	543.	9.
Ki-ouei, 56e.	*Siang-koung*, Roi de *Lou*, mourut. A cette occasion, tous les Grands & les Mandarins se rendirent à la Cour, pour faire les cérémonies devant le	542.	10.
Keng-chen, 57e.	cercueil : c'est pourquoi *Ping-tchoung* discontinua les soins qu'il donnoit à l'education de la Jeunesse. Après l'es-	541.	11.
Sin-yeou, 58e.	pace de deux ou trois lunaisons, *Tchao-koung*, successeur de *Siang-koung*, ayant fini toutes les cérémonies d'usage, & tous les Mandarins étant rentrés	540.	12.
Jen-siu, 59e.	dans le train ordinaire, *Ping-koung* fit revenir ses disciples. Confucius ne fut	539.	13.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
Koei-hai, 60e.	pas des derniers à se rendre auprès de lui : il profita plus qu'aucun autre des instructions de ce Sage. Pendant les années 11, 12, 13 & 14 de son âge, il apprit tout ce qui s'enseigne communément dans les Ecoles. Il le savoit aussi-bien que les Maîtres. Il voyoit dans le lointain, ainsi qu'il s'exprime lui-même, le vaste pays des Sciences, & il etoit en doute s'il entreprendroit de le parcourir à loisir.	538.	14.
3e Cycle du 12e Tri-cycle. Kia-tsee, 1re année.	A l'âge de quinze ans il se décide, prend la ferme résolution de se livrer aux Sciences, & fait son plan d'etude.	537.	15.
Y-tcheou, 2e.	Il s'etoit déjà fait un nom du côté de la sagesse ; il passoit pour un jeune homme accompli ; & l'on etoit persuadé que personne ne l'egaloit dans la connoissance-pratique de tout ce qui concernoit le Cérémonial & les différens usages de la vertueuse Antiquité.	536.	16.
Ping-yn, 3e.	Il fait sa premiere entrée dans le monde, & exerce un petit emploi qui lui donne inspection sur le peuple, quant à une partie de la Police. Frappés du bruit de son nom, *Mong-y-tsée*, l'un des grands Seigneurs du *Lou*, & son frere aîné *Nan-koung-king-chou*, veulent apprendre de lui tout ce qui a rapport aux Cérémonies, & le reconnoissent pour Maître. Pag. 19 & *suiv.*	535.	17.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Âge de Confucius.*
Ting-mao, 4e.	Il continue l'exercice de son emploi & ses etudes particulieres, qu'il est souvent obligé d'interrompre pour satisfaire ceux qui venoient le consulter. Sa réputation augmente de jour en jour, & s'etend jusqu'aux Royaumes voisins du *Lou*. Pag. 22.	534.	18.
Ou-tchen, 5e.	À 19 ans, il s'etablit en ménage. *Yen-ché*, sa mere, lui donne pour epouse *Ki-koan-ché*, fille d'un Mandarin dont la famille, originaire du Royaume de *Soung*, remontoit, ainsi que celle de *Koung-tsée*, jusqu'aux premiers tems de la Monarchie. P. 22 & 23.	533.	19.
Ki-see, 6e.	A 20 ans il passe à un Mandarinat plus considérable que celui qu'il exerçoit. Cette nouvelle charge lui donne inspection sur toutes les campagnes du district : il n'en prit possession que l'année suivante, *Keng-ou*. Pag. 24 & *suiv.*	532.	20.
Keng-ou, 7e.	Cette même année *Keng-ou*, il eut un fils, auquel il donna le nom de *Pé-yu*, & le surnom de *Ly*. Pag. 23.	531.	21.
Sin-ouei, 8e.	Il exerce le même emploi jusqu'à la 24e année de son âge. Cette année, la vertueuse *Yen-ché* sa mere, quoique jeune encore, & pour ainsi dire à la	530.	22.
Jen-tchen, 9e.	fleur de son âge, succomba sous les efforts du mal. Elle mourut universellement regrettée ; mais sans aucun re-	529.	23.
Koei-yeou, 10e.	gret de sa part, parce qu'elle etoit persuadée que le fils unique qu'elle lais-	528.	24.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	foit après elle, devoit être la brillante lumiere qui eclaireroit fa nation jufqu'à la fin des fiecles. Pag. 28 *& fuiv.*		
Kia-fiu, 11^e.	*Koung-tfée* fit porter le corps de fa mere dans le même lieu où celui de fon pere etoit dépofé ; il fit obferver l'ancien rite dans les funérailles qu'il lui fit, & n'oublia rien dans cette occafion, pour infpirer à fes compatriotes le defir de l'imiter dans ce qu'il pratiquoit à l'egard des froids reftes de celle qui lui avoit donné le jour. P. 29 & 30.	527.	25.
Y-hai, 12^e.	Il fe tient renfermé dans fon domeftique les trois années du deuil, & obferve rigoureufement tout l'ancien rite. Pag. 34 & 35.	526.	26.
Ping-tfee, 13^e.	La troifieme année du deuil etant révolue, il va dépofer les habits lugubres fur le tombeau de fa mere ; & de retour chez lui, il ne touche aux inftrumens de mufique qu'après cinq jours : encore n'en tira-t-il que des fons triftes. Ce ne fut qu'après le 10^e jour qu'il modula fur tous les tons, & qu'il rentra dans le monde. Pag. 36.	525.	27.
	Cette même année il reçut une députation d'un Prince voifin, dont l'objet etoit d'obtenir de lui des regles de gouvernement. Il répond aux députés, qu'il ne pouvoit les fatisfaire fur ce que leur Maître exigeoit de lui. P. 39 *& fuiv.*		

L'année

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
Ting-tcheou, 14^e^.	L'année *Ting-tcheou* il se rend chez ce petit Souverain, qui lui donne la charge de Grand-Maître des Cérémonies. Il se livre tout entier à l'exercice de cet emploi, & fait des réglemens utiles. Après avoir tout réglé dans la Cour de ce Prince, il revient dans sa patrie pour y vaquer à l'etude & à l'instruction de ses disciples, dont le nombre augmentoit insensiblement. Page 40.	524.	28.
Ou-yn, 15^e^.	La renommée lui ayant appris que dans le Royaume de *Kin* il y avoit un Sage du nom de *Ché-siang*, qui possédoit à fond l'art de tirer du *kin* les sons les plus mélodieux, il voulut connoître cet homme rare, & profiter de ses leçons, supposé qu'il fût tel qu'on le publioit. Il se rendit chez lui, & se mit au nombre de ses disciples. P. 42.	523.	29.
Ki-mao, 16^e^.	Quand il eut atteint sa trentieme année, il s'examina tout de nouveau, pesa tous les avantages & les inconvéniens qui accompagnent les différens états de la vie civile; & après avoir tout bien considéré, il prit la ferme résolution de consacrer tous les instans de sa vie à la pénible tâche de rappeller les hommes à leurs devoirs, en leur traçant les différentes routes qui conduisent à la vertu. Page 46.	522.	30.
Keng-tchen, 17^e^.	Il est invité par le Roi de *Tsi*, & se rend dans les Etats de ce Prince, où	521.	31

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	il entreprend de faire fleurir la saine doctrine. Il ne réussit pas comme il l'avoit espéré. Page 48.		
Sin-see, 18e.	Le Roi de *Tsi* veut lui faire présent d'une ville du troisieme ordre; *Koung-tsée* ne croit pas devoir accepter un pareil présent, parce qu'il n'avoit pas rendu de service qui pût mériter une telle récompense. Page 54.	520.	32.
Jen-ou, 19e.	*King-ouang*, Empereur des *Tcheou*, mort l'année précédente, est remplacé par l'un de ses fils, nommé aussi *King-ouang*, mais ecrit d'une maniere différente. *Koung-tsée* differe le voyage qu'il avoit résolu de faire chez les *Tcheou*, parce qu'à l'occasion du nouvel Empereur, qui n'étoit pas celui que l'Empereur mort avoit désigné pour son successeur, il y avoit encore du trouble dans l'Empire. Page 55.	519.	33.
	Le Roi de *Tsi* continue à honorer *Koung-tsée* de sa bienveillance; il lui assigne pour logement un vaste hôtel près de l'un de ses Palais. Ce Prince ayant appris que le feu du ciel avoit consumé l'une des salles des Ancêtres de l'Empereur, interroge *Koung-tsée* sur cet evénement de mauvais augure. P. 56.		
Kouei-ouei, 20e.	*Koung-tsée* va chez les *Tcheou*; ce qu'il y vit lui donne occasion d'expliquer les points de la doctrine qu'il enseignoit. Il a une conférence avec un	518.	34.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	Musicien philosophe, qui jouissoit d'une grande réputation; il va voir le *Ming-tang*. Page 58.		
Kiao-chen, 21e.	Accompagné de *Nan-koung-king-chou*, il se transporte chez *Lao-tsée* pour s'informer plus particuliérement de la doctrine de ce Philosophe, dont les sectateurs etoient déjà en grand nombre. Page 68.	517.	35.
Y-yeou, 22e.	Il retourne dans le Royaume de *Tsi*, où le hasard lui fait entendre une piece de musique, composée du tems de *Chun*. Cette musique fait une si forte impression sur lui, que pendant l'espace de trois mois, il lui est impossible de s'occuper sérieusement de toute autre chose. Pag. 75 & *suiv.*	516.	36.
Ping-siu, 23e.	Il revient dans le Royaume de *Lou*, sa patrie, & y fixe son séjour pendant l'espace de dix ans, ne s'occupant que de l'etude & de l'enseignement. Pendant ce tems, le nombre de ses disciples s'accroît, & il lui en vient de presque tous les Royaumes qui partageoient alors l'Empire. Page 78.	515.	37.
Ting-hai, 24e.	Il profite de toutes les circonstances qui se présentent, pour inculquer dans l'esprit de ses disciples un grand respect pour tout ce qui avoit été pratiqué par les Anciens. Page 80.	514.	38.
Ou-tsée, 25e.	*Ki-tsée*, l'un des grands Seigneurs du Royaume de *Lou*, avoit fait un	513.	39.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	voyage chez les *Tcheou*, & avoit demeuré quelque tems, pour se former, à la Cour de l'Empereur. A peine fut-il revenu dans sa patrie, que la mort lui enleva son fils. *Voyez* sur cet article, pag. 347 & 348.		
Ki-tcheou, 26^e^.	*Koung-tsée* voulut voir de ses propres yeux tout l'appareil des funérailles, afin de juger des progrès de *Ki-tsée* dans l'etude de l'Antiquité. Ce qu'il dit à ses disciples à cette occasion, *voy.* Ibid.	512.	40.
Keng-yn, 27^e^.	Il accepte un Mandarinat subalterne, qui ne l'empêche pas de vaquer à ses occupations ordinaires. Il se met à la suite des Chasseurs de profession du Royaume de *Lou*, pour se mettre au fait de cet exercice, auquel les Anciens s'etoient livrés, & dont ils avoient fait une occupation d'Etat. Ce qu'il dit à cette occasion. P. 78 & 81.	511.	41.
Sin-mao, 28^e^.	Il profite de son loisir pour purger & rédiger les pieces de Poésie du *Ché-king*, & pour travailler sur l'*Y-king*. Page 84.	510.	42.
Jen-tcheng, 29^e^.	La 11^e^ année de l'Empereur *King-ouang*, le Roi de *Lou*, *Tchao-koung* meurt. *Ting-koung* lui succede l'année *jen-tcheng*, 509 ans avant J. C. P. 86.	509.	43.
Kouei-tsée, 30^e^.	*Koung-tsée* prend occasion du changement de regne, pour abdiquer le	508.	44.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	petit Mandarinat dont il etoit pourvu, & se donne tout entier à l'etude. L'*Y-king* & le *Ché-king* sont en particulier les ouvrages auxquels il donne le plus d'attention. A force de les tenir entre ses mains pour les lire & les relire, il usa jusqu'à trois fois les cordons qui lioient les planchettes sur lesquelles ils etoient gravés. Page 87.		
Kia-ou, 31e.	Pour donner quelque relâche à son esprit, & en même tems pour voir quelques-uns de ses disciples, il fait un voyage dans le Royaume de *Tchen*. Il revient la même année dans sa patrie, & y continue ses exercices accoutumés. Ceux qui prétendent que ce fut dans le *Miao* de *Ouan-koung*, Roi de *Lou*, qu'il vit l'instrument nommé *y* (c'est-à-dire le seau avec lequel il fit les expériences dont il est parlé dans l'explication de la 17e Planche), mettent sous cette année tout ce qui a eté dit à cette occasion. Page 96.	507.	45.
Y-ouei, 32e.	Il fait un voyage à la fameuse montagne *Tay-chan*, dans le dessein de voir par lui-même si les habitans de ces lieux respectables ne sont pas meilleurs que ceux du reste de l'Empire. Ce qui lui arrive en chemin faisant, & ce qu'il dit à cette occasion. P. 104.	506.	46.
	Il va dans le *Tsi*, où le Ministre de ce Royaume le traverse dans tous ses		

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	desseins. Il revient dans sa patrie, en prenant sa route par le *Tchen*, où il ne s'arrête que peu de jours. Page 106.		
Ping-chen, 33^e^.	Le Roi de *Lou* ouvre enfin les yeux sur le parti qu'il pouvoit tirer du mérite & des services de *Koung-tsée*; il l'eleve à la premiere Magistrature de la Capitale, en le faisant Gouverneur du Peuple. *Koung-tsée* réforma bientôt tous les abus, & leur substitua les anciens usages. La Capitale ayant changé de mal en bien, tout le reste du Royaume suivit son exemple. Les Princes voisins eux-mêmes se firent un honneur & un devoir d'imiter ce qui se pratiquoit dans le *Lou*. P. 146.	505.	47.
Ting-yeou, 34^e^.	Après avoir réformé la ville, quant à ce qui concernoit les usages civils, *Koung-tsée* est préposé pour régler les subsides, & la maniere de les percevoir. On lui donne pour cela la charge de *See-koung*. Page 147.	504.	48.
Ou-siu, 35^e^.	Il partage les terres du Royaume, & les range sous cinq classes. Il assigne pour chaque classe le genre de denrée qu'il falloit lui confier, & la quantité de ces mêmes denrées qu'on devoit donner chaque année au Souverain; par ce moyen il procura tout à la fois la fertilité des terres, l'aisance du peuple, & l'augmentation des revenus du Roi. Page 148.	503.	49.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
Ki-hai, 36e.	La maniere dont se rendoit la Justice, etoit sujette à une foule d'inconvéniens auxquels il falloit parer. *Koung-tsée* fut jugé propre à etablir des loix, & à les faire observer. Il ne s'agissoit que de faire revivre les anciennes. Le Roi eleva *Koung-tsée* à la dignité de *Ta-see-keou*, comme qui diroit, *Grand*	502.	50.
Keng-tsée, 37e.	*Arbitre des affaires.* Dans ce nouvel emploi il déploya toute sa sagacité, pour ne rien etablir qui ne fût d'une facile exécution, & dont la justice & l'utilité ne fussent reconnues de tout le monde. Il fixa des peines pour les infracteurs; mais il ne se trouva pas dans l'occasion de les faire subir, parce que tout le monde faisoit son devoir. Dans toutes les affaires litigieuses, dès qu'il avoit parlé, ceux qu'il condamnoit etoient aussi satisfaits du jugement qu'il avoit porté contre eux, que ceux auxquels il donnoit gain de cause, parce	501.	51.
Sin-tcheou, 38e.	que les uns & les autres etoient convaincus qu'il ne jugeoit qu'avec equité. Pag. 155 & *suiv.*	500.	52.
Jen-yn, 39e.	Il etoit d'une vigilance extrême pour assurer la tranquillité publique; & quiconque osoit se porter à quelque action qui tendoit à la troubler, trouvoit en lui un Juge inflexible, qui le punissoit suivant toute la rigueur de la loi. Pag. 156 & 157.	499.	53.
Kouei-mao, 40e.	Un grand Seigneur, nommé *Chao-tcheng-mao*, se rend coupable en ce	498.	54.

Années cycliques. | Années avant J. C. | Age de Confucius.

genre; *Koung-tsée* le condamne à mort, & assiste à son exécution. Pag. 157 & *suiv.*

Les différens Auteurs ne conviennent pas entre eux de la date précise de l'evénement que je viens de rapporter. Dans le Livre intitulé *Lié-koue-tché*, c'est-à-dire, *Instruction sur ce qui regarde les différens Royaumes*, elle est marquée dix ans plutôt. J'ai cru devoir m'en tenir à l'arrangement des Planches qui sont dans le *Ché-ki-ché-kia.*

Le *Nien-pou*, c'est-à-dire, le Livre qui contient les principaux evénemens rangés par ordre chronologique, la fixe à la 51^e^ année de l'âge de *Koung-tsée.* Le *Kiué-ly-tché* s'exprime d'une maniere plus positive, en disant: *la 22^e^ année de* Tcheou-king-ouang, *& la 21^e^ de* Ting-koung, *Roi de* Lou, Koung-tsée *etant à la tête de la Justice, n'exerçant sa charge que depuis sept jours, condamna à mort* Chao-tcheng-mao, *& le fit exécuter en sa présence, devant la porte dite* Leang-koan. La 22^e^ année de *King-ouang*, Empereur des Tcheou, répond exactement à l'an avant Jesus-Christ 498. Cette même année *Koung-tsée* donne au Roi *Ting-koung* des avis très-importans sur les trois *Tay-fou.*

La même année un Poëte s'avisa de chansonner *Koung-tsée*. Peu de mois après, le même Poëte chante la pali-

nodie;

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	nodie ; & au lieu de vers satiriques, il en composa à sa louange, de beaucoup meilleurs que les premiers. P. 159 & 160.		
Kia-tchen, 41e.	Jugement de *Koung-tsée* entre un pere & son fils ; lequel paroît, au premier aspect, contraire à la loi, & dont il donne l'explication au *Tay-fou Ki-sun* son ami. Pag. 194 & *suiv.*	497.	55.
	Entretien de *Koung-tsée* avec le Roi *Ting-koung*, sur ce qui concerne le sacrifice solemnel qu'on offroit anciennement au *Chang-Ty*. Pag. 202 & *suiv.*		
Y-see, 42e.	*Ting-koung* meurt ; il est remplacé sur le trône par *Ngai-koung*. Ce nouveau Roi n'eut pas d'abord pour *Koung-tsée* l'estime dont il l'honora depuis ; il le laissa sans emploi. *Koung-tsée* se voyant négligé dans sa patrie, prit le parti de se retirer dans le Royaume de *Ouei* ; mais il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il fut rappellé par son Souverain, à la sollicitation du *Tay-fou Ki-sun*. Pag. 210 & *suiv.*	496.	56.
Y-see, 42e.	*Ngai-koung* le reçoit avec les plus grands honneurs, & lui donne de fréquentes audiences ; mais il ne profite pas des bons conseils qu'il en reçoit. Page 211.	496.	56.
	Le Roi de *Tsi*, craignant que le Roi de *Lou* ne devînt trop puissant, s'il		

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
Ping-ou, 43^e.	continuoit à se servir de *Koung-tsée*, entreprend de le lui rendre odieux : connoissant le foible de *Ngai-koung*, il lui envoie des Comédiennes & des Musiciennes, pour le corrompre & le dépraver. Ces femmes exécutent avec succès ce projet ; & le Roi se dégoûtant chaque jour davantage de *Koung-tsée*, qui de son côté ne lui épargnoit pas les avis, ne garda bientôt plus de ménagemens avec lui. Il cherchoit les occasions de le dégoûter, en lui donnant des marques d'indifférence, & même de mépris ; il en vint jusqu'à le priver, un jour de grande cérémonie, de la portion des viandes offertes, qui lui étoit due en vertu de la charge dont il etoit revêtu. *Koung-tsée* voyant qu'on ne faisoit plus cas de lui, & se croyant inutile, prit le parti de se retirer. Il alla dans le Royaume de *Ouei*, & s'établit dans ce Royaume, sans cependant y exercer aucune charge. Il s'y occupe de l'instruction, tâche de répandre la saine doctrine, & fait quelques disciples. Pag. 285 & *suiv.*	495.	57.
	Il fait des excursions dans les Royaumes voisins, parcourt en différens tems le *Tsao*, le *Soung*, & quelques autres, ne restant que quelques jours dans chacun, après lesquels il revenoit dans le *Ouei* pour y reprendre ses occupations ordinaires.		

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	Tsée-koung a occasion de faire connoître les principaux disciples de son Maître, & développé le caractere de chacun d'eux en particulier. Pag. 294 & *suiv.*		
	Le Roi de *Ouei*, livré tout entier à une femme nommée *Nan-tsée*, se dégoûte de *Koung-tsée*. *Nan-tsée* veut voir *Koung-tsée*, & avoir avec lui un entretien particulier. *Koung-tsée* consent d'aller au Palais, conduit par *Kio-pe-yu*, qui l'avoit prié de donner au Roi cette marque de complaisance : mais aussi-tôt qu'il entendit que cette femme alloit se montrer, il se tourna du côté du Nord, fit les cérémonies respectueuses qui sont d'etiquette, baissa les yeux, *&c.* Pag. 300 & *suiv.*		
	Il voyage à la suite du Roi, qui conduisoit *Nan-tsée* à l'un de ses Palais de plaisance, où il devoit lui donner une fête ; mais il marche séparément dans dans sa voiture traînée par un bœuf. Page 305.		
Ting-ouei, 44[e].	Il va dans le Royaume de *Tcheng*, & peu après dans celui de *Tchen*. Arrivé sur les frontieres de *Tchen*, il fut arrêté par les gens du pays, qui le prirent pour un exacteur nommé *Yang-hou*, & court risque de la vie. Il est rendu libre par ceux même qui l'avoient arrêté, aussi-tôt qu'ils eurent reconnu leur erreur. Pag. 306 & *suiv.*	494.	58.

Années cycliques.		Années avant J. C.	Age de Confucius.
Ou-chen, 45^e^.	Il reste cette année dans le *Tchen*; mais voyant qu'on ne pensoit pas à l'employer, il se détermine à retourner dans le *Ouei*. Le Roi, à qui il rendit compte de ses voyages, le reçut avec honneur; mais il ne lui donna aucun emploi, à la sollicitation de quelques jaloux qui lui firent envisager *Koung-tsée* comme un homme qui renverseroit tous leurs usages. Pag. 308 & 309.	493.	59.
	Koung-tsée composa la chanson *Lan-hoa*, & prit le parti de voyager. Il est invité d'aller dans le Royaume de *Tsi* : sur le point de se mettre en chemin, il apprend que ceux qui l'invitoient, etoient des rebelles, & il change d'avis : mais comme les préparatifs du voyage etoient déjà faits, il se met en route pour aller dans le Royaume de *Kin*. Lorsqu'il fut près de passer la riviere, il apprit que ce Royaume n'etoit pas tranquille, & que le Prince qui le gouvernoit, livré à tous les excès de la débauche, n'admettoit dans sa familiarité que quelques vils histrions, & autres hommes semblables. On lui dit de plus que deux sages *Tay-fou*, ayant voulu faire des représentations à ce Prince, avoient eté traités en criminels, & condamnés, comme tels, au dernier supplice. Il revient sur ses pas, & va encore une fois dans le Royaume de *Tsao*, & de-là dans celui de *Soung*. En chemin		

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
Ki-yeou, 46e.	faisant, il s'acquitte des devoirs funebres devant le cercueil de la mere d'un de ses amis. Il est insulté dans le pays de *Soung*, & le quitte pour retourner dans le *Ouei*. Pag. 309 *& suiv.*	492.	60.
	En allant au Royaume de *Ouei*, il passa près de *Seou*, où il etoit né dans le tems que son pere en etoit Gouverneur. Il s'y arrête, & compose une elégie en vers de quatre syllabes. P. 317 *& suiv.*		
	Il part de *Tseou*, & tourne vers le Royaume de *Tchen*. Il passe près de *Pou*, & en prend occasion de faire une visite à son disciple *Tsée-lou*, qui en etoit Gouverneur. Il fait l'eloge de *Tsée-lou* jusqu'à trois fois. Pag. 318 *& suiv.*		
	Arrivé près de la riviere, il voit un homme qui se dispose à la passer dans un endroit où il y avoit un gouffre dont on n'osoit approcher sans frémir, & qui paroissoit inaccessible, *&c.*; *Koung-tsée* expose à cet homme le danger auquel il s'expose. Réponse de cet homme. Pag. 323 & 324.		
Keng-siu, 47e.	*Koung-tsée* arrive dans le *Tchen*, & loge chez *Tseng-tsée*. Il est invité par le Roi à donner l'explication d'un evénement extraordinaire. Un oiseau de proie, de l'espece des eperviers, etoit tombé mort sur le perron de l'escalier de la salle du trône; il etoit percé d'une fleche différente de celles dont on se	491.	61.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	servoit alors. *Koung-tsée* explique ce que c'etoit que cette fleche. Pag. 325 & 326.		
	Il quitte le *Tchen*, & va *incognito* dans le Royaume de *Soung*, où quelques-uns de ses amis l'avoient invité : en chemin faisant, il court risque de la vie. Il est comparé à un chien qu'on auroit chassé du logis. Réponse qu'il fait à cette occasion. Pag. 327 *& suiv.*		
	Il va faire une excursion dans le pays de *Pou*, où tout etoit dans le trouble depuis que *Tsée-lou* n'en etoit plus Gouverneur. Il est arrêté par des soldats, & court risque de la vie ; mais *Koung-yang-jou* vient à son secours, & le délivre. Pag. 330 & 331.		
Sin-hai, 48e.	Il passe par le Royaume de *Yé*, où il ne reste que peu de tems. Il en part pour se rendre au Royaume de *Tsai* ; il rencontre deux Philosophes qui labouroient la terre. Conseil qu'il reçoit de ces Philosophes laboureurs. P. 331 & 332.	490.	62.
	Il arrive dans le *Tsai*, d'où, après quelque tems, il part pour retourner dans le *Tchen*. Arrivé dans ce Royaume, le Roi l'invite à voir le nouvel Observatoire qu'il faisoit construire. *Koung-tsée* s'y rend, & empêche le Roi de faire mourir trois de ses Officiers qu'il croyoit coupables de négligence. Pag. 333 *& suiv.*		

Années cycliques.		Années avant J. C.	Age de Confucius.
Jen-tsée, 49e.	Il reçoit un Courier de la part du Roi de *Ou*, qui lui apporte un fragment de métal, qu'un oiseau singulier avoit laissé tomber dans la cour d'un pavillon où etoit alors ce Prince. *Koung-tsée* répond d'une maniere satisfaisante à la question qu'on lui fait. Page 336.	489.	63.
	Tsai-yu, l'un de ses disciples, a occasion de parler de lui au Roi de *Tchou*, auquel il fait un détail de la conduite de son Maître, & de ses principales vertus : sur ce récit, le Roi de *Tchou* veut appeller *Koung-tsée*, & l'attacher à son service, en lui prodiguant les bienfaits. Il le fait inviter à se rendre auprès de lui. *Koung-tsée* se rend à cette invitation, & va à la Cour, où il est reçu du Roi avec toutes les démonstrations de bienveillance qu'il pouvoit desirer. En chemin faisant, il avoit couru risque de la vie. Ce qu'il dit à ses disciples dans ces circonstances, & ce qui lui arrive sur la route. Pag. 338 & *suiv.*		
	Le Roi de *Tchou* veut lui donner, à titre de fief réversible à la Couronne après sa mort, tout le pays de *Chou-ché*, d'environ 700 *lys* d'etendue ; il en est détourné par un de ses Ministres, qui lui fait envisager *Koung-tsée* comme un homme dangereux ; & en conséquence, il change de conduite à son égard, & lui fait dire qu'il n'a aucun emploi à lui donner. *Koung-tsée*		

Années cycliques.		Années avant J. C.	Age de Confucius.
	quitte le *Tchou*, & retourne dans le *Ouei*. Pag. 351 *& suiv.*		
Kouei-tcheou 50^e^.	*Tso-kieou-ming*, l'un des Historiographes des *Tcheou*, vient lui faire une visite, & le reconnoit pour son Maître. Il l'invite à aller encore une fois chez les *Tcheou*, où il lui fait espérer qu'il trouvera des secours de tous les genres pour la perfection de ses Ouvrages. *Koung-tsée* se rend à son invitation, & va avec lui dans l'ancienne Capitale du Fondateur de la Dynastie régnante. Il visite le *Ming-tang* & la Salle particuliere de *Heou-tsi*, reconnu pour premier chef de la race des *Tcheou*. Il explique à ses disciples la doctrine qui est exprimée par les caracteres gravés le long du dos de la statue d'or qui etoit à l'un des côtés de l'entrée de la salle, en dehors. Il explique pareillement pourquoi, dans la salle d'entrée du *Ming-tang*, on a représenté *Tcheou-koung* sur un même trône que *Tcheng-ouang* son Empereur. Il profite de son séjour chez les *Tcheou*, pour se procurer les connoissances nécessaires à la perfection de ses Ouvrages. Page 355.	488.	64.
Kia-yn, 51^e^.	Après quelques mois de séjour, il revient dans le Royaume de *Ouei*; le long du chemin il descend de son char pour côtoyer le pied de la montagne, & voir en quel etat etoient les sentiers qu'on y avoit pratiqués autre-	487.	65.

fois

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	fois pour la commodité des Voyageurs. Il n'en apperçoit aucun, parce que les herbes ſauvages, les ronces & les epines, les avoient entiérement couverts. Il voit un faiſan mangeant tranquillement des grains ſans crainte des voyageurs. Ce qu'il dit à cette occaſion. Il compoſe la chanſon *Teng-pei-kieou-ling*, & la chante en s'accompagnant de ſon *kin*. Page 359.		
Y-mao, 52^{e}.	Il apprend la mort de ſon épouſe. Ce qu'il dit à cette occaſion. P. 361.	486.	66.
Ping-tchen, 53^{e}.	Après une année révolue depuis cette mort, ſon fils *Koung-ly* pleuroit encore ſa mere de la même maniere qu'il la pleuroit les premiers jours du deuil. Ce que *Koung-tſée* lui fait dire à ce ſujet, pour qu'il n'en fît ni plus ni moins que ce qui eſt preſcrit dans le Cérémonial. Page 362.	485.	67.
Ting-ſee, 54^{e}.	Il charge *Yen-hoei*, le plus jeune & en même tems le plus vertueux de tous ſes diſciples, du ſoin de propager la doctrine du *jin*, c'eſt-à-dire, de cette charité univerſelle qui s'etend à tous les hommes. *Yen-hoei* meurt avant ſon Maître. *Koung-tſée* tranſmet à *Tſeng-tſée*, le plus ſavant de ſes diſciples, ſon ouvrage ſur la piété filiale, intitulé en Chinois : *Hiao-king*. Pag. 366 & 367.	484.	68.
Ou-ou, 55^{e}.	A la vue d'un ancien tertre, elevé	483.	69.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	par le Général *Tsang-ouen-tchoung*, & dont il ne restoit plus que des débris, il fait des réflexions sur la caducité des choses de ce monde, & compose sur ce sujet une Ode, qu'il met en chant, & qu'il chante lui-même en mariant sa voix avec les sons de son *kin*. Page 369.		
Ki-ouei, 56e.	Il médite sur les *koa*, & en particulier sur le *koa* nommé *Sun-y*; c'est-à-dire, *de la destruction & réparation*: il en devient triste. Ce qu'il dit à cette occasion à son disciple *Tsée-hia*, pour le détromper de l'idée qu'il avoit conçue des effets que la méditation de l'*Y-king* produisoit sur ceux qui s'y adonnoient. Page 370.	482.	70.
	Il est invité par le Roi *Ngai-koung* à une audience particuliere : maniere honorable dont il est reçu à la Cour; honneurs extraordinaires qu'il reçoit en particulier de son Souverain. Détail de la conversation qu'ils ont ensemble. Pag. 371 & 372.		
	Il fait un dernier voyage à la montagne de *Tay-chan*. Preuve qu'il donne de sa bonne constitution, & en particulier, de la bonté de sa vue. Explication qu'il donne à l'Envoyé du Roi de *Tchou*, à l'occasion de quelque chose d'extraordinaire qu'on avoit prise sur le fleuve *Kiang*. Pag. 373 & 374.		
	Explication qu'il donne au Député		

Années cycliques.		Années avant J. C.	Age de Confucius.

du Roi de *Tsi*, à l'occasion d'un gros oiseau à une seule patte, qui s'etoit abattu dans la cour du Palais, vis-à-vis de l'une des salles où etoit le Roi. Pag. 375 & 376.

Explication qu'il donne à l'Envoyé du Roi de *Ou*, à l'occasion des ossemens d'un cadavre gigantesque trouvé sous les fondemens de la ville de *Hoei-ki*, capitale du Royaume de *Yué*. Pag. 576. & 377.

Il profite de son loisir pour achever de mettre en ordre les six *King*; il cesse d'écrire pour ne penser qu'à se disposer à la mort. Page 379.

Il conduit ceux de ses disciples qui lui etoient le plus attachés, sur l'un des anciens tertres, pour remercier le Ciel du bienfait insigne qu'il lui avoit accordé, en prolongeant le cours de sa vie autant de tems qu'il lui en falloit pour remplir l'objet qui seul lui faisoit desirer de vivre. *Ibid.*

Il assemble ses disciples dans la salle ordinaire des exercices, & fait, pour la derniere fois à leur egard, la fonction de Maître, en leur expliquant ses intentions sur chacun d'eux en particulier. Pag. 380 & *suiv.*

Il va avec *Tsée-koung* sur la plate-forme de la Tour orientale, pour voir

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	comment les gens de la campagne célebrent le jour destiné au culte des esprits *Ta-tcha.* Ce qu'il dit à cette occasion. Pag. 383 & 384.		
	Il se transporte chez le Roi dans tout l'appareil du cérémonial, pour l'exhorter à lever des troupes, & à les envoyer contre le tyran du Royaume de *Tsi*, qui avoit fait mourir son légitime Souverain pour régner à sa place. Détail de cette conversation. P. 385 & 386.		
Keng-chen, 57e.	Il tombe dans une maladie de langueur. Son petit-fils *Tsée-sée* le voyant plus triste qu'à l'ordinaire, lui en demande la raison : ce que lui répondit *Koung-tsée* Sa maladie augmente & devient sérieuse : il en guérit pourtant ; mais sa convalescence est longue, & ses forces ne lui reviennent plus. Pag. 388 & 389.	481.	71.
	Pendant sa convalescence, il fait un songe qu'il regarde comme mystérieux, & le raconte à *Tsée-koung* : il en augure que le moment de sa mort n'est pas eloigné. Page 390.		
	Il profite du peu de santé qu'il a recouvré, pour aller voir le *ki-lin* qui avoit eté pris à la chasse du Roi. Ce qu'il dit à l'occasion de cet animal, symbôle de la charité & de la saine doctrine. Pag. 391 & 392.		

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	Il retombe dans son etat de langueur, & se dispose tout de bon à la mort. Page 393.		
Sin-yeou, 58^e.	Il relit avec attention, autant que ses forces le lui permettent, tous ses Ecrits, & y fait les petites corrections qu'il croit nécessaires, pour les rendre plus dignes de passer à la postérité. Pag. *Ibid.*	480.	72.
Jen-siu, 59^e. du 3^e cycle du 12^e tricycle.	Tout etant disposé de sa part, & sa maladie empirant chaque jour, il tomba enfin dans un profond assoupissement, dont il ne fut pas possible de le faire revenir; & le jour *Ki-tcheou* de la 4^e lune de la 16^e année de *Ngai-koung*, Roi de *Lou*, la 41^e du regne de *King-ouang*, 25^e Empereur de la Dynastie des *Tcheou*; la 479^e avant J. C., & la 9^e avant la naissance de Socrate, il cessa de vivre. *Idem.*	479.	73.
	Détail circonstancié de ce qui fut pratiqué après sa mort par ses disciples *Tsée-koung*, *Koung-hi-tché* & les autres. Pag. 393 & *suiv.*		
	On l'enterra au nord de la ville, au-dessus du courant de la riviere *See-choui*. Page 394.		

Cette Table chronologique est conforme à ce qui est rapporté dans les registres de la famille de *Koung-tsée*, sur lesquels on a composé le *Nien-piao* & le *Nien-pou*. Je m'y suis conformé autant que je l'ai pu, sans m'ecarter de ce qui est rapporté dans l'Histoire, où les faits sont placés quelquefois sous des dates différentes. Les dates n'etant

pas regardées par les Auteurs chinois qui ont ecrit ſur *Koung-tſée*, comme quelque choſe d'eſſentiel, il leur eſt ſouvent arrivé de tranſpoſer les faits. Cet inconvénient jette dans l'embarras ceux qui, en écrivant, veulent s'eclairer du flambeau de la Critique.

Je m'etois propoſé de terminer ce qui concerne le Philoſophe par excellence des Chinois, par le précis de la doctrine expoſée dans ſes Ouvrages & dans ceux auxquels il a mis la main; mais comme tous ces Ouvrages ſont aujourd'hui traduits, je change d'avis. En liſant le *Lun-yù*, le *Tchoung-young*, & le *Tá-hio*, c'eſt-à-dire, les Livres des Sentences, du Juſte-Milieu & de la Grande-Science, on peut ſe mettre parfaitement au fait de la philoſophie, de la politique, & de la morale de *Koung-tſée*.

EXPLICATION DES PLANCHES

Qui repréſentent les principaux traits de la Vie de CONFUCIUS.

AVERTISSEMENT.

JE l'ai déjà dit, je n'ai d'autre intention, en ecrivant ſur Confucius, que celle de le repréſenter tel qu'il paroît aux yeux des Chinois ; ainſi nulle critique de ma part. Chacun pourra faire la ſienne, ſuivant ſes lumieres & ſes préjugés ; car je ne doute point que les préjugés n'influent pour beaucoup dans le jugement qu'on portera, quel qu'il puiſſe être. Je ne prends ſur moi que de rapporter fidellement ce que je trouve, & je ne le donne que pour ce qu'il eſt.

Nous avons placé à la tête des Planches qui repréſentent les principaux traits de la Vie de Confucius, les Tables généalogiques de ſa Maiſon. Une ſeule table auroit ſuffi ; mais elle eût eté trop grande, & par conſéquent incommode. La Maiſon de Confucius remonte juſqu'à *Hoang-ty* par *Sié*, l'un des Miniſtres de *Chun*, ſucceſſeur de *Yao*. Voici l'explication des Planches qu'on trouvera aux pages auxquelles elles ont rapport.

PLANCHE I.

Cette Planche repréſente Confucius tel qu'il eſt expoſé à la vénération des Lettrés en Chine. (*Voyez* page 1re). On a de ce Philoſophe pluſieurs Portraits qui le repréſentent dans les différens âges de la vie : les plus reſſemblans ſont ceux, ſans doute, qui ont eté faits d'après les originaux. *Dans le* Miao *domeſtique*, c'eſt-à-dire ; *dans la ſalle où nous faiſons les cérémonies reſpectueuſes en l'honneur de nos Ancêtres*, dit *Koung-tchouen*, l'un des deſcendans de Confucius (à la 47e génération) : *nous conſervons encore quelques habits qui ont ſervi à* Koung-tſée, *ſon portrait en petit, & un portrait de ſon diſciple* Yen-tſée. *Nous ſavons par une tradition non interrompue, de pere en fils, que ces deux portraits ſont très-reſſemblans.*

Lieou-yu-hi, Auteur qui fleuriſſoit ſous la Dynaſtie des *Tang*, dit avoir vu dans le *Miao* de *Sin-tcheou*, un portrait de Confucius par-

faitement reſſemblant à celui qu'on conſerve dans la famille. Il ajoute que *dans le même* Miao (c'eſt le *Ouen-Miao* dont il eſt queſtion) *il y a un* Pei, *c'eſt-à-dire un monument lapidaire, ſur lequel on lit que* Koung-tſée *avoit la tête de* Yao, *les oreilles de* Yu; *qu'il etoit coëffé & habillé comme il eſt repréſenté en petit dans ce portrait.*

Tſoung-cheou, l'un des deſcendans de Confucius à la 46ᵉ génération, fait mention d'un autre portrait de *Koung-tſée*, repréſenté aſſis, ayant devant lui dix de ſes diſciples. *Ce portrait*, ajoute-t-il, *a eté peint par* Ou-tao-tſée, *qui vivoit ſous les* Tang : *il reſſemble, pour la phyſionomie, au portrait en petit qu'on conſerve dans la famille.*

On n'a commencé à mettre le portrait de Confucius dans les Ecoles, qu'à la ſeconde année de *Koang-ho*, du regne de *Ling-ty*, onzieme Empereur des *Han* orientaux, c'eſt-à-dire, l'an de Jeſus-Chriſt 179. Ce Prince erigea un magnifique Collége, ſous le titre de *Houng-tou-men-hio*; il y fit placer les portraits de *Koung-tſée*, & de 72 de ſes diſciples. Cet exemple fut bientôt ſuivi; il n'y eut preſque aucun Maître qui ne voulût avoir dans ſon Ecole particuliere, du moins en petit, ce qu'on avoit mis en grand dans le College impérial; ce qui multiplia à l'infini les portraits de Confucius, & donna occaſion aux différentes repréſentations qu'on en a faites depuis. L'Empereur *Yuen-ti* des *Leang*, qui monta ſur le trône l'an de J. C. 552, peignit lui-même un portrait de Confucius, au bas duquel il ecrivit des vers de ſa compoſition en l'honneur de ce Sage. Juſqu'alors, on ne trouve aucun indice qu'on ait fait des ſtatues pour le repréſenter; on s'en tenoit aux portraits. Il eſt fait mention pour la premiere fois, de ſtatues repréſentant Confucius & ſes diſciples, ſous le regne de *Ming-Hoang-ty*, autrement dit, *Hiuen-tſoung*, 6ᵉ Empereur de la Dynaſtie des *Tang*, à l'occaſion d'une ſupplique préſentée par un nommé *Ly-yuen-hoan*, Mandarin de Lettres du titre de *See-ye*, la 8ᵉ année de *Kai-yuen*, de notre Ere l'an 720. *Il eſt contre le* Ly (c'eſt-à-dire contre le cérémonial) dit ce Mandarin dans ſa ſupplique, *que parmi les ſtatues qui repréſentent* Koung-tſée *& ſes diſciples*, Koung-tſée *ſoit aſſis, & ſes diſciples debout. Je prie votre Majeſté d'ordonner qu'on réforme cet abus*, &c.

Sur cette repréſentation, l'Empereur fit ôter les *ſtatues* de *Koung-tſée* & de ſon diſciple *Yen-tſée*, qui etoient dans la ſalle où l'on rend hommage

hommage aux Lettres, & leur substitua d'autres *statues*, dont l'une représentoit *Koung-tsée*, & les dix autres, les dix disciples dont il etoit presque toujours accompagné, tous etant assis. Les *statues* dont il est question, *furent faites de bois, qu'on coloria de maniere à imiter le naturel*. Celles qu'on détruisit *n'etoient que de terre ou d'argile.*

Il est démontré par-là, qu'avant l'epoque de 720 il y avoit déjà des statues de Confucius : on croit cependant qu'on n'en avoit point fait avant les *Tang*, c'est-à-dire, avant l'an 618 de notre Ere; ainsi elles sont postérieures aux portraits placés tant dans le *Ouen-Miao*, que dans les Ecoles particulieres, de plus de 400 ans.

L'an 960, c'est-à-dire la premiere année du regne de *Tay-tsou*, fondateur de la Dynastie des *Soung*, on répara le *Ouen-Miao*, ou salle dans laquelle on fait les cérémonies en l'honneur de Confucius, & l'on y mit les *statues* de *Koung-tsée* & de ses disciples, *faites d'argile*. L'Empereur composa lui-même l'eloge de Confucius, & ordonna à ses Grands de se partager entre eux les eloges de ses disciples, pour être, à côté de leurs *statues* respectives, comme un précis de la Vie de chacun des Sages dont on voyoit les représentations.

L'an 1457, premiere année de *Tien-chun* du regne de *Yng-tsoung* 8^e^. Empereur des *Ming*, ce Prince fit fondre en cuivre une statue de *Koung-tsée* qui fut placée par ses ordres dans la salle dite *Ouen-yuen-ko*, comme qui diroit *salle d'etude où l'on puise la science. Il ordonna à ses Ministres de se rendre dans cette salle pour y saluer respectueusement Confucius, avant que de parler d'aucune affaire entre eux ou en présence du Souverain : & cela, toutes les fois qu'ils viendroient au Palais. C'etoit toujours par où ils devoient commencer.*

Dès l'année 1382, 15^e^. de *Houng-ou*, le fondateur des *Ming*, en faisant réparer le *Miao* de Confucius, n'avoit fait placer que la statue du Maître, & n'avoit substitué que de simples tablettes aux statues des disciples. En 1530, 9^e^. année de *Kia-tsing*, l'Empereur fit ôter encore la statue de Confucius, & changea toute l'etiquette, qui avoit lieu dans ce *Miao*. Il fit ce changement à l'occasion, ou pour mieux dire, en conséquence d'une supplique qui lui fut présentée par un nommé *Tchang-fou-king*, Mandarin de Lettres, alors en charge dans le tribunal des rites. Voici à-peu-près comment s'exprimoit ce Magistrat sévere.

« Il est honteux pour les gens de Lettres, de rendre hommage à la
» mémoire des anciens Sages qui les ont instruits, de la même ma-
» niere que les sectaires honorent ceux dont ils ont embrassé les dog-
» mes, ou qu'ils reconnoissent pour *saints*. Il est ridicule de lire à
» côté des représentations de ceux qu'on sait avoir coulé leurs jours
» dans l'obscurité d'une vie privée, les magnifiques titres de Rois,
» de Princes, de Comtes, & autres semblables. Ce n'est point ainsi
» qu'on en agissoit dans les premiers tems. Les simples tablettes ins-
» crites du nom de celui auquel on vouloit rendre hommage, suffisoient
» pour l'objet qu'on se proposoit. L'usage des portraits & des statues
» n'est venu qu'après l'introduction des sectaires dans l'Empire; les
» eloges accompagnés de titres chimériques donnés aux Sages repré-
» sentés par ces statues & ces portraits, n'ont pas une origine plus noble.
» Ce n'est point honorer *Koung-tsée* que de lui donner *les noms de*
» *Prince, de Roi immortel de la littérature*, & autres semblables non moins
» fastueux, dont il auroit rougi si quelqu'un s'etoit avisé de les lui donner
» de son vivant. *Son vrai titre, son titre le plus respectable, est celui de*
» *notre Maître dans la doctrine & dans la vertu*; & comme c'est par le
» canal de ses disciples que les monumens qui attestent sa vertu &
» exposent sa doctrine, sont parvenus jusqu'à nous, *nous pouvons donner*
» *le nom d'anciens Maîtres à ces mêmes disciples qui nous ont instruits*.
» Alors la salle dans laquelle on placera les tablettes, pour tenir lieu
» de statues & de portraits, sera suffisamment désignée par le simple
» titre de *Salle des anciens Maîtres* (*Sien-che-miao*) & l'on ôtera par
» conséquent le titre trop superbe de *Ta-tcheng-tien* (Trône de la
» grande perfection) qui la décore fastueusement aujourd'hui.

» Une autre réforme non moins essentielle à faire, est celle qui con-
» cerne le rite des offrandes qui se font dans cette même Salle. Suivant
» le cérémonial; lorsque le fils du Ciel offre solemnellement aux Em-
» pereurs morts, on expose seize plats remplis chacun d'une sorte par-
» ticuliere de mets; lorsqu'il offre aux Rois, on n'expose que douze
» plats. On ne doit pas confondre *Koung-tsée* avec les Empereurs ou
» les Rois. *Koung-tsée* n'a pas eté Souverain. Il est plus glorieux pour
» lui d'avoir eté le Maître des Empereurs & des Rois que s'il avoit
» eté Roi ou Empereur; & on l'honorera davantage en employant à

» fon egard un rite fpécial qui ne fera que pour lui. Je penfe donc que » lorfque l'Empereur fera lui-même les cérémonies dans le *Ouen-Miao*, il fuffira d'expofer dix plats, au lieu de douze qu'on expofoit ci-devant.

» Il me paroît encore que le nombre des danfeurs doit être réduit » à fix rangs, au lieu de huit rangs dont il etoit compofé ci-devant. » Pour ce qui eft du cérémonial qui s'obferve dans la propre maifon » de *Koung-tſée*, lorfque le chef de la famille ou le corps des Lettrés » rendent les hommages de leur reconnoiffance, on ne doit expofer » que huit plats, & diminuer à proportion le nombre des danfeurs, &c. ».

L'Empereur fit examiner cette requête; & ceux qu'il avoit chargés de ce foin, ayant approuvé le projet de réforme, il ordonna, 1°. qu'il n'y auroit plus que de fimples tablettes dans le *Ouen-miao;* 2°. qu'on mettroit fur la tablette de Confucius l'infcription *Tché-cheng-ſien-che, Koung-tſée*, c'eft à dire, *le Sage par excellence, l'ancien Maître, Koung-tſée;* fur la tablette de fon difciple *Yen-tſée*, l'infcription *Fou-cheng, Yen-tſée*, c'eft à dire, *Yen-tſée, le fecond des Sages;* fur la tablette de *Tſeng-tſée*, l'infcription *Tſoung-cheng, Tſeng-tſée;* c'eft-à-dire, *Tſeng-tſée, propagateur de la fageſſe;* fur la tablette de *Tſée-ſée*, petit-fils de Confucius, & difciple de *Tſeng-tſée*, après la mort de Confucius, l'infcription *Chou-cheng, Tſée-ſée*, c'eft-à-dire, *Tſée-ſée, copie fidelle du Sage par excellence* (dont il a expliqué les maximes & tranfmis les ecrits) & enfin fur la tablette de *Mong-tſée*, l'infcription *Yacheng Mong-tſée*, c'eft-à-dire, *Mong-tſée, le premier des Sages du fecond rang.*

Les foixante-douze principaux difciples de *Koung-tſée* eurent un titre commun à tous; & l'on ecrivit ce titre en tête du nom de chaque difciple, fur chacune des tablettes qui furent fubftituées à leurs ftatues & à leurs portraits. Les deux caracteres *Sien-hien* qui fignifient littéralement *ancien immortel*, ou, fi on l'aime mieux, *immortel des tems antérieurs*, tinrent lieu de tout autre eloge.

On réduifit à vingt-neuf le nombre des Lettrés qu'on avoit jugés dignes d'avoir une place dans le *Ouen-miao*; on ne leur donna que le titre tout fimple de *Sien-jou*, comme qui diroit *Sectateur de l'ancienne doctrine*, & ils eurent chacun une tablette particuliere, comme tous les autres, avec la dénomination de *Sien-jou*,

Les Lettrés qu'on délogea de la salle, sont au nombre de quatorze. Voici leurs noms, & les raisons pour lesquelles on fit cet affront à leur mémoire.

1. *Lin-fang* fut jugé indigne d'avoir une place parmi les Sages; parce que dans un tems de troubles, il avoit suivi le parti des rebelles.

2. *Tsing-jan*, parce que son nom & ses ouvrages ne se trouvoient dans aucun livre digne d'attention.

3. *Yen-ho*, parce qu'il n'est pas mention de lui, comme ayant composé quelque ouvrage, & que d'ailleurs, quoique contemporain de ceux dont il est parlé dans le *Kia-yu*, son nom ne se trouve point dans ce Livre.

4. *Hiun-koung*, parce que sa doctrine est suspecte, quoiqu'il vécût sur la fin des *Tcheou*. Il n'avoit eté placé dans la salle que sous les *Soung*.

5. *Yang-hioung*, parce qu'il avoit abandonné le parti de son légitime Souverain (sous les *Han*) pour s'attacher à l'usurpateur *Ouang-mang*.

6. *Tay-cheng*, parce que, dans le tems qu'il etoit Mandarin, il fut accusé & convaincu de quelques vexations envers le peuple, pour en tirer de l'argent.

7. *Lieou-hiang*, parce qu'il avoit eté de la secte des *Tao*, & que dans ses Ouvrages on trouve quelques maximes contraires à la saine doctrine.

8. *Kia-koei*, parce que c'est un Auteur qui n'a ni critique, ni discernement; quoique très-eloquent d'ailleurs.

9. *Ma-young*, pour avoir fait des Ouvrages sur la divination, suivant des principes défendus; & d'autres Livres sur des sujets dont un Sage ne doit jamais s'occuper.

10. *Ho-sieou*, parce qu'il avoit mérité l'animadversion du Magistrat; pour des fautes qu'il avoit commises dans la vie civile.

11. *Ouang-sou*, parce que du tems des *San-koue*, c'est-à-dire, du tems que l'Empire etoit divisé en trois Royaumes, il avoit aidé *See-ma-ché* à eteindre le Royaume de *Ouei*.

12. *Ouang-pi*, parce qu'il etoit de la secte des *Tao*.

13. *Tou-yu*, parce qu'il avoit connivé à l'abolition d'un ancien

usage. L'Empereur des *Kin*, sous lequel il vivoit, ennuyé de la longueur du grand deuil, lui demanda s'il ne lui etoit pas permis d'en abréger le terme, en réduisant les trois années à une seule : *Tou-yu*, par complaisance, ou par tout autre motif indigne d'un Sage, & d'un homme de Lettres, lui dit qu'il le pouvoit ; & conséquemment à cette décision, l'Empereur fixa un nouveau rite sur cet article.

14. *Ou-tcheng*, parce qu'il suivit opiniâtrement le parti des *Yuen*, après que les *Ming* eurent eté reconnus solemnellement maîtres de l'Empire.

Depuis cette réforme, on a accordé l'honneur de la Tablette dans le *Ouen-miao* à quelques Lettrés, distingués du commun par leur sagesse & par des ouvrages frappés au bon coin. On en compte aujourd'hui trente-trois qui jouissent du titre de *Sien-jou*, & de tous les honneurs attachés à ce titre.

PLANCHE II. (Page 13.)

Cette Planche représente *Yen-ché* qui va se saisir du *ki-lin*, quadrupede merveilleux & de bon augure, qui se présenta devant l'hôtel du Gouverneur de la Ville, ou, comme on le dit plus communément, qui fut trouvé dans le jardin de *Chou-leang-ho*, sans qu'on sût comment il avoit pu s'y rendre. On a déjà vu (1) que *Chou-leang-ho* etoit lui-même Gouverneur quand il epousa *Yen-ché*.

Il est dit dans le *Ché-ki*, *Ché-kia* (histoire domestique de la Maison de Confucius), que le *ki-lin* tenoit dans sa gueule une pierre de *yu*, sur laquelle etoient empreints les caracteres suivans : *choui-tsing* (le caractere *tsing* se prononce ainsi, *king*), *tsée-ki-chouai-tcheou*, *Eul-ouei*, *sou-ouang* ; c'est-à-dire, *un enfant pur comme le crystal naîtra sur le déclin des* Tcheou ; *il sera Roi, mais sans aucun domaine. Frappée de ce prodige*, Yen-ché *va au-devant de l'animal, qui ne s'effarouche point à son approche ; elle le saisit, l'attache avec son mouchoir, & court en porter la nouvelle à son mari. Après deux jours, l'animal disparut*, &c.

(1) Page 10.

PLANCHE III. (Page 14.)

Cette Planche repréſente les deux Dragons & les cinq Vieillards qui furent apperçus au-deſſus de la maiſon où naquit Confucius, *au moment que Koung-tſée vint au monde* (diſent preſque tous ceux qui ont parlé de ce Sage, d'après les mémoires domeſtiques *ché-ki*, *che-kia*) *deux dragons environnerent la maiſon, & cinq Vieillards ſe trouverent dans l'appartement de la nouvelle accouchée.*

L'explication que les uns & les autres en donnent, varie ſuivant qu'ils ſont reſpectivement affectés. Les moraliſtes n'y voient que l'emblême des différentes vertus; & ceux qui croient à l'aſtrologie judiciaire, prétendent que les deux Dragons & les cinq Vieillards ne ſignifient autre choſe, ſi ce n'eſt que le ciel, la terre & les cinq planetes ont répandu leurs influences les plus ſalutaires, au moment que *Koung-tſée* naquit. On donne encore quantité d'autres explications qu'il eſt inutile de rapporter ici, parce qu'elles ſe réduiſent, à peu de choſe près, aux deux qu'on vient de voir. *Les Lettrés d'aujourd'hui*, dit *Lo-pi* dans ſon *Lou-che*, *ne ſont pas comme ceux d'autrefois. Anciennement on s'en tenoit au témoignage des Ecrivains; aujourd'hui on veut tout eplucher, on doute de tout.* Après ce préambule, il rapporte les différens ſentimens ſur l'année, la lunaiſon & le jour de la naiſſance de *Koung-tſée*. Le réſultat de ces différens ſentimens eſt que *Koung-tſée* auroit vécu quelques mois de plus ou de moins, ſeroit né quelques mois plutôt ou plus tard, s'il etoit né à la lunaiſon & au jour que les uns & les autres aſſignent. Tout cela ne me paroît pas aſſez important pour en faire mention ici. Il me ſuffit de faire remarquer, par occaſion, que les erudits Chinois ſemblent être ſortis d'un moule pareil à celui qui forme les erudits Européens; & qu'ici, comme en Europe, ils entaſſent volumes ſur volumes, diſſertations ſur diſſertations, pour laiſſer au bout de tout cela les points ou articles diſcutés dans le même état de doute où ils etoient auparavant. Chacun reſte perſuadé que la vérité eſt de ſon côté. Cependant comme les raiſons qu'apportent les uns & les autres ont chacune leur poids, les corps littéraires n'ont pas jugé à propos de rien décider ſur cela; ils ſe ſont contentés

de déterminer que la naiſſance de Confucius ſe célébreroit chaque année le 27^{e} jour de la 8^{e} lune. Pour ce qui eſt des prodiges, ils laiſſent à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra, & d'en donner telle explication qu'il jugera à propos.

PLANCHE IV. (Page 14.)

Cette Planche repréſente l'appartement de la maiſon dans laquelle naquit *Koung-tſée*, où ſe pratiquoient les cérémonies à l'occaſion du nouveau né. Au-deſſus eſt la repréſentation du chœur de muſique & des inſtrumens que les Chantres céleſtes firent entendre lors de la naiſſance de *Koung-tſée*. Le *Che-ki che-kia* dit: *lorſque Koung-tſée vint au monde, tous ceux qui ſe trouverent dans la maiſon entendirent une muſique céleſte mêlée de voix & d'inſtrumens*, qui diſoit: *Tien kan, cheng, Cheng-tſée*: c'eſt-à-dire, *tout le Ciel treſſaille de joie*; ou plus à la lettre, *tout le Ciel eſt en mouvement à la naiſſance du ſaint Fils. Ce qui prouve*, ajoutent les Gloſſateurs, *que Koung-tſée n'etoit pas un homme ordinaire. On en ſera mieux convaincu, ſi on veut ſe donner la peine de réfléchir quelques momens ſur les quarante-neuf Signes dont ſon corps etoit marqué.* Il eſt inutile de faire mention ici de ces quarante-neuf Signes; chacun doit être pris dans le ſens allégorique.

PLANCHE V. (Page 16.)

Cette Planche repréſente *Kieou* (c'eſt le nom qu'on donnoit à Confucius dans ſa famille) âgé de cinq ou ſix ans, ſe divertiſſant avec ſes petits camarades; & ſon divertiſſement conſiſtoit à imiter les cérémonies qu'il avoit vu faire dans les différentes occaſions. Ici il eſt repréſenté devant une table ſur laquelle ſont quelques-uns de ces vaſes qui ſervent aux offrandes. Il eſt gravement debout, ſe diſpoſant à faire les cérémonies, tandis que ſes compagnons en font chacun quelqu'une ſans ordre. L'un eſt proſterné & fait le *Ko-teou*, l'autre fait le *Tſo-y* ou le ſalut, &c. Tout cela ſe paſſe dans le jardin de la maiſon, & ce jardin a vue ſur la campagne. Les pierres brutes re-

présentant des rochers au milieu du jardin, sont exactement dans le costume chinois, & représentent le vrai.

PLANCHE VI. (Page 115.)

Koung-tsée est représenté dans le *Ting* rural, où, après la distribution des mille mesures de riz qu'il avoit reçues en présent de la part du Ministre *Ki-koan-tsée*, il rend compte à ses deux disciples des raisons qu'il a eues d'en agir ainsi. Les autres personnages représentent quelques-uns de ceux qui ont eu part aux bienfaits de *Koung-tsée*. Deux d'entre eux sont occupés à remplir un sac, deux autres portent sur leurs epaules les leurs déjà pleins, & le cinquieme prépare le champ qu'il doit ensemencer.

PLANCHE VII. (Page 153.)

Le haut du tableau fait voir dans le lointain l'endroit où l'on creuse le puits. Celui des travailleurs qui est dans le creux déjà fait, & qui a trouvé le monstre de pierre, le présente au bout de sa pioche à ceux qui sont autour de lui, l'un desquels s'avance pour le recevoir. Au bas, *Koung-tsée* dans sa maison avec deux de ses disciples, reçoit le Député de *Ki-ché*, qui lui présente dans un bassin la figure dont on lui demande l'explication de la part de ce Ministre.

PLANCHE VIII. (Page 157.)

Pour représenter ce trait de la Vie de Confucius, le Peintre a saisi le moment qui précede immédiatement celui de l'exécution, lorsqu'on lit au criminel sa sentence de mort.

Le lieu de l'exécution est désigné par la salle construite avec de simples nattes, dans laquelle le Juge & ses Assesseurs attendent le criminel.

En dehors de la salle ou de cet edifice, qu'on n'eleve que pour le tems de la cérémonie, & qu'on détruit dès qu'elle est finie, est le criminel

criminel à genoux, ayant les mains liées derriere le dos, & ecoutant la sentence de mort qu'on lui lit. L'Exécuteur de la Haute-Justice tient d'une main le sabre qu'on a pris dans le *Tay-miao* pour s'en servir à trancher la tête au perfide qui, par ses crimes, a contristé les Ancêtres, & appuie l'autre main sur la victime qu'il doit immoler.

L'autre personnage qui est à côté du criminel, est un bas-officier de Justice, dont la fonction consistoit à assurer & à certifier au Juge, que le personnage qu'on lui présentoit etoit véritablement celui qu'on avoit jugé.

Le Juge qui est ici, *Koung-tsée*, est aisé à reconnoître : son bonnet, son epaisse barbe, son habit, & sur-tout sa contenance, le distinguent des autres. A côté de *Koung-tsée*, est celui qui lit à *Chao-tcheng-mao* l'enumération de ses crimes, ecrite sur un rouleau d'une etoffe de soie blanche, qu'il tient à deux mains, & qui, après avoir lu l'énumération des crimes, s'arrête un moment pour attendre que le criminel les avoue, afin de lire tout de suite l'arrêt qui le condamne à mourir.

Les autres personnages sont les Officiers de Justice, ou les Mandarins assesseurs de *Koung-tsée*.

Au bas du Tableau, sont, d'un côté, ceux qui portent les instrumens d'appareil qui sont propres aux Officiers de la Justice ; & de l'autre, un soldat qui, le fouet à la main, ecarte ceux qui s'avancent de trop près. Au-dessus de ceux-ci, sont les curieux qui veulent être témoins, & repaître leurs yeux du sanglant spectacle qu'on leur prépare. On voit dans le lointain la partie des murailles de la Ville où est la porte, *&c.*

PLANCHE IXe. (Page 176.)

On voit sur cette Planche le superbe *Ting* que le Roi de *Tsi* avoit fait construire sur un tertre en pleine campagne, dans le lieu nommé alors *Kia-kou.* Les deux personnages qui sont assis dans le *Ting*, sont, l'un, le Roi de *Lou*, & l'autre, le Roi de *Tsi.* Ceux qui sont debout à leurs côtés, sont les gens de leur suite. Le Peintre a pris le moment

où *Koung-tsée* s'adresse au Roi de *Tsi* pour lui reprocher l'indécence de son procédé, en donnant un spectacle dans lequel le Roi de *Lou* son Maître etoit insulté. *Koung-tsée*, la tête haute, ayant ses mains l'une sur l'autre vis-à-vis la poitrine, paroît parler avec feu à l'un des deux Rois.

Plus bas sont les Comédiens partagés en deux bandes; entre les deux bandes est l'Acteur déclamant actuellement la scène *Pi-chun-tché-ché*. Des deux côtés sont les deux rampes d'escaliers qui conduisent au *Ting*, & au bas est le *Ting* destiné aux Gardes : deux soldats en gardent l'entrée.

PLANCHE X. (Page 292.)

Les principaux personnages de ce Tableau sont aisés à reconnoître. *Koung-tsée* est dans le charriot couvert d'une natte, & traîné par un bœuf, à l'ordinaire. Plus haut est le Roi *Ly-koung*, environné de ses Officiers; il est sous le dais, & debout en attendant *Koung-tsée* qui est sur le point d'arriver. Le Roi, pour recevoir *Koung-tsée*, est descendu du carrosse attelé à quatre chevaux de front, qu'on voit un peu plus loin. Un *Ting* ou Pavillon, & la porte de la Ville paroissent dans le lointain.

PLANCHE XI. (Page 305.)

Cette Planche s'explique d'elle-même après qu'on a lu le trait d'histoire qu'elle représente. *Ling-koung*, Roi de *Ouei*, est dans sa voiture avec *Nan-tsée* sa Concubine. Les personnages sont ceux de sa suite.

Dans le lointain paroît l'equipage de *Koung-tsée*. C'est une chaise attelée d'un bœuf & couverte d'une natte. Cinq de ses disciples lui font cortege, parmi lesquels un conduit la chaise, deux sont à cheval, & les deux autres marchent à pied. Tout le reste est dans le costume ordinaire. Il est à remarquer que l'equipage du Roi est à quatre roues, & attelé de quatre chevaux. Cette espèce de voiture, assez ressemblante à nos carrosses, est en Chine d'un usage très-ancien.

PLANCHE XII. (Page 333.)

Le trait d'hiſtoire qu'on a voulu repréſenter ſur cette planche y eſt repréſenté dans toutes ſes circonſtances. Le *Ling-yang-tai* ou Obſervatoire nouvellement conſtruit, ſe montre en partie. On le voit ſur une plate-forme, environné d'une baluſtrade à hauteur d'appui, avec ſes panneaux & ſes pilaſtres qui ſont ſuite avec la baluſtrade, les panneaux & les pilaſtres qui terminent des deux côtés les marches du grand eſcalier. Le Roi eſt en dehors de la ſalle. Il eſt facile à diſtinguer des autres perſonnages, etant entre deux Officiers qui portent les marques de ſa dignité.

Vis-à-vis du Roi eſt *Koung-tſée*, ayant, ſuivant ſon uſage, un de ſes diſciples à côté de lui.

Les autres Figures qui ſont, ou ſur la plate-forme, ou au bas de l'eſcalier, ſont des gens de la ſuite du Roi.

On voit au bas de l'Obſervatoire les trois Officiers condamnés à mort. On les diſtingue de ceux qui les conduiſent au ſupplice, en ce qu'ils ont les mains liées derriere le dos.

Plus loin paroît une partie du Dais ſous lequel on recevra le Roi lorſqu'il ſortira de l'Obſervatoire, pour retourner à ſon Palais. Non loin du Dais ſe montre l'Officier qui vient annoncer la grace.

PLANCHE XIII. (Page 355.)

Cette Planche repréſente la ſalle extérieure du *Ming-tang*, c'eſt-à-dire, du temple de la lumiere, dans laquelle on avoit placé les ſtatues de *Tcheng-ouang* & de *Tcheou-Koung*, lorſqu'après la mort de *Ou-ouang*, ſon fils *Tcheng-ouang* fut reconnu pout être ſon légitime ſucceſſeur, quoiqu'il ne fût encore qu'un enfant.

Tcheou-koung tient entre ſes bras le jeune Empereur, & le place ſur le trône pour lui faire recevoir les hommages des différens Ordres de l'Etat devant leſquels il le proclame leur Souverain.

Les autres perſonnages ſont *Koung-tſée* & ceux de ſes diſciples qui l'avoient accompagné. L'un d'entre eux ayant témoigné ſa ſurpriſe de

voir *Tcheou-koung* ſur le Trône avec l'Empereur, *Koung-tſée* en prend occaſion d'expliquer le trait d'hiſtoire qu'on a voulu repréſenter. La plupart des Deſſinateurs & des Peintres ont le même ſcrupule que le diſciple de *Koung-tſée*; & pour ſauver, diſent-ils, la décence, ils peignent *Tcheou-koung* debout & derriere le Trône.

PLANCHE XIV. (Page 358.)

On n'a voulu repréſenter ſur cette Planche que la Salle extérieure par laquelle on paſſoit pour aller à la Chapelle particuliere de *Heou-tſi*. Cette Chapelle étoit ſur la même ligne que celle de *Kiang-yuen*. Elle etoit bâtie tout ſimplement, comme on peut le voir dans ce que j'ai dit à la page 187 du tome ſecond des Mémoires ſur les Chinois, en expliquant la Planche VII de mon Mémoire. La Chapelle de *Heou-tſi* y eſt inſcrite *Tay-tſou*, parce qu'en effet *Heou-tſi* eſt le *Tay-tſou*, c'eſt-à-dire, le Chef connu de la race. Ce n'eſt pas cette Chapelle que j'explique à préſent, c'eſt la ſalle extérieure qui y conduiſoit du temps de *Koung-tſée*. Au reſte, il ne faut pas croire que cette ſalle ſoit repréſentée exactement telle qu'elle etoit. On l'a deſſinée ſur le modèle des Salles extérieures des *Miao* d'aujourd'hui.

Au milieu de cette ſalle eſt un Autel ſur lequel il y a un vaſe à parfums, deux chandeliers & deux bouquets de fleurs.

Sur l'un des côtés de l'entrée, en dehors de l'eſcalier, eſt la ſtatue d'or dont la bouche eſt repréſentée, comme etant couſue, quoique ſuivant l'hiſtoire, elle ne fût que percée de trois aiguilles, qui, traverſant en même tems la levre inférieure & la ſupérieure, empêchoit qu'elle pût s'ouvrir pour parler. Cela revient au même, quant au ſens qu'on en veut tirer.

Les trois perſonnages qui s'occupent à conſidérer attentivement cette ſtatue, ſont *Koung-tſée* & deux de ſes diſciples.

PLANCHE XV. (Page 379.)

Koung-tſée à genoux devant l'Autel qu'il venoit de faire dreſſer, ayant les yeux tournés vers le ciel, remercie le *Chang-ti* de lui avoir

accordé de vivre jusqu'à ce qu'il eût fini de mettre en ordre les six *King*.

L'Autel qu'il avoit fait dresser est une simple table, dont un tapis, deux vases à mettre des fleurs & une cassolette à brûler des parfums, sont tout l'ornement.

Sur cette table tenant lieu d'autel, les six *King*, renfermés dans leurs enveloppes, sont rangés par ordre, pour être offerts tous ensemble au Ciel suprême comme un hommage qui lui etoit dû.

Le Ciel, pour marque de son approbation, & pour prouver qu'il agrée l'offrande, fait partir du haut de l'Empirée un rayon de lumiere qui va se terminer sur l'offrande même, qui n'est autre ici que les six *King* rangés sur l'autel.

Les six disciples de *Koung-tsée* & *Koung-tsée* lui-même regardent ce prodige avec une respectueuse admiration.

L'espèce de treillis qui prend depuis l'un des coins de l'autel, & va se terminer au bâtiment qui est dans le haut du tableau, est la Balustrade ou le *Garde-fou*, qui cache la rampe qui conduit au *Ting*.

PLANCHE XVI. (Page 394.)

On voit sur cette Planche, 1°. le sallon dans lequel s'assemblent ceux qui vont s'acquitter des devoirs funèbres sur le tombeau du mort, & où ils se retirent après que la cérémonie est finie.

2°. L'Arbre *Kiai* planté par *Tsée-koung* pour servir de signal.

3°. Les trois monticules elevées par le même *Tsée-koung*, pour désigner les trois Dynasties dont *Koung-tsée* avoit conservé les anciens usages. Le plus elevé qui est au milieu, & sous lequel est le tombeau de *Koung-tsée*, paroît en face ; les deux autres ne se montrent qu'en partie, *&c.*

PLANCHE XVII. (Page 398.)

Le Roi *Ngai-koung* est représenté sortant de faire les cérémonies respectueuses dans le *Miao* qu'il avoit fait construire en l'honneur de *Koung-tsée*. Il est sans soldats & sans gardes, de la même maniere

que les disciples ordinaires. Les deux personnages qui sont à ses côtés, & qui portent chacun une espece d'ecusson, le font connoître pour ce qu'il est.

Les autres personnages qu'on voit debout, représentent les disciples de *Koung-tsée*, qui attendent modestement le Roi sur son passage; & celui qui est à genoux, représente *Tsée-see* petit-fils de *Koung-tsée*, qui fait le *Ko-teou* au Roi, en remercîment de l'honneur qu'il venoit de faire à son ayeul.

On voit dans le lointain les premieres avenues du *Miao* nouvellement construit.

PLANCHE XVIII. (Page 401.)

Tchen-tsoung, troisieme Empereur des *Soung*, est représenté se disposant à faire les cérémonies respectueuses devant la représentation de *Koung-tsée*, qu'on avoit placée dans le *Miao* qui venoit d'être construit en son honneur.

Aux deux côtés de l'escalier de la premiere cour, sont les Gardes du Prince & les Porte-enseignes.

Aux côtés de l'escalier de la seconde cour, sont les descendans de *Koung-tsée* & de ses disciples, & plusieurs Lettrés des environs, qui s'etoient rendus auprès d'eux, pour être témoins des honneurs qu'on alloit rendre à celui qu'ils regardoient comme le Docteur de la nation & le Sage par excellence.

Dans le fond, on voit l'Empereur debout entre deux Assistans & deux Porte-enseignes, regardant la représentation de celui auquel il alloit rendre hommage, comme au Maître de la nation dont il etoit devenu l'Empereur & le Pere. Le reste n'a pas besoin d'explication.

TABLE A.

ARBRE GÉNÉALOGIQUE de la Maison de Koung-tsée, *depuis* Hoang-ty *jusqu'à* Tcheng-tang; *c'est-à-dire, depuis l'an 2637 avant J. C., jusqu'à l'an 1783 avant J. C.*

1. Hoang-ty.
2. Tchang-y.
3. Tchouen-hiu.
4. Chao-hao.
5. Kiao-ki.
6. Ty-kou.
7. Yao.
8. Tsi *ou* Ki.
9. Siè.
10. Tchao-ming.
11. Siang-tou.
12. Tchang-jo.
13. Tsao-yu.
14. Ming.
15. Tchen.
16. Ouei.
17. Pao-ting.
18. Pao-y.
19. Pao-ping.
20. Tchou-jen.
21. Tchou-kouei.
22. Tang.

TABLE B.

Arbre généalogique de la Maison de Koung-tsée, *depuis l'an 1783 avant J. C., jusqu'à l'an 1154 avant J. C.*

22. Tang-tien-yé.

23. Tay-kia.

24. Ouo-ting.

25. Tay-keng.

26. Siao-kia.

27. Young-ki.

28. Tay-ou.

29. Tchoung-ting.

30. Ouai-jen.

31. Ho-tan-kia.

32. Tsou-y.

33. Tsou-sin.

34. Ouo-kia.

35. Tsou-ting.

36. Nan-keng.

37. Yang-kia.

38. Pan-keng.

39. Siao-sin.

40. Siao-y.

41. Ou-ting.

42. Tsou-keng.

43. Tsou-kia.

44. Lin-sin.

45. Keng-ting.

46. Ou-y.

47. Tay-ting.

48. Ty-y.

49. Ouei-tsée-ki.

50. Cheou-sin.

51. Ouei-tchoung-yen.

TABLE

TABLE C.

Arbre généalogique de la Maiſon de Koung-tſée, *depuis l'an 1154 avant J. C., juſqu'à l'an 600 avant J. C.*

48.
Ty-y.

49.
Ouei-tſée-ki.

50.
Cheou-ſin.

51.
Ouei-tchoung-yen.

52.
Soun-koung-ki.

53.
Ting-koung-chen.

54.
Min-koung-koung.

55.
Fou-fou-ho.

56.
Soung-koung-tcheou.

57.
Ché-tſée-cheng.

58.
Tcheng-fou-kao.

59.
Koung-fou-kia.

60.
Mou-kin-ſou.

61.
Tſi-fou-koa-y.

62.
Fang-chou.

63.
Pé-hia.

64.
Chou-leang-ho, pere de Koung-tſée.

TABLE D.

Arbre généalogique de la Maison de Koung-tsée, *depuis l'an 600 avant J. C., jusqu'à l'an 267 de l'Ere chrétienne.*

1.
Koung-tsée.

2.
Koung-ly.

3.
Koung-ki.

4.
Koung-pe.

5.
Koug-tsieou.

6.
Koung-ki.

7.
Koung-tchouen.

8.
Koung-chen.

9.
Koung-teng,
du tems des Tsin.

10.
Koung-tchoung,
du tems des Han *occidentaux.*

11.
Koung-ou.

12.
Koung-yen-nien.

13.
Koung-pa.

14.
Koung-fou.

15.
Koung-fang.

16.
Koung-kiun.

17.
Koung-tché,
du tems des Han *orientaux.*

18.
Koung-sun.

19.
Koung-yo.

20.
Koung-ouan,
du tems des trois Royaumes.

21.
Koung-tsée.

22.
Koung-tchen,
du tems des Tsin *occidentaux.*

23.
Koung-y.

24.
Koung-fou.

TABLE E.

Arbre généalogique de la Maison de Koung-tsée, *depuis l'an 267 de l'Ere chrétienne, jusqu'à l'an 1260, sous les* Yuen.

25.
Koung-y.
26.
Koung-hien.
27.
Koung-tcheng.
28.
Koung-ling-tchen.
29.
Koung-ouen-tay.
30.
Koung-kiu.
31.
Koung-tchang-sun.
32.
Koung-yng-tché.
33.
Koung-tê-lun.
34.
Koung-tsoung-ki.
35.
Koung-soui-tché.
36.
Koung-hiuen.
37.
Koung-tsi-tsing.
38.
Koung-ouei-tché.
39.
Koung-tsê.
40.
Koung-tchen.
41.
Koung-tchao-yen.
42.
Koung-koang-tsée.
43.
Koung-jen-yu.
44.
Koung-y.
45.
Koung-yen-ché.
46.
Koung-tsoung-yuen.
47.
Koung-jo-moung.

Midi.	(1) 48.	Nord.
Koung-toan-yeou,		Koung-toan-tsao.

Midi.	49.	Nord.
Koung-kié,		Koung-fan.

Midi.	50.	Nord.
Koung-tsin,		Koung-tcheng & Koung-tsoung.

Midi.	51.	Nord.
Koung-ouen-yuen,		Koung-yuen-tsou.

Midi.	52.	Nord.
Koung-ouan-tchun & Koung-tchou,		Koung-tché-tchuen, & Koung-tché-heou

(1) *Voyez* ci-après l'explication de la 48e génération.

TABLE F.

Arbre généalogique de la Maison de Koung-tſée, *depuis l'an 1260 l'Ere chrétienne, juſqu'à l'année courante 1784.*

53.
Koung-ouan.

54.
Koung-ſée-hoei.

55.
Koung-ko-kien.

56.
Koung-hi-hio.

57.
Koung-ne.

58.
Koung-koung-kien.

59.
Koung-yen-kin.

60.
Koung-tcheng-tſing.

61.
Koun-houng-hiu.

62.
Koung-ouen-chao.

63.
Koung-tchen-kan.

64.
Koung-chang-hien.

65.
Koung-yn-tché.

66.
Koung-hing-ſié.

67.
Koung-yu-ki.

68.
Koung-fou-ſo.

69.
Koung-ki-ho.

70.
Koung-koang-ki.

71.
Koung-tchao-hoan.

EXPLICATION

Des Tables généalogiques de la Famille de Koung-tſée.

TABLE A.

CETTE Table eſt le commencement de la généalogie de la famille de *Koung-tſée*, depuis *Hoang-ty*, fondateur ou légiſlateur de la Monarchie, juſqu'à *Tcheng-tang*, fondateur de la ſeconde Dynaſtie, dite la Dynaſtie des *Chang* ou des *Yn*; c'eſt-à-dire, depuis l'an avant J. C. 2637, juſqu'à l'an 1783.

La deſcendance depuis *Hoang-ty* juſqu'à *Tcheng-tang* eſt détaillée dans ce que j'ai dit au commencement de la vie de *Koung-tſée*. Je n'ai rien à y ajouter. On compte vingt-deux générations.

TABLE B.

Elle contient depuis *Tcheng-tang* juſqu'à *Ouei-tchoung-yen*; c'eſt-à-dire depuis 1783, juſqu'à l'an 1154 avant J. C., ou depuis la vingt-deuxieme génération, juſqu'à la cinquante-unieme. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai déjà dit.

TABLE C.

Elle contient depuis la cinquante-unieme génération, qui eſt celle de *Ouei-tchoung-yen*, juſqu'à la 64e, qui eſt celle de *Chou-leang-hó*, pere de *Koung-tſée*; c'eſt-à-dire, depuis l'an avant J. C. 1154, juſqu'à l'an 600; ou, pour aller juſqu'au terme de la naiſſance de *Koung-tſée*, juſqu'à l'an 551. Ainſi depuis la 61e année de *Hoang-ty* (2637) juſqu'à la naiſſance de *Koung-tſée* (551), il y a un intervalle de 2086 ans. Cet intervalle diviſé par 64, qui eſt le nombre des générations, donne 32 ans plus $\frac{38}{64}$ pour chaque génération, l'une portant l'autre.

TABLE D.

Si la généalogie de la famille de *Koung-tſée*, depuis *Chou-leang-ho*,

pere de notre Philosophe, jusqu'à *Ouei-tsée-ki*, de la race impériale des *Chang*; de celui-ci jusqu'à *Tcheng-tang*, Fondateur de la seconde Dynastie, qui est celle de ces mêmes *Chang*; & de *Tcheng-tang* jusqu'à *Hoang-ty*; si cette généalogie, dis-je, n'est pas prouvée démonstrativement aux yeux de ceux qui veulent examiner tout par eux-mêmes, quoiqu'ils soient dans l'impuissance de le faire, & qui refusent d'acquiescer au témoignage de toute une nation, quoiqu'ils n'aient aucun motif raisonnable de suspecter un témoignage ainsi etayé, j'ose croire que les preuves de filiation depuis *Koung-tsée* jusqu'à celui de ses descendans, qui est aujourd'hui le chef de sa maison, ne souffriront aucune difficulté de leur part, après qu'ils auront lu le détail que je vais leur exposer, d'après les mémoires de la famille même, revêtus de l'autorité publique.

1^re GÉNÉRATION.

Koung-tsée, fils de *Chou-leang-ho*.

2^e GÉNÉRATION.

Koung-ly, fils de *Koung-tsée*, naquit la dixieme année du regne de *Tchao-koung*, Roi de *Lou*, laquelle répond à la douzieme du regne *King-ouang*, Empereur des *Tcheou*, & à la 533^e avant J. C. Il fut surnommé *Ly* & *Pé-yu*, par honneur pour le Roi de *Lou*, qui fit présent à *Koung-tsée* d'un Poisson qui porte ce nom, lorsqu'il apprit la naissance de son fils. Ce *Koung-ly* n'a rien fait de remarquable. On sait seulement qu'il refusa par modestie des emplois honorables, aimant mieux etudier la sagesse sous son pere, que de briller dans le monde. Il mourut la trente-huitieme année du regne du second *King-ouang*, c'est-à-dire, l'an 482 avant J. C. Son corps fut déposé dans la sépulture de la famille, & son tombeau est à l'orient de celui de son pere. Sous les *Soung*, on lui donna le titre honorable de *Sée-choui-heou*; c'est-à-dire, de *Prince des lieux arrosés par les eaux de la riviere* See-choui; & on fit entrer sa représentation dans le *Miao* de *Koung-tsée*, d'où on la tira quelque tems après pour la placer dans celui de *Ki-cheng-see*, qui etoit la salle commune à tous les ancêtres de sa race.

3^e GÉNÉRATION.

Koung-ki, surnommé *Tsée-sée*, etoit fils de *Koung-ly*. Il fit honneur aux leçons qu'il avoit reçues de son aïeul, & brilla par sa sagesse dans le *Lou* & dans le *Ouei*. On lui offrit des Dignités & des Mandarinats qu'il refusa d'accepter, afin de pouvoir donner tout son tems à l'etude de la sagesse, & aux Lettres. Il mourut à l'âge de soixante-deux ans, & fut enterré dans la sépulture de ses peres. Son tombeau est au sud de celui de *Koung-tsée*.

La seconde année de l'Empereur *Hoei-tsong*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1102, il fut honoré du titre de *Sin-choui-heou*, ou de Prince de *Sin-choui*; la troisieme année de *Hien-tchun* (en 1267) on changea le titre de *Heou* en celui de *Koung*, & on le nomma *Sin-koue-koung*, *Comte du Royaume de Sin*. La seconde année de *Tché-sun* (de J. C. 1331) on changea encore son titre, & on le décora de celui de *Sin-koue-chou-cheng-koung*, qui n'est proprement qu'une augmentation du premier, & signifie *très-sage Comte du Royaume de Sin*.

4^e GÉNÉRATION.

Koung-pé, surnommé *Tsée-chang* n'a exercé aucun emploi. Il etoit fils de *Koung-ki*, & mourut à l'âge de quarante-neuf ans. Son tombeau est au nord-ouest de celui de *Koung-tsée*. Je remarque ici une fois pour toutes, que dans l'enceinte du lieu de la sépulture de *Koung-tsée*, où sont les tombeaux de ses descendans, ces tombeaux sont rangés de file des deux côtés de celui de *Koung-tsée*, en descendant du nord au midi, & en remontant du midi au nord, à quelque distance l'un de l'autre.

5^e GÉNÉRATION.

Koung-tsieou, surnommé *Tsée-kia*, fils de *Koung-pé* s'etoit acquis quelque réputation. Le Roi de *Tchou* voulut l'attirer dans ses états, & lui fit offrir des emplois considérables : mais *Koung-tsieou* ne crut pas pouvoir les accepter. Il mourut à l'âge de 45 ans. Son tombeau est au nord-est.

6^e GÉNÉRATION.

Koung-ki, surnommé *Tsée-king*, fils du précédent, se fit connoître de

bonne heure par un mérite diftingué. Le Roi de *Ouei* l'attira dans fes états, & lui confia l'adminiftration générale des affaires, & le mit à la tête du gouvernement. Il mourut à l'âge de quarante-fix ans. Son tombeau eft au nord-eft.

7^e^ GÉNÉRATION.

Koung-tchouen, fils du précédent, s'appliqua tout entier à l'etude des Lettres, & y fit de très-grands progrès. Il fut recherché par les Souverains des Royaumes voifins du *Lou*, & en particulier par les Rois de *Tchou*, de *Tchao* & de *Ouei*, qui voulurent fe l'attacher en lui faifant offrir des honneurs & des dignités, s'il vouloit fe fixer dans leurs etats. *Koung-tchouen* les remercia de leurs offres, & préféra le féjour tranquille de fa patrie, à tous les honneurs qu'on lui promettoit dans ces Royaumes etrangers. Il compofa un ouvrage en douze articles, auquel il donna le titre de *Lan-yen*. Il renferma fous ces douze articles les principaux devoirs des gens de Lettres, & ce qu'ils doivent obferver dans les converfations. Il ne vécut pas affez long-tems pour mettre la derniere main à d'autres ouvrages qu'il avoit ébauchés, & mourut à l'âge de 41 ans. Son corps repofe au midi de celui de *Koung-tfée*.

8^e^ GÉNÉRATION.

Koung-chen, furnommé *Tfée-chun* & *Koung-ping*, eft encore connu fous les noms de *Tfée-chen*, de *Koung-kin* & de *Tfée-kien*. Il étoit fils de *Koung-tchouen*, & exerça les grands emplois. Il fut Miniftre d'Etat fous *Ngan-ly-ouang*, Roi de *Ouei*. Comme tout etoit en trouble dans l'Empire, & que différens Royaumes etoient armés les uns contre les autres, il abdiqua fa dignité & fe retira dans fa patrie.

Le Roi de *Tfin*, qui fe faifoit un point capital d'attirer dans fes Etats tous ceux qui jouiffoient d'une réputation au-deffus de l'ordinaire, le fit inviter à fe rendre chez lui. Il accompagna fon invitation des offres les plus féduifantes ; mais *Koung-chen* le remercia de fa bonne volonté, & fe tint tranquille chez lui. Ceux de fa famille & de fes amis le folliciterent vivement de répondre à la bonne volonté du Prince qui vouloit l'avoir à fon fervice. *Ce grand Prince*, leur

leur répondit-il, *eſt un ambitieux, qui ne tardera pas à envahir tous les Royaumes. J'ai pénétré ſes deſſeins ; & il ne m'eſt pas permis de prendre part à l'injuſtice de ſes projets ; ainſi ne m'en parlez plus.* Ce qu'il avoit prévu arriva ; car dans l'eſpace de dix-huit à vingt ans, les *Tſin* furent maîtres de tout.

Quoiqu'il eût abandonné le Royaume de *Ouei*, le Roi lui continua ſon eſtime & ſon affection. Il lui donna une preuve de l'une & de l'autre, en le décorant du titre honorable de *Ouen-ſin-kiun.* Il mourut à l'âge de cinquante-ſept ans.

On remarque dans les regiſtres de la famille, que depuis *Koung-tſée* juſqu'à *Koung-chen*, chacun des huit deſcendans fut fils unique. *Koung-chen* fut le premier qui eut pluſieurs garçons. Il eut trois fils, dont l'aîné fut appellé *Koung-fou*, le ſecond *Koung-teng*, & le troiſieme *Koung-chou.*

Depuis l'année *Keng-tchen*, 26^e^ du regne de *Tſin-ché-hoang-ty*, (221 avant J. C.) juſqu'à l'année *Jen-tchen*, premiere du regne de *Eulh-che-hoang-ty* (209 avant J. C.), douze années ſe ſont ecoulées; & ces douze années ſont réputées de la neuvieme génération qui commence à *Koung-fou-kia*, fils aîné de *Koung-chen.*

Tſin-che-hoang-ty devenu maître de tout l'Empire, crut ſe rendre agréable au corps reſpectable des gens de Lettres, en comblant d'honneurs le chef de la famille du Philoſophe de la nation. Il le décora du titre de *Lou-koue*, *ouen-toung-kiun*, c'eſt-à-dire, *de Prince du Royaume de Lou*, chef de *la Littérature & des Sciences.* A ce glorieux titre, il ajouta celui de *Chao-fou*, qui ſignifie *le Maître de la nation en petit* (comparativement à *Koung-tſée*).

L'orage qui s'eleva contre les gens de Lettres, la trente-quatrieme année du regne de *Tſin-ché-hoang ty* (l'an 211 avant J. C.), lorſque ce Prince barbare, à la requête de ſon Miniſtre *Ly-ſée*, donna l'edit qui ordonnoit l'incendie des Livres ; ce terrible orage, dis-je, engagea *Koung-fou-kia* & ſon frere *Koung-teng* à chercher un aſyle où ils fuſſent à l'abri de la perſécution. *Dans l'epaiſſeur d'une muraille, dans le lieu de la ſépulture de la famille, ils dépoſerent avec reſpect, à l'inſu de tout le monde, les Livres* Chang-chou, Lun-yu, Hiao-king, Kia-yu *& autres, & ſe réfugierent au* Hou-kouang, *dans l'intérieur de la montagne*

Soung-chan. *Là ils formerent en cachette environ une centaine de disciples.*

Tchou-pa-ouang s'etant emparé d'une partie de l'Empire, qu'il gouverna pendant quelque tems sous le titre de Roi de *Tchou*, ayant appris qu'un des descendans de *Koung-tsée* s'etoit retiré dans les Montagnes du *Hou-koang*, l'y fit chercher, & l'appella dans ses etats. *Koung-fou-kia* s'y rendit, & fut mis à la tête du Gouvernement; mais comme on n'y traitoit alors que des affaires concernant la guerre, il se dégoûta bientôt d'un emploi qui ne s'accordoit ni avec son inclination, ni avec ses talens. Il ne fut en place que six mois, après lesquels il prétexta une maladie, & demanda à se retirer pour aller travailler à sa guérison dans son pays natal. Il obtint son congé, & alla finir ses jours près des tombeaux de ses Ancêtres. Il mourut à l'âge de cinquante-sept ans. Il est auteur de plusieurs Ouvrages, & en particulier de celui qui porte le titre de *Koung-tsoung-tsée*, dans lequel, sous une vingtaine d'articles environ, il rapporte les principales actions de ses Ancêtres, jusqu'à sa propre personne inclusivement. Il n'est point mis à la tête de la 9e génération, quoiqu'il fût l'aîné, parce qu'il eut pour successeur son frere *Koung-teng*, qui continua la race.

9e GÉNÉRATION.

Koung-teng etoit fils de *Koung-chen*, & frere puîné de *Koung-fou-kia*. Il etoit d'une taille au-dessus de l'ordinaire, c'est-à-dire, de neuf pieds neuf pouces : le reste de sa figure etoit semblable à celle de *Koung-tsée*. Il fut surnommé *Tsée-siang*; & *Han-kao-ty* lui donna le titre de *Foung-see-kiun*, comme qui diroit, *Chef des Sacrificateurs*, parce qu'etant chef de la famille, lorsque ce Prince fit les cérémonies dans le lieu de la sépulture de *Koung-tsée*, il présida au cérémonial qui fut observé à cette occasion. L'Empereur *Hoei-ty* l'employa dans la Magistrature, sous le titre de *Po-ché*, & le fit ensuite Gouverneur de *Tchang-cha-fou*, ville du premier ordre de la province de *Hou-koang*. Il mourut à l'âge de 57 ans.

10e GÉNÉRATION.

Koung-tchoung, surnommé *Tsée-tcheng*, etoit fils de *Koung-teng*.

Il exerça la charge de *Po-ché*, dont il fut décoré par l'Empereur *Han-ouen-ty*, & mourut à l'âge de 57 ans. On ne dit rien du lieu de sa sépulture.

11e GÉNÉRATION.

Koung-ou, surnommé *Tsée-ouei*, fils de *Koung-tchoung*, fut Mandarin du titre de *Po-ché*, sous l'Empereur *Han-ouen-ty*, & ensuite Gouverneur de *Lin-hoai-fou* dans le *Kiang-nan*. Il eut deux fils, *Koung-yen-nien*, & le célebre *Koung-ngan-koue*, qui fut honoré des plus hautes dignités. On ne sait pas à quel âge mourut *Koung-ou*.

12e GÉNÉRATION.

Koung-yen-nien, fils du précédent, fut un des plus habiles Lettrés de l'Empire. Il n'etoit aucune science qui ne fût de son ressort, & dans laquelle il n'excellât. *Han-ou-ty* lui donna, pour la premiere fois, la charge de *Po-ché;* il le fit ensuite Précepteur en second des Princes ses fils; & comme il n'etoit pas moins habile dans l'art militaire, que dans les Sciences & la Littérature, il l'eleva à la dignité de Grand-Général. Il mourut âgé de 71 ans. Son tombeau est au nord de celui de *Koung-tsée*.

13e GÉNÉRATION.

Koung-pa, surnommé *Tsée-jou*, fils de *Koung-yen-nien*, réunit dans sa personne la science & la vertu. Dès son enfance il donna des preuves d'un génie supérieur. Devenu grand, il entra dans la carriere des honneurs par ordre de l'Empereur *Tchao-ty*, qui lui donna d'abord la charge de *Po-ché*, dans l'intention de l'elever aux plus hautes dignités, après qu'il auroit acquis quelque expérience. Ce Prince ne vécut pas assez long-tems pour pouvoir remplir les vues qu'il avoit sur lui : ses successeurs y suppléerent. L'Empereur *Hiuen-ty* eleva *Koung-pa* à la dignité de Grand du premier ordre, sous le titre de *Ta-tchoung*, *Tay-fou*, & le fit Précepteur des Princes ses fils. *Yuen-ty*, successeur de *Hiuen-ty*, lui donna les titres de *Tay-ché* (Grand-Maître des Cérémonies) & de *Koan-nei-heou*, ou de *Prince ayant inspection sur tout ce qui concerne l'intérieur du Palais*. La reconnoissance

de ce Prince pour un Savant & un Sage qui avoit eté son Maître, ne se borna pas là ; il lui fit présent d'un Palais tout meublé à *Tchang-ngan*, & de deux cens livres d'or pur. Comblé d'honneurs & de richesses, *Koung-pa* ne rabattit rien de sa modestie ordinaire. Il donnoit tous ses momens de loisir à l'instruction des jeunes gens qui vouloient acquérir la Sagesse, & s'adonner aux Sciences ; il recevoit indistinctement & toujours avec bonté, quiconque s'adressoit à lui. L'Empereur tenta plusieurs fois de lui faire accepter la dignité de Ministre d'Etat ; il ne lui fut pas possible de vaincre sa modestie. *Koung-pa* s'excusa toujours, alléguant son incapacité pour raison. Son Maître & le Public le connoissoient mieux qu'il ne se connoissoit lui-même, & lui rendoient la justice qui lui etoit due, en le regardant comme l'homme de tout l'Empire le plus propre à le gouverner. Cependant, pour ne pas l'affliger, on le laissa libre dans le choix de ses occupations : il usa de sa liberté en Sage qui ne cherche qu'à se rendre utile à ses semblables. Son Palais de *Tchang-ngan* etoit moins le Palais d'un grand Seigneur, qu'une Ecole de vertus & une Académie de littérature ; & le tems qu'il donnoit à l'instruction, n'etoit point pris sur celui qu'il devoit à ses emplois. Il ne sortoit de chez lui que pour remplir les fonctions de son etat, ou pour s'acquitter de quelqu'un de ces devoirs que la bienséance impose à tous ceux qui sont en place.

Lorsqu'il fut parvenu à l'âge qui fait les vieillards, il crut qu'il lui etoit permis de renoncer aux emplois civils, & aux fatigues qui en sont inséparables, quand on veut en remplir à la rigueur toutes les obligations. Il ecrivit à l'Empereur pour le remercier de toutes les bontés dont il l'avoit honoré jusqu'alors, & pour le prier de lui permettre de se retirer. Sa Majesté voulut bien accepter la démission des charges & des dignités dont il etoit revêtu ; mais elle lui en laissa les revenus, dont il jouit jusqu'à sa mort. Rendu à lui-même, l'illustre *Koung-pa* se retira dans son pays natal avec toute sa famille, & mourut dans la maison paternelle à l'âge de 72 ans. L'Empereur ayant appris sa mort, donna des marques publiques de sa douleur ; & afin que tout l'Empire fût instruit de la sincérité de ses regrets, il fit le voyage du *Chan-tong*, pour s'acquitter envers son ancien Maître

de tous les devoirs funebres prefcrits dans le cérémonial. Il fournit tous les frais des funérailles ; & après avoir pleuré fur fon tombeau, il lui donna l'honorable titre de *Lié-kiun*, qu'on peut rendre en françois par ces deux mots, *parfait Sage. Koung-pa* eut quatre fils ; l'aîné avoit nom *Koung-fou*, le fecond *Koung-ty*, le troifieme *Koung-ny*, & le quatrieme *Koung-koang*.

14^e^ GÉNÉRATION.

Koung-fou fut revêtu de tous les emplois que fon pere avoit exercés, & mourut à l'âge de 62 ans.

15^e^ GÉNÉRATION.

Koung-fang, fils de *Koung-fou*, fuccéda aux emplois de fon pere : on ne dit pas à quel âge il eft mort.

16^e^ GÉNÉRATION.

Koung-kiun, furnommé *Tchang-ping*, etoit fils de *Koung-fang*. Il porta d'abord le nom de *Koung-mang* ; mais dans la fuite il changea le caractère *Mang* en celui de *Kiun*, pour n'avoir rien de commun avec l'ufurpateur *Ouang-mang*, dont il détefta toujours la tyrannie. Sous le regne de *Ping-ty*, il fut Préfident d'un des grands Tribunaux. L'Empereur très-fatisfait de fon intégrité, de fon exactitude à remplir fes devoirs, & de fa bonne conduite conftamment foutenue, l'honora du titre de *Pao-tcheng-heou*, & lui affigna des revenus fuffifans pour l'entretien de deux mille familles.

La 5^e^ année du regné de *Ping-ty* (la 5^e^ de l'Ere chrétienne) *Ouang-mang* ayant ufurpé l'Empire, offrit à *Koung-kiun* la premiere place dans le Gouvernement ; ce que celui-ci refufa jufqu'à trois fois, fous différens prétextes ; & pour ôter à l'ufurpateur toute efpérance de pouvoir le gagner, il abdiqua tous fes emplois, & fe retira dans fa patrie, où il mourut à l'âge de 81 ans. Il n'eut qu'un fils.

Ici finiffent les *Si-han*, ou *Han* occidentaux, fous lefquels la famille de *Koung-tfée* compte fix générations dans l'efpace d'environ 200 ans.

17^e GÉNÉRATION.

Les générations qui ſuivent, à commencer depuis cette dix-ſeptieme, qui vivoit ſous les *Han* orientaux, n'ont pas fait conſtamment leur ſéjour dans le même lieu. Comme l'Empire fut toujours en trouble, juſqu'au tems des grandes Dynaſties, & diviſé en pluſieurs Etats indépendans l'un de l'autre, les deſcendans de *Koung-tſée* s'attachoient à ceux des Souverains qu'ils croyoient être les légitimes ſucceſſeurs au trône Impérial. J'ai marqué ſur l'Arbre généalogique les noms des Dynaſties auxquelles ils adhéroient.

Koung-tché, fils de *Koung-kiun*, fut décoré de la dignité de *Ta-ſee-ma*, ſous l'Empire de *Han-koang-ou-ty*. Comme ſon pere, il eut le titre de *Pao-tcheng-heou*, & jouit des mêmes revenus & des mêmes prérogatives. Après ſa mort, on lui donna le titre de *Yuen*, qui ſignifie *ſource*, *principe*, &c., pour faire entendre qu'il avoit eté comme une ſource d'où la véritable doctrine avoit découlé. On ne dit pas juſqu'à quel âge il a vécu.

18^e GÉNÉRATION.

Koung-ſun, ſurnommé *Kiun-y*, etoit fils de *Koung-tché*. La 15^e année de *Young-ping* (de J. C. la 72^e) l'Empereur *Ming-ty* lui accorda la dignité dont ſon pere avoit joüi, ſans lui en donner les revenus. La ſeconde année de *Yuen-ho* (de J. C. la 85^e) l'Empereur *Tchang-ty* ſe tranſporta au *Chan-tong*, pour faire en perſonne les cérémonies reſpectueuſes en l'honneur de *Koung-tſée* : il permit à *Koung-ſun* de faire la fonction de Maître des Cérémonies, & d'être ſon Aſſiſtant. La 4^e année de *Young-yuen* (en 92), l'Empereur *Ho-ty* lui accorda la moitié des revenus dont avoit joui ſon pere.

19^e GÉNÉRATION.

Koung-yo, ſurnommé *Kiun*, fils de *Koung-ſun*, fut décoré, comme ſon pere, du titre de *Heou*. Il eut deux fils, *Koung-ouan* & *Koung-tſan*. L'Empire etoit alors dans des tems de criſe ; il etoit diſputé par trois

différens partis, qui s'accorderent enfin à en prendre chacun une portion, sous le titre de Royaume.

20e GÉNÉRATION.

Koung-ouan fut, comme son pere, décoré du titre de *Heou* : (ce titre, alors très-honorable, répondoit à celui de Prince). Il mourut fort jeune, & n'eut point d'enfans. Le fils de son frere, *Koung-tsan*, lui succéda dans la dignité de *Heou.* L'Empire etoit alors divisé en trois Royaumes, qui sont les Royaumes de *Han*, de *Ouei* & de *Ou.*

21e GÉNÉRATION.

Koung-tsée, surnommé *Tsée-yun*, neveu de *Koung-ouan*, & fils de *Koung-tsan*, s'attacha à l'Empereur des *Ouei.* La premiere année de *Koang-tchou* (en 220), l'Empereur *Ouen-ty* le fit Mandarin du titre de *Y-lang;* il le décora ensuite de la dignité de *Tchoung-cheng-heou*, & lui assigna des revenus suffisans pour l'entretien de cent familles. Son tombeau est au sud de celui de Confucius.

22e GÉNÉRATION.

Koung-tchen, surnommé *Pê-ki*, etoit fils de *Koung-tsée.* La 3e année de *Tay-ché* (265), l'Empereur *Ou-ty*, des *Tsin* occidentaux, le décora successivement des titres de *Foung-cheng-ting-heou*, de *Hoang-men-ché-lang*, & de *Tay-chang-tsing*; il lui assigna, outre cela, des revenus suffisans pour l'entretien de deux mille familles. Il vécut jusqu'à l'âge de 75 ans.

23e GÉNÉRATION.

Koung-y, surnommé *Koung-tcheng*, fils de *Koung-tchen*, succéda à son pere dans la dignité de *Foung-tcheng-ting-heou*, c'est-à-dire, de *Prince de la Salle où l'on rend hommage à la Sainteté.* Il jouit des mêmes revenus que son pere, & mourut à l'âge de 57 ans.

24ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-fou, fils de *Koung-y*, se distingua dès son enfance par une piété filiale, qui faisoit l'admiration de tous ceux qui etoient témoins de sa conduite. Devenu grand, on lui donna pour premier emploi un Mandarinat du titre de *Tay-yu*. Il fut promu ensuite à la charge de Gouverneur de *Yu-tchang*, qui etoit alors une Ville du premier ordre; & enfin, il fut elevé à la dignité de *Foung-cheng-ting-heou*, & eut la moitié des revenus dont avoit joui son pere.

TABLE E.

Cette Table contient la suite de la généalogie des descendans de *Koung-tsée*, depuis les *Tsin* orientaux, jusqu'à la Dynastie des Mongoux ou des *Yuen*.

25ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-y etoit fils de *Koung-fou*. Il fut nommé successeur de son pere, à la dignité de *Foung cheng-ting-Heou*. L'Empereur lui donna outre cela un Mandarinat du titre de *Tsoung-ché-tchoung-lang*, & lui assigna des revenus suffisans pour l'entretien de mille familles. Il vécut jusqu'à l'âge de 61 ans, & fut inhumé dans le lieu de la sépulture de ses Peres, dans la partie de l'ouëst.

26ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-hien, surnommé *Hien-tché*, fils de *Koung-y*, fut décoré, comme son Pere, du titre de *Foung-cheng-ting-heou*. Ce fut l'Empereur *Ouen-ty*, des premiers *Soung*, qui le revêtit de cette dignité. La 19ᵉ année de *Yuen-kia* (de J. C. 442) son titre de *Foung-cheng-ting-heou* fut changé en celui de *Tsoung-cheng-heou*, qui signifie *Prince d'une eminente sainteté*. Il etoit très-habile dans les différens genres de Littérature, & il excelloit dans l'art d'enseigner.

27e GÉNÉRATION.

Koung-tcheng, fils de *Koung-hien*, eut pour surnom *King-chan*. Les Empereurs du Nord, qu'on appelloit les *Ouei*, s'etant rendus maîtres de la province du *Chan-tong*, honorerent de leur bienveillance les descendans de *Koung-tsée*. La troisieme année de *Yen-hing*, il obtint le titre de *Tsoung-cheng-tay-fou*, & l'inspection générale sur tous ceux de sa race. Quoiqu'il fût doué d'un génie supérieur qui le rendoit digne des plus hauts emplois, on ne pensa pas à lui en donner. Il se tint tranquille dans le sein de sa famille, où il ne s'occupa que du soin d'acquérir la sagesse, & de cultiver les sciences.

28e GÉNÉRATION.

Koung-ling-tchen, fils du précédent, fut Mandarin du titre de *Mi-chou-lang* (qui a inspection sur le détail de la Librairie). Il succéda à son pere dans la dignité de *Tsoung-cheng-heou*, & jouit d'un revenu suffisant pour l'entretien de mille familles.

29e GÉNÉRATION.

Koung-ouen-tay, fils de *Koung-ling-tchen*, eut les mêmes charges & les mêmes revenus que son pere. Il vécut jusqu'à l'âge de 58 ans, & fut enterré dans la sépulture de la famille, au midi du tombeau de *Koung-tsée*.

30e GÉNÉRATION.

Koung-kiu, fils de *Koung-ouen-tay*, fut décoré, comme son pere, du titre de *Tsong-cheng-heou*; mais s'etant rendu coupable de négligence dans l'exercice de son emploi, l'Empereur l'abaissa d'un degré, & ne lui laissa que le titre de *Cheng-heou*. Dans la suite, il rentra en grace, obtint le titre de *Tcheou-koué-koung* (*Comte du Royaume de Tcheou*), & jouit des revenus suffisans pour l'entretien de douze familles.

31e GÉNÉRATION.

Koung-tchang-ſun, fils de *Koung-kiu*, ſuccéda au titre de *Tcheou-koué-koung*, & aux revenus de ſon pere. Il eut deux fils, *Yng-tché* & *Tſée-tché*, & vécut 64 ans. Il eſt enterré au nord-oueſt dans la ſépulture de ſes peres.

32e GÉNÉRATION.

Koung-yng-tché, fils de *Koung-tchang-ſun*, ſuccéda à ſon pere, & eut le titre de *Foung-cheng-heou*. Il mourut ſans enfans. Son frere *Tſée-tché* prit ſa place. Sous l'Empereur *Ouen-ty* des *Soui*, il ſe fit examiner & obtint le Baccalauréat; ce qui lui ouvrit la porte pour entrer dans les emplois civils. Il fut fait Mandarin du titre de *Ping-tſan-kiun* (qui donne des conſeils aux Officiers de guerre) ; il obtint enſuite une place parmi les Lettrés de la Cour, & fut adjoint aux Précepteurs des enfans de l'Empereur, ſous le titre de *Tay-tſée-toung-ché, ché-jin*. Sa Majeſté le décora du titre de *Tcheou-koué-koung*, & la quatrieme année de *Ta-yé* (l'an 608) l'Empereur *Yang-ty* lui donna le titre honorable de *Chao-cheng-heou*, comme qui diroit, *Prince le ſecond en ſainteté*, le faiſant aller immédiatement après *Koung-tſée*, qui eſt regardé comme le premier en fait de ſainteté ou de ſageſſe, & lui aſſigna des revenus ſuffiſans pour l'entretien de mille familles. Il vécut juſqu'à l'âge de 70 ans. Il fut en place, en comptant les différens Mandarinats qu'il exerça, depuis l'année *Sin-tchou*, du regne de *Kao-tſou* des *Soui*, juſqu'à l'annee *Ting-tcheou*, c'eſt-à-dire, depuis l'an de J. C. 581, juſqu'à l'an 617, ce qui fait l'eſpace de 36 ans. Son tombeau eſt dans la partie de l'oueſt de la ſépulture de la famille.

33e GÉNÉRATION.

Koung-té-lun, fils de *Koung-tſée-tché*, la 9e année de *Ou-té*, en 626, fut gratifié du titre de *Pao-cheng-heou* (Prince qui embraſſe & protege la Sageſſe), & d'autant de revenus qu'il en falloit pour l'entretien de mille familles. La 11e année de *Tchen-koan* (en 637) l'Empereur *Tay-tſoung* ordonna que dans les grandes Cérémonies de l'Empire, le chef de

la famille de *Koung-tſée* feroit appellé & y affifteroit en qualité de Mandarin du troifieme ordre. La premiere année de *Tien-cheou* (en 690) l'Empereur fit publiquement l'eloge de *Koung-tê-lun*, & lui fit préfent d'un Habit de cérémonie. C'eft depuis ce tems que les defcendans de *Koung-tſée* affiftent aux grandes Cérémonies de l'Empire. *Koung-tê-lun* vécut jufqu'à l'âge de 71 ans. Il laiffa deux fils, *Koung-tſoung-ki* & *Koung-tſée-tan*.

34e GÉNÉRATION.

Koung-tſoung-ki, fils de *Koung-tê-lun*, fut décoré du titre de *Pao-cheng-heou* par l'Empereur *Tſoung-tchoung*, la 12e année de *Tſée-cheng* (en 695) : il fut enfuite appellé à la Cour, où on lui donna la charge de *Tchao-ſan-tay-fou* (qui a infpection fur les Officiers de la Cour). Ce fut la premiere année de *Chen-loung* (en 705). La même année il fut nommé pour aider l'Empereur, lorfque Sa Majefté feroit les cérémonies en l'honneur de *Koung-tſée*. Il vécut 56 ans.

35e GÉNÉRATION.

Koung-ſouï-tché, furnommé *Tchang-hoei*, fils de *Koung-tſoung-ki*, fuccéda à fon pere dans la dignité de *Pao-cheng-heou*. La 5e. année de *Kai-yuen* (en 717) l'Empereur lui donna outre cela le titre de *Sée-men-po-ché* (qui a pénétré dans tous les livres) & le nomma pour être l'un des infpecteurs des etudes des Princes. Après quelque tems il lui donna le gouvernement d'une ville du fecond ordre qu'on appelloit alors *Tſai-tcheou*, & le titre de *Tchang-ſée*. La 27e année de *Kai-yuen* (en 739), fon titre de *Pao-cheng-heou* fut changé en celui de *Ouen-hiuen-koung* qui etoit plus honorable, & il eut le gouvernement de *Yen-tcheou-fou*, ville du premier ordre dans fon propre pays. A cette charge on ajouta celle de *Tou-choui-ché-tché*, c'eft-à-dire, d'Infpecteur général des grands chemins & des rivieres de toute la Province, & on lui affigna des revenus pour l'entretien de mille familles.

36e GÉNÉRATION.

Koung-hiuen, fils du précédent, succéda à son pere dans le titre de *Ouen-hiuen-koung*, & fut Gouverneur en second de *Yen-tcheou-fou*.

37e GÉNÉRATION.

Koung-tsi-tsing etoit fils de *Koung-hiuen*. Il se distingua dans l'un & l'autre genre, c'est-à-dire, qu'il fut aussi bon Guerrier qu'habile Lettré. Il succéda à son pere dans le titre de *Ouen-hiuen-koung* la troisieme année de *Kien-tchoung* (en 782). Il fut ensuite Gouverneur de *Yen-tcheou-fou*, & outre cela on le mit à la tête de la Milice du pays, & on lui donna la premiere charge de la Magistrature. Tout etoit en trouble dans l'Empire. Il se formoit de tous côtés des partis de rebelles qui dévastoient tous les pays par où ils passoient. *Koung-tsi-tsing*, voulant s'opposer à leurs déprédations dans le canton de sa dépendance, se mit à la tête des troupes, & les conduisit jusqu'à *Toung-ping*. Là il mourut, on ne sait si ce fut de maladie, de fatigue, ou par la main des ennemis & des brigands.

38e GÉNÉRATION.

Koung-ouei-tché, fils du précédent, succéda à son pere la 13e année de *Yuen-ho* (en 818). Il contribua à rétablir la tranquillité à *Toung-ping*, & revint dans sa patrie. L'Empereur, satisfait de ses services, lui donna le Commandement des Troupes de *Yen-tcheou-fou*, & les autres emplois que son pere avoit exercés. Il vécut jusqu'à l'âge de 65 ans.

39e GÉNÉRATION.

Koung-tsé fils du précédent, naquit avec les dispositions les plus heureuses. Dès sa plus tendre enfance, il fut appliqué à l'etude, & y fit de si grands progrès, qu'avant l'âge de 20 ans, il savoit tous les *King* par cœur & pouvoit les expliquer. Il se fit examiner pour les grades & fut le premier hors de rang. L'Empereur le mit à la tête du Collège Impérial, & lui donna le titre de *Ouen-hiuen-koung*,

qu'avoit eu son pere. Comme l'ordre n'etoit point encore rétabli dans l'Empire, & que les finances etoient epuisées, Sa Majesté ne put pas user de sa libéralité à son egard, comme elle l'auroit desiré. Elle se contenta de lui faire présent de cent pieces de cette espece de soie qu'on appelle *Hiuen* ; mais elle ne lui assigna aucun revenu. *Koung-tsé* vécut jusqu'à l'âge de 57 ans. Il est inhumé au sud-ouest de la sépulture de ses peres.

40e GÉNÉRATION.

Koung-tchen, surnommé *Koue-ouen*, fils de *Koung-tsé*, se fit examiner pour les grades, la quatrieme année de *Kiuen-toung* (en 863), & fut nommé le premier hors de rang. Il eut la charge de *Mi-chou-cheng-kiao-ché-lang*, c'est-à-dire, d'Inspecteur sur les Livres essentiels concernant la doctrine de cette charge : il passa au grade de Mandarinat pour les emplois du dehors, & fut chargé de ce qui concerne le sel. Il fut ensuite *Kien-tchen-yu-ché*, c'est-à-dire, Censeur des Censeurs, & *Choui-pou-yuen-ouai-lang* (Inspecteur de ce qui concerne les eaux) ; & enfin, il obtint la dignité de *Ouen-hien-koung*. Il vécut jusqu'à l'âge de 74 ans. Son tombeau est au nord de celui de *Koung-tsée*.

41e GÉNÉRATION.

Koung-tchao-hien, fils du précédent, fut Gouverneur d'une ville du troisieme ordre, qui portoit alors le nom de *Nan-ling*. Il devint ensuite Mandarin du titre de *Po-ché* dans le Tribunal de la littérature, puis Officier de guerre du titre de *Ping-ma* ; & l'Empereur lui permit de porter l'habit rouge dans les cérémonies. Sa Majesté lui donna encore la Surintendance d'une de ses Bibliotheques qui contenoit les Livres choisis, & le nomma enfin *Ouen-hien-koung*. Après avoir obtenu cette dignité, il abdiqua tous ses autres emplois, & se retira dans le sein de sa famille, où il ne s'occupa que du soin de présider aux cérémonies qu'on faisoit en l'honneur de *Koung-tsée*. Il mourut à l'âge de 60 ans, & fut enterré à l'ouest du tombeau de *Koung-tsée*.

42e GÉNÉRATION.

Koung-koang-tſée, fils de *Koung-tchao-hien*, n'eut d'autre titre que celui de *Tchai-lang*, c'eſt-à-dire, d'*Officier qui préſide aux jeûnes*, parce qu'il vivoit dans un tems où tout etoit en déſordre dans l'Empire. Il avoit eté nommé Gouverneur d'une ville du troiſieme ordre, qu'on appelloit alors *See-choui-hien ;* mais il n'en fit jamais les fonctions, parce qu'apparemment cette ville etoit au pouvoir des rebelles. Le déſordre ſe mit auſſi parmi ceux de ſa famille. *Koung-mo*, l'un des moins diſtingués, & dont l'emploi etoit de balayer la ſalle où l'on rendoit hommage à *Koung-tſée*, ſe mit en tête de ſe faire déclarer Chef de la race, & d'obtenir en cette qualité le titre de Comte ou de *Ouen-hiuen-koung*. Le tems lui parut favôrable pour exécuter ſon deſſein, en obtenant ce qu'il ſouhaitoit du premier Chef des rebelles qui ſeroit en poſſeſſion de l'endroit. Mais il falloit auparavant ſe défaire de *Koung-koang-tſée ;* il en vint à bout, ſoit en le faiſant aſſaſſiner ſecrétement, ſoit en lui donnant du poiſon. *Koung-koang-tſée* mourut à l'âge de 42 ans, & fut enterré au nord-eſt du tombeau de *Koung-tſée*. Il laiſſoit un fils qui n'avoit alors que neuf mois, & le perfide *Koung-mo* profita de la circonſtance pour ſe faire nommer à la place de *Koung-Koang-tſée*, pour préſider aux cérémonies.

43e GÉNÉRATION.

Koung-jen-yu, ſurnommé *Ouen-jou*, étoit fils de *Koung-koang-tſée*. Il n'avoit que neuf mois quand il perdit ſon pere de la maniere dont je viens de l'expoſer. Sa mere, craignant pour ſon cher fils le ſort qu'avoit eu ſon mari, ſe ſauva dans la maiſon paternelle, & fit ſavoir à ſon pere & à ſa mere la véritable raiſon pour laquelle elle en agiſſoit ainſi. Il n'etoit pas tems de demander juſtice ; mais le tems vint enfin. *Koung-jen-yu* devenu grand, & ayant appris de ſa mere la maniere funeſte dont ſon pere avoit péri, ſe préſenta aux plus accrédités de la famille, & les pria de ne pas laiſſer impuni le crime de *Koung-mo*. Ceux-ci firent une aſſemblée de famille, où il fut conclu qu'on accuſeroit juridiquement *Koung-mo*. Ils conduiſirent le jeune

orphelin chez le Magiſtrat du lieu, auquel ils déclarerent tout ce qu'ils ſavoient touchant la mort violente de *Koung-koang-tſée.* Le Magiſtrat fit les perquiſitions les plus exactes, & il ſe convainquit que *Koung-mo* etoit coupable de la mort de *Koung-koang-tſée*, & le condamna à mourir par le ſupplice des criminels : ſa Sentence fut ratifiée par l'Empereur, & ſa Majeſté nomma le jeune orphelin à la place que le meurtrier de ſon pere avoit uſurpée. On n'avoit rien oublié pour donner à *Koung-jen-yu* une education digne de ſa naiſſance, & il en avoit profité. Il s'etoit mis au fait de toutes les branches de la Littérature, & les poſſédoit à un haut degré. Il ſe fit examiner pour les grades; & après les avoir obtenus, il fut fait Gouverneur de la ville de *Kiu-fou-hien.* Dans la ſuite, l'Empereur l'honora du titre de *Ouen-hiuen-koung*, dont avoient joui ſes prédéceſſeurs.

Lorſque ſa Majeſté alla faire les cérémonies en l'honneur de *Koung-tſée*, elle voulut que *Koung-jen-yu* fût à ſes côtés; & après la cérémonie, elle s'entretint plus de trois quarts-d'heure avec lui, lui fit préſent d'une ſomme d'argent, de pluſieurs pieces de ſoie, & lui promit de l'avancer dans les charges & dans les emplois civils : en attendant, elle lui permit de porter tous les diſtinctifs des Mandarins du cinquieme ordre, & lui en accorda les prérogatives. Quelque tems après, il fut promu, & ſe rendit dans le lieu où il devoit exercer ſon emploi. Il y mourut à l'âge de 45 ans, & fut enterré dans les environs : mais quelque tems après, ſon corps fut tranſporté dans la ſépulture de ſes peres, & ſon tombeau eſt à l'eſt de celui de *Koung-tſée.* L'Empereur ayant appris ſa mort, lui donna le titre de Premier Préſident du Tribunal de la Guerre; & ſes deſcendans lui ont donné celui de Reſtaurateur de la famille. Il eut quatre fils, *Koung-y*, *Koung-hien*, *Koung-mien*, & *Koung-tſoui.*

44ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-y, ſurnommé *Pou-y*, etoit fils aîné de *Koung-jen-yu.* Il etoit d'un génie prématuré; à l'âge de dix ans il compoſoit déjà des pieces d'eloquence qui faiſoient l'etonnement des connoiſſeurs. Ce fut à-peu-près dans ce tems-là qu'il eut le malheur de perdre ſon pere.

Tous les soins domestiques roulerent sur lui, & il se conduisit comme auroit pu faire un vieillard qu'une longue expérience auroit instruit. Ses occupations domestiques ne l'empêcherent pas de se livrer à l'etude ; il etudia quelques années encore, & fit les plus grands progrès dans toutes les parties de la Littérature. Quand il se crut en etat d'être produit, il se rendit à la Cour, & obtint d'être présenté à l'Empereur. La quatrieme année de *Kien-té* (en 966), il présenta une requête, par laquelle il prioit Sa Majesté de vouloir bien l'honorer de sa bienveillance en faveur du Sage par excellence dont il etoit le descendant en ligne directe, à la 44e génération. L'Empereur fut charmé de son ecrit, & lui promit sa protection : il commença par lui donner un Mandarinat de l'ordre inférieur, dans son propre pays ; de cet emploi il passa successivement à d'autres plus honorables, fut Commandant des Troupes à *Koang-tcheou-fou*. Il eut ensuite l'Intendance générale des campagnes du district ; & enfin, la seconde année de *Young-hi* (en 985) l'Empereur *Tay-tsoung*, qui l'avoit donné à ses fils pour être l'un de leurs Maîtres, le fit partir de la Cour pour l'armée, en qualité d'Intendant général pour les approvisionnemens des vivres. Arrivé à *Kiu-ma-ho*, riviere du *Pé-tché-ly*, les eaux ayant débordé, il fut submergé, & mourut n'etant âgé que de 46 ans. Il laissa trois fils, *Koung-yen-ché*, *Koung-yen-tchai*, & *Koung-yen-ou*.

45e Génération.

Koung-yen-ché, fils du précédent, & surnommé *Mao-hien*, obtint de très-bonne-heure le grade de Docteur, & entra dans les emplois civils. Il fut d'abord Mandarin à *Kiu-fou-hien*, & ensuite Gouverneur d'une ville du troisieme ordre, appellée alors *Tchang-ko-hien*. L'Empereur, satisfait de ses services, lui accorda le titre de Comte, & lui donna le Gouvernement de *Kiu-fou-hien*. Il ne vécut que jusqu'à l'âge de 30 ans : il fut inhumé au sud-ouest du tombeau de Confucius. Il ne laissa qu'un fils, qui, à raison de son bas âge, ne fut pas son successeur immédiat dans la desserte de la salle de *Koung-tsée*. Ce fils se nommoit *Koung-tsoung-yuen*. Son cousin *Koung-cheng-yeou*, fils de *Koung-hien-ché*, fut nommé par *interim* pour faire les fonctions du

Chef

Chef de la famille : c'etoit un jeune homme qui donnoit les plus belles espérances. A l'âge de neuf ans il fut promu au grade de Docteur ; à l'âge de onze ans, premiere année de *Ta-tchoung* (en 1008), il eut l'honneur d'assister l'Empereur, lorsque ce Prince fit les cérémonies devant la représentation de *Koung-tsée.* Sa Majesté lui fit présent d'un habit complet de cérémonie, tel que le portoient les Comtes de l'Empire, lui ordonna de la suivre ; & quand il fut arrivé à la Cour, il reçut toutes les marques de distinction qu'on donne aux Grands du premier ordre, & l'Empereur lui donna le titre de *Tay-tchang-see-foung-li-lang*, c'est-à-dire, Coadjuteur du Grand-Maître des Cérémonies. La quatrieme année de *Siang-fou* (en 1011) on ajouta à ses autres titres celui de *Ta-ly-see-ting-ché*, & il fut nommé pour percevoir le tribut de son propre pays, au nom de Sa Majesté. La cinquieme année de *Tien-hi* (en 1021) il fut fait *Koan-lou-see-tcheng*, & revêtu en même tems de la dignité de *Ouen-hiuen-koung.* Peu de tems après on lui donna le Gouvernement de la ville de *Hiuen-yuen-hien*, auquel on ajouta la dignité de *Tsan-chan-tay-fou.* Il fut ensuite rappellé à la Cour, où il exerça l'emploi de Maître en second des fils de l'Empereur. Il mourut à l'âge de 35 ans, sans laisser de postérité. Après sa mort, son cousin *Koung-tsoung-yuen* rentra dans ses droits.

46e GÉNÉRATION.

Koung-tsoung-yuen etoit fils de *Koung-hien-tchai.* Par le crédit d'un de ses oncles, qui etoit devenu grand Mandarin, il fut appellé à la Cour, & on lui donna la charge de *Tchai-lang*, c'est-à dire, d'Officier ou de Mandarin qui préside aux jeûnes lorsque l'Empereur se prépare aux cérémonies qu'il doit faire dans le *Tay-miao :* il fut en possession de cet emploi vers l'an de J. C. 1026, sous le regne de *Jen-tsoung.* La seconde année de *Pao-yuen* (en 1039) il fut mis à la tête de la famille, & eut le titre de *Ouen-hiuen-koung ;* on lui donna, outre cela, le Gouvernement de *Hien-yuen-hien.* La seconde année de *Tché-ho* (en 1052) l'Empereur changea son titre de *Ouen-yuen-koung* en celui de *Yen-cheng-koung.* Le premier de ces titres, expliqué dans son vrai sens, pourroit se rendre en françois par celui de *Comte de*

la perfection des Sciences ; & le second par celui de *Comte qui propage la Sainteté*. Depuis ce tems, ce dernier titre est devenu héréditaire, & a passé à tous les Chefs de la famille jusqu'au tems présent.

A tous les bienfaits dont l'Empereur l'avoit comblé, Sa Majesté en ajouta successivement de nouveaux ; elle le nomma Premier Président de l'un des grands Tribunaux, & lui donna peu après le Gouvernement de *Ouei-tcheou*. Ce fut-là que *Koung-tsoung-yuen* termina sa vie ; il mourut âgé de 63 ans. Son corps fut porté au lieu de la sépulture de ses peres, & on l'inhuma au sud-ouest du tombeau de *Koung-tsée*. Il laissa quatre fils, *Koung-jo-mong*, *Koung-jo-hiu*, *Koung-jo-yu*, & *Koung-jo-tcho*.

47e GÉNÉRATION.

Koung-jo-mong, surnommé *Koung-ming*, fils du précédent, succéda à son pere dans le titre de *Yen-cheng-koung*, qui lui fut donné la premiere année de *Si-ning* (en 1086). Sa conduite ne répondant pas au titre dont il jouissoit, l'Empereur le fit réprimander, & changea son titre honorable en celui de *Foung-cheng-koung*, c'est-à-dire, de *Comte qui aspire à la sainteté*. Quelque tems après, n'ayant vu aucun signe d'amendement & de réforme dans sa conduite, il lui ôta son titre & tous ses emplois, & les donna à *Koung-jo-hiu*, son frere puîné. Celui-ci, surnommé *Koung-ché*, entra en exercice l'année premiere de *Kuen-fou*, en 1098.

48e GÉNÉRATION.

Koung-toan-yeou, fils de *Koung-jo-mong*, rentra dans ses droits à la mort de son oncle *Koung-jo-hiu*. Il avoit pour surnom *Tsée-kiao*. Il profita de la disgrace que son pere avoit essuyée, & n'oublia rien pour acquérir la science & la sagesse de ses respectables aïeux. L'Empereur informé de la régularité de sa conduite, lui permit de prendre le titre de *Yen-cheng-koung*, dont on avoit privé son pere. Dans ce tems-là les *Kin* avançoient dans les terres des *Soung*, leur Empire du Nord. Ceux-ci s'eloignoient à mesure ; & *Soung-kao-tsou* alla fixer sa Cour du côté du midi de ses Etats. *Koung-toan-yeou* alla s'etablir à *San-kin*, aujourd'hui *Kiu-tcheou-fou* dans le *Kiang-nan*, pour être

plus à portée de son Souverain, & n'être pas obligé de vivre sous la domination des *Kin*, ou des Tartares orientaux qui avoient etendu leurs conquêtes jusques & plus avant que le *Chan-tong*. Charmé de sa fidélité, l'Empereur lui donna le Gouvernement de *Lieou-tcheou*. Ses freres resterent dans leur patrie; & comme les *Kin* vouloient avoir leur Empire sur le même pied que celui des *Soung*, ils établirent aussi un *Yen-cheng-koung* des *Soung*, pour en être assistés lorsqu'ils feroient les cérémonies en l'honneur de *Koung-tsée*. Il y eut alors *deux saints Comtes*. L'un fut appellé le saint Comte du Midi, & ce fut *Koung-toan-yeou*; l'autre eut le nom de saint Comte du Nord, & ce fut *Koung-toan-tsao* son frere. Celui-ci eut quatre fils, *Koung-huien*, *Koung-fan*, *Koung-ki* & *Koung-kié*.

49e GÉNÉRATION.

Koung-kié, surnommé *Si-lao* etoit quatrieme fils de *Koung-toan-tsao*; il fut nommé *Yen-cheng-koung* du Midi, la seconde année de *Chao-hing*, en 1132, & fit son séjour à *Kiu-tcheou-fou* dans le *Kiang-nan*.

Koung-fan, le second des fils de *Koung-toan-tsao*, fut nommé *Yen-chen-koung* du Nord, par celui que les *Kin* avoient nommé Roi de *Tsi*. La troisieme année de *Tien-kiuen* (en 1140) il fut fait Mandarin du titre de *Joung-lou-tay-fou*. La seconde année de *Hoang-toung* (en 1142) il mourut n'étant âgé que de 38 ans, & son tombeau fut placé au nord-ouest dans la sépulture de ses peres. Il laissa deux fils, *Koung-tcheng* & *Koung-tsoung*.

50e GÉNÉRATION.

Koung-tsin fils de *Koung-kié*, fut nommé *Yen-cheng-koung*, la 24e année de *Chao-hing* (en 1154) & fit son séjour à *Kiu-tcheou-fou*, dans le *Kiang-nan*.

Koung-tcheng, surnommé *Yen-ki*, fils aîné de *Koung-fan*, fut nommé *Yen-cheng-koung*. La seconde année de *Hoang-toung* des *Kin* (en 1142) il mourut à l'âge de 26 ans sans laisser de postérité. Son frere *Koung-tsoung* lui succéda.

Koung-tſoung, ſurnommé *Yuen-hoei*, ſecond fils de *Koung-fan*, fut nommé *Yen-cheng-koung* à la place de ſon frere, la troiſieme année de *Ta-ting*, des *Kin*, en 1163. L'Empereur *Ché-tſoung*, l'appella à la Cour la 21e année de *Ta-ting*, en 1181 ; & après s'être entretenu quelque tems avec lui, il fut ſi charmé de ſa converſation, qu'il voulut le retenir pour lui donner de l'emploi : mais *Koung-tſoung* prit la liberté de lui repréſenter qu'il ne pouvoit s'abſenter de l'endroit où il rempliſſoit les fonctions de la dignité de *Yen-cheng-koung* dont il avoit l'honneur d'être décoré, ſans laiſſer un vuide qui, dans les circonſtances, ne pouvoit être rempli. Il s'excuſa avec tant de modeſtie, & allégua de ſi bonnes raiſons, que l'Empereur n'inſiſta pas, & lui permit de s'en retourner en lui donnant le Gouvernement de *Kiu-fou-hien*.

L'Hiſtorien de la famille dit des merveilles ſur le compte de *Koung-tſoung*. Il aſſure que dès ſon enfance il ſe diſtingua par ſa prudence, par ſa piété, par ſon application à l'etude, & par des ſuccès tels qu'on ne les obtient d'ordinaire que dans un âge avancé. Il réuſſiſſoit, ajoute-t-il, dans tous les genres de Littérature, il ſavoit tous les *King*, & pouvoit réciter par cœur tout le *Tchun-tſieoû*. Il avoit une attention particuliere à tenir en ordre & dans une extrême propreté tout ce qui ſervoit aux cérémonies. Dans un âge plus avancé, il ſe concilia l'eſtime & l'affection de tous ceux de ſa famille, & il obtint d'eux de les faire contribuer aux réparations du *Miao* de *Koung-tſée*, de la maiſon où il avoit fait ſon ſéjour, & du lieu de la ſépulture. Les malheurs des tems n'avoient pas permis d'entretenir ces lieux reſpectables dans une décence convenable, & ils ne préſentoient preſque que des ruines, ſous quelque point de vue qu'on les enviſageât. Par les ſoins de *Koung-tſoung*, ils furent réparés en entier, ſans avoir recours à la libéralité des etrangers. L'Empereur lui accorda le titre de *Foung-tché-tay-fou*, & à ſa mort celui de *Koang-lou-tay-fou*. Il mourut à l'âge de 53 ans, & fut inhumé au ſud-oueſt du tombeau de *Koung-tſée*.

On raconte de lui un fait aſſez ſingulier pour trouver ſa place ici. *Tous les enfans*, dit l'Hiſtorien, *qu'il eut avant l'âge de 40 ans, moururent avant lui ; & cela lui avoit été prédit dans un ſonge, par un homme*

revêtu d'habits magnifiques. Cet homme vénérable, dit *Koung-tsoung* lui-même un peu avant de mourir, *m'apparut en songe & me dit :* « les » enfans que vous avez eus avant l'âge de 40 ans ne doivent pas » être regardés comme vos enfans : celui que vous aurez, & qui » naîtra le jour *Ting* de la Lune *Keng* de l'année *Tcheou*, sera votre » véritable fils. Il faudra le nommer *Yuen-tsou. Ce songe*, continue l'Historien, *se vérifia à la lettre. Koung-tsoung*, après l'âge de 40 ans, eut deux fils, *Koung-yuen-tsou* & *Koung-yuen-houng*.

51e GÉNÉRATION.

Koung-ouen-yuen, surnommé *Chao-hien*, etoit fils de *Koung-tsin*. Il fut nommé *Yen-cheng-koung* du midi, à la place de son pere, la 4e année de *Si-ning* (en 1071) & fit son séjour à *Kiu-tcheou-fou*.

Koung-yuen-tsou, surnommé *Mong-té*, c'est-à-dire, *obtenu conformément au songe*, etoit fils de *Koung-tsoung*; il succéda à son pere dans la dignité de *Yen-cheng-koung*, n'etant âgé que de 11 ans. La seconde année de *Ming-tchang*, sous l'Empire des *Kin* (en 1191) l'Empereur *Tchang-tsoung* l'appella à la Cour du Nord pour en être assisté dans la grande Cérémonie qu'il devoit faire dans le *Ouen-miao*. Après la Cérémonie, ce Prince lui permit de porter au-dehors tous les distinctifs des Mandarins du quatrieme ordre, & lui donna le titre de *Tchoung-y-tay-fou*. Dans la suite il le fit Gouverneur en chef de *Kiu-fou-hien*, quoiqu'il ne fût que dans la 17e année de son âge, & rendit cette charge héréditaire dans sa famille.

La seconde année de *Tchen-yeou* (en 1214) les Mongoux avançant leurs conquêtes sur les *Kin*, ceux-ci avançoient de leur côté sur les *Soung*, & vinrent etablir leur Cour à *Pien-leang*, de la Province du *Ho-nan*. L'Empereur ordonna à *Koung-yun-tsou* de s'y rendre. Celui-ci se mit en chemin ; & à peine y fut-il arrivé, qu'il apprit la mort de sa mere. Il demanda permission à Sa Majesté de se rendre dans sa famille pour s'acquitter des devoirs funèbres envers celle qui lui avoit donné le jour, & pour garder les trois années de deuil. L'Empereur, en lui accordant sa demande, lui donna en même tems

des marques de bienveillance. Il lui accorda le titre de Gouverneur en ſecond de *Toung-ping-fou.*

Les trois années de deuil etant finies, *Koung-yuen-tſou* ſe rendit à la Cour, où Sa Majeſté le reçut avec diſtinction ; mais à raiſon des troubles préſens, & de l'eloignement où il feroit de ſa famille s'il reſtoit à la Cour, elle avoit réſolu de le renvoyer. Elle lui donna le Gouvernement de *Toung-ping-fou*, dont il n'avoit ci-devant que le titre de Gouverneur en ſecond. Lorſqu'il etoit ſur le point de partir, l'Empereur le retint, par la crainte qu'il eut que les partis ennemis qui infeſtoient la campagne, *ne maltraitaſſent le Deſcendant du ſaint homme*, ainſi qu'il le dit en propres termes en lui donnant un emploi dans le Tribunal qui regle les Cérémonies de l'Empire.

La premiere année de *Tien-hing* (en 1232) il l'envoya à *Tay-ting* pour avoir ſoin des Troupes du pays, & en même tems pour y régler les cérémonies. L'année d'après il le nomma *Tay-fou-koan-lou ;* & l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, en 1234, les *Kin* ayant eté détruits, l'Empereur des *Yuen* l'appella dans le *Chan-tong*, pour y faire les fonctions de *Yen-cheng-koung*, dans le lieu conſacré à cet uſage. *Koung-tſou* n'ayant point d'enfant, adopta ſon neveu *Koung-tché-kou* fils de *Koung-yuen-houng.* Ce *Koung-tché-kou* lui ſuccéda ; mais ſa conduite n'etant pas telle qu'il falloit pour remplir dignement l'emploi dont il etoit chargé, il fut caſſé, & on mit à ſa place *Koung-yuen-young.* L'Empereur des Mongoux s'etant emparé du *Chan-tong*, lui confirma le titre de *Yen-cheng-koung*, & lui donna l'inſpection ſur *Kiu-fou-hien. Koung-yuen-young* ſuivit les Mongoux à la guerre, & y périt.

52^e^ GÉNÉRATION.

Koung-ouen-tchun, ſurnommé *Tcho-nien*, fils de *Koung-ouen-yuen*, fut nommé *Yen-cheng-koung* du Midi par les *Soung*, qui etoient maîtres de *Kiang-nan.* Après lui vint *Koung-tché-tchuen*, fils de *Koung-yuen-young*, lequel, outre la dignité de *Yen-cheng-koung*, eut ſous les *Soung* le Gouvernement de *Hien-yuen-hien.* Les Mongoux devenus maîtres de l'Empire, le confirmerent dans tous ſes emplois ; mais il

voulut bien céder la dignité de *Yen-cheng-koung-yuen-tſou*, & ne ſe réſerva que le Gouvernement civil de *Kiu-fou-hien*. *Koung-yuen-tſou* etant mort, il rentra dans ſon emploi, & l'exerça juſqu'à ſa mort qui arriva la 52e année de ſon âge.

Koung-tchê-heou, fils de *Koung-yuen-hiao*, fut Gouverneur de la Province du *Chan-tong*, & on lui donna à ſa mort le titre de *Lou-kiun-heou* (ſage Prince du *Lou*).

Koung-tchou, ſurnommé *King-tſing*, fils de *Koung-ouan-tchun*, fut nommé par les *Soung* à la dignité de *Yen-cheng-koung* du Midi. Après la deſtruction totale des *Soung*, les Mongoux etant paiſibles poſſeſſeurs de l'Empire, l'Empereur appella *Koung-tchou* à la Cour, & le nomma l'un des Chefs du *Koue-tſée-kien*, ou College Impérial, la 19e année de *Tché-yuen* (en 1282). Il lui donna enſuite la charge de *Hio-yuen*, ou d'Examinateur des Lettrés. Il abdiqua tous ſes emplois ſur la fin de ſes jours, & ſe retira dans le *Kiang-nan*. Il n'avoit point d'enfans, & fut le dernier *Yen-cheng-koung* du Midi.

Koung-tchen, Deſcendant de *Koung-yuen-tſou*, exerça pendant huit ans l'emploi de *Yen-cheng-koung*; mais comme il etoit ſans Lettres, les Parens demanderent qu'il fût caſſé. L'Empereur leur accorda leur demande, & donna à *Koung-tchen* le Gouvernement de *Ouei-tcheou*, en dédommagement de ce qu'il lui ôtoit. *Koung-tchen* mourut ſans poſtérité, & en lui finit la branche de *Koung-yuen-tſou* qui fut remplacée par celle de *Koung-toan-ly*.

Koung-tché-heou, ſurnommé *Ché-ngan*, fils de *Koung-tché-tchuen*, eut le titre de Gouverneur en ſecond de *Kiu-fou-hien*. Il fut chargé pendant quelque tems ~~des affaires du Ouen-miao~~, ſans avoir le titre de *Yen-cheng-koung*. La 13e année de *Tché-yuen* (en 1276) l'Empereur des *Yuen* lui donna le titre de *Tcheng-ché-lang*, & le mit à la tête des affaires qui avoient rapport aux Troupes du pays où il etoit Mandarin. La 22e année de *Tché-yuen*, en 1285, l'Empereur le nomma *Foung-chun-tay-fou*, & lui commit le ſoin des troupes de *Chan-tcheou*. La 29e année de *Tché-yuen* (en 1229) il fut fait *Foung-tché-tay-fou*, & obtint en même tems le Gouvernement de *Mi-tcheou*. La premiere année de *Yuen-tcheng* (en 1295) l'Empereur *Tcheng-tſoung*, qui venoit de monter ſur le trône, l'appella à la Cour, lui donna le titre de

Tchoung-y-tay-fou, & celui de *Yen-cheng-koung*. Quelque tems après, il eut le Gouvernement de *Po-tcheou*, où il mourut, laiſſant un fils nommé *Koung-tſée-tcheng*, que l'Empereur ne voulut pas lui donner pour ſucceſſeur.

TABLE F.

Cette Table repréſente la ſuite de l'arbre généalogique de la Maiſon de *Koung-tſée*, depuis le tems que les Tartares Mongoux conquirent la Chine, & fonderent la Dynaſtie dite des *Yuen*, juſqu'au tems de la Dynaſtie régnante des Tartares Mantchoux, dite la Dynaſtie des *Tſing*; ce qui comprend depuis l'an 1260, juſqu'à l'année courante 1784, c'eſt-à-dire, depuis la 53e génération, juſqu'à la 71e incluſivement.

53e GÉNÉRATION.

Koung-ouan, ſurnommé *Gé-ſin*, fils de *Koung-tché-heou*, ne fut pas décoré du titre de *Yen-cheng-koung*; mais il poſſéda pluſieurs charges honorables, qui le faiſoient aller de pair avec les plus grands Mandarins. L'Empereur l'employa dans les grandes cérémonies de l'Empire, d'abord ſous le titre de *Foung-y-tay-fou*, & enſuite ſous celui de *Tay-tchang-ſee-ly-y-yuen*. Quelque tems après, il lui donna le Mandarinat du titre de *Ki-tou-yu*, le fit Conſeiller de ſon Conſeil privé, & Premier Préſident du *Ly-pou*. Après ſa mort, il fut décoré du titre de Prince du *Lou* (*Koung-ouan-lou-kiun-heou*).

54e GÉNÉRATION.

Koung-ſee-hoei, ſurnommé *Ming-tao*, etoit fils de *Koung-ouan*. Dès ſon enfance il donna des preuves d'un eſprit ſupérieur, & ſon application à l'etude le rendit dans la ſuite un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle. L'année de *Ta-tchoung*, il fut fait Examinateur des Lettrés de *Fang-hien* & de *Ning-yang-hien*. Sous *Jen-tſoung* il y eut quelques troubles dans la famille; quelques mécontens voulurent diſputer le droit d'aîneſſe à la branche d'où ſortoit *Koung-ſee-hoei*. L'Empereur en etant inſtruit, chargea *Yuen-ming-chao*, l'un des Savans qui environnoient

environnoient le Trône, de faire les perquisitions les plus exactes pour s'assurer de la vérité. *Yuen-ming-chao* compulsa avec soin les Registres domestiques, & tous les autres Mémoires qui lui furent fournis par les contendans; & la premiere année de *Hoang-tsing* (en 1312), il présenta à Sa Majesté le résultat de ses recherches. Il demeuroit constant par ce résultat, que *Koung-see-hoei* etoit le véritable chef de la famille; cependant l'Empereur ne voulut rien décider sans avoir pris l'avis de tous les Savans de la Cour; lesquels ayant approuvé dans tous ses points l'Ecrit présenté par *Yuen-ming-chao*, il fut conclu que la dignité de *Yen-cheng-koung* appartenoit par droit de légitime succession à *Koung-see-hoei*. Alors l'Empereur la lui conféra par un Edit daté de la 6[e] lune de la 3[e] année de *Yen-yeou*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1316; il le nomma, outre cela, *Tchoung-y-tay-fou*, & lui assigna un revenu annuel de cent mille pieces de cuivre (c'etoit la monnoie courante). Il augmenta ce revenu quelques années après, jusqu'à 500 mille pieces, & lui donna le sceau & tous les distinctifs des Mandarins du 4[e] ordre. La 4[e] année de *Tay-ting* (en 1327), on lui augmenta son grade d'un degré; & au lieu du titre de *Tchoung-y-tay-fou*, il eut celui de *Kia-y-tay-fou*; & la 3[e] année de *Tché-chun* (en 1332) on lui donna le sceau d'argent, tel qu'on le donne aux Mandarins du 3[e] ordre qui sont en exercice de leurs charges.

Dans ce tems-là, les murailles qui environnoient le lieu de la sépulture, etoient délabrées; les tours qui etoient aux quatre côtés, ne présentoient plus que des ruines; le *Miao* même, où l'on honoroit le saint homme, avoit eté pillé par les brigands qui infestoient les campagnes, & l'on avoit enlevé jusqu'aux habits & aux meubles qui avoient eté à son usage, & qui s'etoient conservés jusqu'alors. *Koung-see-hoei* fit savoir tout cela à *Tchang-tchoung-jen*, qui etoit Gouverneur général de la Province, & le pria de vouloir bien obtenir de l'Empereur quelques secours pécuniaires pour les réparations. *Tchang-tchoung-jen* ecrivit à l'Empereur, & Sa Majesté voulut que tout fût fait à ses frais & dépens, & d'une maniere digne de sa munificence, & chargea de ce soin *Koung-see-hoei*. Après que tout fut fini, *Koung-see-hoei* en avertit l'Empereur dans un placet, où il lui témoigna sa reconnoissance d'une maniere si pathétique, que Sa

Majesté lui fit répondre qu'elle prétendoit ne pas borner là ses bienfaits. *Koung-see-hoei* profita de sa bonne volonté pour obtenir qu'on fît des réglemens pour contenir dans le devoir tous ceux de la famille, & assigner à chaque branche son véritable rang. Du tems des cinq petites Dynasties, *Koung-mo* étoit devenu très-puissant ; il profita de son crédit pour elever sa famille, qui etoit très-nombreuse ; & pour tâcher de conserver dans sa branche la dignité de *Yen-cheng-koung*, au préjudice des branches aînées. Ce projet n'etoit pas d'une facile exécution, tant que ces branches subsisteroient. *Koung-mo* employa toutes sortes de moyens pour les détruire, & peu s'en fallut qu'il n'en vînt à bout. Ses descendans tenterent la même chose dans les commencémens du regne de la Dynastie des *Yuen*, & continuerent leurs mauvais procédés jusqu'au tems de *Koung-see-hoei*. Celui-ci, dont le droit avoit eté reconnu comme incontestable, voulut l'assurer d'une maniere authentique & irrévocable, à tous ceux qui etoient déjà nés, ou qui naîtroient de lui. Il fit une assemblée générale de tous ceux de la famille qui etoient de la même branche que lui ; & les ayant conduits dans la salle particuliere où se faisoient les cérémonies respectueuses en l'honneur de *Koung-tsée* ; ils délibérerent sur ce qu'il y avoit à faire, & conclurent d'un commun accord, qu'il falloit s'adresser à l'Empereur pour obtenir la permission de régler les rangs & les prérogatives, & de déclarer indignes de participer aux honneurs attachés à la postérité du saint homme, tous ceux qui, par leurs crimes ou par leur mauvaise conduite, avoient imprimé ou imprimeroient desormais quelque tache à leur nom. En conséquence de cette délibération, *Koung-see-hoei* présenta une Requête à l'Empereur, en son nom & au nom de tous les siens, pour obtenir des réglemens conformes à ce qu'ils avoient conclu entre eux. Sa Majesté nomma des Commissaires pour travailler à la réforme de la Maison de *Koung* : après avoir fait toutes les informations juridiques, pris l'avis de *Koung-see-hoei*, & des principaux de la famille, la réforme eut lieu. On réduisit au rang du peuple ordinaire, tous ceux dont les mœurs ou la conduite n'etoient pas telles qu'il le falloit pour être jugés dignes rejettons de *Koung-tsée* ; & afin que le public pût reconnoître à perpétuité les véritables descendans du saint homme, on fit graver

leurs noms sur un *pei* ou marbre; qui fut elevé à l'un des côtés du *Miao* de *Koung-tsée*, en dehors.

Koung-see-hoei vécut jusqu'à l'âge de 67 ans. Les Mémoires domestiques assurent que le jour de sa mort, des *sien-kao*, qui sont le symbole de la longue vie, & l'un des symboles de l'immortalité, passerent en grand nombre, & planerent quelque tems au-dessus de la maison.

Après sa mort, l'Empereur lui donna les titres de *Gouverneur général de la Province du* Chan-tong, de *Lou-koue-kiun-koung*, de *sage Comte du Royaume de Lou*, & le nom distinctif de *Ouen-sou*, qui signifie *très-intelligent dans les Sciences.*

55e GÉNÉRATION.

Koung-ho-kien, surnommé *King-fou*, etoit fils de *Koung-see-hoei.* Dès son enfance il se distingua des enfans de son âge, par la gravité de son maintien, par son application à l'etude, & par ses succès. Il se rendit très-habile dans l'Eloquence, la Poésie & la Musique. La premiere année de *Tché-yuen* (en 1335), il fut nommé à la dignité de *Yen-cheng-koung*, & Mandarin du titre de *Tchoung-y-tay-fou.* L'Empereur lui donna un sceau d'argent, & tous les autres distinctifs des Mandarins du second ordre. La 8e année de *Tché-tcheng* (en 1348) & la 15e année de *Tché-tcheng* (en 1355), il fut mis à la tête du *Tay-tchang-see*, à la requête du premier Ministre, *Taché-timour*, qui représenta à l'Empereur que *Koung-ko-kien* etoit celui de tous ses sujets Chinois qui entendoit le mieux les cérémonies & la musique. Sa Majesté l'appella auprès de ~~sa Personne, & lui donna le dangereux~~ emploi de son Censeur secret, en lui recommandant spécialement de l'avertir de ses fautes, & de ne pas lui epargner les avis. Quelque tems après, il fut nommé Trésorier général de la Province du *Chan-tong*; mais comme tout etoit en trouble dans l'Empire, & que la *Province* du *Chan-tong* etoit en proie aux gens de guerre des différens partis, l'Empereur le rappella, & le mit successivement à la tête du Tribunal des *Han-lin*, de celui du *Ly-pou*, & du College impérial. La Dynastie des *Yuen* etoit sur le point d'être eteinte par celle des *Ming.* *Koung-ko-kien* représenta à l'Empereur, qu'un homme comme lui etoit

inutile à son service, dans un tems & des circonstances où il n'avoit besoin que de bons guerriers pour le défendre, & le supplia de vouloir bien lui permettre d'aller finir ses jours près du tombeau de *Koung-tsée*. Sa Majesté lui accorda sa demande, à condition qu'il conserveroit le titre de Trésorier général de la Province, en attendant qu'il pût en faire les fonctions dans des tems plus heureux. *Koung-ko-kien* le supplia de le laisser libre de tout autre emploi, à l'exception de celui qu'exigeoit son titre de *Yen-cheng-koung*. Sa Majesté y consentit, & le laissa partir.

Après que les Mongoux eurent perdu l'Empire, & que cette Dynastie eut eté remplacée par celle des *Ming*, l'Empereur *Houng-ou* l'appella à la Cour aussi-tôt qu'il fut solidement etabli sur le trône dont il venoit de chasser les *Yuen*. *Koung-ko-kien* s'y rendit, & y fut reçu, non comme un sujet ou un vassal, mais avec tous les honneurs qu'on a coutume de rendre aux Ambassadeurs des Souverains etrangers. *L'Empereur ne l'appella jamais par son petit nom, lui assigna des revenus, sans l'astreindre aux fonctions d'aucun emploi.*

La 3^e^ année de *Houng-ou* (1370) il tomba malade, & pria Sa Majesté de lui permettre de retourner dans sa patrie, où il espéroit que l'air natal pourroit contribuer à sa guérison. L'Empereur le lui permit, lui donna un Eunuque de sa présence pour l'accompagner, lui fit présent de cent onces d'argent, de dix pieces de soie, & de plusieurs autres choses. Il mourut le long de la route, & l'un de ses fils fit porter le corps dans la maison paternelle, où, après avoir fait toutes les cérémonies d'usage, il le fit inhumer au nord-ouest du tombeau de *Koung-tsée*. *Koung-ko-kien* fut pere de neuf garçons, dont les noms sont *Koung-hi-hio*, *Koung-hi-choué*, *Koung-hi-fan*, *Koung-hi-kin*, *Koung-hi-lin*, *Koung-hi-foung*, *Koung-hi-chun*, *Koung-hi-yn*, & *Koung-hi-pin*. Cette famille forma alors huit branches qui vécurent chacune à part.

56^e^ GÉNÉRATION.

Koung-hi-hio, surnommé *Ché-hing*, avoit eté nommé *Yen-cheng-koung* par le dernier Empereur des *Yuen*, du vivant même de son pere, lorsque celui-ci etoit de service à sa Cour. Il avoit eu aussi le titre

de *Tchoung-foung-tay-fou.* Mais dans l'etat de déſordre où etoit alors l'Empire, & les *Yuen* penchant vers leur ruine, ſon pere lui conſeilla de ne s'attacher à aucun parti, & de ſe tenir tranquille juſqu'à ce que quelqu'un des prétendans à la dignité ſuprême, eût été reconnu légitimement, & fût dans une poſſeſſion paiſible de l'Empire. *Koung-hi-hio* ſuivit l'avis de ſon pere & ſe retira à *Yen-nan* qui etoit à l'extrémité méridionale de la Province de *Pé-tché-ly*, où il vécut comme un ſimple particulier, ne s'occupant que des ſoins domeſtiques & de l'étude. Le Fondateur des *Ming* ayant été reconnu de toute la nation pour légitime Empereur, mit le premier de ſes ſoins à faire fleurir les Lettres, & en particulier la Doctrine des Anciens. Il apprit que le Chef de la maiſon de *Koung-tſée* & ſon fils *Koung-hi-hio* vivoient en ſimples particuliers dans le ſein de leurs familles. Il les appella l'un & l'autre à la Cour. J'ai déjà parlé des honneurs qu'il fit rendre au pere; il ne diſtingua pas moins le fils, auquel il donna, en attendant, la Surintendance ſur la Bibliothèque Impériale, en lui confiant ſpécialement les Manuſcrits & les Livres les plus précieux. Sa Majeſté l'interrogea long-tems ſur différens articles concernant la maniere dont un Souverain doit ſe conduire pour faire le bonheur de ſes ſujets, & le chargea de méditer à loiſir ſur les réponſes qu'il devoit faire, & de mettre ces réponſes par ecrit, afin qu'en les liſant de tems en tems, il pût en faire ſon profit. *Koung-hi-hio* obéit; & après quelques jours, il offrit à l'Empereur les réponſes aux demandes qui lui avoient eté faites, & Sa Majeſté en eut une entiere ſatisfaction. Elle lui fit un don de ſix pieces de Soie, & lui permit d'aller au *Chan-tong* faire les cérémonies reſpectueuſes en l'honneur de ſes Ancêtres. A la 12e lune de cette même année, elle lui donna le titre de *Tſée-chan-tay-fou*, & le diſtingua de tous les autres Grands & Mandarins de ſa Cour, par les eloges & les préſens dont elle le gratifia. Tous les Princes voiſins, feudataires de l'Empire, etoient venus pour rendre leurs hommages au Fondateur de la nouvelle Dynaſtie; l'Empereur leur donna le feſtin ſolemnel, & les traita, pendant tout le tems qu'ils furent à la Cour, avec tout l'appareil du grand cérémonial. Il voulut que *Koung-hi-hio* fût pré-

sent à tout, & lui assigna sa place au-dessus de celle des Ministres d'Etat.

Après la mort de son pere, il fut revêtu de la dignité de *Yen-cheng-koüng*, & eut permission de rester à *Kiu-fou*, près du tombeau de ses peres, à condition qu'il viendroit à la Cour au moins une fois chaque année. L'Empereur lui donna le sceau d'argent des Mandarins du second ordre. Quand il venoit à la Capitale, l'Empereur lui envoyoit chaque jour des Eunuques de la présence, pour lui porter des mets de sa table, & des présens en choses d'usage, pour lui & pour tous ceux de sa suite. *Koung-hi-hio* profita de la bonne volonté de ce grand Prince, pour obtenir qu'on renouvellât tous les instrumens de musique, & tout ce qui servoit aux cérémonies dans le *Miao* du saint homme. L'Empereur fournit l'argent, les ouvriers & les matériaux. Il mourut, universellement regretté, à l'âge de 47 ans. L'Empereur parut très-affligé de la perte qu'il faisoit de ce Sage, & envoya un des Grands de sa Cour pour faire en son nom les cérémonies funebres sur son tombeau, qu'on plaça au nord-ouest de celui de *Koung-tsée*. Il laissa deux fils, *Koung-ne* & *Koung-son*.

57e Génération.

Koung-ne, surnommé *Yen-po*, fils du précédent, s'appliqua à l'étude avec beaucoup d'ardeur, & ses succès répondirent à son application. Il etoit très-attentif sur lui-même, & très-respectueux envers les autres. Il pénétra dans ce qu'il y avoit de plus difficile & de plus profond dans les *King*, & devint un Savant du premier ordre, & un Sage des plus vertueux. Il réussissoit dans l'art de faire des vers, & dans celui de tracer les anciens caractères. Un an après la mort de son pere, c'est-à-dire, la 16e année de *Houng-ou* (en 1383) il vint à la Cour. L'Empereur le reçut avec distinction, & dit en présence de tous les Grands, lorsqu'il se présenta à lui pour la première fois: Koung-ne *a la physionomie d'un vrai Saint*. Il ordonna au Premier Président du *Ly-pou* de lui assigner un logement dans le College impérial, près de l'endroit où l'on rendoit hommage à *Koung-tsée*, de lui

fournir des mets de la table Impériale pour sa nourriture, & d'avoir soin de lui pour tout le reste. Sa Majesté lui fit, outre cela, une gratification en argent, & *lui donna, l'une après l'autre, tant de choses différentes, que sa chambre n'etoit remplie que des dons de l'Empereur.* Ce Prince l'eleva à la dignité de *Heou*, qu'avoit eue son pere; mais il refusa de l'accepter, parce qu'il etoit encore dans le grand deuil.

L'année d'après il vint à la Cour pour les cérémonies de la nouvelle année, qui se font au commencement de la premiere lune. A la seconde lune, l'Empereur le nomma à la dignité de *Yen-cheng-koung*; & le jour de la prise de possession, il lui donna un festin solemnel, auquel assisterent tous les Mandarins de Lettres qui etoient à la Cour, & ceux de la Capitale qui etoient au-dessus du troisieme ordre. Après le festin, il fut conduit au *Ouen-miao*, suivi de tout le cortege, au son des instrumens du *Ly-pou.* Arrivé au *Ouen-miao*, tous les Mandarins de Lettres qui n'avoient pas assisté au festin, & environ deux mille Etudians, le reçurent à genoux, & firent eclater leur joie par des acclamations en l'honneur de l'Empereur & du descendant du saint homme. Le lendemain, *Koung-ne* alla au Palais pour remercier l'Empereur. Sa Majesté lui fit présent d'un habit complet de cérémonie, tel que le portoient alors les Comtes de l'Empire, le nomma *Tsée-chan-tay-fou*, & ordonna que dans la suite, toutes les fois qu'il viendroit à la Cour, il fût défrayé le long de la route & tout le tems qu'il resteroit dans la Capitale. Il fixa à perpétuité, que lors des grandes cérémonies, sa place seroit au-dessus de celle des Ministres d'Etat. *Jamais les descendans de Koung-tsée*, ajoute l'Historien d'où j'ai extrait ce que je viens de dire, *n'avoient eté ainsi honorés.*

La 33^e année de *Houng-ou*, c'est-à-dire, la 3^e année de *Kien-ouen* (en 1400) le 16 de la 9^e lune, *Koung-ne*, déjà malade depuis quelque tems, termina sa vie à l'âge de 43 ans. Il laissa quatre fils, *Koung-koung-kien*, *Koung-koung-to*, *Koung-koung-kiun*, & *Koung-koung-tang.* On annonça sa mort à l'Empereur, & Sa Majesté envoya des Mandarins pour faire, en son nom, les cérémonies funebres devant le cercueil. On déposa son corps dans un tombeau au nord-ouest de celui de *Koung-tsée.*

58^e GÉNÉRATION.

Koung-koung-kien, furnommé *Tchao-ouen*, etoit fils aîné de *Koung-ne*. Il fe diftingua, dès fa plus tendre enfance, par la décence de toutes fes actions, & par la gravité de fon maintien. Ces deux excellentes qualités fe fortifierent par l'âge, & le rendirent l'un des hommes les plus refpectables de fon fiecle, indépendamment même des autres vertus dont il n'eut que le tems de montrer le germe. Il fut nommé *Yen-cheng-koung*, immédiatement après la mort de fon pere; & deux ans après, etant tombé malade, il mourut à l'âge de 23 ans, & la 35^e de *Houng-ou* (en 1402) le 5 de la 4^e lune. Cette même année l'Empereur *Ouen-hoang-ty*, qui venoit de monter fur le trône, ayant appris cette mort prématurée dans un fujet qui donnoit de fi grandes efpérances, en parut très-affligé. Il envoya des Grands de fa préfence pour faire, en fon nom, les cérémonies funebres devant le cercueil. *Koung-koung-kien* ne laiffa qu'un fils en très-bas âge, qui fut nommé *Koung-yen-kin*.

59^e GÉNÉRATION.

Koung-yen-kin, furnommé *Tchao-chen*, ayant perdu fon pere dès l'âge le plus tendre, fut elevé avec grand foin par *Hou-ché* fa mère. La 8^e année de *Young-lo* (en 1410) à la 4^e lune, il fut nommé *Yen-cheng-koung*. Il vint à la Cour pour remercier Sa Majefté. l'Empereur fut charmé de la maniere dont il fe préfenta, & dit en préfence de toute fa Cour: *Ce jeune homme a déjà tout l'extérieur d'un faint.* Il le confia à un Eunuque de fa préfence, pour tout le tems qu'il feroit à la Cour, avec ordre de lui fournir tout ce dont il auroit befoin. Il lui donna un habit complet de couleur rouge, qui etoit la couleur adoptée pour être le diftinctif de fa propre Dynaftie, il lui affigna fa place dans les grandes cérémonies de l'Empire, au-deffus de celle qu'occupoient les Miniftres d'Etat; & lorfqu'il le renvoya, il l'exhorta à ne rien oublier pour tâcher de marcher fur les traces de fes vertueux ancêtres, à s'occuper de la méditation & de

de l'étude, & à s'appliquer en particulier à la lecture des ouvrages de *Koung-tsée*. Ces paroles de Sa Majesté se graverent profondément dans l'esprit du jeune-homme, & depuis il ne laissa passer aucun jour sans etudier & méditer au moins quelques heures. Il devint très-habile dans les sciences, & se perfectionna si bien qu'on le comparoit, en quelque sorte, au saint homme dont il descendoit. La 1re année de *Houng-hi* (en 1425), l'Empereur lui donna un hôtel dans la capitale, non loin de son propre palais, près de la porte de *Toung-ngan-men*.

Les Empereurs *Jen-tsoung*, *Hiuen-tsoung*, & *Yng-tsoung*, l'honorerent egalement de leur bienveillance; & *King-ty* le distingua d'une maniere extraordinaire à la vue, pour ainsi dire, de tout l'Empire. La seconde année de *King-tay* (en 1451), ce Prince voulant faire en personne les cérémonies dans le *Ouen-miao* avec tout l'appareil de la Dignité suprême, appella à la Cour *Koung-yen-kin*, & les Chefs des descendans de *Mong-tsée* & de *Yen-hoei*; il ordonna à *Koung-yen-kin* de se mettre à la tête de ces derniers, & d'assister à toute la cérémonie, au-dessus de tous les Grands. Il lui fit donner par un Eunuque de sa présence, un habit complèt de cérémonie, & tous les distinctifs des Grands du premier ordre; & après la cérémonie, il le gratifia de 20 mille pieces de monnoie. Il donna différens degrés de Mandarinat aux descendans de *Yen-tsée* & de *Mong-tsée*; & quand *Koung-yen-kin* partit de la Capitale pour retourner dans sa patrie, il le fit accompagner jusqu'au dehors des portes de la ville, par tous les Mandarins, tant d'Armes que de Lettres.

Quelque tems après, *Koung-yen-kin* ayant eu occasion de revenir à la Cour, l'Empereur lui donna un sceau particulier, & ajouta à son habit de cérémonie un *ki-lin* en broderie d'or, & une boucle de ceinture de pierres de *yu*, du plus beau blanc. De retour chez lui, il tomba malade, & mourut à l'âge de 55 ans. L'Empereur députa un Mandarin de la Cour, pour faire les cérémonies funebres en son nom devant le cercueil. Il ordonna au *Ly-pou* de régler le cérémonial des funérailles, & au *Koung-pou* de fournir à toutes les dépenses.

Koung-yen-kin eut quatre garçons, *Koung-tcheng-tsing*, *Koung-tcheng-ki*, *Koung-tcheng-tchai*, & *Koung-tcheng-yuen*.

60e GÉNÉRATION.

Koung-tcheng-tsing, surnommé *Koung-tso*, fils aîné de *Koung-yen-kin*, touchoit à peine à la 6e année de son âge, qu'il perdit sa mere. Il s'attacha à sa belle-mere, & la servit avec la même affection & la même exactitude, que si elle avoit eté sa propre mere. Devenu grand, il fit ses délices de l'etude, & ses succès répondirent à son application. Il composa, par maniere de délassement, le Livre intitulé, *Ly-ting-kin-kao*, c'est-à-dire, *Prototype des cérémonies qui s'observent dans la Maison de* Koung. Cet ouvrage subsiste encore, & sert de regle pour ce qu'on doit pratiquer lorsqu'on va dans le *Ouen-miao*, ou à la sépulture de *Koung-tsée*. *Koung-tcheng-tsing* ne vécut que 21 ans, & mourut avant son pere. Il n'eut le titre de *Yen-cheng-koung* qu'après sa mort : il laissa deux fils, *Koung-houng-hiu* & *Koung-houng-tai*.

61e GÉNÉRATION.

Koung-houng-hiu, surnommé *Y-king*, fils du précédent, n'avoit que 8 ans lorsque l'Empereur lui donna le titre de *Yen-cheng-koung*, après l'avoir donné à son pere *Koung-tcheng-tsing*, qui n'en avoit pas joui de son vivant. Sa Majesté l'appella à la Cour, lui fit présent d'un habit complet de cérémonie, & lui dit : *les habits que je vous donne sont longs, il faut leur faire un pli, afin qu'ils puissent vous servir dès-à-présent, & qu'ils vous servent encore dans la suite ; car je compte vous employer dans plus d'une occasion, & aussi long-tems que vous le mériterez*. Elle lui donna, outre cela, un sceau d'or, sur lequel etoit gravé le *ki-lin*, & ecrivit de sa propre main, en caracteres anciens, ces quatre mots : *Kin-ly-tsoung-tê*, qui signifient, *attention sur soi-même, exactitude dans les cérémonies, respect dans le culte, amour de la vertu.*

Koung-houng-hiu ne profita pas de cette courte exhortation de l'Empereur. Vers le milieu de *Tcheng-hou*, ayant eté accusé de quelque faute, il fut cassé, & son frere fut mis à sa place pour exercer l'emploi de *Yen-cheng-koung*. Il mourut à l'âge de 57 ans, la 17e de *Houng-tché* (en 1504) ; il fut enterré à l'un des côtés de la sépulture de la famille. Il laissa deux fils, *Koung-ouen-chao* & *Koung-ouen-ly*.

L'Empereur, comme je viens de le dire, avoit mis à ſa place, pour exercer les fonctions attachées à la dignité de *Yen-cheng-koung*, ſon frere, en attendant que l'un de ſes fils eût atteint l'âge compétent. Ce frere, ſecond fils de *Koung-tcheng-tſing*, ſe nommoit *Koung-houng-tay*, & avoit pour ſurnom *Y-ho*. Il entra en exercice la 17e année de *Tcheng-hoa* (en 1481). L'Empereur lui fit, à cette occaſion, de magnifiques préſens, & renouvella les inſtrumens de muſique, les uſtenſiles, & en général tout ce qui ſervoit aux cérémonies qui ſe font dans le *Miao* de *Koung-tſée*.

Hiao-tſoung etant monté ſur le trône en 1488, voulut faire en perſonne les cérémonies d'uſage dans le *Ouen-miao*, & appella à la Cour *Koung-houng-tay*, pour préſider au cérémonial. Après la cérémonie, Sa Majeſté lui fit préſent d'un habillement complet, & lui donna le feſtin ſolemnel; il lui aſſigna pour demeure, pendant tout le tems qu'il ſeroit dans la Capitale, un hôtel au nord d'un *Miao* qui portoit le nom de *Tſing-cheou-ſee*. *Koung-houng-tay* mourut pendant un voyage qu'il fit à la Cour, le 16 de la 5e lune de la 16e année de *Houng-tché* (en 1503) à l'âge de 54 ans. L'Empereur fit cinq fois les cérémonies funebres devant le cercueil, & fournit toutes les dépenſes des funérailles.

62e GÉNÉRATION.

Koung-ouen-chao, ſurnommé *Tché-tê*, fils de *Koung-houng-hiu*, rentra dans ſes droits après la mort de *Koung-houng-tay*, ſon oncle, & fut revêtu de la dignité de *Yen-cheng-koung* la 16e année de *Houng-tché* (en 1503). L'Empereur lui fit préſent d'un *ki-lin* en broderie d'or, pour mettre ſur l'habit extérieur, d'une ceinture dont la boucle & les agraffes etoient de pierres de *yu*, du plus beau blanc, & d'un baſſin d'or à laver le viſage.

La premiere année de *Tcheng-tê* (en 1506), l'Empereur *Ou-tſoung* etant monté ſur le trône, l'appella à la Cour pour préſider aux cérémonies qu'il vouloit faire en perſonne dans le *Ouen-miao*: il ordonna au *Ly-pou* de fournir à toutes les dépenſes, tant du voyage que du ſéjour qu'il feroit dans la Capitale, & de faire à ſon egard

tout ce qui avoit eté fait sous le regne de ses prédécesseurs.

Il reçut les mêmes honneurs lorsque l'Empereur *Ché-tsoung* monta sur le trône (en 1522. Il mourut le 12 de la 5e lune de la 25e année de *Kia-tsing* (en 1546) laissant deux fils, *Koung-tchen-kan* & *Koung-tchen-ning*.

63e GÉNÉRATION.

Koung-tchen-kan, surnommé *Young-ki*, fut revêtu de la dignité de *Yen-cheng-koung* la 25e année de *Kia-tsing* (en 1546). La 35e année de *Kia-tsing* (en 1556) il tomba malade; & malgré sa maladie, il vint à la Cour pour le *Ouan-cheou* de l'Empereur *Ché-tsoung-hoang-ty*. Sa maladie empira, & il mourut le 8 de la 8e lune, à l'âge de 38 ans. Son fils *Koung-chang-hien* lui succéda.

64e GÉNÉRATION.

Koung-chang-hien, surnommé *Siang-tché* & *Loung-yu*, fut nommé *Yen-cheng-koung* à la place de son pere, quoiqu'il ne fût alors âgé que de 14 ans. Sa mere etoit morte depuis long-tems, & il avoit eté elevé par son aïeule paternelle, nommée *Ouei-tay-fou-jin*. L'Empereur ordonna au Vice-Roi de la Province de le prendre sous sa protection, & de veiller à ce qu'il fût à l'abri de toute vexation, non-seulement de la part de ceux du dehors, mais encore de la part de ceux de sa propre famille. Sa Majesté lui fit présent d'un habit de cérémonie en broderie d'or, d'un bonnet, d'une ceinture, & de tout l'attirail, & le combla d'honneurs. Quand il fut en âge d'être employé, il se présenta à la Cour, & exerça successivement plusieurs charges de Mandarin dans différens Tribunaux. Il se retira ensuite dans sa famille, pour ne s'occuper que de ce qui concernoit sa dignité de *Yen-cheng-koung*, & mourut la premiere année de *Tien-ki* (en 1621) à l'âge de 79 ans.

L'Empereur envoya le Premier Président du Tribunal des Rites pour présider au cérémonial des funérailles, & nomma des Mandarins pour accompagner le convoi jusqu'au lieu de la sépulture. Son fils *Yn-tchun*, destiné à lui succéder, & son autre fils *Yn-koei*, qui

devoit remplacer ſon frere, etoient morts l'un & l'autre. *Koung-chang-hien* ne laiſſant point de poſtérité mâle, l'Empereur nomma ſon neveu *Koung-yn-tché*, qu'il avoit adopté après la mort du dernier de ſes fils, l'appella à la Cour, & lui donna, en attendant, un Mandarinat du titre de *Ou-king-po-ché*. La ſeconde année de *Tien-ki* (en 1622) à la 5e lune, il fut nommé à la dignité de *Yen-cheng-koung*.

65e GÉNÉRATION.

Koung-yn-tché, fils adoptif & neveu de *Koung-chang-hien*, eut pour ſurnom *Mao-kia*, & fut nommé *Yen-cheng-koung*, immédiatement après la mort de *Koung-chang-hien*, ſon oncle. Il avoit donné, de très-bonne heure, des preuves de la plus haute vertu, & tâcha, tant qu'il vécut, de ſe perfectionner chaque jour davantage. Ayant paſſé, tout jeune, de la maiſon de ſon pere à celle de ſon oncle, il ſe diſtingua dans ce nouveau ſéjour, par un renouvellement de piété filiale qui fit l'admiration de toute la famille. Parvenu à la dignité de *Yen-cheng-koung*, il mit tous ſes ſoins à réparer tous les lieux conſacrés à la mémoire du ſaint homme, & à faire fleurir les cérémonies qu'on eſt en uſage d'y pratiquer.

La 13e année de *Tſoung-tcheng* (1640), le *Chan-tong* fut affligé par des maladies épidémiques, & l'année fut très-mauvaiſe en tout ſens. *Koung-yn-tché* engagea ſes terres & ſes maiſons, & de l'argent qui en provint, il acheta des grains dont il faiſoit la diſtribution aux pauvres & à tous ceux auxquels ce ſecours etoit néceſſaire. Il ſauva la vie à pluſieurs milliers de perſonnes.

Dans ce tems-là tout etoit en déſordre dans l'Empire, & la Dynaſtie des *Ming* etoit ſur ſon déclin. Les voleurs, les brigands & les différens partis de guerre infeſtoient tout l'Empire, & le déſoloient par leurs ravages. Un chef de voleurs qui ſe faiſoit nommer *Yao*, vint, à la tête de 20 mille hommes, piller les villages & les campagnes des environs de *Kiu-fou*, & mit le ſiege devant la ville. *Koung-yn-tché*, à la tête de tous ceux de ſa famille, vint au ſecours des aſſiégés. Les voleurs voyant la contenance de ces braves, & inſtruits qu'ils etoient tous de la famille du ſaint homme, leverent le ſiege

& prirent la fuite autant par respect que par crainte. Après avoir sauvé *Kiu-fou*, il vint à la cour, & l'Empereur l'éleva à la dignité de Grand du premier ordre, sous le titre de *Tay-tsée-tay-pao*, & lui fit de magnifiques présens en différens genres.

Après l'extinction des *Ming*, les Mantchoux etant maîtres de l'Empire, *Koung-yn-tché* vint à Péking rendre ses hommages au nouvel Empereur. Sa Majesté le nomma Vice-Roi du *Chan-tong*, lui donna un sceau particulier, au coin de sa Dynastie, & le combla d'honneurs & de présens. Le 15 de la 12^e^ lune de la 4^e^ année de *Chun-tché* (en 1647), il mourut de maladie à l'âge de 56 ans. L'Empereur ayant appris sa mort, chargea le Trésorier-général de la province du *Chan-tong*, de faire tous les frais des funérailles, & de faire les cérémonies devant le cercueil, en son nom.

66^e^ GÉNÉRATION.

Koung-hing-sié, surnommé *Ki-lu*, fils de *Koung-yn-tché*, n'avoit que 13 ans quand son pere mourut. Nonobstant sa jeunesse, l'Empereur le nomma *Yen-cheng-koung*, à la 3^e^ lune de la 5^e^ année de *Chun-tché* (1648) l'année d'après il lui donna le titre de *Tay-tsée-chao-pao*, & peu de tems après celui de *Tay-tsée-tay-pao*.

Koung-hing-sié ne vécut que jusqu'à l'âge de 32 ans, & mourut la 6^e^ année de *Kang-hi* (en 1667). On dit de lui qu'il entendoit très-bien les affaires, & que s'il lui avoit eté donné de vivre plus long-tems, il auroit pu exercer avec distinction les premieres charges de l'Etat; il avoit entrepris de réparer, à ses propres frais, les tombeaux, les murailles & les bâtimens du lieu de la sépulture de la famille; la mort ne lui laissa pas le tems d'achever. Il laissa deux fils, *Koung-yu-ki* & *Koung-yu-yen*.

67^e^ GÉNÉRATION.

Koung-yu-ki, fils de *Koung-hing-sié*, succéda à son pere dans la charge de *Yen-cheng-koung*, la 6^e^ année de *Kang-hi*. La premiere fois qu'il vint à la Cour, l'Empereur le reçut avec distinction,

le fit asseoir en sa presence, lui fit apporter du thé, l'interrogea en détail sur la maladie de son pere, & lui dit, à cette occasion, tout ce qu'on peut dire de plus obligeant & de plus honorable pour lui & pour tous les siens; lorsqu'il sortit, il le fit accompagner par un Eunuque de la présence.

La 14[e] année de *Kang-hi* (en 1675), il fut décoré du titre de *Tay-tsée-chao-pao*. La 23[e] année (en 1683), l'Empereur s'etant rendu à *Kiu-fou*, pour faire, en personne, les cérémonies dans le *Miao* de *Koung-tsée*, il assigna 11 *Kin* de terre pour l'entretien du *Miao* & de la famille de *Yen-cheng-koung*, & nomma un petit Mandarin du lieu pour avoir soin que les revenus de cette terre fussent exactement payés à *Koung-yu-ki*. La 28[e] année (en 1691) *Koung-yu-ki* ayant représenté à l'Empereur qu'il y avoit plus de 200 ans que le *Miao*, & tous les bâtimens attenans, étoient sur pied; que pendant cet espace de tems il y avoit eu des guerres intestines qui avoient donné occasion aux gens de guerre, aux brigands & aux voleurs, de ravager & d'enlever tout ce qui pouvoit leur être de quelque utilité; que sa maison, en particulier, & tout ce qui étoit pour le service du *Miao* du saint homme, avoient souffert le plus grand dommage, & en conséquence, il supplioit Sa Majesté d'ordonner qu'on réparât tout ce qui etoit à réparer. L'Empereur reçut, avec bonté, la supplique de *Koung-yu-ki*, & y répondit par ces paroles: *Personne n'honore plus que moi le saint homme, je suis bien aise d'avoir occasion de lui témoigner ma reconnoissance des bonnes instructions que j'ai puisées dans ses ouvrages. Qu'on répare à neuf tout ce qui est à réparer, & que tout se fasse à mes frais & dépens. Tout le peuple qui est tant en deçà qu'en delà de la riviere, tire son origine d'une source commune; tous descendent de* Koung-tsée. *Il faut qu'ils contribuent, par leur travail, au rétablissement & à la décoration des lieux où l'on rend hommage à leur ancêtre commun; qu'on les emploie à cet honorable travail, sous les ordres du* Yen-cheng-koung.

Koung-yu-ki, en remerciant Sa Majesté, lui fit observer que la plupart de ceux qui peuploient le canton, quoique descendans de *Koung-tsée*, etoient réduits, à cause de leur grand nombre, à gagner leur vie par le travail de leurs mains, & que le travail qu'ils fe-

roient, par corvées, ne pouvoit avoir lieu, qu'en négligeant celui qui assuroit leur subsistance; en conséquence, il pria qu'on lui permît de faire travailler par des ouvriers ordinaires qu'on paieroit par journées, comme il se pratiquoit pour les bâtimens & autres ouvrages auxquels on les employoit. L'Empereur trouva cette représentation raisonnable, & donna ses ordres pour que tout se fît conformément à ce qu'on lui représentoit.

Après la mort de *Kang-hi*, l'Empereur *Yong-tcheng*, en montant sur le trône, voulut donner une preuve authentique de son respect pour le saint homme, & de son estime pour ceux qui lui appartenoient. Il donna le titre de *Ouang* ou de Roi, à chacun des chefs des cinq premieres générations. *Koung-yu-ki*, pénétré de reconnoissance, partit pour se rendre à la Cour, afin de faire ses remercîmens : il tomba malade en chemin, & ne put continuer sa route. L'Empereur en ayant eté instruit, lui envoya l'un de ses propres Médecins, avec ordre de donner tous ses soins pour tâcher de le guérir : il lui fit présent d'une bonne quantité de *jen-cheng* pour contribuer à la guérison. Tout cela fut inutile ; *Koung-yu-ki* mourut le jour *ting-hai* de la 11e lune. On fit savoir sa mort à l'Empereur, qui en parut fort affligé. Il envoya un des Grands de sa Cour pour faire les cérémonies devant le cercueil, ordonna au *Ta-hio-ché* (au premier Ministre), & aux Mandarins du Tribunal des Rites, de composer un Eloge funebre, & à tous les Mandarins de Lettres chinois, depuis le troisieme ordre & au-dessus, de se rendre au lieu où etoit le corps, pour l'accompagner jusqu'à celui de sa sépulture, lorsqu'on l'y porteroit. Après qu'on eut fait toutes les cérémonies pendant le nombre de jours fixé par le Tribunal des Rites, l'Empereur envoya son troisieme fils, un *Régulo* du premier ordre, quatre Grands de sa Cour, & vingt de ses propres Gardes, avec ordre de faire les offrandes, les *ko-teou*, & les autres cérémonies devant le cercueil, & d'accompagner le corps jusqu'au lieu de la sépulture. Les fils du mort, & quelques autres de sa famille qui s'etoient rendus sur les lieux aussi-tôt qu'ils eurent appris la maladie du *Yen-cheng-koung*, confus des bontés de Sa Majesté, se mirent à genoux devant le Prince & les autres Députés, & les supplierent de s'en tenir aux cérémonies devant le cercueil, sans se donner

la

la peine de l'accompagner. Ils ajouterent qu'ils ne partiroient pas qu'ils n'euſſent obtenu ce qu'ils demandoient, avec toute l'inſtance dont ils etoient capables. Le Prince leur répondit que cela ne dépendoit pas de lui, mais qu'il alloit en ecrire à Sa Majeſté, pour ſavoir quelles etoient ſes intentions. La réponſe de l'Empereur fut qu'il ne falloit pas contriſter cette famille en lui refuſant ce qu'elle ſouhaitoit; qu'il comprenoit bien que tant de monde ne pouvoit que lui être à charge, & qu'ainſi le Prince, les Grands & les Gardes pouvoient revenir à la Cour, & ſe diſpenſer d'accompagner le convoi. Il envoya à leur place quelques Mandarins du Tribunal des Rites. Après les obſeques, on eleva devant le tombeau un *Pei*, ſur lequel etoit gravé l'Eloge du mort; & le jour de cette erection, on fit ſolemnellement toutes les cérémonies de la même maniere qu'on les avoit faites le jour de l'enterrement. A tous ces honneurs, l'Empereur en ajouta un qui rejailliſſoit ſur les enfans de *Koung-yu-ki*, en donnant à ſes trois concubines, ou femmes du ſecond ordre, le titre de *Fou-jin*, ou de Dame. *Koung-yu-ki* laiſſa quatre fils, *Koung-fou-to*, *Koung-fou-tché*, *Koung-fou-tcheng*, & *Koung-fou-young*. Ce dernier etoit fils de ſon frere; ce n'etoit le ſien que par adoption.

68e GÉNÉRATION.

Koung-fou-to, ſurnommé *Tchen-lou*, fils aîné du précédent, avoit reçu de la Nature la plupart des qualités extérieures qui rendent un homme aimable. Une figure des plus intéreſſantes, une contenance modeſte, ſans être affectée, des mœurs douces, un genie accommodant, lui attiroient la bienveillance de tous ceux qui le voyoient, ou qui avoient occaſion de lui parler. Il etoit très-appliqué à l'etude, & irréprochable dans tout le reſte de ſa conduite. Son amour pour la doctrine des Anciens, ſe montroit juſques dans ſa maniere d'etudier; il s'appliqua en particulier à imiter leur ſtyle, qu'il préféroit à celui des Modernes, qui s'ecartoit, diſoit-il, de cette noble ſimplicité qui fait le principal mérite des Ouvrages de l'Antiquité.

La 40e année de *Kang-hi* (en 1701) il fut elevé à la dignité de Mandarin du ſecond ordre; & comme ſon pere etoit dans un âge

avancé & souvent malade, il faisoit à sa place l'office de *Yen-cheng-Koung* dans les occasions, & présidoit au Cérémonial. Il etoit d'une attention extrême à ce que tout fût dans l'ordre, & toujours propre dans le lieu où se faisoient les cérémonies. Il etudia tous les Livres de musique, tant anciens que modernes; & il prenoit tant de goût à cette etude, qu'il en oublioit le manger & le boire. *Que le* lu *fondamental, qui est le* hoang-tchoung *de la cloche, soit juste*, disoit-il avec une espece d'enthousiasme, *tous les autres* lu *le seront aussi. Pour avoir ce vrai* lu, *ce* lu *fondamental, il faut un ton moyen, qui ne soit ni trop haut, ni trop bas, tel que le son de voix d'un homme dont le cœur exempt de passion, exprimeroit le sentiment d'une douce joie. C'est pour avoir négligé la justesse de ce son fondamental*, ajoutoit-il, *qu'après les Dynasties des* Leang *&* *des* Soui, *la musique fut dans un désordre dont on aura bien de la peine à l'en retirer, pour lui rendre son premier lustre.*

La premiere année de *Yong-tcheng* (en 1723) il fut nommé *Yen-cheng-koung;* l'année d'après, l'Empereur voulant faire les cérémonies dans le *Ouen-miao* avec solemnité, envoya un Mandarin de sa Cour pour l'inviter à s'y rendre. *Koung-fou-to*, âgé alors de 52 ans, & infirme, se trouva hors d'etat de faire le voyage; il supplia Sa Majesté de vouloir bien permettre qu'il envoyât son fils pour tenir sa place: Sa Majesté y consentit. Cette même année, le feu prit au *Miao* de *Koung-tsée*, & le consuma presque entiérement. L'Empereur, à la priere de *Koung-fou-to*, envoya un Mandarin pour vérifiêr l'incendie; il députa ensuite le Vice-Roi de la province du *Chan-tong*, pour présider aux réparations, qu'il voulut qu'on fît à ses frais. Il lui ordonna de prendre avec lui tous les Mandarins subalternes qu'il croiroit nécessaires pour veiller sur les ouvriers, & de faire ajouter des corps-de-logis à la bienséance du *Yen-cheng-koung*, qu'il lui ordonna de consulter. *Koung-fou-to* se contenta de faire construire une salle particuliere, destinée uniquement à contenir les instrumens de musique. Après que tout fut fini, l'Empereur ecrivit de sa propre main ces quatre caracteres *Kin-tcheng-cheng-siu*, dont le sens peut être exprimé par ces mots: *Au Propagateur de la véritable doctrine;* & ces mots furent gravés pour servir d'inscription, & être placés sur la façade du *Miao*.

La 7e année de son regne (en 1729), l'Empereur enrichit la

Bibliotheque du *Yen-cheng-koung*, de 27 ouvrages complets, sur les principaux articles concernant la doctrine & les sciences.

La 8e année tous les édifices que l'incendie avoit réduits en cendres ou endommagés, furent entiérement réparés ; & *Koung-fou-to* en fit ses remercîmens à l'Empereur, & le pria en même tems de donner l'investiture de la dignité de *Yen-cheng-koung*, à son petit-fils. L'Empereur lui accorda sa demande. *Koung-fou-to*, presque toujours malade, ne fit plus que languir jusqu'à l'année de sa mort, qui fut la 63e année de son âge, & la 13e du regne d'*Yong-tcheng* (en 1735). L'Empereur ordonna que les funérailles se fissent à ses propres frais ; & avec tout l'appareil d'usage pour les *Yen-cheng-koung*. On lui eleva un tombeau au nord-est de celui de *Koung-tsée*, & l'Empereur honora du titre de *Ta-fou-jin* ou de grande Dame, l'épouse légitime, & du titre de *Fou-jin*, ou de Dame, les trois concubines dont il avoit eu des enfans. Il eut six garçons, *Koung-ki-ho*, *Koung-ki-pou*, *Koung-ki-kioung*, *Koung-ki-fen*, *Koung-ki-chou*, & *Koung-ki-tou*. Ce dernier fut donné à *Koung-fou-young* son oncle, qui l'adopta pour son fils.

69e GÉNÉRATION.

Koung-ki-ho, fils aîné de *Koung-fou-to*, & qui eut pour surnom *Ty-ho*, fut doué d'une mémoire des plus heureuses. Il retenoit tout ce qu'il lisoit, & cela sans aucun effort de sa part : ce qui le rendit en très-peu de tems, un savant presque universel. Il étoit, outre cela, d'une modestie qui cachoit à ses yeux le mérite que tout le monde reconnoissoit en lui, pour ne lui laisser appercevoir, disoit-il, que le peu qu'il valoit, en comparaison de ses ancêtres, dont il tâchoit d'imiter les vertus. Il ne vécut que jusqu'à l'âge de 23 ans, & mourut avant son père, la 58e année de *Kang-hi* (en 1719), c'est pourquoi *Koung-fou-to* avoit prié *Yong-tcheng* de donner à son petit-fils l'investiture de la dignité de *Yen-cheng-koung*. Quoique *Koung-ki-ho* n'en ait pas eté décoré de son vivant, l'Empereur lui en donna le titre après sa mort, & à son épouse le titre de grande Dame, *Ta-fou-jin*. Il eut deux fils, *Koung-koang-ki*, & *Koung-koang-tso*.

70e GÉNÉRATION.

Koung-koang-ki, surnommé *King-ly*, fils de *Koung-ki-ho*, fut elevé par son aïeul *Koung-fou-to*, avec tout le soin qu'on doit apporter quand on veut obtenir des fruits de science & de vertu. Dès l'âge de 12 ans il eut permission de porter tous les distinctifs des Mandarins du second ordre. Après la mort de son aïeul, il vint à la Cour pour remercier Sa Majesté de toutes les bontés dont elle honoroit sa famille, & en particulier de tous les honneurs qu'elle avoit accordés en dernier à *Koung-fou-to*. L'Empereur le reçut avec distinction, lui parla très-long-tems, & lui fit une exhortation qu'il mit par écrit au sortir de l'audience. *Vous êtes jeune*, lui dit Sa Majesté, *c'est le tems d'apprendre; & l'on n'apprend rien sans qu'il en coûte. Il faut vous accoutumer de bonne heure à la gêne; & rien ne coûte plus, à votre âge, que l'application à l'etude, & sur-tout à une etude constante & réglée. Il faut vaincre votre répugnance, & ne rien oublier pour acquérir la science & la vertu qui ont distingué la plupart de vos ancêtres. La charge dont vous êtes revêtu exige, de votre part, le bon exemple. Comment oseriez-vous présider aux Cérémonies qui se font en l'honneur du sage* Koung-tsée, *si vous etiez livré aux vices opposés à la sagesse? Il ne faut pas vous contenter de veiller sur vous-même, pour ne rien faire qui puisse vous déshonorer, il faut encore que vous ayez les yeux ouverts sur tous ceux de votre race, pour les empêcher de s'egarer, ou pour les ramener dans la* bonne voie, *s'ils ont le malheur de s'en écarter. Ce ne sera qu'en remplissant vos devoirs dans toute leur étendue, que vous vous rendrez digne du respect qu'on doit à votre nom & aux fonctions dont vous êtes chargé.*

Quand l'Empereur eut cessé de parler, *Koung-koang-ki* se prosterna & frappa la terre du front en signe de remercîment. Il promit qu'il se conformeroit aux instructions qu'il venoit de recevoir; & Sa Majesté lui fit présent d'une ecritoire, de l'espece de pierre nommée *Soung-hoa-che*, de sept pieces de soie en broderie d'or, & ordonna au tribunal des Rites de lui donner le grand festin de cérémonie. Ce que je viens de rapporter se passa à la 8e lune de la 10e année du

regne de *Yong-tcheng*, lorfqu'après la mort de fon aïeul, *Koung-koang-ki* reçut de l'Empereur l'inveftiture de la dignité de *Yen-cheng-koung*. De retour chez lui, il ecrivit fur la muraille de fon cabinet tout ce que lui avoit dit l'Empereur, & au-deffus de la porte de ce cabinet il ecrivit ces deux caracteres, *Nien-tien*, comme qui diroit *appartement de la méditation*, ou *deftiné à la méditation*. C'étoit là où il paffoit la plus grande partie de la journée. C'étoit là où il recevoit les Lettrés qui venoient le vifiter; & il profitoit de l'occafion pour les exciter à la vertu.

La feconde année de *Kien-long* (en 1737), il vint à la Cour pour accompagner le convoi de *Ché-tfoung* (d'*Yong-tcheng*) jufqu'à la fépulture de *Tay-ling*, où le corps de ce Prince devoit être tranfporté.

L'année d'après il revint à la Cour par ordre de l'Empereur, qui vouloit en être aidé dans la cérémonie du labourage de la terre. Après la cérémonie, il en fit l'éloge dans un poëme qu'il compofa à ce fujet, & le préfenta à Sa Majefté qui le trouva très-bien.

La 4e, 5e & 6e années de *Kien-long*, il vint encore à la Cour pour différentes cérémonies.

A la 8e année de *Kien-long* (en 1743), le jour *Sin-yeou* de la premiere lune, il mourut à l'âge de 31 ans. Il laiffa un fils qui lui fuccéda dans la dignité de *Yen-cheng-koung*.

71e GÉNÉRATION.

Koung-tchao-hoan, fils du précédent, & furnommé *Hien-ming*, eut l'inveftiture de la dignité de *Yen-cheng-koung*, l'année d'après la mort de fon père, c'eft-à-dire, l'an de J. C. 1744, 9e du règne de *Kien-long*. Depuis ce tems-là il eft venu plufieurs fois à la Cour pour différentes cérémonies, & en particulier pour le *Ouan-cheou* de l'Impératrice mere. J'ai eu l'honneur de le voir; & il m'a paru un fort aimable homme, & un favant dont la fcience n'a point enflé le cœur. Il vint voir notre maifon françoife, & reçut, avec plaifir, des Livres de religion, que nous lui offrîmes en echange de quelques Livres chinois dont il nous fit préfent.

Après avoir parlé de *Koung-tsée*, & en général de tous ceux de sa race, depuis *Hoang-ty* jusqu'à *Kien-long*, c'est-à-dire, depuis l'an avant J. C. 2637, jusqu'à l'an 1784 de l'Ere chrétienne, il conviendroit de donner le précis de la doctrine & des ouvrages qui ont immortalisé le nom de *Koung*, à commencer depuis le *saint homme*, pour m'exprimer à la maniere des Chinois, jusqu'au dernier des *Yen-cheng-koung ;* mais ce travail, qui d'ailleurs ne seroit d'aucune utilité réelle pour l'Europe, est aujourd'hui au-dessus de mes forces, à raison de mon âge, qui est celui de la vieillesse & du repos, & d'une santé chancelante, qui m'arrête par intervalle, lorsque je m'y attends le moins.

La doctrine que *Koung-tsée* & ses descendans ont enseignée, est la pure & véritable doctrine des Anciens ; & l'esprit, ou, si l'on veut, le fond de cette doctrine se trouve en entier dans le *Ta-hio* & le *Tchoung-young*, dont on a des Traductions (1) qu'on peut consulter.

» Le *Ta-hio*, ou la *grande Science*, dit *Tchou-hi*, n'est autre chose que » la doctrine des anciens Sages ; elle apprend aux hommes ce qu'il leur » importe le plus de savoir. Le Ciel en nous formant, continue-t-il, » nous fit un esprit capable de distinguer le bien d'avec le mal, & un » cœur propre à fuir ou à suivre, à aimer ou à haïr, suivant les diffé- » rentes impressions des objets qui l'affectent. Il nous donna le germe de » l'inclination que nous avons à nous aimer les uns les autres ; il nous » rendit propres à commander & à obéir, à remplir egalement & les » devoirs particuliers de notre etat d'hommes, & les devoirs communs » de citoyens, comme membres de la société. Il nous fit tels, en » un mot, que rien n'est hors de notre portée.

» Il mit cependant de la différence entre nous, & ne nous distribua » pas ses dons en mesure egale. Tous les hommes ne sont pas egale- » ment propres à tout ; il en est parmi nous dont l'esprit pénétrant » & sublime voit à découvert ce que d'autres n'apperçoivent pas » même ; à qui tout est aisé, dans les choses même les plus difficiles ; » & qui réunissent dans leurs personnes l'elévation du génie avec les » inclinations d'un cœur bienfaisant. Quand le Ciel fait naître un tel » homme, c'est ordinairement pour le placer au-dessus des autres » hommes, pour les commander & les instruire.

(1) Elles sont imprimées dans ces Mémoires, Tome premier, pag. 432 & *suiv.*

» *Fou-hi*, *Chen-noung*, *Hoang-ty*, *Yao* & *Chun*, ſont une preuve de » ce que je dis ; ces grands hommes reconnoiſſoient un Maître, arbi» tre ſouverain de tout ce qui eſt, & ils lui rendoient hommage. » Placés par ce Souverain à la tête de la nation, ils la gouvernoient » en peres. Ils avoient à cœur les cérémonies, la muſique & les rites, » & ils en firent la baſe de leur légiſlation. Les regles qu'ils fixerent » ſur tout cela, en rendirent la pratique aiſée, & de cette pratique, » exactement obſervée, découla le bonheur dont jouirent tous leurs » Sujets. Les trois Familles qui gouvernerent après eux, je veux dire » les Fondateurs des trois Dynaſties *Hia*, *Chang* & *Tcheou*, les imi» terent, & les ſurpaſſerent même à certains egards. Dans ces tems » heureux, le bon ordre régnoit egalement dans la Cour du Souve» rain, dans les Palais des Grands, & dans les maiſons des ſimples » particuliers.

» Dès qu'un enfant, de quelque condition qu'il fût, depuis le fils » de l'Empereur juſqu'au fils du moindre de ſes Sujets, avoit atteint » l'âge de huit ans, on lui apprenoit comment il falloit arroſer & » balayer, & on l'occupoit à cet exercice au moins une fois chaque » jour. On lui enſeignoit la maniere dont il falloit interroger, & celle » dont il falloit répondre aux interrogations des autres, ſuivant ce qu'ils » etoient, ou ſes ſupérieurs ou ſes inférieurs, ou ſimplement ſes egaux. » On l'inſtruiſoit des devoirs de la civilité ordinaire, des coutumes & » des rites ; on lui faiſoit des leçons ſur la muſique & ſur les mœurs ; » on l'exerçoit à lancer un javelot, à conduire un char, & à monter à » cheval. On lui faiſoit apprendre à lire, à ecrire, & l'art de mettre au » jour ſes propres penſées, ou celles des autres, de vive voix ou par » ecrit. Tout cela faiſoit ce qu'on appelle *la petite ſcience*, & c'eſt à quoi » on l'occupoit juſqu'à l'âge de quinze ans.

» Parvenu à cet âge, on l'appliquoit à l'etude de *la grande ſcience* ; » de cette ſcience qui nous apprend à régler notre propre cœur, à » en diriger tous les mouvemens ſuivant les regles d'une ſaine raiſon ; » à le purger de ſes défauts, & à le rectifier ; & qui, après nous avoir » mis en etat de nous conduire & nous gouverner nous-mêmes, nous » apprend encore le grand art de conduire & de gouverner les autres. » Les regles qu'elle en donne, ſont des regles infaillibles, quand

» on sait en faire l'application suivant les tems & les circonstances.

» L'etude de la *grande science*, continue *Tchou-hi*, devroit occuper » tous les hommes : mais plus que tous les hommes, les Rois de- » vroient s'y appliquer. S'ils n'en ont pas les principes profondément » gravés dans les cœur, il eût mieux valu, pour eux & pour les autres, » qu'ils n'eussent jamais pris en main les rênes du Gouvernement.

» Pourquoi l'innocence, la candeur, la bonne-foi, en un mot toutes » les vertus, régnoient-elles sur la terre dans les heureux tems de » nos anciens Souverains? C'est parce que les grands hommes, après » avoir travaillé à se régler eux-mêmes, mettoient tous leurs soins à » régler & à instruire de leurs devoirs les peuples qui leur etoient » soumis. Et si la Dynastie des *Tcheou*, d'où sont sortis tant d'illustres » personnages, a produit aussi de méchans Princes, des Princes in- » dignes de régner ; s'il s'est pratiqué tant de vertus sous les bons » Rois qui l'ont illustrée, & s'il s'est commis tant de crimes sous » les Princes iniques qui l'ont déshonorée, c'est uniquement parce » que les uns se conduisoient suivant les principes de la *grande science*, » & que les autres se laissoient conduire par leurs passions.

» Cependant, dans ce tems nébuleux où la Dynastie des *Tcheou* » etoit sur son déclin, pour avoir négligé la *grande science*, le Ciel » ne voulut pas abandonner tout-à-fait les hommes à leurs sens per- » vers ; il fit naître *Koung-tsée*, pour qu'il tâchât de rappeller sur la » terre l'innocence & la vertu, qui sembloient en être bannies, en y » renouvellant le souvenir des principes de la *grande science*, qui etoit » presque entiérement perdue. Ce grand homme, tant par ses leçons » que par son exemple, tâcha de porter ses semblables à la pratique » de leurs devoirs ; il leur mit devant les yeux les belles maximes des » anciens Rois, & le détail de la conduite qu'ils avoient tenue durant » le cours de leur sage gouvernement. Il recueillit tout ce qui etoit » epars çà & là, en fait d'usages, de coutumes & de rites observés » par les Anciens, & composa le *Ly-ki*, par où il commença ses ins- » tructions, parce que la connoissance & la pratique en sont à la portée » de tout le monde. Il développa ensuite les principes de la morale » & du gouvernement, & il en résulta le *Ta-hio* ou la *grande science*.

» De trois mille amateurs de la Sagesse, qui se déclarerent ses dis-

» ciples, tous, ou presque tous, se mirent au fait de sa doctrine : le » seul *Tseng-tsée* en a donné l'explication, & nous l'a transmise dans » toute sa pureté.

» Après la mort de *Koung-tsée* & de ses disciples, l'ignorance & » la corruption des mœurs eteignirent le flambeau dont les Sages s'e- » toient servis pour eclairer la Nation. *Mong-tsée* le ralluma, mais ce » ne fut pas pour le faire briller long-tems ; il s'eleva quantité de » fausses doctrines qui en obscurcirent l'eclat. Les Sectateurs de ces » fausses doctrines se multiplierent à l'infini, & prévalurent sur le » petit nombre de Sages qui cultivoient la science des mœurs, la » grande science, la seule vraie science. Les Sectaires, en débitant » des choses qui sont, en apparence, bien au-dessus de celles qu'on » trouve dans le *Ta-hio*, attirerent à eux la multitude ; mais comme » ce qu'ils disent n'est appuyé sur aucun fondement solide, aucun » homme qui saura faire usage des lumieres de la raison, ne tombera » dans leurs pieges. La plupart d'entre eux n'admettent aucun Être intel- » lectuel pour premier principe des choses, & ne cherchent sur la » terre qu'à se procurer un honteux repos ; ce sont des hommes mé- » prisables & vils, inutiles au genre humain, & qui n'ont d'huma- » nité que ce dont ils ne peuvent se dépouiller.

» Il en est d'autres qui, pour se procurer des richesses & des hon- » neurs, séduisent le peuple par leurs prestiges, leurs artifices & leurs » vains raisonnemens. Ils savent si bien cacher le motif qui les anime, & » les ressorts qui les font mouvoir, qu'il faut être bien sur ses gardes » pour ne pas les confondre avec ceux qui parlent d'une maniere solide » de ce qui peut porter les hommes à la pratique de leurs devoirs.

» Après *Mong-tsée*, les semences de la saine doctrine que ce Sage » avoit fait germer de nouveau, furent etouffées par les mauvais » grains que les différens sectaires répandirent de toutes parts. Ces » sectaires, multipliés à l'infini, prévalurent sur les véritables Sages, » dans l'esprit de la populace & des ignorans ; ils firent presque ou- » blier *Koung-tsée* & la doctrine des Anciens, jusqu'au tems où parurent » les deux *Tcheng-tsée* dans le *Ho-nan*. Ces deux illustres personnages, » tant par leurs discours que par leurs ecrits, mirent en vigueur les » préceptes de la *grande science*, & tâcherent de porter les hommes » à l'accomplissement de leurs devoirs : mais ces deux brillantes lu-

» mieres ont disparu ; & malheureusement pour nous, leurs Ouvrages » ont eté dispersés ou mutilés. Je ne suis pas assez habile pour suppléer en entier ce qui nous manque ; mais comme j'ai toujours aimé » l'etude, que je me suis appliqué sur-tout à la lecture de nos grands » Livres, je suis tout pénétré des maximes de *Koung-tsée* & des Sages » de la haute Antiquité, qui sont celles de la *grande science*. Je ferai » tous mes efforts pour les expliquer dans leur véritable sens, & » pour en rendre l'intelligence facile à tous ceux qui voudront s'a» donner à cette etude. Heureux si mon travail peut contribuer à ce » que les Rois gouvernent bien leurs Sujets ; à ce que les Sujets ren» dent à leurs Souverains le respect, l'obéissance & les honneurs qui » leur sont dus ; à ce que tous les hommes soient à l'abri de la séduc» tion ! »

Outre la *grande science* dont les anciens Rois & les premiers Sages s'etoient servi si utilement pour conduire les hommes par les différens sentiers qui conduisent au bonheur, & dont *Koung-tsée* fit l'une des bases de ses instructions, *il est une autre science*, dit encore Tchou-hi, *que les Anciens ont egalement laissée, & que* Koung-tsée *a expliquée d'après eux, en la réduisant à des regles dont l'evidence fût à la portée de tous les esprits ; & cette science, c'est le* Tchoung-young, *ou la science qui apprend aux hommes à tenir en toutes choses un* juste milieu.

Lorsque Yao *associa* Chun *au Gouvernement de l'Empire, il lui recommanda, comme le point qu'il ne devoit jamais perdre de vue, celui de garder en tout un* juste milieu ; *& quand* Chun *s'associa le grand* Yu, *il lui dit : détruisez le vice, faites régner la vertu ; vous viendrez à bout de ce double objet, si vous obtenez des hommes qu'ils ne s'ecartent pas de la doctrine du* juste milieu.

« Les hommes, continue *Tchou-y*, ne savent que ce que la réflexion » & l'etude leur ont appris ; mais ils sont capables de tout quand ils » veulent s'appliquer. Nous avons en nous comme deux penchans, » dont l'un tend au bien, & l'autre au mal : ces deux penchans sont » l'effet de notre constitution. Si nous suivons celui qui nous entraîne » vers le mal, nous ne saurions jouir d'un moment de cette joie pure, » qui fait dans ce monde la plus grande félicité de l'homme. Si, au » contraire, nous suivons celui qui nous porte au bien, nous aurons » d'abord de grandes difficultés ; mais les fruits que nous recueillerons

» de nos efforts & de notre persévérance, nous dédommageront abon- » damment de toutes nos peines. Les plus sages ont, comme les autres, » la racine de tous les vices, qu'ils ne sauroient entiérement arracher » de leurs cœurs. Les hommes les plus pervers ont aussi les lumieres » de la raison, qu'ils ne sauroient entiérement eteindre. Les uns & » les autres ont chacun comme deux natures qui se combattent sans » cesse dans eux; on ne sauroit affoiblir l'une, sans augmenter d'au- » tant les forces de l'autre.

» *Yao*, *Chun*, *Yu*, *Tang*, *Ouen-ouang*, furent de bons Souverains, » des hommes vertueux & sages, qui, ne s'ecartant jamais des regles que » prescrit la science du *juste milieu*, gouvernerent en peres tous leurs » Sujets; & ceux-ci, à l'exemple de leurs Souverains, fideles obser- » vateurs des regles de la même science, se conduisirent à leur egard » en Sujets toujours dociles & respectueux. *Kao-yao*, *Y-yn*, *Fou-yué*, » *Tcheou-koung-tan* & *Chao-koung-ché*, furent des Sages qui porterent à » la vertu & à la pratique exacte des devoirs respectifs, les hommes » de leurs tems, en leur inculquant les principes de la science du *juste* » *milieu*.

» Sur le déclin de la Dynastie des *Tcheou*, c'est-à-dire, dans ces » tems nébuleux où tout etoit en désordre dans l'Empire, *Koung-tsée* » fit comme les Sages qui l'avoient précédé; il parla de la science du » *juste milieu*; il en expliqua les regles, & fit tout ce qui dépendoit » de lui pour les faire observer: mais, à l'exception de quelques dis- » ciples, peu se mirent en peine de profiter de ses leçons & de ses » exemples. *Tseng-tsée* & *Yen-yuen*, furent les seuls qui pénétrerent » à fond le sens de la doctrine. *Yen-yuen* mourut jeune, & *Tseng-tsée* » resta seul dépositaire de ce trésor. Il en fit part à *Tsée-see*, petit-fils » de *Koung-tsée*; & celui-ci, craignant que les erreurs de la fausse » doctrine, qui commençoient alors à inonder l'Empire, n'englou- » tissent entiérement les maximes saines de *Yao*, de *Chun* & de son » propre aïeul, prit le parti de les consigner dans l'ouvrage qu'il inti- » tula *Tchoung-young*.

» Cet Ouvrage & la doctrine qu'il renferme, n'offre rien qui n'ait » eté dit par *Yao*, *Chun*, & les autres Sages de la haute Antiquité; le » seul développement est dû à *Koung-tsée* & à *Tsée-see* son petit-fils.

» Après *Tsée-see* vint *Mong-tsée*, qui redoubla d'efforts pour mettre

» en vigueur la saine doctrine ; mais les Sectateurs de *Lao-jan* & de *Fo*, » prirent peu-à-peu le dessus ; & ayant inséré dans leurs ouvrages, diffé» rens lambeaux des ouvrages de *Koung-tsée*, de *Tsée-see* & de *Mong-tsée* » ils confondirent tout ; & vinrent à bout, par cet artifice, de persuader » au grand nombre, que leur doctrine etoit la doctrine des Anciens.

» Les choses demeurerent dans cette confusion jusqu'au tems des » deux *Tcheng-tsée*. Ces deux Sages, imbus des maximes de l'Antiquité, » & parfaitement instruits de la doctrine que contiennent les *King*, le » *Ta-hio*, le *Tchoung-young*, & les ouvrages de *Mong-tsée*, entreprirent » de les purger de tout ce qui leur etoit etranger. Ils s'attacherent sur» tout à remettre le *Tchoung-young* dans l'etat où il etoit au sortir des » mains du petit-fils de *Koung-tsée*. *Les mots*, dit l'illustre Tcheng-tsée, » *les mots dont nous nous servons pour exprimer la science dont* See-tsée *nous* » *a donné*, *d'après* Koung-tsée, *les principes & les détails*, *ne signifient* » *autre chose*, *sinon qu'il faut en tout eviter les deux extrêmes ; & c'est ce* » *que nous appellons le* juste milieu *ou la science du* juste milieu. *Gardez en* » *tout un* juste milieu : *ce peu de mots est le fond & tout le sujet de l'Ouvrage* ; » *l'explication qui y est jointe*, *en facilite l'application* ».

C'est dans les deux Ouvrages dont je viens de parler, que se trouve le précis de la doctrine de *Koung-tsée*. Ces deux Ouvrages sont traduits en françois ; on peut les lire, & se former, d'après eux, une idée exacte de la morale & de la politique du Philosophe chinois ; & si à cette lecture on joignoit celle du *Lun-yu*, du *Tchun-tsieou*, & des *King*, on pourroit, sans erreur sensible, le mesurer dans toutes ses dimensions. On peut consulter ce que j'ai dit de ces différens Ouvrages dans mon Mémoire sur l'antiquité des Chinois, prouvée par les monumens *. L'analyse que j'en ai faite, est plus que suffisante pour les faire connoître & les apprécier.

Il ne me reste plus qu'à faire connoître les principaux d'entre les Sages qui ont illustré l'Ecole de *Koung-tsée*, ceux sur-tout qui ont eté ses disciples de son vivant ; les notices de leurs vies seront inserées dans le treizieme Volume.

* Tome II, page 85 & *suiv.*

Fin des Tables généalogiques.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

Ecrite de Péking *le 15 Octobre 1785.*

.....Dès la fin de l'année derniere, tout etoit déjà en rumeur dans l'Empire pour trouver d'honorables Vieillards ſur leſquels le Souverain, au nombre lui-même des Vieillards, pût répandre à pleines mains ſes bienfaits. On annonça dès-lors aux Mandarins leur promotion à des grades plus elevés ; aux gens de Lettres, leur admiſſion à l'examen pour les différens grades de Littérature, & une augmentation dans le nombre de ceux qui devoient être admis ; aux gens de Guerre, des récompenſes proportionnées à leurs ſervices, & des gratifications en argent ; au peuple & à ceux de la campagne, une exemption de taille & de quelques autres impôts onéreux ; aux criminels, une amniſtie abſolue pour les uns, & un adouciſſement de peine pour ceux qui ſe trouvoient hors des cas du pardon. *Ly-ché-yao*, que vous connoiſſez (*a*), & dont je ne vous parle ici que parce que je vous ai déjà annoncé les différentes epreuves par leſquelles il a paſſé ci-devant ; *Ly-ché-yao*, dis-je, eſt un de ceux qui ſont redevables de la vie à la circonſtance dont il s'agit. Voici comme l'Empereur s'exprimoit en particulier ſur ſon compte, l'avant-veille du jour de la grande exécution, c'eſt-à-dire, le 25[e] de la dixieme lune de la quarante-neuvieme année de *Kien-long* (7 Décembre 1784).

« *Ly-ché-hiao* a long-tems exercé les grands emplois, & les » a exercés avec diſtinction. Dans le tems qu'il etoit chargé de » gouverner la Province du *Yun-nan*, en qualité de *Tſong-tou*,

(*a*) *Voyez* ce qu'il en eſt dit, Tome IX de ce Recueil, pag. 41 *& ſuiv.*, 63 & 64 ; & Tome XI, pag. 591 *& ſuiv.*

» il fut accusé & convaincu de plusieurs délits, pour lesquels » on le condamna à mort. Je lui fis grace de la vie; & dans » la persuasion où je fus alors qu'il n'en seroit que plus attentif » désormais à eviter jusqu'à la moindre faute, si je lui confiois » des emplois importans, je le remis en place, & lui confiai » le Gouvernement de la province de *Kan-sou*, l'une des plus » importantes de l'Empire par sa situation, qui la rend voisine » des Peuples etrangers. Dans ce nouveau poste, loin de faire » tous ses efforts, comme je m'y etois attendu, pour me con- » vaincre qu'il n'etoit pas indigne de mes bontés, il a manqué » au premier de ses devoirs, qui etoit de veiller sur la con- » duite des *Hoei-tsée*, répandus dans l'etendue de son district, » & a occasionné, par sa négligence, une révolte qui a fait » verser tant de sang, & qui n'a eté etouffée que par l'ex- » tinction de la nation rebelle. Comme *Ly-ché-yao* etoit un » des Grands de l'Empire, c'est aux Grands de l'Empire que » j'ai conféré le pouvoir de le juger: tous, d'une voix unanime, » l'ont condamné à perdre la vie, lors de l'exécution générale, » dans le lieu public des exécutions.

» Dans un tems où je m'occupe plus particuliérement du soin » de donner des marques de mon affection à tous mes Sujets; » j'ai rappellé dans mon souvenir tous les services qu'a rendus » *Ly-ché-yao* durant le cours de sa vie, & j'ai pensé que, sans » blesser la Justice, je pouvois, dans les circonstances, lui faire » grace encore une fois. Je lui pardonne donc, & je commue » en une prison perpétuelle la peine de mort à laquelle il a eté » condamné; avec cette clause néanmoins, que dans le cas d'une » amnistie générale qui pourroit avoir lieu dans la suite, cette » amnistie ne sauroit être pour lui. En faveur de son grand âge, » je l'exempte de l'ignominie d'être conduit au lieu des exécu- » tions; c'est dans sa prison même qu'on lui annoncera sa grace ».

Vous n'ignorez pas que ceux d'entre les criminels auxquels l'Empereur fait grace, ſont conduits, comme les autres, au lieu des exécutions, & ne ſont inſtruits qu'ils echappent au ſupplice, qu'au moment où on les reconduit en priſon, parce que c'eſt alors ſeulement qu'ils ſont aſſurés que Sa Majeſté n'a pas marqué leurs noms du point fatal qui les dévoue à la mort. Cette ſeconde faveur eſt preſque d'un auſſi grand prix que la premiere, pour un homme d'un rang ſupérieur, tel que celui qu'occupoit *Ly-ché-yao.* Après cette petite digreſſion, je reviens à mon récit.

Je vous diſois que les derniers mois de l'année paſſée, il n'etoit preſque queſtion ici que de perſonnes avancées en âge. Jamais les Vieillards ne s'etoient vus en ſi grande recommandation ; il ſembloit que l'Empereur ne s'occupoit que du ſoin de prolonger leur exiſtence ſur la terre, en leur procurant le bien-être : auſſi, les bonnes gens en etoient ſi fiers, qu'ils mépriſoient toutes ces petites infirmités qui etoient ci-devant les ſujets ordinaires de leurs doléances, pour ne montrer qu'un air de ſatisfaction & de joie, comme s'ils euſſent joui de la ſanté la plus brillante. On en voyoit même dans les rues & les carrefours, qui affectoient, en marchant, une vigueur & des forces qu'un dos courbé, une tête branlante & des pas chancelans, démentoient, malgré qu'ils en euſſent. La bienveillance particuliere dont ils ſe croyoient honorés du Souverain, etoit pour eux une eſpece de baume qui répandoit de nouveaux principes de vie dans la maſſe de leur ſang. Il eſt vrai que l'Empereur faiſoit, de ſon côté, tout ce qu'il falloit pour les entretenir dans cette douce illuſion : il multiplioit en leur faveur les ordres & les exhortations aux Grands & aux Mandarins de l'Empire qui ont inſpection ſur le Peuple. *Cherchez*, leur a-t-il dit plus d'une fois dans ſes *Chang-yu*, c'eſt-à-

dire, dans ses *Discours d'en-haut*, qu'il a fait insérer dans les Gazettes, *cherchez, informez-vous exactement de toutes les familles où il se trouve des hommes à qui le Ciel a donné de pousser leur carriere au-delà de l'âge ordinaire ; faites-moi part du résultat de vos recherches ; & sans attendre de nouveaux ordres de ma part, commencez à faire, en mon nom & à mes frais, les gratifications suivantes aux vieillards des villages & des campagnes de vos districts respectifs : à ceux qui passent 60 ans, vous leur donnerez à chacun cinq boisseaux de riz, & & une piece entiere de toile ; aux octogénaires, dix boisseaux de riz, & deux pieces de toile ; à ceux qui ont atteint la 90e année, trente boisseaux de riz, & deux pieces de kiuen* (c'est-à-dire, de soie d'un ordre inférieur) *; aux centenaires, cinquante boisseaux de riz, une piece de soie du premier ordre, & une autre piece de soie du second ordre. Au surplus, j'exempte tout le monde de la taille pour l'année dans laquelle nous allons entrer. Pour ce qui est des Mantchoux, je me réserve de leur faire moi-même les dons que je leur destine*, &c.

A ce *Chang-yu* en faveur du peuple, Sa Majesté en ajouta bientôt un autre en faveur des Lettrés. Voici comment elle s'exprime dans celui qu'elle fit insérer dans les Gazettes qui sont pour tout l'Empire. *Dans le choix que l'on fait des gens de Lettres pour remplir, tant à la Cour que dans les Provinces, les différens postes qui sont de leur ressort, on est forcé souvent de placer des Sujets qui n'ont pas toute la science & les talens qui seroient nécessaires pour remplir dignement les emplois qu'on leur confie, parce qu'il ne s'en présente pas de plus habiles. J'ordonne aux* Tsong-tou, *Vice-Rois, & autres grands Mandarins des Provinces & des Villes de l'Empire, de s'informer exactement dans les différens districts confiés à leur vigilance, s'il n'y auroit pas quelques Lettrés habiles qu'une*

trop

trop grande modestie ou un défaut de protection, auroient empêché de se produire pour être promus. Dans le cas où il s'en trouveroit, mon intention est de les mettre dans l'occasion de faire valoir leurs talens, quel qu'en soit le genre. J'ordonne donc auxdits Tsong-tou, *Vice-Rois & autres grands Mandarins, d'envoyer ici, à mes frais, tous les gens de Lettres d'un mérite reconnu au-dessus du commun, qui parviendront à leur connoissance. Je ne manquerai pas de les placer suivant leurs talens, à mesure que l'occasion s'en présentera : en attendant, ils mettront à profit celle où ils se trouveront de se faire apprécier en travaillant sous mes yeux ou dans la Capitale, &c.*

Après s'être occupé des différentes classes de ses Sujets, l'Empereur ne voulut pas qu'on pût le soupçonner d'oublier ceux de son propre sang. Il ordonna au Tribunal qui est chargé spécialement de tout ce qui concerne ceux de sa famille, de s'informer s'il ne s'en trouveroit pas parmi eux qui eussent l'avantage de voir leurs descendans à la sixieme génération, afin qu'il pût les décorer de quelques titres honorifiques, & leur donner des noms analogues à la rare prérogative dont ils jouissent. Le Tribunal en a trouvé deux qui descendent en ligne droite, comme Sa Majesté, du grand *Tay-tsou*, le premier des Princes de la Dynastie qui s'est assis sur le Trône du *Royaume du milieu.* L'un deux s'appelle *Hi-hien*, & l'autre *Kiolounga.* L'Empereur a déterminé que *Hi-hien* porteroit désormais le nom de *Foung-fou*, qui signifie, ou pour parler plus exactement, qu'on peut rendre par ces deux mots françois, *enseigne de la félicité ;* & *Kiolounga* celui de *Foung-cheou*, *enseigne de la longue vie.* Sa Majesté remarque à cette occasion, qu'à commencer par *Tay-*

tſou, la Famille Impériale compte déjà onze générations en droite ligne.

Qu'il me ſoit permis de remarquer à mon tour & de vous prier de remarquer avec moi, que cet exemple ſeul répond d'une maniere victorieuſe à quelques difficultés que l'on a faites en Europe ſur la généalogie des anciens Empereurs. Je ne rapporterai pas ici ces difficultés, parce que cela m'écarteroit trop de mon ſujet; je dirai ſeulement que l'Empereur *Kien-long*, *Foung-ſou* & *Foung-cheou* deſcendent en droite ligne de *Chun-tche*, le premier à la quatrieme & les deux autres à la onzieme génération; que cette quatrieme & cette onzieme exiſtent en même temps; & que de l'année courante 1785, à remonter juſqu'à l'année 1638, qui eſt celle de la naiſſance de *Chun-tché*, c'eſt-à-dire de *Tay-tſou*, il n'y a qu'un intervalle de 146 ans. Je m'arrête ici; vos réflexions vous diront le reſte.

Les noms que porteront déſormais les deux jeunes Princes qui deſcendent comme l'Empereur en droite ligne de *Chun-tché* ne ſeroient pour eux qu'un bienfait ſtérile, ſi Sa Majeſté en etoit reſtée-là; mais elle a promis de ne rien oublier pour tâcher de les faire jouir dans la ſuite de tout ce qui pourra contribuer à leur faire remplir toute l'etendue de ces mêmes noms. Il eſt à croire que l'Empereur tiendra parole, s'il vit aſſez long-temps pour les voir en âge d'en profiter. Ce qu'il fera pour eux, il le fera à plus forte raiſon pour le fils de ſon arriere-petit-fils. On peut en juger par celles de ſes paroles qu'il a fait paſſer au public: *J'ai voulu*, dit-il, *me procurer la ſatisfaction de voir de mes propres yeux, celui à qui je dois d'être le chef vivant de la cinquieme génération, en ligne droite de mes deſcendans. En revenant de* Yuen-

ming-yuen *à la ville, je me ſuis détourné du chemin ordinaire, pour aller deſcendre en droiture à l'hôtel de mon arriere-petit-fils. Des larmes de joie ont coulé de mes yeux, lorſqu'on m'a donné à embraſſer le tendre rejetton qui me fait jouir du titre de Triſaïeul. Puiſſe cet aimable enfant jouir à ſon tour de l'avantage qu'il me procure !*

L'avantage dont Sa Majeſté ſe glorifie ici lui eſt commun avec un grand nombre de ſes Sujets, dont les Mandarins des différentes Provinces de ſes Etats lui ont certifié l'actuelle exiſtence. Il réſulte de ce qu'ils lui ont annoncé, qu'au moment qu'ils ecrivoient, il y avoit dans l'empire cent quatre-vingt-douze familles dont les chefs voyoient leur cinquieme génération, & que quatre d'entre eux étoient plus que centenaires. L'Empereur leur a envoyé de magnifiques préſens à tous; conformément à l'etat qu'ils occupoient dans la Société; tous, remarquent les Mandarins, ont eté trouvés dans la claſſe des gens aiſés. Outre les préſens communs à tous, il y en a eu de particuliers pour les quatre Centenaires. L'Empereur a compoſé lui-même des vers en leur honneur, les a ecrits de ſa propre main, les leur a fait tenir avec pompe, & leur a permis de faire elever devant la porte de leurs maiſons un *Pei* ſur lequel ils fuſſent gravés.

Dans le tems qu'il s'occupoit ainſi des vieillards de ſon Empire, arriverent des Ambaſſadeurs de Corée qui venoient de la part de leur Maître pour obtenir la confirmation du choix qu'il avoit fait d'un ſucceſſeur, & la protection de Sa Majeſté Impériale pour celui de ſes fils qu'il avoit nommé. L'Empereur en accordant tout, prend occaſion de louer publiquement la fidélité & la bonne conduite de ſon vaſſal. *Si les Hoei-tſée s'etoient ainſi conduits*, ajoute-t-il, *leur Nation ſubſiſteroit encore & jouiroit de mes bienfaits comme les autres*

qui ne s'ecartent pas de la soumission qu'ils me doivent. A la fin de sa réponse au Roi de Corée, il lui fait part du dessein qu'il a de réunir mille vieillards dans son palais, & de leur donner un festin solemnel, lorsqu'il commencera la cinquantieme année de son regne. *Choisissez*, lui dit-il, *deux hommes qui aient passé soixante ans, & qui soient assez robustes pour soutenir les fatigues du voyage; faites-les partir de votre Cour le plutôt qu'il se pourra, afin qu'ils puissent arriver à temps pour le jour de la cérémonie, à laquelle je les admettrai pour être au nombre des convives.*

A la réception de cette lettre, le Roi de Corée, pour se conformer à l'intention de Sa Majesté Impériale, choisit parmi ceux de sa Cour six personnages au-dessus de l'âge de soixante ans, qu'il regarda comme très-propres à bien figurer dans cette cérémonie, & dépêcha un courier pour en donner le premier avis à l'Empereur : mais l'Empereur content de sa bonne volonté, le tint quitte du reste, & lui fit parvenir en très-peu de jours la réponse suivante. *Je suis charmé de votre attention à faire tout ce que vous croyez devoir m'être agréable; & pour vous prouver combien je suis satisfait de votre conduite, je tiens pour présens les six vieillards que vous êtes résolu de m'envoyer, & je les dispense d'un voyage où ils ne manqueroient pas d'avoir quelque chose à souffrir à raison de leur âge & des incommodités qui en sont inséparables. Cependant, pour ne pas les frustrer des dons auxquels ils auroient eu part en assistant à la cérémonie, j'envoie par ce courier des pinceaux du* Hou-Koang, *de la belle encre, du papier à dessiner, & autres choses, le tout pour leur être remis par vous & en mon nom, &c.*

Malgré les raisons d'etat, qui sembloient devoir lui prescrire de témoigner son mécontentement à tous les Mission-

naires Européens, il ne voûlut cependant pas priver ceux qu'il a auprès de sa personne d'être admis au festin solemnel, s'ils étoient en âge de pouvoir jouir de cet honneur. Dès le commencement de la lune qui précédoit immédiatement celle où devoit se faire la cérémonie, l'Empereur ordonna au Grand auquel il a confié le soin de ce qui concerne les Missionnaires, de s'informer exactement de tous ceux qui parmi nous seroient âgés de soixante ans & au-delà, & de faire inscrire leurs noms dans la liste des convives de l'ordre Mandarinal. Nous nous trouvâmes au nombre de cinq, savoir : deux François, M. Bourgeois & moi; un Portugais, M. Espinha, Président actuel du Tribunal d'Astronomie; un Carme, le pere Joseph, ancien Grand-Vicaire de Nankin; & un Franciscain, nommé le Pere Eusebe. Ce dernier etoit infirme & hors d'etat de toute fonction.

Le jour fixé pour la cérémonie, ce jour annoncé de tant de manieres & desiré par tant de gens, arriva enfin; ce fut le six de la premiere lune de la cinquantieme année du regne de *Kien-long*, &, selon notre astrologie, le 14 du mois de Février 1785. J'ai oublié de dire qu'au lieu de mille vieillards, on en fixa le nombre à trois mille, parce que l'Empereur voulut qu'on en prît aussi dans les différentes classes du peuple, pour représenter ses Sujets de tous les ordres, & par conséquent toute la Nation.

On avoit, quelques jours auparavant, distribué à chacun des vieillards un billet, sur lequel etoient inscrits son nom, son âge, son etat, ou son degré dans l'ordre des Mandarins, & une indication de l'endroit où il trouveroit l'etendard sous lequel il devoit se ranger dans la premiere cour d'entrée du Palais impérial. Tous ces mêmes renseignemens etoient couchés

sur des regiſtres confiés à des Mandarins de la Maiſon de l'Empereur, auxquels on avoit aſſigné les différens etendards.

Vers les deux heures du matin, les portes du Palais, qui regardent l'une l'orient, & l'autre l'occident, s'ouvrirent; & les vieillards, auxquels on avoit enjoint d'être rendus deux heures au moins avant le lever du ſoleil, entrerent chacun par celle des portes qui etoit le plus à portée de ſon logement en ville. J'entrai par la porte occidentale avec le pere Carme & M. Bourgeois. Pour ce qui eſt de M. Eſpinha, il etoit parmi les Mandarins de ſon Tribunal: nous etions, nous, parmi ceux du cinquieme ordre. Il ne nous fut pas difficile de trouver notre enſeigne; car, outre que ſon nom etoit ecrit en gros caractéres ſur le fanal particulier qui l'eclairoit, on avoit nommé deux Mandarins de l'ordre inférieur pour avoir ſoin de nous, & nous indiquer tout ce que nous avions à faire dans le cérémonial de cette journée. Ces deux Mandarins nous démêlerent dans la foule, & avertirent de notre arrivée ceux qui tenoient regiſtre. Ceux-ci, placés ſur une eſtrade entre le fanal & l'enſeigne, & ayant devant eux la table ſur laquelle etoient le regiſtre, une ecritoire & des pinceaux, ſe leverent pour nous enviſager; & à meſure qu'ils reconnoiſſoient l'un de nous, ils le proclamoient à haute voix, & celui qu'ils *proclamoient* ainſi, répondoit ſur le même ton, *me voici*. Il remettoit ſon billet d'invitation, dont on confrontoit les paroles avec celles qui etoient ecrites ſur le regiſtre; & ſi ces paroles etoient exactement les mêmes dans l'un & dans l'autre, il etoit inſcrit & ſur le regiſtre, & ſur un cahier ſéparé, parmi ceux qui devoient être admis au feſtin. Les mêmes formalités furent pareillement obſervées pour chacun des convives en particulier. Après cette premiere cérémonie, nous attendîmes tranquillement que le jour parût. Au reſte,

quand je dis que nous attendîmes tranquillement, il faut supposer que je ne veux parler que d'une tranquillité d'ame commandée par les circonstances ; car pour la tranquillité du corps, il n'etoit guere possible de la lui procurer au milieu d'une cour immense, sans sieges, sans feu, quoique dans la saison froide de l'année, etant déjà sur pied depuis le milieu de la nuit. Enfin, les ténebres commencerent à se dissiper, & les etoiles à disparoître ; une aurore brillante, mais un peu trop froide, annonça le lever du soleil : à ce signal, chacun fut invité à se ranger sous son enseigne ; car, après avoir fait son acte de comparution, chacun se retiroit pour faire place à d'autres ; & dans l'immensité de cette cour, l'on s'etoit joint plusieurs ensemble, par pelotons, en attendant que tout fût fini. Ceux qui en avoient la force, se promenoient à grands pas pour tâcher d'echauffer leurs pieds, & je vous avouerai que j'etois du nombre. Les plus foibles s'etoient assis à plate-terre sur de simples coussins, ayant les jambes croisées à la mode du pays ; & tous s'evertuoient de leur mieux pour tâcher de secouer l'ennui qui les saisissoit malgré qu'ils en eussent, soit en se rappellant mutuellement les vieilles histoires du tems passé, soit en faisant parade d'une nombreuse postérité de fils & de petits-fils, dont ils racontoient réciproquement ce qu'ils estimoient en eux davantage, ou ce qu'ils croyoient les faire valoir.

Nous allâmes, comme nous l'avions fait à notre arrivée, nous ranger sous notre Enseigne ; le même Mandarin qui nous avoit proclamés la premiere fois, nous proclama encore, & il fallut répondre comme la premiere fois, par un *me voici*. Il est à remarquer que, lorsque celui qu'on nommoit ne se montroit point, on attendoit quelque tems, & on le proclamoit de nouveau à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'il comparût, ou que l'on fût certain qu'il avoit disparu. Il y en

avoit en effet plusieurs qui, présumant trop de leurs forces, & ne voulant pas être privés de l'honneur de manger avec leur Souverain, s'etoient fait violence pour se rendre au Palais, mais qui, n'ayant pu résister à la fatigue d'une séance peu propre à l'etat habituel de leur santé, avoient eté contraints de se retirer pour aller chercher chez eux un soulagement nécessaire à leurs infirmités.

Cette seconde représentation etant finie, les vieillards furent introduits dans celle des cours du Palais qui est immédiatement devant l'appartement de l'Empereur. Cette cour est, comme celle que nous venions de quitter, d'une etendue immense; mais elle est plus elevée d'environ une dixaine de pieds; elle est tout à la fois cour, temple & jardin, suivant les saisons. On y entre par une double porte, ou, pour mieux dire, par deux portes tournées exactement au midi, pour le dehors, & au nord pour le dedans, en face de la demeure du *Fils du Ciel*. La garde n'en est confiée qu'à des Princes du sang, & à des Grands du premier ordre. Elevées de plusieurs pieds au-dessus du niveau de la cour, elles conduisent en droite ligne & de pleind-pied, à l'appartement de Sa Majesté, par une galerie ouverte de la largeur de quinze à vingt pieds, sur une longueur d'environ deux cens, ornée des deux côtés d'une balustrade d'un marbre blanc. C'est sur l'un de ces côtés que nous fûmes placés, à la suite des Mandarins du grade qu'on nous avoit assignés. Ainsi nous avions l'avantage de voir la *sainte Face*, comme on s'exprime ici, & tout ce qui se passoit autour d'elle.

Cependant le soleil avoit déjà commencé sa course, & l'heure du repas arriva. Cette heure n'est pas, comme dans vos climats, celle du milieu du jour, ni la seconde, troisieme ou quatrieme après-midi; c'est la huitieme, ou tout au plus

tard la neuvieme après minuit, parce que c'eſt l'heure ordinaire à laquelle Sa Majeſté prend ſon premier repas de chaque jour, après avoir donné ſes audiences aux Chefs des grands Tribunaux pour les affaires générales de l'Empire, & leur avoir intimé ſes ordres en conſéquence de ce dont ils l'ont informée.

Au troiſieme coup de tambour, tous les vieillards ſe leverent, parce que l'Empereur parut pour prendre ſa place ſous le portique qui eſt devant ſon appartement, & il ſe trouva ainſi à la tête des convives, formant deux lignes paralleles aux deux côtés de la galerie, depuis le portique juſqu'à la porte par où nous etions entrés; avec cette ſeule différence, que ſon trône placé ſur une eſtrade de la hauteur d'un ou de deux pieds, lui procuroit la ſatisfaction d'être vu de tous les convives, & de les voir tous. Il etoit accompagné de ceux de ſes fils, petits-fils & arriere-petits-fils qui ſe trouverent en etat d'aſſiſter à la cérémonie. Des Princes de ſon ſang etoient là pour le ſervir, des Grands & des Mandarins pour ſervir les vieillards. Auſſi tôt qu'il eut pris ſa place, tous les convives furent invités à prendre la leur, c'eſt-à-dire, à s'aſſeoir, non pas ſur des ſieges, car il n'y en avoit point, mais ſur des tapis qu'on avoit etendus ſur le ſol avant leur arrivée. Il y avoit une petite table pour chaque bande de quatre. La muſique commença, & l'on couvrit les tables d'autant de plats qu'elles pouvoient en contenir. Le plat d'honneur, celui qui rempliſſoit la majeure partie de chaque table, etoit un quartier de mouton de Tartarie, entouré de pluſieurs ſortes d'autres viandes qu'il me fut bien difficile de reconnoître: il etoit ſur un réchaud, pour empêcher les mets de ſe refroidir; & ces mets nageoient dans une eſpece de ſauſſe excellente pour le pays, que les convives avaloient avec ſenſualité, en guiſe

de potage. Outre ce plat principal, il y en avoit deux ou trois autres couverts de viandes froides, comme canards, poules & chair de porc. Tout cela ne fut pas capable de réveiller mon appétit ; mais je mangeai avec goût un de ces petits pains de fleur de farine, cuits au bain-marie, dont il y avoit en abondance. Les Mandarins qui etoient à côté de nous, nous tirerent d'affaire pour le reste ; car, pour l'entiere satisfaction de Sa Majesté, il falloit qu'à la fin du repas tous les plats fussent vuides. De tems en tems, c'est-à-dire, toutes les fois qu'on versoit à boire à l'Empereur, des Mandarins versoient du vin dans les coupes des vieillards, afin qu'ils eussent la satisfaction de boire en même tems que lui, & du même vin que lui, puisque les mets dont leurs tables etoient couvertes, n'etoient pas différens de ceux qui couvroient la table de Sa Majesté.

Pendant tout le tems que dura le festin, c'est-à-dire, l'espace d'environ une heure, les fils, petits-fils & arriere-petits-fils de l'Empereur, parcouroient les tables pour voir si rien n'y manquoit, & pour exhorter les convives à partager sans gêne la satisfaction dont jouissoit leur bon Maître en les voyant ainsi rassemblés. L'aîné des fils de Sa Majesté, par son empressement & toutes ses manieres, paroissoit sur-tout s'acquitter avec affection de l'emploi qu'on lui avoit assigné de veiller à tout ; on eût dit, à le voir, que c'etoit un Maître-d'Hôtel qui travailloit, pour l'honneur de son Maître, à faire ensorte que tout le monde fût content. Cet aimable Prince nous fit l'honneur de s'arrêter un moment devant la table où nous etions, M. Bourgeois & moi, & de nous adresser la parole en nous invitant à ne pas nous gêner pour le manger & le boire.

Quand l'Empereur eut cessé de manger, un coup de tambour se fit entendre & la musique cessa ; les Mandarins

desservirent les tables, c'est-à-dire, ôterent les réchauds & deux ou trois plats dont chacûne étoit couverte, & dirent à chaque particulier que l'Empereur vouloit qu'il emportât chez soi la coupe dans laquelle il avoit bu pendant le festin, & souhaitoit qu'il pût long-temps en faire usage, en se souvenant à chaque fois qu'il l'emploieroit, de tout ce dont il étoit témoin oculaire en ce jour. Au reste, cette coupe n'étoit autre chose qu'un petit gobelet d'une porcelaine commune; mais aux yeux de ceux à qui il fut donné, il étoit plus précieux venant de la part du maître, que ne l'eût eté un grand vase d'or, venant de toute autre main.

On entendit un second coup de tambour, chacun se remit en son séant, la face tournée vers l'Empereur; puis un troisieme, alors parurent les Comédiens au nombre de douze, si j'ai bien compté; aucun ne montroit son visage naturel, ils avoient tous un double masque, je veux dire deux masques l'un pardevant, l'autre par derriere la tête, de maniere qu'ils ne paroissoient jamais tourner le dos à l'Empereur, non plus qu'à l'assemblée. L'un des masques représentoit un vieillard à barbe blanche & l'autre un jeune homme, un enfant ou un homme de moyen âge, leurs habits etoient à l'avenant, c'est-à-dire, qu'ils n'avoient point de derriere. Il n'y en avoit aucun qui n'eût quelque chose en main. Je ne distinguai que les petits bâtons de ceux qui représentoient des vieillards. Après avoir salué l'Empereur & toute l'assemblée, ils commencerent à jouer. Ils alloient & venoient dans tous les sens. Ils déclamoient, ils chantoient & par intervalles ils s'arrêtoient & gardoient le silence; puis ils recommençoient leurs évolutions, tantôt comme en courant, & tantôt à pas très-lents. A ce que j'en ai pu juger par les yeux, c'étoit une espece de ballet qui représentoit les dif-

ferens âges de la vie & la révolution des années. J'aurois bien souhaité de pouvoir entendre quelque chose de ce qu'ils disoient, mais il ne me fut pas possible ; car outre que j'etois un peu eloigné, le bruit des instrumens couvroit entierement la voix des acteurs. Ce ballet dura environ une demi-heure.

Les Comédiens s'etant retirés, les Musiciens prirent leurs places ; & comme ces Musiciens etoient des Eunuques, car il n'y en a pas d'autres pour les cérémonies qui se font dans l'intérieur du palais, près de l'endroit où logent les femmes & tout l'attirail qu'elles traînent après elles, leurs voix perçantes, quoique très-sonores, parvenoient aisément jusqu'à nous. Ce fut alors sur-tout que je regrettai de ne pouvoir pas distinguer les paroles du chant comme j'en distinguois les sons ; j'en aurois peut-être retenu quelque chose, & je serois en etat de vous donner le précis ou du moins une idée quelconque d'un cantique ou d'une hymne en l'honneur du *Tien*, pour le remercier du bienfait particulier de ce jour.

Le tems que l'on mit à chanter le cantique d'actions de graces, fut d'environ un quart-d'heure, après lequel l'Empereur se leva, rentra dans son appartement, & les portes de la cour du festin s'ouvrirent. Les convives défilerent les uns après les autres, & on les invita à s'arrêter dans la cour suivante, & d'y attendre qu'on les rappellât pour recevoir les présens que Sa Majesté vouloit faire à chacun en particulier.

Ce fut sur-tout à cette derniere epoque que les pauvres vieillards eurent besoin de toute leur patience. Il fallut attendre chacun son tour, pour pouvoir être expédié, car Sa Majesté ne pouvant pas donner elle-même de la main à la main à trois mille personnes sans une extrême fatigue, s'etoit contentée de faire cet honneur aux Regulos & à quelques

Grands du premier ordre ; elle s'etoit déchargée fur fes Miniftres du foin de donner aux autres en fon nom ; & pour empêcher que les préfens ne fuffent volés en tout ou en partie, elle avoit ordonné qu'on écrivît fur une feuille de papier jaune, marquée au fceau du Tribunal intérieur, le nom de chacun des gratifiés, & la lifte de ce qu'il devoit recevoir : de cette maniere, ni les Eunuques, ni les bas Officiers ne purent faire leur main. On prétend cependant que, malgré cette précaution, plufieurs d'entre eux ont trouvé le moyen de s'enrichir ; mais ç'a eté lorfqu'ils tiroient des magafins de l'Empereur, pour préparer les préfens, les différentes chofes qui devoient être données.

Pour empêcher toute confufion dans la diftribution, on avoit rangé tous les préfens fur des tables rangées elles-même felon l'ordre de ceux qui devoient les recevoir. Devant chaque table, il y avoit un Mandarin qui avoit la lifte de ce qu'elle contenoit, & de ceux auxquels on devoit les diftribuer. La part de chacun etoit déjà faite, liée d'un cordon jaune & infcrite de fon nom. Comme cette diftribution etoit cenfée fe faire en préfence de Sa Majefté ; c'eft tout près de fon appartement qu'elle fe faifoit par les Miniftres qui tenoient fa place. A la porte d'entrée de cette cour, il y avoit un Grand de la maifon de l'Empereur, qui, ayant en main cette même lifte, introduifoit les uns après les autres, par bandes de quatre ou de fix, ceux dont les noms etoient infcrits ; & quand ceux-ci etoient arrivés en préfence des Miniftres diftributeurs, ils recevoient de leurs mains, à mefure qu'on les nommoit, les préfens qui leur etoient deftinés, faifoient le *Ko-teou* devant la porte de l'appartement de Sa Majefté, & fe retiroient pour faire place à d'autres. Il n'eft pas befoin de vous faire remarquer

qu'une distribution ainsi faite à trois milles personnes (car je ne compte pas le petit nombre de ceux à qui l'Empereur a donné de sa propre main) , a dû durer assez de tems pour fatiguer à l'excès tous ces vieillards qui attendoient dans la cour extérieure que leur tour fût arrivé. Trois jours entiers ont à peine suffi pour expédier tout le monde ; & pendant ces trois jours , tous ceux qui n'etoient pas encore expédiés devoient se rendre de grand matin dans cette même cour , & n'en sortir que sur le soir. Heureusement pour nous, nos présens nous furent livrés dès la premiere journée ; & nous en fûmes quittes pour n'avoir attendu que jusqu'à trois heures après-midi.

Vous serez peut-être bien aise de savoir en quoi consistoient ces présens. Dans votre idée européenne , ils ne paroîtront très-certainement pas ce qu'ils sont dans l'idée de ceux du pays. De petites bourses en broderie d'or & d'argent, des pieces de soie de différentes especes, un sceptre emblématique d'un bois odoriférant & d'une sculpture ornée de petites figures de pierre de *Yu*, nommé *Jou-y*, dont le sens littéral est *que tout soit ainsi que vous le souhaitez*, & que nous pourrions par conséquent appeller en françois *un souhait* , un bâton de bois de cedre , à tête de dragon , qui a plus l'air d'un bâton pastoral ou d'une crosse episcopale que d'un bâton de vieillesse., & pardessus tout cela la marque distinctive de l'Ordre impérial de l'âge avancé, dans le caractere *Cheou*, qui signifie *longue vie*. Ce caractere *Cheou* est d'argent doré du poids d'environ une once , & son attache est un cordon de soie jaune avec son nœud. Vous ne regarderez peut-être tout cela que comme des hochets propres à amuser des vieillards qui, commençant à s'approcher de ce point du cercle de la vie qui touche à celui par où

ils l'ont commencée, ont les mêmes inclinations & les mêmes besoins qu'ils avoient dans leur premier âge. Je n'ai garde de vouloir réformer vos idées, encore moins de prétendre que vous deviez les former sur le modele de celles que nous avons ici; mais comme l'Empereur a joint à ces prétendus hochets le don d'une piece de vers qu'il a composée lui-même en mémoire de l'auguste cérémonie du festin des vieillards à laquelle il a présidé, j'ose croire que vous verrez ces vers avec quelque plaisir, en considération de l'illustre auteur. En voici la traduction :

« *Aux vénérables Vieillards invités au Festin solemnel pour » se réjouir avec moi, en mémoire de ce que fit autrefois mon » auguste Aïeul dans une occasion pareille.*

» Les bienfaits que j'ai reçus du Ciel sont sans nombre, » il me seroit impossible de les compter. Celui dont je jouis » aujourd'hui en voyant rassemblés dans un même lieu » tant de vénérables vieillards, m'occupe tout entier. Mes » idées reviennent d'elles-mêmes sur les temps passés, & » me rappellent cet âge heureux où mes cheveux, seul or- » nement de ma tête, flottoient à leur gré sur mon front. Tout » alors etoit sans conséquence de ma part; je profitois de » l'inestimable privilege de pouvoir m'asseoir aux pieds de mon » auguste aïeul lorsqu'il siégeoit sur son trône. Je voyois tout, » j'entendois tout, j'etois témoin de tout ce qui se passoit » autour de lui. Bien des années, helas ! se sont ecoulées » depuis.

» De tous les spectacles qui ont frappé mes regards avides » dans un âge où tout m'affectoit, celui qui m'affecta le » plus délicieusement est la fête à jamais mémorable que je

» renouvelle en ce jour. Oui, c'eſt avec la plus douce emo» tion que j'en rappelle le précieux ſouvenir; un ſentiment de » reſpect mêlé de tendreſſe remplit toute l'etendue de mon » cœur, quand je vis les Princes & les Grands entrer dans la » ſalle du feſtin, prendre leurs places à côté de leur maître, » le ſervir & en être ſervis, & à leur exemple, tous les » vieillards en faire de même. Les mêmes mets, le même » vin etoient egalement pour tous. Tous etoient ſervis en » même tems & avec la même abondance; les coupes ſe vui» doient & ſe rempliſſoient ſans contrainte; point de diſtinc» tion de rang, tout etoit egal entre les convives; c'etoit » une aſſemblée d'amis qui ſe rejouiſſoient enſemble par un » même motif d'alégreſſe & de joie; un rouge luiſant co» loroit leurs viſages! le feu de la jeuneſſe ſembloit encore » etinceller dans leurs yeux.

» C'eſt pour la ſeconde fois que, par une faveur ſpéciale du » Ciel, je jouis du même ſpectacle avec le même epanchement » du cœur. Nos deſcendans ſe pénétreront ſans doute des ſen» timens de la plus tendre vénération, quand ils liront dans » l'hiſtoire que deux Empereurs de mon auguſte race, l'aïeul » & le petit-fils ont célébré l'un la ſoixantieme & l'autre la » cinquantieme année de leurs regnes particuliers, en ſe ré» jouiſſant dans un repas de famille avec la Nation entiere » repréſentée par l'elite de ſes vieillards ».

Ces vers ne ſont pas diſtingués dans l'original par des lignes. Le ſens, les ſons & la cadence en font connoître la meſure aux experts. Il n'y a même ni points ni virgules dans toute la piece; & c'eſt en quoi l'on fait conſiſter ici une des principales beautés des pieces de vers & des diſcours en ſtyle relevé. Il ſeroit auſſi ridicule d'accentuer les caracteres, de fixer par la

ponctuation

ponctuation les différens membres d'une phrase, & les phrases entre elles, qu'il le seroit en Europe d'ecrire sur le tableau d'un Grand Maître, ce qui en fait le principal sujet, les noms de chaque figure, & les sentimens qui les affectent ou qui doivent les affecter. Le tableau parle de lui-même, s'il est bien fait, & n'a pas besoin d'interprete. Il en est de même de la poésie chinoise; l'harmonie, les images, le choix des mots & la cadence en sont les distinctifs, & font connoître son genre. On ne fait usage de la ponctuation & de la séparation des vers par des lignes que dans les chansons, dans quelques pieces fugitives, & dans des ouvrages faits pour les commençans.

L'Empereur a cru devoir ajouter des notes pour faciliter l'intelligence d'un texte qui pourroit n'être pas parfaitement compris de tous ceux pour lesquels il a eté composé, & les a ecrites de sa propre main. En voici l'explication que j'ecris de suite, sans répéter les mots du texte auxquels les notes se rapportent.

« L'Empereur mon aïeul parvenu à l'année *jen-yn* de son » glorieux regne, voulut rendre cette année à jamais mémo» rable dans nos fastes, par quelque action d'eclat qui pût » être en même tems un témoignage authentique de sa ten» dresse pour ses Sujets. Il indiqua une assemblée de vieillards » choisis dans les différens Ordres de l'Etat, & leur donna dans » son propre Palais un festin solemnel dont il fit lui-même » tous les honneurs.

» Cette cérémonie, dans la circonstance d'une soixantieme » année de regne, n'avoit point eu lieu jusqu'à lui. Du moins » il n'en est point parlé dans l'histoire, ni dans aucun autre » livre qui soit venu à ma connoissance. Le Ciel réservoit à » ma famille d'en donner le premier exemple. Mon auguste

» aïeul, pour allier la majesté du trône à la simplicité du pere » de famille, voulut que tous les Princes titrés, Regulos, » Comtes & Grands, l'assistassent en habits de Cour, & fissent le » service avec tout l'appareil du grand Cérémonial. Eux-mêmes » dépeçoient les viandes, les portoient sur les différentes tables » des convives, versoient du vin dans les coupes, les rem- » plissoient de nouveau quand elles etoient vuides, & exhor- » toient tout le monde à se livrer sans gêne aux transports d'une » douce joie. Ce grand Prince voulut encore que ceux de ses » fils & petits-fils qui etoient en âge de pouvoir servir à table, » fissent, dans cette circonstance, l'office d'Echansons, & ver- » sassent à boire aux vieillards que l'aïeul & le pere avoient » invités au festin, comme amis de la maison. Pour ce qui » est de ceux de ses fils & petits-fils qui etoient encore dans » la premiere enfance, il ordonna qu'on les portât au lieu de » la cérémonie, pour les faire jouir, comme les autres, de la » vue de tant de vénérables vieillards, & les accoutumer de » bonne heure aux devoirs qu'impose l'humanité. J'etois alors » dans la douzieme année de mon âge ; j'ai eté témoin de tout » ce qui se fit, & de la maniere dont tout se fit. Ceux d'entre » les vieillards qui etoient âgés de 90 ans & au-dessus, reçu- » rent de la propre main de l'Empereur, les présens qui leur » etoient destinés: les vieillards moins âgés, reçurent les leurs de » la main de ceux que Sa Majesté avoit chargés de cet emploi. » Je me souviens exactement de tout cela, quoique depuis » l'année *jen-yn*, où se fit la cérémonie sous mon auguste aïeul, » jusqu'à la présente année *y-see*, qui est la cinquantieme de » mon regne, il y ait un intervalle de 64 ans (1).

Kien-long, année 50e de la 1re lune, 1er quartier.
De mon propre pinceau.

(1) L'année *y-sée*, 50e du regne de *Kien-long*, répond à l'an 1785 : c'est la 42e du cycle sexagénaire. L'année *jen-yn*, 39e du cycle pré-

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. RAUX,

MISSIONNAIRE.

De Péking, *le* 19 *Novembre* 1785.

.....Nous sommes arrivés heureusement à *Péking* le 29 Avril de la présente année. Nous etions partis de Canton le 7 de Février; notre route a eté de 550 lieues environ, de Canton à *Nan-hiong-fou.* Nous avons remonté la riviere de Canton, puis nous avons eu une journée par terre : c'est pour traverser la montagne de *Mei-ling*, qui sépare la province de Canton de celle du *Kiang-si.* Nous reprîmes des barques à *Nan-gan*, premiere ville de cette derniere Province, du côté du midi.

Le 21 Mars, nous arrivâmes devant *Nan-tchang-fou*, où nous quittâmes la route d'eau pour prendre celle de terre: nous traversâmes en litieres la partie septentrionale du *Kiang-si*, une petite portion du *Hou-pé*, le *Kiang-nan*, vers son extrémité occidentale : ainsi nous ne vîmes point *Nan-king.* Le *Kiang*, que nous passâmes à *Kieou-kiang-fou*, en dix-huit minutes, peut avoir en cet endroit une demi-lieue de largeur : c'est un fleuve majestueux. De-là nous eûmes encore treize jours de marche pour gagner le *Hoang-ho.* Le pays qui est entre ces deux fleuves, est le plus beau que nous ayons vu en Chine. A *Siu-tcheou-fou*, le *Hoang-ho* n'est pas si large que la Seine devant Rouen. Le *Chan-tong* nous offrit le triste spectacle de tout ce que la stérilité & la misere ont de plus

cédent, répond à l'an 1722. *Kang-hi* fit la cérémonie après 60 ans révolus de regne, & *Kien-long*, son petit-fils, l'a renouvellée en commençant la 50e. année du sien. *Kang-hi* commença à régner dès l'âge de six ans, & *Kien-long* en avoit vingt-cinq quand il monta sur le trône.

affreux : il y avoit plus de huit mois qu'il n'y etoit tombé une seule goutte d'eau. L'atmosphere, excessivement chargée de poussiere, interceptoit les rayons du soleil ; à peine pouvions-nous distinguer les objets à quinze ou vingt pieds. Le canal Impérial ne nous offrit rien de bien remarquable à *Té-tcheou* : de cette ville à la capitale de l'Empire, il n'y a que six ou sept journées de chemin. Nous entrâmes dans *Péking* le 29 Avril, sur les neuf heures du matin.

..... Nous sommes tous allés au-devant de l'Empereur, au retour de son voyage de Tartarie. L'air de bonté qu'il nous a témoigné, a eté des plus flatteurs pour nous. Comme nous etions, dans cette circonstance, à dix-huit lieues au nord de *Péking*, j'eus occasion pour la premiere fois, de voir la grande muraille : elle offre quelques ruines de distance en distance.....

Fin du Tome douzieme.

00050932

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016